

NOTE D'INFORMATION

TOTAL MAROC



INTRODUCTION EN BOURSE PAR VOIE DE CESSIION D' ACTIONS OFFRE A PRIX OUVERT

Prix par action	Entre 455 et 535 MAD (coupon 2014 attaché)
Valeur nominale	50 MAD
Nombre d'actions à céder	1 344 000 actions
Montant global de l'Opération	Entre 611 520 000 MAD et 719 040 000 MAD
Période de souscription - Types d'ordre I et II	Du 11 au 15 mai 2015 inclus
Période de souscription - Type d'ordre III	Du 11 au 13 mai 2015 inclus
Possibilité de clôture anticipée – Type d'ordre III	Le 12 mai 2015 à 15h30

Cette offre ne s'adresse pas aux OPCVM monétaires, obligataires et contractuels

ORGANISME CONSEIL ET COORDINATEUR GLOBAL



CO-CHEFS DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT



MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 30 avril 2015, sous la référence N° VI/EM/007/2015

SOMMAIRE

PARTIE I.	ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	12
I.	Le Président du Conseil d'administration	13
II.	Les Commissaires aux Comptes	14
III.	L'Organisme Conseil	29
IV.	Le Conseil Juridique	30
V.	Le Responsable de la Communication Financière	30
PARTIE II.	PRESENTATION DE L'OPERATION.....	31
I.	Cadre de l'Opération	32
II.	Objectifs de l'Opération	32
III.	Intention des actionnaires et des dirigeants	33
IV.	Actionnariat avant et après l'Opération	33
V.	Structure de l'offre	33
VI.	Renseignements relatifs aux titres offerts	38
VII.	Eléments d'appréciation du prix	38
VIII.	Cotation en bourse	45
IX.	Modalités de souscription	46
X.	Syndicat de placement et intermédiaires financiers	56
XI.	Modalités de traitement des ordres	56
XII.	Procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca	58
XIII.	Entités chargées d'enregistrer l'Opération	60
XIV.	Détermination du prix suite à l'OPO.....	60
XV.	Modalités de règlement livraison	61
XVI.	Modalités de publication des résultats	61
XVII.	Commissions.....	61
XVIII.	Fiscalité	62
XIX.	Charges relatives à l'Opération	64
PARTIE III.	PRESENTATION GENERALE DE TOTAL MAROC	65
I.	Renseignements à caractère général.....	66
II.	Renseignements sur le capital social de Total Maroc	69
III.	Pacte d'actionnaires	74
IV.	Intention des actionnaires.....	75
V.	Restriction en matière de négociabilité	75
VI.	Déclaration de franchissement de seuil.....	75
VII.	Politique de distribution de dividendes	76

VIII.	Nantissement d'actifs et autres sûretés réelles	77
IX.	Nantissement d'actions	77
X.	Marché des titres de Total Maroc.....	77
XI.	Notation	77
XII.	Assemblée d'actionnaires	78
XIII.	Organes d'administration	81
XIV.	Organes de direction	84
XV.	Gouvernement d'entreprise	88
PARTIE IV.	MARCHE DE TOTAL MAROC.....	93
I.	Marché international	94
II.	Marché national	97
PARTIE V.	ACTIVITE DE TOTAL MAROC.....	128
I.	Historique de Total Maroc	129
II.	Appartenance de Total Maroc au groupe TOTAL	131
III.	Conventions réglementées	150
IV.	Métiers de Total Maroc.....	156
V.	Activité de Total Maroc	165
VI.	Moyens techniques et stockage.....	175
VII.	Politique Marketing.....	182
VIII.	Politique HSEQ.....	188
IX.	Ressources humaines	194
X.	Politique d'approvisionnement	200
XI.	Système d'information et de gestion.....	202
XII.	Politique de maintenance	204
XIII.	Politique d'assurance et de couverture des risques	204
XIV.	Politique d'investissement	204
XV.	Politique de recherche et développement	205
PARTIE VI.	SITUATION FINANCIERE DE TOTAL MAROC.....	207
I.	Analyse des comptes sociaux de Total Maroc S.A.	208
II.	Analyse des comptes consolidés du Groupe Total Maroc.....	230
PARTIE VII.	PERSPECTIVES	251
I.	Perspectives d'évolution du marché.....	252
II.	Politique de développement 2015 ^e -2018 ^p de Total Maroc	252
III.	Hypothèses du business plan de Total Maroc (2015 ^e -2018 ^p).....	254

IV.	Perspectives financières du Groupe Total Maroc (2015 ^e -2018 ^p)	257
V.	Sensibilités du business plan	265
PARTIE VIII.	FACTEURS DE RISQUE	267
I.	Risque réglementaire.....	268
II.	Risques de dépendance à certains fournisseurs ou clients.....	270
III.	Risques liés au réseau de distribution des produits pétroliers	270
IV.	Risques concurrentiels	271
V.	Risques industriels et environnementaux	271
VI.	Risques de crédit	272
VII.	Risques de fluctuation des cours internationaux des produits pétroliers	273
VIII.	Risques de change	273
IX.	Risques fiscaux	273
X.	Risques éthiques et de non conformité.....	273
XI.	Risques liés à l'achat ou la détention d'actions Total Maroc	274
PARTIE IX.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	276
I.	Faits exceptionnels	277
II.	Litiges et enquêtes.....	277
PARTIE X.	ANNEXES.....	279
I.	Etats de synthèse sociaux de Total Maroc	280
II.	Etats de synthèse consolidés du Groupe Total Maroc	317
III.	Liste des sociétés du périmètre de consolidation comptable de Total S.A.....	354
IV.	Modèles de bulletin de souscription.....	373

ABREVIATIONS

ADM	Autoroutes du Maroc
AFRA	Average freight rate assessment
AGE	Assemblée générale extraordinaire
AGO	Assemblée générale ordinaire
ATL	Above the line
b	Baril
b/j	Baril par jour
bep	Baril équivalent pétrole
BFR	Besoin en fonds de roulement
BOC	Bulletin officiel de la cote
BTL	Below the line
BTP	Bâtiment et travaux publics
C&I	Consumer & Industrial
CA	Chiffre d'affaires
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEC	Compagnie d'Entreposage Communautaire
CEI	Communauté des Etats indépendants
cf.	Confer
CFP	Compagnie Française des Pétroles
CGI	Code général des impôts
CIF	Cost, insurance and freight
CIN	Carte d'identité nationale
CMC	Compagnie Marocaine des Carburants
CMIM	Caisse mutuelle interprofessionnelle marocaine
CMPC	Coût moyen pondéré du capital
COCO	Company owned, company operated service station
CODO	Company owned, dealer operated service station
CSP	Catégorie socioprofessionnelle
dam³	Décamètre (s) cube(s)
DCF	Discounted cash flows
DOCO	Dealer owner, company operated service station
DODO	Dealer owned, dealer operated service station
EBITDA	Earnings before interest, tax, depreciation and amortization
ERP	Enterprise Resource Planning
EUR	Euro(s)
FCP	Fonds commun de placement
FMI	Fonds monétaire international
GED	Gestion électronique de documents
Gpc	Milliard(s) de pieds cubes
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GPM	Groupement des Pétroliers du Maroc
h	Heure
Ha	Hectare
HACCP	Hazard analysis critical control point

HSEQ	Hygiène Sécurité Environnement Qualité
HT	Hors taxes
HTT	Horizon Tangier Terminals
IFRS	International Financial Reporting Standards
IAS	International accounting standards
IG	Intégration globale
IR	Impôt sur le revenu
IRP	Instances représentatives du personnel
IS	Impôt sur les sociétés
ISSRS	International small site safety rating system
IT	Information technology
j	Jour
JV	Joint venture
kb/j	Millier(s) de barils par jour
kbep	Millier(s) de barils équivalent pétrole
kEUR	Millier(s) d'euros
km	Kilomètre(s)
kMAD	Millier(s) de dirhams marocains
KPI	Key performance indicator
kt	Millier(s) de tonnes (métriques)
l	Litre
LED	Light-emitting diode
Ltd.	Limited
m²	Mètre carré
m³	Mètre cube
MAD	Dirham marocain
Mb/j	Million(s) de barils par jour
Mbep	Million(s) de barils équivalent pétrole
MEE	Mise en équivalence
MEMEE	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement
MENA	Middle-East North Africa
MEUR	Million(s) d'euros
MMAD	Million(s) de dirhams marocains
Mpc/j	Million(s) de pieds cubes par jour
Mt	Million(s) de tonnes métriques
MUSD	Million(s) de dollars américains
N.B.	Nota bene
N.D.	Non disponible
Ns	Non significatif
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
NWE	North western Europe
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONDA	Office National des Aéroports
ONEE	Office National de l'Eau et de l'Electricité
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

OPO	Offre à prix ouvert
PATROM	Plan d'action du transport routier outre mer
Pb(s)	Point(s) de base
pc	Pied cube
PCA	Plan de continuité des activités
PDM	Part de marché
PE	Price to Earnings ratio
PEA	Produits d'entretien automobile
PEHD	Polyéthylène haute densité
ppm	Partie par million
PRA	Plan de reprise d'activité
Pt(s)	Point(s)
R&D	Recherche et développement
RAI	Résultat avant impôt
RN	Résultat net
RO	Résultat opérationnel
ROA	Return on assets
ROE	Return on equity
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
S.A.	Société anonyme
S.A.R.L.	Société à responsabilité limitée
SAMIR	Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage
SCBP	Société de Commercialisation Butane et Propane
SCP	Société Chérifienne des Pétroles
SDBP	Société de Distribution Butane et Propane
SDH	Société Dakhla des Hydrocarbures
SEJ	Société d'Entreposage de Jorf Lasfar
SERC	Service entretien réseau et clients
SFS	Shops, foods and services
SI	Système d'information
SICAV	Sociétés d'Investissement à Capital Variable
SMT	Système management du transport
SNPP	Société nationale des produits pétroliers
SOCICA	Société Chérifienne de la Cité ouvrière marocaine de Casablanca
SOMAS	Société Marocaine de Stockage
SSP	Super sans plomb
t	Tonne (métrique)
TAG	Turbine à gaz
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TIC	Taxe intérieure de consommation
TMB	Taille minimum de bloc
TPI	Taxe parafiscale
TRIR	Total recordable incident rate
TTC	Toutes taxes comprises
TTSR	Total transport safety rate
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TVP	Titres et valeurs de placement

USD	United States dollar
VE	Valeur d'entreprise
VNA	Valeur nette d'amortissement
vs	Versus

DEFINITIONS ET INTERPRETATIONS

Termes génériques relatifs à Total Maroc et à la présente opération

La « Société »	Désigne Total Maroc , société anonyme à Conseil d'administration de droit marocain.
Le « Groupe Total Maroc »	Désigne Total Maroc ainsi que l'ensemble des filiales intégrées dans son périmètre de consolidation comptable (cf. point II.1 de la partie IV de la présente Note d'Information).
« Total S.A. »	Désigne Total, société anonyme à Conseil d'administration de droit français.
Le « groupe TOTAL »	Désigne Total S.A. ainsi que l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France.
La « Note d'Information »	Désigne la présente note d'information.
L'« Opération »	Désigne la présente opération d'introduction en Bourse de Total Maroc par voie de cession d'actions (cf. point I de la partie II de la présente Note d'Information).

Autres termes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route, fait à Genève le 30 septembre 1957.
dam³	1 dam ³ = 1 000 m ³ .
ERP	Progiciel de gestion intégré.
FOB	Incoterm signifiant « Free on Bord » qui détermine les obligations réciproques du vendeur et de l'acheteur dans le cadre d'une vente internationale notamment par rapport à la prise en charge de certains frais comme le transport, l'assurance et le transfert des risques.
HACCP	Méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.
IFRS	Normes internationales d'information financière.
KPI	Indicateur-clé de performance.
Pb(s)	1 pb = 0,01%.
Pt(s)	1 pt = 1%
ROA	Rentabilité des actifs.
ROE	Rentabilité des fonds propres.
SI	Technologies de l'information

AVERTISSEMENT

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'Opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'Opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à Total Maroc.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de Total Maroc.

La présente Note d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription aux valeurs mobilières, objet de ladite Note d'Information.

Les personnes en la possession desquelles ladite Note d'Information viendrait à se trouver sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les valeurs mobilières, objet de la présente Note d'Information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM, ni Total Maroc, ni Attijari Finances Corp. n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété, la présente Note d'Information porte, notamment, sur l'organisation de Total Maroc, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'Opération envisagée telle que définie dans la partie II de la présente Note d'Information.

Ladite Note d'Information a été préparée par Attijari Finances Corp. conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette Note d'Information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- les commentaires, analyses et statistiques fournis par Total Maroc, notamment lors des diligences effectuées auprès de la Société selon les meilleures pratiques de la profession, afin de s'assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente Note d'Information ;
- les liasses comptables et fiscales de Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les comptes consolidés du Groupe Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les procès-verbaux du Conseil d'administration, des Assemblées générales ordinaires et des Assemblées générales extraordinaires de Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa du CDVM ;
- les rapports généraux du commissaire aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les rapports des auditeurs indépendants relatifs aux comptes consolidés du Groupe Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées de Total Maroc des exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux conventions réglementées soumises pour ratification à l'Assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2014 ;
- les rapports de gestion du Conseil d'administration de Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les prévisions établies par Total Maroc.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété, cette Note d'Information doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition du public au siège de Total Maroc et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - ✓ elle est disponible à tout moment au siège social de Total Maroc et sur le site de Total Maroc (www.total.ma) ;
 - ✓ elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement ;
 - ✓ elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).
- tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	TOTAL MAROC
Représentant légal	M. Olivier CHALVON-DEMERSAY
Fonction	Président du Conseil d'administration
Adresse	146, boulevard Zerktouni, 20000 Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 22 43 15 00
Numéro de fax	+212 5 22 29 35 14
Adresse électronique	olivier.chalvon-demersay@total.com

Attestation

Le Président du Conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente Note d'Information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Total Maroc ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Olivier CHALVON-DEMERSAY

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dénomination/ raison sociale	ERNST & YOUNG	Financial Auditing Consulting Services/ FINACS
Représentant légal	M. Bachir TAZI	M. Anas ABOU EL MIKIAS
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca	250, Bd Bordeaux et Bd Moulay Youssef, 7ème étage, n°20 – Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 95 79 00	+212 (0)5 22 49 01 59
Numéro de fax	+212 (0)5 22 39 02 26	+212(0)5 22 47 59 77
Adresse électronique	bachir.tazi@ma.ey.com	anas-abouelmikias@finacs.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	Exercice clos au 31 décembre 2007	Exercice clos au 31 décembre 2014
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux de Total Maroc S.A. pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente Note d'Information relatives à Total Maroc S.A. en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités relatifs aux exercices 2012, 2013 et 2014 de Total Maroc S.A.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente Note d'Information, avec les états de synthèse annuels sociaux de Total Maroc S.A., tels qu'audités par le commissaire aux comptes Ernst & Young et Associés au titre des exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2013, et par les co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Associés et FINACS au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

ERNST & YOUNG et Associés

Bachir TAZI

Associé

FINACS

Anas ABOU EL MIKIAS

Associé

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux comptes consolidés du Groupe Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente Note d'Information relatives au Groupe Total Maroc en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes consolidés audités relatifs aux exercices 2012, 2013 et 2014 du Groupe Total Maroc.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente Note d'Information, avec les comptes consolidés annuels du Groupe Total Maroc tels qu'audités par le commissaire aux comptes Ernst & Young et Associés au titre des exercices clos aux 31 décembre 2012 et 2013, et par les co-commissaires aux comptes Ernst & Young et Associés et FINACS au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

ERNST & YOUNG et Associés

Bachir TAZI

Associé

FINACS

Anas ABOU EL MIKIAS

Associé

Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux de Total Maroc S.A. de l'exercice clos au 31 décembre 2012

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Total Maroc S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 797 608 099,41 dont un bénéfice net de MAD 298 631 180,11.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

La société SDBP absorbée par Total au 1er janvier 2006, a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2003, 2004 et 2005. Total Maroc a reçu les notifications relatives à ces exercices et a contesté tous les chefs de redressement. Dans l'attente de l'aboutissement final de ce contentieux, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer le risque encouru par Total Maroc.

Sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Total Maroc au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 2 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir Tazi

Associé

Rapport général du Commissaire aux Comptes relatif aux comptes sociaux de Total Maroc S.A. de l'exercice clos au 31 décembre 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Total Maroc S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 809 877 079,03 dont un bénéfice net de MAD 310 477 079,03.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

La société a constitué une provision pour risques et charges d'un montant de MMAD 13 au 31 décembre 2013 relative à un contentieux douanier en cours. A ce jour, la société est toujours en phase de procédures contradictoires avec l'Administration des Douanes. Dans l'attente de l'aboutissement final de ce contentieux, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur son impact sur les états financiers au 31 décembre 2013.

Sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Total Maroc au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 2 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Associés

Bachir Tazi

Associé Gérant

Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de Total Maroc S.A. de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Total Maroc S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 827 202 483,29 dont un bénéfice net de MAD 317 325 404,26.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

La société a fait l'objet au cours de l'exercice 2014 d'un contrôle fiscal et a reçu une notification de la part de l'administration fiscale, portant sur la taxe sur la valeur ajoutée (Périodes du 01/10/2008 au 31/12/2013), l'impôt sur le résultat (exercices 2010 à 2013), l'impôt sur les revenus (exercices 2010 à 2013) ainsi que la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus (exercice 2013). La société a répondu à l'administration fiscale en rejetant la majorité des chefs de redressement et a demandé un pourvoi devant la Commission Locale de Taxation. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'issue finale de ce contrôle fiscal, ni de nous prononcer sur son impact éventuel sur le résultat et les capitaux propres de la société au 31 décembre 2014.

Sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Total Maroc au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contentieux douanier en cours, ainsi que ses évolutions, tels que mentionnés dans l'état B15 de l'ETIC. La provision y afférente constituée en 2013 pour un montant de MMAD 13 a été maintenue au 31 décembre 2014.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 31 mars 2015

Les Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Associés

FINACS

Bachir Tazi

Anas ABOU EL MIKIAS

Associé

Associé

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés du Groupe Total Maroc au 31 décembre 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société Total Maroc et de ses filiales (Groupe Total Maroc) au 31 décembre 2012, comprenant l'état de la situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de kMAD 871 907, dont un bénéfice net consolidé de kMAD 263 914.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 25 novembre 2014

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Associés

Bachir Tazi

Associé Gérant

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés du Groupe Total Maroc au 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société Total Maroc et de ses filiales (Groupe Total Maroc) au 31 décembre 2013, comprenant l'état de la situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de kMAD 877 286, dont un bénéfice net consolidé de kMAD 303 587.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

La société Total Maroc S.A. a constitué une provision pour risques et charges d'un montant de MMAD 13 au 31 décembre 2013 relative à un contentieux douanier en cours. A ce jour, la société est toujours en phase de procédures contradictoires avec l'Administration des Douanes. Dans l'attente de l'aboutissement final de ce contentieux, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur son impact sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2013.

A notre avis, sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 25 novembre 2014

Le Commissaire aux Comptes

ERNST & YOUNG et Associés

Bachir Tazi

Associé Gérant

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers consolidés du Groupe Total Maroc au 31 décembre 2014

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la société Total Maroc et de ses filiales (Groupe Total Maroc) au 31 décembre 2014, comprenant l'état de la situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé, ainsi que des notes explicatives au terme de l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MAD 896 271 786,75, dont un bénéfice net consolidé de MAD 318 985 871,33.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

La société Total Maroc a fait l'objet au cours de l'exercice 2014 d'un contrôle fiscal et a reçu une notification de la part de l'administration fiscale, portant sur la taxe sur la valeur ajoutée (Périodes du 01/10/2008 au 31/12/2014), l'impôt sur le résultat (exercices 2010 à 2014), l'impôt sur les revenus (exercices 2010 à 2014) ainsi que la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus (exercice 2014). La société a répondu à l'administration fiscale en rejetant la majorité des chefs de redressement et a demandé un pourvoi devant la Commission Locale de Taxation. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'issue finale de ce contrôle fiscal, ni de nous prononcer sur son impact éventuel sur le résultat et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2014.

A notre avis, sous réserve de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le contentieux douanier en cours relatif à la société Total Maroc, ainsi que ses évolutions, tels que mentionnés dans la note 27 des annexes. La provision y afférente constituée en 2013 pour un montant de MMAD 13 a été maintenue au 31 décembre 2014.

Casablanca, le 31 mars 2015

Les auditeurs indépendants

ERNST & YOUNG et Associés

FINACS

Bachir Tazi

Anas ABOU EL MIKIAS

Associé

Associé

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Corp.
Représentant légal	M. Idriss BERRADA
Fonction	Directeur Général
Adresse	163, avenue Hassan II, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 42 94 30
Numéro de fax	+212 (0)5 22 47 64 32
Adresse électronique	i.berrada@attijari.ma

Attestation

La présente Note d'Information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Total Maroc à travers :

- les commentaires, analyses et statistiques fournis par Total Maroc, notamment lors des diligences effectuées auprès de la Société selon les meilleures pratiques de la profession, afin de s'assurer de la sincérité des informations contenues dans la Note d'Information ;
- les liasses comptables et fiscales de Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les comptes consolidés du Groupe Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les procès-verbaux du Conseil d'administration, des Assemblées générales ordinaires et des Assemblées générales extraordinaires de Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ainsi que pour l'exercice en cours jusqu'à la date du visa du CDVM ;
- les rapports généraux du commissaire aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la Société pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les rapports des auditeurs indépendants relatifs aux comptes consolidés du Groupe Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées de Total Maroc des exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux conventions réglementées soumises pour ratification à l'Assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2014 ;
- les rapports de gestion du Conseil d'administration de Total Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les prévisions établies par Total Maroc.

La préparation de cette Note d'Information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de notre société.

Idriss BERRADA

Directeur Général

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale	GIDE LOYRETTE NOUEL
Représentant légal	Julien DAVID
Fonction	Conseil juridique et avocat au barreau de Paris
Adresse	Tour Crystal - 1, Boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah – Quartier Casablanca Marina – 20030 Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 (0)5 22 48 90 00
Numéro de fax	+212 (0)5 22 48 90 01
Adresse électronique	julien.david@gide.com

Attestation

L'Opération, objet de la présente Note d'Information, est conforme aux dispositions statutaires de Total Maroc et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Julien DAVID

Conseil juridique et avocat au barreau de Paris

V. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter la personne ci-après :

Dénomination ou raison sociale	Total Maroc S.A.
Responsable	Vincent MAUMUS
Fonction	Directeur Administratif et Financier
Adresse	146, boulevard Zerktouni - 20000 Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 22 43 15 00
Numéro de fax	+212 5 22 48 06 75
Adresse électronique	vincent.maumus@total.co.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPERATION

Le Conseil d'administration de Total Maroc tenu en date du 26 juin 2014 a autorisé le principe d'admission des actions de la Société au premier compartiment de la Bourse de Casablanca, par voie de cession de 1 344 000 actions détenues par Total Outre Mer et représentant 15% du capital social et des droits de vote dans la Société.

A cet effet, le Conseil d'administration a conféré tous pouvoirs à M. Arnaud Le Foll, ou son successeur, en sa qualité de directeur général, avec faculté de subdélégation, afin de fixer les modalités de l'Opération.

Les Assemblées générales extraordinaires de la Société tenues en date du 26 juin 2014 et du 17 avril 2015 ont décidé, sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote de la Bourse de Casablanca, de modifier les statuts de la Société afin de se conformer avec les dispositions légales relatives aux sociétés faisant appel public à l'épargne, notamment la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes et le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété. Ces modifications entreront en vigueur à compter du premier jour de cotation des actions de la Société à la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Opération, l'Assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 7 décembre 2014 a décidé d'autoriser une offre préférentielle réservée aux salariés de la Société et de ses filiales contrôlées au sens de l'article 144 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, c'est-à-dire Mahatta S.A.R.L., Ouargaz S.A. et Gazber S.A., par voie de cession par Total Outre Mer. Cette offre préférentielle est limitée à un montant maximum d'actions représentant 1% du capital social et des droits de vote de la Société. L'Assemblée générale extraordinaire a ainsi donné tout pouvoir au directeur général de la Société ou son successeur, avec faculté de subdélégation, à l'effet (i) d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi afférentes à cette décision et (ii) de fixer l'ensemble des modalités de l'offre préférentielle réservée aux salariés de la Société et de ses filiales contrôlées, et notamment, de déterminer le prix de cession desdites actions au profit des salariés et le nombre d'actions qui leur seront cédées.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'administration du 26 juin 2014, M. Arnaud Le Foll a arrêté le 30 avril 2015 les modalités de l'Opération, telles que précisées au niveau de la présente Note d'Information, notamment :

- Prix par action : entre 455 et 535 MAD (coupon 2014 attaché) ;
- Nombre d'actions à céder : 1 344 000 actions ;
- Montant global de l'Opération : Entre 611 520 000 MAD et 719 040 000 MAD ;
- Décote - Type d'ordre I : 20% par rapport au prix retenu ;
- Décote - Type d'ordre II : 10%, par rapport au prix retenu, à hauteur de 20 actions relatives à la première allocation ;
- Période de souscription - Types d'ordre I et II : du 11 au 15 mai inclus ;
- Période de souscription - Type d'ordre III : du 11 au 13 mai inclus ;
- Possibilité de clôture anticipée – Type d'ordre III : le 12 mai à 15h30.

II. OBJECTIFS DE L'OPERATION

Dans une perspective de croissance et de développement, l'introduction en Bourse de Total Maroc s'inscrit dans une stratégie d'ouverture vis à vis de sa clientèle, de ses partenaires et de la communauté financière.

Les principaux objectifs visés par Total Maroc à travers la présente introduction en Bourse sont les suivants :

- inscrire son développement sur le long terme au Maroc en s'appuyant sur les acteurs locaux ;
- institutionnaliser Total Maroc en ouvrant son capital au grand public, aux investisseurs institutionnels ainsi qu'à ses salariés et partenaires ;
- développer sa notoriété auprès de la communauté financière et du grand public en développant une identité forte et cohérente ;
- motiver et fidéliser ses collaborateurs en les associant à son capital ;
- permettre, le cas échéant, le recours à des financements externes ultérieurs grâce à un accès direct aux marchés financiers pour soutenir la croissance et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

III. INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES DIRIGEANTS

Zahid International FZE, qui détient 30% du capital de la Société, s'est engagé, en vertu du pacte d'actionnaires signé avec Total Outre Mer, à ne pas participer à la présente Opération en tant que souscripteur.

Par ailleurs, certains dirigeants marocains de Total Maroc, Mahatta, Gazber et Ouargaz pourraient éventuellement participer à la présente Opération dans le cadre de la tranche réservée aux salariés et/ou aux personnes physiques. Les dirigeants expatriés chez Total Maroc bénéficient quant à eux de programmes d'intéressement et de participation du groupe TOTAL, et ne sont donc pas concernés par la présente Opération.

IV. ACTIONNARIAT AVANT ET APRES L'OPERATION

Le tableau ci-après détaille la structure de l'actionnariat avant et après l'Opération :

Actionnaires	Avant IPO		Après IPO	
	Nombre de titres	% capital et droits de vote	Nombre de titres	% capital et droits de vote
Total Outre Mer	6 271 970	70,0%	4 927 970	55,0%
Zahid International FZE	2 687 990	30,0%	2 687 990	30,0%
M. Zayd Mohamed Zahid	10	≤0,1%	10	≤0,1%
M. Momar Nguer	10	≤0,1%	10	≤0,1%
M. Olivier Chalvon-Demersay	10	≤0,1%	10	≤0,1%
M. Arnaud Le Foll	10	≤0,1%	10	≤0,1%
Flottant en Bourse	0	0,0%	1 344 000	15,0%
TOTAL	8 960 000	100,0%	8 960 000	100,0%

Source : Total Maroc S.A.

V. STRUCTURE DE L'OFFRE

V.1. MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION

Le montant global de l'Opération est compris entre 611 520 000 MAD et 719 040 000 MAD, soit une cession de 1 344 000 actions d'une valeur nominale de 50 MAD chacune, et sur la base d'une fourchette de prix comprise entre 455 MAD et 535 MAD par action.

V.2. PLACE DE COTATION

Les actions de la société Total Maroc seront cotées au 1^{er} compartiment de la Bourse de Casablanca.

V.3. PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'OFFRE

Type d'ordre	I	II	III
Souscripteurs	Salariés marocains permanents de Total Maroc, Mahatta, Ouargaz et Gazber, disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI) et remplissant les conditions suivantes: - titulaires au 1^{er} janvier 2014 ; 1,7 mois du salaire de base du salarié est strictement supérieur à l'équivalent brut d'un montant net de 13 295 MAD. Sont exclus de ce type d'ordre les salariés dirigeants étrangers du groupe TOTAL expatriés chez Total Maroc, Mahatta, Gazber ou Ouargaz	- Personnes physiques résidentes ou non résidentes de nationalité marocaine ou étrangère - Personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type III et justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} avril 2015	- Investisseurs qualifiés de droit marocain suivants : ✓ OPCVM actions et diversifiés ; ✓ entreprises d'assurance et de réassurance ; ✓ organismes de pension et de retraite ; ✓ CDG ; ✓ banques ; - Institutionnels de l'investissement agréés étrangers.
Montant de l'offre	28 586 293 MAD hors décote relative au type d'ordre I.	Compris entre 183 456 000 MAD et 215 712 000 MAD hors décote relative au type d'ordre II. Le montant de l'offre du type d'ordre II dépend du prix de l'action.	Compris entre 399 477 715 MAD et 474 741 880 MAD. Le montant de l'offre du type d'ordre III dépend du prix de l'action.
Nombre de titres	Entre 53 432 et 62 827 actions, soit l'équivalent en actions d'un montant global de 28 586 293 MAD pour ce type d'ordre. Le nombre de titres du type d'ordre I dépend du prix de l'action.	403 200 actions	Entre 877 973 et 887 368 actions. Le nombre de titres alloué au type d'ordre III dépend du nombre de titres retenu pour le type d'ordre I soit : Nombre total d'actions cédées (1 344 000 actions) – nombre d'actions de type d'ordre I (équivalent en actions de 28 586 293 MAD) – nombre d'actions de type d'ordre II (403 200 actions).
Décote par rapport au prix retenu	20% par rapport au prix retenu	10% par rapport au prix de cession retenu dans la limite de 20 actions (correspondant à la première allocation)	-
En % du nombre de titres à céder	Entre 4,0% et 4,7%	30%	Entre 65,3% et 66,0%
Minimum des souscriptions	-	-	-

Type d'ordre	I	II	III
Plafond des souscriptions	8,5 mois de salaire net – 66 475 MAD ¹	61 152 000 MAD ²	▪ Pour les OPCVM actions et diversifiés : 67 200 actions³ ▪ Pour les autres investisseurs du type d'ordre III : 134 400 actions⁴
Membres du syndicat de placement	Société Générale Marocaine de Banques	Tous les membres du syndicat de placement	Pour les OPCVM actions et diversifiés : ▪ Attijari Intermédiation ▪ Sogécapital bourse ▪ Atlas Capital Bourse ▪ BMCE Capital Bourse ▪ Upline Securities ▪ CDG Capital Bourse ▪ CFG Marchés ▪ BMCI Bourse ▪ Crédit du Maroc Capital ▪ M.S.I.N. ▪ Valoris Securities (ex Eurobourse) Pour les autres investisseurs du type d'ordre III : ▪ Attijari Intermédiation ▪ Sogécapital bourse

¹ Le plafond de souscription pour le type d'ordre I correspond à la formule suivante : (1,7 mois de salaire net – 13 295 MAD) / 20%

² Correspond à 10% du montant global de l'Opération (fourchette basse)

³ Correspond à 5% du nombre total d'actions de l'Opération

⁴ Correspond à 10% du nombre total d'actions de l'Opération

Type d'ordre	I	II	III
Couverture des souscriptions	- Les souscriptions des salariés par apport personnel doivent être couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèces) - Les souscriptions des salariés par un crédit bancaire seront couvertes par ce dernier	Les souscriptions doivent être couvertes à 100% de la manière suivante par : - un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce) sur le compte du souscripteur, et/ou ; - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes : - obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne : pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ; - parts d'OPCVM à valeur liquidative quotidienne (hors monétaires), dépôts à terme, actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription. La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur. La couverture de la souscription en espèces et/ou en collatéral devra rester bloquée, jusqu'à l'allocation du titre.	- Pour les institutionnels de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence au 1^{er} avril 2015 et (ii) n'ayant pas le statut de client d'un membre du syndicat de placement ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : couverture à 30% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce) ou à 100% par une caution bancaire ; - Pour les institutionnels de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} avril 2015 ou (ii) client d'un membre du syndicat de placement ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture ; - Pour les autres investisseurs du type d'ordre III : aucune couverture
Modalités d'allocation	Par itération	1^{ère} allocation : par itération à hauteur de 20 actions ; 2^{ème} allocation : au prorata pour les souscriptions supérieures à l'équivalent de 20 actions	Au prorata
Règles de transvasement	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en I, le reliquat est affecté au II, puis au III	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en II, le reliquat est affecté au III, puis au I	Si le nombre d'actions est inférieur à ce qui est prévu en III, le reliquat est affecté au II, puis au I

V.4. REPARTITION DE L'OFFRE

L'offre est structurée en trois types d'ordres :

Type d'ordre I	Réservé aux salariés marocains permanents de Total Maroc, Mahatta, Ouargaz et Gazber, disposant d'un CDI et remplissant les conditions suivantes : ▪ titulaires au 1^{er} janvier 2014 ; ▪ 1,7 mois du salaire de base du salarié est strictement supérieur à l'équivalent brut d'un montant net de 13 295 MAD. Sont exclus de ce type d'ordre les salariés dirigeants étrangers du groupe TOTAL expatriés chez Total Maroc, Mahatta, Gazber ou Ouargaz. Le montant maximum pouvant être demandé par un même salarié est de 8,5 mois de salaire net moins 66 475 MAD.
Type d'ordre II	Réservé : ▪ aux personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ; ▪ aux personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre III et justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} avril 2015, exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 61 152 000 MAD. Le montant maximum pouvant être demandé par un même investisseur est de 61 152 000 MAD.
Type d'ordre III	Réservé : ▪ aux investisseurs qualifiés de droit marocain suivants : ○ Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) actions et diversifiés (régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) de droit marocain ; ○ entreprises d'assurance et de réassurance telles que régies par la loi 17-99 portant Code des Assurances ; ○ organismes de pension et de retraite ; ○ Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) ; ○ banques ; ▪ institutionnels de l'investissement agréés étrangers ; Le nombre maximum d'actions cumulé pouvant être demandé par un même investisseur se présente comme suit : ▪ pour les OPCVM actions et diversifiés : 5% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération (soit 67 200 actions) ; ▪ pour les autres investisseurs du type d'ordre III : 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération (soit 134 400 actions).

V.5. CLAUSES DE TRANSVASEMENT

Si le nombre de titres demandés par type d'ordre demeure inférieur à la tranche correspondante de l'Opération, les co-chefs de file du syndicat de placement en collaboration avec Attijari Finances Corp., la Société et la Bourse de Casablanca attribueront la différence aux autres types d'ordre. Les modalités de transvasement d'un type d'ordre à l'autre sont présentées au point XI.2. de la partie II.

VI. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES OFFERTS

Nature des titres	Actions de Total Maroc, toutes de même catégorie
Forme juridique des actions	Les actions offertes seront toutes au porteur. Les actions de Total Maroc seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear.
Nombre d'actions offertes	1 344 000 actions
Procédure de 1^{ère} cotation	Offre à prix ouvert (OPO)
Fourchette de prix de cession	La fourchette de prix proposée dans le cadre de la présente Opération est comprise entre 455 MAD et 535 MAD par action
Valeur nominale	50 MAD
Libération des actions	Les actions offertes sont entièrement libérées et libres de tout engagement 1 ^{er} janvier 2014
Date de jouissance	Les actions offertes auront droit au dividende mis en paiement en 2015 sur décision de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur la répartition du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2014. Ce dividende sera mis en paiement 20 jours ouvrés suivant la première cotation de la Société en Bourse, avec un détachement du coupon 7 jours ouvrables avant la mise en paiement.
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Compartiment de cotation	1 ^{er} compartiment
Négociabilité des actions	Les actions offertes sont librement négociables. Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
Droits rattachés	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote dans toutes les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions (de manière individuelle ou collective) peuvent participer aux Assemblées générales ordinaires. Les actionnaires détenant au moins 1 action peuvent participer aux Assemblées générales extraordinaires

VII. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX

VII.1. METHODES D'EVALUATION ECARTEES

VII.1.1. Approche patrimoniale

La méthode patrimoniale consiste à évaluer séparément les différents actifs et engagements d'une entreprise, sans tenir compte des perspectives futures de cette dernière. Cette méthode s'applique en général dans un contexte de désinvestissement et de liquidation des actifs, afin de procurer une meilleure allocation des ressources, ou pour valoriser des sociétés financières ou de portefeuille.

Dans la mesure où Total Maroc ne satisfait pas aux conditions d'application de cette méthode de valorisation, celle-ci a été écartée.

VII.1.2. Multiples transactionnels

Cette méthode repose sur la valorisation d'une entreprise par référence à des multiples d'un échantillon de transactions intervenues sur des sociétés opérant dans la même activité, et qui présentent des caractéristiques financières et opérationnelles comparables.

Etant donnée l'indisponibilité d'informations financières publiques (tels que le montant des transactions et les multiples induits) relatives à des transactions antérieures ayant porté sur des sociétés comparables à Total Maroc, seule la récente transaction sur le capital de Total Maroc pourrait être présentée dans cette section.

En effet, en mai 2014, Total Outre Mer a cédé au groupe Zahid 268 800 actions de Total Maroc, représentant 30% du capital et des droits de vote de la Société, au prix total de 89 000 000 EUR,

correspondant à 1 001 339 000 MAD⁵. Ce prix de transaction fait donc ressortir une valeur de 100% des fonds propres de Total Maroc à 3 337 796 667 MAD.

Toutefois, cette transaction ne saurait constituer une référence de valorisation pertinente dans la mesure où (i) ce prix se fonde sur des conditions de marché en termes de taux monétaires retenus pour le calcul du coût moyen pondéré du capital significativement différentes de celles observées actuellement, (ii) ce prix intègre une décote d'illiquidité en raison de la clause d'inaliénabilité⁶ des actions Total Maroc acceptée par le groupe Zahid et (iii) ce prix intègre une décote de minoritaire du fait de la position minoritaire du groupe Zahid non bloquante.

VII.2. METHODES D'EVALUATION RETENUES

La valorisation de Total Maroc aboutissant au prix des actions proposées, dans le cadre de la présente Opération, est fondée sur les méthodes de valorisation ci-après :

- la méthode des comparables boursiers ;
- la méthode d'actualisation des cash-flows futurs (DCF).

La méthode DCF est basée sur l'élaboration d'un plan d'affaires prévisionnel de Total Maroc sur un horizon cohérent, tenant compte de l'historique de la Société et de son plan de développement. La pertinence de cette méthode est justifiée par la visibilité de la Société sur son activité et sur ses projections financières.

Ainsi, la méthode de référence privilégiée pour la valorisation de Total Maroc est la méthode DCF. La méthode des comparables boursiers n'est présentée qu'à titre indicatif.

VII.3. METHODE D'ACTUALISATION DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS (DCF)

VII.3.1. Rappel méthodologique

La méthode DCF (*Discounted Cash Flows*) est communément reconnue comme étant la méthode d'évaluation fondamentale des sociétés.

La méthode DCF donne une vision dynamique de la valeur d'entreprise, puisqu'elle repose sur les projections de flux probables et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur l'activité, tels que l'évolution de la rentabilité, la cyclicité, la structure financière et le risque intrinsèque.

L'évaluation selon cette méthode respecte les étapes suivantes :

- modélisation des flux de trésorerie futurs (sur la base d'un plan d'affaires) ;
- estimation des flux de trésorerie normatifs entrant dans le calcul de la valeur terminale ;
- détermination du coût moyen pondéré du capital (CMPC) ;
- détermination de la valeur de l'entreprise, égale à la somme des flux de trésorerie futurs après impôt et de la valeur terminale, actualisés au CMPC ;
- détermination de la valeur des fonds propres en déduisant de la valeur de l'entreprise l'endettement net et l'ensemble des passifs à caractère de dette.

Le calcul de la valeur des capitaux propres est effectué selon la formule suivante :

$$V_{FP} = VE - EN$$

⁵ Taux de change de 1 EUR pour 11,2510 MAD à la date du 6 mai 2014

⁶ Le groupe Zahid s'était engagé dans le pacte d'actionnaires signé avec Total Outre Mer S.A. à respecter une période d'inaliénabilité des actions Total Maroc de cinq années post transaction.

Où :

VE valeur d'entreprise

EN endettement net et passifs à caractère de dette

La Valeur d'Entreprise (VE) se calcule comme suit :

$$VE = \sum_{i=1}^n \frac{CF_i}{(1 + CMPC)^i} + \frac{VT}{(1 + CMPC)^n}$$

Où :

CF_i flux de trésorerie disponibles futurs (projections sur la base d'un plan d'affaires)

CMPC coût moyen pondéré du capital

VT valeur terminale

n durée d'actualisation

VII.3.2. Plan d'affaires prévisionnel

Les flux de trésorerie consolidés futurs pour Total Maroc sur la période 2015^p-2024^p ont été déterminés comme suit :

En MMAD	2015 ^p	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	2019 ^p	2020 ^p	2021 ^p	2022 ^p	2023 ^p	2024 ^p	Flux norm.
Résultat opérationnel	398	449	469	488	513	535	560	579	597	613	613
Dotations aux amortissements	189	192	192	197	200	197	200	206	212	216	216
Provisions long terme d'exploitation	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Var. provisions LT exceptionnelles	-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+/- value de cessions d'actifs	-20	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
Réintégration des coûts de l'opération	38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EBITDA	604	638	659	683	710	730	757	782	806	826	826
- Amortissements	189	192	192	197	200	197	200	206	212	216	216
= EBITA	415	446	467	485	510	533	557	577	594	610	610
- Impôt sur le résultat d'exploitation	125	134	140	146	153	160	167	173	178	183	183
+ Amortissements	189	192	192	197	200	373	390	404	416	427	427
- Investissements	312	280	239	235	196	197	200	206	212	216	216
- Variation du BFR*	-472	41	45	42	42	39	41	42	42	44	5
= Flux de trésorerie disponible	639	183	235	260	319	337	359	377	395	419	458

Les flux de trésorerie consolidés présentés ci-avant sont calculés sur la base du business plan *standalone* de la Société n'intégrant pas les impacts financiers liés à la présente introduction en bourse (coût de l'Opération et réduction de 25% de l'impôt sur les sociétés accordée pendant les trois années consécutives à l'introduction en bourse de la Société).

Le plan d'affaires prévisionnel consolidé sur la période 2015^e-2018^p est détaillé dans la partie VII (« Perspectives ») de la présente Note d'Information.

VII.3.3. Calcul du taux d'actualisation (CMPC)

Le CMPC correspond à l'exigence de rentabilité moyenne pondérée des pourvoyeurs de fonds de la Société. Il est calculé à partir de la formule suivante :

$$CMPC = Cfp \times FP/(D+FP) + Cd \times (1-IS) \times D/(D+FP)$$

Où :

Cfp coût des fonds propres

FP valeur des fonds propres

D valeur de l'endettement net

$Cd \times (1-IS)$ coût de la dette après impôt

Le coût de la dette est estimé sur la base du coût de financement de la Société.

Le coût des fonds propres est calculé de la manière suivante :

$$Cfp = Rf + \beta e \times (Rm - Rf)$$

Où :

Rf Taux sans risque, estimé sur la base du rendement des bons du Trésor du Maroc à maturité 10 ans ;

βe Bêta endetté calculé sur la base du bêta désendetté d'Afriquia Gaz, ré-endetté sur la base de la structure d'endettement de Total Maroc ;

Rm Prime de risque sur le marché marocain

Taux sans risque

Le taux sans risque retenu dans le cadre de la détermination du CMPC de Total Maroc est de 3,24%, correspondant au rendement des bons du Trésor à maturité 10 ans au Maroc (courbe secondaire au 10 mars 2015).

Prime de risque

La prime de risque retenue dans le cadre de la détermination du CMPC de Total Maroc s'élève à 8,07%, correspondant à la prime de risque pour le marché marocain selon la moyenne des primes découlant de la méthode historique, de la méthode prospective et de la méthode par sondage, telle que calculée par Attijari Intermédiation.

Bêta

Le bêta retenu dans le cadre de la détermination du CMPC de Total Maroc est le bêta d'Afriquia Gaz sur une période de 10 ans. En effet, Afriquia Gaz est la seule société cotée sur le marché boursier marocain présentant un profil sensiblement comparable à celui de Total Maroc.

Le bêta désendetté ressort ainsi à 0,7⁷. Le bêta ré-endetté sur la base de la structure d'endettement de Total Maroc ressort à 1,01.

A titre de comparaison, le bêta désendetté de l'échantillon des comparables boursiers présenté au point VII.4.2. ressort à 0,51.

⁷ Source : Bourse de Casablanca, calcul Attijari Finances Corp.

Gearing normatif

Le gearing retenu pour la détermination du CMPC de Total Maroc est le gearing normatif au 31/12/2014. Le retraitement de l'endettement net consolidé au 31/12/2014 se présente comme suit :

En MMAD	2014	2014 normatif
(+) Dettes financières non courantes	-	-
(+) Dettes financières courantes	889,0	652,0
<i>dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	16,4	16,4
<i>dont dette douanière</i>	8,4	8,4
<i>dont découvert bancaire et ligne de financement des importations en devises</i>	864,2	627,2
(-) Trésorerie et équivalents de trésorerie	84,5	84,5
Endettement financier net	804,5	567,5

Source : Total Maroc S.A.

Le retraitement des dettes financières courantes de 237 MMAD est lié à la baisse exceptionnelle du délai fournisseur vis-à-vis du groupe TOTAL (cf. analyse financière des comptes sociaux de Total Maroc), matérialisé par le paiement d'une cargaison d'une valeur de 237 MMAD en décembre 2014.

Ainsi, sur la base des fonds propres consolidés de la Société (896,3 MMAD), le gearing normatif ressort à 38,77%.

Calcul du CMPC – Synthèse

Le tableau suivant synthétise le calcul du CMPC retenu :

CALCUL DU CMPC	
Taux sans risque (Rf)	3,24%
Beta désendetté	0,70
Bêta endetté (β_e)	1,01
Prime de risque (Rm)	8,07%
Coût des fonds propres (Cfp)	11,42%
Coût de la dette (Cd)	4,50%
Taux d'imposition (IS)	30,00%
Coût de l'endettement après impôts	3,15%
Gearing normatif (au 31/12/2014)	38,77 %
Coût moyen pondéré du capital	8,21%

Le CMPC s'établit ainsi à 8,21%.

VII.3.4. Valorisation

Taux de croissance à l'infini

Pour le calcul de la valeur terminale, le taux de croissance à l'infini retenu s'établit à 1,5%.

Filiales

Le traitement des filiales de Total Maroc dans la valorisation de cette dernière tient compte du périmètre de consolidation du Groupe Total Maroc détaillé ci-dessous :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total Maroc	100,0%	100,0%	IG
Gazber	100,0%	100,0%	IG
Ouargaz	100,0%	100,0%	IG
Mahatta	100,0%	100,0%	IG
Salam Gaz	20,0%	20,0%	MEE
SEJ	50,0%	50,0%	MEE
SDH	33,3%	33,3%	MEE

Source : Total Maroc S.A.

N.B. : IG correspond à la méthode d'intégration globale, MEE correspond à la méthode de mise en équivalence

En effet, la valeur des filiales intégrées globalement (Gazber, Ouargaz et Mahatta) est directement incorporée dans la valeur actualisée des flux de trésorerie consolidés futurs présentés au point VII.3.2.

La valeur des filiales mises en équivalence (Salam Gaz, SEJ et SDH) correspond quant à elle à la valeur des sociétés mises en équivalence déterminée au bilan consolidé aux normes IFRS du Groupe Total Maroc (cf. Partie VI. Situation financière de Total Maroc au point II.3) estimée à fin 2014 à 160,6 MMAD.

Enfin, les autres filiales (qui ne sont ni intégrées globalement ni mises en équivalence) sont valorisées sur la base des dividendes qu'elles versent à Total Maroc suivant la méthode DDM (*Dividend Discount Model*) sur la base du coût des fonds propres de Total Maroc soit 11,42%. La valeur déterminée de ces filiales s'établit à 72,7 MMAD.

Endettement net

Au 31/12/2014, la dette nette et les passifs à caractère de dette pris en compte dans le calcul de la valeur des fonds propres de Total Maroc se détaillent comme suit :

Données au 31/12/2014 (en MMAD)	
Dettes financières courantes	889,0
Dettes financières non courantes	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84,5
Dette nette	804,5
Engagements envers le personnel fiscalisés	9,3
Provisions pour risques et charges non courant	46,8
Dette nette et passifs à caractère de dette	860,6

Source : Total Maroc S.A.

Valorisation résultante

Sur la base du CMPC de 8,21% et d'un taux de croissance à l'infini de 1,5%, la valeur d'entreprise ressort à 5 486 MMAD, constituée (i) de la somme actualisée des free cash flow 2015^e-2024^p à hauteur de 2 338 MMAD et (ii) de la valeur terminale à hauteur de 3 148 MMAD.

Après déduction de la dette nette et passifs à caractère de dette au 31/12/2014 (860,6 MMAD), et ajout de la valeur des filiales mises en équivalence et des autres filiales non consolidées au 31/12/2014 (233,4 MMAD), la valeur des fonds propres s'établit à 4 859 MMAD.

VII.4. METHODE DE VALORISATION PAR LES MULTIPLES BOURSIERS

VII.4.1. Rappel méthodologique

La méthode d'évaluation par les comparables boursiers consiste à appliquer aux agrégats financiers consolidés de Total Maroc les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés opérant sur le même secteur que Total Maroc et considérées comme comparables.

L'échantillon retenu est composé de filiales de *majors* opérant uniquement sur la distribution de carburants, de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et de lubrifiants.

VII.4.2. Échantillon retenu

L'échantillon de sociétés comparables retenu se détaille comme suit :

Société	Localisation	VE/EBITDA*	PE*
Total Cote d'Ivoire SA (BRVM:TTLC)	Côte d'Ivoire	9,3	16,0
Vivo Energy Cote d'Ivoire (BRVM:SHEC)	Côte d'Ivoire	17,9	24,2
Total Petroleum Ghana Ltd. (GHSE:TOTAL)	Ghana	14,2	22,5
Total Kenya Limited (NASE:TOTL.O)	Kenya	4,1	3,3
Total Nigeria Plc (NGSE:TOTAL)	Nigeria	7,7	14,0
Mobil Oil Nigeria plc (NGSE:MOBIL)	Nigeria	17,5	8,7
Shell Oman Marketing Company SAOG (MSM:SOMS)	Oman	12,1	16,3
Shell Pakistan Limited (KASE:SHEL)	Pakistan	5,8	23,6
Médiane		10,7	16,1

Source : Infinitiv au 10/04/2015
(*) Sur la base des derniers comptes publiés

VII.4.3. Valorisation

L'application du multiple moyen VE/EBITDA de 10,68 à l'EBITDA consolidé de Total Maroc au titre de l'exercice 2014 aboutit ainsi à une valeur d'entreprise s'élevant à 6 406 MMAD. Après déduction de la dette nette et passifs à caractère de dette au 31/12/2014 (860,6 MMAD), et ajout de la valeur des filiales mises en équivalence et des autres filiales non consolidées au 31/12/2014 (233,4 MMAD), la valeur des fonds propres s'établit à 5 778 MMAD.

L'application du multiple moyen PE de 16,12 au résultat net consolidé de Total Maroc au titre de l'exercice 2014 aboutit à une valeur des fonds propres de 5 140 MMAD.

VII.5. SYNTHESE DES VALORISATIONS

Les méthodes d'évaluation utilisées aboutissent aux valorisations suivantes :

En MMAD	DCF	Multiples boursiers*
Valorisation d'entreprise** de Total Maroc (100%)	5 486	6 087
Multiple induit VE/EBITDA 2014	9,1	10,1
Valorisation des fonds propres*** de Total Maroc (100%)	4 859	5 459
Multiple induit PE 2014	15,2	17,1
Valeur des fonds propres par action (en MAD)	542	609

(*) Moyenne des valorisations par les multiples VE/EBITDA et PE

(**) Hors valeur des filiales mises en équivalence et des autres filiales non consolidées au 31/12/2014

(***) Y compris valeur des filiales mises en équivalence et des autres filiales non consolidées au 31/12/2014

VII.6. DETERMINATION DU PRIX

La valorisation retenue par Total Outre Mer pour la réalisation de l'introduction en Bourse de Total Maroc se situe dans une fourchette comprise entre 4 076 800 000 MAD et 4 793 600 000 MAD, soit un prix par action compris entre 455 MAD et 535 MAD.

Par rapport à la valorisation par DCF, la fourchette de valorisation retenue dans le cadre de la présente Opération fait donc ressortir :

- une décote de 16% pour le bas de fourchette ;
- une décote de 1% pour le haut de fourchette.

VII.7. MULTIPLES INDUITS

Les multiples induits s'établissent comme suit :

En kMAD (sinon précisé)	2014 (N)	2015 ^p (N)
EBITDA consolidé	599,8	604,1
Résultat net consolidé	319,0	297,7
Dividende mis en paiement en N+1	310,0	320,2
<u>Base de prix : 455 MAD par action</u>		
P/E	12,8	13,7
VE/EBITDA	7,8	7,8
Dividend yield	7,6%	7,9%
<u>Base de prix : 535 MAD par action</u>		
P/E	15,0	16,1
VE/EBITDA	9,0	9,0
Dividend yield	6,5%	6,7%

VIII. COTATION EN BOURSE

VIII.1. PLACE DE COTATION

Les actions, objet de la présente Opération, seront cotées au 1^{er} compartiment (marché principal) de la Bourse de Casablanca.

VIII.2. PROCEDURE DE PREMIERE COTATION

L'admission des actions de Total Maroc s'effectuera par une procédure de première cotation basée sur une offre à prix ouvert selon les dispositions du Règlement Général de la Bourse des valeurs.

VIII.3. CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

Ordre	Etapes	Au plus tard
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'Opération	23/04/2015
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'Opération	30/04/2015
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'Information visée par le CDVM	30/04/2015
4	Publication de l'avis relatif à l'Opération au bulletin de la cote	04/05/2015
5	Publication de l'extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales	05/05/2015
6	Ouverture de la période de souscription	11/05/2015
7	- Clôture anticipée éventuelle pour le type d'ordre III, le cas échéant - Réception des souscriptions au type d'ordre III par la Bourse de Casablanca avant 18h00 dans le cas d'une clôture anticipée éventuelle - Publication de l'avis relatif à la clôture anticipée par la Bourse de Casablanca	12/05/2015
8	- Clôture normale de la période de souscription du type d'ordre III - Réception des souscriptions au type d'ordre III par la Bourse de Casablanca avant 18h00	13/05/2015
9	Clôture de la période des souscriptions des types d'ordre I et II	15/05/2015
10	Réception des souscriptions au type d'ordre I et II par la Bourse de Casablanca avant 12h00	18/05/2015
11	Centralisation et consolidation des souscriptions par la Bourse de Casablanca	19/05/2015
12	Traitement des rejets	20/05/2015
13	- Réunion de fixation du prix d'introduction à 10h00 - Publication du prix d'introduction sur le site de la Bourse de Casablanca et au BOC	21/05/2015
14	Remise par la Bourse de Casablanca des allocations des titres aux membres du syndicat de placement à 12h00	22/05/2015
15	- Première cotation et enregistrement de l'Opération en bourse - Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote	29/05/2015
16	Règlement/livraison	03/06/2015
17	Publication des résultats de l'Opération par la Société dans un journal d'annonces légales	04/06/2015

VIII.4. CARACTERISTIQUES DE COTATION DES ACTIONS DE TOTAL MAROC

L'admission des actions de Total Maroc aux négociations sur le marché principal s'effectuera par la procédure d'offre à prix ouvert selon les caractéristiques suivantes :

Libellé long	TOTAL MAROC
Libellé court	TOTAL MAROC
Compartiment	Premier compartiment de la Bourse de Casablanca
Secteur d'activité	Pétrole et Gaz
Procédure de 1^{ère} cotation	Offre à prix ouvert
Mode de cotation	Continu
Code	12100
Ticker	TMA
TMB	72 300
Date de 1^{ère} cotation	29 mai 2015

IX. MODALITES DE SOUSCRIPTION

IX.1. PERIODE DE SOUSCRIPTION

Les actions de Total Maroc, objet de la présente Note d'Information, pourront être souscrites du 11 mai 2015 au 15 mai 2015 inclus pour les types d'ordre I et II.

Pour le type d'ordre III, les actions offertes pourront être souscrites du 11 mai 2015 au 13 mai 2015 inclus, avec possibilité de clôture anticipée dès la fin du deuxième jour de cette période si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs, sous réserve que les demandes de souscription dépassent au moins deux fois la fourchette haute des titres relatifs au type d'ordre III soit 887 368 actions.

La clôture anticipée pour le type d'ordre III interviendrait le 12 mai 2015 à 15h30 (l'horodatage faisant foi) sur recommandation de l'Organisme conseil et coordinateur global, sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et du CDVM. La clôture anticipée de la période de souscription pour le type d'ordre III n'engendrera pas de décalage des autres étapes du calendrier de l'Opération. L'Organisme conseil et coordinateur global devra informer la Bourse de Casablanca et le CDVM le jour même avant 10 heures.

Dès la prise de décision, la Bourse de Casablanca publiera sur son site web un avis relatif à la clôture anticipée de la période de souscription pour le type d'ordre III, et ce, le jour même à partir de 12 heures.

Un avis relatif à la clôture anticipée pour le type d'ordre III sera diffusé, par la Bourse de Casablanca, le jour même de la clôture de la période de souscription dans le bulletin de la Cote. La Société publiera de son côté un avis relatif à la clôture anticipée pour le type d'ordre III le jour suivant l'annonce faite par la Bourse de Casablanca.

IX.2. DESCRIPTIF DES TYPES D'ORDRE

IX.2.1. Type d'ordre I

Ce type d'ordre est réservé aux personnes salariées de Total Maroc et de ses filiales Mahatta, Gazber et Ouargaz, disposant d'un CDI et remplissant les conditions suivantes :

- titulaires au 1^{er} janvier 2014 ;
- 1,7 mois du salaire de base du salarié est strictement supérieur à l'équivalent brut d'un montant net de 13 295 MAD.

Ce type d'ordre exclut les dirigeants étrangers salariés du groupe TOTAL expatriés chez Total Maroc, Mahatta, Gazber ou Ouargaz.

Le montant offert à ce type d'ordre est de 28 586 293 MAD hors décote, soit un nombre d'actions compris entre 53 432 et 62 827 actions en fonction du prix de l'action retenu (soit entre 4,0% et 4,7% du nombre total d'actions cédées, et entre 0,6% et 0,7% du capital social de Total Maroc).

Le prix de souscription est unique et sera déterminé par la confrontation des demandes de souscription du type d'ordre III.

Les salariés autorisés à souscrire au type d'ordre I bénéficieront dans le cadre de cette opération d'une décote de 20% par rapport au prix de l'offre. La décote proposée ainsi que l'IR lié à la décote seront supportés par Total Maroc.

Aucun montant minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le montant maximum de souscription pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre I est plafonné au montant suivant :

8,5 mois de salaire net – 66 475 MAD

Les salariés ayant souscrit à ce type d'ordre devront conserver les titres pendant trois années (période d'indisponibilité) à compter du premier jour de cotation en bourse.

Un financement sera proposé par la Société Générale Marocaine de Banques aux salariés qui en émettent le souhait. Le financement accordé aux salariés est un crédit à remboursement in fine. Les salariés auront la faculté de rembourser à tout moment par anticipation tout ou partie du montant du principal du prêt et des intérêts.

Les actions acquises dans le cadre de la présente Opération, par le biais d'un prêt seront nanties au profit de la Société Générale Marocaine de Banques, et ce jusqu'à remboursement du principal et des intérêts afférents au prêt.

Les actions acquises par les salariés sans avoir recours à un financement bancaire ne seront pas nanties.

Les salariés ont également la possibilité de souscrire au type d'ordre II en tant que personnes physiques. Cependant, ils ne bénéficieront pas au titre des actions souscrites au type d'ordre II des avantages liés au type d'ordre I cités précédemment.

L'ensemble des souscriptions des salariés, y compris celles effectuées pour le compte de leurs enfants mineurs au type d'ordre II, devra être réalisé auprès de la Société Générale Marocaine de Banques, seule habilitée à collecter les souscriptions des salariés.

IX.2.2. Type d'ordre II

Le nombre d'actions offertes à ce type d'ordre est de 403 200 actions (soit 30% du nombre total d'actions offertes et 4,5% du capital social de Total Maroc).

Les souscripteurs au type d'ordre II bénéficieront dans le cadre de cette Opération d'une décote de 10% par rapport au prix de l'offre dans la limite de 20 actions.

Ce type d'ordre est réservé :

- aux personnes physiques marocaines et étrangères résidentes ou non résidentes ;
- aux personnes morales n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre III de droit marocain ou de droit étranger justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} avril 2015.

Aucun montant minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le montant maximum pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre II est de 61 152 000 MAD.

En ce qui concerne les salariés désirant souscrire, en plus de leur souscription au type d'ordre I, au type d'ordre II en tant que personnes physiques et pour leurs enfants mineurs, ils sont tenus de le faire auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I, à savoir la Société Générale Marocaine de Banques.

Les souscriptions au type d'ordre II peuvent être réalisées auprès de l'ensemble des Membres du Syndicat de Placement.

IX.2.3. Type d'ordre III

Le nombre d'actions offertes à ce type d'ordre se situe entre 877 973 et 887 368 actions (soit entre 65,3% et 66,0% du nombre total d'actions offertes et entre 9,8% et 9,9% du capital social de Total Maroc).

Le nombre de titre d'ordre III dépend du nombre de titre retenu pour le type d'ordre I soit :

Nombre total d'actions cédées (1 344 000 actions) – nombre d'actions de type d'ordre I
(équivalent en actions d'un montant de 28 586 293 MAD) – nombre d'actions de type
d'ordre II (403 200 actions).

Le prix de souscription est compris entre 455 MAD et 535 MAD et sera déterminé par la confrontation des demandes de souscription du type d'ordre III.

Le type d'ordre III est réservé aux :

- investisseurs qualifiés de droit marocain suivants :
 - ✓ OPCVM actions et diversifiés régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) ;

- ✓ entreprises d'assurance et de réassurance telles que régies par la loi 17-99 portant Code des Assurances ;
- ✓ organismes de pension et de retraite ;
- ✓ Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- ✓ banques ;
- institutionnels de l'investissement agréés étrangers.

Le nombre maximum d'actions cumulé pouvant être demandé par un même investisseur au type d'ordre III se présente comme suit :

- pour les OPCVM actions et diversifiés : 5% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération (soit 67 200 actions) ;
- pour les autres investisseurs du type d'ordre III : 10% du nombre global d'actions proposées dans le cadre de l'Opération (soit 134 400 actions).

Chaque souscription au type d'ordre III doit être formulée en nombre de titres et en prix.

Chaque souscripteur peut formuler un ou plusieurs ordres à des prix différents (par palier de 5 dhs) auprès du même membre du syndicat de placement. Le cumul du nombre d'actions demandé par un même souscripteur ne doit pas dépasser le plafond de souscription qui lui est applicable. Si le nombre cumulé d'actions demandé dépasse le plafond autorisé, toutes les souscriptions seront annulées.

Toutes les souscriptions au type d'ordre III doivent être réalisées auprès du même membre du syndicat de placement. Ce dernier s'assure du respect des conditions de couverture et des limites de souscriptions.

IX.3. SEUIL DE DIFFUSION

En application des dispositions de l'article III.1.28 de la circulaire du CDVM :

- le seuil minimum de diffusion de l'Opération auprès du public est fixé à 1 000 personnes ;
- le nombre minimum de réponses à l'Opération par des souscripteurs est fixé à 100 personnes.

IX.4. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

IX.4.1. Ouverture de comptes

- Hors enfants mineurs, les opérations de souscription sont enregistrées dans un compte titres et espèces au nom du souscripteur, ouvert auprès du même membre de syndicat de placement auprès duquel la souscription est faite. Dans le cas où celui-ci n'a pas le statut de dépositaire, le compte peut être ouvert auprès d'un établissement ayant le statut de dépositaire ;
- Toute personne désirant souscrire auprès d'un membre du syndicat de placement devra obligatoirement disposer ou ouvrir un compte auprès dudit membre. Le membre du syndicat de placement se conformera à la législation en vigueur pour l'ouverture des comptes et demandera au minimum les pièces suivantes :
 - ✓ copie du document d'identification du client (carte d'identité nationale (CIN), carte de séjour, registre de commerce, passeport...) ;
 - ✓ contrat d'ouverture de compte dûment signé par le souscripteur et le membre du syndicat de placement.
- Les ouvertures de comptes ne peuvent être réalisées que par le souscripteur lui-même ;
- Les ouvertures de compte pour enfants mineurs ne peuvent être réalisées que par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur ;

- Il est strictement interdit d'ouvrir un compte par procuration ;
- La souscription pour compte de tiers est autorisée dans le cadre d'un mandat de gestion du portefeuille comportant une clause expresse le permettant ;
- Pour les enfants mineurs, les souscriptions peuvent être enregistrées soit sur leur compte soit sur celui des personnes habilitées à souscrire en leur nom à savoir, le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur.

IX.4.2. Modalités de souscription

- Toutes les souscriptions au type d'ordre I et II se font en numéraire.
- Chaque souscripteur au type d'ordre II ne pourra transmettre qu'un seul ordre de souscription pour son propre compte.
- Les souscriptions seront réalisées à l'aide de bulletins de souscription disponibles auprès des membres du syndicat de placement. Une copie du bulletin de souscription doit être remise au souscripteur.
- Les bulletins de souscription doivent être remplis et signés par le souscripteur (ou son mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille le permettant) et validés et horodatés par le membre du syndicat de placement.
- Les souscriptions au type d'ordre III sont à exprimer en quantité et prix (palier de prix : 5 DH incluant les bornes de la fourchette de prix).
- Les souscriptions sont irrévocables après la clôture de la période de souscription, et ce, même en cas de clôture anticipée pour le type d'ordre III.
- Tous les membres du syndicat de placement, y compris ceux qui procéderont à la collecte des ordres via une plateforme Internet, s'engagent à respecter la procédure de collecte des souscriptions.
- Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements. Ils sont de ce fait tenus d'accepter les ordres de souscription de toute personne habilitée à participer à l'Opération, à condition que ladite personne fournisse les garanties financières nécessaires. Les membres du syndicat de placement sont tenus de conserver dans le dossier relatif à la souscription de leur client les documents et pièces justificatifs qui leur ont permis de s'assurer de ladite capacité financière.
- Chaque membre du syndicat de placement s'engage ainsi à exiger de son client la couverture de leurs souscriptions. Cette couverture diffère selon les types d'ordre :
 - ✓ pour les souscriptions de type d'ordre I :
 - les souscriptions des salariés par apport personnel doivent être couvertes à 100% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce) ;
 - les souscriptions des salariés par un crédit bancaire seront couvertes par ce dernier. Le contrat de crédit doit être signé par la Société Générale Marocaine de Banques et le salarié souscripteur préalablement à la souscription
 - ✓ pour les souscriptions de type d'ordre II : les souscriptions doivent être couvertes à 100% de la manière suivante :
 - un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce) sur le compte du souscripteur. et/ou ;
 - un collatéral constitué de titres selon les modalités suivantes :
 - obligations d'Etat : prises à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;

- OPCVM monétaires à valeur liquidative quotidienne: pris à 100% maximum de la valeur à la date de souscription ;
- parts d'OPCVM (hors monétaires) à valeur liquidative quotidienne, Dépôts à Terme, Actions cotées : pris à 80% maximum de la valeur à la date de souscription.

La couverture par collatéral est soumise à l'appréciation de chaque membre du syndicat de placement retenu par le souscripteur.

- ✓ pour les souscriptions de type d'ordre III :
 - les souscriptions des institutionnels de droit étranger (i) ne justifiant pas de plus d'une année d'existence au 1^{er} avril 2015 et (ii) n'ayant pas le statut de client d'un membre du syndicat de placement ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca, doivent être couvertes à 30% par un dépôt effectif (remise de chèque ou espèce) ou à 100% par une caution bancaire ;
 - les souscriptions des institutionnels de droit étranger (i) justifiant de plus d'une année d'existence au 1^{er} avril 2015 ou (ii) client d'un membre du syndicat de placement ayant déjà effectué une opération sur le marché primaire ou secondaire de la Bourse de Casablanca : aucune couverture ;
 - les souscriptions des autres investisseurs du type d'ordre III ne nécessitent aucune couverture.
- La couverture de l'ensemble des souscriptions en espèces et/ou en collatéral devra rester bloquée jusqu'à l'allocation du titre.
- Les chèques déposés pour couvrir les dépôts effectifs doivent être présentés à l'encaissement avant de valider la souscription.
- Le dépôt effectif en espèces doit être disponible sur le compte du souscripteur et bloqué à la date de la souscription.
- Le collatéral présenté en couverture des souscriptions doit être bloqué jusqu'à l'allocation des titres. L'attestation de blocage doit être jointe au bulletin de souscription.
- Le montant maximum demandé par un salarié au type d'ordre II est plafonné à 61 152 000 MAD, soit 10% du montant global de l'opération (fourchette basse).
- Le montant maximum demandé par un même souscripteur au type d'ordre II est plafonné à 61 152 000 MAD, soit 10% du montant global de l'opération (fourchette basse).
- Le nombre maximum d'actions demandé par un même souscripteur au type d'ordre III se présente comme suit :
 - ✓ OPCVM actions et diversifiés : plafonné à 67 200 actions, soit 5% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Opération ;
 - ✓ autres investisseurs du type d'ordre III : plafonné à 134 400 actions, soit 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Opération.
- Toutes les souscriptions des salariés aux types d'ordre I et II et de leurs enfants mineurs au type d'ordre II doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement, à savoir la Société Générale Marocaine de Banques.
- Les souscriptions des salariés au type d'ordre I d'une part, et celles au type d'ordre II d'autre part, doivent être réalisées sur des bulletins de souscription différents.
- Les financements des souscriptions des salariés par la Société Générale Marocaine de Banques doivent être dûment formalisés à travers des contrats signés par la banque désignée et le salarié, et ce, avant la souscription.

- Les souscriptions doivent être réalisées par le souscripteur lui-même. Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille comportant une clause expresse le permettant, le mandataire peut procéder à la souscription en lieu et place du mandant uniquement pour les souscripteurs aux types d'ordre II et III.
- Les dépôts couvrant les souscriptions doivent se faire auprès du membre du syndicat de placement auprès duquel les souscriptions sont faites. Dans le cas où celui-ci ne conserve pas les avoirs du souscripteur, la souscription ne pourra être faite qu'à la présentation d'une attestation de blocage de fonds et/ou des titres auprès d'un établissement ayant le statut de dépositaire. Cette attestation devra être jointe au bulletin de souscription et remise au membre du syndicat de placement avant la souscription.
- Les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres de souscription via une plateforme Internet devront respecter les règles suivantes :
 - ✓ le client devra être clairement identifié, et l'acte de souscription matérialisé (horodatage et archivage des ordres de souscription) ;
 - ✓ la Note d'Information devra être mise à la disposition du souscripteur ;
 - ✓ toutes les mentions figurant sur le bulletin de souscription doivent être transmises au client avant sa souscription ;
 - ✓ la souscription ne doit être validée que si le compte espèce présente un solde suffisant pour la couvrir selon les modalités de couverture définies dans la présente Note d'Information ;
 - ✓ le montant de la couverture doit être bloqué immédiatement après la souscription ;
 - ✓ le client doit être informé que sa souscription sera rejetée en cas de vice de forme (exemple : souscription à type d'ordre réservé à une autre catégorie de souscripteurs) ;
 - ✓ les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres du type d'ordre I et II via une plateforme Internet devront clôturer la période de souscription en même temps que les autres membres du syndicat de placement à savoir le 15 mai 2015 à 15h30 ;
 - ✓ les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres de souscription du type d'ordre III via une plateforme Internet devront clôturer la période de souscription en même temps que les autres membres du syndicat de placement à savoir le 13 mai 2015 à 15h30 ; en cas de clôture anticipée de la période de souscription du type d'ordre III, cette date sera ramenée au 12 mai 2015 à 15h30 ;
 - ✓ les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres de souscription via une plateforme Internet devront, avant de valider la souscription recevoir un mail d'acceptation des modalités de l'Opération de la part du souscripteur ou faire valider par le souscripteur un formulaire de confirmation définitive de la souscription récapitulant les caractéristiques de l'Opération et l'ordre de souscription (une copie de ladite confirmation doit être archivée par le membre du syndicat de placement).
- A noter que les membres du syndicat de placement qui procéderont à la collecte des ordres de souscription via une plateforme Internet procéderont au rejet des souscriptions en cas d'absence de couverture espèces ou de dossier incomplet (exemple : absence de mail d'acceptation des modalités de l'opération, absence de carnet de famille pour les souscriptions de mineurs, etc.).
- Les souscriptions des membres du syndicat de placement ou de leurs collaborateurs pour leurs comptes propres doivent être réalisées le premier jour de la période de souscription.

IX.4.3. Souscriptions pour compte de tiers

Les souscriptions pour compte de tiers sont autorisées dans les cas suivants :

- les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur à 18 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Les membres du syndicat de placement sont tenus, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur lors de l'ouverture de compte, ou lors de la souscription pour le compte du mineur en question le cas échéant et de la joindre au bulletin de souscription. En ce cas, les mouvements sont portés soit sur un compte ouvert au nom de l'enfant mineur, soit sur le compte titres ou espèces ouvert au nom du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal ;
- les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs doivent être effectuées auprès du même membre du syndicat de placement auprès duquel la souscription du père, de la mère, du tuteur ou du représentant légal a été réalisée ;
- dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire ne peut souscrire pour le compte du client dont il gère le portefeuille qu'en présentant une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestion marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent ;
- tout mandataire dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille, ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte d'un même tiers.

IX.4.4. Souscriptions multiples

- Les souscriptions multiples sont interdites : un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois au même type d'ordre, à l'exception des salariés qui ont la possibilité de souscrire aux types d'ordre I et II, et les investisseurs du type d'ordre III qui peuvent transmettre plusieurs ordres auprès du même membre du syndicat de placement dans le cadre de la procédure d'OPO dans la limite des plafonds appliqués.
- Chaque souscripteur ne peut transmettre qu'un seul ordre pour le compte de chaque enfant mineur.
- Les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs ne peuvent être réalisées que par l'intermédiaire d'un seul parent uniquement. Toute souscription pour le compte d'enfants mineurs par les deux parents est considérée comme étant une souscription multiple.
- Les souscriptions effectuées auprès de plusieurs membres du syndicat de placement, y compris celles effectuées pour le compte d'enfants mineurs, sont interdites.
- Les salariés ont la possibilité de souscrire, en plus de leur souscription dans le cadre du type d'ordre I, au type d'ordre II auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I, soit la Société Générale Marocaine de Banques.

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité dans leur globalité (cf. procédure de contrôle et d'enregistrement par la Bourse de Casablanca).

A noter que les souscriptions des salariés et de leurs enfants mineurs au type d'ordre II non effectuées auprès du même membre du syndicat de placement ayant collecté leur souscription au type d'ordre I seront frappées de nullité et n'entraîneront pas la nullité des souscriptions au type d'ordre I.

IX.5. IDENTIFICATION DES SOUSCRIPTEURS

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessous. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription en ce qui concerne les ordres I, II et III.

Dans le cas où les membres du syndicat de placement disposeraient déjà de ces documents dans le dossier du client, les souscripteurs sont dispensés de la production desdits documents.

IX.5.1. Type d'ordre I

Catégorie du souscripteur	Documents à joindre
Salariés marocains habilités à souscrire à ce type d'ordre tels que décrits plus haut	Photocopie de la carte d'identité nationale (CIN)
Salariés résidents et non marocains habilités à souscrire à ce type d'ordre tels que décrits plus haut	Photocopie de la carte de résident Photocopie du passeport
Salariés non résidents et non marocains habilités à souscrire à ce type d'ordre tels que décrits plus haut	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document

Une liste détaillée du personnel de Total Maroc, Mahatta, Ouargaz et Gazber, qualifié à souscrire au type d'ordre I, intégrant les numéros de CIN ainsi que les plafonds de souscription libellés en montant sera transmise à la Société Générale Marocaine de Banques et à la Bourse de Casablanca.

IX.5.2. Type d'ordre II

Catégorie du souscripteur	Documents à joindre
Personnes physiques de nationalité marocaine résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale.
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident.
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant
Personnes morales de droit marocain	Photocopie du registre de commerce justifiant de plus d'une année d'existence au 1 ^{er} avril 2015
Personnes morales de droit étranger	Photocopie du registre de commerce ou document équivalent faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie, et justifiant de plus d'une année d'existence au 1 ^{er} avril 2015
Associations marocaines	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt du dossier justifiant de plus d'une année d'existence au 1 ^{er} avril 2015

IX.5.3. Type d'ordre III

Catégorie du souscripteur	Documents à joindre
OPCVM actions et diversifiés de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément. Pour les Fonds Communs de Placement (FCP) : le certificat de dépôt au greffe du tribunal Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV) : le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés marocains (hors OPCVM)	Photocopie des statuts et toutes pièces et justificatifs à même d'attester de l'appartenance du souscripteur à la liste d'investisseurs qualifiés éligibles à souscrire au type d'ordre III
Banques de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément délivrée par Bank Al-Maghrib
Institutionnels de l'investissement agréés de droit étranger	Photocopie du registre de commerce ou équivalent faisant foi dans le pays d'origine et la copie de l'agrément attestant du respect des conditions requises au statut d'investisseur agréé

Toutes les souscriptions qui ne respectent pas les conditions ci-dessus seront frappées de nullité. Les bulletins de souscription insérés en annexe doivent être utilisés impérativement par l'ensemble des membres du syndicat de placement en fonction des types d'ordre. Les ordres de souscription sont irrévocables après la clôture de la période de souscription.

X. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Type d'intermédiaire financier	Désignation	Adresse	Type d'ordre
Organisme de conseil et coordinateur global	Attijari Finances Corp.	163, avenue Hassan II - Casablanca	-
Co-chefs de file du syndicat de placement	Attijari Intermédiation	163, avenue Hassan II - Casablanca	II - III
	Sogécapital bourse	55, bd Abdelmoumen - Casablanca	II - III
Membres du syndicat de placement	Alma Finance	4, Lot La Colline, 20190 - Casablanca	II
	Art Bourse	7, bd Abdelkrim Al Khatabi - Casablanca	II
	Atlas Capital Bourse	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome - Casablanca	II - III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	Attijariwafa bank	2, bd Moulay Youssef - Casablanca	II
	Banque Centrale Populaire	101, bd Zerktouni - Casablanca	II
	BMCE Bank	140, avenue Hassan II - Casablanca	II
	BMCE Capital Bourse	140, Avenue Hassan II, 7ème étage - Casablanca	II - III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	BHCI	26, place des Nations Unies - Casablanca	II
	BHCI Bourse	Bd Bir Anzarane - Immeuble Romandie I - Casablanca	II - III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	Capital Trust Securities	50, bd Rachidi - Casablanca	II
	CDG Capital Bourse	7, bd Kennedy, Anfa Sup - Casablanca	II - III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	CFG Group	5-7 rue Ibn Toufaïl, Quartier Palmier - Casablanca	II
	CFG Marchés	5-7 rue Ibn Toufaïl, Quartier Palmier - Casablanca	II - III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	Crédit Agricole du Maroc	Place des Alouyine - Rabat	II
	Crédit du Maroc	48, bd Mohammed V - Casablanca	II
	Crédit du Maroc Capital	8, rue Ibnou Hilal - Casablanca	II- III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	CIH Bank	187, avenue Hassan II - Casablanca	II
	Valoris Securities (Ex Eurobourse)	Avenue des FAR, Tour Habous, 5ème étage - Casablanca	II - III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	ICF Al Wassit	Espace Porte d'Anfa, 29 rue Bab El Mansour - Casablanca	II
	MENA.C.P.	23, rue Ibnou Hilal Quartier Racine - Casablanca	II
	M.S.I.N	Imm Zénith, Rés Tawfiq, Sidi Maârouf - Casablanca	II- III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	Société Générale Marocaine de Banques	55, bd Abdelmoumen - Casablanca	I - II
	Upline Securities	37, Bd Abdelatif Benkaddour - Casablanca	II - III (OPCVM actions et diversifiés uniquement)
	Wafa Bourse	413, rue Mustapha El Maâni - Casablanca	II

XI. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

XI.1. REGLES D'ATTRIBUTION

A l'issue de la période de souscription, l'attribution des actions de Total Maroc offertes au public se fera de la manière décrite ci-après.

XI.1.1. Type d'ordre I

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est situé entre 53 432 et 62 827 actions soit l'équivalent en actions d'un montant de 28 586 293 MAD hors décote.

Les actions seront allouées par itération à raison d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes, dans la limite de son plafond de souscription, jusqu'à atteindre le nombre d'actions correspondant à ce type d'ordre soit l'équivalent de 28 586 293 MAD.

Le nombre d'actions à attribuer à ce type d'ordre est fonction du prix final de souscription de l'offre tel que déterminé au sein de la fourchette (cf. « Détermination du prix suite à l'OPO »).

Au cas où ce nombre de titres ne serait pas un nombre entier, il sera arrondi à l'unité inférieure.

XI.1.2. Type d'ordre II

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est de 403 200 actions.

1^{ère} allocation

Dans le cadre d'une première allocation, les actions de ce type d'ordre seront servies à hauteur de 20 actions par souscripteur.

Les actions seront allouées à raison d'une action par souscripteur avec priorité aux demandes les plus fortes. Le mécanisme d'attribution d'une action par souscripteur, dans la limite de sa demande, se fera par itération jusqu'à atteindre au maximum 20 actions par souscripteur dans la limite du nombre de titres alloués au type d'ordre II.

2^{ème} allocation

A l'issue de la 1^{ère} allocation, le reliquat des titres offerts sera alloué aux demandes de souscription correspondant à un montant strictement supérieur à l'équivalent de 20 actions, au prorata des demandes de souscriptions.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en multipliant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio d'allocation au type d'ordre II ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

XI.1.3. Type d'ordre III

Le nombre de titres alloués à ce type d'ordre est situé entre 877 973 et 887 368 actions en fonction du nombre de titres retenus pour le type d'ordre I soit :

$$\begin{aligned} & \text{Nombre total d'actions cédées (1 344 000 actions)} - \text{nombre d'actions de type d'ordre I} \\ & \text{(équivalent en actions d'un montant de 28 586 293 MAD)} - \text{nombre d'actions de type} \\ & \text{d'ordre II (403 200 actions)} \end{aligned}$$

Les ordres formulés à un prix inférieur au prix de l'OPO retenu ne seront pas satisfaits.

Si le nombre de titres demandés excède le nombre de titres offerts, les titres seront servis au prorata des demandes de souscriptions formulées à un prix supérieur ou égal au prix définitif retenu à l'issue de la procédure d'OPO. Dans le cas contraire, la demande sera servie entièrement.

Le taux d'allocation aux souscriptions retenues pour le type d'ordre III est le suivant :

$$\frac{\text{Somme des titres demandés à un prix supérieur ou égal au prix de l'OPO}}{\text{Nombre de titres offerts à la tranche III}}$$

En cas de souscription multiple au type d'ordre III, à des prix différents, seules les souscriptions à un prix supérieur ou égal au prix retenu seront satisfaites. L'allocation des titres d'un même souscripteur se fera selon le taux de souscription décrit ci-dessus.

Dans le cas où le nombre de titres calculé en multipliant le nombre de titres demandés par le souscripteur au ratio d'allocation au type d'ordre III ne serait pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

En fonction de la demande globale exprimée, certaines souscriptions pourraient ne pas être servies.

XI.2. REGLES DE TRANSVASEMENT

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- si le nombre de titres souscrits au type d'ordre I est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II puis au type d'ordre III ;
- si le nombre de titres souscrits au type d'ordre II est inférieur à l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre III puis au type d'ordre I ;
- si le nombre de titres souscrits au type d'ordre III n'atteint pas l'offre correspondante, le reliquat est attribué au type d'ordre II, puis au type d'ordre I.

XII. PROCEDURE DE CONTROLE ET D'ENREGISTREMENT PAR LA BOURSE DE CASABLANCA

XII.1. CENTRALISATION

Les membres du syndicat de placement remettront séparément à la Bourse de Casablanca, sous forme de clé USB, le 18 mai 2015 avant 12 heures, le fichier des souscripteurs au type d'ordre I et II ayant participé à la présente Opération. A défaut, les souscriptions seront rejetées.

Chacun des membres du syndicat de placement habilité à collecter les souscriptions du type d'ordre III devra transmettre à la Bourse de Casablanca, le jour de la clôture de la période de souscription du type d'ordre III (même par anticipation), le fichier des souscriptions qu'il a collecté au titre du dit type d'ordre, et ce avant 18h. A défaut, les souscriptions seront rejetées. Par ailleurs, les membres du syndicat de placement ne transmettront les souscriptions qu'ils auront collectées au titre de l'ordre III à aucune entité autre que la Bourse de Casablanca.

La Bourse de Casablanca procèdera à la consolidation des différents fichiers de souscription et aux rejets des souscriptions ne respectant pas les conditions de souscription prédéfinies dans la présente Note d'Information.

Le 22 mai 2015 à 12h00, la Bourse de Casablanca communiquera aux membres du syndicat de placement les résultats de l'allocation.

Le tableau ci-dessous reprend les cas de figures entraînant des rejets de souscription par la Bourse de Casablanca :

Cas de figure	Souscription(s) rejetée(s)
Salarié ayant souscrit au type d'ordre I auprès de Société Générale Marocaine de Banques et au type d'ordre II, pour son propre compte et/ ou pour celui de ses enfants, chez un autre membre du syndicat de placement.	Les souscriptions effectuées chez les autres membres du syndicat de placement
Salarié ayant souscrit plus d'une fois au type d'ordre II	Toutes les souscriptions au type d'ordre II
Salarié ayant souscrit au type d'ordre II pour son propre compte et pour celui d'enfants majeurs	Toutes les souscriptions au type d'ordre II
Personne physique marocaine ou étrangère ayant souscrit au type d'ordre II chez un membre du syndicat de placement et au type d'ordre II, pour le compte de ses enfants, chez un autre membre du syndicat de placement	Toutes les souscriptions
Personnes physiques ou morales marocaines ou étrangères n'appartenant pas à la catégorie d'investisseurs habilités à souscrire au type d'ordre III ayant souscrit plus d'une fois au type d'ordre II	Toutes les souscriptions
Personne physique marocaine ou étrangère ayant souscrit pour son propre compte et pour celui d'enfants majeurs	Toutes les souscriptions au nom de cette personne physique y compris celles pour ses enfants mineurs et majeurs
Souscriptions au type d'ordres II dépassant le plafond autorisé	Les souscriptions concernées
Souscripteurs ayant souscrit plus d'une fois au type d'ordre III au même prix	Toutes les souscriptions
Souscriptions au type d'ordre III avec un prix en dehors de la fourchette	Les souscriptions concernées
Souscriptions au type d'ordre III avec un prix ne respectant pas le palier de souscription	Les souscriptions concernées
Souscriptions au type d'ordre III chez plusieurs membres du syndicat de placement	Toutes les souscriptions
Souscripteurs ayant souscrit au type d'ordre III un nombre cumulé d'actions dépassant le plafond autorisé	Toutes les souscriptions
Souscription à un type d'ordre, effectuée chez un membre du syndicat de placement non habilité à la recevoir	Les souscriptions concernées

XII.2. PROCEDURE D'APPEL DE FONDS

Il convient de rappeler l'article 1.2.8 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs relatif à la procédure d'appel de fonds :

« Quelle que soit la procédure retenue, et si les caractéristiques de l'opération envisagée ou les circonstances du marché laissent présager un déséquilibre important entre l'offre et la demande, la société gestionnaire peut exiger que les sociétés de bourse membres du syndicat de placement lui versent, le jour de la remise des souscriptions, les fonds correspondant à la couverture des ordres de souscription, sur un compte désigné par la société gestionnaire ouvert à Bank Al-Maghrib ».

Les modalités pratiques de la mise en œuvre de l'appel de fonds sont déterminées par la société gestionnaire.

La décision de couverture des ordres de souscription par la société gestionnaire est motivée et notifiée au CDVM sans délai.

En cas d'appel de fonds par la Bourse de Casablanca, les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse s'engagent à verser à la société de bourse qu'ils ont désignée à cet effet, à première demande, leur part dans les fonds requis par la Bourse de Casablanca.

XIII. ENTITES CHARGEES D'ENREGISTRER L'OPERATION

L'enregistrement des actions cédées dans le cadre de la présente Opération (côté vendeur) se fera le 29 mai 2015 par l'entremise de Sogécapital Bourse.

Tous les membres du syndicat de placement ayant le statut de société de Bourse procéderont à l'enregistrement des allocations qu'ils auront recueillies (côté acheteurs), tandis que les membres du syndicat de placement n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse membre du syndicat de placement qui se chargera de l'enregistrement de leurs souscriptions auprès de la Bourse de Casablanca (dans le cadre des types d'ordres qui leur sont réservés).

Ils devront informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie par écrit, et ce, avant le début de la période de souscription.

L'enregistrement se fera à un seul cours (prix retenu à l'issue de la centralisation des ordres de type III dans le cadre de l'OPO).

XIV. DETERMINATION DU PRIX SUITE A L'OPO

Le prix de l'action de Total Maroc sera déterminé le 21 mai 2015 à 10 heures à l'issue de la centralisation des ordres de type III dans le cadre de l'OPO.

Le prix de cession par action de l'offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les souscripteurs aux types d'ordre III. Ce prix de cession sera fixé le 21 mai 2015 dans les locaux de la Bourse de Casablanca en présence de la Société, du représentant du cédant, d'Attijari Finances Corp., des co-chefs de file du syndicat de placement, de la Bourse de Casablanca et du CDVM.

- Etape 1 : sélection des souscriptions éligibles :
 - ✓ Seules les souscriptions comprises à l'intérieur de la fourchette de prix proposée, dans le cadre de cette opération, seront éligibles ;
 - ✓ Les souscriptions retenues pour la détermination du prix final correspondront aux prix les plus élevés jusqu'à ce que le nombre d'actions de l'Opération (soit 1 344 000 actions) soit atteint.
- Etape 2 : détermination du prix final de souscription :
 - ✓ Le prix final correspondra au prix le plus faible des souscriptions retenues pour la détermination du prix.

Le prix de cession sera unique et s'appliquera à l'ensemble des souscripteurs de la manière suivante :

- Type d'ordre I : décote de 20% par rapport au prix de cession retenu ;
- Type d'ordre II : décote de 10% par rapport au prix de cession retenu dans la limite de 20 actions (correspondant à la première allocation) ;
- Type d'ordre III : aucune décote par rapport au prix de cession retenu.

Si le nombre de titres demandés par les souscripteurs du type d'ordre III est inférieur à 1 344 000 actions, le prix de cession correspondra au prix le plus faible des souscriptions collectées des souscripteurs du type d'ordre III.

Le prix de souscription fera l'objet d'une annonce sur le site web de la Bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.com) et au bulletin de la cote, le 21 mai 2015, et d'un communiqué publié par la Société, dans les 3 jours qui suivent, dans un journal d'annonces légales.

XV. MODALITES DE REGLEMENT LIVRAISON

XV.1. REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

Le règlement et la livraison des titres interviendront le 3 juin 2015 selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca.

Conformément aux procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca, les comptes Bank Al-Maghrib des établissements dépositaires seront débités des fonds correspondant à la valeur des actions attribuées à chaque membre du syndicat de placement, majorée des commissions.

Total Maroc a par ailleurs désigné la Société Générale Marocaine de Banques comme banque centralisatrice dépositaire des actions Total Maroc.

XV.2. RESTITUTION DU RELIQUAT

Les membres du syndicat de placement s'engagent à rembourser aux clients dans un délai n'excédant pas 3 jours ouvrés à compter de la date de remise des allocations des titres aux membres du syndicat de placement soit le 27 mai 2015, les reliquats espèces issus de la différence entre le montant net versé par ses clients à la souscription, et le montant net correspondant à leurs allocations réelles.

Le remboursement du reliquat doit être effectué soit par virement sur un compte bancaire ou postal, soit par remise d'un chèque, et sous réserve de l'encaissement effectif par l'intermédiaire du montant déposé pour la souscription.

Si le montant global des souscriptions est inférieur au montant global de l'Opération, les souscriptions doivent être remboursées dans un délai de 3 jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats, et sous réserve de l'encaissement effectif par l'intermédiaire du montant déposé pour la souscription.

XVI. MODALITES DE PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats de la présente Opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la cote le 29 mai 2015 et par la société Total Maroc par voie de presse dans un journal d'annonces légales le 4 juin 2015.

XVII. COMMISSIONS

XVII.1. COMMISSIONS FACTUREES AUX SOUSCRIPTEURS

Dans le cadre de la présente opération de placement, chaque membre du syndicat de placement s'engage explicitement et irrévocablement, à l'égard des co-chefs de file, du coordinateur global et des autres membres du syndicat de placement, à facturer aux souscripteurs pour tous les ordres enregistrés à la Bourse de Casablanca les commissions suivantes :

- 0,1% (hors taxes) pour la Bourse de Casablanca au titre de la commission d'admission lui revenant lors de l'enregistrement en Bourse ;
- 0,2% (hors taxes) au titre des commissions de règlement et de livraison ;
- 0,6% (hors taxes) pour les sociétés de bourse ayant recueilli les ordres de souscription. Cette commission d'intermédiation s'applique sur le montant qui correspond à l'allocation effective lors du règlement livraison ;
- la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 10% sera appliquée en sus.

Afin d'assurer une égalité de traitement des souscripteurs quel que soit le lieu de souscription, chaque membre du syndicat de placement s'engage formellement et expressément, à ne pratiquer aucune ristourne aux souscripteurs, ni reversement de quelque sorte que ce soit, simultanément ou

postérieurement à la souscription, et ce, pour quelque motif que ce soit, entre membres du syndicat de placement ou avec des tiers.

XVII.2. COMMISSIONS DE PLACEMENT

Les membres du syndicat de placement de l'offre recevront une commission de 0,2% hors taxes sur les montants respectivement placés par chacun.

Cette commission, due par le cédant, sera versée à Sogécapital Bourse, chargé de l'enregistrement en bourse (côté vendeur), qui sera tenu de verser sur les comptes de chacun des membres du syndicat de placement sa quote-part sur présentation de facture.

XVIII. FISCALITE

Les développements qui suivent résument les principales conséquences fiscales marocaines susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui détiendront des actions de la Société.

L'attention de ces investisseurs est attirée sur le fait que les informations fiscales contenues dans la présente section ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne constituent aucunement une présentation exhaustive du traitement fiscal applicable à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente Opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal du régime fiscal qui s'applique à leur cas particulier.

Les informations présentées ci-après correspondent au régime fiscal marocain en vigueur à la date d'établissement de la présente Note d'Information, ce régime pouvant être modifié à la suite d'évolutions législatives, réglementaires ou administratives que les investisseurs devront suivre avec leur conseiller fiscal.

XVIII.1. PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES FISCALES AU MAROC

XVIII.1.1. Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'impôt sur le revenu (IR).

XVIII.1.2. Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions des articles 73 et 174 du Code Général des Impôts (CGI), les profits de cession d'actions cotées en bourse sont soumis à l'IR au taux de 15%, cet impôt étant retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Le fait générateur de l'impôt est constitué notamment par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit ;
- l'échange, considéré comme une double vente ;
- l'apport en société.

Sont toutefois exonérés de l'IR en application de l'article 68 du CGI :

- le profit ou la fraction du profit sur cession d'actions afférents à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance, réalisées au cours d'une année civile, lorsque ces cessions n'excèdent pas le seuil de 30 000 MAD ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le profit net de cession est constitué en principe par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;

- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette acquisition, notamment les frais de courtage et de commission.

La moins-value subie au cours d'une année est imputable sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année. Dans le cas où cette imputation ne peut pas être opérée, la moins-value peut être imputée sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation de la moins-value.

XVIII.2. PERSONNES MORALES RESIDENTES FISCALES AU MAROC

Est visée ci-après la situation des personnes morales résidentes fiscales du Maroc qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés (IS) dans les conditions de droit commun.

XVIII.2.1. Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont exonérés de la retenue à la source de 15% à condition qu'ils fournissent à la société distributrice ou à l'établissement bancaire délégué une attestation de propriété de titre comportant le numéro de leur identification à l'impôt sur les sociétés.

Ces dividendes sont compris dans les produits financiers de bénéficiaire avec un abattement de 100% au niveau de l'IS.

XVIII.2.2. Imposition des profits de cession

Les profits de cession sont imposables à l'IS dans les conditions de droit commun.

XVIII.3. PERSONNES PHYSIQUES NON RESIDENTES FISCALES DU MAROC

XVIII.3.1. Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve des stipulations de la convention fiscale internationale applicable le cas échéant.

XVIII.3.2. Imposition des profits de cession

Les profits de cession sont imposables à l'IR dans les mêmes conditions que ceux réalisés par les personnes physiques résidentes fiscales du Maroc (cf. *supra*), sous réserve des stipulations de la convention fiscale internationale applicable le cas échéant.

XVIII.4. PERSONNES MORALES NON RESIDENTES FISCALES DU MAROC

XVIII.4.1. Imposition des dividendes

Les dividendes sont soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve des stipulations de la convention fiscale internationale applicable le cas échéant.

XVIII.4.2. Imposition des profits de cession

En application de l'article 6 du CGI, les profits de cession sont exonérés d'IS.

XIX. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION

Les frais relatifs à la présente Opération seront supportés par Total Maroc. Ces frais sont compris entre 5% et 6% du montant de l'Opération. Ils sont relatifs :

- aux commissions liées :
 - ✓ à l'organisme conseil ;
 - ✓ au conseil juridique ;
 - ✓ au placement des titres ;
 - ✓ au dépositaire des titres ;
 - ✓ au dépositaire central Maroclear ;
 - ✓ à la Bourse de Casablanca ;
 - ✓ au CDVM
- aux frais suivants :
 - ✓ frais légaux ;
 - ✓ agence de communication ;
 - ✓ commissaire aux comptes ;
 - ✓ frais liés à l'offre de type d'ordre I (décote, IR, etc.)
 - ✓ publication dans les journaux d'annonces légales.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE TOTAL MAROC

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Total Maroc
Siège social	146, boulevard Zerktouni, 20000 Casablanca, Maroc
Numéro de téléphone	+212 5 22 43 15 00
Numéro de fax	+212 5 22 27 48 52
Site internet	www.total.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration
Registre du Commerce	Registre du Commerce de Casablanca – n°39
Date de constitution	1927
Durée de vie	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social au 31/12/2014	448 000 000 MAD
Consultation des documents juridiques relatifs à la Société par les actionnaires	Les documents juridiques prescrits par les articles 141, 145 et 146 de la loi sur les sociétés anonymes peuvent être consultés par les actionnaires au siège social de Total Maroc
Objet social	Selon l'article 3 des statuts, la Société a pour objet : ▪ l'industrie et le commerce du pétrole, des schistes et de leurs dérivés, ainsi que de toutes matières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ; ▪ l'industrie et le commerce de tous corps gras, simples ou composés d'origine minérale ou organique, quelle qu'en soit la provenance, de tous hydrocarbures, huiles essentielles et de tous les sous-produits provenant des corps ci dessus ou étant le résultat de leur traitement ; ▪ et comme conséquence, la création, la prise en location ou l'acquisition de tous établissements, de tout matériel, de tous moyens de transport terrestre, maritime, fluvial, utiles à cette industrie ; ▪ la recherche, l'exploitation de gisements pétrolifères, la prise d'intérêts dans des sociétés existantes, l'achat et la vente de pétroles bruts et produits finis, en un mot, tout ce qui se rattache à la production pétrolifère ; ▪ et plus généralement, toutes opérations industrielles, minières, commerciales, financières ou immobilières, ainsi que la prise de tous intérêts ou de toutes participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter le développement.
Principaux textes législatifs et réglementaires applicables	De par sa forme juridique, la Société est régie par la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, ainsi que par ses statuts. De par son activité, la Société est régie notamment par : ▪ les dispositions du Dahir portant loi du n° 1-72-255 du 22 février 1973 sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures, tel que modifié et complété, ainsi que ses textes d'application ; ▪ Décret n°2-72-513 du 7 avril 1973 pris pour l'application du Dahir portant loi n° 1-72-255 du 22 février 1973 sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures ; ▪ Décret n° 2-11-355 du 6 septembre 2011 modifiant et complétant le

Principaux textes législatifs et réglementaires applicables (suite)

- décret n° 2-72-513 du 7 avril 1973 pris pour application du Dahir portant loi n° 1-72-255 du 22 février 1973 sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures ;
- Dahir du 18 Joumada I 1374 (12 janvier 1955) portant règlement sur les appareils à pression de gaz, tel qu'il a été modifié et complété ;
 - Dahir du 29 hijja 1356 (2 mars 1938) réglementant la manutention et le transport par voies de terre des matières dangereuses, des matières combustibles, des liquides inflammables (autres que les hydrocarbures et les combustibles liquides), des poudres, explosifs, munitions et artifices, des gaz comprimés, liquéfiés, solidifiés, et dissous, des matières vénéneuses, caustiques et corrosives et des produits toxiques ou nauséabonds, tel que modifié ;
 - l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 1546-07 du 3 août 2007 relatif aux caractéristiques des grands produits pétroliers, tel que modifié et complété par l'arrêté de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 2181-08 du 13 hijja 1429 (12 décembre 2008) ;
 - l'arrêté du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des affaires économiques et générales n°2380-06 du 30 ramadan 1427 (23 octobre 2006) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane tel que modifié et complété par l'arrêté n° 394-09 du 22 safar 1430 (18 février 2009) et l'arrêté n°2184-10 du 3 chaabane 1431 (16 juillet 2010) ;
 - l'arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires économiques et générales n°4554-14 du 29 décembre 2014 relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides
 - l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande n° 053-62 du 2-1-1962 relatif aux caractéristiques des gaz de pétrole liquéfié ;
 - l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines, du ministre des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres et du ministre des transports n° 1263-91 du 9 Chaoual 1413 (1er avril 1993) approuvant le règlement général relatif aux normes de sécurité applicables aux centres emplisseurs, aux dépôts en vrac ou en bouteilles et aux stockages fixes à usage industriel ou domestique de gaz de pétrole liquéfiés ainsi qu'au conditionnement, la manutention, le transport et l'utilisation de ces produits ;
 - l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande n° 674-73 du 31-5-1973 relatif au réseau de distribution au détail des repreneurs en raffineries d'hydrocarbures raffinés autres que les gaz de pétrole liquéfiés ;
 - l'arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et de la Marine Marchande n° 773-73 du 20-7-1973 définissant l'importance du parc de bouteilles des repreneurs en centres emplisseurs ;
 - l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 153-88 du 22 février 1991 relatif aux caractéristiques des grands produits pétroliers, tel que modifié et complété ;
 - l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 42-95 du 27 rejeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente du carburéacteur JP1 ;
 - l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 43-95 du 27 rejeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane ;
 - l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 2245-95 du 9 rabii II 1416 (5 septembre 1995) modifiant l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 42-95 du 27 rejeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la

Principaux textes législatifs et réglementaires applicables (suite)

fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente du carburéacteur JP1 ;

- l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 2246-95 du 9 rabii II 1416 (5 septembre 1995) modifiant l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 43-95 du 27 rejeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane ;
- l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 2671-95 du 13 joumada II 1416 (7 novembre 1995) modifiant l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 43-95 du 27 rejeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane ;
- l'arrêté du Ministre du Transport et de la Marine Marchande, du Tourisme, de l'énergie et des mines n°2869-97 du 28 joumada II 1418 (31 octobre 1997) modifiant l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 43-95 du 27 rejeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane ;
- l'arrêté du Ministre du Transport et de la Marine Marchande, du Tourisme, de l'Energie et des Mines n°251-98 du 30 ramadan 1418 (29 janvier 1998) modifiant l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 43-95 du 27 rejeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane ;
- l'arrêté du Ministre du Transport et de la Marine Marchande, du Tourisme, de l'Energie et des Mines n°533-98 du 29 chaoual 1418 (27 février 1998) modifiant l'arrêté du Ministre de l'Energie et des Mines n° 43-95 du 27 rejeb 1415 (30 décembre 1994) relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane ;
- la décision du chef de gouvernement n° 3.01.14, du 15 janvier 2014 relative à la mise en place d'un système d'indexation des prix des produits pétroliers liquides ;
- les dispositions du Dahir du 25 août 1914 portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux ;
- la loi n° 009-71 du 12 octobre 1971 relative aux stocks de sécurité, telle que modifiée et complétée
- le Dahir n° 1-95-154 du 16 août 1995 portant promulgation de la loi n° 10-95 sur l'eau ;
- la loi n° 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, promulguée par le dahir n°1-03-59 du 12 mai 2003 ;
- la loi n° 12-03 du 12 mai 2003 relative aux études d'impact sur l'environnement ;
- la loi n° 13-03 du 12 mai 2003 relative à la lutte contre la pollution de l'air ;
- la loi n° 28-00 datée du 7 décembre 2006 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ;
- le Dahir portant loi n° 1.74.403 du 5 Chaoual 1397 (19 septembre 1977) réorganisant la caisse de compensation ;

De par sa future cotation en Bourse, la Société sera soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier, notamment :

- le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- le Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté

Principaux textes législatifs et réglementaires applicables (suite)	du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°30-14 du 6 janvier 2014 ; - le Règlement général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 822-08 du 14 avril 2008 ; - le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, 36-05 et 44-06 ; - la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, prise en application de l'article 4-2 du dahir n° 1-93-212 précité ; - le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ; - le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n° 77-05 du 17 mars 2005 ; - le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, modifié et complété par la loi 46-06.
Tribunal compétent en cas de litige	Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, à raison des affaires sociales relèvent de la compétence du tribunal de commerce de Casablanca
Régime fiscal applicable	- Impôt sur les sociétés : 30% (par exception, l'activité d'exportation de biens et services fait l'objet d'une imposition à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 17,5%). - Taxe sur la valeur ajoutée : 10% sur les ventes de produits pétroliers et 20% sur les ventes de lubrifiants, graisses et produits d'entretien automobile. - Taxe professionnelle : 20% ou 30 % selon la classe de profession. - Taxe de prévention routière : 0,05 MAD/m³ sur les volumes de ventes réseau. - Contribution sociale de solidarité : 2% sur le bénéfice net. N.B. : à l'issue de la présente Opération d'introduction en Bourse par voie de cession d'actions, la Société bénéficiera d'une réduction au titre de l'impôt sur les sociétés pendant trois ans consécutifs à compter de l'exercice qui suit celui de l'inscription à la cote (mesure prorogée jusqu'au 31 décembre 2016 par le Code Général des Impôts Art. 247-XI). La réduction au titre de l'impôt sur les sociétés sera de 25%.

Source : Total Maroc S.A.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE TOTAL MAROC

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

A la veille de la présente Opération, le capital social de Total Maroc s'établit à 448 000 000 MAD, entièrement libéré. Il est composé de 8 960 000 actions d'une valeur nominale de 50 MAD chacune.

II.2. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours des cinq dernières années, le capital social de la Société a connu les évolutions suivantes :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal (en MAD)	Montant de l'opération (en MAD)	Nombre total d'action	Capital social final (en MAD)
28/10/13	Augmentation de capital par incorporation de réserves et du report à nouveau	456 000	500	228 000 000	896 000	448 000 000
26/06/14	Réduction de la valeur nominale des actions	0	50	0	8 960 000	448 000 000

Source : Total Maroc S.A.

L'Assemblée générale extraordinaire réunie en date du 28 octobre 2013 a décidé d'augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves d'un montant de 227 839 882,03 MAD et du report à nouveau d'un montant de 160 117,97 MAD, portant ainsi le capital social de la Société de 220 000 000 MAD à 448 000 000 MAD, par l'émission de 456 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 500 MAD chacune.

Les nouvelles actions émises dans le cadre de cette augmentation de capital ont été attribuées à titre gratuit aux actionnaires existants au prorata des actions qu'ils détiennent, à raison de 57 actions nouvelles pour 55 actions anciennes.

Par ailleurs, en perspective de l'introduction en Bourse de Total Maroc, et afin de rendre l'Opération accessible au plus grand nombre, l'Assemblée générale mixte en date du 26 juin 2014 a décidé de diviser par dix la valeur nominale des actions de la Société, faisant ainsi passer ladite valeur nominale de 500 MAD à 50 MAD par action. Suite à cette opération, le nombre total d'actions composant le capital social de Total Maroc est ainsi passé de 896 000 actions à 8 960 000 actions.

II.3. HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT

L'actionnariat de la Société a évolué de la manière suivante entre 2009 et 2014 :

Actionnaires	31/12/2009		31/12/2010		31/12/2011	
	Nombre de titres	% capital et droits de vote	Nombre de titres	% capital et droits de vote	Nombre de titres	% capital et droits de vote
Total Outre Mer	439 996	100,00%	439 996	100,00%	439 996	100,00%
M. Momar Nguer		0%		0%	1	≤0,01%
M. Eric Gosse	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
M. Alain Champeaux	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
M. Christian Chammas	1	≤0,01%	1	≤0,01%		0%
M. Christian Joret des Closières	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
TOTAL	440 000	100,00%	440 000	100,00%	440 000	100,00%

Source : Total Maroc S.A.

Actionnaires	31/12/2012		31/12/2013		31/12/2014	
	Nombre de titres	% capital et droits de vote	Nombre de titres	% capital et droits de vote	Nombre de titres	% capital et droits de vote
Total Outre Mer	439 996	100,00%	895 996	100,00%	6 271 970	70,00%
Zahid International FZE		0%		0%	2 687 990	30,00%
M. Mohamed Zayd Zahid		0%		0%	10	≤0,01%
M. Momar Nguer	1	≤0,01%	1	≤0,01%	10	≤0,01%
M. Olivier Chalvon-Demersay	1	≤0,01%	1	≤0,01%	10	≤0,01%
M. Gérard Pruneau	1	≤0,01%	1	≤0,01%		0%
M. Eric Gosse	1	≤0,01%		0%		0%
M. Arnaud Le Foll		0%	1	≤0,01%	10	≤0,01%
TOTAL	440 000	100,00%	896 000	100,00%	8 960 000	100,00%

Source : Total Maroc S.A.

En mai 2014, Total Outre Mer a cédé au groupe Zahid 268 800 actions de Total Maroc, représentant 30% du capital et des droits de vote de la Société, au prix total de 89,0 MEUR correspondant à 1 001,3 MMAD.

Le groupe TOTAL collabore avec le groupe Zahid depuis 2006 en Arabie Saoudite dans une société commune (JV) de production de lubrifiants.

L'ouverture du capital de Total Maroc au groupe Zahid s'inscrit dans un renforcement de la coopération entre les deux groupes en permettant notamment :

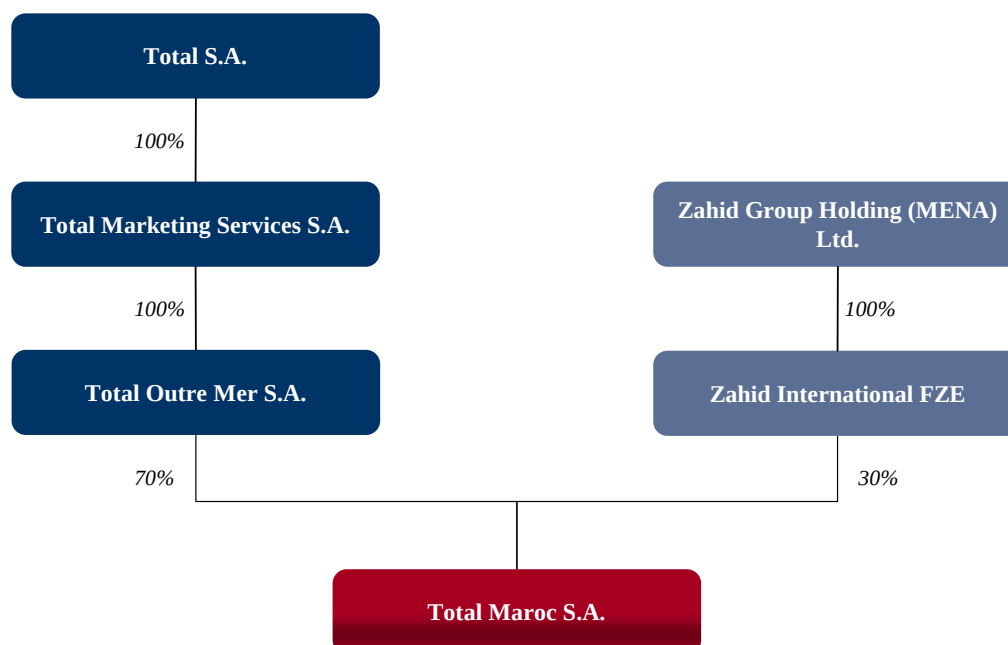
- au groupe TOTAL de renforcer son ancrage dans la zone MENA ;
- et au groupe Zahid d'internationaliser ses activités (localisées essentiellement en Arabie Saoudite) avec une présence au Maroc.

II.4. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

II.4.1. Répartition du capital de la Société

Le schéma suivant présente la structure de l'actionnariat de Total Maroc à la veille de la présente Opération :

Actionnariat de Total Maroc à la veille de l'introduction en Bourse



Source : Total Maroc S.A.

L'actionnaire de référence de Total Maroc est Total Outre Mer, filiale indirecte de Total S.A., société-mère du groupe TOTAL.

II.4.2. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Total Outre Mer (groupe TOTAL)

Dénomination sociale	Total Outre Mer
Siège social	24 Cours Michelet, 92800 Puteaux, France
Activité	Holding de participations
Actionnariat à la veille de la présente Opération	100% Total Marketing Services
Chiffre d'affaires 2014	3 896 038 kEUR
Résultat net 2014	266 561 kEUR
Capitaux propres 2014	552 305 kEUR
Total bilan 2014	1 203 514 kEUR

Source : Total Marketing Services S.A.

Total Outre Mer est une société anonyme de droit français, détenue à 100% par Total Marketing Services (filiale à 100% de Total S.A.). Total Outre Mer détient 70% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

Total Outre Mer a pour objet social, à titre principal, la recherche, l'industrie et le commerce des hydrocarbures et de leurs dérivés sous toutes leurs formes et plus généralement les activités similaires

dans le domaine de l'énergie, dans le monde entier, et plus particulièrement sur le continent africain. Total Outre Mer détient notamment des participations directes ou indirectes dans la plupart des filiales actives en Afrique et au Moyen Orient du secteur Marketing & Services du groupe TOTAL.

Zahid International FZE (groupe ZAHID)

Dénomination sociale	Zahid International FZE
Siège social	Jebel Ali, Dubai, Emirats Arabes Unis
Activité	Société d'investissement
Actionnariat à la veille de la présente Opération	100% Zahid Group Holding (MENA) Ltd.
Chiffre d'affaires 2014	N.A.
Résultat net 2014	4 509 034 USD
Capitaux propres 2014	273 084 USD
Total bilan 2014	125 009 932 USD

Source : groupe Zahid

Créée en avril 2014, Zahid International FZE est une filiale à 100% de ZGH MENA. Zahid International FZE détient 30% du capital et des droits de vote de Total Maroc, et n'a comme seul actif que cette participation.

Zahid Group Holding est un groupe saoudien privé détenu par la famille Zahid, dont l'activité commerciale remonte à près d'un siècle. Le groupe sous sa forme juridique actuelle a été établi en 1967 ; son chiffre d'affaires agrégé⁸ s'élève à plus de 2,5 milliards de dollars en moyenne sur la période 2011-2013.

A travers ses différentes filiales et participations, le groupe Zahid inclut un large portefeuille d'entreprises, opérant dans plusieurs domaines. Les sociétés de ce groupe comprennent notamment :

- **Zahid Group Holding** : holding et principal véhicule d'investissement du groupe Zahid, avec des intérêts dans les secteurs de la finance, du tourisme, de l'hôtellerie, de l'immobilier, des services publics, des S.I., des matériaux de construction et de l'industrie pétrochimique.
- **Zahid Tractor** :
 - ✓ engins de construction : distributeur exclusif de Caterpillar en Arabie Saoudite ;
 - ✓ véhicules commerciaux : distributeur exclusif en Arabie Saoudite des bus et camions Volvo, des camions Renault, des bus Daewoo et Sunwin entre autres ;
 - ✓ autres : distributeur de plusieurs autres marques internationales, telles que Bauer, Stetter, JLG et Terex.
- **Altaqaa & Altaqaa Global** : fournisseur d'énergie avec près de 1,5 gigawatt d'actifs détenus sous gestion, Altaqaa fournit des solutions de plusieurs mégawatts à ses clients dans tous secteurs, aussi bien en Arabie Saoudite que dans le monde. Les clients d'Altaqaa incluent notamment les réseaux électriques nationaux, les usines industrielles, et les projets commerciaux. Le siège d'Altaqaa est basé à Jeddah en Arabie Saoudite avec une activité orientée vers le marché national, tandis que la branche internationale, Altaqaa Global, est basée à Dubai avec une présence au Moyen-Orient, en Inde et en Afrique.
- **Zahid Industries** : fabricant d'enceintes insonorisées, de réservoirs à carburant, de silencieux et autres accessoires de véhicules.

⁸ Chiffre d'affaires agrégé pour les sociétés détenues à 50% et plus par le groupe Zahid

- **TAMGO** : distributeur d'équipement industriel, notamment de marque SEM (marque chinoise de Caterpillar pour la machinerie lourde) et FG Wilson.
- **PAMCO** : société chargée de la gestion d'installations, actifs et équipements.
- **Saudi Total Petroleum Products** : joint-venture avec le groupe TOTAL pour la production et la distribution de lubrifiants sur le marché saoudien.
- **Arabian Vehicles Industries** : joint-venture entre le groupe Zahid et Volvo pour l'assemblage de camions.
- **Wared** : logistique tierce partie en joint-venture entre le groupe Zahid et CPC holding pour la fourniture de solutions de logistique intégrées à travers la région Afrique du Nord et Moyen Orient.
- **United Transport Company** : société détenant la franchise « Budget Rent a Car » en Arabie Saoudite. Cotée sur la Bourse d'Arabie Saoudite en 2007, United Transports est aujourd'hui le plus gros détenteur de la franchise Budget avec près de 24 000 véhicules. Le groupe Zahid détient environ 35% du capital de la société.
- **AJIL** : joint-venture avec Riyad Bank, Mitsubishi Corporation et d'autres investisseurs stratégiques fournissant des solutions de financement à des tiers pour l'acquisition d'actifs.
- **CIMC Arabia** : joint-venture avec CIMC (China International Marine Containers) pour la production de réservoirs, bennes, conteneurs et autres ouvrages métalliques liés.
- **Ant Ventures** : groupe agroalimentaire disposant d'un large portefeuille de concepts de restauration à travers le Moyen-Orient et certaines régions d'Afrique.

III. PACTE D'ACTIONNAIRES

Outre des stipulations classiques relatives au fonctionnement de la Société, les principales stipulations conventionnelles de la convention d'actionnaires en vigueur au jour de la première cotation, signée le 26 janvier 2015 entre Total Outre Mer et Zahid International FZE portent sur :

- le fonctionnement du Conseil d'administration :
 - ✓ la composition telle que décrite dans la présente Note d'Information (cf. point XII.1) : Total Outre Mer peut désigner 4 administrateurs tant que Total Outre Mer détient plus de 40% du capital, et Zahid International FZE peut désigner 2 administrateurs tant que Zahid International FZE détient plus de 20% du capital. Les signataires prévoient la possibilité de désigner un administrateur indépendant en cas d'introduction en Bourse.
 - ✓ la nomination du Président du Conseil d'administration est faite sur proposition de Total Outre Mer. Par ailleurs, Total Outre Mer a le pouvoir de désigner le directeur général, le directeur administratif et financier et tous les autres dirigeants clefs de la Société.
 - ✓ les règles de quorum (1^{ère} convocation : un administrateur nommé sur proposition de Total Outre Mer et un administrateur nommé sur proposition de Zahid International FZE présents ; 2^{ème} convocation : 3 administrateurs présents) ;
 - ✓ les délais de convocation : 20 jours sauf en cas d'urgence ;
 - ✓ la fréquence des réunions : minimum 4 par an ;
- la gouvernance de la Société : l'approbation préalable, à l'unanimité des représentants des parties (présents ou représentés) réunis en Assemblées générales des actionnaires et/ou des administrateurs (présents ou représentés) lors de réunions du Conseil d'administration, est requise pour certaines opérations avant leur mise en œuvre par le directeur général de la Société ou par certaines filiales de la Société (Mahatta, Gazber et Ouargaz). Les opérations visées sont les opérations dites exceptionnelles et/ou pour lesquelles les montants et les enjeux dépassent les montants et les enjeux habituels de la Société (par exemple la modification des statuts, les accords

entre la Société et un actionnaire ou affilié, la modification du territoire d'exercice de la Société, la modification de l'objet social de la Société...);

- les règles de cessions de titres, en particulier un droit de préemption pour chaque signataire et les cessions libres aux sociétés appartenant au même groupe que les signataires et pour les administrateurs de la Société à titre d'actions de garantie. Les signataires ne peuvent céder de titres de la Société à des tiers en deçà de la taille minimum de bloc réglementairement définie ;
- les conséquences d'un changement de contrôle de l'un des signataires (promesse de vente à la charge de celui objet du changement de contrôle) ;
- les règles de résolution de conflits entre les signataires, qui conduisent in fine, en cas d'échec de résolution des conflits, au transfert des titres détenus par Zahid International FZE à Total Outre Mer ;
- le mécanisme de rachat de titres dans le cas d'une offre publique de retrait intervenant dans les quatre années suivant l'introduction en bourse de Total Maroc et qui serait imposé aux Parties par des actionnaires minoritaires et le CDVM ;
- le choix des Commissaires aux Comptes de Total Maroc et de ses sociétés apparentées : il serait recommandés à l'Assemblée générale des actionnaires de les choisir parmi les cabinets d'audit internationaux indépendants ;
- la durée de la convention à compter de l'introduction en bourse pour une période de 20 ans avec renouvellement automatique pour des périodes de 10 ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. La convention peut toutefois être résiliée en cas de :
 - ✓ violation d'une obligation matérielle/essentielle qui n'aurait pas été corrigée 60 jours calendaires après notification de la violation ;
 - ✓ volonté des parties ;
 - ✓ liquidation ou procédure collective de Total Maroc.

IV. INTENTION DES ACTIONNAIRES

A la connaissance de la Société, Total Outre Mer et Zahid International FZE n'envisagent pas de céder ou d'acquérir des actions ou droits de vote de la Société dans les 12 mois suivant l'Opération.

V. RESTRICTION EN MATIERE DE NEGOCIABILITE

La présente Opération est destinée au premier compartiment de la Bourse de Casablanca. Il n'existe, dès lors, conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca, aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions de la Société.

VI. DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

A compter de la première cotation, les porteurs d'actions de la Société seront tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuils conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du Dahir portant loi n°1 93 211 relatif à la Bourse des Valeurs de Casablanca, tel que modifié et complété.

L'article 68 ter prévoit que « toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés. Elle informe, en

outre, dans les mêmes délais le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements de seuils ».

L'article 68 quater prévoit que « toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des Valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ses actions ou de ses droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation ».

Les porteurs d'actions de Total Maroc, concernés par les franchissements de seuil, devront également informer dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'ils ont l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou les droits de vote détenus ou possédés. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession des actions.

En vertu de l'article 8 des statuts de la Société, outre l'obligation légale mentionnée ci-dessus d'informer la Société et le CDVM du franchissement à la hausse ou à la baisse des seuils précités de détention du capital ou de droits de vote, toute personne physique ou morale venant à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 3%, 5%, 8%, 10% et à chaque seuil multiple de 5% au-delà de 10% du capital ou des droits de vote de la Société, sera tenue d'informer la Société, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date d'acquisition.

Ces déclarations devront également être faites lorsque la participation au capital deviendra inférieure à ces seuils, quelle que soit la cause du franchissement à la baisse desdits seuils.

VII. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

VII.1. DISPOSITIONS STATUTAIRES

Les statuts de la Société définissent le bénéfice distribuable comme étant le bénéfice net de l'exercice après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés. Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'Assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée générale ordinaire sont fixées par elle-même, ou à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil d'administration.

Lorsque la Société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé.

Les dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de la Société à compter de la date de mise en paiement du dividende.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants droit ne portant pas intérêt à l'encontre de la Société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêt, à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; toutefois, le produit de la distribution de réserves, hors le report à nouveau, est attribué au nu-propriétaire.

VII.2. DISPOSITIONS DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Les dispositions de la convention d'actionnaires signée entre Total Outre Mer et Zahid International FZE, en vigueur au premier jour de cotation de Total Maroc, prévoient le principe de la distribution à chaque exercice de 100% du résultat net de la Société de l'exercice antérieur (à l'exclusion de toutes réserves légales). Toutefois il est entendu que le Conseil d'administration et l'Assemblée générale ordinaire de Total Maroc décident chaque année du montant effectif à distribuer, compte tenu des besoins en trésorerie, ainsi que des prévisions d'investissement et de développement de la Société.

VII.3. DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous présente le montant des dividendes mis en paiement par Total Maroc au cours des exercices successivement clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 :

Exercice de référence (N)	2011	2012	2013
Résultat net exercice N (en MAD)	325 047 813	298 631 180	310 477 079
Dividendes mis en paiement en N+1 (en MAD)	400 047 813	298 208 099	300 000 000
dont dividende exceptionnel* (en MAD)	75 000 000	0	300 000 000
Taux de distribution (%)	123,1%	99,9%	96,6%
Nombre d'actions **	896 000	896 000	896 000
Résultat net par action (en MAD)	362,78	333,29	346,51
Dividende par action (en MAD)	446,48	332,82	334,82

Source : Total Maroc S.A.

(*) Mise en paiement de réserves distribuables en cours d'année

(**) Rappel : en juin 2014, suite à la division par dix de la valeur nominale des actions, le nombre d'actions composant le capital social de Total Maroc est passé de 896 000 actions à 8 960 000 actions

L'Assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 17 avril 2015 a approuvé la distribution d'un dividende de 310 016 000 MAD en 2015, soit l'équivalent de 34,60 MAD par action. Ce dividende sera mis en paiement 20 jours ouvrés suivant la première cotation de la Société en Bourse, avec un détachement du coupon 7 jours ouvrables avant la mise en paiement. Dans le cas où la date de mise en paiement décidée ne serait pas conforme à la réglementation marocaine relative aux marchés de capitaux, l'Assemblée générale a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs de déterminer une nouvelle date de mise en paiement. Dans tous les cas, la date de mise en paiement se fera au plus tard le 30 septembre 2015.

VIII. NANTISSEMENT D'ACTIFS ET AUTRES SURETES REELLES

Néant.

IX. NANTISSEMENT D' ACTIONS

Néant.

X. MARCHE DES TITRES DE TOTAL MAROC

A la date de publication de la présente Note d'Information, la Société n'a procédé à aucune émission de titres de capital ou de créances sur les marchés marocain ou étranger.

XI. NOTATION

A ce jour, la Société n'a pas fait l'objet d'une notation.

XII. ASSEMBLEE D’ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d’admissions, les quorums et les conditions d’exercice des droits de vote des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05.

NB : la présentation des dispositions statutaires ci-après résulte notamment de la modification des statuts par les Assemblées générales extraordinaires du 26 juin 2014, du 11 février 2015 et du 17 avril 2015 en vue de les mettre en conformité avec les dispositions légales relatives aux sociétés faisant appel public à l’épargne, notamment le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l’épargne, tel que modifié et complété. Il est prévu que ces dispositions entrent en vigueur le jour de la première cotation de la Société à la Bourse de Casablanca.

XII.1. MODE DE CONVOCATION

L’article 22 des statuts de la Société stipule que les Assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Conseil d’administration. Elles peuvent également être convoquées :

- par le ou les Commissaires aux Comptes, qui ne peuvent y procéder qu’après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d’administration ;
- par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation ;
- par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d’urgence, soit d’un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d’achat ou d’échange ou après une cession d’un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La Société est tenue, 30 jours au moins avant la date de réunion de l’Assemblée, de publier dans un journal d’annonces légales, dont la liste est fixée par le Ministre chargé des finances par application de l’article 39 du dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l’épargne, un avis de réunion contenant les indications prévues à l’article 124 de la loi 17-95 ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l’Assemblée par le Conseil d’Administration.

La convocation des Assemblées Générales est faite 15 jours au moins avant la date de réunion par un avis inséré dans un journal d’annonces légales, dont la liste est fixée par le Ministre chargé des finances par application de l’article 39 du dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l’épargne, contenant les indications prévues par l’article 124 de la loi n°17-95, en ce compris le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l’Assemblée par le Conseil d’administration.

L’Assemblée se réunit au jour et heure désignés dans l’avis de convocation, en principe au siège social.

Lorsque l’Assemblée n’a pu régulièrement délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées huit jours au moins à l’avance dans les mêmes formes que la première. L’avis de convocation de cette deuxième Assemblée reproduit la date et l’ordre du jour de la première.

XII.2. ORDRE DU JOUR

D’après l’article 23 des statuts, l’ordre du jour des Assemblées est arrêté par l’auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le pourcentage du capital social prévu par la loi, ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis de réunion prévu à l'article 22 des statuts. Mention de ce délai est portée dans l'avis.

Sous réserve des questions diverses qui ne doivent présenter qu'une importance minimale, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de façon claire et précise.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

XII.3. COMPOSITION ET REPRESENTATION AUX ASSEMBLÉES

Tout actionnaire possédant au moins 10 actions a le droit d'assister aux Assemblées générales ordinaires. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales extraordinaires.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue de les représenter à une Assemblée et ce sans limitation du nombre de mandats ni des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Pour toute procuration d'un actionnaire adressée à la Société sans indication de mandataire, le président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux Assemblées générales.

Les actionnaires ou leurs mandataires peuvent assister à l'Assemblée générale sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur le registre des actions nominatives de la Société, ou, selon le cas, d'avoir procédé au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions au plus tard cinq jours avant l'Assemblée.

Le Conseil d'administration peut décider, pour assurer la participation des actionnaires aux Assemblées, d'utiliser des moyens de visioconférence ou équivalents ; corrélativement seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à une Assemblée par des moyens de visioconférence ou équivalents répondant aux conditions fixées à l'article 13 6.4 des statuts de la Société.

XII.4. VOTE

Selon l'article 26 des Statuts, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La Société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

XII.5. POUVOIRS

XII.5.1. Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre administratif excédant la compétence du Conseil d'administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

Une Assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six (6) premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social.

Cette Assemblée entend notamment le rapport du Conseil d'administration et celui du ou des Commissaires aux Comptes ; elle discute, redresse et approuve ou rejette les comptes ; elle statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle nomme et révoque les administrateurs ; elle nomme le ou les Commissaires aux Comptes.

XII.5.2. Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la Société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la Société en société de toute autre forme, sa fusion avec une autre société, sa scission en deux ou plusieurs entités distinctes ou l'apport d'une partie de son actif, avec ou sans prise en charge de passif, sous réserve du respect des dispositions légales applicables en la matière.

XII.6. QUORUM ET MAJORITE

XII.6.1. Assemblée générale ordinaire

Pour être régulièrement constituée et délibérer valablement, selon l'article 28 des statuts de la Société, l'Assemblée générale ordinaire doit réunir un nombre d'actionnaires représentant au moins :

- 75% des actions ayant le droit de vote, pour la première réunion de l'Assemblée ;
- 50% des actions ayant le droit de vote, pour la deuxième réunion de l'Assemblée ; et
- 25% des actions ayant le droit de vote, pour la troisième réunion de l'Assemblée.

Dans les Assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

XII.6.2. Assemblée générale extraordinaire

Selon l'article 29 des statuts de la Société, l'Assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins :

- 75% des actions ayant le droit de vote, pour la première réunion de l'Assemblée ;
- 50% des actions ayant le droit de vote, pour la deuxième réunion de l'Assemblée ; et
- 25% des actions ayant le droit de vote, pour la troisième réunion de l'Assemblée.

Dans les Assemblées générales extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

XIII. ORGANES D'ADMINISTRATION

XIII.1.COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'administration de la Société au 31 mars 2015 se décline comme suit :

Membres du Conseil d'administration	Fonction	Nomination/renouvellement	Fin de mandat
M. Olivier Chalvon Demersay	Président du Conseil d'administration	Cooptation par le Conseil d'administration du 30/03/2012 Renouvellement par l'AGO du 26/04/2013	
M. Arnaud Le Foll	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'administration du 07/10/2013, ratification par l'AGO du 28/10/2013	AGO de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018
Total Outre Mer , représentée par M. Gérard Pruneau	Administrateur	AGO du 26/04/2013	
M. Momar Nguer	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'administration du 14/12/2011 Renouvellement par l'AGO du 17/04/2015	AGO de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Zahid International FZE , représentée par M. Aladdin Riad Samy	Administrateur	AGO du 07/05/2014	AGO de 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019
M. Mohamed Zayd Zahid	Administrateur	AGO du 07/05/2014	

Source : Total Maroc S.A.

Suite à l'introduction en Bourse de Total Maroc, il est envisagé par les actionnaires actuels la nomination d'un administrateur indépendant (i.e. un administrateur non salarié chez les actuels actionnaires de référence de la Société, à savoir le groupe TOTAL et le groupe Zahid), portant de 6 à 7 le nombre d'administrateurs en fonction.

XIII.2.FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

XIII.2.1. Composition et désignation

Selon l'article 13 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de 3 à 15 membres, pris parmi les actionnaires. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée générale extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne

morale qu'il représente. La personne morale dont le représentant permanent démissionne, décède ou est révoqué, est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, l'identité de son nouveau représentant permanent.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la Société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités ; ces administrateurs non dirigeants sont particulièrement chargés au sein du Conseil d'administration, du contrôle de la gestion et du suivi des audits internes et externes et peuvent constituer entre eux un comité des investissements et un comité des traitements et rémunérations.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toute nomination intervenue en violation des dispositions de ce principe est nulle. Cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

XIII.2.2. Durée des fonctions – Révocation

La durée des fonctions des administrateurs est de six ans ; toutefois, la durée du mandat d'un administrateur coopté ou nommé en remplacement d'un autre sera, au choix de l'Assemblée générale, de six ans ou égale à la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur. Chaque année s'entend d'une Assemblée générale ordinaire annuelle à la suivante.

Les administrateurs peuvent toujours être réélus. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire même si cette question n'est pas à l'ordre du jour.

XIII.2.3. Cooptation d'administrateurs

En cas de vacance par décès, par démission ou par tout autre empêchement, d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs sans que le nombre d'administrateurs soit inférieur au minimum statutaire, le Conseil d'administration, peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre d'administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée générale ordinaire dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du conseil. Lorsque le Conseil d'administration néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal, statuant en référé, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer une Assemblée générale à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les cooptations intervenues.

XIII.2.4. Qualité d'actionnaire des administrateurs

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix actions pendant toute la durée de ses fonctions. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire de ces actions ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Le ou les Commissaires aux Comptes veillent, sous leur responsabilité, à l'observation des dispositions prévues ci-dessus et en dénoncent toute violation dans leur rapport à l'Assemblée générale ordinaire.

XIII.2.5. Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres, un président qui, à peine de nullité de sa nomination, est une personne physique. Le président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur ; il est rééligible.

Le Conseil d'administration, peut, s'il le juge utile, nommer un ou plusieurs vice-présidents. Il choisit également, sur proposition du président, parmi ses membres, ou en dehors d'eux, et même des actionnaires, un secrétaire.

XIII.2.6. Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche de la Société l'exige. Le président fixe l'ordre du jour du Conseil d'administration, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Lorsque le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration et convoquer eux-mêmes le Conseil d'administration si le Président n'a pas effectué cette convocation dans les 15 jours de la demande qui lui en a été faite.

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion ; en cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à 24 h. Dans tous les cas, la convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de la réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations. Aucune justification de la convocation n'est nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu, en principe, au siège social, mais elles peuvent avoir lieu en tout autre endroit, du consentement exprès de la majorité des administrateurs en exercice.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs participant à la réunion et par les autres personnes qui y assistent en vertu d'une disposition de la loi ou pour toute autre raison.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Tout administrateur peut donner ses pouvoirs à un autre administrateur, à l'effet de voter en son lieu et place, mais seulement sur des questions déterminées et pour chaque séance. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les pouvoirs peuvent être donnés par lettre ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, avec, pour ces derniers cas, confirmation ultérieure par lettre.

Le Conseil d'administration peut décider, pour assurer la présence effective des administrateurs à ses réunions, d'utiliser des moyens de visioconférence ou équivalents, en application des articles 50 et 50bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ; corrélativement, seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens équivalents.

Cependant, cette méthode ne peut pas être utilisée pour :

- les réunions du Conseil d'administration délibérant sur la nomination, la révocation ou la fixation de la rémunération du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués ;
- les réunions du Conseil d'administration délibérant sur la convocation des Assemblées générales, la fixation de leur ordre du jour ainsi que l'arrêt des termes des résolutions et des rapports du Conseil d'administration présentés à ces Assemblées.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; la voix du président est prépondérante en cas de partage.

XIII.2.7. Pouvoirs du Conseil d'administration

D'après l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il choisit le mode de gouvernance et nomme le président, le directeur général et les directeurs généraux délégués dans les conditions prévues à l'article 15 des statuts.

Il détermine la rémunération du président du Conseil d'administration, du président directeur général, du directeur général et des directeurs généraux délégués et il peut les révoquer à tout moment.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

XIII.3. CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES MANDATAIRES SOCIAUX PERSONNES PHYSIQUES

Il n'existe pas de convention entre Total Maroc et ses mandataires sociaux personnes physiques, à l'exception du contrat de travail étranger conclu avec le directeur général salarié de la Société.

XIII.4. AUTRES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2014, M. Olivier Chalvon-Demersay, président du Conseil d'administration de Total Maroc, est également administrateur des sociétés suivantes :

Société	Fonction
CRISTAL MARKETING EGYPT	Administrateur
SAUDI TOTAL PETROLEUM PRODUCTS	Président du Conseil d'administration
SOFOCOP	Président du Conseil d'administration
TOTAL BITUMES ALGERIE	Administrateur
TOTAL DJIBOUTI	Président du Conseil d'administration
TOTAL ERITREA SH CO	Président du Conseil d'administration
TOTAL JORDAN	Président du Conseil d'administration
TOTAL LIBAN	Président du Conseil d'administration
TOTAL MARKETING DJIBOUTI SA	Président du Conseil d'administration
TOTAL MARKETING MIDDLE EAST FREE ZONE	Président du Conseil d'administration
TOTAL TUNISIE	Président du Conseil d'administration
DOCO PETROL VE DANISMANLIK A.S	Vice-chairman
TOTAL LUBRIFIANTS ALGERIE	Administrateur
TOTAL OIL TURKIYE AS	Président du Conseil d'administration

Source : Total Maroc S.A.

XIV. ORGANES DE DIRECTION

XIV.1. DIRECTION GENERALE

D'après l'article 15 des statuts, la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration avec le titre de président directeur général, soit par

une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la direction générale.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions relatives au directeur général lui sont applicables.

Lorsqu'un directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, le président directeur général ou le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Nécessitent cependant une décision spécifique du Conseil d'administration :

- la cession par la Société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé ;
- les cautions, avals et garanties, étant précisé que le Conseil d'administration peut autoriser le directeur général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société :
 - ✓ dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à une année ;
 - ✓ à l'égard des administrations fiscales et douanières, sans limite de montant ni de durée.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du président directeur général ou du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du président directeur général ou du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le président directeur général ou le directeur général peut, pour l'exécution de ses propres décisions, conférer à tous mandataires que bon lui semble, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Il peut autoriser les personnes auxquelles il a délégué et conféré des pouvoirs à consentir elles-mêmes des substitutions ou des délégations de pouvoirs.

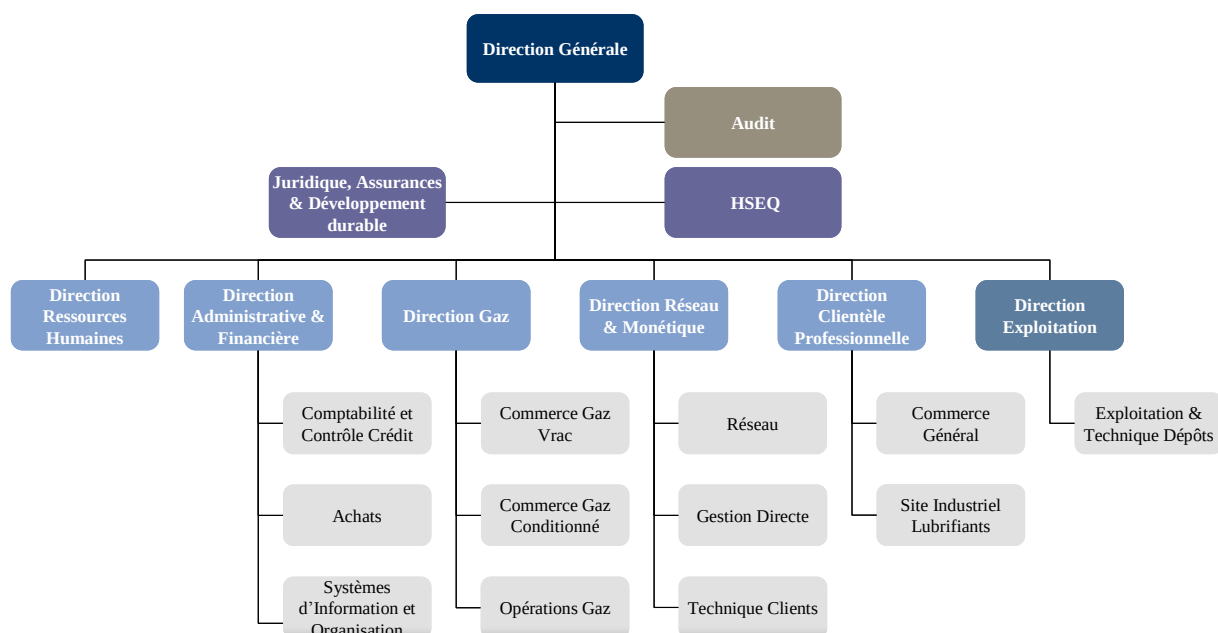
Tous les comptes de la Société fonctionneront sous la signature conjointe du directeur général et d'une seconde personne dûment autorisée par ce dernier.

Tous les actes concernant la Société sont signés soit par le président directeur général, soit par le directeur général, soit par le ou les directeurs généraux délégués, soit par leurs mandataires.

XIV.2. ORGANIGRAMME

L'organigramme fonctionnel de Total Maroc est présenté ci-après :

Organigramme fonctionnel de Total Maroc au 31 décembre 2014



Source : Total Maroc S.A.

XIV.3. LISTE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La liste des principaux dirigeants de Total Maroc se décline comme suit :

Nom	Fonction	Date d'entrée en fonction
Arnaud LE FOLL	Directeur Général	Octobre 2013
Vincent MAUMUS	Directeur Administratif et Financier	Août 2014
Mehdi BENZHA	Directeur des Ressources humaines	Septembre 2013
Abdesslam RHNIMI	Directeur Gaz	Janvier 2014
Youssef MALAL	Directeur Réseau & Monétique	Septembre 2011
Mohamed TRIBAK	Directeur Clientèle professionnelle	Avril 2015
Khalifa HANAFI	Directeur Exploitation	Janvier 2014

Source : Total Maroc S.A.

XIV.4. CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Arnaud LE FOLL (36 ans)

Arnaud LE FOLL est administrateur et directeur général de Total Maroc depuis octobre 2013.

Il a commencé sa carrière au sein de l'administration française en 2003, comme responsable du service régional de l'Environnement industriel, à la direction de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Rhône-Alpes, puis en tant qu'inspecteur des finances au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. En 2007 il a rejoint le cabinet du ministre français de l'Economie et des Finances, Mme Christine Lagarde, comme conseiller industrie et développement durable.

Au sein du groupe TOTAL depuis 2010, il a été jusqu'en 2013 directeur Stratégie et Développement Asie-Pacifique pour le secteur Marketing & Services, à Singapour.

Arnaud LE FOLL est ingénieur des Mines, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, et ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Vincent MAUMUS (56 ans)

Vincent MAUMUS est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims. Il rejoint le groupe TOTAL en 1983, où il occupe successivement plusieurs fonctions. Il est ainsi contrôleur de gestion pour Air Total France puis Total France, avant de passer secrétaire général de Total Portugal en 1990, directeur Financier de Total Espagne en 1993 puis secrétaire général de Totalgaz Turquie en 1997.

Entre 2001 et 2009, il devient successivement directeur général de Total Caraïbes puis de Total Liban, pour des durées de quatre ans respectives. En octobre 2009, il est nommé gestionnaire de Carrières sur le périmètre Afrique Moyen Orient.

Il rejoint Total Maroc en 2014 où il occupe la fonction de directeur Administratif et Financier.

Mehdi BENZHA (34 ans)

Mehdi BENZHA est titulaire d'un Master en Management des Ressources humaines de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises de Casablanca. Il intègre Total Maroc en 2007 où il est responsable du Développement des Ressources humaines et des Relations sociales, puis responsable Gestion administrative et sociale à partir de 2012. Depuis 2013, il est directeur des Ressources humaines de Total Maroc.

Avant d'intégrer Total Maroc, M. Benzha a travaillé pour Marsa Maroc entre 2003 et 2007 au sein de différents postes de Ressources humaines, notamment en tant que responsable projet Développement RH.

Abdesslam RHNIMI (45 ans)

Abdesslam RHNIMI a débuté sa carrière en France en 1994 après l'obtention d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole des Mines de Douai. Il a occupé des fonctions opérationnelles et de direction pendant 8 ans au sein d'un groupe anglais dans le domaine de l'équipement automobile et ce, au Maroc, en Europe et en Amérique du Sud.

Il rejoint le groupe TOTAL en 2002 en tant que chef de département HSEQ & Développement durable au Maroc avant de s'expatrier en France pour occuper des fonctions techniques et managériales chez Total France, puis chez Total Afrique Moyen Orient au sein des zones Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest.

De retour au Maroc en 2008, M. Rhnimi devient directeur Exploitation de Total Maroc avant de prendre la direction de la branche Gaz en janvier 2014.

Youssef MALAL (47 ans)

Youssef MALAL est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse. Entre 1992 et 1996, il occupe des fonctions commerciales et opérationnelles au sein de SCE-ATO, puis intègre Total Maroc en tant que responsable Gestion directe en 1996. Il est ensuite responsable de la filiale de Total Maroc, à savoir la société Mahatta S.A.R.L, entre janvier 2000 et décembre 2001.

Il rejoint Total Outre Mer en France entre janvier 2002 et mars 2004 où il occupe la fonction de responsable Communication commerciale, avant de retourner à Total Maroc en tant que chef du département Réseau jusqu'à fin 2007.

Après un passage au sein de la société Les Peintures du Midi dont il assume la direction générale entre janvier 2008 et février 2009, M. Malal réintègre Total Maroc en tant que responsable de la Gestion directe.

En septembre 2011, il devient directeur Carburants au sein de Total Maroc, renommé directeur Réseau & Monétique en octobre 2014.

Mohamed TRIBAK (38 ans)

M. Mohamed TRIBAK a commencé sa carrière chez TOTAL en Mars 2003. Lauréat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1999, M. TRIBAK occupe d'abord la fonction d'ingénieur Technique chez le groupe HOLCIM MAROC entre 1999 et 2001. En 2001, il rejoint Elf Afrika Lubrifiants Maroc, une joint-venture entre le groupe Afrika et Elf, en tant que Responsable Grands comptes. En 2003, M. TRIBAK débute chez TOTAL Middle East en tant que responsable Export jusqu'en 2008. Entre 2008 et 2013, il est directeur commercial de Saudi TOTAL Lubricants. En 2013, il devient le responsable marketing Lubrifiants de TOTAL sur la Zone Afrique Moyen orient. En avril 2015, M. TRIBAK rejoint TOTAL Maroc en tant que Directeur Clientèle professionnelle.

Khalifa HANAFI (50 ans)

Ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en ingénierie des procédés, M. Khalifa HANAFI est diplômé d'un cycle supérieur de gestion de l'ISCAE.

Après avoir débuté sa carrière en 1990 au sein de l'entreprise de textile Manatex S.A. où il a occupé diverses fonctions, notamment celle de directeur délégué, il intègre Total Maroc en 1998 pour devenir chef d'un centre empletteur à Berrechid dont il gère les travaux.

Entre 2000 et 2001, il est chef de Vente GPL conditionné à la SDBP. Entre 2001 et 2008, il est respectivement chef de service Techniques et Spécialités (activités empletteur et usine de fabrication de lubrifiants) puis chef du département Logistique à Total Maroc. Après un passage à Madagascar chez Logistique Pétrolière S.A. en tant que directeur Exploitation entre 2008 et 2011, il est coordinateur HSEQ et Risque de transport à Paris au sein de Total Afrique Moyen Orient jusqu'à fin 2013.

Depuis janvier 2014, il occupe la fonction de directeur Exploitation chez Total Maroc.

XV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

XV.1. REMUNERATION

Au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, les membres du Conseil d'administration de la Société n'ont perçu en cette qualité aucune rémunération.

XV.2. PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

A la veille de la présente Opération, les membres des organes d'administration et de direction de Total Maroc ne bénéficient d'aucun prêt de la Société.

XV.3. INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Total Maroc a participé à l'image d'autres filiales du groupe TOTAL aux offres réservées aux salariés de ce dernier dans le cadre du PEG-A (Plan d'Epargne Groupe – Actionnariat).

Ces offres se sont opérées par le biais d'augmentations de capital réservées aux salariés en 2002, 2004, 2006, 2008, 2011, 2013 et 2015⁹. Les caractéristiques de la dernière offre réservée aux salariés peuvent notamment être consultées dans la note d'information simplifiée définitive visée par le

⁹ Opérations du groupe TOTAL S.A. Avant leurs fusions, les sociétés ELF, TOTAL, TOTALFINA et PETROFINA lançaient périodiquement des opérations d'augmentation de capital réservées à leurs salariés et pour certaines depuis 1955.

CDVM en date du 17 Mars 2015 sous la référence VI/EM/047/2014/D. Cette offre réservée a concerné 71 souscripteurs de Total Maroc, pour un montant total de souscriptions de 1,2 MMAD.

XV.4. COMITES DE TOTAL MAROC

XV.4.1. Comité de direction

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité de direction	Bimensuelle	▪ Directeur général ▪ 6 directeurs

Source : Total Maroc S.A.

En charge du déploiement de la stratégie d'entreprise, le comité de direction est chargé notamment de :

- passer en revue les principaux événements passés ou prévisibles, impactant l'entreprise ;
- partager entre directeurs les informations, projets en développement et questions managériales et leurs conséquences sur l'entreprise ;
- apporter une diversité de points de vue pour aider à la résolution de problèmes ;
- assister le directeur général dans la prise de décisions.

XV.4.2. Comité HSEQ

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité HSEQ	Mensuelle	▪ Directeur général ▪ Directeur d'exploitation ▪ Directeur gaz ▪ Directeur réseau & monétique ▪ Directeur clientèle professionnelle ▪ Responsable HSEQ ▪ Management supérieur des activités concernées

Source : Total Maroc S.A.

Le Comité HSEQ (Hygiène, Sécurité, Environnement, Qualité) est chargé de mener les missions suivantes :

- revues périodiques des performances HSEQ ;
- retours d'expérience et alertes sécurité ;
- définition et suivi des objectifs HSEQ de Total Maroc et de ses filiales détenues à 100% ;
- veille législative et réglementaire ;
- plans d'actions Audit, préparation et analyses ;
- investissements HSEQ ;
- autres sujets pertinents dans le domaine.

XV.4.3. Comité crédit

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité crédit	Mensuelle	▪ Directeur général ▪ Directeur administratif et financier ▪ Directeur gaz ▪ Directeur réseau & monétique ▪ Directeur clientèle professionnelle ▪ Equipes contrôle crédit ▪ Equipes commerciales ▪ Equipe juridique

Source : Total Maroc S.A.

Le comité crédit de la Société a pour missions :

- l'analyse des performances Crédit Client (KPI, retards de paiement, sinistres, impayés) par canal de distribution (Réseau, Commerce Général, GPL, Lubrifiants...) ;
- l'examen détaillé de la balance âgée et des échus par client ;
- les décisions de principe à caractère général (définition des règles pour le Crédit Client) ou particulier (passage en contentieux...) ;
- les recommandations et plans d'actions d'amélioration (qualitative) ou baisse (quantitative) des encours clients.

XV.4.4. Comité supply

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité supply	Mensuelle	▪ Directeur général ▪ Directeur administratif et financier ▪ Directeur d'exploitation ▪ Directeur gaz ▪ Equipes concernées

Source : Total Maroc S.A.

Le comité supply de la Société est chargé :

- du suivi des approvisionnements, importations et achats locaux, et du respect des engagements de la Société ;
- de l'analyse des performances et du résultat approvisionnement ;
- de la couverture de change et de prix.

XV.4.5. Comité stocks

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité Stocks	Mensuelle	▪ Directeur général ▪ Directeur administratif et financier ▪ Directeur d'exploitation ▪ Comptabilité matière ▪ Equipes concernées

Source : Total Maroc S.A.

Le comité stocks a pour mission d'analyser les pertes et bonis sur stocks, et de proposer les mesures correctrices appropriées.

XV.4.6. Comité investissement réseau

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité investissement réseau	Mensuelle	▪ Directeur général ▪ Directeur réseau & monétique ▪ Responsable réseau ▪ Responsable construction

Source : Total Maroc S.A.

Le comité d'investissement réseau est chargé de suivre :

- les investissements dans le réseau de stations services ;
- l'avancement du programme de développement et de construction ;
- le budget et l'analyse des écarts.

XV.4.7. Comité audit

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité audit	Une fois tous les deux mois	▪ Comité de direction ▪ Responsable audit

Source : Total Maroc S.A.

Le comité d'audit a pour mission de :

- définir le programme d'audit ;
- passer en revue les audits réalisés ;
- assurer le suivi des plans d'actions ;
- décider des actions correctrices.

XV.4.8. Comité foncier

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité foncier	Trimestrielle	▪ Directeur général ▪ Directeur administratif et financier ▪ Directeur réseau & monétique ▪ Responsable réseau ▪ Responsable juridique ▪ Responsable audit

Source : Total Maroc S.A.

Parmi les missions du comité foncier figurent :

- la revue du patrimoine immobilier ;
- l'analyse d'opportunités en matière de propositions de cessions ou d'acquisition ;
- le suivi des budgets ;
- la revue réglementaire.

XV.4.9. Comité d'entreprise

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité d'entreprise	Deux fois par an	▪ Directeur général ▪ Directeur des ressources humaines ▪ Représentants du personnel des sites les plus importants de la Société

Source : Total Maroc S.A.

Le comité d'entreprise se charge dans sa mission consultative d'évaluer, réaliser ou promouvoir :

- les transformations structurelles et technologiques à effectuer dans l'entreprise ;
- le bilan social de l'entreprise lors de son approbation ;
- la stratégie de production de l'entreprise et les moyens d'augmenter la rentabilité ;
- l'élaboration de projets sociaux au profit des salariés et leur mise à exécution ;
- les programmes d'apprentissage, de formation-insertion, de lutte contre l'analphabétisme et de formation continue des salariés.

XV.4.10. Comité Hygiène Sécurité

Intitulé	Périodicité	Composition
Comité Hygiène Sécurité	Au moins une fois par trimestre	▪ Directeur des ressources humaines ▪ Responsable médico-sociale ▪ Responsable HSEQ ▪ Médecin du travail ▪ Représentants du personnel des sites les plus importants de la Société ▪ Le cas échéant, toute personne appartenant à l'entreprise et possédant une compétence et une expérience en matière d'hygiène et de sécurité professionnelle

Source : Total Maroc S.A.

Le comité Hygiène Sécurité se charge notamment de :

- détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de la Société ;
- assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène ;
- veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection des salariés contre les risques professionnels ;
- veiller à la protection de l'environnement à l'intérieur et aux alentours de la Société ;
- susciter toutes initiatives portant notamment sur les méthodes et procédés de travail, le choix du matériel, de l'appareillage et de l'outillage nécessaires et adaptés au travail ;
- présenter des propositions concernant la réadaptation des salariés handicapés dans la Société ;
- donner son avis sur le fonctionnement du service médical du travail ;
- développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de la Société.

PARTIE IV. MARCHE DE TOTAL MAROC

I. MARCHE INTERNATIONAL

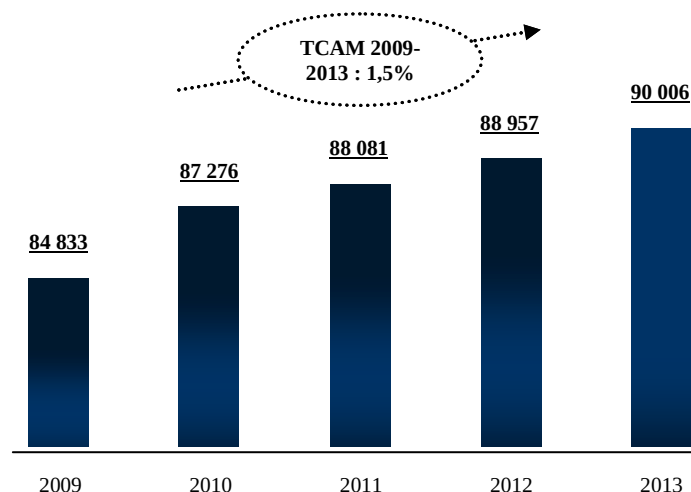
I.1. ÉVOLUTION DU MARCHE PETROLIER INTERNATIONAL

I.1.1. Evolution du marché pétrolier global

Le pétrole demeure la première source d'énergie dans le monde avec une part de 40,7% dans la consommation énergétique finale dans le monde en 2012¹⁰.

En 2013, la demande pétrolière s'est accrue de 1,05 Mb/j, pour atteindre 90,0 Mb/j :

Evolution de la demande pétrolière mondiale (en kb/j)

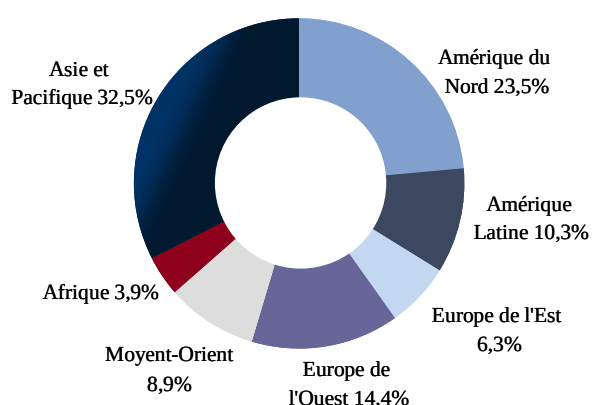


Source : OPEP

Sur la période 2009-2013, la demande pétrolière mondiale montre une tendance de progression moyenne de 1,5%, marquant une période de rattrapage suite à la crise internationale de 2009.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de cette demande pour l'année 2013 :

Répartition de la demande pétrolière mondiale en 2013



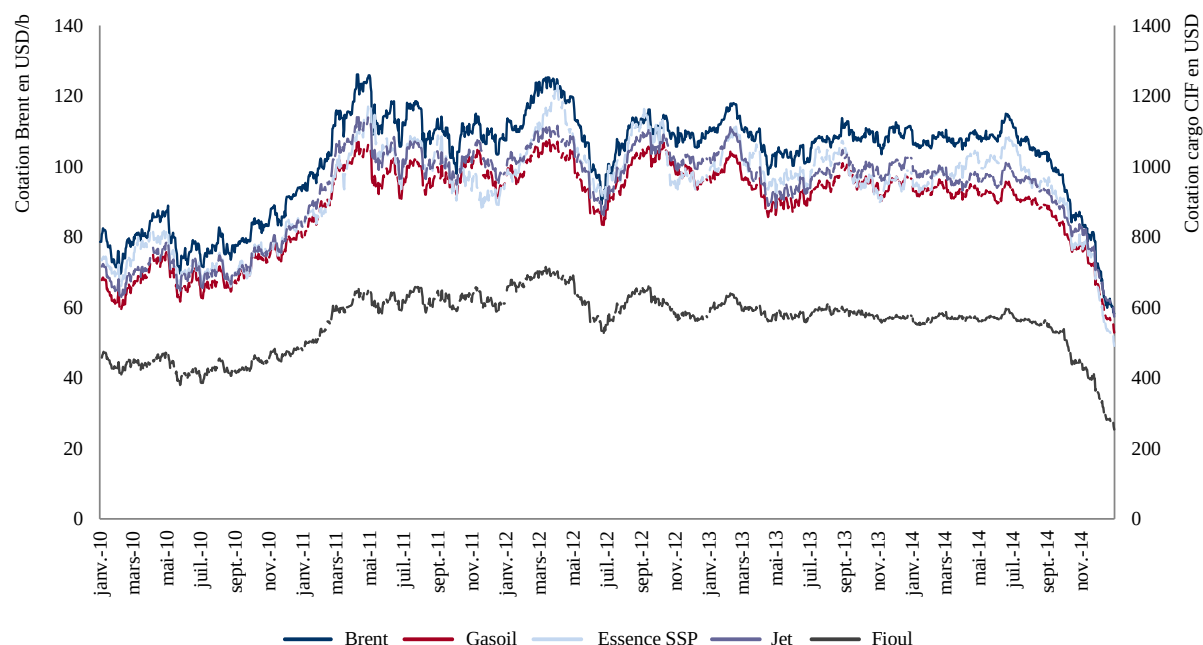
Source : OPEP

¹⁰ Source: Key World Energy Statistics 2014 (International Energy Agency)

I.1.2. Evolution des prix du pétrole et des produits raffinés

L'évolution des prix du baril de Brent pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 est présentée ci-après :

Evolution du prix du Brent sur le marché NYMEX (axe de gauche) et des cotations NWE de produits raffinés (axe de droite)



Source : Capital IQ, Total Maroc

L'analyse des prix du Brent en 2013 montre une relative stabilité des cours du baril en moyenne annuelle, de 111,07 USD/b en 2012 à 108,2 USD/b en 2013 (soit -2,6%). Toutefois, les prix du pétrole sont à des niveaux relativement importants notamment du fait de la croissance mondiale (environ 2,9% en 2013), des performances économiques positives aux Etats-Unis et en Chine, et des tensions politiques dans plusieurs pays du Moyen-Orient.

A l'inverse de l'année 2013, les années 2011 et 2012 ont montré une volatilité significative. L'année 2011 a été marquée par de très fortes variations des prix du Brent, entre 93 et 126 USD/b au gré de la crise Libyenne et des inquiétudes économiques et financières. L'année 2012 elle, a connu les mêmes secousses géopolitiques entraînant le cours du Brent dans des oscillations entre 89 et 125 USD/b.

Au cours de l'année 2014, le cours du Brent est passé de 110 USD/b en début janvier 2014 à 58 USD/b à fin décembre 2014, avant de passer en dessous de la barre des 50 USD/b en janvier 2015.

I.1.3. Equilibre global du marché pétrolier

Le tableau suivant résume les données de l'équilibre global du marché pétrolier sur la période 2009-2013 :

En Mb/j	2009	2010	2011	2012	2013
Offre mondiale	84,2	86,5	87,6	89,5	90,2
dont offre OPEP	28,8	29,2	29,8	31,1	30,2
dont offre non-OPEP (*)	55,4	57,3	57,8	58,4	60,0
Demande mondiale	84,8	87,3	88,1	89,0	90,0
dont pays de l'OCDE	46,4	47,0	46,5	46,0	45,9

Source : OPEP

(*) y compris gaz naturel liquéfié et autres pétroles non conventionnels

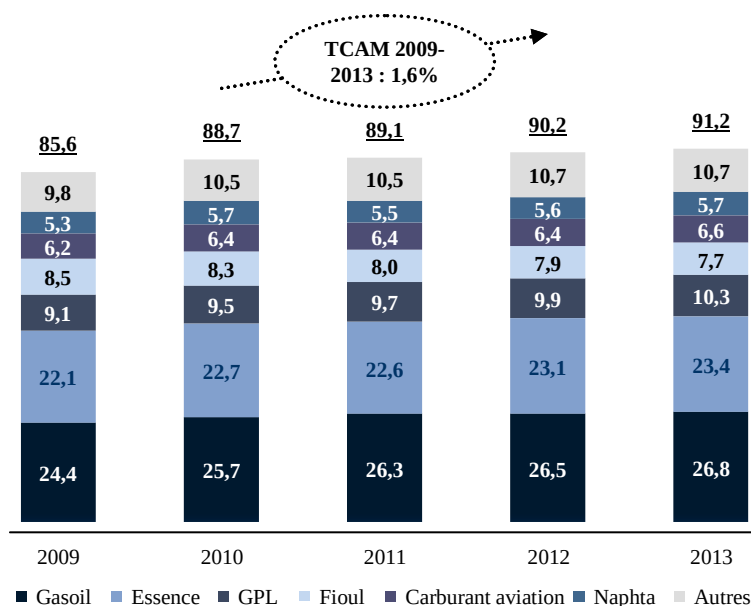
L'offre pétrolière mondiale suit globalement la même tendance que la demande, avec un rythme de croissance annuel moyen d'environ 1,7% sur la période 2009-2013 : l'offre pétrolière est ainsi passée de 84,2 Mb/j en 2009 à 90,2 Mb/j en 2013.

Les pays membres de l'OPEP représentent entre 33% et 35% de la production pétrolière mondiale entre 2009 et 2013.

I.2. CONSOMMATION DES PRINCIPAUX PRODUITS RAFFINES

Entre 2009 et 2013, la consommation mondiale en produits pétroliers raffinés a évolué comme suit :

Consommation mondiale en produits pétroliers par type (en Mb/j)

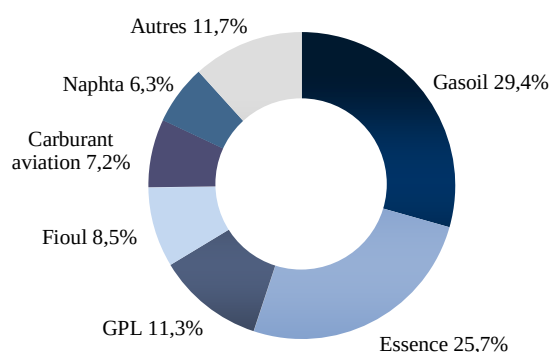


Source : Estimations groupe TOTAL

La consommation mondiale de produits pétroliers atteint plus de 91 Mb/j en 2013, vs 85 Mb/j environ en 2009, témoignant ainsi d'une croissance annuelle moyenne de 1,6% sur la période considérée.

La répartition par type de produit montre que le gasoil et l'essence représentent la plus grande part de la consommation mondiale, comme le montre le graphique suivant :

Répartition de la consommation mondiale en produits pétroliers par type en 2013



Source : Estimations groupe TOTAL

Le gasoil représente le produit pétrolier le plus fortement consommé avec une part de 29,4% dans la consommation mondiale en 2013, suivi de l'essence avec une part de 25,7%. Le GPL représente quant à lui 11,3% de la consommation mondiale.

II. MARCHE NATIONAL

II.1. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le secteur de l'énergie, et plus particulièrement l'activité pétrolière au Maroc, s'inscrit dans un cadre réglementaire spécifique.

Ce cadre définit notamment les normes à respecter par grands produits pétroliers et réglemente les tarifications à appliquer.

Les structures de prix, publiées tous les 15 jours par le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), définissent un prix plafond par catégorie de produit, et intègrent principalement les niveaux de cotation sur les marchés internationaux, les éléments de charges et de marges ainsi que les taxes. Enfin, les prix de certains produits intègrent également une subvention prise en charge par la caisse de compensation.

Suite à l'accord d'homologation signé entre le gouvernement marocain, le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM) et la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage (SAMIR) en décembre 2014, les prix des hydrocarbures liquides seront entièrement libéralisés à compter du 1^{er} décembre 2015 inclus.

Le cadre réglementaire du secteur pétrolier est développé ci-après.

II.1.1. Généralités

Le MEMEE est chargé de la planification et de la réglementation du secteur de l'énergie. Sa tutelle s'étend à l'ensemble de la profession : la recherche et production, l'énergie électrique, le raffinage du pétrole brut, la distribution des produits pétroliers et du charbon.

A l'instar de toute autre industrie, le secteur est soumis aux textes généraux réglementant l'activité économique au Maroc, à savoir le droit des sociétés, la législation du travail, la législation fiscale, le commerce extérieur, le code des investissements, les établissements classés, l'environnement, etc.

Par ailleurs, en raison des particularités de l'activité pétrolière, il existe une réglementation spécifique, représentée par un corpus de lois, décrets et arrêtés. Cette réglementation est régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution du contexte socio-économique du pays.

Les éléments fondamentaux de la réglementation actuellement en vigueur se résument comme suit :

- Loi pétrolière : le Dahir portant loi n° 1-72-255 du 22 février 1973, tel que modifié et complété par la loi 4/95 du 04 août 1995, est le texte de base de la réglementation de l'activité pétrolière. Il définit le champ des activités nécessitant un agrément administratif, et dresse une série de dispositions particulières à l'activité de raffinerie (création ou extension des raffineries), à la reprise en raffinerie (concernant les distributeurs de carburants), à l'importation et à l'exportation de produits pétroliers ainsi qu'aux capacités de stockage nécessaires ;
- Normes des produits pétroliers : l'arrêté n° 1546-07 du 3 août 2007 relatif aux caractéristiques des grands produits pétroliers, tel que modifié et complété par l'arrêté n°2181-08 du 12 décembre (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009), l'arrêté n°617-10 du 16 février 2010 ainsi que l'arrêté n°143-13 du 7 janvier 2013.
- Tarification des produits pétroliers : les prix des principaux produits pétroliers (gaz butane, gasoil, essence et fioul) sont réglementés. Les modalités de détermination des prix de reprise en raffinerie ainsi que les prix de vente des hydrocarbures liquides et du butane sont fixés par arrêté du Ministre chargé des affaires générales, par délégation du Chef du Gouvernement. Cet arrêté est pris après avis de la Commission interministérielle des prix qui étudie tout changement concernant la structure tarifaire des produits réglementés.

Le système de tarification des produits pétroliers est basé sur une logique qui assimile les achats effectués auprès de la raffinerie SAMIR à une importation. La structure des prix de reprise en

raffinerie par les distributeurs est établie sur la base des prix des produits raffinés sur le marché international de Rotterdam moyennant leur cotation au prix FOB augmenté d'autres charges.

Les structures des prix de vente des produits pétroliers destinés à la consommation locale incluent l'ensemble des charges et marges s'ajoutant au prix de reprise. L'écart entre le coût de ces produits et le prix de vente fixé par les pouvoirs publics est supporté par la caisse de compensation. Dans le cas où le coût est inférieur au prix de vente, l'écart doit profiter à la caisse.

Concernant les produits liquides, la structure des prix est révisée chaque quinzaine sur la base de la moyenne des cotations de la quinzaine précédente sur le marché de Rotterdam. Pour le gaz butane, le même système est appliqué mais sur une base mensuelle.

II.1.2. Les intervenants du secteur

II.1.2.1 Le MEMEE

Le ministère représente l'autorité de tutelle pour l'ensemble des distributeurs de produits pétroliers au Maroc ; il contribue notamment à la mise en œuvre des systèmes tarifaires pour les produits pétroliers.

II.1.2.2 Le GPM

Le groupement, composé des principaux distributeurs pétroliers marocains, a pour principale vocation la diffusion d'informations statistiques auprès des sociétés du secteur.

Le groupement revêt également une fonction de représentation et de lobbying lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts collectifs des opérateurs du secteur, dans le cadre de négociations avec les pouvoirs publics (portant essentiellement sur la compensation, la structure des prix ou la fiscalité).

Actuellement, le GPM compte parmi ses membres les distributeurs suivants :

- Total Maroc ;
- Afriquia SMDC ;
- Afriquia Gaz ;
- Vivo Energy (ex-Shell du Maroc) ;
- Libya Oil ;
- Petrom ;
- Petromin ;
- Petrosud ;
- SOMAP ;
- Ziz ;
- Dragon Gaz ;
- National Gaz ;
- Vitogaz.

II.1.2.3 L'administration des douanes et impôts indirects

Cet organisme public se charge de l'élaboration et de la publication des textes réglementaires liés notamment aux achats de produits énergétiques. Cette réglementation concerne essentiellement la TIC dont l'administration des douanes et impôts indirects délimite le champ d'application et fixe les montants par catégorie de produit.

II.1.2.4 La caisse de compensation

La caisse de compensation a été instituée par le Dahir du 25 février 1941 afin de stabiliser les prix des produits de consommation de base et a été réorganisée par le Dahir portant loi n° 1.74.403 du 5 *chaoual* 1397 (19 septembre 1977).

Aujourd'hui placée sous la tutelle du Ministère des Affaires Economiques et Générales, la caisse de compensation a été pendant longtemps le moyen pour l'Etat marocain de venir en aide à tous les secteurs en difficulté (artisanat, industrie...).

La caisse de compensation contribue aujourd'hui à stabiliser les prix des produits de consommation de base.

Elle intervient dans le secteur pétrolier à travers le subventionnement de certains produits pétroliers en reversant aux distributeurs le différentiel de prix induit par l'indexation partielle des prix aux cotations internationales.

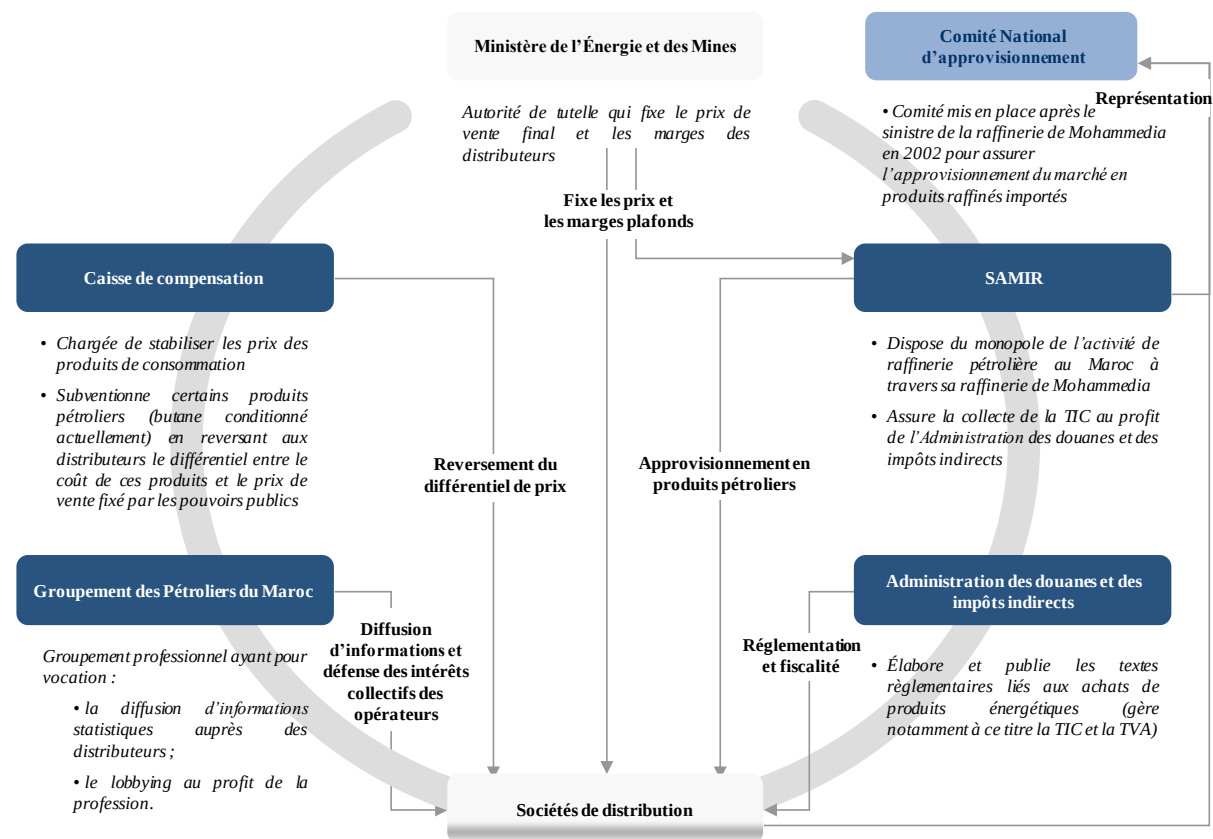
II.1.2.5 La SAMIR

La SAMIR est l'unique raffineur de produits pétroliers au Maroc. La création de sa raffinerie de Mohammedia remonte à la convention signée en 1959 entre l'Etat et l'office italien des hydrocarbures Ente Nazionale Idrocarburi (ENI) représenté par sa filiale ANIC. La raffinerie a pris au départ la dénomination de Société Anonyme Marocaine et Italienne de Raffinage, avant de modifier sa raison sociale après le rachat de l'ensemble du capital par l'Etat en 1973, pour s'appeler Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage (SAMIR).

Historiquement, le raffinage du pétrole au Maroc était également assuré par la Société Chérifienne des Pétroles (SCP). Après la décision de privatisation de la SAMIR et de la SCP, et la cession en Bourse de 25% du capital de la première, les deux raffineries ont été acquises en juin 1998 par le groupe Corral Petroleum Holdings. Le 24 juin 1999 est intervenue la fusion-absorption de SCP par la SAMIR. En 2009, la raffinerie de Sidi Kacem (anciennement celle de SCP) a été reconvertie en site de stockage.

Les différentes interactions entre les intervenants du secteur sont présentées dans le schéma suivant :

Interactions entre les intervenants du secteur



Source : Attijari Finances Corp.

II.1.3. Qualité des produits

Dans un souci d'améliorer la qualité des carburants au Maroc, le type de carburants commercialisés a été modifié à partir du 1^{er} janvier 2009, avec notamment la disparition du gasoil 10 000 ppm, du gasoil 350 ppm et de l'essence super, et l'introduction de nouvelles catégories de fioul :

Produits	Normes applicables
Gasoil	teneur en soufre inférieure ou égale à 50 ppm (50 mg/kg) ;
Essence super sans plomb	teneur en soufre inférieure ou égale à 50 ppm (50 mg/kg) ; teneur en plomb inférieure à 5 ppm (5 mg/l) ;
Fioul lourd n°1	teneur en soufre inférieure à 3,5% ; viscosité à 50°C : inférieure à 110 centistokes ;
Fioul lourd n°2	teneur en soufre inférieure ou égale à 4% ; viscosité à 50°C : comprise entre 110 et 380 centistokes ;
Fioul n°7	teneur en soufre : inférieure ou égale à 3% ; viscosité à 50°C : comprise entre 6,5 et 7,5 angler ;
Fioul 20 centistokes	teneur en soufre inférieure ou égale à 2,5% en poids ; viscosité à 50°C : 15 à 20 centistokes ;
Fioul spécial	teneur en soufre : inférieure à 4% ; viscosité à 50°C : comprise entre 110 et 380 centistokes.

Source : Arrêté du Ministre de l'Énergie et des Mines n°1546-07 du 03 août 2007 relatif aux caractéristiques des grands produits pétroliers, tel que modifié et complété par l'arrêté n° 2181-08 du 12 décembre 2008, l'arrêté n°617-10 du 16 février 2010 ainsi que l'arrêté n°143-13 du 7 janvier 2013

L'institution de ces nouvelles normes, répond, outre à l'aspect environnemental, à la nécessité d'adapter les produits marocains à ceux des pays voisins notamment européens, et ce, pour répondre à trois enjeux majeurs :

- satisfaire la demande du parc automobile marocain : une grande partie des véhicules commercialisés au Maroc sont européens ou disposent de moteurs répondant à des normes européennes. L'adaptation des produits pétroliers aux normes européennes vise à assurer la compatibilité entre le parc automobile marocain et les hydrocarbures commercialisés localement ;
- faire face à la concurrence des produits importés : suite à la libéralisation du marché, une partie des approvisionnements est assurée directement par des produits raffinés importés aux normes européennes ;
- pouvoir continuer à exporter : les excédents de la SAMIR en produits raffinés ne pourront trouver de débouchés à l'exportation que s'ils sont conformes aux normes en vigueur dans les pays destinataires.

II.1.4. Politique tarifaire et fiscale

II.1.4.1 Evolution de la structure tarifaire et fiscale

De 1995 à 2002

Au cours de cette période, la tarification des produits pétroliers a été régie par l'arrêté du ministre de l'Energie n°43-95 du 30 décembre 1994 relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des hydrocarbures liquides et du butane, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995. La loi de finances 1995 a, en l'occurrence, marqué un tournant important en matière de structure tarifaire avec notamment :

- l'indexation des prix de reprise sur les cotations internationales de la place de Rotterdam : au début de chaque mois, le ministère chargé de l'énergie publie les prix de reprise applicables pour ce mois sur la base de la moyenne des cotations enregistrées le mois précédent ;
- la libéralisation des prix des huiles de base, du bitume, de la paraffine et du propane ;
- le maintien de la taxation des produits raffinés importés au delà d'un certain seuil, protégeant ainsi les industries de raffinage locales ;
- la franchise des droits d'importation sur le pétrole brut, remplacés par la taxe intérieure de consommation (TIC). Ainsi, au lendemain de la loi des finances de 1995, la TIC et la TVA demeurent les principales taxes sur les produits pétroliers.

La période 1995-2002 a connu également l'indexation des prix de vente sur les prix de reprise en raffinerie pour tenir compte de l'impact de la variation de ces prix dès qu'elle dépasse 2,5%. Ce système permettait, selon le cas, aux sociétés de distribution de verser ou de récupérer l'écart auprès de la caisse de compensation à travers un « compte d'ajustement des prix ». Ce système a été suspendu à partir de 1999.

De 2002 à 2006

L'arrêté n°43-95 précité a été amendé à compter du 15 juillet 2002. Cette date coïncidait avec l'échéance des engagements pris entre l'Etat et la SAMIR en 1997 dans le cadre du contrat relatif à sa privatisation. Les principaux changements ont porté sur :

- la révision de la structure des prix : baisse du coefficient d'adéquation de 6,5% à 2,5%, et consolidation des 15 postes des frais d'approche en un seul comprenant des frais d'approche fixes ou variables ;
- l'annulation de la marge spéciale pour reconstitution des stocks (inscription en valeur nulle) pour les hydrocarbures liquides et son maintien pour le butane ;

- le passage au rythme bimensuel au lieu du mensuel pour la fixation des prix de reprise en raffinerie ;
- l'augmentation des marges de distribution en gros des hydrocarbures liquides.

Par ailleurs, le programme de démantèlement douanier démarré à partir du mois de juillet 2002 à raison de 10% par an devait aboutir au démantèlement total des droits de douane sur les produits pétroliers à horizon 2009.

Cette dernière mesure a été précipitée par le sinistre¹¹ ayant touché la SAMIR (novembre 2002) entraînant la levée complète des barrières douanières permettant aux distributeurs d'importer (en exonération de droits de douane) afin de combler le déficit causé par l'arrêt de production de la SAMIR.

De 2006 à 2013

L'année 2006 a connu une nouvelle réglementation relative à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des hydrocarbures liquides et du butane à travers l'arrêté du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des affaires économiques et générales n°2380-06 du 23 octobre 2006, entré en vigueur le 2 septembre 2006.

La principale nouveauté a concerné la suppression du système d'indexation des prix de vente sur les prix de reprise. Ce nouvel arrêté prévoyait que le compte d'ajustement des prix des hydrocarbures liquides de la caisse de compensation prenne en charge le montant des écarts non répercutés sur les prix de vente au public.

Cet arrêté prévoyait en outre l'augmentation des marges d'emballage, de distribution en gros et au détail du gaz butane et la fixation, en valeurs absolues, des marges de détail des hydrocarbures liquides qui étaient jusqu'alors fixées à 3% des prix de vente de base de ces produits.

L'année 2009 a connu des changements dans les produits mis à la consommation. Ainsi, pour le gasoil, l'année 2009 a marqué le démarrage de la commercialisation du gasoil 50 ppm comme diesel unique. De même, l'essence super et le super 350 ont été remplacées par l'essence sans plomb comme produit unique.

L'arrêté n° 394-09 du 18 février 2009 modifiant celui de 2006 a apporté certains changements dans la structure des prix dont les plus importants sont la suppression du coefficient d'adéquation et l'introduction d'un poste relatif aux frais de stockage. Cet arrêté a également introduit la révision semestrielle de la composante fret.

De même, cet arrêté a introduit un nouveau produit dans la structure des prix. Il s'agit du fioul spécial destiné au fonctionnement des turbines à gaz de l'ONEE et dont la commercialisation a commencé en février 2009.

En juin 2012, le gouvernement a procédé à l'augmentation des prix de vente du gasoil, de l'essence et du fioul respectivement de 1 MAD/l, 2 MAD/l et de 988 MAD/t, le prix de vente du butane restant inchangé.

En 2013

Cette date marque l'institution, par arrêté du Chef du gouvernement n°3-69-13, d'un système d'indexation partielle des prix du gasoil, de l'essence et du fioul n°2. En effet, devant le poids de la charge de compensation sur le budget de l'Etat ayant atteint en 2012 un record historique (plus de 56 milliards MAD dont 48 milliards MAD pour les produits pétroliers), le système d'indexation, entré en vigueur à partir du 16 septembre 2013, vise la répercussion, sur une base mensuelle, des variations des prix des produits précités sur le prix de vente quand cette variation dépasse 2,5%.

¹¹ Inondations ayant affecté l'ensemble des installations techniques de la SAMIR et ayant causé un incendie qui a affecté les installations off site de la SAMIR, à savoir la centrale thermo électrique, les bacs de stockage de produits intermédiaires et les installations de traitement d'eau

De même, le gouvernement a contracté, en 2013, une couverture contre les fluctuations du cours du pétrole moyennant des instruments financiers de couverture.

2014-2015

En janvier 2014, le gouvernement a introduit l'indexation totale des prix de l'essence et du fioul n°2, retirant ainsi toute subvention de la caisse de compensation pour ces deux produits. Sur le gasoil 50 ppm, une indexation partielle a été maintenue, avec une réduction progressive de la subvention unitaire de ce produit selon le calendrier suivant :

Période	Subvention unitaire
16 janvier 2014	2,15 MAD/l
16 avril 2014	1,70 MAD/l
16 juillet 2014	1,25 MAD/l
16 octobre 2014	0,80 MAD/l

Source : Arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances, du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et du ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des affaires générales et de la gouvernance, n°31-14 du 15 janvier 2014, fixant la subvention unitaire allouée au profit du gasoil au titre de l'année 2014

Suite à la décision du gouvernement de mettre fin à la subvention du gasoil 50 ppm à partir du 31 décembre 2014, et dans la perspective de libéraliser les prix des produits pétroliers, un accord d'homologation a été signé le 26 décembre 2014 entre le gouvernement, le GPM et la SAMIR.

En vertu de cet accord, une période transitoire allant du 1^{er} janvier au 30 novembre 2015 a été mise en place, au cours de laquelle les prix du gasoil, de l'essence super sans plomb, du fioul n°2 et du fioul spécial seront homologués conformément aux dispositions de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, promulguée par le dahir n°1-14-116 du 2 ramadan (30 juin 2014).

L'homologation des prix de ces hydrocarbures liquides est opérée par une commission spécialisée présidée par le Ministère chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance, et composée des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Economie et des Finances, du MEMEE en plus des représentants du secteur pétroliers (GPM et SAMIR).

L'homologation des prix du gasoil, de l'essence super sans plomb et du fioul toutes catégories est ainsi effectuée le 1^{er} et le 16 de chaque mois, en tenant compte des éléments de base suivants :

- les cours internationaux des produits raffinés sur le marché international de Rotterdam tels que publiés par Platts ;
- le cours de change du dollar en dirhams publié par Bank Al-Maghrib ;
- les structures de prix de reprise et de vente annexées à l'arrêté ministériel n°4554-14 du 29 décembre 2014.

A l'issue de ladite période transitoire (i.e. à partir du 1^{er} décembre 2015 inclus), les prix des hydrocarbures liquides seront totalement libéralisés. Par ailleurs, l'accord d'homologation susmentionné prévoit également le passage à la commercialisation du gasoil 10 ppm en remplacement du gasoil 50 ppm au terme de la période transitoire.

II.1.4.2 Structure des prix

Structure des prix de reprise en raffinerie

La structure des prix de reprise du supercarburant (essence super sans plomb), du gasoil, du fioul n°2, du fioul spécial et du butane est présentée ci-dessous :

	Supercarburant	Gasoil	Fioul n°2	Fioul spécial	Butane
1) Prix FOB USD/t	Cotations internationales (selon produit)				
2) Fret USD/t	Calculé chaque semestre (sur les cotations AFRA pour la destination Rotterdam-Mohammedia)				
3) Taxes portuaires	Selon réglementation en vigueur				
4) Frais d'approche					
– Variables MAD/t	1,8% de (1+2)				
– Fixes MAD/t	16,60	16,60	16,60	16,60	16,60
5) Taxes parafiscales	0,25% de (1+2+3)				
6) Frais de stockage MAD/t	150	150	110	110	100
7) Prix de reprise, hors taxes MAD/t	Somme de 1 à 6				

Source : Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires économiques et générales n°4554-14 du 29 décembre 2014 relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides ; arrêté du ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé des affaires économiques et générales n°2380-06 du 23 octobre 2006 relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane, tel que modifié et complété

Structure des prix de vente au consommateur final

La structure de prix de vente des hydrocarbures liquides, en vigueur depuis l'accord d'homologation et jusqu'au 30 novembre 2015 inclus, se présente comme suit :

1) Prix de reprise hors taxes
2) TIC
3) TVA (10% de 1+2)
4) Crédit de droit (0,41% de 2+3)
5) Sous-total (1+2+3+4)
6) Frais et marges de distribution
Sous-total (5+6)
A déduire TVA (3)
7) Prix de ventes en gros hors TVA (5+6-3)
8) TVA (10% de la ligne 7)
9) Prix de vente en gros, TVA comprise (7+8)
10) Coulage détaillants (0,5% de la ligne 9)
11) Correction pour variation thermique des stocks
12) Marges de détail
A déduire TVA (8)
13) Prix de vente au détail hors TVA (9+10+11+12-8)
14) TVA (10% de la ligne 13)
15) Prix de vente au détail TVA comprise (13+14)

Source : Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires économiques et générales n°4554-14 du 29 décembre 2014 relatif à la fixation des prix de vente des combustibles liquides

Pour obtenir le prix de vente final payé par le consommateur à la pompe, un coût de transport est rajouté au prix de vente au détail TVA comprise. Ce différentiel de transport est établi sur une base fixe selon une grille prenant en compte la distance entre le dépôt et la station-service. Cette grille est

définie dans les annexes de l'arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des affaires économiques et générales n°4554-14.

Pour les distributeurs, il convient de distinguer deux types de marges plafond au niveau de la structure des prix :

- la marge revenant aux grossistes : correspond à la ligne 6 de la structure ci-dessus (« Frais et marges de distribution »). Au cours des cinq dernières années, cette marge est restée stable à :
 - ✓ 28,40 Dh/hl pour le gasoil 50 ppm ;
 - ✓ 37,60 Dh/hl pour l'essence super sans plomb ;
 - ✓ 90,00 Dh/t pour le fioul n°2 et le fioul spécial ;
- la marge revenant aux détaillants à la pompe : correspond à la ligne 12 de la structure des prix ci-dessus (« Marges de détail »). Au cours des cinq dernières années, cette marge est également restée stable à :
 - ✓ 26,40 Dh/hl pour le gasoil 50 ppm ;
 - ✓ 31,60 Dh/hl pour l'essence super sans plomb.

Les autres postes de la structure de prix peuvent être définis comme suit :

- prix de reprise : prix payé sortie raffinerie (cf. tableau plus haut explicitant le calcul du prix de reprise) ;
- TIC : taxe intérieure à la consommation, impôt indirect calculé sur la base d'un montant fixe à la tonne par type de produit ;
- TVA : taxe sur la valeur ajoutée (déterminée en pourcentage) ;
- crédit de droit : taux correspondant au délai de paiement de la TIC et de la TVA (déterminée en pourcentage) ;
- coulage détaillants : sert à indemniser les distributeurs des pertes en produits liquides suite aux évaporations et au coulage lors du transport de la raffinerie au dépôt (déterminée en pourcentage) ;
- correction pour variation thermique des stocks : permet de tenir compte de la sensibilité des produits à la température (déterminée par un montant fixe à la tonne par produit).

La structure de prix telle que présentée ci-avant diffère de la structure en vigueur antérieurement (telle que définie par l'arrêté du Chef du gouvernement n°3 01 14 du 15 janvier 2014 instituant un système d'indexation des prix de certains combustibles liquides) principalement par la suppression des éléments suivants :

- Compte d'ajustement des prix : en cas de non répercussion sur les prix de vente au public des variations résultant du calcul des prix de vente maxima au public (tels qu'indiqués dans la structure) par rapport aux prix en vigueur pendant la quinzaine précédente pour les combustibles liquides, l'écart est versé par les sociétés de distribution ou récupéré par elles auprès d'un compte d'ajustement des prix géré par la caisse de compensation ;
- Marge « spéciale » pour financement des stocks : prélèvements anciennement collectés par les distributeurs pour la constitution de stocks de sécurité. Ce mode de financement a été suspendu¹² par la suite en 1997 pour les hydrocarbures liquides, les sommes collectées par les distributeurs étant considérées désormais comme dettes à long terme envers la caisse de compensation ;
- Péréquation : prélèvement sur chaque produit liquide pour financer la subvention du butane.

¹² Si la ligne apparaissait dans la structure de prix antérieure, son montant était de 0,00MAD/l

Pour le butane conditionné, le calcul du prix de vente s'effectue selon la formule suivante :

1) Prix de reprise hors taxes

2) TIC

3) TVA (10% de 1+2)

4) Crédit de droit: taux correspondant au délai de paiement de 30 jours

5) Prix de facturation aux centres emplisseurs (1+2+3+4)

6) Coulage-emplissage (2% de 5)

7) Marge et frais d'emplissage

8) Marge "spéciale" pour financement des stocks (*)

9) Provision de transport en vrac

10) Capsulage bouteilles

Sous-total (5 à 10)

A déduire TVA (3)

11) Prix de vente aux sociétés de distribution hors TVA

12) TVA (10% de 11)

13) Prix de vente aux sociétés de distribution, TVA comprise (11+12)

14) Frais et marge "sociétés de distribution"

15) Frais et marge "dépositaires"

Sous-total (13+14+15)

A déduire TVA (12)

16) Sous-total hors TVA

Calcul TVA

a) TVA (10% de la ligne 16)

b) TVA (9,091% de la ligne 19) (**)

17) TVA sur prix fort (***)

18) Solde caisse de compensation

19) Prix de vente en gros TVA comprise (16+17+18)

20) Marge "détaillants"

21) Prix de vente au détail (prix de base) (19+20)

Source : Arrêté du ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des affaires économiques et générales n°2380-06 du 23 octobre 2006 relatif à la fixation des prix de reprise en raffinerie et de vente des combustibles liquides et du butane, tel que modifié et complété

(*) Somme collectée par les centres emplisseurs et à inscrire au passif de leur bilan comme dette à long-terme vis-à-vis de la caisse de compensation

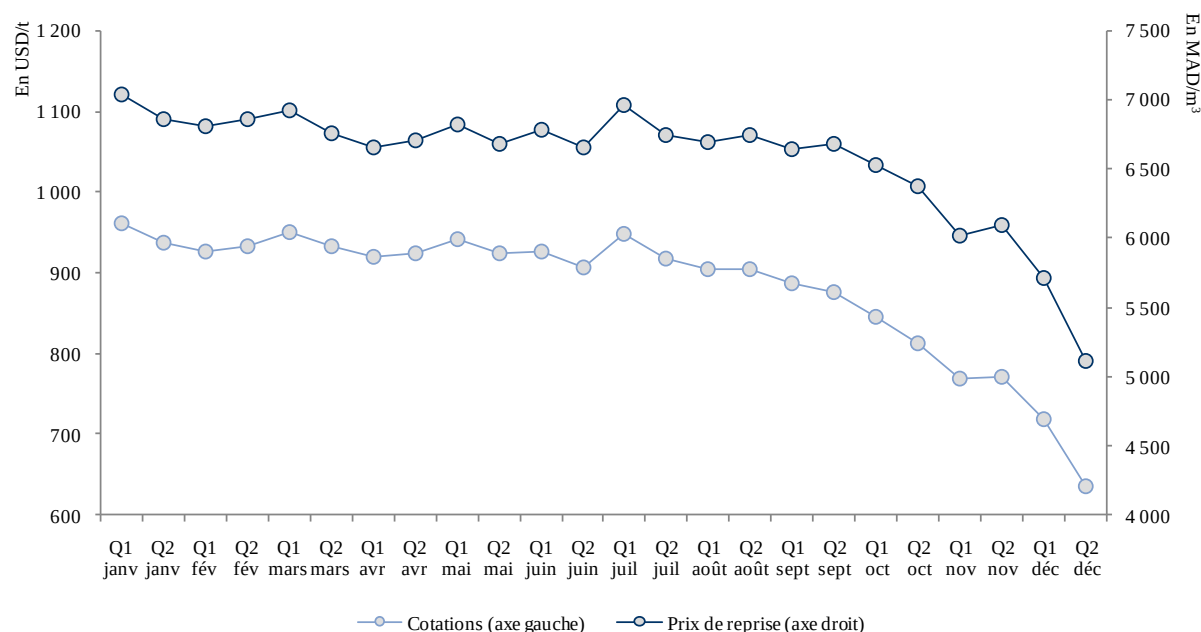
(**) TVA sur prix de vente en gros = 10% PV en gros hors TVA, correspondant à 9,091% du prix de vente en gros TVA comprise (ligne 19)

(***) Est pris en considération le plus fort des montants en (a) et (b)

Evolution des cotations et des prix de reprise

Au cours de l'année 2014, les prix de reprise et les cotations sur le marché de Rotterdam du gasoil ont évolué comme suit¹³ :

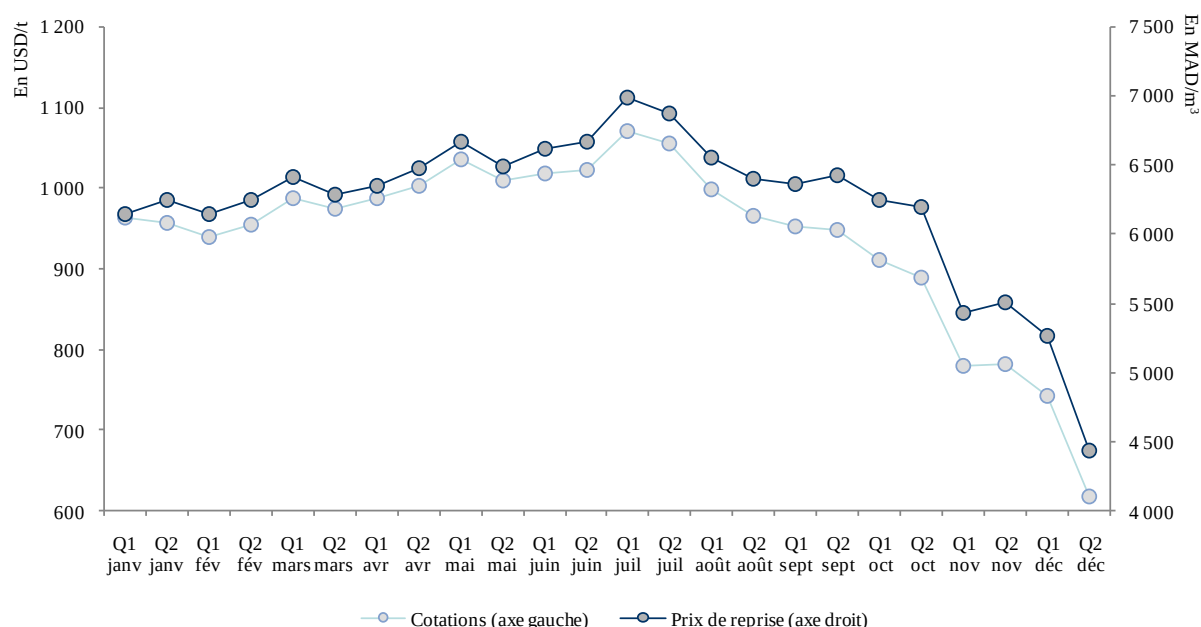
Evolution des prix de reprise et des cotations du gasoil sur l'année 2014



Source : Total Maroc

Les prix de reprise et les cotations sur le marché de Rotterdam de l'essence super sans plomb ont évolué comme suit :

Evolution des prix de reprise et des cotations de l'essence super sans plomb sur l'année 2014

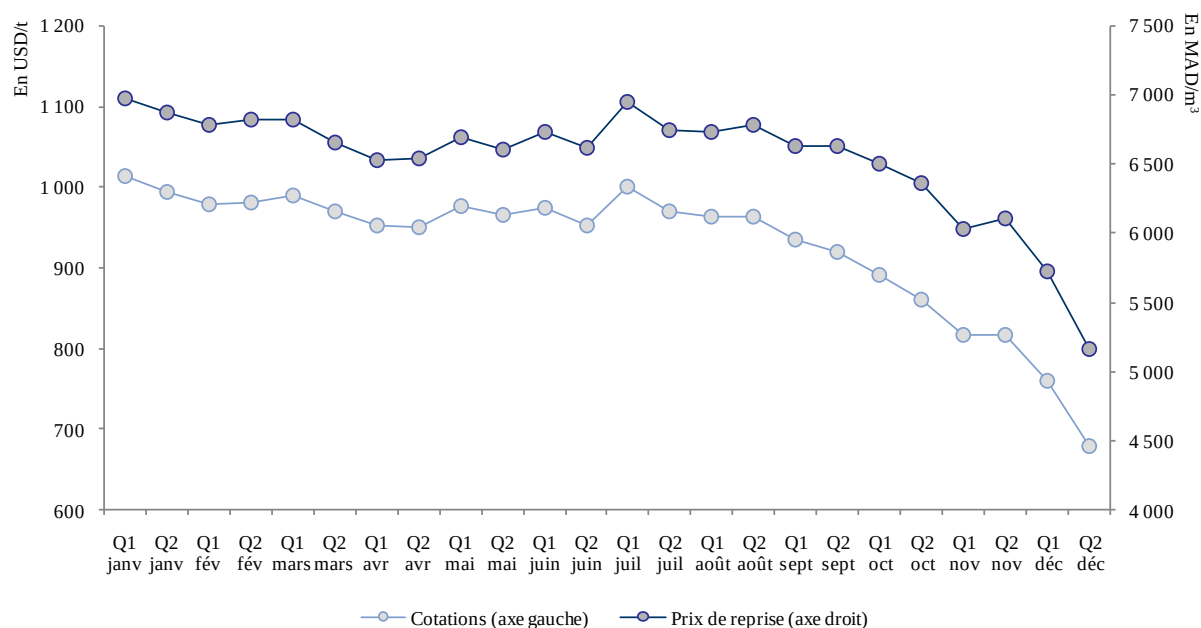


Source : Total Maroc

¹³ Q1 et Q2 font référence respectivement à la première et à la deuxième quinzaine du mois

Pour le Jet A1, les cotations et les prix de reprise ont évolué de la manière suivante sur l'année 2014 :

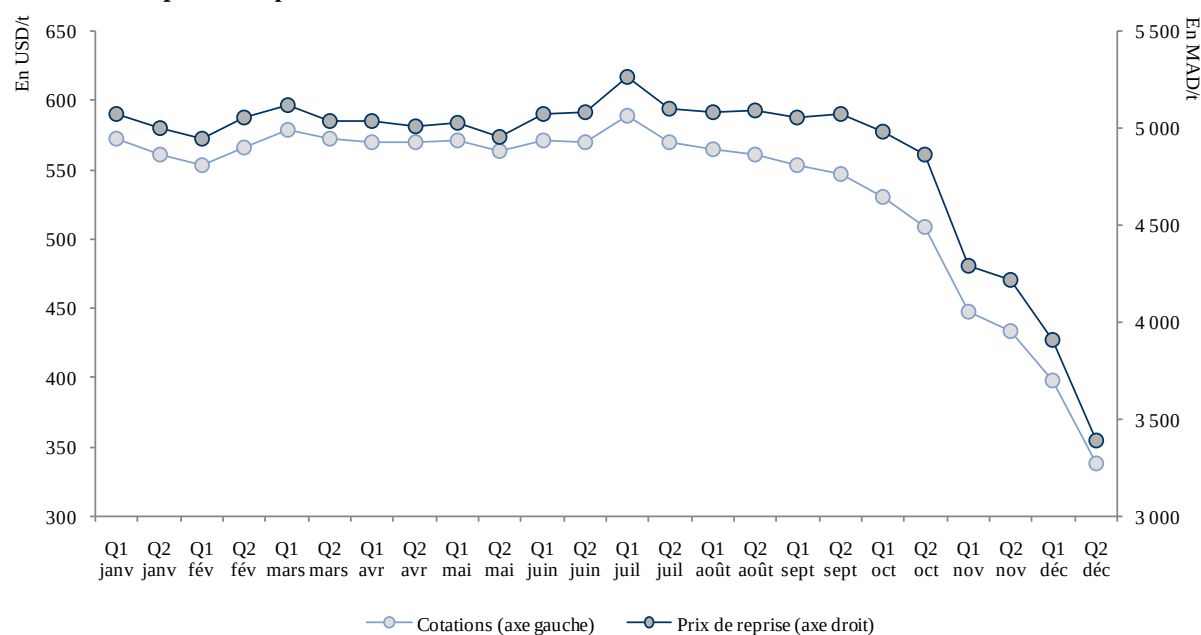
Evolution des prix de reprise et des cotations du Jet A1 sur l'année 2014



Source : Total Maroc

Les cotations et les prix de reprise pour le fioul n°2 ont évolué comme suit sur l'année 2014 :

Evolution des prix de reprise et des cotations du fioul n°2 sur l'année 2014

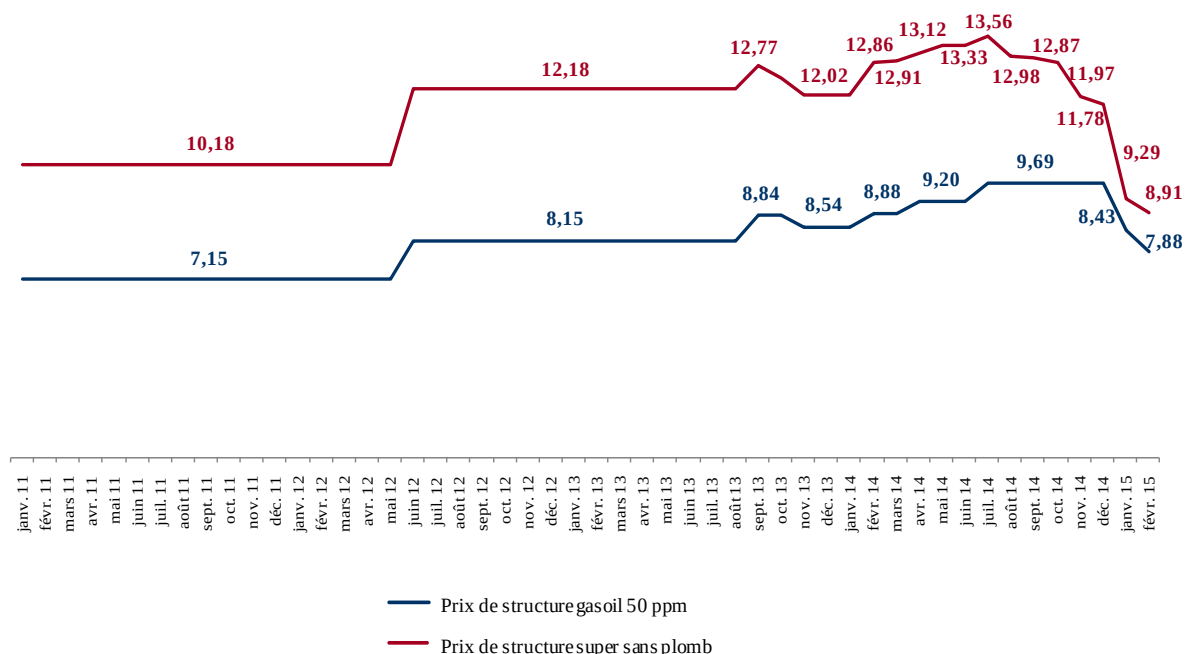


Source : Total Maroc

Evolution des prix de vente

Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} février 2015, les prix de vente du gasoil 50 ppm et de l'essence super sans plomb ont évolué comme suit :

Evolution des prix de vente du gasoil 50 ppm et de l'essence super sans plomb (en MAD/l)



Source : Total Maroc

Sur la même période, les prix du butane conditionné sont restés stables à 3 333,33 MAD/t.

Pour rappel, le prix du propane n'est plus réglementé depuis 1995.

II.2. CONTEXTE DU MARCHÉ NATIONAL

II.2.1. Structure globale du marché des produits pétroliers au Maroc

Le marché national des produits pétroliers comprend :

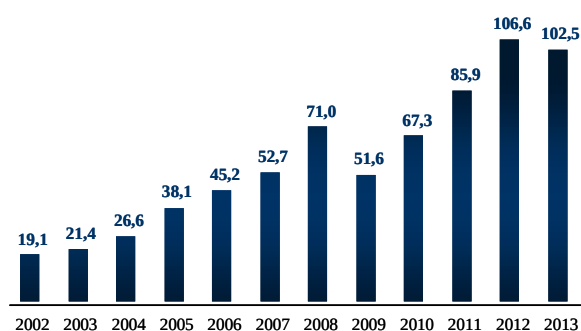
- les produits blancs, qui incluent :
 - ✓ le gasoil : carburant le plus utilisé sur le marché. Son évolution est fortement liée à celle de la diésélisation du parc automobile marocain. Les gasoils commercialisés aujourd'hui au Maroc sont le gasoil 50 ppm et le gasoil de pêche ;
 - ✓ l'essence : de la même manière que le gasoil, la courbe de consommation de l'essence est corrélée à celle du parc automobile marocain. Le type d'essence principalement commercialisé aujourd'hui au Maroc est l'essence super sans plomb ;
- les carburants aviation : comprenant notamment le Jet et l'Avgas, ils trouvent essentiellement leur marché au niveau du secteur aéronautique, étroitement lié à la progression de l'activité touristique ;
- les produits noirs, notamment les fiouls. La consommation nationale concerne en l'occurrence trois types de fiouls : le fioul industriel, le fioul destiné à la production de l'électricité et le fioul spécial utilisé par l'ONEE en tant que combustible pour les turbines à gaz (TAG) ;
- les GPL, incluant le butane et le propane ;

- les lubrifiants ;
- les bitumes et les paraffines.

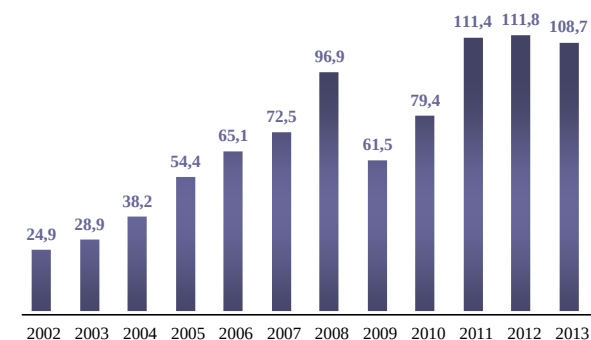
II.2.2. Facture énergétique et compensation

Les dernières années ont été marquées par un renchérissement notable des prix internationaux du pétrole brut, ce qui a bien entendu eu des répercussions sur la facture énergétique du pays :

Evolution de la facture énergétique brute nationale (en milliards de dirhams)¹⁴



Evolution du cours moyen du pétrole brut (en USD/b)

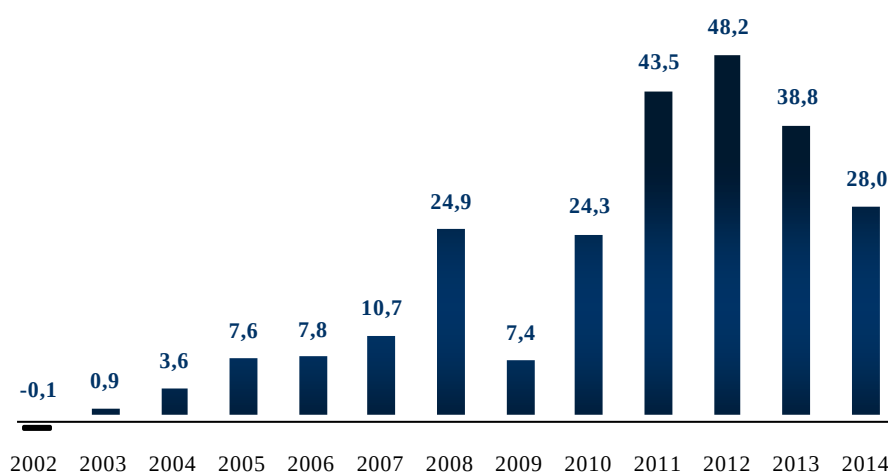


Source : MEMEE, Ministère de l'Economie et des Finances

Entre 2002 et 2013, la facture énergétique du Royaume a connu une croissance significative à un taux annuel moyen de 16,5%. Cette hausse se justifie principalement par le renchérissement continu du prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux. En effet, ces derniers représentent en moyenne 87% de la facture énergétique totale sur la période considérée, le reste étant porté par le charbon et l'électricité. L'évolution de la facture énergétique montre ainsi une corrélation directe avec le cours du pétrole brut, qui est passé d'une moyenne annuelle de 24,9 USD/b en 2002 à un pic de 111,8 USD/b en 2012.

Cette facture énergétique impacte sensiblement les finances publiques à travers la charge de la caisse de compensation, qui a évolué comme suit entre 2002 et 2014 pour les produits pétroliers :

Évolution de la charge de compensation pour les produits pétroliers entre 2002 et 2014* (en milliards de dirhams)



Source : Cour des Comptes, Ministère de l'Economie et des Finances
(*) Chiffre estimatif du Ministère de l'Economie et des Finances

¹⁴ La facture énergétique brute comprend uniquement les importations

Le système de compensation vise en premier lieu un objectif social, en stabilisant notamment les prix des produits de base pour pouvoir préserver le pouvoir d'achat du consommateur.

Sous l'effet conjugué de la flambée des cours des produits pétroliers sur le marché international et de l'augmentation de la consommation nationale, la charge de compensation relative aux produits pétroliers s'est inscrite dans une tendance haussière continue au cours de la dernière décennie. En 2012 notamment, la charge de compensation relative aux produits pétroliers atteint un niveau historique à 48 237 MMAD.

L'Etat a introduit en septembre 2013 le système d'indexation partielle des prix du gasoil, de l'essence et du fioul industriel. A partir de janvier 2014, l'essence et le fioul industriel ont été décompensés, tandis que l'indexation partielle du gasoil a été maintenue avec une réduction progressive de sa subvention unitaire jusqu'en octobre 2014, avant sa suppression définitive en décembre 2014.

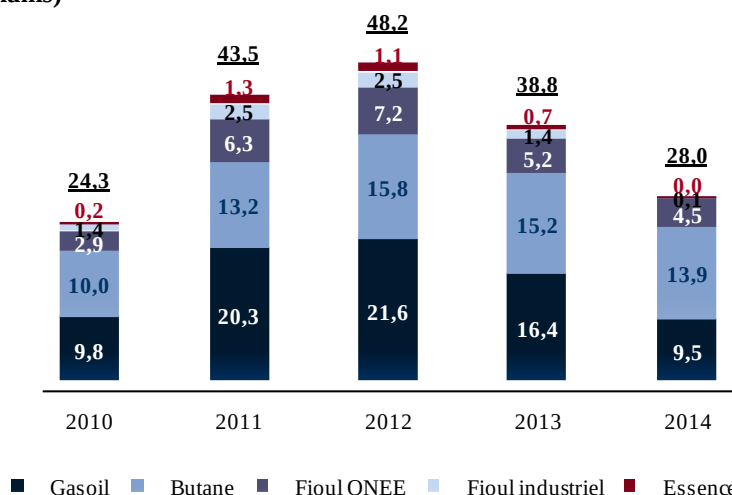
Pour sa part, le butane ne fait actuellement pas l'objet d'un plan de décompensation.

Le tableau suivant résume les produits concernés par les subventions de la caisse de compensation :

Compensation des produits pétroliers	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 1 ^{er} janvier 2015
Gasoil 50 ppm	Oui	Non
Essence super sans plomb (supercarburant)	Oui	Non
Gaz butane conditionné	Oui	Oui
Fioul spécial	Oui	Non
Fioul industriel	Oui	Non
Gasoil consommé par la pêche côtière	Oui	Non

Entre 2010 et 2014, la charge de compensation des produits pétroliers se répartit comme suit :

Répartition de la charge de compensation des produits pétroliers par type de produit entre 2010 et 2014* (en milliards de dirhams)



Source : Cour des Comptes, Ministère de l'Economie et des Finances
(*) Chiffres estimatifs du Ministère de l'Economie et des Finances

En moyenne sur la période 2010-2014, le gasoil et le butane conditionné représentent respectivement 42% et 39% des subventions totales de produits pétroliers.

II.3. RAFFINAGE

Jusqu'en 2009, la SAMIR disposait, outre sa raffinerie de Mohammedia, d'une seconde raffinerie à Sidi Kacem, mais cette unité a été convertie en unité de stockage, avec arrêt des opérations de raffinage sur le site. Cet arrêt de production est lié à l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel relatif

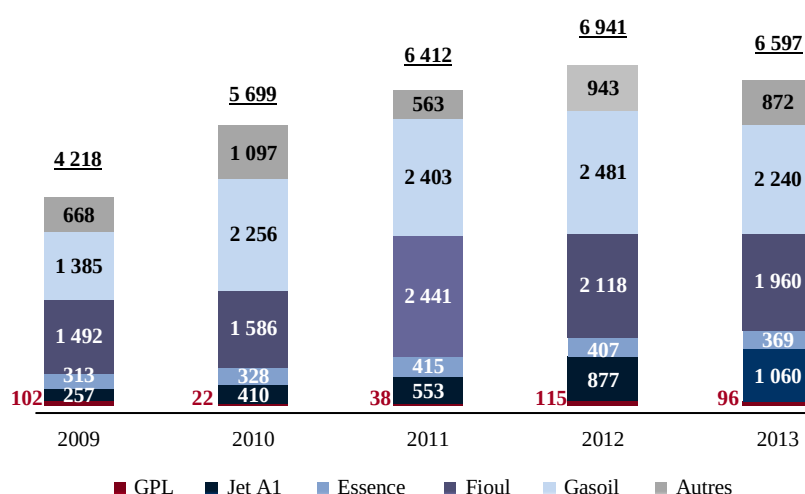
aux caractéristiques des grands produits pétroliers qui n'autorise à mettre sur le marché que les carburants de type gasoil 50ppm et essence super sans plomb, produits qui n'étaient pas pris en charge par la raffinerie de Sidi Kacem. A partir de 2010, le site de Mohammedia représente donc 100% des volumes de pétrole traité. L'importance de ce site se justifie par des facteurs historiques, géographiques, mais surtout logistiques et techniques (nouvelle technique de raffinage d'hydrocracking, capacités de traitement, accessibilité, capacités de stockage, etc.).

A la suite du remplacement des anciennes unités Topping 1 et 3 par une nouvelle unité moderne (Topping 4) qui a démarré sa production commerciale en 2012, la raffinerie de la SAMIR à Mohammedia dispose désormais d'une capacité de traitement de 10 Mt, soit une capacité de traitement de plus de 200 kb/j.

Par ailleurs, la SAMIR jouit d'une capacité de stockage significative, estimée à 2 millions de m³ environ.

La production de la SAMIR en produits pétroliers sur la période 2009-2013 se présente comme suit :

Evolution de la production de la SAMIR entre 2009 et 2013 (en kt)



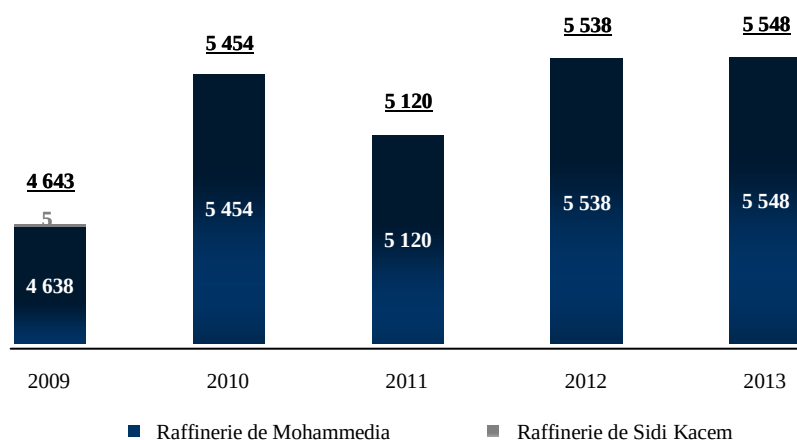
Source : MEMEE

La production de la SAMIR s'est élevée à près de 6,6 Mt à fin 2013, marquant une progression annuelle moyenne de 11,8% depuis 2009. La faible production du raffineur national en 2009 est liée en l'occurrence à l'arrêt de la raffinerie de Sidi Kacem, avec cependant un rattrapage de la production de la raffinerie de Mohammedia dès 2010.

En moyenne sur 2009-2013, le fioul et le gasoil représentent respectivement 32% et 36% de la production du raffineur national, tandis que les GPL ne comptent que pour 1% en moyenne de ladite production.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la mise en œuvre¹⁵ de pétrole brut par la SAMIR entre 2009 et 2013 :

Mise en œuvre de pétrole brut par la SAMIR entre 2009 et 2013 (en kt)



Source : MEMEE

Sur la période 2009-2013, la raffinerie de Mohammedia a enregistré une mise en œuvre de pétrole brut de l'ordre de 5 260 kt en moyenne annuelle.

II.4. STOCKAGE

II.4.1. Stock de sécurité

II.4.1.1 Dispositions générales

La constitution et la déclaration des stocks de sécurité sont régies par la loi n°9-71 du 12 octobre 1971 relative aux stocks de sécurité. L'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 393-76 du 17 février 1977, modifié par l'arrêté du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n°1474-08 du 8 août 2008, fixe les niveaux des stocks de sécurité à détenir par les repreneurs en raffinerie (deux fois la moyenne mensuelle de leurs ventes sur le marché intérieur en produits finis) et les centres emplisseurs (deux fois la moyenne mensuelle de leurs ventes sur le marché intérieur).

Quant à la SAMIR, le contrat de privatisation est le seul texte de référence concernant les stocks de sécurité. En effet, les termes du contrat de privatisation fixent, pour les produits raffinés, à 30 jours de ventes sur le marché local le stock de sécurité que se doit de détenir en permanence la SAMIR.

Un contrôle périodique est effectué par des agents de l'Etat pour mesurer les quantités de produit en stock.

II.4.1.2 Dispositions spécifiques à Total Maroc

Total Maroc jouit directement ou à travers ses participations dans des dépôts communautaires de capacités de stockages cumulées de 194,5 dam³ pour les produits blancs à fin 2014, portées à 239,5 dam³ à la livraison prévue pour début 2015 de l'extension en cours à la SEJ. Ces capacités de stockage correspondent respectivement à 71 jours et 87 jours de ventes de produits blancs.

À titre de comparaison les capacités de stockage totales du marché en produits blancs ont été estimées par la Cour des Comptes¹⁶ à 970 dam³ à fin 2013 soit 59 jours de consommation.

¹⁵ Traitement du pétrole brut

¹⁶ Rapport de la Cour des Comptes sur le système de compensation au Maroc (janvier 2014)

La constitution des stocks eux-mêmes a historiquement été financée jusqu'en 1997 par la collecte d'une « marge spéciale pour constitution des stocks » pour le compte du MEMEE. Pour Total Maroc, ce financement s'élève en cumulé à 517 MMAD, enregistré en dettes à long-terme dans les comptes sociaux de la Société, à la demande du MEMEE. Dans les comptes consolidés du groupe Total Maroc et conformément aux normes IFRS, ce montant est reclassé en dette courante.

Total Maroc gère ses approvisionnements et livraisons de façon à maintenir des stocks supérieurs à 517 MMAD en valeur. Un contrôle périodique est effectué par des agents de l'Etat pour vérifier la valeur de produits en stock.

L'évolution des stocks de produits blancs et de GPL de Total Maroc au cours des trois dernières années est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Valeur des stocks* en MMAD	2012	2013	2014
Stocks de produits blancs	738	680	746
Stocks de GPL	75	75	102

Source : Total Maroc S.A.
(*) Valeur moyenne 12 positions fin de mois

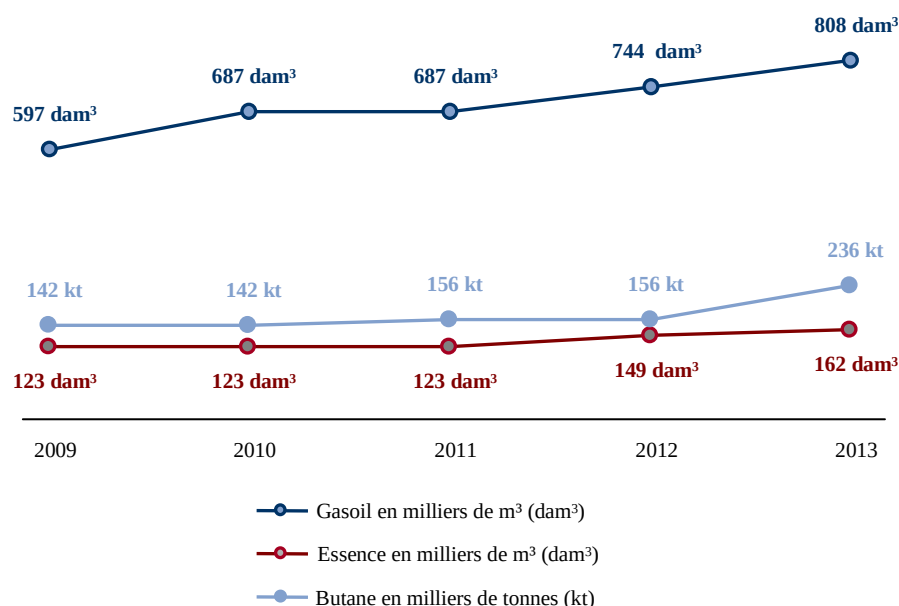
N.B. : cf. point I.2.5.1. de l'analyse des comptes sociaux de Total Maroc S.A. pour plus d'informations sur les stocks de la Société.

II.4.2. Capacités de stockage du marché marocain

Les capacités de stockage constituent un élément important d'optimisation des conditions d'approvisionnement des distributeurs de produits pétroliers.

Entre 2009 et 2013, les capacités de stockage des principaux produits pétroliers ont évolué comme suit :

Evolution des capacités de stockage des principaux produits pétroliers entre 2009 et 2013



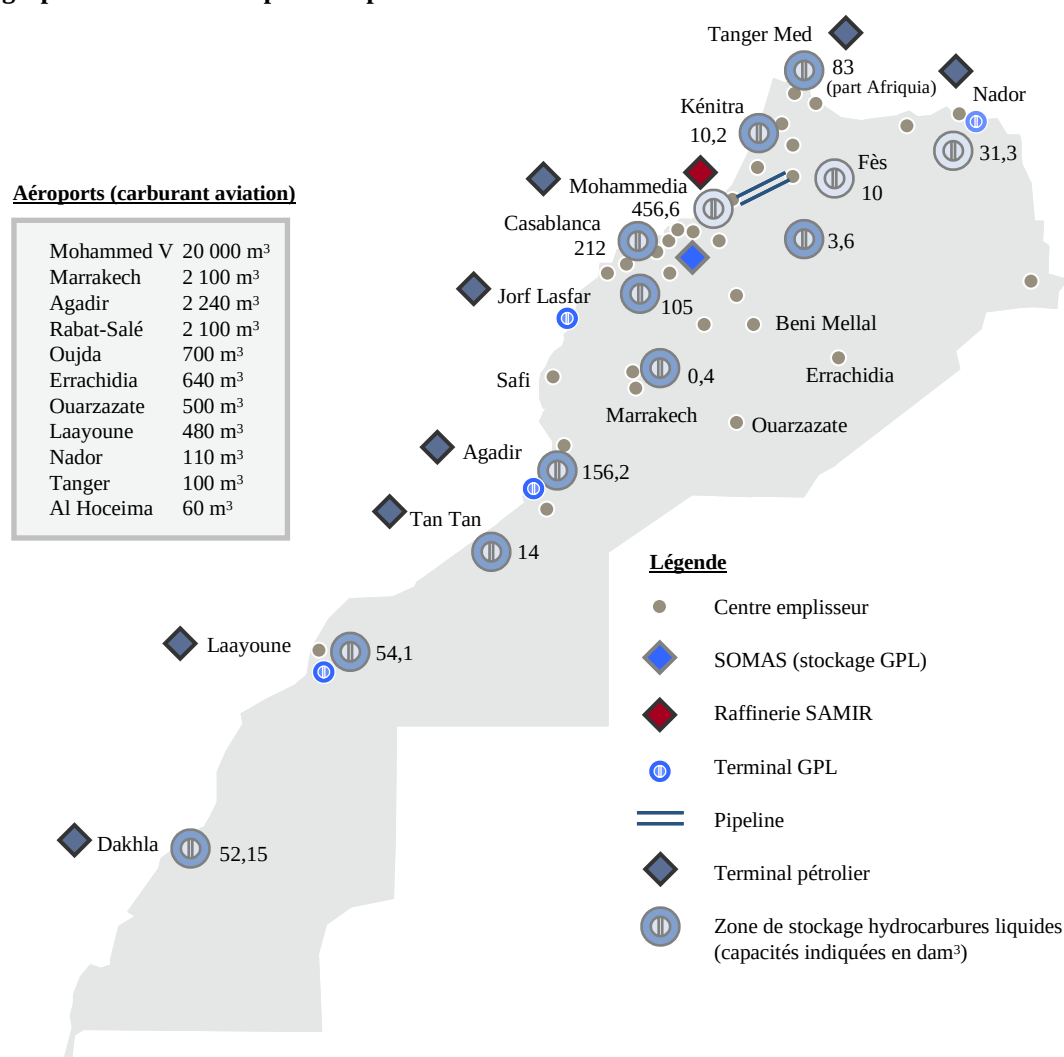
Source : Rapport de la Cour des Comptes

Les capacités de stockage des principaux produits pétroliers ont connu un développement significatif entre 2009 et 2013. A fin 2013, les capacités de stockage en gasoil, essence et butane s'élèvent respectivement à 807 528 m³, 162 200 m³ et 236 412 t. L'augmentation de la capacité de stockage en butane résulte essentiellement de l'entrée en service, en décembre 2013, d'une troisième cavité de 80 000 t de la société SOMAS.

II.5. CARTOGRAPHIE DU SECTEUR

La cartographie du secteur des produits pétroliers au Maroc est présentée ci-dessous :

Cartographie du secteur des produits pétroliers à fin 2013



Source : Département de l'Energie et des Mines

A fin 2013, le secteur des produits pétroliers au Maroc dispose notamment de :

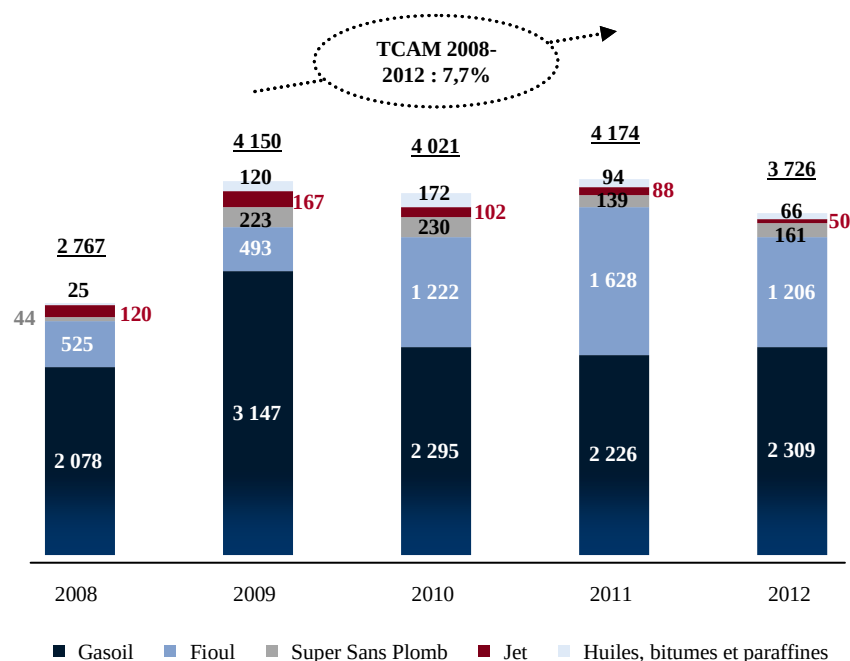
- une raffinerie nationale détenue par la SAMIR, d'une capacité de raffinage de 10 Mt/an environ ;
- une capacité de stockage en hydrocarbures liquides d'environ 1 172 dam³ ;
- une capacité de stockage en GPL d'environ 275 kt (dont 200 kt chez SOMAS) ;
- un réseau de distribution d'environ 2 400 stations-service ;
- 37 centres emplisseurs de GPL.

II.6. ECHANGES INTERNATIONAUX DE PRODUITS RAFFINES

II.6.1. Importations de produits raffinés hors GPL

Sur la période 2008-2012, les importations marocaines en produits raffinés (hors GPL) ont évolué de la manière suivante :

Importations marocaines en produits pétroliers raffinés (hors GPL) entre 2008 et 2012 (en kt)



Source : MEMEE

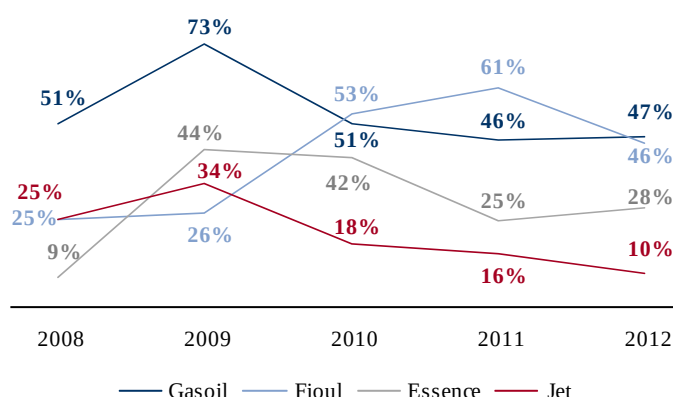
Les importations du Maroc en produits raffinés (hors GPL) ont enregistré une croissance significative sur la période 2008-2012 pour ressortir à plus de 3,7 Mt à fin 2012, soit une progression annuelle moyenne de 7,7% sur la période considérée. Ces importations concernent essentiellement le gasoil (2,3 Mt en 2012, soit 62% des importations).

Le volume important observé en 2009 est lié notamment à la période de transition du marché national vers les nouvelles normes de carburant (notamment le gasoil 50 ppm et l'essence super sans plomb), qui a nécessité le recours à l'importation pour combler les besoins de la consommation locale, en attendant la montée en puissance de la production nationale sur ces nouveaux produits.

A partir de 2010, l'accélération des importations de fioul (qui passent à 1 222 kt en 2010 puis à 1 628 kt en 2011, contre 493 kt en 2009) est liée principalement à la hausse de la consommation de fioul ONEE, notamment le fioul spécial qui a été introduit en 2009 comme combustible pour le fonctionnement des turbines à gaz.

Le graphique suivant présente le rapport des importations d'hydrocarbures liquides à leur consommation nationale sur la période 2008-2012 :

Rapport des importations d'hydrocarbures liquides à la consommation nationale entre 2008 et 2012



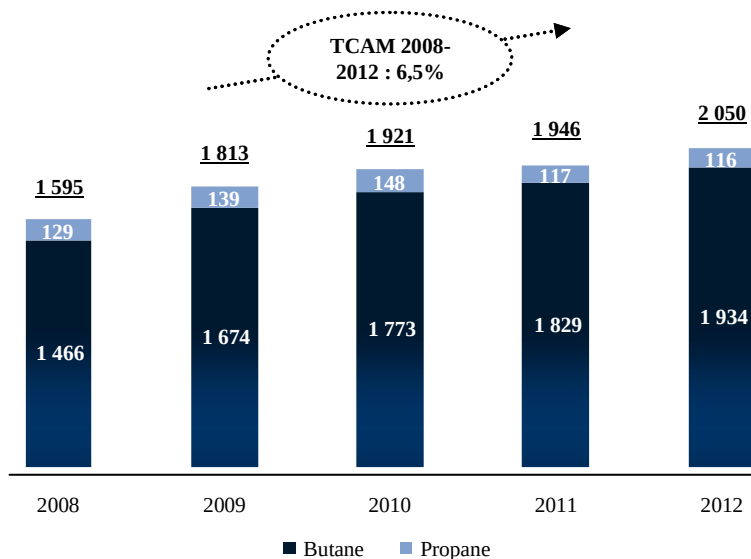
Source : MEMEE

En moyenne entre 2008 et 2012, le rapport entre volumes importés et consommation annuelle représente environ 53% pour le gasoil, 42% pour le fioul, 30% pour l'essence et 21% pour le Jet.

II.6.2. Importations de GPL

Au cours de la période 2008-2012, les importations marocaines en GPL ont évolué de la manière suivante :

Importations marocaines de GPL entre 2008 et 2012 (en kt)



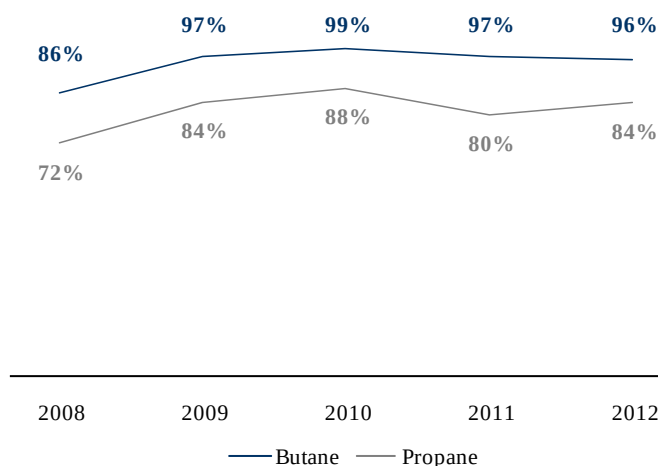
Source : MEMEE

Entre 2008 et 2012, les importations de GPL se sont accrues au rythme soutenu de 6,5% en moyenne annuelle, passant ainsi de 1,6 Mt à près de 2,1 Mt.

Les importations marocaines de GPL concernent le gaz butane à près de 93% (part moyenne sur la période 2008-2012), ce qui reflète la structure même de la consommation nationale en GPL, concernée majoritairement par le butane.

Le rapport des importations de GPL par rapport à la consommation marocaine sur la même période est présenté ci-après :

Rapport des importations de GPL à la consommation nationale entre 2008 et 2012



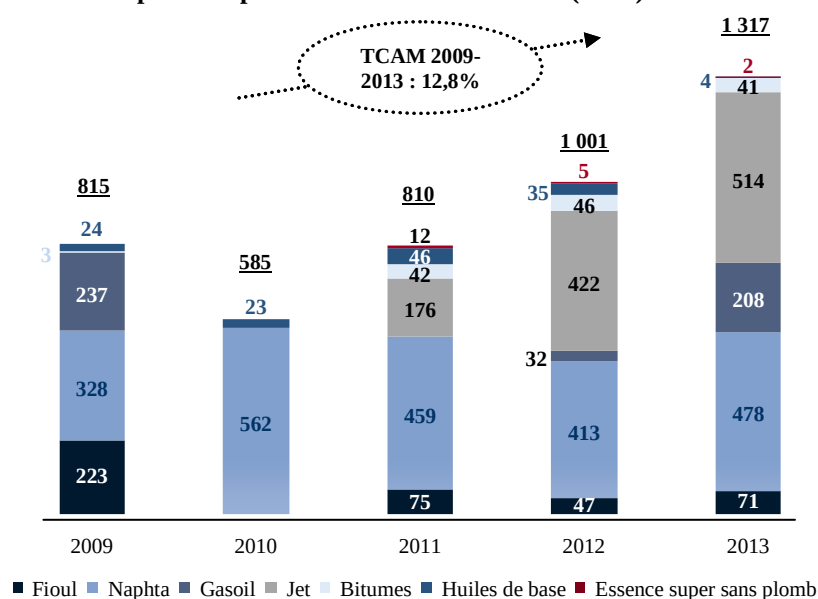
Source : MEMEE

En moyenne entre 2008 et 2012, la consommation marocaine de GPL dépend à hauteur de près de 94% des importations (96% pour le butane et 84% pour le propane), la raffinerie de Mohammedia ne produisant pas de quantités suffisantes pour approvisionner le marché national (à titre d'exemple, en 2012, la SAMIR a livré au marché national l'équivalent de 86 kt de butane et 28 kt de propane, soit respectivement 4% et 20% de la consommation marocaine).

II.6.3. Exportations de produits pétroliers

Les exportations marocaines de produits pétroliers raffinés sont principalement le fait de la SAMIR, en sa qualité d'unique raffineur du pays. Ces exportations évoluent de la manière suivante au cours de la période 2009-2013 :

Exportations marocaines de produits pétroliers entre 2009 et 2013 (en kt)



Source : MEMEE

Les exportations marocaines de produits pétroliers ont atteint 1 317 kt en 2013, contre seulement 815 kt en 2009, soit une progression annuelle de 12,8% en moyenne sur cette période. La répartition

de ces exportations est assez variable d'une année sur l'autre, et est notamment fonction des excédents de la raffinerie nationale pouvant être écoulés à l'international.

Sur la période 2009-2013, le naphta apparaît comme le principal produit exporté (54% en moyenne) : ce produit résulte des excédents récoltés lors du traitement des essences dites sauvages qui, après raffinage, sont transformées en essence super et ordinaire. Les excédents sont donc exportés puisque très demandés sur des marchés étrangers et à l'inverse peu demandés sur le marché marocain. Par ailleurs, on observe également une montée en puissance des exportations de Jet, en particulier à partir de l'année 2012 qui correspond en l'occurrence au lancement par la SAMIR d'une nouvelle unité de production de Jet¹⁷. Ce produit représente ainsi 39% des exportations de produits pétroliers à fin 2013, contre 22% en 2011.

II.7. APERÇU GENERAL DE LA CONSOMMATION NATIONALE DE PRODUITS PETROLIERS

Le tableau ci-après présente l'évolution de la consommation nationale totale en produits pétroliers sur la période 2010-2014* :

En kt	2010	2011	2012	2013*	2014*
Gasoil	4 543	4 830	4 903	4 950	5 050
Essence	549	565	569	552	570
Sous-total « produits blancs » (1)	5 092	5 395	5 472	5 502	5 620
Carburant aviation (2)	560	563	506	N.D.	N.D.
Fioul (3)	2 300	2 685	2 649	2 200	2 350
Sous-total « hydrocarbures liquides » (4)=(1+2+3)	7 952	8 644	8 627	N.D.	N.D.
Butane	1 790	1 885	2 019	2 051	2 150
Propane	169	147	139	N.D.	N.D.
Sous-total « GPL » (5)	1 959	2 032	2 158	N.D.	N.D.
Lubrifiants (6)	90	90	N.D.	N.D.	N.D.
Sous-total « hydrocarbures liquides », « GPL » et « lubrifiants » (7)= (4+5+6)	10 001	10 766	N.D.	N.D.	N.D.
Bitumes	427	435	N.D.	N.D.	N.D.
Paraffine	8	6	N.D.	N.D.	N.D.
Sous-total « autres spécialités » (8)	434	441	N.D.	N.D.	N.D.
TOTAL GENERAL (7+8)	10 435	11 207	N.D.	N.D.	N.D.

Source : MEMEE, Rapport de la Cour des Comptes (daté de janvier 2014)
(*) Données estimatives

A fin 2014, la consommation nationale estimative de produits blancs ressort à 5 620 kt, dont environ 90% pour le gasoil, et 10% pour l'essence. La consommation nationale de produits blancs montre par ailleurs un trend haussier sur 2010-2014 avec une croissance annuelle moyenne d'environ 2,5%.

Entre 2010 et 2012, la consommation de GPL a connu une progression soutenue de 5% par an en moyenne pour ressortir qui ressort à 2 158 kt à fin 2012 (contre 1 959 kt en 2010). Le marché du GPL est dominé par le butane, qui représente 93,6% de la consommation totale à fin 2012. Le butane affiche par ailleurs une croissance de près de 4,7% entre 2010 et 2014.

N.B. : A la date de rédaction de la présente Note d'Information, les données exhaustives du marché national fournies par le MEMEE ne sont pas disponibles pour les années 2012, 2013 et 2014. Par conséquent, les sections suivantes s'appuieront en grande partie sur les estimations statistiques de Total Maroc concernant les ventes du Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM), qui regroupe les principaux distributeurs nationaux. Ces ventes estimées représentent environ :

¹⁷ Source : SAMIR – Rapport annuel 2012

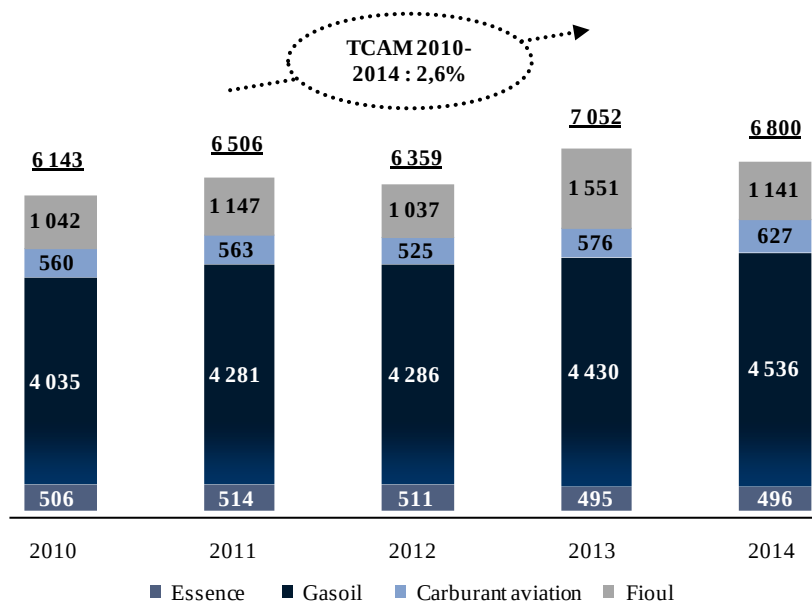
- 88% des ventes nationales de produits blancs en 2012 ;
- 83% des ventes nationales de GPL en 2012 ;
- 90% des ventes nationales de lubrifiants en 2011.

Les estimations des ventes des membres du GPM sont basées sur les estimations internes de Total Maroc, établies en fonction de son expertise, de son expérience et de sa connaissance du marché national.

II.8. EVOLUTION DU MARCHÉ NATIONAL DES HYDROCARBURES LIQUIDES

Les ventes nationales des membres du GPM en hydrocarbures liquides (c'est-à-dire produits blancs, fiouls et carburant aviation) au cours de la période 2010-2014 ont évolué de la manière suivante selon les estimations de Total Maroc :

Evolution estimative des ventes des membres du GPM en hydrocarbures liquides sur la période 2010-2014 (en kt)



Source : Total Maroc S.A.

En 2014, les ventes estimatives en hydrocarbures liquides des membres du GPM se sont élevées à 6 800 kt, en progression de 2,6% en moyenne annuelle sur la période 2010-2014. Le repli observé des volumes entre 2013 et 2014 s'explique par la baisse des ventes de fioul (-26,4% entre 2013 et 2014).

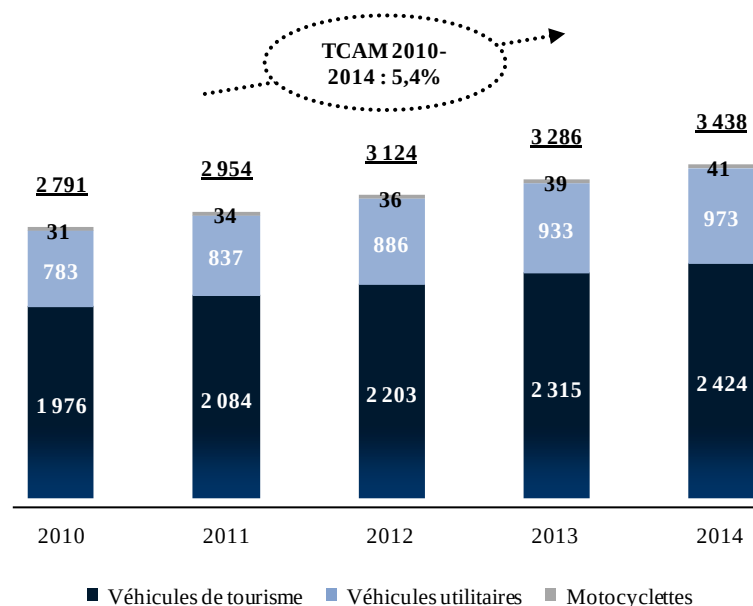
De manière générale, on observe une forte prépondérance du gasoil dans les ventes ; en effet, en moyenne sur la période 2010-2014, ce produit représente près de 66% des ventes d'hydrocarbures liquides, et plus de 89% des ventes de produits blancs. Les ventes de gasoil montrent par ailleurs la plus forte croissance parmi les hydrocarbures liquides sur la période étudiée, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,0%, contre 2,3% pour le fioul, -0,5% pour l'essence et 2,9% pour le carburant aviation.

Le poids des ventes de gasoil tient principalement à la structure même du parc automobile marocain. En effet, environ 73%¹⁸ des véhicules au Maroc possèdent une motorisation diesel, les autres roulant à l'essence.

¹⁸ Source : Observatoire de l'Automobile – Association des Importateurs de Véhicules au Maroc (2012)

L'évolution des ventes de gasoil est donc en grande partie corrélée au parc automobile marocain, qui a connu une dynamique de croissance soutenue au cours des dernières années, comme le montre le graphique suivant :

Evolution du parc automobile marocain en circulation (en milliers de véhicules)

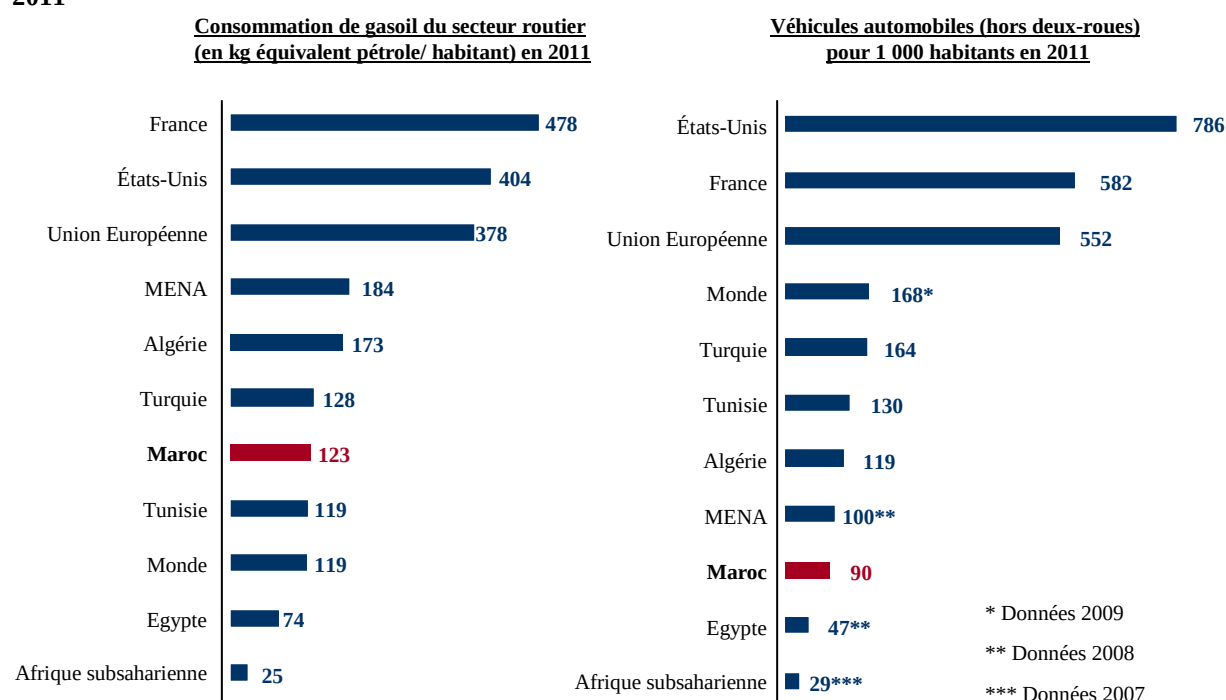


Source : Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

En 2014, le nombre de véhicules composant le parc automobile marocain s'élève à 3,4 millions de véhicules en circulation, soit plus de 640 000 véhicules de plus qu'en 2010.

L'analyse du marché marocain à la lumière de benchmarks internationaux montre encore une marge de progression importante en termes de motorisation et de consommation de carburant au Maroc :

Benchmark de la consommation de gasoil du secteur routier/habitant et des véhicules/1 000 habitants en 2011



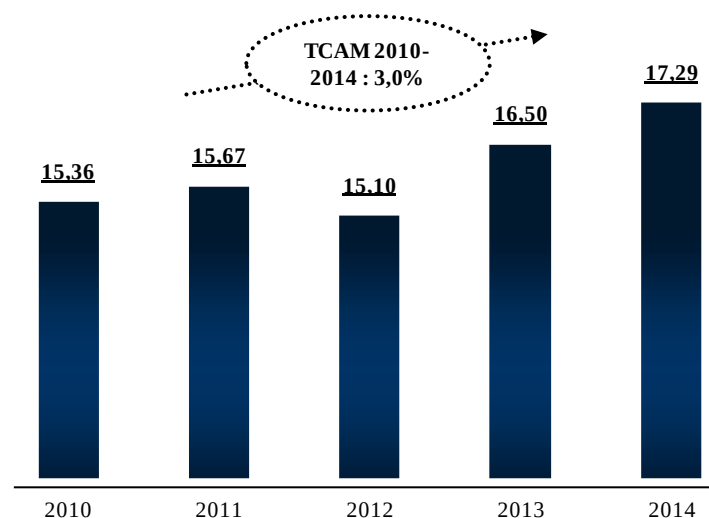
Source : Banque Mondiale

D'après les données de la Banque Mondiale, le Maroc présente encore un taux de motorisation en-deçà des moyennes régionale et mondiale : le nombre de véhicules automobiles pour 1 000 habitants au Maroc est ainsi de 90 véhicules environ, tandis qu'il est de 100 véhicules sur la région Moyen Orient et Afrique du Nord (MENA) et de 168 sur la moyenne mondiale. Le parc automobile marocain pourrait être appelé à se développer davantage, notamment avec la croissance du revenu par habitant, le développement de la classe moyenne et la progression de l'urbanisation.

Le développement du parc automobile a naturellement pour corollaire l'accroissement de la consommation nationale de carburant. Les estimations de la Banque Mondiale font ressortir une consommation de gasoil pour le secteur routier de 123 kg équivalent pétrole/habitant au Maroc, contre une moyenne de 184 kg équivalent pétrole sur la région MENA.

Pour sa part, la consommation de carburant aviation est fortement liée au dynamisme du tourisme et du trafic aérien :

Evolution du trafic aérien au Maroc entre 2010 et 2014 (en millions de passagers)



Source : Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique ; Office National des Aéroports

Avec un nombre de passagers d'environ 17,3 millions à fin 2014, le trafic aérien au Maroc témoigne d'une dynamique de croissance annuelle de 3,0% en moyenne au cours de la période 2010-2014. Cette tendance haussière peut être rapprochée de celle des ventes de carburant aviation : sur la même période 2010-2014, les quantités de carburant aviation vendues par les membres du GPM¹⁹ se sont en effet accrues de 2,9% par an en moyenne.

II.9. MARCHE NATIONAL DES GPL

II.9.1. Structure du marché des GPL

Le marché des GPL concerne principalement deux produits, à savoir le butane et le propane :

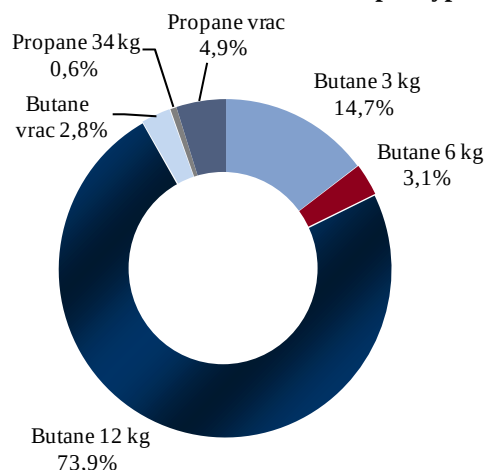
- le butane, distribué en vrac ou en cylindres de 3 kg (B3), 6 kg (B6) ou 12 kg (B12), est utilisé principalement pour le chauffage, la cuisine et l'éclairage en milieu urbain et rural. Historiquement, la croissance de la consommation de ce produit de base a été fortement liée à l'évolution du nombre de ménages et à la sous-électrification du milieu rural. Le butane étant considéré comme un produit de première nécessité, son prix est régi par la structure officielle des prix fixée par le MEMEE ;

¹⁹ Estimation Total Maroc

- le propane, distribué en vrac ou en cylindres de 34 kg (P34), est principalement utilisé par les professionnels (notamment industries céramiques, métallurgiques et agro-alimentaires). Le propane bénéficiait des mesures de soutien de la part du gouvernement (fixation d'un prix de vente et subventionnement par les autorités) avant d'être libéralisé en 1995.

Avec un volume de vente global de près de 1,95 Mt en 2014, les ventes estimatives des membres du GPM sur le marché des GPL se déclinent comme suit :

Ventilation estimative des ventes des membres du GPM en GPL par type de conditionnement en 2014



Source : Total Maroc S.A.

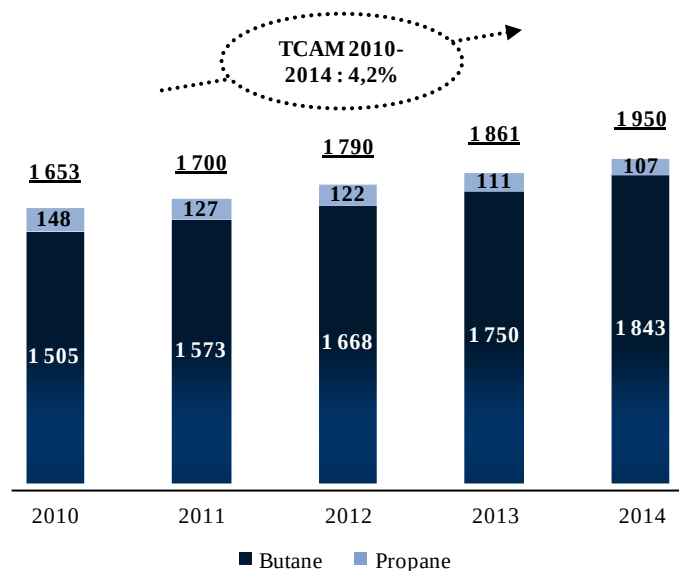
Les ventes de GPL sont fortement dominées par le butane qui représente plus de 94% des ventes des membres du GPM en 2014. Le butane est principalement distribué sous forme conditionnée (près de 97% de la distribution de butane) tandis que le propane est essentiellement utilisé en vrac (89% de la distribution de propane).

Le GPL distribué en cylindres est d'abord conditionné dans les centres emplisseurs qui se chargent de l'emplissage des bouteilles de gaz pour le compte des sociétés distributrices de gaz. De manière générale, les produits conditionnés sont destinés à l'usage domestique tandis que les produits en vrac répondent à une demande industrielle et professionnelle. En 2014, le GPL conditionné représente environ 92% des ventes des membres du GPM en GPL, les cylindres de butane B12 étant le format le plus commercialisé sur le marché (environ 74% des ventes de GPL et 78% des ventes de butane tous formats confondus).

II.9.2. Evolution de la distribution de GPL

L'évolution estimative des ventes des membres du GPM en GPL entre 2010 et 2014 est présentée sur le graphique ci-après :

Evolution estimative des ventes des membres du GPM en GPL sur 2010-2014 (en kt)



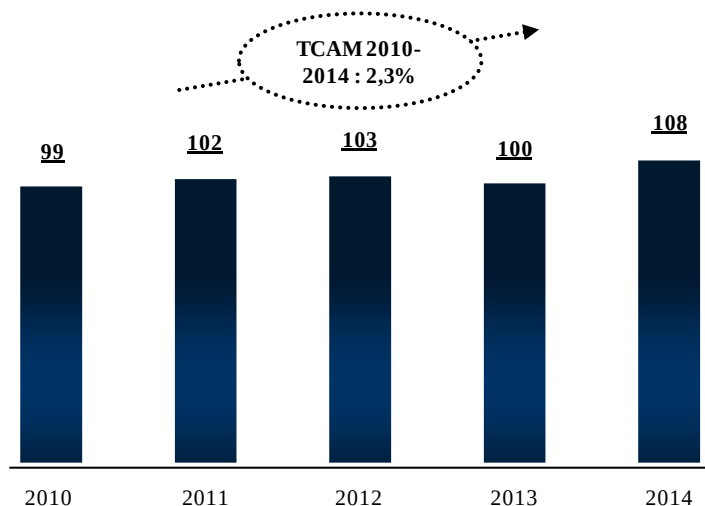
Source : Total Maroc S.A.

Selon les estimations de Total Maroc, les ventes des membres du GPM en GPL témoignent d'une croissance annuelle moyenne de 4,2% entre 2010 et 2014, soutenue essentiellement par le butane dont les ventes ont évolué à 5,2% en moyenne annuelle sur la même période. Cette progression régulière est liée à la croissance du nombre de ménages marocains.

II.10. MARCHÉ NATIONAL DES LUBRIFIANTS

Les ventes nationales de lubrifiants au cours de la période 2010-2014 sont estimées comme suit par Total Maroc :

Evolution estimative des ventes nationales de lubrifiants (GPM et hors GPM) entre 2010 et 2014 (en kt)



Source : Total Maroc S.A.

Le marché estimé des lubrifiants progresse de près de 2,3% par an en moyenne sur la période 2010-2014 au Maroc. Cette croissance reflète les développements économiques récents des secteurs du transport et de l'industrie du Royaume. L'évolution des volumes illustre partiellement la vitalité du marché marocain, fortement lié à l'immatriculation de nouveaux véhicules équipés de moteurs plus performants, et aux investissements réalisés dans l'industrie nouvelle aux applications plus sobres en produits de lubrification. L'obsolescence de certains véhicules ou machines entraîne donc un phénomène progressif de substitution, de produits lubrifiants standards vers des produits lubrifiants à durée de vie plus longue, plus performants et plus respectueux de l'environnement. L'année 2013 a été marquée quant à elle par le ralentissement de la croissance industrielle sur certains secteurs clefs ou l'arrivée à terme de certains projets d'infrastructures sur le plan national.

II.11. DISTRIBUTION DE PRODUITS PETROLIERS AU MAROC

II.11.1. Présentation des principaux distributeurs

Le marché marocain compte actuellement une vingtaine d'opérateurs agissant en tant que distributeurs de produits pétroliers auprès des consommateurs finaux.

Les principales sociétés distributrices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Société	Description
	Filiale du groupe TOTAL, Total Maroc dispose d'une offre couvrant l'ensemble des produits du marché des hydrocarbures liquides en opérant dans les secteurs de la distribution des produits pétroliers, carburants, gaz, lubrifiants, aviation et approvisionnement des navires. La société est présente sur le marché national depuis 1927.
Afriquia SMDC et Afriquia Gaz 	Filiale d'Akwa Group, Afriquia SMDC (Société Marocaine de Distribution de Carburants) est présente sur tous les segments du marché des hydrocarbures liquides et de lubrifiants (production par Afriquia Lubrifiants, partenaire de Chevron), ainsi que dans la distribution de GPL à travers sa filiale Afriquia Gaz.
Vivo Energy Maroc 	Vivo Energy Maroc est l'entreprise en charge de la commercialisation et de la distribution de carburants et lubrifiants de marque Shell en partenariat avec Shell Vivo Energy sur le territoire marocain. Précédemment nommée Shell du Maroc, l'entreprise a changé de nom et d'identité en décembre 2011 pour devenir Vivo Energy Maroc, à la suite d'un engagement tripartite entre Vitol, Helios Investment Partners et Royal Dutch Shell. Le distributeur couvre l'ensemble des segments du marché des hydrocarbures liquides, ainsi que la commercialisation de lubrifiants et de GPL.
Petrom 	Société anonyme créée en 1945, Pétrole du Maghreb (Petrom) est spécialisée dans la distribution de carburants (hors carburant aviation), GPL et lubrifiants. La famille Bouaida représente le principal actionnaire de la société.
Libya Oil Maroc 	Affiliée depuis sa création en 1923 et jusqu'à fin 2007 au groupe multinational Exxon Mobil, Mobil Maroc a changé d'actionnariat et de dénomination suite à la prise de contrôle de son capital par Libya Oil Holdings Limited en 2008. Libya Oil Maroc propose une offre complète d'hydrocarbures liquides.
Winxo (ex-CMH) 	L'historique de la Compagnie Marocaine des Hydrocarbures (CMH) remonte à 1947 lorsque le groupe British Petroleum crée la société anglo-marocaine des pétroles. Cette dernière devient BP Maroc puis CMH. En 1977, CMH est absorbée par Agip. Détenue depuis 1984 par la holding Hogespar, la société est présente sur les segments de la distribution de produits pétroliers (à l'exception du carburant aviation). En 2014, CMH change de dénomination et d'identité visuelle pour devenir Winxo.

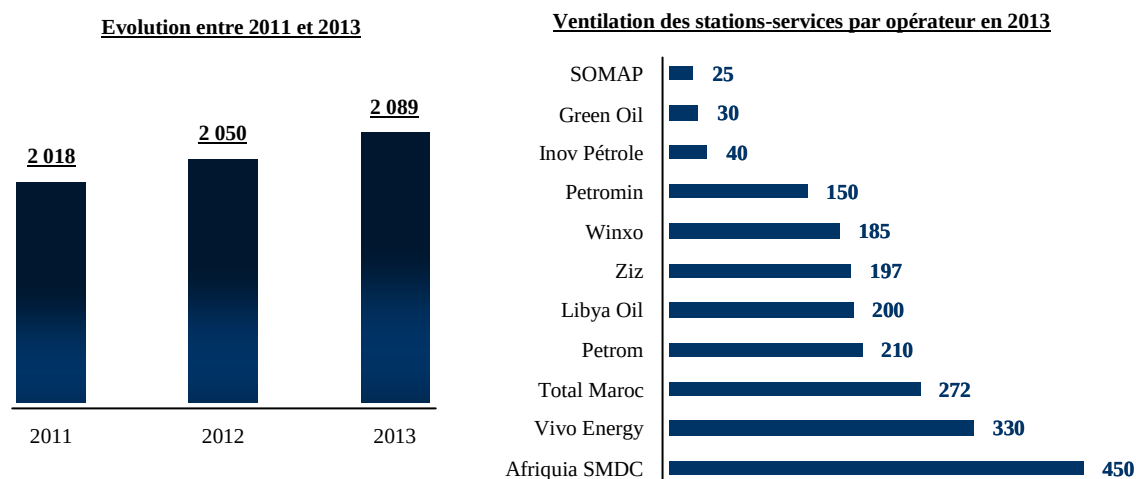
Société	Description
Ziz 	Filiale du groupe Omni Holding, Ziz opère dans la distribution d'hydrocarbures liquides (hors carburant aviation), de lubrifiants et de GPL.
Petromin Oils 	Société anonyme créée en 1989, Petromin Oils est présente sur les segments de la distribution de combustibles liquides (hors carburant aviation), ainsi que la production et la commercialisation de lubrifiants.

Les parts de marché respectives des principaux distributeurs de produits pétroliers sont présentées au point V de la partie V de la présente Note d'Information.

II.11.2. Evolution du réseau de distribution

Le schéma suivant présente la taille du réseau de stations-service des principaux opérateurs marocains, sur la base des estimations internes de Total Maroc :

Estimation du nombre de stations services actives des principaux distributeurs de carburants au Maroc



Source : Total Maroc S.A.

Entre 2011 et 2013, le réseau estimé de stations services des principaux distributeurs pétroliers au Maroc a évolué de 1,7% par an en moyenne, passant ainsi de 2 018 stations en 2011 à 2 089 en 2013.

Les trois premiers opérateurs (à savoir Total Maroc, Vivo Energy Maroc et Afriquia SMDC) concentrent à eux seuls environ 1 052 stations actives à fin 2013, soit plus de 50% du réseau total estimé des principaux distributeurs pétroliers marocains.

PARTIE V. ACTIVITE DE TOTAL MAROC

I. HISTORIQUE DE TOTAL MAROC

1927	Immatriculation au registre du commerce de Casablanca de la Compagnie Marocaine des Carburants (CMC).
1951	Achat du capital social de la CMC par la Compagnie Française des Pétroles (CFP) – ancienne dénomination sociale de Total.
1958	Adoption de la raison sociale « Total Compagnie Marocaine de Carburants ».
1964	Fusion par voie d'absorption de la société Omnium Marocain des Pétroles. Adoption de la raison sociale « Total Maroc ».
1974	Nationalisation de la Société : prise de participation de la Société Nationale des Produits Pétroliers (SNPP) dans le capital social de Total Maroc à hauteur de 50%.
1977	Fusion par voie d'absorption des sociétés « Atlas Tanger » et « Atlas Tétouan ».
1981	Fusion par voie d'absorption de la société « Pétroles Mory ».
1994	Privatisation de la Société : Total Outre Mer rachète à la SNPP 50% des actions qu'elle détient dans le capital social de Total Maroc.
1997	Lancement de la Napht Card, première carte pétrolière au Maroc.
1999	Création du complexe de fabrication de lubrifiants de Berrechid
2003	Mise en place de la nouvelle identité visuelle de Total Maroc. Lancement de la carte TOTAL ACTYS.
2004	Le complexe industriel de Berrechid obtient la certification ISSRS.
2005	Rachat de 50% des installations logistiques de 8 aéroports du sud marocain (notamment Marrakech et Agadir). Rachat par Total Maroc de 50% des titres de la Société de Distribution Butane et Propane (SDBP) détenus par la SAMIR.
2006	Total Maroc fête ses 80 ans de présence au Maroc et lance le chantier Management par le Progrès permanent. Fusion par voie d'absorption de la Société de Distribution Butane et Propane (SDBP) par Total Maroc.
2009	Obtention des certifications ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004 pour les activités GPL et lubrifiants. Libéralisation du marché des importations de produits pétroliers.
2011	Ouargaz est certifiée ISSRS. Lancement de la 1 ^{ère} application recherche de station-service pour Smartphone au Maroc disponible sur Android et App Store.
2012	Obtention de la certification ISO 9001:2008 pour l'activité Carburants Réseau. Extension du centre emplisseur de la société Gazber à Berrechid permettant l'emplissage de bouteilles de GPL de 80 000 t par an. Démarrage du programme de rénovation de l'image du réseau de stations-service (programme « T-AIR »). Ouverture du 1 ^{er} garage « Espace Auto » pour entretien rapide des véhicules en zones urbaines au Maroc à la marque Total.
2013	Lancement de la carte de fidélité TOTAL CLUB. Commercialisation des lubrifiants Elf au Maroc. Total Maroc ouvre le 1 ^{er} site de commande en ligne de produits pétroliers au Maroc pour les Lubrifiants et Carburants.

2014

Lancement de la carte prépayée TOTAL CARD.

Ouverture du capital social de Total Maroc à hauteur de 30%, par voie de cession de titres par Total Outre Mer au groupe Zahid.

La station Total Al Baïda, distinguée pour la qualité de ses services par les Autoroutes du Maroc (ADM), reçoit les 3 labels qualité de ADM.

Commercialisation de la 1^{ère} station-service mobile dédiée au secteur BTP, autonome et écologique grâce à ses panneaux solaires.

Lancement du « Club de Pros » qui fédère le secteur de la pièce détachée automobile autour d'un programme de fidélité.

Source : Total Maroc S.A.

II. APPARTENANCE DE TOTAL MAROC AU GROUPE TOTAL

II.1. HISTORIQUE DU GROUPE TOTAL

L'histoire du groupe TOTAL débute dans les années 1920 avec la création de la Compagnie Française des Pétroles (CFP). Depuis, le groupe TOTAL s'est diversifié et Total est aujourd'hui l'une des premières compagnies mondiales dans le secteur de l'énergie (4^{ème} groupe pétrolier intégré international coté dans le monde²⁰).

La Compagnie française des pétroles (CFP) débute ses activités d'exploration-production au Moyen-Orient en 1924. Au fil des décennies, elle s'est internationalisée et a développé ses activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur dans les secteurs du raffinage, de la pétrochimie, de la chimie de spécialité et la distribution des produits pétroliers.

En 1999 et 2000, Total S.A. acquiert successivement le contrôle de PetroFina puis d'Elf Aquitaine et prend comme nouvelle dénomination sociale Total Fina Elf. En 2003, la compagnie reprend Total S.A. comme dénomination sociale.

Le groupe TOTAL poursuit sa politique de croissance rentable, y compris l'expansion de son réseau de distribution désormais d'envergure mondiale.

Par ailleurs, le groupe TOTAL conduit des actions en matière de protection de l'environnement et intègre les grands enjeux sociétaux dans sa stratégie de développement rentable et pérenne.

Au 31 décembre 2014, Total S.A. est la première capitalisation boursière sur le marché réglementé d'Euronext Paris avec plus de 101 milliards d'euros.

Le groupe TOTAL est présent dans plus de 130 pays du monde et compte plus de 100 000 collaborateurs au 31 décembre 2014.

Le réseau de stations-service du groupe TOTAL représente plus de 15 500 stations-service à travers le monde fréquentées chaque jour par près de 4 millions de clients.

En 2014, le chiffre d'affaires du groupe TOTAL s'établit à plus de 236 milliards de dollars.

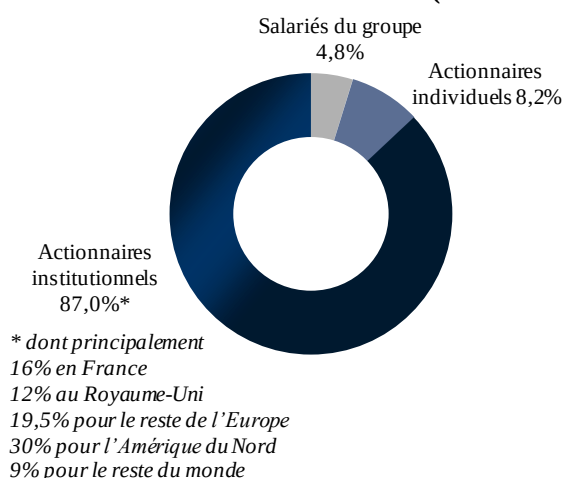
Total S.A. est notée « AA- » par Standard & Poor's, ce qui constitue la quatrième meilleure notation (long-terme). La perspective assignée par Standard & Poor's à cette notation est négative. Par ailleurs, Total S.A. est notée Aa1 par Moody's, soit la deuxième meilleure notation (long-terme). La perspective assignée par Moody's à cette notation est stable.

²⁰ Selon le critère de capitalisation boursière (en dollar) au 31 décembre 2014

II.2. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE TOTAL S.A.

Au 31 décembre 2014, le capital social de Total S.A. se répartit comme suit :

Répartition du capital social de Total S.A. au 31 décembre 2014 (hors détention intragroupe)



Source : Total S.A.

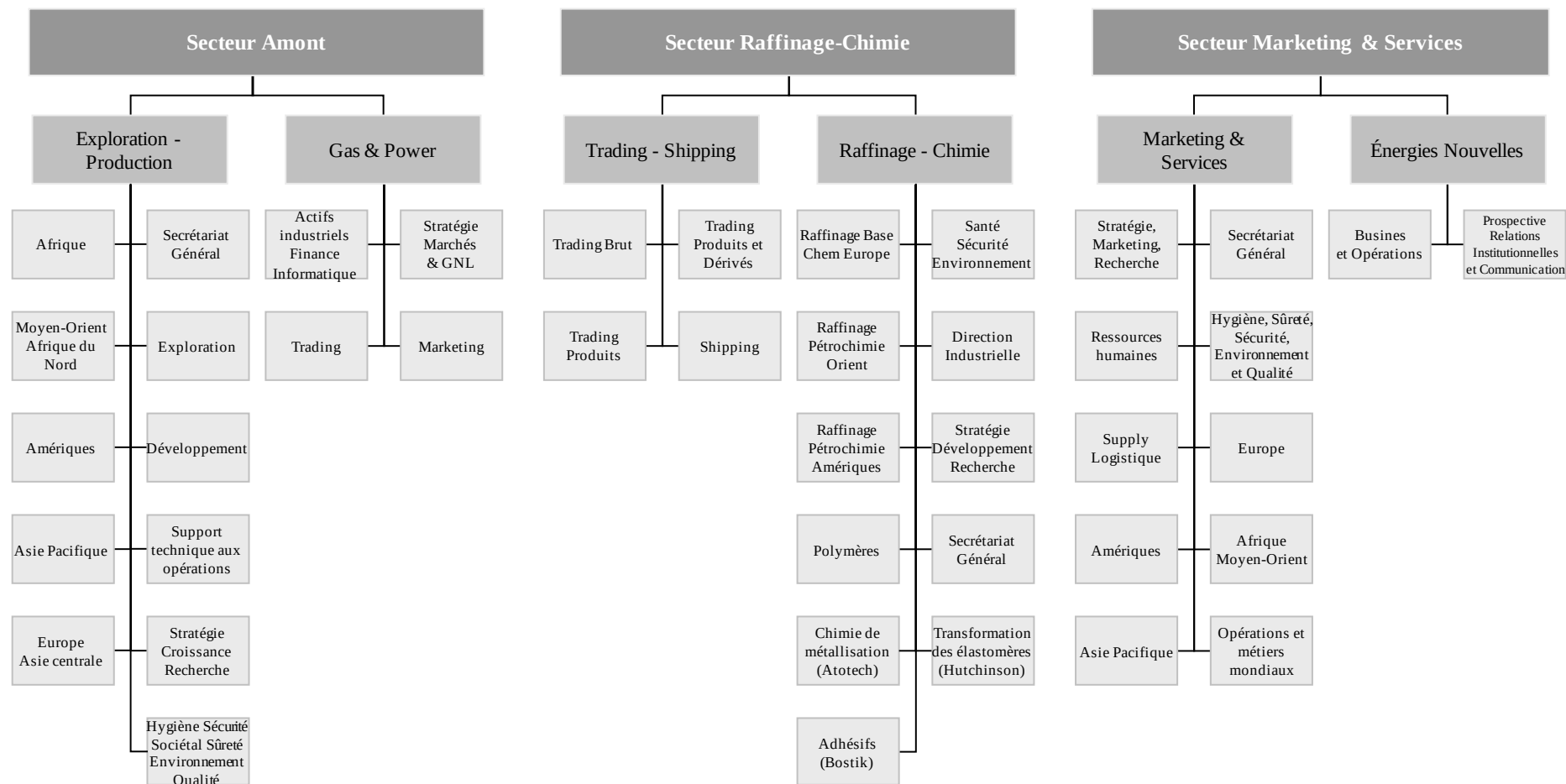
II.3. ORGANISATION DU GROUPE TOTAL

Le groupe TOTAL s'articule autour de trois secteurs principaux : le secteur Amont, le secteur Raffinage-Chimie, et le secteur Marketing & Services auquel appartient Total Maroc.

Total S.A. est la société-mère du groupe TOTAL. Au 31 décembre 2014, le périmètre de consolidation comptable de Total S.A. se compose de 903 sociétés, dont 818 font l'objet d'une intégration globale, et 85 d'une mise en équivalence. La liste de ces sociétés est présentée en annexe III de la présente Note d'Information.

Les secteurs d'activité du groupe TOTAL sont organisés selon le schéma d'organisation présenté ci-après. Ces secteurs bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles (Finances, Juridique, Éthique, Assurances, Stratégie et Intelligence économique, Ressources humaines et Communication), regroupées au sein de la société-mère Total S.A.

Schéma d'organisation des secteurs d'activité du groupe TOTAL au 31 décembre 2014



Source : Total S.A.

II.4. ACTIVITES DU GROUPE TOTAL

Le groupe TOTAL est un acteur majeur de l'énergie. Ses activités couvrent tous les secteurs de l'industrie pétrolière : amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, gaz naturel liquéfié) et aval (raffinage, pétrochimie, chimie de spécialités, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers, distribution). En outre, le groupe TOTAL est actif dans le secteur de la production d'électricité et dans les énergies renouvelables et détient des participations dans des mines de charbon.

Les activités de TOTAL sont au cœur de deux des plus grands enjeux du monde actuel et de celui de demain : l'approvisionnement en énergie et la protection de l'environnement. La responsabilité du groupe en tant que producteur d'énergies est de gérer au mieux ces deux impératifs.

La stratégie du groupe, dont la mise en œuvre s'appuie sur le déploiement d'un modèle de croissance durable conjuguant l'acceptabilité de ses opérations et un programme d'investissements rentables, a pour objectifs :

- la croissance de ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures, et le renforcement de sa position mondiale parmi les leaders sur les marchés du gaz naturel et du gaz naturel liquéfié (GNL) ;
- l'élargissement progressif de l'offre énergétique en accompagnant la croissance de nouvelles sources d'énergies comme l'énergie solaire et la biomasse ;
- l'adaptation de son outil de raffinage et de pétrochimie à l'évolution des marchés, en s'appuyant sur quelques grandes plateformes compétitives et en maximisant les bénéfices de l'intégration ;
- le développement de ses activités de distribution de produits pétroliers, en particulier en Afrique, Asie et au Moyen-Orient, tout en maintenant la compétitivité de ses opérations sur les marchés matures ;
- la poursuite d'efforts intensifs de recherche et développement pour développer des sources d'énergies toujours plus respectueuses de l'environnement, contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique et participer à la lutte contre le changement climatique.

Au début de l'année 2012, le groupe TOTAL a réorganisé ses activités de chimie, raffinage et marketing de produits pétroliers en les classant autour de deux secteurs : Raffinage-Chimie et Marketing & Services. Cette évolution permet au groupe de profiter des complémentarités industrielles existantes entre le raffinage et la pétrochimie, pour obtenir de meilleures performances. Elle donne aussi une visibilité accrue aux activités commerciales du groupe TOTAL.

Total S.A s'appuie sur un modèle intégré, tirant parti des synergies qui existent entre ses différentes activités dans le monde. Le chiffre d'affaires hors groupe des différents secteurs d'activité se décline comme suit au titre des exercices 2012 à 2014 :

En MUSD*	2012	2013	2014
Secteur Amont	28 449	26 367	23 484
Secteur Raffinage-Chimie	117 067	114 483	106 124
Secteur Marketing & Services	111 281	110 873	106 509

Source : Total S.A.

(*) Afin de rendre plus lisibles les informations financières du groupe et de mieux refléter la performance de ses activités, principalement réalisées en dollars, TOTAL a changé à compter du 1^{er} janvier 2014 la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar. Les informations comparatives des années 2013 et 2012 ont été retraitées.

II.4.1. Amont

Ce secteur regroupe l'exploration et la production de pétrole, ainsi que les activités liées au gaz.

Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration-Production et Gas & Power. Le groupe TOTAL mène des activités d'exploration et de production dans plus de cinquante pays et produit du pétrole et du gaz dans environ trente pays. Gas & Power mène des activités en aval de la production

liées au gaz naturel, au GNL et GPL, ainsi qu'à la génération d'électricité, au *trading* et à d'autres activités.

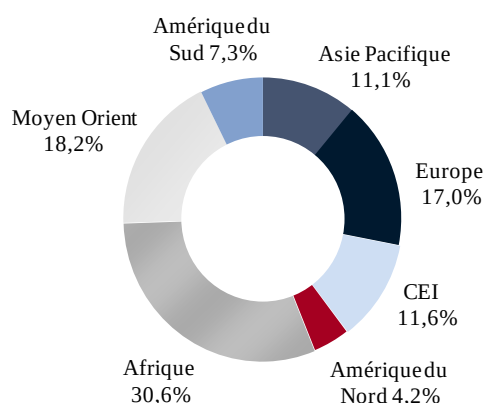
Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de la production d'hydrocarbures du groupe TOTAL au cours de la période 2012-2014 :

Production	2012	2013	2014
Productions combinées (kbep/j)	2 300	2 299	2 146
Liquides (kb/j)	1 220	1 167	1 034
Gaz (Mpc/j)	5 880	6 184	6 063

Source : Total S.A.

En 2014, la production du groupe TOTAL s'est répartie comme suit :

Production d'hydrocarbures du groupe TOTAL en 2014 par zone géographique



Source : Total S.A.

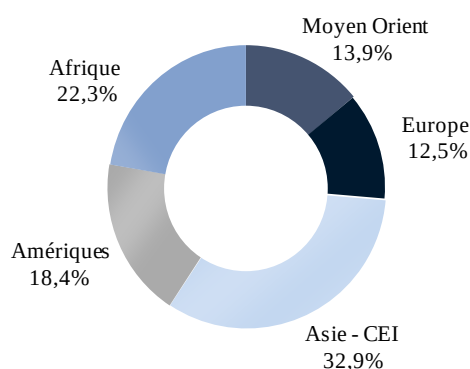
Les réserves prouvées du groupe TOTAL sur les années 2012-2014 se présentent comme suit :

Réserves	2012	2013	2014
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	11 368	11 526	11 523
Liquides (Mb)	5 686	5 413	5 303
Gaz (Gpc)	30 877	33 026	33 590

Source : Total S.A.

Le schéma ci-dessous présente la répartition des réserves du groupe TOTAL en 2014 :

Répartition des réserves du groupe TOTAL en 2014 par zone géographique



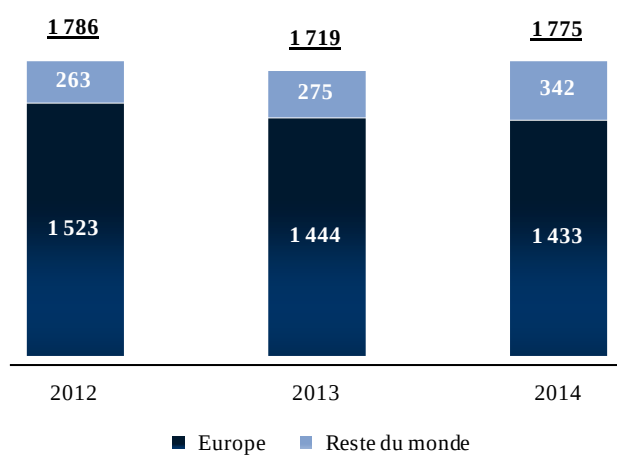
Source : Total S.A.

II.4.2. Raffinage-Chimie

Le Raffinage-Chimie constitue un grand pôle industriel regroupant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur, créé le 1^{er} janvier 2012 à la suite de la réorganisation des secteurs Aval et Chimie, intègre également les activités de *Trading-Shipping*. En janvier 2012, le groupe TOTAL a regroupé ses activités de raffinage, chimie et pétrochimie au sein du secteur industriel Raffinage-Chimie. Cette évolution a créé des synergies afin de gagner en compétitivité. Elle permet au groupe TOTAL d'optimiser les flux de produits, d'harmoniser les programmes d'investissement et les grands arrêts (opérations de maintenance) de certains sites de production. Elle favorise, par ailleurs, le développement de solutions intégrées pour développer les activités du groupe TOTAL dans les zones de croissance (Asie et Moyen-Orient notamment).

Entre 2012 et 2014, les volumes raffinés par le groupe TOTAL ont évolué comme suit :

Evolution des volumes raffinés par le groupe TOTAL entre 2012 et 2014 (en kb/j)



Source : Total S.A.

II.4.3. Marketing & Services

Le Marketing & Services comprend les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers, ainsi que, depuis le 1^{er} juillet 2012, l'activité Energies Nouvelles.

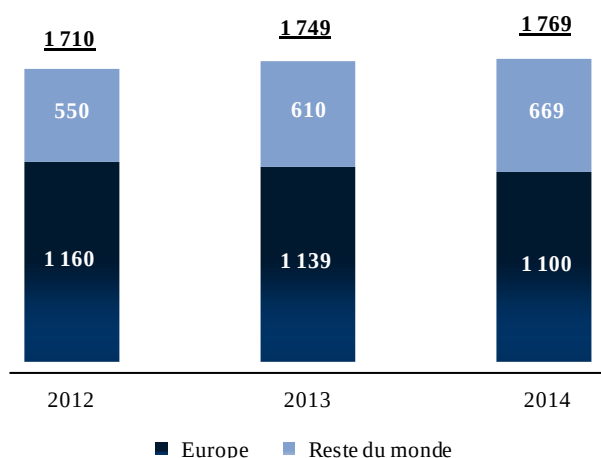
Il intervient dans l'approvisionnement, la commercialisation et la distribution des produits pétroliers (activités des stations-service pour véhicules légers et poids lourds ; commerce général de carburants, fiouls, lubrifiants, GPL, bitumes, etc.).

Parallèlement, il développe de nouvelles énergies (solaire, biomasse), moins émettrices de gaz à effet de serre, qui viendront en complément des hydrocarbures pour répondre à la croissance de la demande énergétique mondiale. Ainsi, depuis la réorganisation opérée en 2012, ce secteur est organisé autour de deux directions : Marketing & Services et Energies Nouvelles.

Au 31 décembre 2014, le groupe TOTAL comptait plus de 15 500 stations-service à travers le monde, ce qui représente près de 4 millions de clients chaque jour.

Au cours des exercices 2012 à 2014, le groupe TOTAL a vendu en moyenne près de 1 743 kb/j de produits raffinés :

Evolution des ventes de produits raffinés par le groupe TOTAL entre 2012 et 2014 (en kb/j)



Source : Total S.A.

De son côté, l'activité d'énergies nouvelles est engagée dans le développement d'énergies renouvelables qui, en complément des hydrocarbures, visent à répondre au défi du changement climatique en développant un mix énergétique diversifié et moins émetteur de CO₂. Dans cette perspective, le groupe TOTAL privilégie deux axes de développement : l'énergie solaire qui bénéficie de ressources énergétiques illimitées en particulier sur des zones géographiques où le groupe TOTAL est fortement présent, et la transformation de la biomasse par la voie biotechnologique avec pour objectif le développement de nouvelles solutions de produits bio-sourcés pour le transport et la chimie. Les autres énergies renouvelables font l'objet d'une veille de la part du groupe TOTAL sans apparaître comme des champs de développement prioritaires.

II.5. PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DU GROUPE TOTAL

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs financiers consolidés du groupe TOTAL sur la période 2012-2014 :

En MUSD*	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires	257 037	251 725	236 122
Résultat opérationnel ajusté** des secteurs d'activité	31 946	27 618	21 604
Résultat opérationnel net ajusté** des secteurs d'activité	17 153	15 861	14 247
Résultat net (part du Groupe)	13 648	11 228	4 244
Résultat net ajusté** (part du Groupe)	15 772	14 292	12 837
Total des capitaux propres	95 658	103 379	93 531
Total des capitaux propres – part du Groupe	93 969	100 241	90 330
Total bilan	225 886	239 223	229 798

Source : Total S.A.

(*) Afin de rendre plus lisibles les informations financières du groupe et de mieux refléter la performance de ses activités, principalement réalisées en dollars, TOTAL a changé à compter du 1^{er} janvier 2014 la monnaie de présentation de ses états financiers consolidés de l'euro au dollar. Les informations comparatives des années 2013 et 2012 ont été retraitées.

(**) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur

II.6. RELATIONS ENTRE TOTAL MAROC ET LE GROUPE TOTAL

II.6.1. Descriptif général

Les principaux flux entre Total Maroc et les sociétés du groupe TOTAL se résument comme suit :

Descriptif des principaux flux entre Total Maroc et le groupe TOTAL

Transactions/ flux	Descriptif
Approvisionnement	- Le groupe TOTAL vend à Total Maroc des carburants, des carburants spéciaux ainsi que des lubrifiants et graisses - Le groupe TOTAL peut être amené à vendre à Total Maroc du GPL dans le cadre d'appels d'offres sous le contrôle du MEMEE*
Aviation	En vertu d'un contrat de cession de créances, Total Maroc cède à l'une des filiales du groupe TOTAL des créances clients sur les compagnies aériennes s'approvisionnant en carburant aviation auprès de Total Maroc
Autres spécialités	Total Maroc vend à d'autres sociétés du groupe TOTAL des lubrifiants et des soutes marines.
Frais d'assistance générale et dividendes	- Total Maroc bénéficie d'un support général en contrepartie de frais d'assistance générale. - Total Maroc verse à son actionnaire de référence, Total Outre Mer, des dividendes lorsque leur distribution est décidée par l'assemblée générale ordinaire.

Source : Total Maroc S.A.

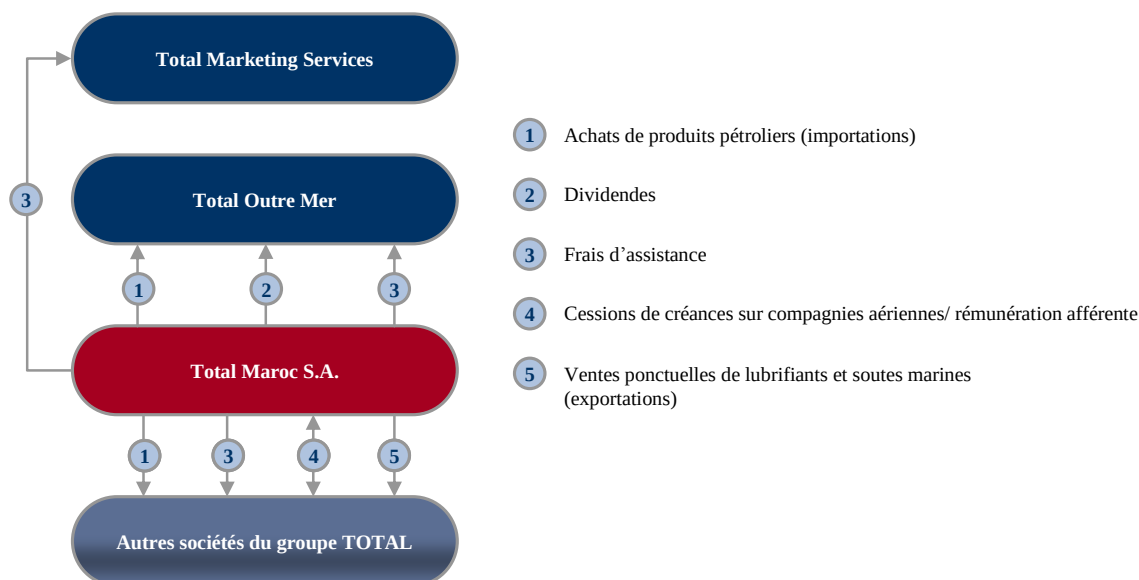
(*) N.B. : Total Maroc remplit le rôle de chef de file des importations butane à Mohammedia tous les 24 mois pendant 6 mois, à la demande du MEMEE, pour les besoins des distributeurs gaziers marocains. En tant que chef de file, Total Maroc s'occupe, sous le contrôle du MEMEE, de l'approvisionnement en butane du port de Mohammedia pour le compte de tous les gaziers qui font des enlèvements de gaz de butane à Mohammedia. Dans ce cadre, les besoins sont consolidés dans des réunions de coordination d'approvisionnement entre tous les gaziers du Royaume et le MEMEE. Les besoins sont remplis grâce à des contrats annuels avec les fournisseurs sélectionnés par le MEMEE dans le cadre d'appel d'offres. Les termes de ces contrats sont négociés par le chef de file, pour le compte de tous les gaziers. Il arrive que des achats spots soient réalisés pour subvenir à des besoins exceptionnels. Dans ce cas, ces besoins exceptionnels sont gérés par le chef de file.

Dans le cadre des appels d'offre, tous les fournisseurs connus et référencés sont consultés par le chef de file. Les mieux disant sont retenus par le chef de file, étant précisé que cette consolidation se fait uniquement pour les importations via le port de Mohammedia pour des raisons de logistique (mutualisation des besoins et mutualisation du stockage chez SOMAS). TOTSA, filiale de négoce en produits pétroliers du groupe TOTAL, peut, le cas échéant, être consultée dans le cadre de ces appels d'offre au même titre que les autres fournisseurs, et en cas de sélection, cette dernière est soumise aux mêmes conditions que les autres fournisseurs.

II.6.2. Récapitulatif des flux entre Total Maroc et le groupe TOTAL

Les flux financiers existants entre Total Maroc et le groupe TOTAL peuvent être schématisés comme suit :

Flux financiers entre Total Maroc et le groupe TOTAL



Source : Total Maroc S.A.

Le tableau ci-dessous récapitule les flux entrants et sortants de Total Maroc avec le groupe TOTAL entre 2012 et 2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Flux entrants pour Total Maroc	11	19	14	72,7%	-26,3%
Flux sortants pour Total Maroc	5 864	4 890	3 985	-16,6%	-18,5%
Achats de produits pétroliers et pétrochimiques en % des flux sortants	93%	93%	94%		

Source : Total Maroc S.A.

II.6.3. Synergies entre Total Maroc et le groupe TOTAL

En tant que seule *major pétrolière* opérant directement dans la distribution pétrolière au Maroc, Total Maroc bénéficie du savoir faire du groupe TOTAL.

Total Maroc met ainsi en œuvre les standards les plus exigeants imposés par le groupe TOTAL en matière de transport de matières dangereuses et de personnel (normes techniques pour les véhicules légers, poids-lourds et navires, systèmes de management), d'installations à risque (normes techniques et systèmes de management), de bilan matière, de contrôle crédit, d'audit, de systèmes d'information, de lutte contre la corruption, de respect des règles de concurrence, de gestion de ses différents métiers (*pricing*, savoir-faire métiers, exigences en termes d'hygiène et de relation client), etc.

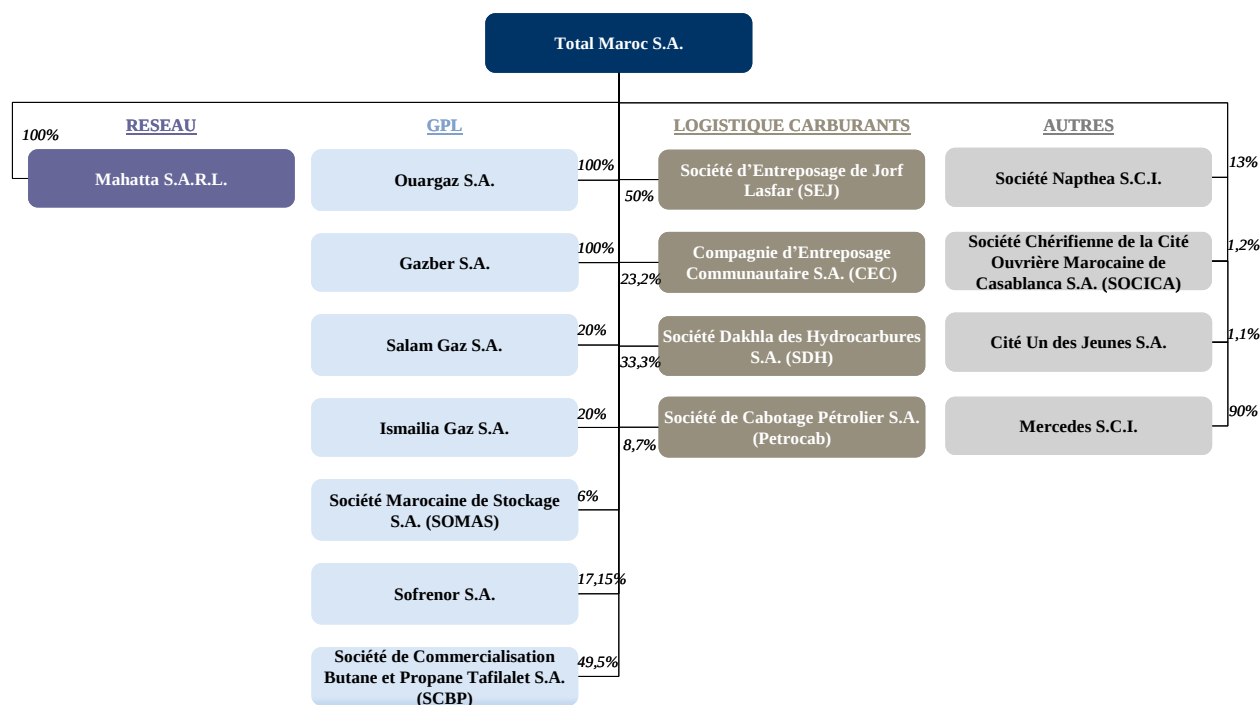
Total Maroc bénéficie des investissements du groupe TOTAL notamment en termes d'image (campagnes de communication, nouvelle image réseau, sponsoring du sport automobile), de recherche et développement (formulations pour lubrifiants et additifs carburant), d'innovation et de commerce numérique. Total Maroc bénéficie en outre du support des bureaux de *trading* du groupe TOTAL pour compléter son schéma d'approvisionnement.

Enfin, l'appartenance au groupe TOTAL est un atout en matière de recrutement, dès lors que le groupe est à même d'offrir des opportunités de carrière à ses cadres dans le monde entier. Ainsi, sept collaborateurs de Total Maroc sont expatriés hors du Maroc.

II.7. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE TOTAL MAROC

L'organigramme juridique de Total Maroc est présenté dans le schéma suivant :

Organigramme juridique de Total Maroc au 31 décembre 2014



Source : Total Maroc S.A.

II.8. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES DE TOTAL MAROC

II.8.1. Mahatta

Dénomination sociale	Mahatta
Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) à associé unique
Domaine d'activité	Gestion directe de stations-service
Siège social	146, Bd Mohamed Zerkouni - Casablanca - Maroc
Date de constitution	04/09/1995
Capital social au 31/12/2014	100 000 MAD (1 000 parts sociales de 100 MAD)
Principaux actionnaires	100% Total Maroc

Source : Total Maroc S.A.

Mahatta est une société de gestion directe de stations-service dont les fonds de commerce sont détenus par Total Maroc (modèle COCO « *company owned, company operated* »). Elle exploite également de manière ponctuelle des stations DOCO (« *dealer-owned, company operated* »). Au 31 décembre 2014, Mahatta gère 25 stations, dont 22 stations COCO et 3 stations DOCO.

L'objectif de Mahatta vise à fournir la meilleure qualité de service possible sur les stations-service localisées sur le réseau autoroutier et sur certains autres sites, notamment lorsque ces stations sont neuves et qu'elles doivent encore consolider leur présence sur le marché et fidéliser les consommateurs. Ces stations sont ensuite généralement confiées en gestion à des tiers externes une fois qu'elles ont atteint une certaine maturité.

Mahatta vend au nom et pour le compte de Total Maroc des produits pétroliers (essence, gasoil), en contrepartie d'une rémunération liée à la marge distributeur définie dans la structure de prix du gasoil et de l'essence, telle que déterminée par le MEMEE.

Mahatta verse à Total Maroc une rémunération au titre de l'assistance commerciale, juridique, technique et financière qui lui est fournie par la Société.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Mahatta au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	83 880	85 568	94 411	2,0%	10,3%
Résultat d'exploitation	2 130	4 969	1 759	>100%	-64,6%
Résultat net	1 431	2 992	73	>100%	-97,6%
Capitaux propres	-1 932	1 060	193	>100%	-81,8%
Dividendes distribués à Total Maroc	0	0	940	Ns	Ns

Source : Total Maroc S.A.

L'évolution à la baisse du résultat d'exploitation et du résultat net de Mahatta en 2014 est imputable à une provision relative aux droits de timbre à hauteur de 480 kMAD.

L'évolution à la hausse du résultat d'exploitation et du résultat net de Mahatta en 2013 est due à l'augmentation du chiffre d'affaires (+2 MMAD) par rapport à 2012, suite à l'introduction dans le périmètre COCO de 5 stations (3 créations et 2 DOCO).

II.8.2. Gazber

Dénomination sociale	Gazber
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Emplissage de GPL
Siège social	146, Bd Mohamed Zerkouni - Casablanca - Maroc
Date de constitution	10/06/1998
Capital social au 31/12/2014	25 000 000 MAD (250 000 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	100% Total Maroc

Source : Total Maroc S.A.

Gazber est un centre emplisseur situé à Berrechid, disposant d'une capacité d'emplissage d'environ 80 000 t/an et d'une capacité de stockage d'environ 1 370 t. L'activité de la société consiste en l'emplissage aussi bien des bouteilles GPL de Total Maroc que celles de distributeurs concurrents.

La rémunération du centre emplisseur est calculée sur une base fixe par bouteille emplie, d'après la structure de prix déterminée par le MEMEE.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Gazber au cours derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	709 298	696 515	664 178	-1,8%	-4,6%
Résultat d'exploitation	16 961	8 302	5 419	-51,1%	-34,7%
Résultat net	10 950	5 148	3 726	-53,0%	-27,6%
Capitaux propres	37 257	32 003	30 838	-14,1%	-3,6%
Dividendes distribués à Total Maroc	7 325	10 402	4 891	42,0%	-53,0%

Source : Total Maroc S.A.

Les volumes de 2014 ont légèrement augmenté de 4,6% par rapport à 2013. Le chiffre d'affaires en 2014 a connu une baisse de 4,6% par rapport à 2013.

Le repli du résultat d'exploitation de Gazber en 2013 s'explique par un effet de stock négatif et une hausse de la dotation aux amortissements suite à la mise en service de la nouvelle extension de capacité de stockage de Gazber (+500 m³ supplémentaires).

II.8.3. Ouargaz

Dénomination sociale	Ouargaz
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Emplissage de GPL
Siège social	146, Bd Mohamed Zerktouni - Casablanca - Maroc
Date de constitution	26/11/1987
Capital social au 31/12/2014	32 150 000 MAD (321 500 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	100% Total Maroc

Source : Total Maroc S.A.

Ouargaz est un centre emplisseur situé à Ouarzazate, disposant d'une capacité d'emplissage d'environ 30 000 t/an et d'une capacité de stockage d'environ 300 t. L'activité de la société consiste en l'emplissage aussi bien des bouteilles GPL de Total Maroc que celles de distributeurs concurrents.

La rémunération du centre emplisseur est calculée sur une base fixe par bouteille emplie, d'après la structure de prix déterminée par le MEMEE.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Ouargaz au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	125 990	137 636	205 200	9,2%	49,1%
Résultat d'exploitation	1 813	1 492	6 617	-17,7%	>100%
Résultat net	1 124	1 161	4 442	3,3%	>100%
Capitaux propres	34 877	35 012	38 350	0,4%	9,5%
Dividendes distribués à Total Maroc	6 563	1 026	1 103	-84,4%	7,5%

Source : Total Maroc S.A.

Le 28 octobre 2013, l'assemblée générale extraordinaire de Ouargaz, sur proposition du conseil d'administration, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 1 150 000 MAD, par incorporation de réserves.

Cette augmentation de capital, réalisé en vue de consolider les fonds propres de la société, a porté le capital social de 31 000 000 MAD à 32 150 000 MAD, par l'émission de 11 500 actions nouvelles de 100 MAD de valeur nominale chacune.

Les volumes de vente en 2014 ont augmenté de 52% par rapport à 2013, et le chiffre d'affaires a également progressé de 49,1% de 2013 à 2014.

En 2013, les volumes de vente avaient connu une augmentation de 22% par rapport à 2012 et le chiffre d'affaires en 2013 a connu une augmentation de 9,2% par rapport à 2012.

II.8.4. Salam Gaz

Dénomination sociale	Salam Gaz
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Emplissage de GPL
Siège social	Route Principale n°1 - Aïn Rouz - Skhirat - Maroc
Date de constitution	02/01/1992
Capital social au 31/12/2014	150 000 000 MAD (1 500 000 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	50% SAMIR, 20% Total Maroc, 20% Afrika Gaz, 10% Ziz

Source : Total Maroc S.A.

Salam Gaz est le leader de l'emplissage de GPL au Maroc, avec une part de marché de près de 29,4% et des volumes de vente de plus de 615 kt²¹ en 2014 (butane et propane confondus). L'entreprise opère 12 centres emplisseurs à travers le Royaume d'une capacité totale de 428 kt, ainsi qu'un terminal d'importation de GPL à Nador.

Salam Gaz est détenue à hauteur de 20% par Total Maroc depuis 1998. La société procède à l'emplissage de bouteilles GPL appartenant à Total Maroc mais également de bouteilles GPL appartenant à des distributeurs concurrents.

La rémunération de chaque centre emplisseur détenu par Salam Gaz est calculée sur une base fixe par bouteille emplie, d'après la structure de prix déterminée par le MEMEE.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Salam Gaz au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	5 606 109	5 313 908	5 136 484	-5,2%	-3,3%
Résultat d'exploitation	260 120	199 772	213 432	-23,2%	6,8%
Résultat net	167 527	147 508	162 312	-11,9%	10,0%
Capitaux propres	493 356	490 864	483 176	-0,5%	-1,6%
Dividendes distribués à Total Maroc	24 000	30 000	34 000	25,0%	13,3%

Source : Total Maroc S.A.

Les volumes de vente de Salam Gaz de butane conditionné de l'année 2014 sont en légère baisse de 0,5% par rapport à celles de l'année 2013. Cette baisse s'explique par les ventes exceptionnelles réalisées auprès des clients qui ont eu des contraintes ponctuelles durant l'année 2013. En revanche, les volumes de vente de propane conditionné de l'année 2014 sont en progression de 10,7% par rapport à celles de 2013.

L'exercice 2013 de Salam Gaz est marqué par une baisse de la marge conjuguée à une hausse des charges d'exploitation.

²¹ Source : Rapport de gestion de Salam Gaz établi par son conseil d'administration en date du 17 mars 2015

II.8.5. Ismailia Gaz

Dénomination sociale	Ismailia Gaz
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Emplissage de GPL
Siège social	RP N°21 - km 9 - Route d'El Hajeb - Meknès - Maroc
Date de constitution	26/09/1988
Capital social au 31/12/2014	20 000 000 MAD (200 000 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	40% Vivo Energy Maroc, 20% Total Maroc, 35% Petrom, 5% Dragon Gaz

Source : Total Maroc S.A.

Ismailia Gaz est un centre emplisseur de GPL situé à Meknès, d'une capacité d'emplissage de 80 000 t par an.

La société procède à l'emplissage de bouteilles GPL appartenant à Total Maroc mais également de bouteilles GPL appartenant à des distributeurs concurrents.

La rémunération du centre emplisseur est calculée sur une base fixe par bouteille emplie, d'après la structure de prix déterminée par le MEMEE.

L'évolution des principaux indicateurs financiers d'Ismailia Gaz au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	423 790	420 693	414 240	-0,7%	-1,5%
Résultat d'exploitation	14 391	8 539	7 677	-40,7%	-10,1%
Résultat net	9 640	5 708	5 385	-40,8%	-5,7%
Capitaux propres	34 906	30 973	30 650	-11,3%	-1,0%
Dividendes distribués à Total Maroc	1 967	1 928	1 142	-2,0%	-40,8%

Source : Total Maroc S.A.

Les volumes de vente en 2014 ont augmenté de 3,2% par rapport à 2013. Le chiffre d'affaire est en légère baisse de 1,5% en 2014 par rapport à l'exercice antérieur.

En 2013, Ismailia Gaz a connu une hausse de 7,1% des volumes livrés en 2013. Par contre, le chiffre d'affaires a affiché une faible baisse de 0,7%.

II.8.6. SOMAS

Dénomination sociale	Société Marocaine de Stockage (SOMAS)
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Stockage de GPL
Siège social	Mohammedia, Lotissement des Pétroliers, Oued El Maleh - Maroc
Date de constitution	21/10/1974
Capital social au 31/12/2014	60 000 000 MAD (600 000 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	38,5% SAMIR, 5,5% Afriquia SMD, 8% Afriquia Gaz, 12% Vivo Energy Maroc, 6,5% Oismine Group, 6% Total Maroc, 6% Winxo, 6% Petrom, 6% Omnium de Stockage, 5,5% Ziz

Source : Total Maroc S.A.

SOMAS est une entreprise de stockage de GPL opérant à Mohammedia, détenue conjointement entre plusieurs opérateurs du secteur des produits pétroliers. L'entreprise dispose de cavités de stockage d'une capacité de 200 000 t.

La société stocke du GPL appartenant à Total Maroc mais également du GPL appartenant à d'autres distributeurs.

Total Maroc a recours à la SOMAS pour toutes les tonnes de gaz achetés par le chef de file des importations de butane à Mohammedia et réceptionné au port de Mohammedia en vue d'être stocké à la SOMAS. Total Maroc charge le produit stocké à la SOMAS pour alimenter ses propres centres emplisseurs et pour fournir ses clients vrac. Il n'y a pas de limite de capacité de stockage imposée par la SOMAS à Total Maroc, toutefois, les niveaux de stocks de gaz détenus par les gaziers marocains (dont Total Maroc) sont coordonnés par le MEMEE. La SOMAS ne pratique pas de frais de stockage mais elle perçoit des frais de passage selon une grille de rémunération définie par le MEMEE. Les clients de SOMAS ne sont pas tous actionnaires de cette dernière et les frais de passage restent identiques pour tous ses clients.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de SOMAS au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	196 075	184 927	214 798	-5,7%	16,2%
Résultat d'exploitation	134 971	100 547	104 628	-25,5%	4,1%
Résultat net	92 891	69 643	61 589	-25,0%	-11,6%
Capitaux propres	295 216	294 659	286 048	-0,2%	-2,9%
Dividendes distribués à Total Maroc	3 600	4 212	4 212	17,0%	0,0%

Source : Total Maroc S.A.

A fin décembre 2014, les livraisons sont en progression de 4% par rapport à 2013. Les réceptions sont en hausse de 18% par rapport à 2013 et le stock connaît une hausse importante de 308% par rapport à 2013.

En 2013, la SOMAS a connu une hausse significative des volumes livrés en 2013, en augmentation de 9% par rapport à 2012. Par contre, en raison des longues périodes de consignation du terminal pétrolier de Mohammedia au cours du mois de décembre 2013, les réceptions de butane ont diminué de 3% par rapport à 2012 et le stock clients a baissé de 74% par rapport à 2012.

II.8.7. Sofrenor

Dénomination sociale	Société de Fabrication de Réservoirs Métalliques du Nord (Sofrenor)
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Fabrication de bouteilles de gaz
Siège social	Zone Industrielle de Selouane - Nador - Maroc
Date de constitution	25/01/1989
Capital social au 31/12/2014	45 319 900 MAD (453 199 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	50% AM Invest Morocco, 17,15% Total Maroc, 10,27% Atlas Sahara, 10,27% Dimagaz, 10,27% Petrom, 2,04% Winxo

Source : Total Maroc S.A.

Sofrenor est spécialisée dans la fabrication, le contrôle et l'entretien de bouteilles, récipients et réservoirs métalliques destinés au transport, au stockage et au conditionnement des GPL. Située à Nador, l'entreprise est détenue à hauteur de 17,15% par Total Maroc.

La société compte parmi ses clients la société Total Maroc mais également des distributeurs concurrents. Elle dispose d'une capacité de production de 800 000 bouteilles équivalent B12.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Sofrenor au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	134 403	163 587	79 183	21,7%	-51,6%
Résultat d'exploitation	21 317	29 086	10 386	36,4%	-64,3%
Résultat net	14 554	19 916	7 384	36,8%	-62,9%
Capitaux propres	84 267	90 410	78 169	7,3%	-13,5%
Dividendes distribués à Total Maroc	2 067	2 362	3 366	14,3%	42,5%

Source : Total Maroc S.A.

La baisse du chiffre d'affaires constatée en 2014 s'explique par des mouvements sociaux qui ont touché l'entreprise.

En 2013, Sofrenor a bénéficié d'une forte demande de contenants, la production enregistrant une augmentation de 22% par rapport à l'année 2012. Le chiffre d'affaires a connu par conséquent une augmentation de 21,7% par rapport à 2012.

II.8.8. SEJ

Dénomination sociale	Société d'Entreposage de Jorf Lasfar (SEJ)
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Stockage de produits pétroliers
Siège social	Immeuble Tafraoui, km 7, route de Rabat, Ain Sebaâ - Casablanca – Maroc
Date de constitution	31/12/1998
Capital social au 31/12/2014	30 000 000 MAD (300 000 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	50% Total Maroc, 50% Afriquia SMDC

Source : Total Maroc S.A.

SEJ possède un dépôt de stockage de produits pétroliers blancs (gasoil, essence et Jet A1) situé à Jorf Lasfar, d'une capacité de 195 000 m³. Le dépôt est relié au port de Jorf Lasfar par un pipeline qui dessert les deux quais. L'extension du dépôt réalisée début 2015, avec trois nouveaux bacs d'une capacité de 30 000 m³ chacun, ayant porté la capacité de stockage globale de 105 000 m³ à 195 000 m³, doit recevoir l'autorisation d'exploitation correspondante au cours du deuxième trimestre 2015.

SEJ stocke des produits blancs appartenant à Total Maroc mais également des produits blancs appartenant à des distributeurs concurrents. En contrepartie du stockage de ses produits, Total Maroc verse à SEJ des frais de passage et de stockage.

SEJ dispose d'un contrat d'assistance technique avec Total Maroc d'une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2014, au titre duquel Total Maroc assiste SEJ dans les domaines financier, juridique, comptable et technique.

Conformément au pacte d'actionnaires de SEJ, Total Maroc bénéficie d'une capacité de stockage qui lui est réservée dans le dépôt de SEJ correspondant à sa quote-part dans le capital social de SEJ, soit 50%.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de SEJ au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	23 626	28 955	28 066	22,6%	-3,1%
Résultat d'exploitation	4 195	3 847	1 507	-8,3%	-60,8%
Résultat net	462	578	405	25,3%	-30,0%
Capitaux propres	31 797	32 375	32 780	1,8%	1,3%
Dividendes distribués à Total Maroc	0	0	0	Ns	Ns

Source : Total Maroc S.A.

Les volumes passés par SEJ au titre de l'exercice 2014 sont en régression de 10% par rapport à 2013 en raison de la conclusion par les clients de SEJ de contrats d'approvisionnement avec la raffinerie SAMIR.

Le chiffre d'affaires en 2014 ne connaît qu'une légère évolution à la baisse (-3% par rapport à 2013).

II.8.9. SDH

Dénomination sociale	Société Dakhla des Hydrocarbures (SDH)
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Réception, stockage et livraison de produits pétroliers
Siège social	11, Avenue de la Marine Royale - Dakhla - Maroc
Date de constitution	26/09/2002
Capital social au 31/12/2014	22 000 000 MAD (220 000 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	33,33% Atlas Sahara, 33,33% Total Maroc, 33,33% Vivo Energy Maroc

Source : Total Maroc S.A.

SDH possède un dépôt de stockage de produits pétroliers blancs (gasoil, essence et Jet A1) situé à Dakhla, d'une capacité de 30 000 m³.

Le dépôt est relié au port de Dakhla par un pipeline qui dessert le quai.

SDH bénéficiait d'une assistance générale en matière financière, juridique et technique de la part de Total Maroc entre janvier 2009 et le 1^{er} juillet 2014. Cette assistance a été transférée à la société Vivo Energy Maroc.

Pour les distributeurs/actionnaires, SDH se doit de respecter les stipulations du pacte d'actionnaires auquel elle est partie relatives à l'allocation des capacités de stockage attribuées à chaque actionnaire conformément à sa quote-part dans le capital social.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de SDH au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	18 297	16 360	18 630	-10,6%	13,9%
Résultat d'exploitation	7 086	6 473	5 946	-8,6%	-8,1%
Résultat net	4 400	4 400	4 400	0,0%	0,0%
Capitaux propres	42 684	44 884	49 284	5,2%	9,8%
Dividendes distribués à Total Maroc	733	733	0	0,0%	-100,0%

Source : Total Maroc S.A.

A fin décembre 2013, le volume de passage par le dépôt était en nette augmentation de 20% par rapport à 2012. En revanche, le chiffre d'affaires de 2013 a baissé de 10% par rapport à 2012.

A fin décembre 2014, le volume de passage par le dépôt était en augmentation de 10% par rapport à 2013.

II.8.10. CEC

Dénomination sociale	Compagnie d'Entreposage Communautaire (CEC)
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Stockage de produits pétroliers
Siège social	Route côtière 111, km 6,5 - Ghezouane - Mohammedia - Maroc
Date de constitution	19/05/1977
Capital social au 31/12/2014	39 600 000 MAD (396 000 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	32,3% Vivo Energy Maroc, 23,2% Total Maroc, 20,2% Oil Libya Maroc, 14,1% Winxo, 10,1% Petrom

Source : Total Maroc S.A.

La CEC est une entreprise de stockage de produits pétroliers blancs (gasoil, essence et Jet-A1) détenue conjointement entre cinq sociétés distributrices de produits pétroliers. Elle dispose de trois dépôts situés à Mohammedia, Nador et Sidi Kacem. Le dépôt de Mohammedia, qui est également le dépôt principal, possède une capacité de 300 000 m³ et est relié par pipeline à la raffinerie de la SAMIR et au port. Le pipeline connectant le dépôt au quai est détenu par la CEC.

CEC procède pour le compte de ses clients, composés notamment de tous ses actionnaires, au stockage de produits blancs (essence et gasoil uniquement) qui sont approvisionnés soit par la raffinerie soit par les importations. L'entreprise gère également une unité de chargement de camions-citernes.

En vertu du contrat de stockage et de passage conclu entre Total Maroc et CEC en date du 4 mai 2006, Total Maroc bénéficie d'un droit d'usage exclusif des capacités de stockage suivantes :

- essence super (plombé et sans plomb) : 9 631 m³ ;
- gasoil et pétrole lampant : 57 664 m³.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de la CEC au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	72 581	73 724	80 170	1,6%	8,7%
Résultat d'exploitation	11 637	6 170	6 949	-47,0%	12,6%
Résultat net	6 898	2 122	417	-69,2%	-80,4%
Capitaux propres	87 354	89 475	89 892	2,4%	0,5%
Dividendes distribués à Total Maroc	0	0	0	Ns	Ns

Source : Total Maroc S.A.

Le volume des réceptions à fin décembre 2014 a enregistré une nette augmentation de 21% par rapport à l'année 2013. Cette performance résulte de la disponibilité du produit à la raffinerie SAMIR et de l'augmentation des enlèvements des clients de 9% en 2014 par rapport à 2013.

Les volumes des réceptions à fin décembre 2013 enregistrent une augmentation de 3% par rapport à l'année 2012. Cette performance a été réalisée malgré les ruptures fréquentes des produits à la raffinerie SAMIR à Sidi Kacem et la consignation du port de Mohammedia durant le mois de décembre 2013.

Les enlèvements ont connu une progression de 8% par rapport à l'exercice 2012. Cette évolution est due essentiellement à l'augmentation de la capacité de chargement à Mohammedia, à la forte reprise de l'activité au dépôt de Nador et aux transferts inter-dépôts.

II.8.11. Petrocab

Dénomination sociale	Société de Cabotage Pétrolier (Petrocab)
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Cabotage de produits pétroliers
Siège social	27, Bd Mohamed Zerkoutouni - Casablanca - Maroc
Date de constitution	19/05/1977
Capital social au 31/12/2014	40 000 000 MAD (400 000 actions de 100 MAD)
Principaux actionnaires	38,7% Vivo Energy Maroc, 33,9% Oil Libya, 11,9% SNPP (en cours de liquidation), 8,7% Total Maroc, 4,8% Petrom, 1,9% Winxo

Source : Total Maroc S.A.

Petrocab est une entreprise de fret maritime opérant deux caboteurs²² d'une capacité totale de 6 000 t ; ces caboteurs sont utilisés par les opérateurs du secteur pétrolier principalement pour transporter du carburant depuis Jorf Lasfar et Mohammedia vers les dépôts secondaires au Maroc, notamment à Agadir, Nador, Laâyoune et Dakhla.

L'évolution des principaux indicateurs financiers de Petrocab au cours des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	86 424	100 068	117 847	15,8%	17,8%
Résultat d'exploitation	5 875	10 579	19 267	80,1%	82,1%
Résultat net	719	6 611	16 550	>100%	>100%
Capitaux propres	50 166	56 777	73 327	13,2%	29,1%
Dividendes distribués à Total Maroc	0	0	0	Ns	Ns

Source : Total Maroc S.A.

Le volume transporté en 2014 affiche une progression de 19% par rapport à 2013. Cette performance a été réalisée grâce à un positionnement proactif sur le marché du fret marocain et en assurant des affrètements de navires auprès d'armateurs étrangers. Cet accroissement du fret et la conjoncture des prix de soutes moins défavorable qu'en 2013 ont permis une amélioration significative du résultat net.

Les réalisations en fret au terme de l'année 2013 sont en augmentation de 24%. En outre, Petrocab a dégagé un résultat bénéficiaire en nette augmentation par rapport à 2013.

II.8.12. Autres filiales

- **SCI Mercedes** : société civile immobilière sans activité ;
- **SOCICA** : société anonyme à conseil d'administration en cours de liquidation. Elle a été constituée en vue d'acquiescer des biens immobiliers pour les mettre à la disposition des salariés de ses actionnaires. L'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2000 a décidé la dissolution anticipée de la société. La liquidation sera clôturée lorsque le liquidateur aura liquidé l'ensemble des actifs de la société constitué de biens immobiliers ;
- **SCI Naphtea Casablanca** : En vue de faciliter le logement de leur personnel, la SNPP et ses filiales ont procédé depuis la promulgation du Dahir du 8 avril 1981 portant loi instituant des mesures d'encouragement aux investissements immobiliers, à la constitution des provisions pour l'acquisition ou la réalisation de locaux d'habitation destinés exclusivement au logement de leur personnel.

²² Navires effectuant de l'acheminement maritime de produits pétroliers sur de courtes distances

A cet effet, la SNPP et ses filiales ont créé la SCI Naphtea Casablanca dont l'unique vocation est d'intervenir au profit exclusivement de ses associés et de leur personnel dans le cadre et en application des dispositions du Dahir du 8 avril 1981 portant promulgation de la loi n°2-80 instituant des mesures d'encouragement aux investissements immobiliers.

Toutefois, à la connaissance de Total Maroc, SCI Naphtea est sans activité depuis 2004.

- **Société Cité Un des Jeunes** : société anonyme à conseil d'administration, en cours de liquidation par le même liquidateur que pour SOCICA. Elle a été constituée en vue d'acquérir des biens immobiliers pour les mettre à la disposition des salariés de ses actionnaires. L'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2000 a décidé la dissolution anticipée de la société. La liquidation sera clôturée lorsque le liquidateur aura liquidé l'ensemble des actifs de la société constitué de biens immobiliers.

III. CONVENTIONS REGLEMENTEES

III.1. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2014

III.1.1. Convention écrite de détachement avec Total Marketing Services

Nature et objet de la convention

En vertu de cette convention, Total Marketing Services met à la disposition de Total Maroc, Monsieur Vincent MAUMUS, en qualité de directeur administratif et financier. Total Marketing Services refacture à cet effet l'ensemble des coûts liés à ce détachement, à savoir les salaires, primes annexes et charges sociales.

Parties liées

Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 6 janvier 2015 avec date d'effet rétroactif au 10 août 2014 pour une durée de 2 ans.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2014, la Société n'a comptabilisé aucune charge au titre de cette convention.

III.1.2. Convention écrite de mise à disposition de personnel avec Gazber

Nature et objet de la convention

En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Khalid ANNI, en qualité de chef du centre empletteur. Total Maroc refacture à cet effet l'ensemble des coûts liés à ce détachement, à savoir les salaires, primes annexes et charges sociales à Gazber.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 1^{er} juillet 2014 avec date d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 543 kMAD hors taxes.

III.1.3. Convention écrite de mise à disposition de personnel avec Gazber

Nature et objet de la convention

En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Rachid SIRAJDDINE, en qualité de comptable. Total Maroc refacture à cet effet 50% des coûts liés à ce détachement, à savoir les salaires, primes annexes et charges sociales à Gazber.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 1^{er} juillet 2014 avec date d'effet rétroactif au 15 février 2012 pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 125 kMAD hors taxes.

III.1.4. Convention écrite de mise à disposition de personnel avec Gazber

Nature et objet de la convention

En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur M'Barek NAIT NADIR, en qualité de chef de département opérations gaz. Total Maroc refacture à cet effet 50% des coûts liés à ce détachement, à savoir les salaires, primes annexes, charges sociales à Gazber.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 1^{er} juillet 2014 avec date d'effet rétroactif au 12 janvier 2004 pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 488 kMAD hors taxes.

III.1.5. Convention écrite de mise à disposition de personnel avec Ouargaz

Nature et objet de la convention

En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur Brahim GHERRAS, en qualité de chef de centre emplisseur. Total Maroc refacture l'ensemble des coûts liés à ce détachement, à savoir les salaires, primes annexes et charges sociales à Ouargaz.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 1^{er} juillet 2014 avec date d'effet rétroactif au 22 janvier 2008 pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 589 kMAD hors taxes.

III.1.6. Convention écrite de mise à disposition de personnel avec Ouargaz**Nature et objet de la convention**

En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur Rachid SIRAJDDINE, en qualité de comptable. Total Maroc refacture 50% des coûts liés à ce détachement, à savoir les salaires, primes annexes et charges sociales à Ouargaz.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 1^{er} juillet 2014 avec date d'effet rétroactif au 15 février 2012 pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 125 kMAD hors taxes.

III.1.7. Convention écrite de mise à disposition de personnel avec Ouargaz**Nature et objet de la convention**

En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur M'Barek NAIT NADIR, en qualité de chef de département opérations gaz. Total Maroc refacture 50% des coûts liés à ce détachement, à savoir les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel à Ouargaz.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 1^{er} juillet 2014 avec date d'effet rétroactif au 12 janvier 2004 pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit global de 488 kMAD hors taxes.

III.1.8. Convention écrite d'assistance technique avec SEJ

Nature et objet de la convention

La convention a pour objet de décrire et préciser les modalités selon lesquelles Total Maroc fournit à SEJ les prestations d'assistance technique et administrative couvrant les domaines suivants : informatique, juridique, finance, comptabilité et fiscalité, sécurité et environnement, et technique. En plus des prestations, les parties peuvent convenir que soient réalisées de manière ponctuelle des prestations spécifiques pendant la période d'exécution du contrat.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 9 mai 2014 avec date d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 2 ans.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 500 kMAD hors taxes.

III.1.9. Convention écrite de partage des frais de recherche et de développement « Cost sharing agreement for research » avec Total Marketing Services

Nature et objet de la convention

Cette convention consiste à verser une quote-part des coûts réels engagés par Total Marketing Services dans la recherche et le développement. En vertu de cette convention, Total Maroc partage ces frais avec Total Marketing Services.

Parties liées

Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 11 décembre 2014 avec date d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice une charge globale de 4 008 kMAD hors taxes.

III.2. CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2014

III.2.1. Convention écrite de mise à disposition de personnel avec SEJ

Nature et objet de la convention

En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition de SEJ, Monsieur Otman ESSAKET, en qualité de cadre exploitant. Total Maroc refacture à SEJ une somme trimestrielle de 100 kMAD hors taxes.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 24 décembre 2008 avec date d'effet rétroactif au 1^{er} août 2008 pour une durée indéterminée et a été modifiée par avenant le 17 avril 2013.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 400 kMAD hors taxes.

III.2.2. Convention écrite d'avance en compte courant avec SEJ

Nature et objet de la convention

Total Maroc a consenti à SEJ une avance en compte courant d'un montant de 3 750 kMAD pour une durée indéterminée à un taux d'intérêts annuel hors taxes de 5,27%. Les intérêts sont à payer de manière trimestrielle.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 4 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 198 kMAD hors taxes.

III.2.3. Contrat écrit de bail commercial avec Gazber – Terrain Berrechid 20 281 m²

Nature et objet de la convention

Cette convention porte sur un terrain situé à Berrechid d'une superficie globale de 20 281 m² pour les besoins SERC de Total Maroc.

En vertu de cette convention, Total Maroc doit verser de manière trimestrielle une somme de 50 kMAD à Gazber.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 1^{er} décembre 2013 pour une durée de 9 ans, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice une charge de 200 kMAD.

III.2.4. Contrat écrit de bail commercial avec Gazber – Terrain Berrechid 31 342 m²**Nature et objet de la convention**

Cette convention porte sur un contrat de bail relatif à un terrain situé à Berrechid appartenant à Total Maroc d'une superficie globale de 31 342 m² sur lequel est construit le centre emplisseur de Gazber. Le loyer annuel est fixé à un montant de 330 kMAD à Total Maroc.

Personne concernée

Monsieur Arnaud LE FOLL, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 16 novembre 1999 pour une durée 9 ans avec une date d'effet rétroactif au 1^{er} juillet 1998 pour une durée de 10 ans renouvelable pour des périodes successives de 5 ans.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice un produit de 330 kMAD.

III.2.5. Convention écrite d'assistance informatique avec Total Outre-Mer**Nature et objet de la convention**

Total Maroc a signé une convention portant sur les services informatiques rendus par Total Outre-Mer à Total Maroc. En vertu de cette convention, Total Outre-Mer rend des services informatiques à Total Maroc relatifs à :

- la maintenance évolutive ;
- le développement d'applications informatiques et/ou des équipements de télécommunication ;
- l'intervention et la gestion des anomalies ;
- l'assistance dans la mise en place de ces outils.

Cette convention consiste à verser une quote-part des coûts réels engagés par Total Outre-Mer dans l'assistance informatique. En vertu de cette convention, Total Maroc partage ces frais avec Total Outre-Mer.

Parties liées

- Total Outre-Mer, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.
- Monsieur Momar NGUER, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2013 et se termine au 31 décembre 2017.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la société a enregistré au cours de l'exercice une charge de 2 411 kMAD hors taxes.

III.2.6. Convention écrite d'assistance générale avec Total Outre-Mer

Nature et objet de la convention

En vertu de cette convention, Total Outre-Mer rend des services indirects à l'ensemble des filiales de la branche « Supply Marketing » de la zone Afrique Moyen-Orient.

Cette convention consiste à verser une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre-Mer selon les factures émises.

Parties liées

- Total Outre-Mer, actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc.
- Monsieur Momar NGUER, en sa qualité d'administrateur commun des deux sociétés.

Principales modalités

Cette convention a été signée le 15 mai 2010 avec date d'effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Montants comptabilisés au cours de l'exercice

Au titre de cette convention, la Société a enregistré au cours de l'exercice une charge de 44 202 kMAD.

IV. METIERS DE TOTAL MAROC

L'activité de Total Maroc est divisée en quatre lignes de métiers principales :

- l'activité Carburants (réseau de stations-service et commerce général) ;
- l'activité GPL ;
- l'activité Lubrifiants ;
- l'activité Aviation.

IV.1. ACTIVITE CARBURANTS

IV.1.1. Réseau de stations-service

Cette activité concerne la vente de carburants et de services professionnels à travers le réseau de stations-service. Total Maroc exploite le 3^{ème} réseau marocain en termes de nombre de sites²³, avec 276 stations actives à fin 2014. Une grande partie de ces stations inclut des boutiques et cafés « Bonjour », ainsi que des baies de lavage modernes.

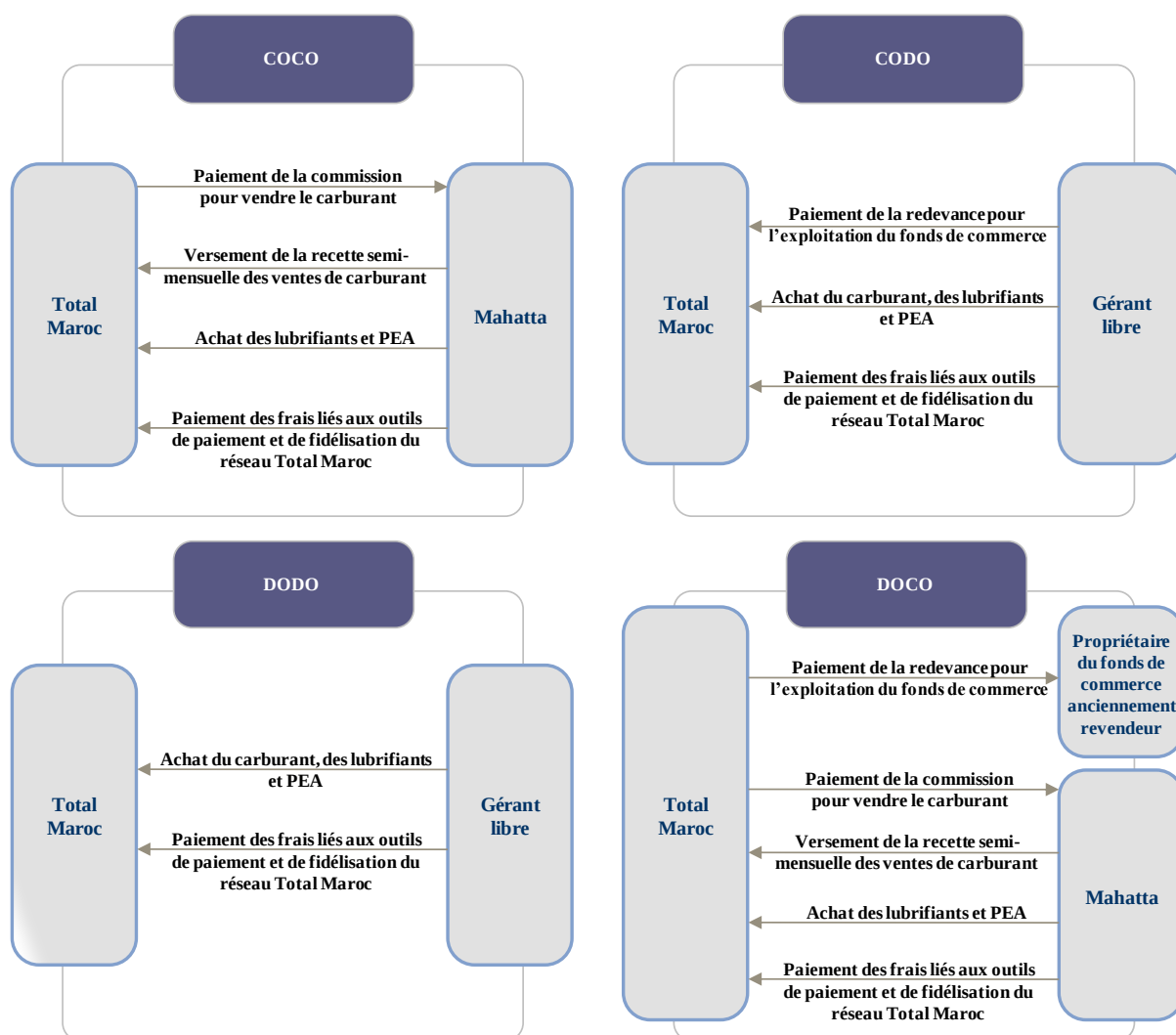
La gestion de ces stations-service se fait selon quatre modes principaux :

- **COCO** (*Company Owned, Company Operated station services*) : ce sont les stations détenues par Total Maroc et gérées en direct par sa filiale Mahatta, détenue elle-même à 100% par la Société. Mahatta agit en qualité de commissionnaire et vend au nom et pour le compte de Total Maroc les carburants sur piste. En contrepartie de cette activité, elle perçoit de la part de Total Maroc une commission calculée sur les volumes de carburant vendus en station. Elle reverse à Total Maroc la recette journalière des ventes de carburant. Elle gère toutefois toutes les autres activités de la station (boutique, baie et lavage, restaurant, entretien le cas échéant). Elle n'est donc pas propriétaire de la station, du stock de carburant, du mobilier et des installations. Elle détient uniquement les produits vendus en boutiques, au restaurant et dans le cadre de son activité entretien et lavage. A fin 2014, le réseau de Total Maroc comprend 22 stations COCO ;
- **CODO** (*Company Owned, Dealer Operated station services*) : stations détenues par Total Maroc, et dont le fonds de commerce est confié en location-gérance à un gestionnaire externe en contrepartie d'une redevance définie contractuellement. De son côté, Total Maroc prête le matériel pétrolier (cuves, pompes et volucompteurs) ainsi que la marque TOTAL, assure la maintenance du matériel prêté et fournit des produits pétroliers. Le gérant libre s'approvisionne de manière exclusive auprès de Total Maroc en produits pétroliers. A fin 2014, le nombre de stations CODO s'élève à 109 stations ;
- **DODO** (*Dealer Owned, Dealer Operated station services*) : ce sont des stations qui ne sont pas détenues par Total Maroc, mais qui sont exploitées sous la marque TOTAL. Total Maroc prête le matériel pétrolier (cuves, pompes et volucompteurs) ainsi que la marque TOTAL au gestionnaire de la station, assure la maintenance du matériel prêté et fournit des produits pétroliers. En contrepartie, le gestionnaire s'engage à vendre exclusivement des produits TOTAL et à s'approvisionner uniquement en produits pétroliers TOTAL. A fin 2014, le réseau de Total Maroc comprend 142 stations DODO ;
- **DOCO** (*Dealer Owned Company Operated*) : ce sont des stations-service qui ne sont pas détenues par Total Maroc, mais qui sont exploitées ponctuellement par Mahatta. Total Maroc, via sa filiale Mahatta, reprend la gestion directe de la station notamment lorsque l'ancien exploitant rencontre des difficultés financières et qu'il ne peut plus assurer la gestion de la station. Dans ce cas, il demande à Total Maroc de gérer la station pendant une période transitoire. Le matériel pétrolier (cuves, pompes et volucompteurs) ainsi que la marque TOTAL sont prêtés par Total Maroc au propriétaire de la station. Total Maroc en assure la maintenance. A fin 2014, le réseau de Total Maroc comprend 3 stations DOCO.

²³ Estimations Total Maroc

Le schéma ci-dessous récapitule les flux liés aux différents modes de gestion présentés plus haut :

Flux liés aux différents modes de gestion des stations-service



Source : Total Maroc S.A.

Dans le cadre de sa stratégie de proximité, Total Maroc a tissé un partenariat avec Atlas Sahara, devenant ainsi le seul opérateur pétrolier dont les cartes de paiement sont acceptées dans les provinces sahariennes. A travers un contrat de prestation de services entre Total Maroc et Atlas Sahara, cette dernière assure la livraison du carburant au profit des clients de Total Maroc porteurs de la carte TOTAL CARD dans toutes les stations de Atlas Sahara situées dans le sud du Maroc. Par la suite, Atlas Sahara facture à Total Maroc les carburants ainsi enlevés au prix affiché au jour de l'enlèvement majoré d'une commission correspondant aux services d'enlèvement des produits réalisés par Atlas Sahara.

Les points de vente du réseau Total Maroc se distinguent par leur image en cours de rénovation complète, leur mise à niveau aux meilleurs standards environnementaux, et la qualité certifiée de leurs produits.

Le réseau de Total Maroc est équilibré entre sites possédés en propre (COCO et CODO) et sites possédés par des gérants liés par des contrats d'exclusivité (DODO). Les sites CO forment le socle du réseau, ils sont les garants de l'image de marque du groupe TOTAL. Hors sites autoroutiers, les sites COCO ont vocation à être exploités en gérance (CODO) une fois le fonds de commerce durablement établi. Le modèle DODO est moins consommateur en termes d'investissement, et donc plus pertinent pour accélérer le développement du réseau, notamment dans les zones plus reculées.

La notoriété de la marque TOTAL étant désormais forte au Maroc, la priorité de développement de Total Maroc est à l'amélioration du maillage. Ainsi, plus de 70% des projets de nouvelles stations-service sont développés sous modèle DODO. De par la qualité de ses produits, la fiabilité et la compétitivité de son approvisionnement, son image de marque synonyme de confiance, la fidélité de sa clientèle carte, Total Maroc est à même de faire la différence face à la concurrence lorsqu'il s'agit de convaincre un futur gérant de signer un accord d'exclusivité avec Total Maroc. Si la priorité est désormais aux DODO, Total Maroc reste à l'affût d'opportunités en modèle COCO, en particulier sur le réseau de la société Autoroutes du Maroc.

IV.1.2. Consumer & Industrial (C&I)

L'activité C&I concerne le commerce général de carburants aux partenaires industriels, qui regroupent notamment des acteurs du BTP et du transport.

Total Maroc dispose d'un large portefeuille de clients consommateurs de produits hydrocarbures liquides dans différentes activités, telles que les sociétés de transport de marchandises ou de voyageurs, les entreprises du bâtiment et travaux publics, les différentes industries, le secteur de la pêche, ou celui de l'agriculture.

La relation commerciale s'établit sur une base contractuelle complétée par un ensemble de services associés (fourniture d'installations de stockage réglementées fixes ou mobiles, lubrifiants et graisses adaptés aux spécificités des machines et outils du secteur, système de récupération des huiles usées...).

Total Maroc assure également les prises de commande 24 h/24 et 7 j/7 grâce à une plateforme sécurisée sur internet.

Total Maroc poursuit sa politique de différenciation sur le marché en recherchant constamment des innovations pour ses entreprises clientes, axées sur la qualité des produits, l'intégrité des quantités livrées et la régularité du service.

IV.2. ACTIVITE GPL

Total Maroc est présente dans l'activité GPL avec la vente de butane et de propane, aussi bien sous format conditionné que sous format vrac, avec les marques Totalgaz, Saada Gaz et Atlas Gaz :

- GPL conditionné : Total Maroc commercialise des formats de 3 kg, 6 kg et 12 kg pour le butane et 34 kg pour le propane, à travers un réseau de plus de 60 distributeurs ;
- GPL vrac : Total Maroc propose à ses clients un service complet d'installation, d'approvisionnement et de maintenance de citernes GPL, avec une gamme de citernes aériennes allant de 0,5 à 50 t, et des citernes enterrées allant de 1 à 3,2 t.

Grâce à différentes filiales et participations, l'activité GPL de Total Maroc est entièrement intégrée depuis l'approvisionnement jusqu'à la distribution, en passant par l'emplissage (centres emplisseurs à travers ses filiales à 100% Gazber et Ouargaz, participations dans Salam Gaz et Ismailia Gaz), le stockage (participation dans les cavités de stockage SOMAS), et la fabrication de bouteilles (participation dans Sofrenor).

IV.3. ACTIVITE LUBRIFIANTS

Total Maroc distribue ses lubrifiants et produits d'entretien automobile sur plusieurs canaux et segments du marché, soit à travers son réseau de stations-service, soit à travers des distributeurs, ou encore directement à ses partenaires commerciaux et industriels tels que constructeurs automobiles, grandes industries nationales et internationales, et secteur public.

Grâce à son unité de fabrication d'huiles située à Berrechid, Total Maroc fabrique une gamme complète de lubrifiants sous les marques TOTAL et Elf, répondant aussi bien aux besoins des particuliers que des professionnels (industrie, transport, pêche, agriculture, BTP...). L'usine dispose

de son propre laboratoire apte à contrôler la qualité des matières premières, la conformité de la production et l'assistance des clients dans l'usage des lubrifiants sur leurs machines et véhicules.

Pour répondre aux besoins des gérants des stations-service exploitées sous les couleurs TOTAL et de permettre aux clients des stations-service de bénéficier de services de qualité, Total Maroc investit des moyens financiers et humains importants en accompagnant la vente de ses produits lubrifiants d'un éventail de services, tels qu'un programme de formation, des animations commerciales et des conseils techniques aux pompistes, un recueil complet de recommandation d'usages par application et matériels, des outils de promotion et de communication sur les stations-service, ainsi que des systèmes de récupération des huiles usées.

IV.4. ACTIVITE AVIATION

Total Maroc détient, conjointement avec Vivo Energy Maroc, 50% des installations de stockage et avitaillement de carburant aviation des huit aéroports au sud du Maroc, à savoir les aéroports de Marrakech, Agadir, Ouarzazate, Essaouira, Tan Tan, Errachidia, Dakhla et Laayoune.

En effet, à la suite de l'appel à candidature pour l'attribution de la distribution du carburant et des lubrifiants dans les aéroports du Maroc lancé par l'Office National des Aéroports (ONDA) en 2005, l'ONDA a concédé conjointement à Total Maroc et à la société Vivo Energy Maroc l'exploitation des dépôts d'hydrocarbures des aéroports localisés dans le sud du Maroc visant à l'avitaillement des aéronefs. Total Maroc opère dans tous ces aéroports pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} avril 2005.

A cet effet, Total Maroc bénéficie d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public en vue d'exploiter des installations de distribution de carburants et de lubrifiants qu'elle détient conjointement avec la société Vivo Energy Maroc.

Parmi ces aéroports, les plus importants sont en l'occurrence ceux de Marrakech (environ 100 000 m³ de Jet A1 par an) et Agadir (50 000 m³ de Jet A1 par an). Les autres pools d'aviation gèrent un volume moindre et opèrent selon des besoins ponctuels.

Il convient de noter que Total Raffinage Marketing (aujourd'hui Total Marketing Services) a adhéré à la nouvelle version des accords centraux Tarbox le 24 avril 2013, s'engageant pour toutes les activités aviation du groupe TOTAL y compris celles portées par Total Maroc.

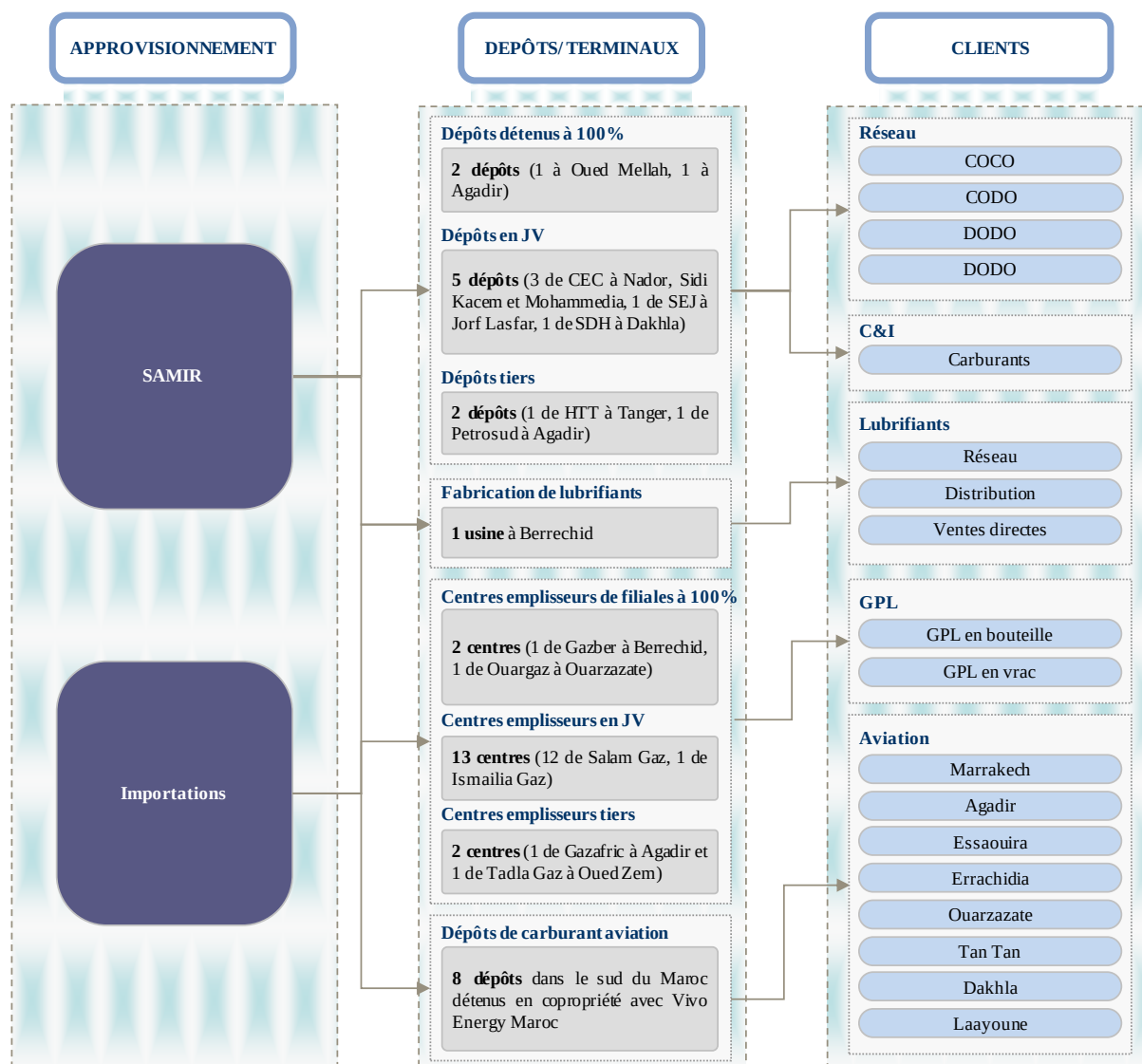
Pour rappel, les accords TARBOX ont été élaborés pendant les années 70 par les *majors* pétrolières, pour mettre en place une règle infaillible d'attribution de responsabilité lors d'opérations d'avitaillement de Jet A-1 dans le cadre de JV ou pools aviation : le fournisseur du produit est responsable de tout dommage pouvant survenir au cours de l'avitaillement de son client, sauf en cas de « gross negligence » ou « willful misconduct » (au sens du droit anglais) de l'opérateur. Les accords Tarbox s'articulent autour de 2 types d'accords : (i) des accords centraux signés par les sociétés mères pour le nom et le compte de filiales ou affiliées listées, et (ii) des accords locaux signés par les filiales ou affiliées au sein des JV/pools. Les accords Tarbox permettent notamment une sécurité juridique grâce à l'établissement d'une responsabilité claire, et un gain de temps et de ressources du fait de la suppression d'expertises, recours et procédures.

IV.5. BUSINESS MODEL DE TOTAL MAROC

IV.5.1. Schéma général

Le schéma ci-dessous présente les différents flux du business model de Total Maroc :

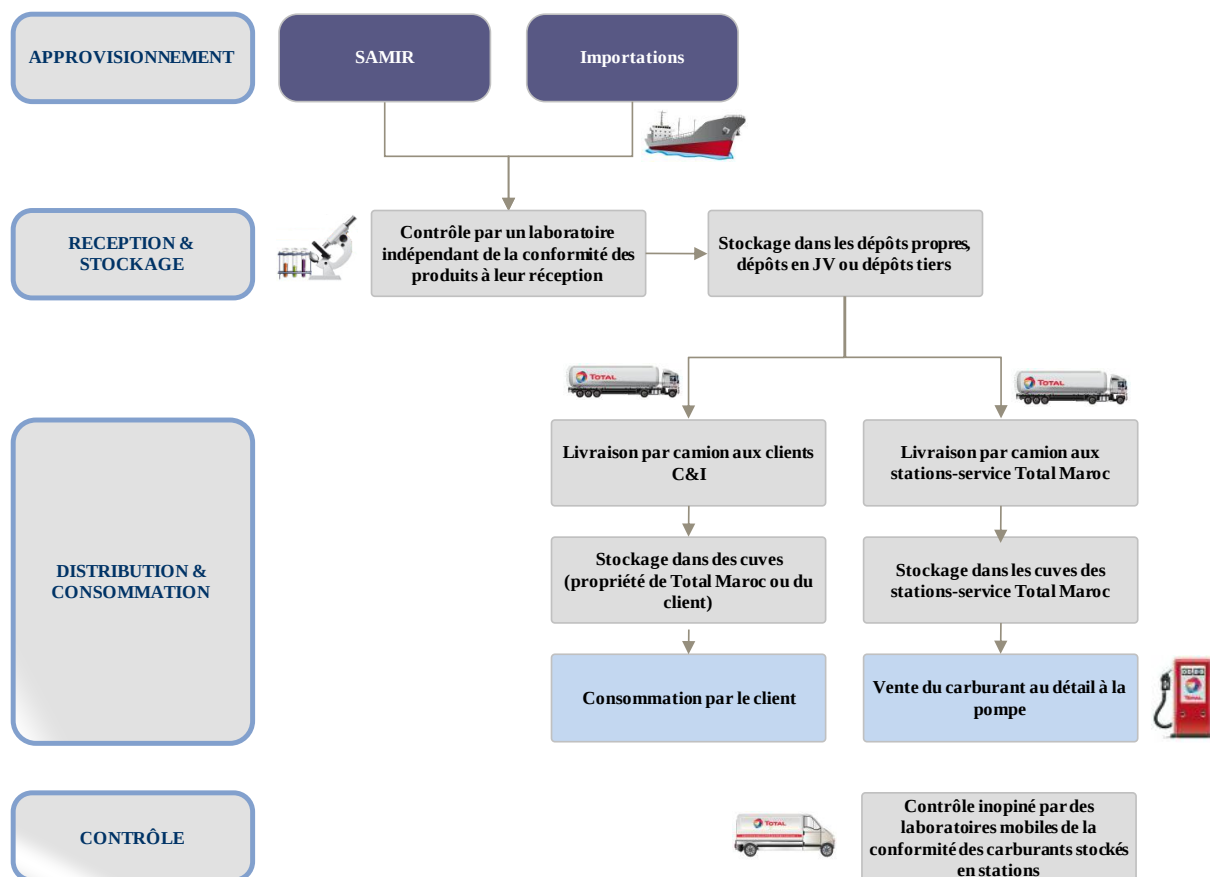
Business model global de Total Maroc



Source : Total Maroc S.A.

IV.5.2. Activité carburants

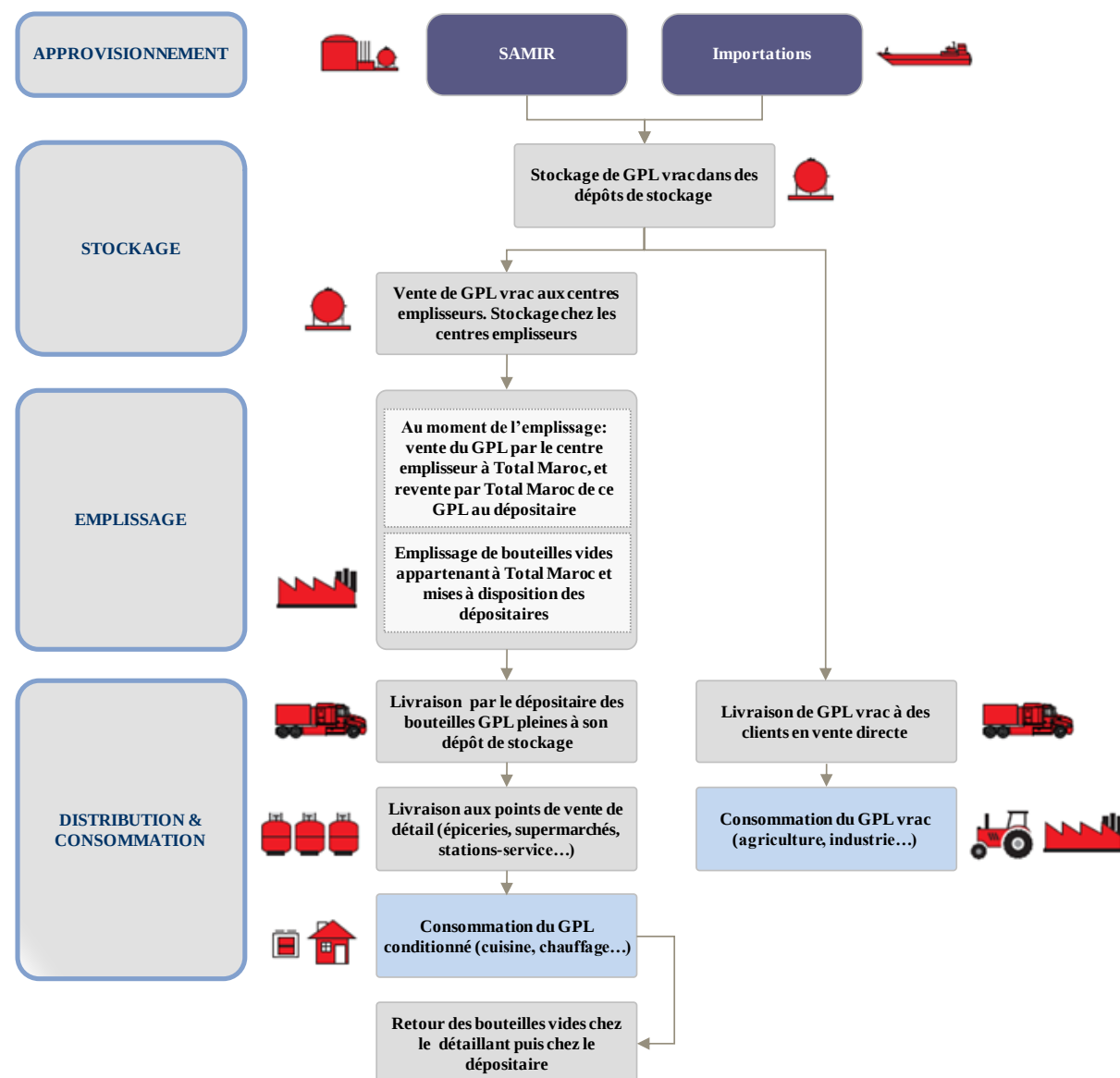
Business model carburants



Source : Total Maroc S.A.

IV.5.3. Activité GPL

Business model GPL



Source : Total Maroc S.A.

N.B. : La distribution de GPL conditionné appartenant à Total Maroc se fait à travers un réseau de grossistes communément appelés « dépositaires » ou « revendeurs ». Trois marques sont commercialisées par Total Maroc : Total, Saada et Atlas. Le dépositaire achète auprès de Total Maroc du gaz conditionné liquéfié et s'engage à le vendre dans un territoire donné. Pour ce faire, Total Maroc lui met à disposition un nombre de bouteilles suffisant moyennant le paiement d'une consigne.

Pour pouvoir emplir ces bouteilles, chaque dépositaire dispose de son propre parc de camion-plateaux lui permettant de charger les bouteilles de gaz dans les centres emplisseurs recommandés par Total Maroc. Ces centres peuvent être des centres emplisseurs détenus indirectement par Total Maroc ou des centres tiers, ils sont recommandés par Total Maroc en fonction de leurs conditions de sécurité et de leur situation géographique. Lors de l'emplissage, le centre emplisseur contrôle la qualité de la bouteille avant son emplissage. En cas de défaut, la bouteille est retenue pour être maintenue soit sur place soit à l'extérieur. Les bouteilles qui ne sont plus aptes à être remplies sont réformées et détruites sous le contrôle des autorités compétentes.

Le transport de gaz entre les centres emplisseurs et le dépôt de stockage du revendeur est communément appelé « le transport primaire » ou encore « transport T1 ».

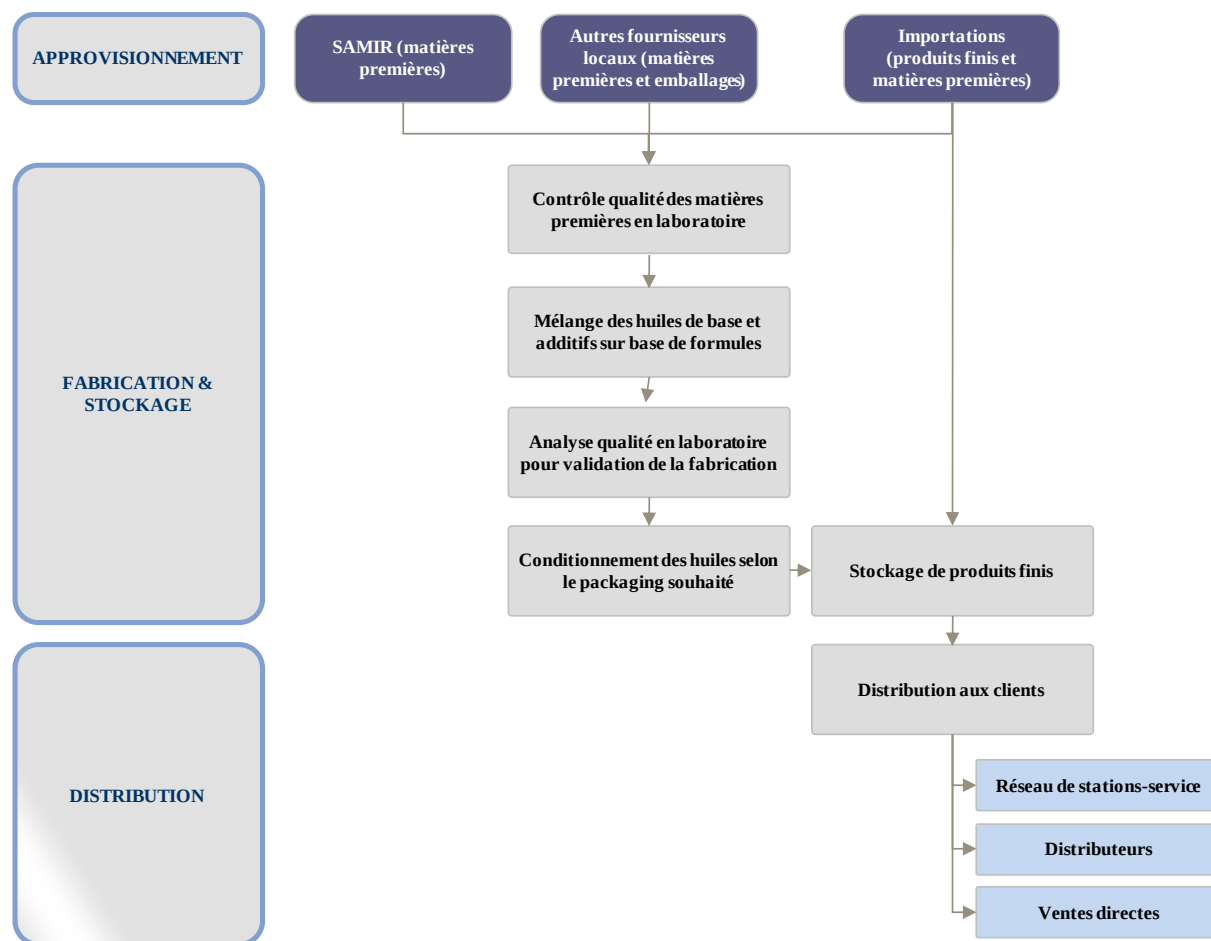
Le gaz stocké dans le dépôt du revendeur est, par la suite, transbordé à bords de camions de taille plus modeste pour être distribué aux points de vente : épiciers, stations-service, supermarchés, consommateur final, etc. Il s'agit du transport T2.

A partir des points de vente, le consommateur final achète le gaz disponible dans les bouteilles appartenant toujours à Total Maroc. Il prend en consignment la bouteille moyennant le paiement d'une consigne auprès du vendeur. Seul le gaz contenu dans la bouteille (l'emballage) est donc acheté par le consommateur final qui le consomme.

Les bouteilles vides sont collectées par les revendeurs pour être regroupées dans leurs propres dépôts (transport T2 inverse) avant d'être acheminées vers les centres emplisseurs de rattachement (transport T1 inverse) afin d'être emplies ou subir le cas échéant toute maintenance.

IV.5.4. Activité lubrifiants

Business model lubrifiants



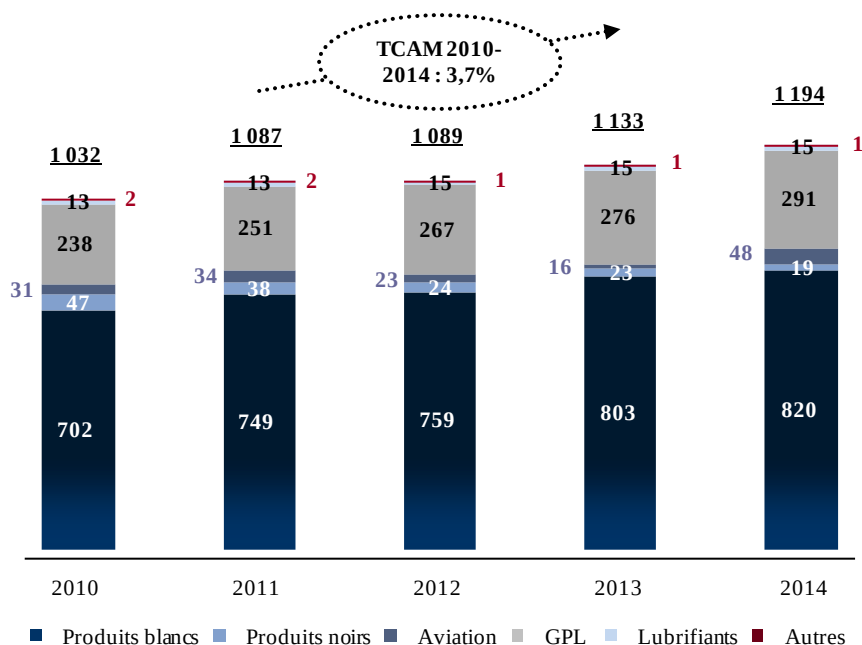
Source : Total Maroc S.A.

V. ACTIVITE DE TOTAL MAROC

V.1. APERÇU GENERAL

Au cours de la période 2010-2014, les ventes de Total Maroc ont progressé comme suit :

Ventes de Total Maroc sur la période 2010-2014 par catégorie de produit (en kt)

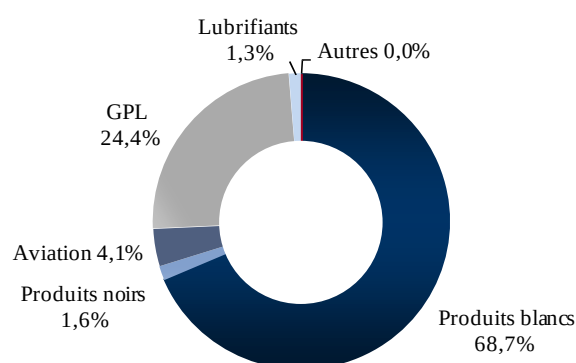


Source : Total Maroc S.A.

Les ventes totales de Total Maroc s'élèvent à près de 1 194 kt en 2014, en croissance annuelle moyenne de 3,7% par rapport à 2010.

Le schéma ci-dessous présente la répartition des volumes de vente par catégorie de produits en 2014 :

Répartition des volumes de vente de Total Maroc en 2014 par catégorie de produits



Source : Total Maroc S.A.

Les ventes de produits blancs (gasoil et essence super sans plomb) représentent l'essentiel du volume vendu par Total Maroc avec une part de 68,7%, suivies des ventes de GPL, dont la part est de 24,4% sur les volumes à fin 2014.

Le carburant aviation, les produits noirs et les lubrifiants représentent respectivement 4,1%, 1,6% et 1,3% des volumes de vente au titre de l'exercice 2014. Les autres ventes (dont le volume représente

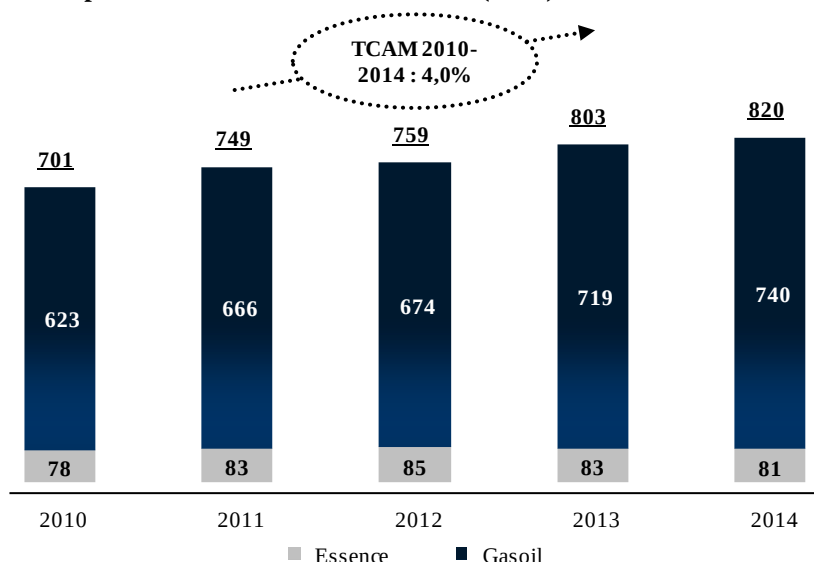
moins de 0,1% du total des ventes la Société) comprennent essentiellement des ventes de soutes internationales²⁴ et des ventes de fluides spéciaux.

V.2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE TOTAL MAROC PAR PRODUIT

V.2.1. Produits blancs

Les ventes de produits blancs réalisées par Total Maroc sur la période 2010-2014 s'établissent comme suit :

Evolution des ventes de produits blancs entre 2010 et 2014 (en kt)



Source : Total Maroc S.A.

Les ventes de produits blancs de Total Maroc se sont élevées à 820 kt en 2014, enregistrant ainsi un taux de croissance relativement soutenu de 4,0% en moyenne annuelle depuis 2010. Les ventes de gasoil représentent en moyenne 89% de ces ventes sur la période 2010-2014 : cette prépondérance du gasoil, conformément au reste du marché, est liée à la structure même du parc automobile marocain (la part des véhicules roulant au diesel est estimée à 73%²⁵ sur le parc automobile marocain). Sur la période 2010-2014, les ventes de gasoil de Total Maroc ont marqué une évolution significative de 4,4% en moyenne annuelle, passant de 623 kt à 740 kt. Les ventes d'essence ont enregistré quant à elles une progression de l'ordre de 0,8% environ en moyenne annuelle sur la même période, avec un volume de 81 kt à fin 2014.

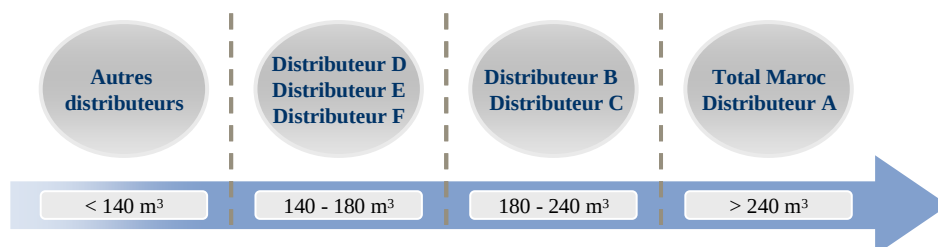
La croissance dont témoignent ces ventes tient en grande partie au dynamisme du réseau de Total Maroc : ce réseau, qui représente en moyenne près de 82% des ventes de produits blancs entre 2010 et 2014, s'est en effet agrandi avec la création d'environ 10 stations par an en moyenne sur la même période, ce qui, compte tenu des fermetures, revient à une moyenne annuelle de 6 ouvertures nettes de fermetures.

²⁴ Hydrocarbures liquides à destination de la navigation maritime internationale

²⁵ Source : Observatoire de l'Automobile – Association des Importateurs de Véhicules au Maroc (2012)

En outre, le dynamisme du réseau tient également à la performance du débit unitaire moyen de ses stations :

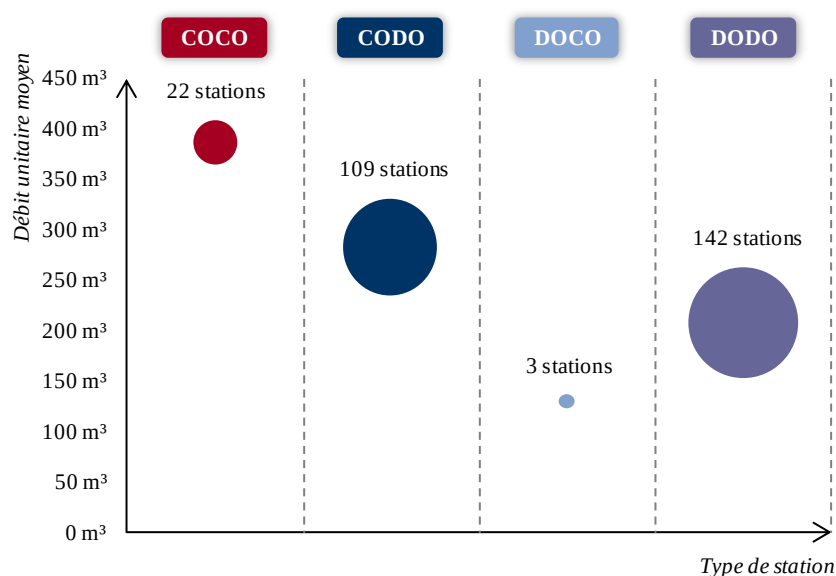
Benchmark de distributeurs pétroliers au Maroc en termes de débit unitaire moyen de stations-service en 2014 (en m³ par mois)



Source : Total Maroc S.A.
 N.B. : débit unitaire mensuel moyen = volume de vente annuel estimé du réseau en m³ / nombre estimé de station / 12 mois

En 2014, le débit unitaire des stations Total Maroc se situe en moyenne à environ 250 m³/mois, soit l'un des débits les plus importants du marché selon les estimations internes de la Société.

Débit unitaire moyen par type de station de Total Maroc en 2014



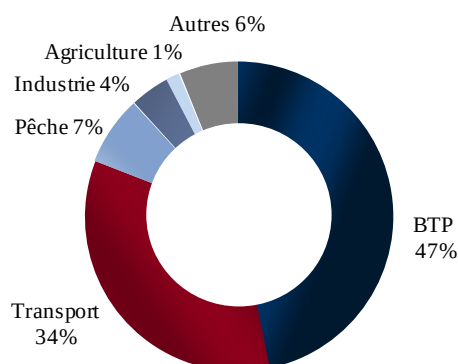
Source : Total Maroc S.A.

Le débit unitaire moyen peut varier d'une station à l'autre. En moyenne pour l'année 2014, les stations COCO sont celles qui montrent le débit unitaire moyen le plus élevé (supérieur à 380 m³/mois), avec des passages importants notamment sur les stations autoroutières gérées par Mahatta. Les stations DOCO représentent le débit unitaire le plus faible (inférieur à 130 m³/mois en moyenne), puisqu'il s'agit de stations dont l'ancien exploitant rencontre généralement des difficultés et qui sont reprises en gestion directe par Mahatta de manière temporaire. Il convient de noter ici que la représentation ci-dessus du débit unitaire par station n'est toutefois pas forcément représentative du mode de gestion, puisqu'une même station peut changer de mode de gestion en cours de vie.

De son côté, l'activité de commerce général (C&I) de Total Maroc, qui représente en moyenne environ 18% des ventes de produits blancs de la Société sur la période 2010-2014, s'adresse principalement à des clients industriels et à des opérateurs nationaux de pêche et de navigation maritime. En 2014, environ 47% des ventes de produits blancs du canal C&I ont concerné des clients opérant dans l'industrie du BTP, et 34% ont concerné des clients dans le domaine du transport. Le

reste des ventes se répartit entre la pêche, l'industrie, l'agriculture, ainsi que d'autres secteurs, comme le détaille le graphique suivant :

Répartition des ventes de produits blancs du canal C&I en 2014 par secteur d'activité

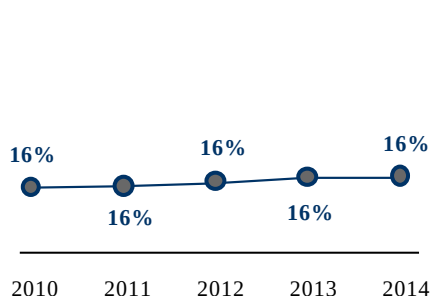


Source : Total Maroc S.A.

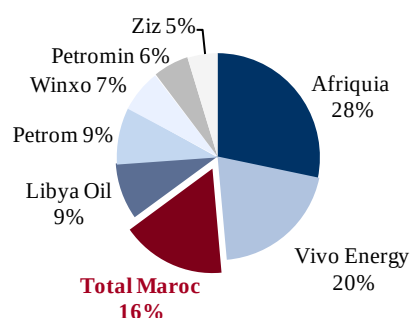
Grâce à une stratégie ciblée sur l'extension du réseau de stations-service ainsi que l'attention portée à la proximité et la qualité du service offert, Total Maroc a su consolider sa part de marché sur les produits blancs au cours des dernières années. Ainsi, sur la période 2010-2014, la part de marché de Total Maroc sur les ventes estimatives des membres du GPM a évolué comme suit :

Part de marché de Total Maroc sur les ventes estimatives de produits blancs des membres du GPM

Evolution PDM de Total Maroc



Ventilation des PDM en 2014



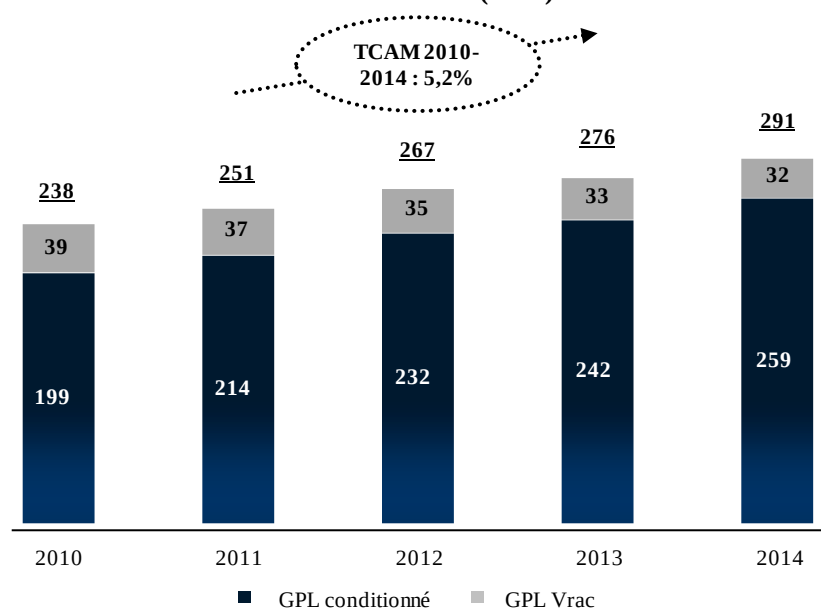
Source : Total Maroc S.A.

En 2014, la part de marché de Total Maroc sur les ventes estimatives de produits blancs est de l'ordre de 16%, en augmentation sur la période 2010-2014 d'environ 0,9 point.

V.2.2. GPL

Sur la période allant de 2010 à 2014, les ventes de GPL de Total Maroc ont évolué comme suit :

Evolution des ventes de l'activité GPL entre 2010 et 2014 (en kt)

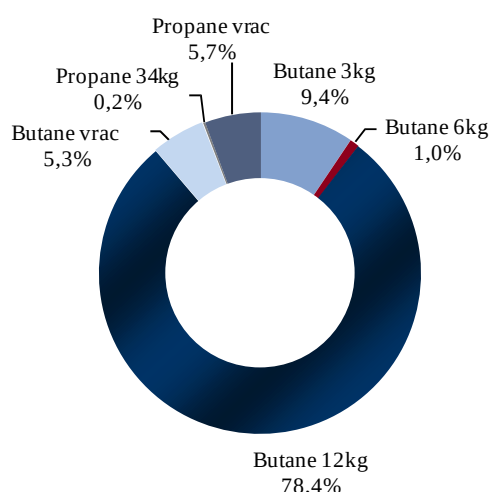


Source : Total Maroc S.A.

Entre 2010 et 2014, les ventes de GPL de Total Maroc ont connu une croissance annuelle moyenne de 5,2%, s'élevant à 291 kt en 2014, contre 238 kt en 2010. Le GPL sous format conditionné représente l'essentiel des ventes avec 259 kt à fin 2014, soit 89% du total des ventes de GPL de Total Maroc. Cette proportion traduit la nature de la consommation de GPL au Maroc qui concerne les bouteilles de butane en premier lieu, pour les besoins domestiques des ménages notamment. La baisse des ventes de GPL vrac entre 2012 et 2013 est due notamment à la conversion du site d'un client au gaz naturel.

Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des ventes de GPL de Total Maroc en 2014 :

Ventilation des ventes de GPL de Total Maroc en 2014 par produit et par conditionnement



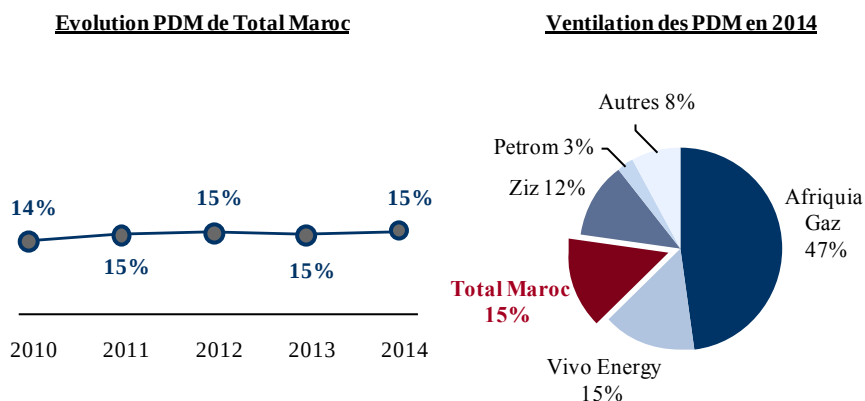
Source : Total Maroc S.A.

Comme le montre le graphique précédent, le format des bouteilles de butane 12 kg est prépondérant dans les ventes de GPL, avec une part de 78,4% en 2014. De manière générale, le butane, tous formats confondus, est le produit GPL le plus vendu puisqu'il représente 94,1% des ventes. Le propane, moins

destiné à la grande consommation et plus réservé à l'usage des professionnels, demeure plus marginal dans les ventes de GPL, et est vendu à 96,5% sous format vrac.

La part de marché sur le GPL par rapport aux estimations de ventes des membres du GPM est présentée ci-après :

Part de marché de Total Maroc sur les ventes estimatives de GPL des membres du GPM



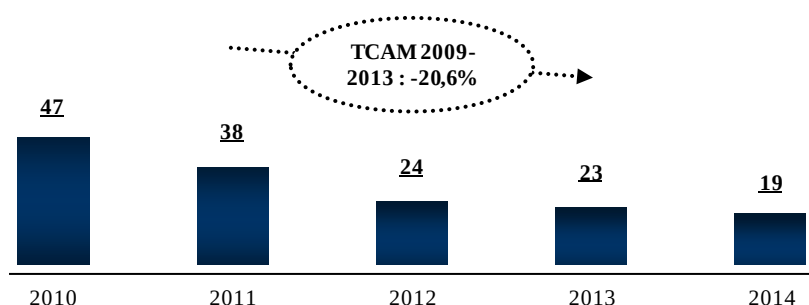
Source : Total Maroc S.A.

Sur les ventes estimatives de GPL des membres du GPM, Total Maroc se place, comme pour les produits blancs, dans le trio de tête des distributeurs, avec une part de marché de 15% en 2014. La progression de la part de marché de la Société sur le GPL (part de 14% en 2010 contre 15% en 2013) est due notamment à une politique commerciale active (notamment sur le gaz conditionné) visant à dynamiser et encourager les distributeurs les plus actifs, qui s'accompagne par ailleurs d'investissements annuels pour renforcer le parc de bouteilles de la Société.

V.2.3. Produits noirs

Les ventes de produits noirs de Total Maroc ont évolué de la manière suivante entre 2010 et 2014 :

Evolution des ventes de produits noirs entre 2010 et 2014 (en kt)



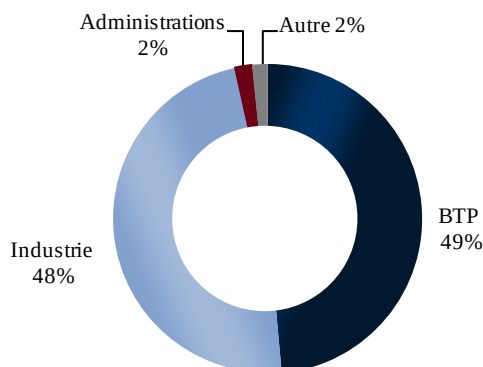
Source : Total Maroc S.A.

N.B. : les produits noirs sont vendus exclusivement à travers le canal commerce général

Sur la période considérée, les ventes de produits noirs du commerce général se sont dépréciées de 20,6% en moyenne par an sur 2010-2014, et sont ainsi passées de 47 kt en 2010 à 19 kt en 2014. La diminution des ventes tient à une rationalisation opérée par la Société sur le segment du commerce général, avec une sélectivité croissante sur la commercialisation de produits noirs, motivée par la faible valeur ajoutée des fiouls lourds sur le marché.

En 2014, les ventes de produits noirs du commerce général se ventilent de la façon suivante :

Répartition des ventes de produits noirs du canal C&I en 2014 par secteur d'activité

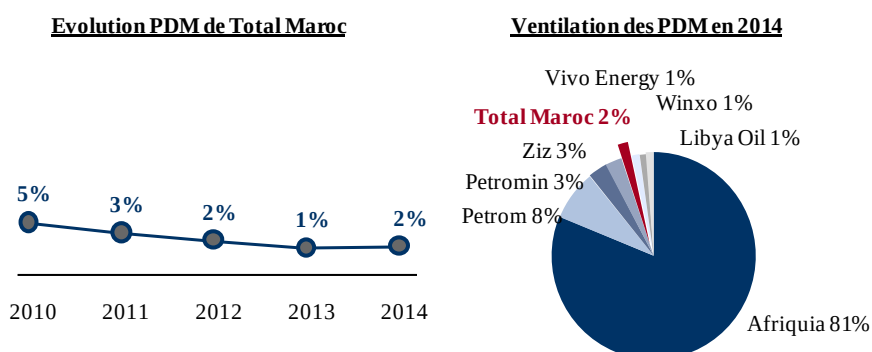


Source : Total Maroc S.A.

Le commerce général de fioul de Total Maroc en 2014 concerne essentiellement le secteur du BTP pour 49%, et l'industrie pour 48%. Les administrations comptent pour 2% de ces ventes, le reliquat étant partagé par d'autres secteurs.

La part de Total Maroc dans les ventes estimatives de fiouls des membres du GPM est détaillée ci-dessous :

Part de marché de Total Maroc sur les ventes estimatives de fioul des membres du GPM



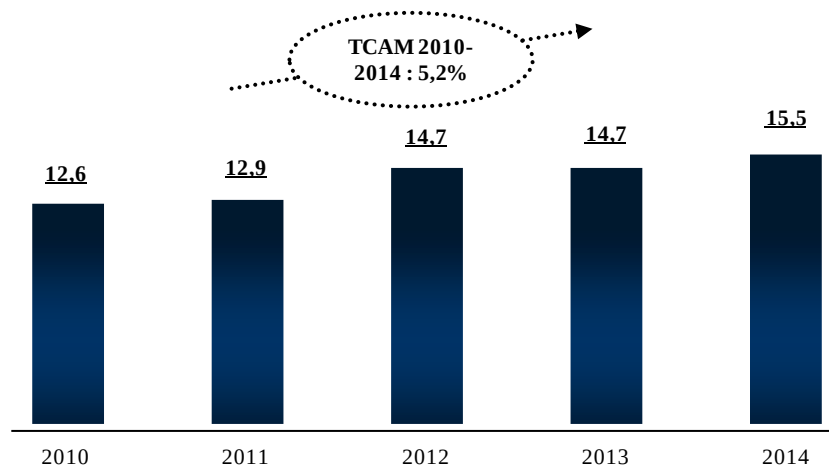
Source : Total Maroc S.A.

A fin 2014, Total Maroc affiche une part de marché de 2% sur les ventes estimatives des membres du GPM en fioul. Le repli de la part de Total Maroc s'explique par la volonté de la Société de se désengager de ce segment de marché pour se concentrer sur les seuls clients qui se fournissent en autres produits pétroliers auprès de Total Maroc.

V.2.4. Lubrifiants

Les ventes de lubrifiants ont évolué de la manière suivante entre 2010 et 2014 :

Evolution des ventes de lubrifiants entre 2010 et 2014 (en kt)



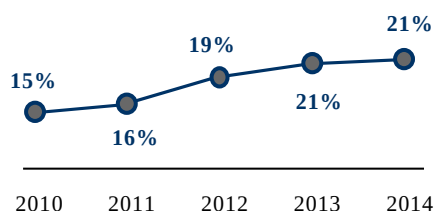
Source : Total Maroc S.A.

Entre 2010 et 2014, les ventes de lubrifiants de Total Maroc ont connu une croissance régulière à un taux annuel moyen de 5,2%, passant de 12,6 kt à 15,5 kt. Cette croissance démontre le dynamisme des ventes de Total Maroc qui s'appuient notamment sur un portefeuille de marques telles que TOTAL Quartz et Elf. Par ailleurs, la création d'une direction dédiée aux ventes de lubrifiants fin 2011 a permis à Total Maroc de lancer un nouveau canal de vente à travers des distributeurs. Cela s'est accompagné d'un renforcement des équipes, de l'acquisition de compétences et d'une augmentation des budgets de communication et promotion sur les produits lubrifiants.

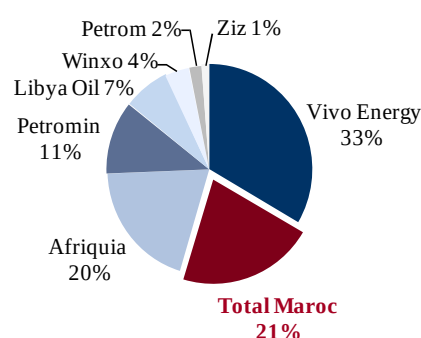
La part de marché estimée de Total Maroc sur les ventes estimatives des membres du GPM en lubrifiants se présente comme suit :

Part de marché de Total Maroc sur les ventes estimatives de lubrifiants des membres du GPM

Evolution PDM de Total Maroc



Ventilation des PDM en 2014



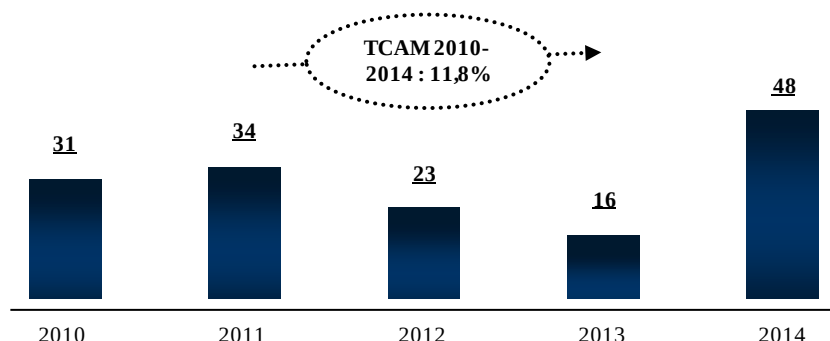
Source : Total Maroc S.A.

Avec une progression significative d'environ 7% depuis 2009, la part de marché de Total Maroc sur les ventes de lubrifiants des membres du GPM s'établit à 21% en 2013, plaçant ainsi la Société dans le trio de tête des opérateurs sur ce segment. La Société bénéficie en outre sur ce marché d'une intégration en amont sur la production (grâce à son usine de fabrication de lubrifiants) et de l'expertise du groupe TOTAL en termes de développement des formules de lubrifiants et additifs.

V.2.5. Aviation

Les ventes du segment Aviation de Total Maroc se présentent comme suit sur la période 2010-2014 :

Evolution des ventes Aviation entre 2010 et 2014 (en kt)

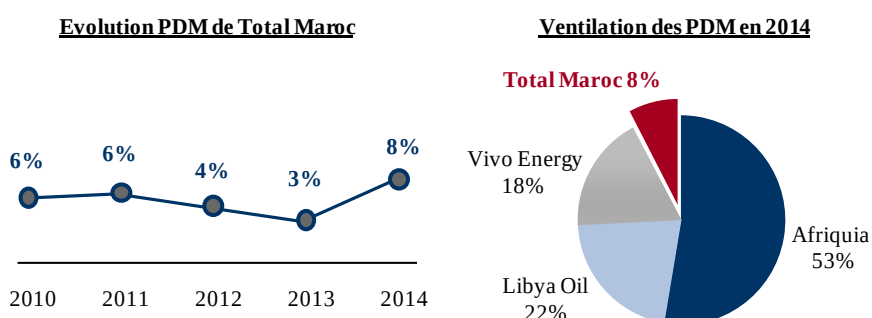


Source : Total Maroc S.A.

Les ventes du segment aviation concernent majoritairement le Jet A1 fourni aux pools aviation de Marrakech et d'Agadir (les autres pools ne présentant que des besoins ponctuels). Sur la période étudiée, ces ventes évoluent en moyenne annuelle de 11,8% pour s'établir à 48 kt en 2014. Le repli des ventes en 2012 et 2013 est lié en l'occurrence de la perte de certains clients dans le cadre des appels d'offres annuels pour la fourniture de carburant aviation (les contrats aviation sont en effet valables un an et sont renouvelés chaque année par un appel d'offre auquel participent les deux acteurs du pool, i.e. Vivo Energy Maroc et Total Maroc). Toutefois, dès fin 2013, Total Maroc a remporté plusieurs appels d'offres pour l'approvisionnement en Jet A1 d'acteurs majeurs du secteur aérien avec des ventes de plus de 40 kt²⁶ en année pleine sur la période 2014-2015.

L'évolution des ventes de Total Maroc au cours de la période 2010-2014 se traduit comme suit en termes de part de marché, sur la base des ventes estimées des membres du GPM :

Part de marché de Total Maroc sur les ventes estimatives de carburant aviation des membres du GPM



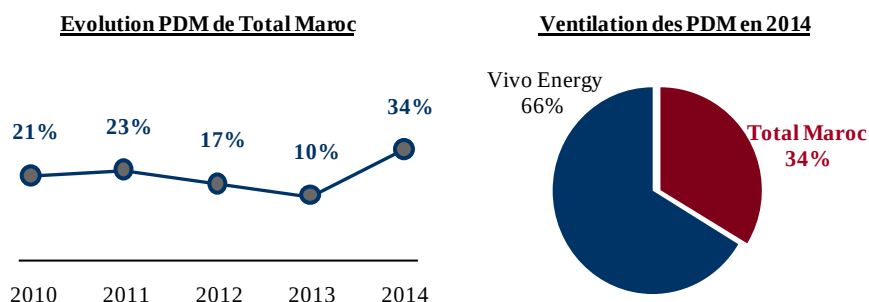
Source : Total Maroc S.A.

A fin 2014, la part de marché de Total Maroc sur le carburant aviation est de l'ordre de 8%, soit un niveau supérieur à celui de 2010. Le repli de cette part de marché en 2012 et 2013 est lié à l'effet des appels d'offre décrit plus haut. Les conditions d'approvisionnement de Total Maroc sur ces deux années, tant au plan local qu'en importation, ont eu pour conséquence un positionnement prix défavorable par rapport aux concurrents. Toutefois, suite à l'amélioration de ses conditions

²⁶ Volumes estimatifs donnés par la compagnie aérienne dans le cadre de l'appel d'offres et les ventes effectives peuvent varier à la hausse ou à la baisse par rapport à ces estimations

d'approvisionnement (prix, quantités, disponibilité), Total Maroc a pu remporter quelques contrats, et atteint une part de marché estimée à 34% en 2014 du marché Sud :

Part de marché de Total Maroc sur les ventes estimatives de carburant aviation sur le marché Sud



Source : Total Maroc S.A.

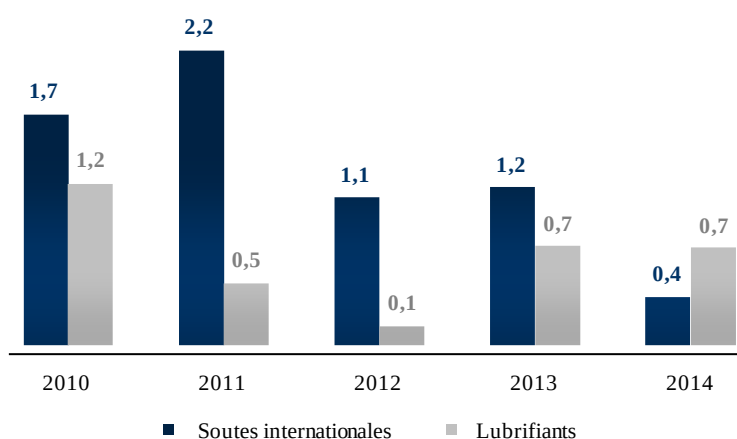
Pour rappel, Total Maroc bénéficie, conjointement avec Vivo Energy Maroc, d'une concession d'exclusive sur les aéroports du sud du Royaume, accordée par l'ONDA en 2005 pour une durée de 20 ans. Les aéroports du nord du pays (à savoir Rabat, Casablanca, Fès, Tanger et Oujda) ont été concédés dans les mêmes conditions par l'ONDA à la société Afriquia SMDC et la société Oil Libya.

Par conséquent, d'ici 2025, le seul marché accessible pour Total Maroc est le marché des aéroports du Sud sur lequel Total Maroc affiche une part de marché d'environ 34% en 2014, contre 21% en 2010.

V.3. EXPORTATIONS

Total Maroc vend des soutes internationales dans les ports du Maroc et exporte des lubrifiants principalement vers d'autres sociétés du groupe TOTAL. En l'occurrence, au cours de la période 2010-2014, les exportations de la Société se détaillent comme suit :

Evolution des exportations de Total Maroc entre 2010 et 2014 (en kt)



Source : Total Maroc S.A.

Sur la période étudiée, les exportations de Total Maroc ont concerné 6,4 kt de soutes internationales et 3,2 kt de lubrifiants.

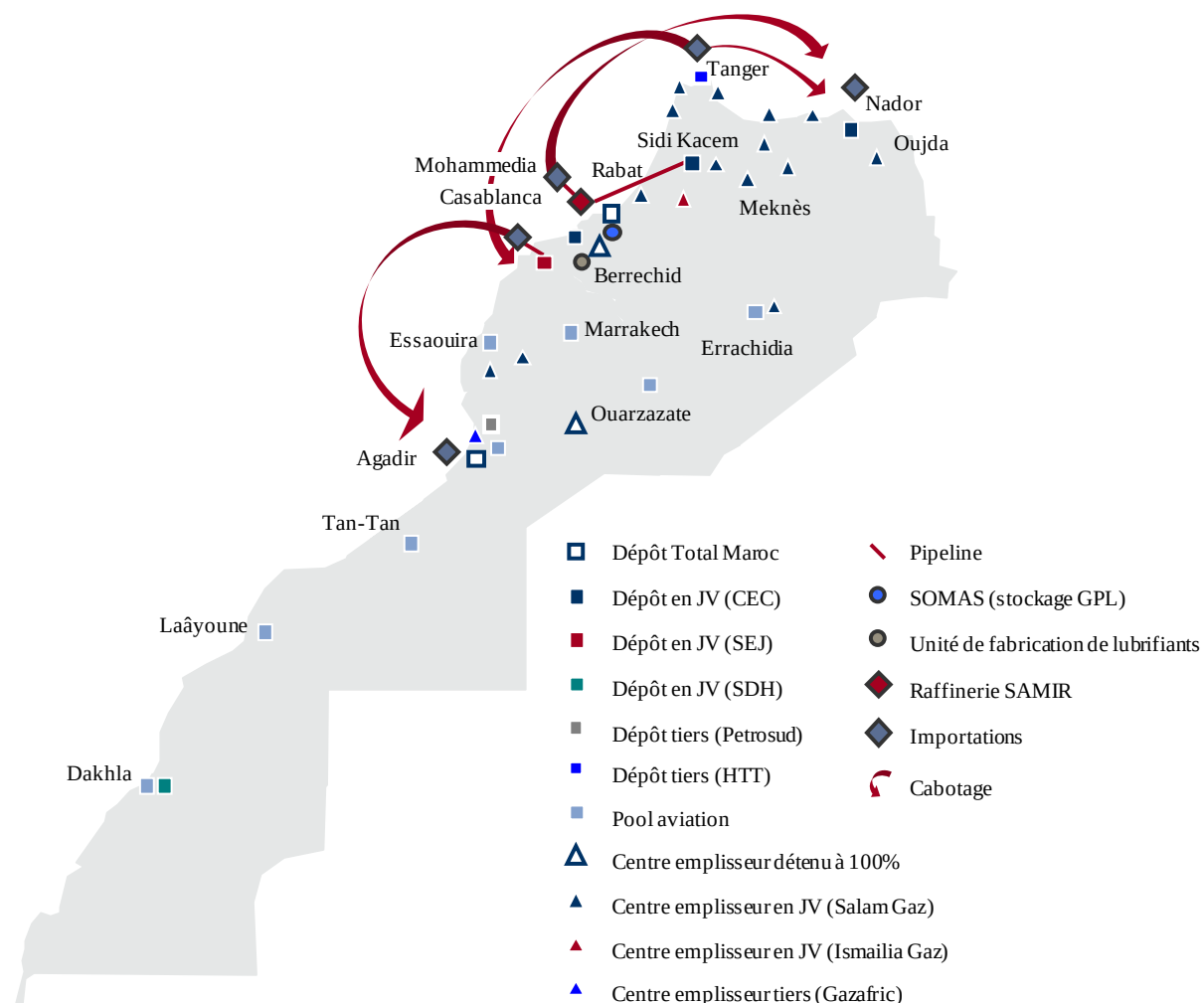
N.B. : Les exportations ci-dessus ne couvrent pas les produits destinés aux clients installés en zone franche d'exportation, à la pêche hauturière et à l'aviation internationale.

VI. MOYENS TECHNIQUES ET STOCKAGE

VI.1. APERÇU GENERAL

La carte ci-dessous présente un aperçu général des moyens techniques à la disposition de Total Maroc dans le cadre de son activité :

Cartographie des moyens techniques utilisés par Total Maroc²⁷



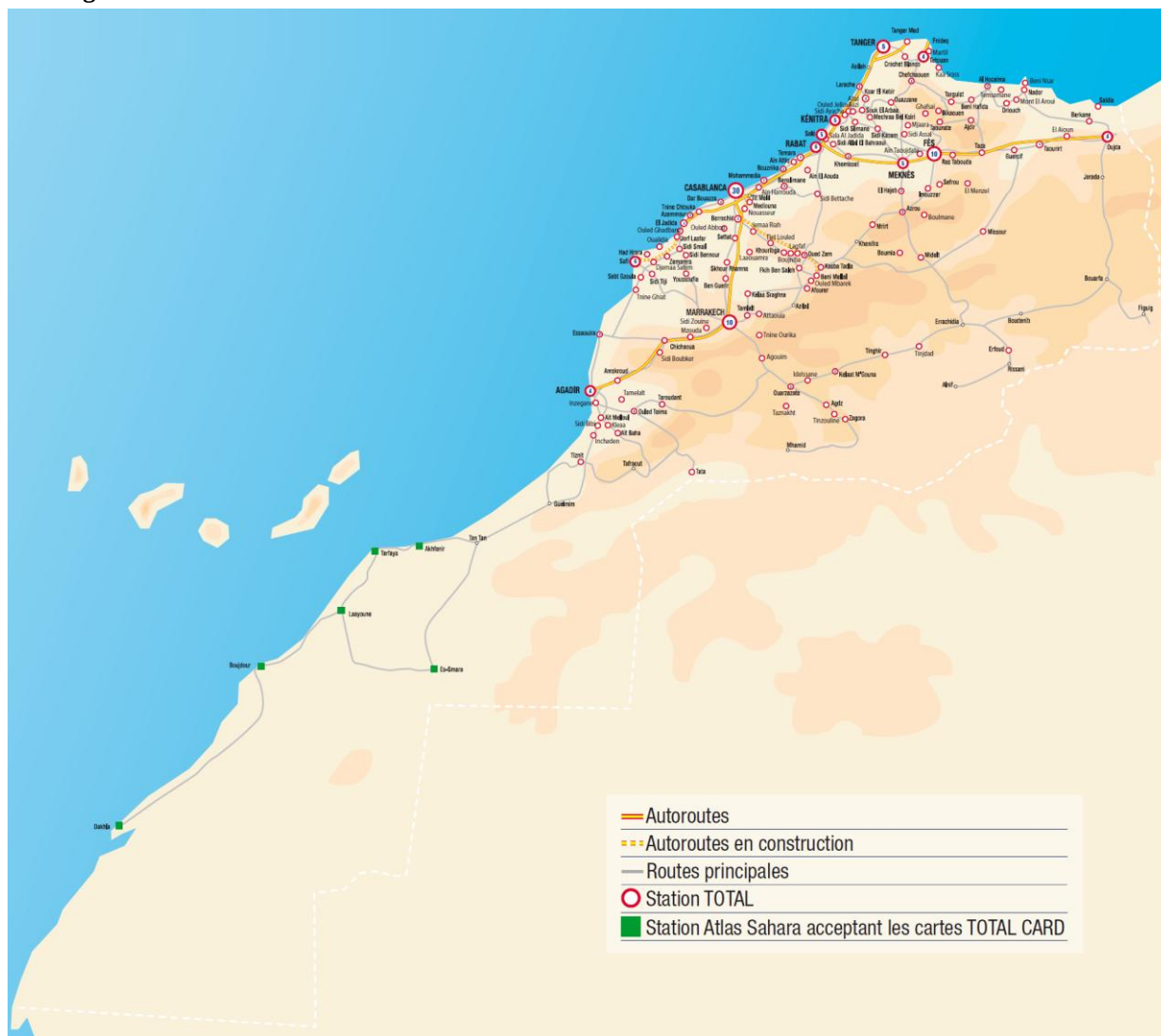
Source : Total Maroc S.A.

²⁷ Hors stations services

VI.2. STATIONS SERVICES

Total Maroc fonde sa stratégie de développement sur la qualité et la proximité du service offert. La Société fait ainsi évoluer son réseau par des développements ciblés, pour capitaliser sur des marques fortes et des ensembles homogènes. Ainsi, le réseau de Total Maroc bénéficie d'un maillage dense et d'une large diversification :

Maillage du réseau de Total Maroc



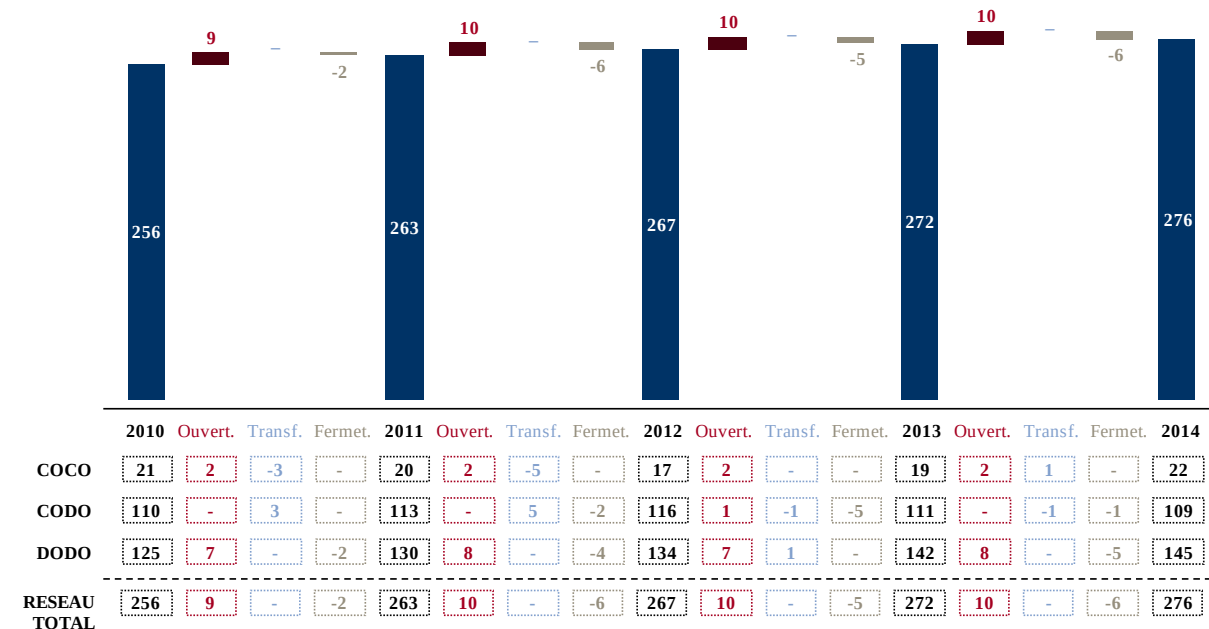
Source : Total Maroc S.A.

Avec 276 stations-service réparties à travers le Maroc à fin 2014, le réseau de Total Maroc affiche une présence aussi bien dans les centres-villes qu'aux sorties des villes. Total Maroc est en outre le deuxième opérateur sur les autoroutes (avec huit stations autoroutières en 2014), et dispose de la première station en arrivant d'Europe par bateau via Tanger Med.

Dans le cadre de sa stratégie de proximité, Total Maroc a tissé un partenariat avec Atlas Sahara, devenant ainsi le seul opérateur pétrolier dont les cartes de paiement sont acceptées dans les provinces sahariennes (cf. point « IV.1.1. Réseau de stations-service » pour les détails de ce partenariat).

Total Maroc œuvre continuellement à l'extension de son réseau de distribution, avec un rythme d'ouverture d'environ 10 stations par an sur 2010-2014, ce qui, compte tenu des fermetures²⁸ en moyenne, représente 6 ouvertures annuelles nettes de fermetures en moyenne sur la période considérée. L'évolution du réseau de stations-service de Total Maroc par type de station se présente comme suit entre 2010 et 2014 :

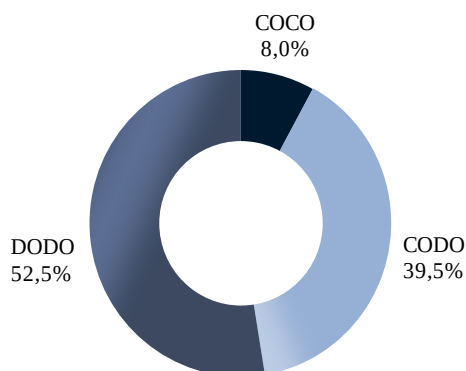
Evolution du réseau de stations-service de Total Maroc entre 2010 et 2014



Source : Total Maroc S.A.

Au 31 décembre 2014, Total Maroc opère 22 stations-service en direct (stations COCO gérées par Mahatta, filiale à 100% de Total Maroc), le reste du réseau étant géré par les tiers :

Ventilation du réseau de Total Maroc au 31 décembre 2014 par type de station



Source : Total Maroc S.A.

Les stations DODO et CODO représentent la plus grande partie du réseau de Total Maroc (respectivement 52,5% et 39,5% du réseau au 31 décembre 2014).

Sur la période 2010-2014, le réseau global de la Société est passé de 256 à 276 stations, soit une augmentation nette de 20 stations sur la période. Chacune de ces stations est équipée d'un nombre adapté de pompes par site, selon le trafic et le débit de chaque station.

²⁸ De manière générale, les fermetures concernent les stations de Total Maroc dont le débit est trop faible pour justifier un investissement de remises aux normes, d'autant que la fermeture d'un point de vente permet à la Société de récupérer la licence qui lui est attachée pour la redéployer sur un projet de création de station à plus fort potentiel.

Dans un souci de limiter l'impact environnemental de ses stations sur le milieu ambiant, une attention particulière est accordée par Total Maroc aux traitements des huiles usées, des déchets, des effluents ainsi qu'à la protection des sols :

- le tiers des citernes sont en double paroi, reliées à un système de détection des fuites et équipées de chambres trous d'hommes étanches en PEHD (stations construites ou reconstruites après 2005). Le reste des citernes subit des contrôles acoustiques quinquennaux et est stratifié au besoin. La tuyauterie de la distribution pétrolière est en PEHD double enveloppe afin de permettre une parfaite étanchéité ;
- pour la plupart des stations-service, les huiles usées sont récupérées dans des cuves enterrées de double paroi et équipées de systèmes de détection des fuites. Total Maroc a par ailleurs mis en place un système de collecte et de valorisation des huiles usées par une entreprise spécialisée ;
- les eaux huileuses émanant de l'aire de distribution et des baies de services sont traitées dans des séparateurs à hydrocarbures classe 1 (rejet 0,5 mg / l s) pour la plupart des stations-services. Quant aux eaux usées des stations non connectées au réseau d'assainissement, elles sont traitées dans des stations d'épurations ainsi que des systèmes tertiaires de recyclage.

VI.3. DEPOTS DE STOCKAGE CARBURANTS

Total Maroc dispose en propre de deux dépôts de carburants détenus en direct :

- un dépôt à Mohammedia (Oued Mellah), d'une capacité de stockage en nominal de 30 000 m³ pour les produits blancs et de 300 t pour les produits noirs ;
- un dépôt au port d'Agadir, d'une capacité de stockage en nominal de 21 000 m³ pour les produits blancs.

Total Maroc dispose indirectement, en joint-venture avec d'autres opérateurs du secteur, de six dépôts de carburants :

- trois dépôts situés à Nador, Mohammedia et Sidi Kacem, détenus et gérés par sa filiale CEC. détenue par Total Maroc à hauteur de 23,23%, avec une capacité de stockage de produits blancs en nominal allouée à Total Maroc de 81 000 m³ ;
- un dépôt situé à Jorf Lasfar détenu et géré par sa filiale SEJ détenue par Total Maroc à hauteur de 50%, avec une capacité de stockage de produits blancs en nominal allouée à Total Maroc de 52 500 m³ (la capacité de stockage totale chez SEJ doit, par ailleurs, connaître une extension début 2015 avec la construction de nouveaux bacs, devant porter la capacité en nominal allouée à Total Maroc à 97 500 m³) ;
- un dépôt situé à Dakhla, détenu et géré par sa filiale SDH détenue par Total Maroc à hauteur de 33,33%, avec une capacité de stockage de produits blancs en nominal allouée à Total Maroc de 10 000 m³.

Total Maroc a des capacités de stockage dans des dépôts détenus et gérés par des tiers qui sont :

- un dépôt situé dans la zone franche de Tanger, détenu et géré par la société Horizon Tangier Terminals (HTT) ne détenant aucun lien capitalistique avec Total Maroc, avec une capacité de stockage de produits blancs en nominal allouée à Total Maroc de 4 000 m³ ; et
- un dépôt situé à Agadir, détenu et géré par la société Petrosud (ne détenant aucun lien capitalistique avec Total Maroc) avec une capacité de stockage de produits blancs en nominal allouée Total Maroc de 3 500 m³.

VI.4. USINE DE FABRICATION DE LUBRIFIANTS

Total Maroc dispose en propre d'un centre pour la production de lubrifiants. Créé en 1999, ce centre est situé dans la zone industrielle de Berrechid, à proximité du centre emplisseur de Gazber.

S'étalant sur une superficie globale de 2 Ha, le centre dispose d'une capacité de production de lubrifiants pouvant aller jusqu'à 35 000 t par an. En outre, sa capacité de stockage totale s'élève à 5 000 t tous produits confondus.

Le centre emploie environ 45 personnes (dont 11 cadres), et est certifié :

- ISO 9001 version 2008 ;
- ISO 14001 version 2004 ;
- ISSRS niveau 3.

Le centre dispose en outre d'un laboratoire, qui procède en moyenne à une trentaine d'analyses quotidiennes pour vérifier tant la qualité de la production que celle des matières premières, ainsi que l'adéquation aux besoins des clients.

En 2014, l'usine de fabrication de lubrifiants de Total Maroc a réalisé la production de 12 126 t de lubrifiants (+9,6% par rapport à 2013), et au conditionnement de 12 795 t de produits (+10,5% par rapport à 2013).

VI.5. EMBLISSEMENT ET STOCKAGE DE GPL

Les deux filiales détenues à 100% par Total Maroc, à savoir Gazber et Ouargaz, possèdent deux centres embleisseurs, situés respectivement à Berrechid et à Ouarzazate. Ces deux centres embleisseurs procèdent à l'emblessement et à la réparation à froid des bouteilles de GPL (3kg, 6 kg, 12 kg et 34 kg). Leur approvisionnement s'effectue par camion-citerne, à partir de la SOMAS, de la SAMIR, et des terminaux tiers.

Gazber (filiale à 100% de Total Maroc)

Certifié ISO 14001, ISO 9001 et ISSRS niveau 3, le centre embleisseur de Gazber a été mis en service en juillet 1999, et est situé à Berrechid sur un terrain de 9 Ha. La capacité d'emblessement nominale de Gazber est estimée autour de 80 000 t par an, correspondant notamment à :

- 2 000 bouteilles B12/h ;
- 1 800 bouteilles B3/h ;
- 200 bouteilles B6/h ;
- 50 bouteilles P34/h.

Les outils d'emblessement de Gazber incluent entre autres :

- 2 carrousels 12 kg ;
- 2 carrousels 3 kg ;
- 2 bascules 34 kg ;
- 1 bascule 6 kg.

En termes de stockage, le centre est équipé d'une sphère de 2 000 m³ pour le butane, et de trois réservoirs pour le propane (dont un réservoir de 150 m³ et deux de 235 m³ chacun).

Le hall d'entretien des bouteilles GPL comprend par ailleurs :

- une unité de peinture (d'une capacité de 500 bouteilles/h), incluant :
 - ✓ une cabine de peinture polyvalente (3, 6 et 12 kg) à rideau ;
 - ✓ des convoyeurs aériens ;
 - ✓ un palettiseur ;
 - ✓ un système d'aération et d'extraction forcées.

- une unité de réépreuve de bouteilles ;
- une unité de récupération de gaz de transvidage.

Ouargaz (filiale à 100% de Total Maroc)

Mis en service en 1993, le centre emplisseur Ouargaz est localisé à Ouarzazate, sur un terrain de 5 Ha environ. Avec une capacité nominale d'environ 30 000 t/an, Ouargaz dessert principalement les régions de Ouarzazate, Zagora, Tata et Mgouna.

L'outil industriel du centre emplisseur comporte notamment :

- 1 carrousel 12 kg ;
- 1 carrousel 3 kg ;
- 2 bascules 6 kg ;
- 2 bascules P34.

En termes de capacité de stockage, Ouargaz dispose en l'occurrence de quatre réservoirs de 150 m³ en butane, et d'un réservoir de 150 m³ en propane.

Ouargaz est également certifié ISSRS niveau 3.

Autres participations de stockage et d'emplissage de GPL

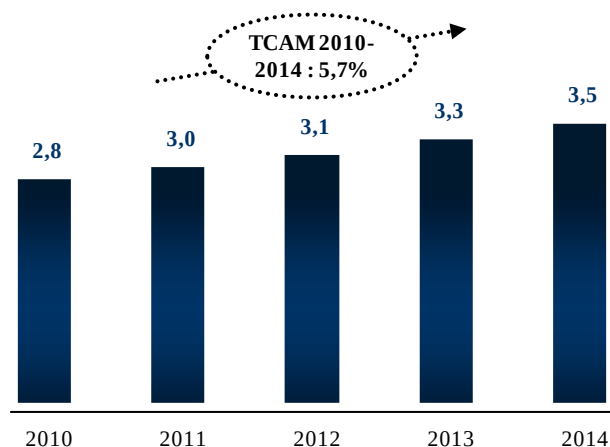
Total Maroc possède des participations dans trois sociétés d'emplissage et de stockage de GPL :

- Salam Gaz (participation de Total Maroc à hauteur de 20%), qui dispose de 12 centres emplisseurs de GPL à travers le Maroc pour une capacité d'emplissage cumulée de 428 000 t par an, ainsi que d'un terminal d'importation de GPL à Nador ;
- Ismailia Gaz (participation de Total Maroc à hauteur de 20%), qui dispose d'un centre emplisseur à Meknès d'une capacité d'emplissage de 80 000 t par an ;
- SOMAS (participation de Total Maroc à hauteur de 6%), dont l'activité concerne le stockage de GPL, avec une capacité de stockage de 200 000 t à Mohammedia.

Parc de bouteilles GPL

Total Maroc dispose d'un parc de bouteilles en augmentation constante, comme le montre le graphique suivant :

Evolution du parc de bouteilles estimé de Total Maroc entre 2010 et 2014



Source : Total Maroc S.A.

En croissance annuelle moyenne d'environ 5,7% depuis 2010, le parc de bouteilles de Total Maroc s'élève à environ 3,5 millions de bouteilles en 2014, avec une moyenne d'injection d'environ 200 000 bouteilles B12 par an, et un taux de rebus moyen compris entre 1% et 2%.

VI.6. POOLS AVIATION

A parts égales avec Vivo Energy Maroc (50%), Total Maroc dispose d'installations communes (pools) de mise à bord sur huit aéroports marocains, selon un système de copropriété et d'exploitation en commun. Ces pools, qui comprennent pour chaque site des installations de stockage, un système hydrant et/ou des véhicules avitailleurs, servent à la livraison de carburants aviation et lubrifiants aux aéronefs.

Les capacités de stockage de ces pools aviation sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Capacité de stockage Jet		Capacité de stockage Avgas	
	Globale	Part Total Maroc	Globale	Part Total Maroc
Marrakech	2 100 m ³	1 050 m ³	40 m ³	20 m ³
Agadir	1 800 m ³	900 m ³	40 m ³	20 m ³
Essaouira	80 m ³	40 m ³	Fût	Fût
Lâayoune	400 m ³	200 m ³	Fût	Fût
Tan Tan	40 m ³	20 m ³	Fût	Fût
Dakhla	40 m ³	20 m ³	Fût	Fût
Errachidia	600 m ³	300 m ³	Fût	Fût
Ouarzazate	500 m ³	250 m ³	40 m ³	20 m ³

Source : Total Maroc S.A.

N.B. : 1 fût = contenance de 200 litres environ

VI.7. SYNTHÈSE DES CAPACITÉS DE STOCKAGE

Le tableau ci-dessous synthétise les capacités nominales maximum de stockage par produit disponibles pour Total Maroc à fin 2014 :

	Produits blancs	Produits noirs	GPL	Lubrifiants et huiles	Jet	Avgas
Dépôt Total Maroc Oued Mellah	30 000 m ³	315 m ³	-	-	-	-
Dépôt Total Maroc Agadir	21 000 m ³	-	-	-	-	-
CEC	81 000 m ³	-	-	-	-	-
SEJ*	52 500 m ³	-	-	-	-	-
SDH	10 000 m ³	-	-	-	-	-
Gazber	-	-	2 620 m ³	-	-	-
Ouargaz	-	-	750 m ³	-	-	-
SOMAS**	-	-	360 000 m ³	-	-	-
Usine de fabrication de lubrifiants de Berrechid	-	-	-	6 200 m ³	-	-
Pools aviation	-	-	-	-	5 560 m ³	120 m ³ +5 fûts
TOTAL	194 500 m³	315 m³	363 370 m³	6 200 m³	5 560 m³	120 m³ +5 fûts

Source : Total Maroc S.A.

(*) Hors extension

(**) Selon disponibilité

Total Maroc a également accès à des capacités de stockage louées auprès de Petrosud et de HTT pour les produits blancs, de 3 500 m³ et 4 000 m³ respectivement.

VI.8. FLOTTE DE TRANSPORT ET LIVRAISON

Le transport routier de produits pétroliers par Total Maroc est sous traité et réalisé par des entreprises spécialisées dans le domaine du transport de marchandises dangereuses. Ces dernières allouent des camions citernes avec chauffeur à Total Maroc et effectuent le transport routier de tous les produits pétroliers de la Société.

Au 31 décembre 2014, les véhicules affectés à Total Maroc pour ses besoins de transport routier de produits pétroliers sont détaillés comme suit :

	Produits blancs, produits noirs et aviation	GPL (distribution et transport inter-centre)	Lubrifiants (conditionnés et vrac)	Tous produits confondus
Nombre de camions	140	27	15	182
Nombre de transporteurs	6	2	3	7

Source : Total Maroc S.A.

VII. POLITIQUE MARKETING

VII.1. CARBURANTS

VII.1.1. Un engagement sur la qualité de service et de produits

La station-service forme le maillon le plus visible dans la chaîne de distribution des produits pétroliers. C'est aussi un point de contact privilégié avec les clients. Afin de gagner la confiance et la fidélité de ces derniers, Total Maroc fonde sa stratégie de développement sur la qualité et la proximité du service offert.

Le réseau de Total Maroc propose de véritables espaces de vie dédiés à l'entretien des véhicules automobiles, camions et deux-roues, avec une offre étoffée de carburants, lubrifiants et services professionnels :

- baies de lavage modernes, parfois dotées du concept TOTAL Wash ;
- TOTAL Service : forfaits vidanges, contrôles de sécurité et engagements TOTAL Service ;
- boutiques et cafés Bonjour, proposant un vaste choix de produits et formules de restauration ;
- espaces bébés aménagés dans les stations autoroutières.

Total Maroc se fixe comme objectif de maintenir son réseau de stations-service au meilleur niveau en termes d'accueil, de propreté et de qualité de service et de produits, à travers :

- un service convivial, personnalisé, professionnel et rapide ;
- la qualité des produits carburants et lubrifiants ;
- la propreté intérieure et extérieure des stations-service ;
- une bonne connaissance des produits et services vendus en station pour les proposer aux clients ;
- la qualité des équipements et des installations mis à la disposition des clients.

Total Maroc a établi un certain nombre de standards ou « prestations type » à partir desquels s'effectuent des mesures de la qualité. Les stations-service sont ainsi soumises annuellement à des contrôles rigoureux. Ces visites dites mystères sont faites par des clients neutres qui s'appuient sur une grille d'évaluation mesurant tous les services disponibles sur la station.

Afin de contrôler en outre la qualité de ses carburants, Total Maroc a investi dans deux laboratoires mobiles, confiés à un laboratoire indépendant, filiale d'un laboratoire international, qui testent en particulier la densité du carburant et sa pureté. Chaque laboratoire mobile contrôle en moyenne 60 stations par mois ; chaque station est ainsi contrôlée environ quatre fois par an. Par ailleurs, Total

Maroc dispose aussi d'un laboratoire fixe qui teste la qualité du carburant notamment en cas d'importation.

Depuis décembre 2012, le système de management de la qualité des carburants vendus dans le réseau Total Maroc est certifié ISO 9001:2008. A fin 2014, 204 stations du réseau de Total Maroc affichent ce label.

Par ailleurs, Total Maroc a mis en place depuis juin 2011 une application mobile, disponible sur les plateformes iPhone et Android, permettant ainsi au client de :

- localiser les stations-service TOTAL les plus proches ;
- rechercher les stations-service en fonction de ses besoins spécifiques (lavage, entretien, boutique et restaurant) ;
- connaître sa position exacte par rapport aux stations TOTAL les plus proches ;
- disposer d'une fiche descriptive de chaque station ;
- découvrir tous les produits et services TOTAL ;
- accéder à son compte TOTAL Club ;
- bénéficier des recommandations sur le choix d'un lubrifiant ;
- visualiser le flux d'actualités de la page Facebook de Total Maroc ;
- entrer en contact avec Total Maroc directement via l'application ;
- avoir accès aux numéros utiles (police, gendarmerie, etc.) et les appeler directement depuis l'application.

Régulièrement mise à jour, cette application permet ainsi de disposer des informations les plus récentes. Première du genre au Maroc, elle est accessible gratuitement depuis tous les modèles d'iPhone via l'App Store, et via l'Android Market pour les téléphones sous Android.

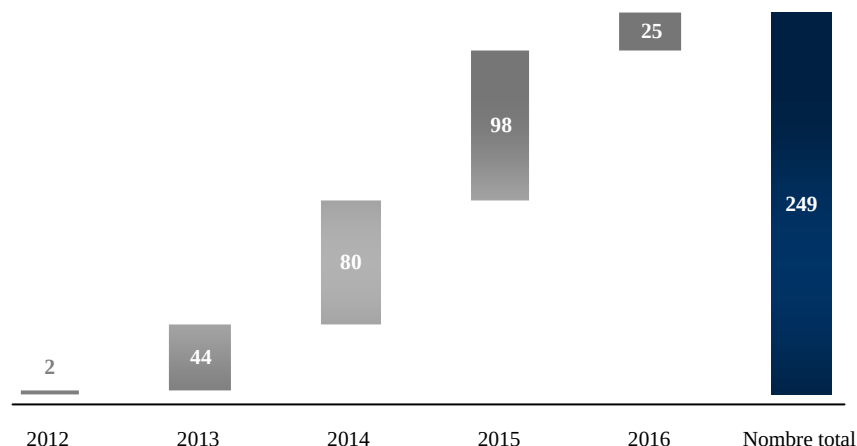
VII.1.2. Une nouvelle identité visuelle

Dans le cadre de sa stratégie de communication et afin de dynamiser le réseau commercial, Total Maroc a procédé au renouveau de son identité visuelle, offrant ainsi un nouveau design à ses stations-service. Plus moderne, plus aérien, ce nouveau concept, baptisé « T-air », s'inscrit dans une dynamique globale d'innovation permettant aux stations de s'intégrer plus harmonieusement dans leur environnement : les rouge et blanc omniprésents de l'ancienne image ont ainsi été remplacés par des teintes naturelles et plus chaleureuses (dominante couleur « teck »), avec, en outre, une couverture d'auvent transparente en polycarbonate et une personnalisation de la station avec le nom du site inscrit sur l'auvent.

Le nouveau design intègre une démarche de développement durable, se traduisant notamment par l'utilisation de matériaux recyclables pour le bâtiment, et l'utilisation de la technologie LED à basse consommation pour les systèmes d'éclairage.

Le schéma ci-dessous présente le programme relatif à la mise en place du nouveau design sur le réseau Total Maroc :

Programme de déploiement du nouveau design en nombre de stations²⁹



Source : Total Maroc S.A.

Dans le même contexte, Total Maroc a également procédé au réaménagement des boutiques des stations, ainsi que des salles de prières et d'ablutions, devenues plus spacieuses et répondant mieux aux exigences des usagers.

Quant aux boutiques, elles ont fait l'objet d'un *relooking* adoptant le nouveau concept « HAPPY SUD ». Ce dernier comporte un design lumineux, une signalétique moderne apportant plus de confort, de gaieté et de visibilité.

Ce réaménagement a touché aussi les restaurants afin d'assurer une continuité d'ambiance des locaux sur l'aspect design et sans que le client sépare entre boutique et restaurant.

Sur l'aspect sécurité alimentaire, tous les travaux réalisés au niveau des cuisines ont respecté les règles HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*).

Sur le volet offre, Total Maroc travaille toujours sur l'amélioration de sa carte restauration, avec notamment un aménagement des espaces dédiés à la cuisine traditionnelle. Par ailleurs, chaque mois, un nouveau produit est testé.

VII.1.3. Le programme de fidélité TOTAL Club

Lancé au début du mois de juillet 2013, le programme « TOTAL Club » est destiné à fidéliser et récompenser les clients de Total Maroc sur les stations participantes. La carte de fidélité permet ainsi aux clients de cumuler des points à chaque achat en station : carburants, lubrifiants, mais aussi tout article proposé dans la boutique Bonjour ou faisant partie de l'offre restauration. Les clients peuvent ensuite convertir leurs points en cadeaux en allant sur le site internet dédié ou en contactant directement le centre d'appel.

Outre les clients des stations, la carte TOTAL Club permet également, à travers la même plateforme, de motiver les pompistes et vendeurs pour dynamiser le service sur piste.

Un large éventail de cadeaux est proposé et renouvelé : bons d'achat, électroménager, électronique, télécommunications, etc.

A fin décembre 2014, le programme de fidélité TOTAL Club affiche les réalisations suivantes :

- 141 stations équipées, avec un objectif de couverture de 200 stations à fin 2015 ;

²⁹ Ne font pas l'objet de mise aux nouvelles couleurs les stations ayant vocation à être fermées sur les trois prochaines années. Par ailleurs ne sont pas mentionnées sur ce graphique les stations devant être entièrement reconstruites sur les trois prochaines années (une dizaine par an), et qui ne bénéficieront donc pas d'une simple remise aux couleurs.

- près de 6 000 transactions/ jour en carburants, lubrifiants, boutique et restaurant ;
- 198 750 clients fidèles membres du Club Total ;
- un volume primé³⁰ de 20,76% ;
- un taux de conversion cadeaux de 15%.

Le programme de fidélité de Total Maroc est basé sur les nouvelles technologies parmi les plus fiables au monde :

- chaque carte à puce est unique et dispose de son code PIN personnel ;
- la communication entre les pompes et le compte TOTAL Club est automatisée et ne nécessite aucune intervention humaine, ce qui assure le stockage des transactions et des points en toute sécurité.

VII.1.4. Les cartes de paiement TOTAL Card

Total Maroc a procédé à la modernisation de son service d'information monétique en lançant la nouvelle carte pétrolière TOTAL Card, avec pour objectif de :

- doter le réseau de Total Maroc d'un outil de différenciation ;
- fidéliser la clientèle et les gérants de Total Maroc ;
- automatiser les processus de service d'information des cartes.

Au-delà des ventes en station, proposer aux clients des cartes est un véritable outil de gestion de flotte de véhicules et une nouvelle offre distinguée.

Les évolutions majeures de cette modernisation concernent en l'occurrence :

- la modification immédiate grâce aux services en ligne (connexion entre le terminal de paiement électronique et le serveur central à la transaction) ;
- la modification des paramètres de la carte dès que celle-ci est insérée dans un terminal de paiement électronique ;
- la simplicité et la facilité du rechargement dans les stations-service autorisées ;
- la création et l'opposition des cartes, le téléchargement des factures, la gestion des anomalies et le *reporting* détaillé.

En l'occurrence, la TOTAL Card se décline en deux versions :

- la carte de paiement sans engagement : carte à puce prépayée à destination des particuliers et entreprises, et donnant accès au réseau Total Maroc. La valeur monétaire est stockée dans la carte par son utilisateur ; la recharge de la carte prépayée se fait manuellement, au siège ou sur les postes de rechargement dédiés en stations ;
- la carte de paiement avec engagement : carte à puce post-payée à destination des entreprises uniquement, et donnant accès au réseau Total Maroc. La réserve d'argent est pré-autorisée et fixée par l'entreprise. Il est délivré à l'utilisateur de la carte un plafond mensuel constitué du crédit que l'entreprise lui a octroyé.

En fonction du paramétrage choisi par l'entreprise pour ses cartes, l'utilisateur peut payer différents produits et services :

- tous les produits des stations-service : carburants, lubrifiants, produits d'entretiens, accessoires automobiles, produits vendus en boutiques et cafés Bonjour, services (vidange, entretien et lavage), gaz ;
- les droits de péage sur toutes les autoroutes du Maroc pour les cartes post-payées.

³⁰ Le volume primé correspond au volume fidélité sur le volume global (carburant et autres produits disponibles en station)

Pour la TOTAL Card post-payée, l'entreprise cliente reçoit tous les mois un relevé détaillé de ses consommations, récapitulant les dates et heures de transaction, le lieu d'achat, le type et la quantité de produit acheté, le kilométrage saisi au compteur pour chaque véhicule.

De plus, Total Maroc met à disposition des entreprises un outil de gestion en ligne permettant :

- un accès personnalisé et confidentiel ;
- une consultation des consommations, des caractéristiques des cartes et des plafonds de carburants ;
- la possibilité d'archiver les fichiers de transactions ;
- l'exportation des données sous fichier Excel ;
- le suivi des anomalies ;
- les états de gestion ;
- le statut des cartes ;
- le téléchargement des factures.

Pour la TOTAL Card prépayée, l'outil offre également la possibilité de ressortir un suivi des recharges effectuées.

A fin 2014, la TOTAL Card est acceptée dans environ 244 stations. A la même date, ce système de paiement compte 2 662 clients et 40 773 cartes actives.

VII.1.5. Le kit carburant mobile

Dans le cadre de sa stratégie d'innovation et de proximité, Total Maroc a lancé en avril 2014 le kit carburant mobile, qui est une véritable station-service mobile, permettant de stocker et de distribuer tous types de produits et offrant une flexibilité pour pouvoir alimenter les engins industriels et les véhicules en carburant sur leurs sites d'activité. Ce kit est particulièrement adapté pour les chantiers des entreprises du secteur des Travaux Publics ; il fonctionne par ailleurs de manière autonome grâce à des panneaux solaires pour l'alimentation électrique.

VII.2. GPL

Total Maroc poursuit un développement continu sur l'activité de distribution de GPL au Maroc, aussi bien sur le GPL vrac que le GPL conditionné. En s'imposant les plus hauts standards en matière d'excellence opérationnelle, de sécurité, de sûreté, de protection de l'environnement, de relations avec ses partenaires et de services aux clients, Total Maroc a l'ambition d'être la référence dans ce secteur.

Proche de ses clients et souhaitant répondre au mieux à leurs attentes, Total Maroc a fait certifier son activité gaz vrac ISO 9001, le périmètre de certification allant de la prise de commande jusqu'au service après-vente. Total Maroc est par ailleurs constamment à l'écoute de ses clients à travers les ressources et les outils consacrés au Service Client, notamment le portail et le numéro d'assistance dédiés.

Les sites gaziers sont également certifiés selon le référentiel ISSRS, considéré comme l'un des référentiels les plus exigeants dans le domaine de la pétrochimie.

VII.2.1. Activité gaz vrac

Total Maroc s'appuie sur l'expertise du groupe TOTAL, acteur pétrolier et gazier de référence au niveau mondial. La marque « Totalgaz » a pu être déclinée avec succès au Maroc depuis quelques décennies. Total Maroc offre ainsi une gamme complète d'installations qui répond aux besoins des clients industriels, agriculteurs, hôteliers, restaurateurs, collectivités (hôpitaux, écoles...) ou encore domestiques.

Acteur innovant et exigeant, Total Maroc a réussi à développer de nouvelles techniques et applications à forte valeur ajoutée pour ses clients, dont notamment la géo-localisation des camions par satellite, le système de sécurisation de livraison, la distribution contrôlée à distance, le télé-jaugeage et le diagnostic assisté par ordinateur des installations.

Avec plus de 700 installations clientèle gaz vrac, Total Maroc s'impose comme un opérateur gazier majeur sur le secteur.

VII.2.2. Activité gaz conditionné

Total Maroc commercialise trois marques de gaz sur tout le Royaume : Totalgaz, Saada et Atlas. Le réseau de distribution est constitué de 62 partenaires avec qui Total Maroc a développé un partenariat de confiance sur le long terme. Certains de ces partenariats datent ainsi de plus de cinquante ans. Le réseau de distribution couvre toutes les régions du Maroc, sauf les provinces du Sahara, pour un volume écoulé de 260 000 t/an de GPL conditionné.

Les partenariats avec les dépositaires s'accompagnent en outre d'une politique commerciale dynamique, à travers des remises accordées au niveau des centres emplisseurs en fonction des volumes cibles et des objectifs de développement, et d'une logistique industrielle solide, visant à orienter les dépositaires vers les différents centres emplisseurs de façon à optimiser leurs fonctionnements et les plans de charge.

Le développement récent de Total Maroc sur ce canal est basé sur une approche concrète qui consiste à encourager les distributeurs les plus actifs et à identifier de nouveaux partenaires prometteurs. Le processus de recrutement de ces nouveaux partenaires passe par (i) l'identification d'une région mal desservie, (ii) l'identification des partenaires potentiels pour couvrir cette région, (iii) la négociation d'une remise en fonction d'objectifs commerciaux, et (iv) l'orientation vers un centre emplisseur.

VII.3. LUBRIFIANTS

Total Maroc poursuit un développement accéléré de ses ventes sur le marché des lubrifiants et produits d'entretien automobiles au Maroc depuis plusieurs années. Ce développement s'appuie sur une offre de produits de très haute qualité répondant aux normes internationales, avec des marques reconnues comme TOTAL Quartz et Elf, et des services adaptés aux besoins de ses différents clients, du particulier automobiliste aux industries aux processus les plus complexes.

Le développement des ventes est le fruit d'une réflexion stratégique sur la gestion des canaux de distribution, l'accompagnement de la croissance du parc de véhicules neufs au Maroc, et l'intégration en amont de nouveaux standards industriels plus exigeants sur le marché, accompagnés d'une politique marketing et commerciale dynamique, et portés récemment par de nombreuses initiatives promotionnelles et des innovations sur le marché.

Proche de ses clients et souhaitant répondre au mieux à leurs demandes au quotidien, Total Maroc a certifié son activité Lubrifiants ISO 9001 depuis 2000, de la production à la distribution de ses produits. La formulation des produits, propriété du groupe TOTAL et issue de ses centres de recherche, est certifiée par des laboratoires indépendants.

Sur les segments du Transport et des Travaux Publics, Total Maroc dispose notamment d'une gamme Fuel Eco complète, et propose une offre produits qui permet d'optimiser les stocks et de réduire les consommations et le budget carburants.

Total Maroc a également développé un concept de garages à la marque Total Espace Auto pour l'entretien rapide et le lavage des véhicules. Le garage Espace Auto offre aux automobilistes marocains des produits TOTAL Quartz de haute qualité, l'engagement de qualité signée d'une grande marque internationale et la proximité d'un professionnel de confiance.

Aujourd'hui, les clients de Total Maroc peuvent accéder à un portail en ligne pour commander leurs lubrifiants, accéder à l'historique de leurs achats et s'assurer du bon déroulement des commandes 24h/24 et 7j/7.

Sur le segment de la distribution, Total Maroc a innové en 2014 en lançant son Club des Professionnels, regroupant un réseau de 4 000 points de vente experts dans la pièce de rechange automobile et revendeurs de lubrifiants. A chaque achat, le client gagne des points qu'il peut convertir en cadeau, et bénéficie d'outils de promotions, d'un plan de formation et techniques de vente pour son magasin, une exclusivité de Total Maroc.

VII.4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MARKETING

La politique marketing de Total Maroc correspond à :

- des investissements annuels ATL (« *above the line* ») et sponsoring d'environ 10 MMAD (télévision, presse, affichage urbain et radio) ;
- des investissements annuels BTL (« *below the line* ») de 15 MMAD (web, *street marketing* et animation commerciale de points de vente) ;
- principales prises de parole :
 - ✓ certifications Qualité ; lubrifiants, gaz et carburants ;
 - ✓ campagnes promotionnelles Réseau ;
 - ✓ campagnes lancement de produits Monétique ;
 - ✓ présence digitale (site web, page facebook, application mobile) ;
 - ✓ animation commerciale des activités SFS (« *shops, foods and services* ») ;
 - ✓ sponsoring sportifs (Rallyes et Marathon de Casablanca) ;
 - ✓ opérations Relations Presse (mensuelles) et Relations Publiques ;
 - ✓ outils d'aide à la vente et outils promotionnels.

VIII. POLITIQUE HSEQ

VIII.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET ENGAGEMENTS HSEQ DE TOTAL MAROC

VIII.1.1. Priorités HSEQ

La sécurité, la santé, le respect de l'environnement, le respect de la réglementation marocaine applicable aux activités de la Société, les standards du groupe TOTAL, la satisfaction des clients et l'écoute des parties prenantes ainsi que la sûreté des personnes et des biens figurent en tête des priorités de Total Maroc.

Le respect de ces priorités est suivi régulièrement lors des réunions du comité de Direction, les comités HSEQ et les revues de direction pour les normes ISO.

VIII.1.2. Sécurité

Dans un souci d'amélioration continue de ses performances sécurité, Total Maroc déploie des systèmes de management de la sécurité basé sur le référentiel ISSRS et les directives sécurité du groupe TOTAL.

En l'occurrence, le système ISSRS est un outil d'évaluation complet qui tient compte dans son analyse de 13 éléments fondamentaux :

- direction et administration ;
- formation de l'encadrement ;
- inspections planifiées et maintenance ;
- analyse des tâches critiques ;

- enquêtes sur les accidents / incidents ;
- préparation aux situations d'urgence ;
- règlements de l'organisation ;
- formation du personnel ;
- ingénierie et gestion des modifications ;
- prévention des risques pour la santé ;
- communications personnelles ;
- achats de biens et de services ;
- évaluation du système.

Les niveaux de reconnaissance de ce système se déclinent ainsi en quatre niveaux selon la notation attribuée à ces éléments :

Critères	Niveaux de reconnaissance			
	1	2	3	4
Minimum par élément	20%	40%	60%	90%
Moyenne minimum	40%	60%	75%	90%
Visite des CGS	70%	75%	80%	90%

Source : Total Maroc S.A.

Total Maroc dispose de certifications ISSRS niveau 3 sur différents sites propres ou de filiales à 100% (dépôt de carburants à Oued Mellah, usine de lubrifiants de Berrechid, centres emplisseurs Gazber et Ouargaz).

De manière générale, l'objectif de Total Maroc est de faire partager une culture sécurité dont les points clefs sont : l'exemplarité du management, la remontée des situations à risque, la pratique du retour d'expérience, l'analyse et la recherche des causes fondamentales et la mise en place des actions correctives et préventives. Dans ce contexte, la Société a notamment implémenté la pratique des *safety tours* : chaque membre du comité de direction (y compris les fonctions supports) est ainsi tenu d'exécuter une ou plusieurs visites de sécurité sur des sites de Total Maroc chaque année. Les recommandations émises à l'occasion de ces visites sont consignées dans les plans d'action HSEQ des sites. Les *safety tours* organisés par le management sont une bonne pratique de la profession visant à rendre visible l'engagement de toute la direction sur les problématiques HSEQ.

VIII.1.3. Transport

La direction de Total Maroc s'engage à veiller au bon déroulement des missions de ses collaborateurs et sous-traitants en œuvrant activement à :

- l'amélioration continue de la sécurité routière du transport des produits conformément aux exigences du Système de Management de la sécurité Transport SMT, du PATROM et des directives de sécurité du groupe TOTAL ;

- l'application des exigences de la politique véhicules légers et des 12 règles d'or de la branche Marketing & Services du groupe TOTAL³¹.

Compte tenu de la nature dangereuse des produits pétroliers, et de la préservation de l'image de marque de Total Maroc, les prestations de transport réalisées par les transporteurs sont partie intégrante de la démarche sécurité/qualité de Total Maroc. Le transporteur s'engage donc à respecter les termes et conditions du PATROM (Plan d'Action du Transport Routier Outre Mer).

Dans le cadre de la maîtrise et la prévention des risques de transport, Total Maroc requiert de ses transporteurs qu'ils prennent certaines dispositions sécuritaires aussi bien pour le matériel que pour le personnel roulant. Ainsi, les camions-citernes sont conformes aux normes de la réglementation ADR, et sont inspectés annuellement par un organisme spécialisé. De plus, tous les véhicules sont équipés de dispositifs de géo-localisation.

Par ailleurs, tous les chauffeurs sont formés conformément aux exigences de l'ADR, et des échanges réguliers sur la sécurité sont animés avec eux et Total Maroc pour permettre le partage des retours d'expérience et le rappel des consignes de sécurité.

La Société dispose de contrats (d'une durée de quatre ans en moyenne) avec tous ses transporteurs, et organise avec eux des rencontres sur une base trimestrielle.

Enfin, Total Maroc procède à un suivi régulier des indicateurs de sécurité du transport, notamment le Total Transport Safety Rate (TTSR), qui tient compte, sur une année mobile, de l'accidentologie, des incidents de roulage (moyenne des excès de vitesse, non respect des pauses, non respect des horaires autorisés, non respect des durées de conduite, itinéraires non respectés), et des refus de changement des camions à la suite d'un contrôle préalable.

La performance de la sécurité est prise en compte pour l'attribution de nouveaux marchés pour le transporteur.

VIII.1.4. Prévention des risques industriels

La démarche de prévention et de réduction des risques de Total Maroc est mise en œuvre pour l'ensemble des projets tout au long de leur cycle de vie.

Elle s'appuie en particulier sur :

- l'analyse des risques majeurs ;
- la mise en place de plans d'action destinés à faire face aux différents risques industriels ;
- la gestion du changement ;
- les évaluations et contrôles réguliers par des inspections internes et externes.

³¹ Les 12 règles d'or de TOTAL sont les suivantes :

1. situations à risque : pas de démarrage ni d'arrêt d'installation sans respect d'un mode opératoire écrit précis ;
2. circulation (engin/ véhicule/ cycliste/ piéton) : pas de dépassement des vitesses autorisées ;
3. gestes/ postures/ outillages : pas d'intervention sans outils adaptés à la tâche et à son environnement ;
4. équipements de protection : Pas d'accès aux installations et pas de travaux sans port des EPI généraux et spécifiques ;
5. permis de travail : pas de travaux sans permis validé ;
6. opération de levage : pas de passage sous la charge en cours de levage ;
7. travail sur des systèmes alimentés en énergie : pas d'intervention sans contrôle préalable de l'absence d'énergie ou de produit ;
8. espaces confinés : pas de pénétration en espace confiné sans vérification des isolations et sans contrôle d'atmosphère ;
9. travaux de fouille : pas de travaux de fouille sans permis établi avec plan du sous-sol ;
10. travaux en hauteur : pas de travaux en hauteur sans harnais de sécurité en l'absence de protections collectives ;
11. gestion du changement : pas de modification technique ou organisationnelle sans autorisation préalable ;
12. opérations simultanées ou co-activités : pas d'opérations simultanées ou co-activités sans visite préliminaire.

VIII.1.5. Santé et hygiène industrielle

La direction de Total Maroc s'engage à veiller à ce que les activités de la Société soient exercées dans le respect de la réglementation en matière d'hygiène, sécurité et santé au travail en intervenant à trois niveaux :

- « santé au travail » via la surveillance médicale des salariés et prestataires. Des identifications et analyses des risques liés aux postes et aux tâches sont régulièrement effectuées afin de mettre en place les moyens de prévention adéquats ;
- « santé et environnement » via des études d'impact et des mesures de surveillance des émissions et des nuisances ;
- « santé et produits » tout au long du cycle de vie via des fiches d'information spécifiques à chaque type de produits pour les clients.

VIII.1.6. Environnement

Le respect de l'environnement et la maîtrise des risques de ses activités sur l'environnement font partie des priorités quotidiennes de Total Maroc et de ses employés.

A ce titre, Total Maroc pratique une politique rigoureuse d'analyse d'impact de ses activités sur l'environnement, de sensibilisation interne aux risques environnementaux, et équipe ses sites commerciaux et industriels pour traiter les déchets et rejets dans le respect de la réglementation nationale et dans le cadre des engagements internationaux du groupe TOTAL.

Les plans d'actions mis en place portent notamment sur :

- la gestion des déchets et des rejets ;
- la préservation des ressources via la promotion des économies d'énergie, des produits à plus grande efficacité énergétique, des énergies renouvelables et le suivi des consommations ;
- la protection des sols, des eaux et du milieu naturel.

Total Maroc entreprend d'équiper notamment ses clients de cuves de collecte d'huiles usées, et pratique une politique volontariste de récupération de ces huiles auprès des clients pour valorisation énergétique auprès de partenaires industriels marocains réglementés.

Total Maroc a signé en 2013 un contrat de gestion, collecte et valorisation de déchets avec un acteur majeur du secteur, pour gérer l'ensemble de ses déchets sur ses sites commerciaux, industriels et administratifs, avec l'objectif ultime de diminuer les volumes collectés grâce aux conseils et formations fournis par ce partenaire.

Régulièrement, Total Maroc initie des formations auprès de ses clients pour favoriser la prise de conscience environnementale, augmenter la pratique du tri sélectif et ainsi permettre une meilleure collecte des déchets.

Total Maroc bénéficie d'une certification environnementale ISO 14001 de ses activités Lubrifiants et d'emplissage de GPL à Berrechid depuis 2009.

VIII.1.7. Développement durable

Total Maroc s'engage à œuvrer en entreprise responsable plaçant le respect, l'écoute, le dialogue et l'implication des parties prenantes au cœur de sa stratégie.

La direction de Total Maroc s'engage à continuer ses partenariats dans le cadre du développement humain, économique et social durable des communautés notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité routière, aussi bien pour les transporteurs que pour les enfants. Le transport routier étant au cœur des activités de Total Maroc, la sécurité routière est notamment devenue en 2014 la priorité de la Société dans ses actions sociétales. En particulier, Total Maroc s'investit dans la sensibilisation aux enjeux de sécurité routière, en formant par exemple 2 000 élèves

de l'académie de Casablanca grâce à un outil pédagogique développé par le groupe TOTAL, le cube sécurité, directement à travers ses propres salariés volontaires. Par ailleurs, Total Maroc continue de former ses salariés ainsi que ses conducteurs de camions citernes à la sécurité routière par des séances de sensibilisation, de perfectionnement et de coaching.

Total Maroc est aussi partenaire de nombreuses initiatives à vocation culturelle (saison culturelle France-Maroc promue par l'Ambassade de France et animée par l'Institut Culturel Français, de l'Orchestre Philharmonique du Maroc, du Festival du Film des Femmes de Salé), de santé publique (partenaire de la caravane médicale Cœur de Gazelles, partenaire de l'Association Nationale de Lutte Contre le Sida) ou environnementale (protection de la lagune d'Essouira avec la Fondation TOTAL).

Par ailleurs, Total Maroc a renouvelé ses partenariats académiques avec l'Ecole de Mohammedia des Ingénieurs et l'Université de Ain Sebaâ. La Société a soutenu en outre le développement du tissu économique au Maroc à travers la formation et l'insertion professionnelle des lépreux dans le cadre de son soutien à l'Association pour la Réinsertion par la Tapisserie (ART).

Enfin, Total Maroc a maintenu son mécénat de solidarité en soutenant plusieurs associations caritatives, notamment la Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance (LMPE) qui assure la protection de l'enfance en situation précaire et particulièrement celle des enfants abandonnés. La Société a également prêté main forte à l'Association Anaïs qui travaille en faveur des enfants handicapés mentaux ainsi qu'à l'association Maroc Initiatives, l'Heure Joyeuse et Promesse d'Avenir pour aider les plus démunis au Maroc, dont notamment les plus jeunes.

VIII.1.8. Sûreté

La démarche sûreté concerne les personnes, les installations et le patrimoine informationnel.

Elle a pour objectif d'évaluer en permanence les menaces qui pèsent sur les activités opérationnelles de la Société afin de définir et de mettre en place une posture adaptée.

Sous la supervision du directeur général, Total Maroc audite plusieurs fois par an les prestations des sociétés de sûreté qui opèrent sur les sites de Total Maroc. Les exigences des contrats signés avec ces sociétés déclinent au niveau local les directives sûreté établies par le groupe TOTAL pour l'ensemble de ses opérations mondiales. Total Maroc diligente également des entreprises spécialisées pour réaliser des tests d'intrusion sur ses propres sites.

VIII.1.9. Satisfaction des clients, riverains et parties prenantes

Total Maroc est constamment à l'écoute de ses clients, riverains et partie prenantes afin de répondre aux mieux à leurs attentes.

Afin d'assurer l'efficacité de sa démarche, des systèmes de management sont en place et sont constamment réévalués conformément aux référentiels internationaux de certifications ISO 9001, ISO 14001 et ISSRS.

Total Maroc œuvre en continu à la maîtrise et l'amélioration des processus et la qualité de ses produits et services, et procède périodiquement à des mesures de satisfaction de ses clients.

A cet effet, Total Maroc a lancé en 2012 un service client avec un numéro vert.

Au-delà des diverses demandes d'informations, le service client TOTAL gère trois types de services distincts :

- les réclamations : avec des conseillers formés pour apporter des solutions rapides et efficaces pour mieux servir les clients quel que soit le produit ou service acheté ;
- la fidélisation : avec des conseillers qui traitent toutes les demandes liées à la carte TOTAL Club (information, conversion, réclamation...) ;
- la fidélisation Pro : avec des conseillers qui s'occupent du traitement liées à la carte TOTAL Club Pro.

Le service client TOTAL reçoit une moyenne d'appels entrants qui varie entre 90 et 100 appels par jour.

VIII.2.POLITIQUE QUALITE RELATIVE AUX CARBURANTS, GAZ ET LUBRIFIANTS

En s'inscrivant dans le cadre de l'engagement Hygiène Sécurité Environnement Qualité de Total Maroc, le management des activités Carburants, Gaz et Lubrifiants met en œuvre une démarche qualité selon la norme ISO 9001 qui l'engage dans un processus d'amélioration continue, et qui se traduit par une volonté permanente de :

- assurer l'approvisionnement des dépôts de la Société en produits pétroliers conformes aux exigences et spécifications en vigueur au Maroc ;
- livrer des produits de qualité dans les délais attendus par le client ;
- maintenir les équipements afin d'assurer la qualité des produits ;
- assurer les contrôles qualité au long de tous les processus mis en œuvre ;
- être à l'écoute et améliorer la communication avec les clients ;
- mettre à disposition des clients Gaz des installations fiables et conformes aux exigences du groupe TOTAL en matière de sécurité et d'environnement ;
- maintenir un niveau élevé de sécurité du transport des produits ;
- identifier et analyser les dysfonctionnements en traitant les causes immédiates et fondamentales ;
- mener des actions préventives pour éliminer les dysfonctionnements potentiels ;
- assurer l'amélioration continue des processus ;
- préserver et développer les ressources humaines.

VIII.3.PRINCIPAUX INDICATEURS HSEQ

VIII.3.1. Certifications

Au 31 décembre 2014, les activités de Total Maroc disposent des certifications suivantes :

- Dépôts en propre : certification ISSRS niveau 3 à Oued Mellah ;
- GPL :
 - ✓ certification ISSRS niveau 3 (Gazber et Ouargaz) ;
 - ✓ certification ISO 14001 Gazber ;
 - ✓ certification ISO 9001 Gazber et activité GPL vrac ;
- Lubrifiants :
 - ✓ certification ISSRS niveau 3 ;
 - ✓ certification ISO 14001 ;
 - ✓ certification ISO 9001 ;
- Carburants : certification ISO 9001 pour l'approvisionnement, le stockage et la commercialisation des carburants Réseau.

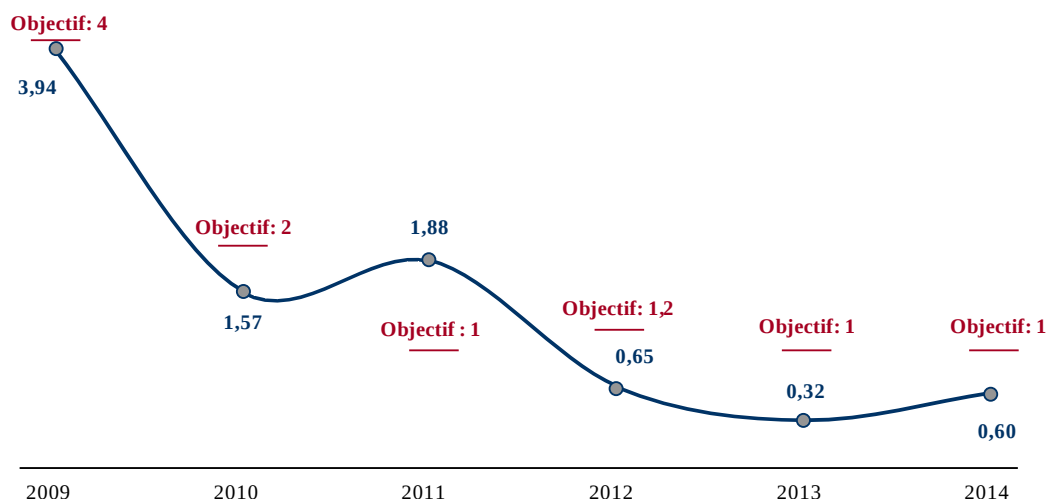
VIII.3.2. Evolution du TRIR

Le TRIR est l'abréviation anglaise de Total Recordable Injury Rate. Il représente pour une entreprise le nombre d'accidents avec arrêt de travail déclarés sur une période donnée par million d'heures travaillées sur cette même période.

Le calcul du TRIR de Total Maroc englobe sans distinction le personnel travaillant pour la Société, aussi bien de manière directe (CDI, CDD, intérimaires, stagiaires...) que de manière indirecte (salariés des entreprises contractantes).

Au cours de la période 2009-2014, le TRIR de la Société a évolué comme suit :

Evolution du TRIR entre 2009 et 2014



Source : Total Maroc S.A.

Sur la période observée, le TRIR a enregistré un repli significatif, passant de 3,94 à 0,32. D'une année sur l'autre, le taux est par ailleurs généralement en-dessous du seuil maximum fixé dans les objectifs de la Société, ce qui est aussi le résultat des efforts déployés par Total Maroc dans le cadre de sa politique de sécurité.

IX. RESSOURCES HUMAINES

IX.1. POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

IX.1.1. Le respect des valeurs du groupe TOTAL

Total Maroc veille à construire son développement autour de valeurs fortes, partagées par l'ensemble de ses collaborateurs. Les principes d'action à adopter vis-à-vis des diverses parties prenantes et les comportements individuels et collectifs attendus de chacun sont formalisés dans le Code de conduite, véritable guide des activités du groupe TOTAL partout dans le monde. Ce Code de conduite détaille également la démarche éthique et l'engagement Hygiène Sécurité Environnement Qualité auxquels tous les collaborateurs doivent souscrire, en adoptant les principes de respect, de responsabilité et d'exemplarité.

En l'occurrence, Total Maroc veille à cultiver les valeurs « Total Attitude », au cœur de la stratégie de développement du groupe TOTAL, à savoir l'écoute, la solidarité, la transversalité et l'audace. Ces valeurs visent, d'une part, à aider la Société à rester performante dans un environnement énergétique de plus en plus complexe, et d'autre part, à consolider l'identité commune de ses collaborateurs.

IX.1.2. Politique de gestion de carrière

- **Mobilité et promotion interne** : au sein de ses différents secteurs d'activité, Total Maroc propose à ses collaborateurs un large panel de métiers adaptés à leurs compétences et leurs profils. En outre, grâce à son implantation sur l'ensemble du territoire marocain, Total Maroc est à même d'offrir à ses collaborateurs des possibilités de mobilité et de réelle promotion sociale. De plus, grâce à l'outil « Job posting », les postes vacants au sein de Total Maroc sont proposés à l'ensemble des salariés en interne par un « Info Job ». Le « Job posting » permet donc aux collaborateurs de concrétiser les perspectives d'évolution au sein de l'entreprise, créant ainsi une dynamique de mobilité et de changement.
- **Diversité** : tout en encourageant l'esprit d'équipe, la politique des Ressources Humaines de Total Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences, pour accompagner au mieux le développement de la Société.

En effet, avec plus de 130 nationalités représentées au sein du groupe TOTAL, la diversité est une réalité du groupe. Elle fait aujourd'hui partie intégrante de la culture du groupe grâce notamment au plan global lancé en 2003 et impulsé par le Conseil de la Diversité.

Depuis 2004, le groupe TOTAL s'appuie donc sur ce Conseil, qui a pour mission de veiller à la poursuite des efforts en matière de mixité des équipes, d'internationalisation et de localisation et ce, jusqu'aux plus hauts niveaux du management. Au quotidien, recruteurs et gestionnaires de carrières garantissent également le respect de la diversité au sein des effectifs du groupe.

Une attention spécifique est aussi portée à l'intégration des personnes en situation de handicap et des seniors, sans oublier la diversité sociale. Au niveau de la gestion de carrière, le groupe veille à lutter contre les facteurs de discrimination, pour faire en sorte que chacun dispose des mêmes chances de porter son talent au plus haut niveau.

- **Mobilité internationale** : la mobilité est l'un des piliers de la politique de ressources humaines de Total Maroc et un facteur de progrès pour une réussite commune. La mobilité internationale est un élément essentiel pour le groupe TOTAL. Le groupe TOTAL, dont le management est de plus en plus international, satisfait aussi à l'attente de nombreux pays dans lesquels ses filiales opèrent, qui voient dans l'évolution internationale de leurs cadres un moyen de renforcer leurs compétences et leurs expertises locales.

Pour favoriser cette mobilité internationale, le groupe TOTAL s'appuie sur une politique structurée portant principalement sur l'équité de traitement, une protection sociale complète et de haut niveau et la prise en compte de la famille.

Total Maroc se positionne en exportateur de compétences et compte, grâce à cette politique, sept collaborateurs marocains expatriés aussi bien au siège à Paris du groupe TOTAL que dans différentes zones à l'étranger.

IX.1.3. Développement des compétences

- **La démarche Compétences** : cette démarche répond à un enjeu d'anticipation de l'évolution des emplois, du développement des compétences et de la nécessité du maintien de la performance de l'entreprise. Elle a pour rôle de renforcer les emplois, de gérer le renouvellement des effectifs, le maintien et le transfert de l'expertise et d'accompagner les projets de l'entreprise en développant les niveaux de qualification et la mobilité interne.
- **Les entretiens individuels annuels** : réalisé chaque année, l'entretien individuel annuel est un moment de dialogue entre le salarié et sa hiérarchie. Il permet d'évaluer les réalisations sur l'année écoulée et de définir les objectifs pour l'année à venir. Cet entretien représente donc l'opportunité pour chaque salarié de faire le point sur ses missions, d'établir un plan de formation pour développer ses compétences et de réfléchir à la pertinence d'une mobilité.
- **L'ingénierie de formation** : pour concevoir des programmes de formation sur mesure, l'ingénierie de formation passe par une phase d'étude et de conception, prenant en compte les enjeux

stratégiques et opérationnels. Elle a pour objectif d'aider au développement personnel et professionnel des collaborateurs, tout en tenant compte de l'évolution de leur carrière.

En 2014, Total Maroc a réalisé 599 jours de formation pour 166 collaborateurs, pour un budget supérieur à 2 MMAD. Ces formations ont porté sur plusieurs domaines, dont HSEQ, commercial, fonction support, innovation, etc.

IX.1.4. Avantages RH

- **Politique de rémunération** : la politique de rémunération de Total Maroc est axée sur les pratiques salariales du marché du travail. Cette politique a comme attrait de récompenser les performances individuelles et collectives à travers un système de rémunération motivant, permettant de reconnaître les contributions et de lier la rémunération aux résultats et à la compétence. En effet, en sus de la rémunération fixe, Total Maroc fait bénéficier ses collaborateurs d'un système de rémunération variable corrélé à l'évaluation périodique de la performance. Les niveaux de rémunération variable dépendent ainsi du niveau d'atteinte/dépassement des objectifs convenus en début de période. Pour les effectifs commerciaux, la performance est évaluée essentiellement autour d'aspects reliés à l'activité tel que les volumes, les marges, la gestion des échus, etc. Pour les collaborateurs nouvellement recrutés, un plan de rémunération adapté leur est consacré.
- **Respect et communication** : afin de maintenir de façon pérenne un climat professionnel serein, Total Maroc privilégie un dialogue continu et constructif avec ses partenaires sociaux.

Ainsi, les doléances, aussi bien collectives qu'individuelles, portées par les partenaires sociaux auprès de la Direction de Total Maroc, sont attentivement étudiées puis discutées lors de réunions avec les partenaires dans le but de communiquer des réponses aux salariés concernés. A ce titre, Total Maroc anime toutes les instances représentatives du personnel (IRP) prévue par la législation sociale en vigueur et tient en sus et de façon périodique des réunions périodiques avec les partenaires sociaux. Les IRP comprennent entre autres les organes réglementaires tels que le Comité d'entreprise ou encore le comité hygiène et sécurité, mais incluent aussi une commission sociale qui traite entre autres sujets des demandes des crédits logements pour le personnel, les pèlerinages, et le fonds de soutien et de solidarité. Les résultats des travaux des IRP ainsi que ceux de commissions sont communiqués aux salariés.

- **Santé et sécurité des collaborateurs** : Total Maroc assure la promotion de la santé individuelle et collective auprès de ses salariés. La prévention, la sensibilisation, l'écoute et l'intervention sont assurées par des campagnes ciblées (vaccination, dépistage, visites médicales annuelles, etc.). Une veille constante permet par ailleurs de contrôler les risques liés aux produits.

En cumul entre 2012 et 2014, plus de 950 visites médicales ont été réalisées auprès des collaborateurs de la Société. Sur la même période, diverses campagnes ont été menées, portant aussi bien sur la prévention que le dépistage de certaines maladies (diabète, SIDA, hépatites...), ainsi que la sensibilisation à divers risques et aux gestes à adopter (stress, gestes et postures, prévention des risques toxiques, lutte contre le tabagisme, usage du défibrillateur...). En outre, entre 2012 et 2014, des campagnes de vaccination antigrippale et de collecte du sang ont concerné respectivement 345 et 139 collaborateurs en cumulé.

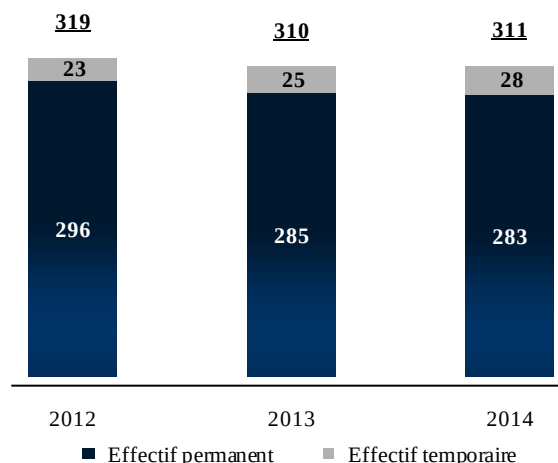
Tous les salariés Total Maroc disposent d'une couverture médicale auprès de la caisse mutuelle interprofessionnelle marocaine (CMIM). Cette couverture médicale s'étend aux conjoints des salariés et leurs enfants à charge de moins de 25 ans. Chaque salarié de Total Maroc, son conjoint ou ses enfants à charge peuvent accéder aux soins, et bénéficier des prestations couvrant les risques maladies et maternité. Ce dispositif est complété par des assurances d'accident de travail et d'invalidité et décès contractées afin de couvrir tous les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ainsi que la couverture capital décès, en conformité avec les normes du groupe TOTAL en la matière.

IX.2. STRUCTURE DE L'EFFECTIF

IX.2.1. Répartition de l'effectif entre permanents et temporaires

A fin 2014, l'effectif de Total Maroc S.A., tous types de contrats confondus, s'élève à 311 personnes, contre 319 en 2012, soit une évolution annuelle moyenne de -1,3% s'expliquant essentiellement par des départs à la retraite et en préretraite :

Répartition de l'effectif de Total Maroc entre effectif permanent et effectif temporaire sur la période 2012-2014



Source : Total Maroc S.A.

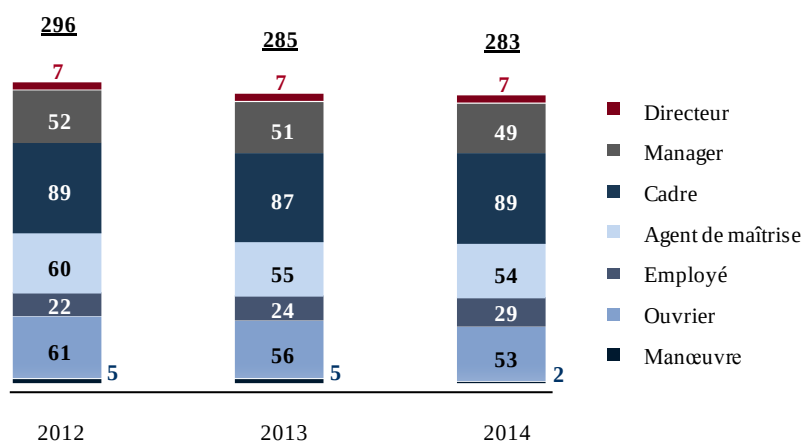
Entre 2012 et 2014, l'effectif permanent de Total Maroc n'a connu une variation de -2,2%, passant de 296 en 2012 à 283 en 2014. L'effectif temporaire a évolué quant à lui de 10,3% en moyenne annuelle sur la période considérée, passant de 23 personnes à 28 personnes.

En 2014, l'effectif permanent de Total Maroc représente environ 91% des effectifs de la Société.

IX.2.2. Répartition de l'effectif permanent par poste

L'évolution des effectifs permanents de Total Maroc par poste se présente comme suit sur la période 2012-2014 :

Répartition de l'effectif de Total Maroc par poste sur la période 2012-2014



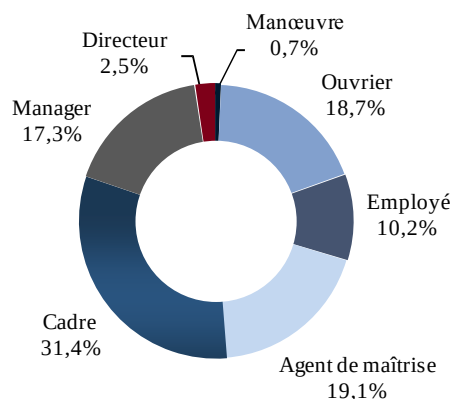
Source : Total Maroc S.A.

Au cours des trois derniers exercices, les catégories ouvriers et agents de maîtrise ont connu les baisses les plus importantes (-8 et -6 personnes respectivement, sur la période 2012-2014) ; leur

évolution est contrebalancée en partie par l'augmentation des effectifs appartenant à la catégorie employés (+7 personnes).

La répartition du personnel de la Société par poste en 2014 est présentée sur le graphique ci-après :

Répartition de l'effectif de Total Maroc par poste en 2014



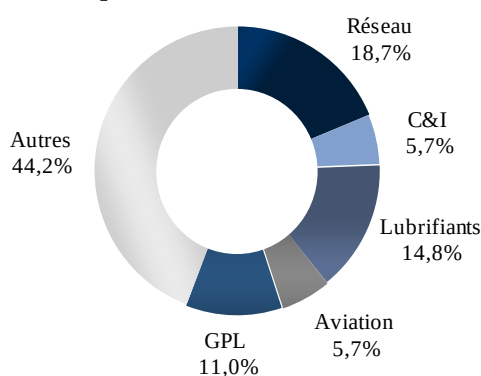
Source : Total Maroc S.A.

La catégorie des cadres est la catégorie la plus importante au sein des effectifs de la Société, avec un total de 89 personnes en 2014, représentant 31,4% de l'effectif permanent de la Société. En cumul, les cadres, les managers et les directeurs représentent 51,2% de l'effectif en 2014.

IX.2.3. Evolution de l'effectif permanent par activité

En 2014, l'effectif permanent de Total Maroc se répartit comme suit entre les différents types d'activité :

Répartition de l'effectif de Total Maroc par activité en 2014



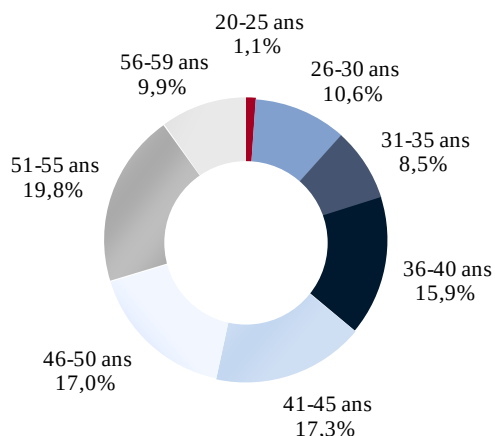
Source : Total Maroc S.A.

Les effectifs affectés à l'activité Réseau représentent 18,7% du personnel de Total Maroc en 2014. Les activités commerce général et aviation représentent chacune 5,7% des effectifs, tandis que les activités lubrifiants et GPL pèsent respectivement pour 14,8% et 11,0% dans l'effectif de la Société. Le reste de l'effectif (44,2%) concerne d'autres fonctions techniques (dépôts, logistique...) et de support (ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion...).

IX.2.4. Répartition de l'effectif permanent par tranche d'âge

Le schéma ci-dessous présente la ventilation de l'effectif permanent de la Société par tranche d'âge en 2014 :

Répartition de l'effectif de Total Maroc par tranche d'âge en 2014



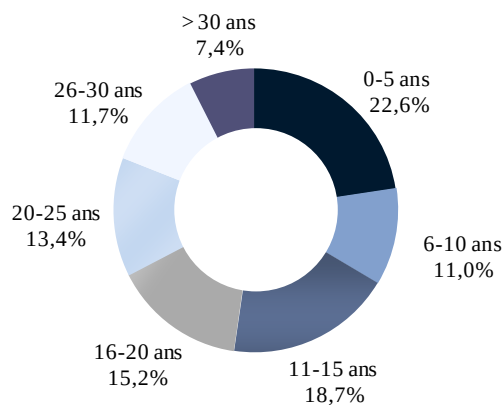
Source : Total Maroc S.A.

En 2014, l'effectif de Total Maroc est composé à 64% de collaborateurs de plus de 40 ans.

IX.2.5. Répartition de l'effectif permanent par ancienneté

L'effectif permanent de Total Maroc par ancienneté se ventile comme suit en 2014 :

Répartition de l'effectif de Total Maroc par ancienneté en 2014



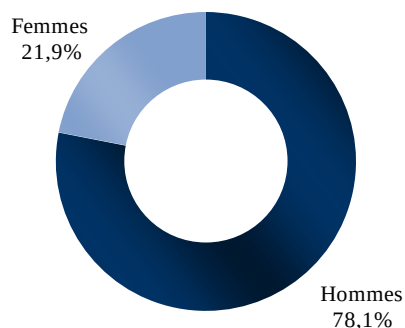
Source : Total Maroc S.A.

La répartition de l'effectif par ancienneté montre que plus de 33% du personnel de Total Maroc dispose d'une ancienneté inférieure à 10 ans.

IX.2.6. Répartition de l'effectif permanent par sexe

L'effectif de Total Maroc est majoritairement masculin, les hommes représentant ainsi 78,1% du total en 2014, ainsi que le montre le graphique ci-dessous :

Répartition de l'effectif de Total Maroc par sexe en 2014



Source : Total Maroc S.A.

IX.3. TURNOVER

Le turnover de la Société se présente comme suit entre 2012 et 2014 :

	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Effectif au 31 décembre N-1	286	296	285	3,5%	-3,7%
Départs* année N	13	12	6	-7,7%	-50,0%
Taux de turnover (2)/(1)	4,55%	4,05%	2,11%	-0,49 pt	-1,95 pt

Source : Total Maroc S.A.

(*) Hors préretraites, retraites et décès

Le turnover de la Société demeure à un niveau relativement bas, s'affichant ainsi en moyenne à 3,57% sur la période 2012-2014.

IX.4. EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la masse salariale de la Société au cours des trois derniers exercices :

En kMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Masse salariale ³²	105 590	107 842	111 314	2,1%	3,2%

Source : Total Maroc S.A.

Sur la période 2012-2014, la masse salariale de Total Maroc a évolué à un taux de croissance annuel moyen de 2,7%, passant ainsi de 105,6 MMAD en 2012 à 111,3 MMAD en 2014.

X. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

X.1. DESCRIPTIF GENERAL

Total Maroc diversifie ses sources d'approvisionnement pour satisfaire les besoins commerciaux de ses clients en produits.

³² Masse salariale non chargée

Pour le gasoil, l'essence super et le Jet-A1, un arbitrage est assuré entre les achats locaux et les importations des produits, de telle sorte à assurer en permanence la sécurité d'approvisionnement. Pour ce faire, des contrats sont signés aussi bien avec les fournisseurs locaux qu'avec le groupe TOTAL. Ce dernier :

- assiste Total Maroc dans le développement des compétences de ses employés dans les techniques d'achat et de négoce ;
- communique à Total Maroc différents supports techniques et publications pour la maîtrise et le suivi de la tendance des marchés de *trading* des produits pétroliers.

Total Maroc dispose en outre de contrats d'approvisionnement aussi bien avec des entités du groupe TOTAL à l'étranger que des fournisseurs nationaux, pour le propane et les lubrifiants. La Société se fournit en butane à travers des appels d'offres gérés par le MEMEE. La SAMIR fournit à Total Maroc le reste de ses besoins en produits pétroliers.

Total Maroc a également mis en place des contrats de cabotage pour transporter les produits pétroliers du terminal de Jorf Lasfar ou Mohammedia à Agadir ou Nador.

De manière générale, la Société sécurise son approvisionnement en contractualisant ses achats de produits auprès de ses fournisseurs. Elle est toutefois en mesure de compléter ces volumes contractés par des achats spots en fonction des opportunités de marché. La répartition des volumes entre chaque fournisseur, local ou international, dépend des négociations que la Société conduit tous les ans ou tous les deux ans avec chacun d'entre eux et des conditions commerciales qui lui sont accordées (premium de prix par rapport aux cotations internationales, quantités disponibles, délais de paiement, points de livraison sur le Royaume). En tout état de cause, la Société veille à ne pas dépendre d'un fournisseur en particulier et de diversifier son portefeuille de contrats d'approvisionnement, en maintenant des flux locaux et internationaux chaque année.

Les délais de paiement avec les fournisseurs varient en fonction de la relation commerciale ; le paiement peut ainsi être réalisé comptant ou dans un délai compris entre 25 et 45 jours à compter de la livraison des produits.

En moyenne sur 2014 le compte fournisseur de Total Maroc représente 27 jours d'achats de produits.

X.2. POLITIQUE DE COUVERTURE DES ACHATS

De par son activité, Total Maroc est exposée aux fluctuations de la parité USD/MAD et EUR/MAD dans le cadre de ses importations de produits pétroliers. Sa politique de couverture vise à assurer une protection contre de tels risques de change. Ainsi, la quasi-totalité des transferts à l'international font l'objet d'une couverture au préalable, avec un volume annuel à l'import d'environ 550 MUSD.

Les couvertures utilisées sont de type « terme classique » (pas d'options), avec une technique de couverture par tranche, l'objectif étant de se caler à la quinzaine de référence à laquelle la cargaison importée sera rattachée, et de limiter le risque de fluctuation sur cette période en couvrant chaque jour une tranche durant la période du *pricing*.

Le tableau ci-dessous illustre la couverture par tranche à travers un exemple chiffré :

Exemple de couverture par tranche

Principales hypothèses

Quantité	35 000 tonnes	Quantité à couvrir par tranche	2 917 tonnes
Période de pricing	Du 28/01/2014 au 12/02/2014	Date prévisionnelle de déchargement	20/02/2014
Délai de paiement	25 jours	Date prévisionnelle d'échéance	17/03/2014
Nombre de tranches à couvrir	12 tranches		

Tranche	T1	T2	T3	T4		T5	T6	T7	T8	T9		T10	T11	T12		
Date	28 janv.	29 janv.	30 janv.	31 janv.	1 fév.	2 fév.	3 fév.	4 fév.	5 fév.	6 fév.	7 fév.	8 fév.	9 fév.	10 fév.	11 fév.	12 fév.
Cotation en USD/tonne	936	942	943	937			924	929	924	934	944			944	946	946
Tranche à couvrir en MUSD	2,7	2,7	2,7	2,7			2,7	2,7	2,7	2,7	2,8			2,8	2,8	2,8

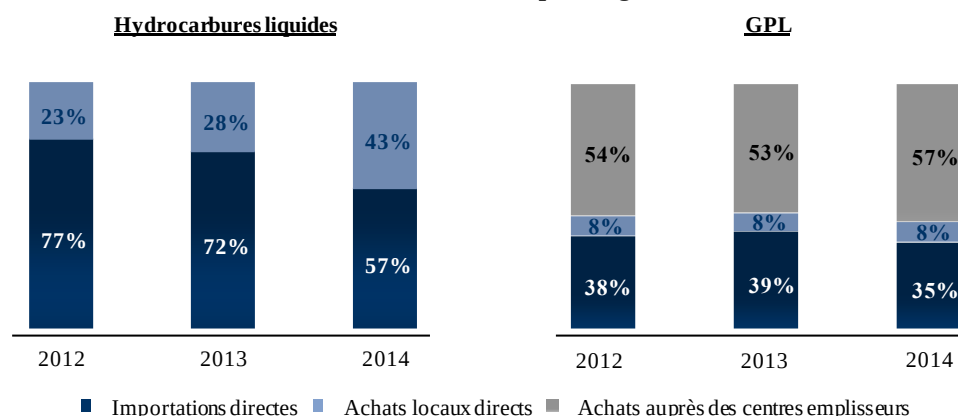
Source : Total Maroc S.A.

X.3. REPARTITION DES ACHATS PAR ORIGINE

Total Maroc effectue ainsi un arbitrage entre les achats locaux et les importations des produits, de telle sorte à assurer en permanence la sécurité de son approvisionnement.

Sur la période 2012-2014, les achats de Total Maroc par origine se répartissent comme suit :

Ventilation des achats de Total Maroc entre 2012 et 2014 par origine



Source : Total Maroc S.A.

Sur la période 2012-2014, les achats d'hydrocarbures liquides sont assurés à hauteur de 31% en moyenne par les achats locaux notamment auprès de la SAMIR, le reliquat étant assuré par les importations, essentiellement auprès du groupe TOTAL.

Concernant le GPL, Total Maroc se fournit directement sur le marché national à hauteur de 8% en moyenne, et importe environ 55% de ses achats en direct. Le reste de l'approvisionnement en gaz se fait auprès des centres emplisseurs (pour le butane essentiellement), qui importent eux-mêmes quasiment 100% des besoins étant donnée la faiblesse de la production locale.

XI. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION

XI.1. APERÇU GENERAL

Le système d'information de Total Maroc a pour objectifs clés :

- le pilotage des activités en sécurité ;

- le pilotage de leurs performances à travers une information fiable et disponible ;
- l'intégration des processus de gestion ;
- l'adaptation aux objectifs stratégiques de l'entreprise et aux contraintes NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

Total Maroc s'appuie depuis 2008 sur une solution progicielle intégrée qui couvre l'essentiel des domaines de gestion.

Total Maroc tire profit des directives et de l'assistance du groupe TOTAL pour le maintien et l'évolution permanente de son SI.

XI.2. CARTOGRAPHIE APPLICATIVE

Le système d'information en place chez Total Maroc et ses filiales est basé sur :

- un ERP incluant les modules : Sales distribution, Movements & Materials, Production, Finance & Controlling ;
- un CRM (Customer Relationship Management) ;
- TOMCARD pour les transactions monétique en station service ;
- une solution pour la gestion et le suivi de la maintenance en dépôts et stations service ;
- une solution pour la sécurisation des cargaisons des produits pétroliers et pour la facturation des produits GPL sur terminaux embarqués ;
- une solution pour la géo-localisation des camions de transport de produits ;
- une solution pour la gestion des ressources humaines ;
- d'autres outils spécifiques au groupe TOTAL pour la gestion des stocks, le pilotage HSEQ et les paiements sécurisés via Internet notamment.

Total Maroc s'est également lancé dans la dématérialisation depuis quelques années et dispose actuellement d'outils de GED et de workflows, d'un Extranet permettant aux clients de passer commande en ligne, etc., le tout lui permettant de réaliser des gains appréciables en termes de traçabilité, de délai de remontée, de traitement et de partage de l'information et en termes d'impact sur l'environnement.

XI.3. SECURITE IT

La plateforme en place a pour objectif d'assurer l'intégrité, la disponibilité et la fiabilité des données en circulation. Elle est à cet effet dotée :

- d'un firewall qui gère la sécurité informatique de l'entreprise pour tout les flux entrants de l'extérieur, qui sécurise les transferts de données intersites, et qui permet les filtrages Web ;
- d'une gestion sécurisée des accès et habilitations aussi bien logiques que physiques.

XI.4. PLAN DE CONTINUE DES ACTIVITES (PCA) ET PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE (PRA)

En cas d'interruption d'une activité sur site, due à des événements majeurs, Total Maroc dispose d'un :

- PCA permettant d'assurer une continuité du fonctionnement de ses activités ;
- PRA permettant la reprise des systèmes et des données critiques qui y sont gérées à plein régime ou en mode dégradé, selon des délais définis et selon les exigences des métiers.

Une salle back-up avec les redondances nécessaires vient appuyer le déploiement de ces plans.

XII. POLITIQUE DE MAINTENANCE

La maintenance vise à maintenir en bon état de marche et assurer la disponibilité des outils de production de l'ensemble des sites de Total Maroc.

Il existe deux grands types de maintenance :

- **La maintenance préventive** (révision, contrôle, vérification, amélioration des processus industriels) : elle est basée sur des contrôles et des surveillances de fonctionnement, à intervalles réguliers, selon un programme préétabli.

La maintenance préventive concerne en particulier les machines de l'usine de lubrifiants, les chaînes des centres emplisseurs, les bouteilles de gaz conditionné, les volucompteurs des stations-service et les cuves en stations et chez les clients.

Elle permet de réduire le taux de pannes et défaillances soudaines, et par conséquent, la fréquence de la maintenance corrective. Le responsable de chaque unité dispose de la documentation technique lui permettant de connaître la fréquence et la nature des interventions de maintenance ainsi que la référence des pièces de rechange à commander et les modes opératoires de remplacement.

- **La maintenance corrective** (dépannage, réparation, réglage) : elle consiste à remettre en état l'équipement ou l'outil de production à la suite d'un arrêt ou à un dysfonctionnement anormal. Elle se traduit par une réparation immédiate.

Chaque équipement dispose de sa fiche de vie recensant toutes les interventions réalisées par le personnel de Total Maroc ou par des prestataires externes.

Un outil de suivi de la maintenance est utilisé par l'ensemble des sites.

Concernant la maintenance du matériel et équipements des stations-service et des clients du C&I, elle est assurée par le service entretien réseau et clients (SERC) de Total Maroc composé de 22 personnes.

XIII. POLITIQUE D'ASSURANCE ET DE COUVERTURE DES RISQUES

Total Maroc dispose de polices d'assurance (relatives aux dommages, à la responsabilité et aux personnes) permettant de couvrir ses biens, ses collaborateurs et ses opérations ainsi que celles et ceux de ses filiales à 100% contre plusieurs risques (notamment accidents du travail et maladies professionnelles, responsabilité civile exploitation et produits livrés, pollution, vols, incendie, explosion, catastrophes naturelles, recours des riverains et des tiers au titre de la multirisque industrielle). Ces polices sont contractées auprès d'assureurs de premier plan.

Total Maroc considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les pratiques de l'industrie et suffisante pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités.

XIV. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements consentis par Total Maroc sont alignés avec ses objectifs stratégiques, tant en matière commerciale qu'en matière de standards.

Sur le réseau, la politique d'investissement de Total Maroc intègre en l'occurrence :

- la reprise d'une démarche de développement du réseau, à travers la création de 10 à 12 nouvelles stations par an ;
- le déploiement de la nouvelle image de marque du groupe TOTAL sur l'intégralité des stations actives au Maroc entre 2012 et 2016 ;
- l'informatisation des points de vente pour permettre le déploiement du programme de fidélité en 2013 ;
- le développement du nouveau système de monétique (déployé en 2014).

En termes de logistique produits, la politique d'investissement vise :

- le renforcement des capacités de stockage de produits liquides, notamment à travers le projet de doublement de la capacité de stockage de SEJ ;
- la mise à niveau des installations en termes de sécurité et d'environnement, par le déploiement sur tous les sites des standards du groupe TOTAL (le « invariants ») ;
- la mise sous assurance qualité des produits, avec l'investissement dans les outils d'analyse du laboratoire central et le déploiement de deux laboratoires mobiles ;
- l'amélioration de la productivité de l'usine de fabrication de lubrifiants, ainsi que des zones d'entrepôt.

Sur le GPL conditionné, Total Maroc mène un investissement soutenu dans l'acquisition de nouvelles bouteilles de GPL pour accompagner, voire dépasser la croissance du marché.

L'historique des investissements engagés par Total Maroc S.A. au cours des exercices 2012 à 2014 est repris dans le tableau ci-après :

En kMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Réseau et C&I	111 104	144 127	175 866	29,7%	22,0%
GPL	64 903	70 414	83 980	8,5%	19,3%
Logistique et autres	21 314	23 868	25 809	12,0%	8,1%
Total investissements	197 321	238 409	285 654	20,8%	19,8%

Source : Total Maroc S.A.

Le cumul des investissements consentis par Total Maroc S.A. au cours de la période 2012-2014 s'élève à plus de 721 MMAD au total. Les principaux investissements réalisés sur la période considérée ont porté entre autres sur :

- un montant cumulé de plus de 431 MMAD relatif au réseau et au commerce général sur la période 2012-2014, avec entre autres une extension du réseau (création de 30 nouvelles stations entre 2012 et 2014), ainsi qu'un remodelage et une remise à niveau du réseau existant. L'accélération de l'investissement sur la période est liée notamment à la mise en place du nouveau Rétrofit-« T-AIR », et à l'impact du programme de fidélité clients mis en service en 2013. Sur la période 2012-2014, la moyenne de ces investissements se répartit comme suit :
 - ✓ réseau nouveau : 39% ;
 - ✓ réseau existant : 51% ;
 - ✓ C&I : 10%
- un investissement cumulé de plus de 219 MMAD pour le GPL entre 2012 et 2014, portant principalement sur l'acquisition de bouteilles de GPL dans le but d'accompagner les objectifs de croissance de Total Maroc en termes de ventes de GPL conditionné ;
- l'investissement de près de 71 MMAD en logistique et autres sur 2012-2014, avec, entre autres, le doublement de la capacité de production sur l'usine de lubrifiants à Berrechid pour les petits conditionnements, à travers la mise en place d'une nouvelle ligne d'emplissage.

XV. POLITIQUE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Total Maroc dispose d'accords de partage de coûts R&D avec d'autres entités du groupe TOTAL pour l'activité Marketing & Services.

En l'occurrence, la R&D du secteur Marketing & Services du groupe TOTAL vise à développer de nouvelles gammes de produits et à promouvoir leur application, afin de positionner le groupe TOTAL sur les technologies futures. Elle participe également à la formation de techniciens de haut niveau, et à la gestion de la propriété industrielle.

L'activité de la R&D Marketing & Services concerne notamment les domaines suivants :

- carburants et combustibles :
 - ✓ développement de nouveaux carburants et combustibles répondant aux exigences des nouvelles technologies moteurs et des matériels thermiques, et permettant d'apporter des bénéfices tangibles et mesurables pour le client ;
 - ✓ études de combustion, développement de carburants pour la Formule 1 ;
- lubrifiants :
 - ✓ développement des produits compatibles avec les technologies moteurs du futur ;
 - ✓ développement des fluides et graisses pour l'automobile, la marine, l'industrie et de produits spécifiques répondant aux contraintes extrêmes de la compétition,
 - ✓ accompagner les constructeurs automobiles dans les challenges d'aujourd'hui et de demain (CO₂, émissions, etc.) ;
- additifs :
 - ✓ synthèse et mise au point de formulation d'additifs permettant d'améliorer les caractéristiques et les performances des produits.

PARTIE VI. SITUATION FINANCIERE DE TOTAL MAROC

I. ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX DE TOTAL MAROC S.A.

I.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DE TOTAL MAROC S.A.

Le tableau suivant reprend les données historiques de l'état des soldes de gestion de Total Maroc S.A. à l'issue des exercices 2012, 2013 et 2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Ventes de marchandises (en l'état)	8 974,5	9 892,9	11 136,8	10,2%	12,6%
Vente de biens et services produits	55,8	54,8	68,6	-1,7%	25,3%
Chiffre d'affaires	9 030,3	9 947,7	11 205,4	10,2%	12,6%
Produits caisse de compensation	4 792,77	3 642,8	2 736,6	-24,0%	-24,9%
Produit des activités ordinaires	13 823,0	13 590,5	13 942,0	-1,7%	2,6%
Achats revendus de marchandises	12 699,7	12 422,4	12 715,0	-2,2%	2,4%
Marge brute d'exploitation (1)	1 123,3	1 168,1	1 227,0	4,0%	5,0%
(-) Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	Ns	Ns
(-) Variation de stocks de produits	-0,9	0,9	0,3	>100,0%	-67,9%
(+) Achats consommés de matières et fournitures	103,4	92,7	105,4	-10,4%	13,8%
(+) Autres charges externes	294,3	349,7	369,2	18,8%	5,6%
Consommation de l'exercice (2)	398,5	441,5	474,3	10,8%	7,4%
Valeur ajoutée (1) - (2)	724,8	726,6	752,7	0,3%	3,6%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>8,0%</i>	<i>7,3%</i>	<i>6,7%</i>	<i>-72 pbs</i>	<i>-59 pbs</i>
Impôts et taxes	3,9	4,3	1,4	10,6%	-66,7%
Charges de personnel	134,7	141,8	145,4	5,3%	2,5%
Excédent brut d'exploitation	586,2	580,5	605,8	-1,0%	4,4%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>6,5%</i>	<i>5,8%</i>	<i>5,4%</i>	<i>-66 pbs</i>	<i>-43 pbs</i>
Autres produits d'exploitation	3,9	0,7	0,7	-81,8%	-2,8%
Reprise d'exploitation, transfert de charges	26,4	38,8	36,8	47,1%	-5,2%
Autres charges d'exploitation	5,0	8,0	8,3	60,7%	3,6%
Dotations d'exploitation	151,4	172,6	171,0	14,0%	-0,9%
Résultat d'exploitation	460,2	439,5	464,0	-4,5%	5,6%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>5,1%</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,1%</i>	<i>-68 pbs</i>	<i>-28 pbs</i>
Résultat financier	-41,6	-18,8	-21,6	54,7%	-14,4%
Résultat courant	418,6	420,7	442,5	0,5%	5,2%
Résultat non courant	2,6	26,8	2,7	>100%	-89,7%
Résultat avant impôt	421,2	447,4	445,2	6,2%	-0,5%
Impôt sur les résultats	122,6	136,9	127,9	11,7%	-6,6%
Résultat net	298,6	310,5	317,3	4,0%	2,2%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,1%</i>	<i>2,8%</i>	<i>-19 pbs</i>	<i>-29 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

N.B. : dans la présentation ci-dessus de l'état des soldes de gestion de Total Maroc, les produits de la caisse de compensation ont fait l'objet d'un reclassement en tant que produits des activités ordinaires, et sont donc inclus dans le calcul de la marge brute d'exploitation et de la valeur ajoutée de la Société. En effet, le compte de produits et de charges selon la présentation comptable des normes CNC fait apparaître les produits de la caisse de compensation en-dessous de la valeur ajoutée. Cette classification a pour conséquence de faire ressortir une marge brute d'exploitation et une valeur ajoutée négatives, ce qui fausse la lecture analytique de l'activité de la Société.

I.1.1. Chiffre d'affaires

Les ventes d'hydrocarbures liquides, GPL, et spécialités (lubrifiants et produits d'entretien automobile) représentent en moyenne plus de 99% du chiffre d'affaires de Total Maroc. Le reliquat du chiffre d'affaires intègre les prestations de services telles que les loyers et les redevances des stations du réseau.

Le tableau ci-après détaille la répartition du chiffre d'affaires de Total Maroc par type de ventes sur la période 2012–2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Hydrocarbures liquides	7 001,9	7 819,1	9 012,2	11,7%	15,3%
GPL	1 577,0	1 663,7	1 701,2	5,5%	2,3%
Spécialités (lubrifiants & PEA)	395,6	410,1	423,4	3,7%	3,3%
Ventes de marchandises en l'état (1)	8 974,5	9 892,9	11 136,8	10,2%	12,6%
Prestations de services (2)	55,8	54,8	68,6	-1,7%	25,2%
Chiffre d'affaires (1)+(2)	9 030,3	9 947,7	11 205,4	10,2%	12,6%

Source : Total Maroc S.A.

Les prestations de services concernent en l'occurrence les loyers, les redevances et autres prestations.

Evolution du chiffre d'affaires entre 2012 et 2013

A fin 2013, le chiffre d'affaires de Total Maroc s'élève à 9 947,7 MMAD, en croissance de 10,2% par rapport à 2012. Sa progression résulte :

- d'une part, de la progression des ventes d'hydrocarbures liquides, GPL et spécialités (respectivement +11,7%, 5,5% et 3,7%), en lien avec la hausse des volumes vendus (+44,0 kt sur les ventes de produits blancs, et +8,9 kt sur les ventes de GPL) ;
- et, d'autre part, du relèvement amorcé par le gouvernement en juin 2012 des prix de vente des hydrocarbures liquides (hausse de 1 MAD/l, 2 MAD/l et de 988 MAD/t respectivement pour le gasoil, l'essence et le fioul³³), suivi en septembre 2013 par l'introduction du système d'indexation partielle pour la fixation des prix de ces produits.

Evolution du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014

Au titre de l'exercice 2014, le chiffre d'affaires de Total Maroc ressort à 11 205,4 MMAD, témoignant d'une progression de 12,6% par rapport à l'exercice antérieur. Les ventes d'hydrocarbures liquides, qui représentent plus de 80% du chiffre d'affaires en 2014, montrent en l'occurrence une progression de 15,3% à 9 012,2 MMAD, qui trouve son origine notamment dans l'augmentation des ventes de produits blancs (+17,5 kt) en 2014. Les ventes de GPL s'affichent également en tendance haussière sur l'exercice, avec une augmentation de 37,5 MMAD en valeur et de +15,4 kt en volume.

³³ Source : Rapport de la Cour des Comptes

I.1.2. Valeur ajoutée

Le tableau suivant détaille l'évolution de la valeur ajoutée sur la période considérée :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Chiffre d'affaires	9 030,3	9 947,7	11 205,4	10,2%	12,6%
Produits caisse de compensation	4 792,77	3 642,8	2 736,6	-24,0%	-24,9%
Produit des activités ordinaires	13 823,0	13 590,5	13 942,0	-1,7%	2,6%
Achats revendus de marchandises	12 699,7	12 422,4	12 715,0	-2,2%	2,4%
Marge brute d'exploitation (1)	1 123,3	1 168,1	1 227,0	4,0%	5,0%
(-) Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	Ns	Ns
(-) Variation de stocks de produits	-0,9	0,9	0,3	>100,0%	-67,9%
(+) Achats consommés de matières et fournitures	103,4	92,7	105,4	-10,4%	13,8%
(+) Autres charges externes	294,3	349,7	369,2	18,8%	5,6%
Consommation de l'exercice (2)	398,5	441,5	474,3	10,8%	7,4%
Valeur ajoutée (1) - (2)	724,8	726,6	752,7	0,3%	3,6%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>8,0%</i>	<i>7,3%</i>	<i>6,7%</i>	<i>-72 pbs</i>	<i>-59 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

N.B. : pour rappel, les produits de caisse de compensation ont été réintégrés dans le calcul de la valeur ajoutée présentée ci-dessus.

Evolution de la valeur ajoutée entre 2012 et 2013

En 2013, la valeur ajoutée de Total Maroc s'établit à 726,6 MMAD, contre 724,8 MMAD en 2012. Cette évolution tient en partie à la marge brute d'exploitation qui marque une progression de 4% en 2013 pour s'établir à 1 168,1 MMAD, sous l'effet combiné de :

- la croissance du chiffre d'affaires, induite essentiellement par la progression des ventes de marchandises en l'état de 10,2% à 9 892,9 MMAD en 2013, qui s'explique notamment par un effet d'augmentation de volumes des ventes de produits blancs (+44,0 kt) et des ventes de GPL (+8,9 kt) ;
- le recul de 24,0% des produits de la caisse de compensation à 3 642,8 MMAD, en partie sous l'effet de l'introduction, en septembre 2013, du mécanisme d'indexation partielle des prix du gasoil, de l'essence et du fioul n°2 ;
- la baisse des achats revendus de marchandises à 12 422,4 MMAD en 2013 (soit -2,2% par rapport à 2012) liée majoritairement à la baisse des achats revendus d'hydrocarbures liquides (-242,6 MMAD, en l'occurrence suite à une baisse du prix de reprise unitaire moyen en 2013, notamment pour le gasoil) et de GPL (-42,4 MMAD).

La consommation de l'exercice marque quant à elle une augmentation de 10,8% en 2013 à 441,5 MMAD, liée aux facteurs suivants :

- un repli des achats de matières et fournitures consommables et d'emballages, qui passent de 25,5 MMAD en 2012 à 13,5 MMAD en 2013 ;
- une progression des autres charges externes (+18,8% à 349,7 MMAD), liée notamment à la hausse des charges d'entretien et réparations (+74,5%).

Evolution de la valeur ajoutée entre 2013 et 2014

La valeur ajoutée de Total Maroc passe de 726,6 MMAD en 2013 à 752,7 MMAD en 2014, ce qui représente une progression de 3,6%. Derrière cette évolution se trouve :

- la croissance de +58,9 MMAD de la marge brute d'exploitation, avec notamment :
 - ✓ une hausse de 1 193,0 MMAD des ventes d'hydrocarbures liquides face à une augmentation de 233,4 MMAD des achats revendus d'hydrocarbures liquides ;
 - ✓ un repli des produits de la caisse de compensation à 2 736,6 MMAD en 2014 (vs 3 642,8 MMAD) notamment pour les hydrocarbures liquides (-946,5 MMAD), suite à la décompensation totale de l'essence à partir de janvier 2014, et la diminution graduelle de la compensation du gasoil entre janvier et octobre 2014 ;
- la hausse de +32,9 MMAD de la consommation, intégrant :
 - ✓ une augmentation de +19,5 MMAD des autres charges externes, en lien notamment avec les frais publicitaires (+6,7 MMAD), les frais d'entretien (+8,2 MMAD) et les charges locatives (+3,6 MMAD) ;
 - ✓ une progression de +12,8 MMAD des achats consommés de matières et de fournitures s'expliquant par la hausse des frais de stockage et de passage ainsi que des achats d'additifs et emballages pour les lubrifiants ;
 - ✓ l'évolution de -0,6 MMAD de la variation de stocks de produits.

I.1.3. Excédent brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de l'excédent brut d'exploitation de Total Maroc au cours de la période 2012 – 2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Valeur ajoutée (1) - (2)	724,8	726,6	752,7	0,3%	3,6%
Impôts et taxes	3,9	4,3	1,4	10,6%	-66,7%
Charges de personnel	134,7	141,8	145,4	5,3%	2,5%
Excédent brut d'exploitation	586,2	580,5	605,8	-1,0%	4,4%
<i>Marge brute d'exploitation (EBE/CA)</i>	<i>6,5%</i>	<i>5,8%</i>	<i>5,4%</i>	<i>-66 pbs</i>	<i>-43 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2012 et 2013

Les charges de personnel de la Société sont en augmentation de 5,3% au cours de l'exercice 2013 et s'établissent à 141,8 MMAD. Cette hausse est liée en grande partie aux revalorisations de salaires et à des indemnités de départs volontaires.

L'excédent brut d'exploitation de Total Maroc s'établit à 580,5 MMAD en 2013, soit -1,0% par rapport à l'exercice précédent. La marge brute d'exploitation marque un repli de 66 pbs pour s'afficher à 5,8%.

Evolution de l'excédent brut d'exploitation entre 2013 et 2014

Au titre de l'exercice 2014, l'excédent brut d'exploitation de Total Maroc est en progression de 4,4% par rapport à l'exercice 2013, s'établissant ainsi à 605,8 MMAD. Son évolution est impactée par :

- l'augmentation de la valeur ajoutée de 26,0 MMAD ;
- la hausse des charges de personnel de 3,6 MMAD, soit une augmentation de 2,5%. Ce taux de variation annuelle est moins important qu'en 2013 (5,3%) à cause d'un montant d'indemnités de départ moins important en 2014 (3,1 MMAD) qu'en 2013 (5,7 MMAD) ;

- le repli de 2,9 MMAD du poste impôts et taxes. Cette évolution correspond à la reprise d'une provision pour impôt constituée en 2007 et devenue sans objet en 2014.

La marge brute d'exploitation est en recul de 43 pbs sur l'exercice et s'établit à 5,4% en 2014, vs 5,8% en 2013.

I.1.4. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de Total Maroc S.A. se présente comme suit sur la période considérée :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Excédent brut d'exploitation	586,2	580,5	605,8	-1,0%	4,4%
Autres produits d'exploitation	3,9	0,7	0,7	-81,8%	-2,8%
Reprise d'exploitation, transfert de charges	26,4	38,8	36,8	47,1%	-5,2%
Autres charges d'exploitation	5,0	8,0	8,3	60,7%	3,6%
Dotations d'exploitation	151,4	172,6	171,0	14,0%	-0,9%
Résultat d'exploitation	460,2	439,5	464,0	-4,5%	5,6%
<i>Marge opérationnelle (REX/CA)</i>	<i>5,1%</i>	<i>4,4%</i>	<i>4,1%</i>	<i>-68 pbs</i>	<i>-28 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2012 et 2013

En 2013, l'évolution du résultat d'exploitation, qui marque un repli de -20,7 MMAD pour se chiffrer à 439,5 MMAD, est principalement liée à celle de l'excédent brut d'exploitation (-5,7 MMAD) et à l'augmentation des dotations d'exploitation qui affichent une hausse de 21,2 MMAD à 172,6 MMAD en 2013, engendrée par celle des dépréciations pour risques et charges à court terme(+14,8 MMAD) en relation avec un contentieux douanier³⁴ (provision de 13 MMAD en 2013).

Par ailleurs, la variation des autres produits d'exploitation, qui passent de 3,9 MMAD en 2012 à 0,7 MMAD en 2013, s'explique par les gains réalisés en 2012 suite à l'assainissement des vieilles créances clients pour 3,2 MMAD.

L'évolution à la hausse des reprises d'exploitation (+12,4 MMAD) concerne principalement les reprises des provisions sur créances litigieuses clients (+8 MMAD), la reprise de la provision pour retraite (+1,6 MMAD), ainsi que la reprise en 2013 d'une provision, devenue sans objet, pour 3 MMAD.

Enfin, l'augmentation des autres charges d'exploitation (+3 MMAD) concerne les pertes sur créances clients irrécouvrables, qui passent de 4 MMAD en 2012 à 7,9 MMAD en 2013.

Evolution du résultat d'exploitation entre 2013 et 2014

Au cours de l'exercice 2014, le résultat d'exploitation de Total Maroc s'apprécie de 5,6% pour s'établir à 464,0 MMAD, soit une progression de 24,5 MMAD qui trouve son origine essentiellement dans les facteurs ci-après :

- la croissance de l'excédent brut d'exploitation (+25,3 MMAD) ;
- la légère évolution à la baisse des dotations d'exploitation (-1,6 MMAD) et à la hausse des autres charges d'exploitation (+0,3 MMAD).

³⁴ Cf. Partie IX de la Note d'Information relative aux faits exceptionnels et litiges pour plus de détails sur ce contentieux

I.1.5. Résultat financier

Au cours de la période 2012–2014, le résultat financier de Total Maroc S.A. a évolué comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Produits financiers	51,4	69,4	60,2	34,8%	-13,2%
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	46,3	50,7	49,7	9,5%	-2,0%
Gains de change	4,1	1,4	7,2	-65,0%	>100%
Intérêts et autres produits financiers	1,1	16,5	2,8	>100%	-82,8%
Reprises financières, transfert de charges	-	0,7	0,6	Ns	-22,6%
Charges financières	93,1	88,2	81,8	-5,2%	-7,3%
Charges d'intérêts	88,1	83,9	79,2	-4,7%	-5,7%
Pertes de change	4,7	3,2	2,4	-32,4%	-24,6%
Dotations financières	0,2	1,1	0,2	>100%	-83,9%
Résultat financier	-41,6	-18,8	-21,6	54,7%	-14,4%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution du résultat financier entre 2012 et 2013

Les produits financiers de Total Maroc s'établissent à 69,4 MMAD en 2013 (+34,8% sur l'année), et se composent en majeure partie :

- des produits de titres de participation, qui se chiffrent à 50,7 MMAD en 2013 (en croissance de 9,5% par rapport à 2012 avec l'augmentation des dividendes reçus de Salam Gaz) ;
- et des intérêts et autres produits financiers, qui s'élèvent à 16,5 MMAD (en évolution de 15,4 MMAD par rapport à l'exercice précédent, en lien avec les intérêts de retard clients en décembre 2013 (il s'agit du premier exercice où les intérêts de retard clients sont comptabilisés³⁵, pour 15,5 MMAD, sans impact sur le résultat toutefois car neutralisés par une provision pour risques et charges d'un montant identique).

Parallèlement, les charges financières sont en repli de -4,9 MMAD à 88,2 MMAD en 2013 (vs 93,1 MMAD), consécutivement au recul des charges d'intérêt (-4,2 MMAD) s'expliquant essentiellement par la baisse des agios bancaires et intérêts spot (-7,4 MMAD).

Compte tenu de ces évolutions, le résultat financier s'améliore ainsi de 22,8 MMAD pour s'établir à -18,8 MMAD en 2013, vs -41,6 MMAD en 2012, soit une évolution à la hausse de 54,7%.

Evolution du résultat financier entre 2013 et 2014

Au terme de l'exercice 2014, les produits financiers de Total Maroc marquent un repli de 13,2% à 60,2 MMAD, principalement sous l'effet du repli conjugué des intérêts et autres produits financiers (-13,7 MMAD) et des produits des titres de participation et autres titres immobilisés (-1,0 MMAD), contrebalancé par la hausse des gains de change en 2014 (+5,7 MMAD).

Par ailleurs, les charges financières enregistrent une baisse de 7,3% pour s'établir à 81,8 MMAD à fin 2014, soit une diminution de 6,4 MMAD relative principalement à celle des charges d'intérêts (-4,7 MMAD) du fait de la combinaison des éléments suivants :

- une hausse des intérêts sur cession des créances envers la caisse de compensation (+2,8 MMAD) ;
- une diminution des intérêts sur le crédit douanier (-7,8 MMAD) suite à une baisse de l'encours de la dette douanière (-442,2 MMAD), s'expliquant par le recours plus avantageux aux concours bancaires.

³⁵ Cf. chapitre III de la loi 32-10, introduisant les intérêts de retard en cas de dépassement des délais de paiement dans les transactions commerciales entre opérateurs privés

En conséquence de ces évolutions, le résultat financier est en diminution de 2,7 MMAD par rapport à 2013 (soit -14,4%), et s'établit donc à -21,6 MMAD au terme de l'exercice 2014.

I.1.6. Résultat non courant

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat non courant de Total Maroc S.A. sur la période considérée :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Produits non courants	27,0	53,8	31,3	99,4%	-41,9%
Produits de cession d'immobilisations	21,7	29,8	13,5	37,3%	-54,5%
Autres produits non courants	3,1	5,0	0,4	59,1%	-91,1%
Reprises non courantes, transfert de charges	2,2	19,1	17,3	>100%	-9,2%
Charges non courantes	24,4	27,1	28,5	11,1%	5,5%
V.N.A. des immobilisations cédées	0,4	3,0	3,4	>100%	12,6%
Autres charges non courantes	9,0	8,5	7,5	-5,4%	-12,0%
Dotations non courantes	15,0	15,5	17,7	3,6%	13,7%
Résultat non courant	2,6	26,8	2,7	>100%	-89,7%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution du résultat non courant entre 2012 et 2013

En 2013, les produits de cessions d'immobilisations se chiffrent à 29,8 MMAD, en hausse de 37,3% par rapport à 2012, et se rapportent essentiellement à la déconsignation de bouteilles GPL, la cession de terrain et de matériel d'équipement réseau. En conjugaison avec l'augmentation des reprises non courantes aux provisions (19,1 MMAD en 2013 dont 15,0 MMAD de reprise sur la provision liée au contentieux fiscal en rapport avec la fusion avec SDBP), ceci fait ressortir un montant de produits non courants de 53,8 MMAD en 2013, contre 27,0 MMAD au titre de l'année précédente.

D'autre part, les charges non courantes de la Société ne marquent qu'un accroissement de +2,7 MMAD en 2013 et comprennent notamment :

- 3,0 MMAD de V.N.A d'immobilisations cédées ;
- 8,5 MMAD d'autres charges non courantes incluant :
 - ✓ la contribution à la cohésion sociale constatée en 2013 pour 6,5 MMAD (contre 8,1 MMAD en 2012) ;
 - ✓ un rappel d'impôt de 1,4 MMAD ;
 - ✓ des dons et pénalités légales pour 0,6 MMAD (0,9 MMAD en 2012) ;
- 15,5 MMAD de dotations non courantes correspondant à la provision pour risque de non recouvrement des intérêts de retard clients (évoqués plus haut au niveau des intérêts et autres produits financiers).

Par voie de conséquence, le résultat non courant s'établit à 26,8 MMAD à fin 2013, contre 2,6 MMAD à fin 2012.

Evolution du résultat non courant entre 2013 et 2014

Les produits non courants s'établissent à 31,3 MMAD en 2014, contre 53,8 MMAD sur l'année 2013. Leur évolution est liée à celle :

- des reprises non courantes de provisions pour risques et charges (17,3 MMAD en 2014, contre 19,1 MMAD en 2013) relatives essentiellement à :
 - ✓ la reprise de la provision liée au risque de non recouvrement des intérêts de retard clients, provisionnés en 2013 pour 15,5 MMAD ;
 - ✓ la reprise de la provision pour impôt devenue sans objet en 2014, pour 1,8 MMAD ;
- des produits de cessions d'immobilisations plus importants en 2013 (29,8 MMAD) qu'en 2014 (13,5 MMAD).

Parallèlement, les charges non courantes connaissent une évolution à la hausse au cours de l'année 2014 et se chiffrent donc à 28,5 MMAD (vs 27,1 MMAD en 2013), sous l'effet notamment des dotations non courantes aux provisions pour risques et charges, qui s'établissent à 17,7 MMAD (vs 15,5 MMAD au 31 décembre 2013) et qui ont trait à la provision du risque de non recouvrement des intérêts de retard clients (16,6 MMAD), et à la provision constituée suite au contrôle fiscal de Total Maroc pour 1,1 MMAD (chefs de redressement acceptés par la Société).

Le résultat non courant s'affiche par conséquent à 2,7 MMAD au terme de l'exercice 2014, contre 26,8 MMAD à l'issue de l'exercice antérieur.

I.1.7. Résultat net

Le résultat net de Total Maroc S.A. sur la période 2012–2014 se présente comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Résultat d'exploitation	460,2	439,5	464,0	-4,5%	5,6%
Résultat financier	-41,6	-18,8	-21,6	54,7%	-14,4%
Résultat courant	418,6	420,7	442,5	0,5%	5,2%
Résultat non courant	2,6	26,8	2,7	>100%	-89,7%
Résultat avant impôt	421,2	447,4	445,2	6,2%	-0,5%
Impôt sur les résultats	122,6	136,9	127,9	11,7%	-6,6%
Résultat net	298,6	310,5	317,3	4,0%	2,2%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,1%</i>	<i>2,8%</i>	<i>-19 pbs</i>	<i>-29 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

Evolution du résultat net entre 2012 et 2013

En 2013, Total Maroc affiche un résultat net de 310,5 MMAD, en augmentation de 4,0% par rapport à l'exercice antérieur. Cette amélioration tient à l'effet combiné de :

- l'évolution du résultat financier, qui s'établit à -18,8 MMAD à fin 2013 (contre -41,6 MMAD en 2012) ;
- la baisse du résultat d'exploitation (-4,5%), qui s'établit à 439,5 MMAD en 2013 ;
- la hausse du résultat non courant qui passe de 2,6 MMAD en 2012 à 26,8 MMAD en 2013.

La marge nette de la Société enregistre un repli de 19 pbs pour s'établir à 3,1% à l'issue de l'exercice.

Evolution du résultat net entre 2013 et 2014

Le résultat net de Total Maroc se chiffre à 317,3 MMAD à fin 2014. Comparativement à 2013, il témoigne d'une progression de 2,2% qui est portée en majeure partie par la hausse du résultat courant (+5,2% à 442,5 MMAD en 2014).

La marge nette s'établit à 2,8% au terme de l'exercice 2014, contre 3,1% au titre de l'année précédente.

I.2. ANALYSE DU BILAN DE TOTAL MAROC S.A.

Le bilan de Total Maroc S.A. se présente comme suit à l'issue des exercices 2012, 2013 et 2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
ACTIF					
Actif immobilisé	1 186,8	1 303,6	1 451,3	9,8%	11,3%
Immobilisations en non valeurs	2,4	4,0	2,8	67,5%	-31,1%
Immobilisations incorporelles	86,8	99,1	91,7	14,1%	-7,5%
Immobilisations corporelles	935,6	1 036,5	1 193,4	10,8%	15,1%
Immobilisations financières	161,9	163,9	163,5	1,2%	-0,3%
Ecart de conversion - Actif	-	-	-	Ns	Ns
Actif circulant (hors TVP)*	3 725,0	2 864,3	2 820,1	-23,1%	-1,5%
Stocks	1 063,4	551,2	761,0	-48,2%	38,1%
Créances de l'actif circulant	2 661,4	2 312,5	2 058,9	-13,1%	-11,0%
Ecart de conversion - actif (éléments circulants)	0,2	0,6	0,2	>100%	-69,8%
Trésorerie - Actif (y compris TVP)*	96,3	858,3	71,1	>100%	-91,7%
dont titres et valeurs de placement	-	856,3	-	Ns	-100,0%
Total ACTIF	5 008,1	5 026,2	4 342,4	0,4%	-13,6%
PASSIF					
Financement permanent	1 592,8	1 597,8	1 610,3	0,3%	0,8%
Capitaux propres	797,6	809,9	827,2	1,5%	2,1%
Capitaux propres assimilés	-	-	-	Ns	Ns
Dettes de financement	748,3	733,5	726,5	-2,0%	-1,0%
Provisions durables pour risques et charges	46,8	54,4	56,6	16,2%	4,0%
Ecart de conversion - Passif	-	-	-	Ns	Ns
Dettes du passif circulant	3 415,0	3 087,4	1 939,7	-9,6%	-37,2%
Autres provisions pour risques et charges	0,2	0,6	0,2	>100%	-69,8%
Ecart de conversion - passif (éléments circulants)	-	-	2,4	Ns	Ns
Trésorerie - Passif	-	340,4	789,9	Ns	>100%
Total PASSIF	5 008,1	5 026,2	4 342,4	0,4%	-13,6%

Source : Total Maroc S.A.

(*) Les titres et valeurs de placement sont considérés dans la trésorerie actif compte tenu de leur liquidité

I.2.1. Actif immobilisé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actif immobilisé sur la période 2012–2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Immobilisations en non valeurs	2,4	4,0	2,8	67,5%	-31,1%
<i>en % du total bilan</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>3 pbs</i>	<i>-2 pbs</i>
Frais préliminaires	-	1,8	1,4	Ns	-25,0%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2,4	2,2	1,4	-8,1%	-36,0%
Immobilisations incorporelles	86,8	99,1	91,7	14,1%	-7,5%
<i>en % du total bilan</i>	<i>1,7%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,1%</i>	<i>24 pbs</i>	<i>14 pbs</i>
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0,7	12,9	5,5	>100%	-57,4%
Fonds commercial	86,2	86,2	86,2	0,0%	0,0%
Immobilisations corporelles	935,6	1 036,5	1 193,4	10,8%	15,1%
<i>en % du total bilan</i>	<i>18,7%</i>	<i>20,6%</i>	<i>27,5%</i>	<i>194 pbs</i>	<i>686 pbs</i>
Terrains	80,6	89,6	89,7	11,1%	0,1%
Constructions	186,9	213,9	236,9	14,4%	10,8%
Installations techniques, matériel et outillage	573,6	653,0	741,3	13,8%	13,5%
Matériel de transport	7,1	5,0	2,8	-30,2%	-42,6%
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	23,5	23,6	23,7	0,3%	0,6%
Immobilisations corporelles en cours	63,8	51,5	99,0	-19,3%	92,0%
Immobilisations financières	161,9	163,9	163,5	1,2%	-0,3%
<i>en % du total bilan</i>	<i>3,2%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,8%</i>	<i>3 pbs</i>	<i>50 pbs</i>
Prêts immobilisés	3,9	5,8	2,9	48,1%	-50,9%
Autres créances financières	4,4	4,5	7,0	2,7%	55,3%
Titres de participation	153,6	153,6	153,6	0,0%	0,0%
Ecarts de conversion - Actif	-	-	-	Ns	Ns
Actif immobilisé	1 186,8	1 303,6	1 451,3	9,8%	11,3%
<i>en % du total bilan</i>	<i>23,7%</i>	<i>25,9%</i>	<i>33,4%</i>	<i>224 pbs</i>	<i>749 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2012 et 2013

En 2013, l'actif immobilisé de Total Maroc atteint un montant de 1 303,6 MMAD, une progression de 9,8% s'expliquant essentiellement par les immobilisations corporelles qui passent de 935,6 MMAD en 2012 à 1 036,5 MMAD en 2013 (+10,8%) avec :

- un investissement en réseau et commerce général de 144,1 MMAD, lié entre autres à l'ouverture de nouvelles stations, à la rénovation selon le nouveau rétrofit T-Air et la mise en service du programme de fidélité clients ;
- 70,4 MMAD d'investissement pour le GPL ;
- 23,9 MMAD en autres investissements.

Evolution de l'actif immobilisé entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, l'actif immobilisé de la Société marque une évolution de 11,3%, passant ainsi de 1 303,6 MMAD en 2013 à 1 451,3 MMAD en 2014. En l'occurrence, les immobilisations corporelles, qui représentent plus de 82% de l'actif immobilisé en 2014 (soit un montant de 1 193,4 MMAD), enregistrent une augmentation de 15,1% au cours de l'exercice, sous l'effet des investissements réalisés sur la période, contrebalancés par l'effet des amortissements.

Ces investissements intègrent entre autres :

- 84,0 MMAD d'investissement pour le GPL ;
- 175,9 MMAD d'investissement en réseau et C&I.

I.2.2. Capitaux propres

Les capitaux propres de Total Maroc S.A. ont évolué comme suit sur la période étudiée :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Capital social	220,0	448,0	448,0	>100%	0,0%
Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-	Ns	Ns
Ecarts de réévaluation	-	-	-	Ns	Ns
Réserve légale	22,0	22,0	37,5	0,0%	70,6%
Autres réserves	257,0	29,1	24,4	-88,7%	-16,4%
Report à nouveau	-	0,3	-	Ns	-100,0%
Résultats nets en instance d'affectation	-	-	-	Ns	Ns
Résultat net de l'exercice	298,6	310,5	317,3	4,0%	2,2%
Capitaux propres	797,6	809,9	827,2	1,5%	2,1%
<i>en % du total bilan</i>	<i>15,9%</i>	<i>16,1%</i>	<i>19,0%</i>	<i>19 pbs</i>	<i>294 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

Evolution des capitaux propres entre 2012 et 2013

En 2013, le capital social de Total Maroc est porté de 220,0 MMAD à 448,0 MMAD : cette augmentation de capital est le fruit d'une incorporation de réserves pour un montant de 227,8 MMAD et du report à nouveau pour un montant de 0,2 MMAD, par décision de l'Assemblée générale de la Société en octobre 2013.

Par ailleurs, suite à la distribution d'un dividende de 298,2 MMAD, les capitaux propres de la Société s'affichent à un total de 809,9 MMAD à fin 2013, en hausse de 1,5% par rapport à 2012.

Evolution des capitaux propres entre 2013 et 2014

Les capitaux propres de Total Maroc s'établissent à 827,2 MMAD à fin 2014, contre 809,9 MMAD au 31 décembre 2013, soit une progression de 2,1%. Leur évolution est marquée en 2014 par :

- la dotation de la réserve légale par l'Assemblée générale de Total Maroc en mai 2014 d'un montant de 15,5 MMAD, et l'affectation, par la même Assemblée, d'un montant de 324,4 MMAD en réserves libres ;
- la mise en distribution en juin 2014 d'un dividende de 300,0 MMAD ;
- l'effet du résultat net de l'exercice, qui passe de 310,5 MMAD en 2013 à 317,3 MMAD en 2014.

I.2.3. Endettement financier net

L'évolution de l'endettement financier net de Total Maroc S.A. se présente de la manière suivante :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
(+) Dettes de financement	748,3	733,5	726,5	-2,0%	-1,0%
(+) Trésorerie - passif	-	340,4	789,9	Ns	>100%
(-) Trésorerie - actif (y compris TVP)	96,3	858,3	71,1	>100%	-91,7%
Endettement financier net	652,0	215,7	1 445,3	-66,9%	>100%

Source : Total Maroc S.A.

En l'occurrence, la composition des dettes de financement de Total Maroc est détaillée dans le tableau suivant :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Financement du stock de sécurité	517,3	517,3	517,3	0,0%	0,0%
Dépôts et cautionnements reçus	231,1	216,2	209,2	-6,4%	-3,2%
Total dettes de financement	748,3	733,5	726,5	-2,0%	-1,0%

Source : Total Maroc S.A.

A partir de 1981, une marge spéciale pour le financement des stocks de sécurité a été mise en place par l'Etat pour les distributeurs de produits pétroliers. Ce mode de financement a été suspendu par la suite en 1997 pour les hydrocarbures liquides.

En l'occurrence, les dettes de financement de Total Maroc intègrent le financement des stocks de sécurité pour 517,3 MMAD, montant stable depuis mai 2000.

Evolution de l'endettement financier net entre 2012 et 2013

Au titre de l'exercice 2013, l'évolution des dépôts et cautionnements (-14,9 MMAD) porte les dettes de financement à long-terme de Total Maroc à 733,5 MMAD (soit -2,0% de variation annuelle).

Du fait d'une trésorerie Actif significative de 858,3 MMAD (dont 856,3 MMAD de TVP) et d'une trésorerie Passif de 340,4 MMAD, l'endettement financier net de la Société est en repli à 215,7 MMAD à fin 2013.

Evolution de l'endettement financier net entre 2013 et 2014

A fin 2014, les dettes de financement de la Société ressortent à 726,5 MMAD, soit -1,0% comparativement à 2013, compte tenu d'une baisse des dépôts et cautionnements reçus (-7,0 MMAD). L'endettement financier net s'établit donc à 1 445,3 MMAD à l'issue de l'année 2014, et inclut notamment une trésorerie Passif de 789,9 MMAD, dont :

- 305,7 MMAD d'opérations de refinancement en devise des importations (vs 340,4 MMAD au terme de l'exercice 2013) ;
- 375 MMAD de Spots en compte ; et
- 109,1 MMAD de découvert bancaire.

I.2.4. Provisions durables pour risques et charges

Le tableau suivant retrace l'évolution des provisions durables pour risques et charges de Total Maroc pour les exercices 2012 à 2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Provisions pour risques	28,2	38,7	36,6	37,2%	-5,4%
Provisions pour charges	18,7	15,7	20,0	-15,7%	27,2%
Provisions durables pour risques et charges	46,8	54,4	56,6	16,2%	4,0%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2012 et 2013

En évolution de 16,2% sur l'exercice 2013, les provisions pour risques et charges de Total Maroc s'établissent à 54,4 MMAD et se composent de :

- provisions pour risques de 38,7 MMAD à fin 2013 (+10,5 MMAD par rapport à 2012) dont :
 - ✓ 15,5 MMAD pour risque de non recouvrement des intérêts de retard clients ;
 - ✓ 13 MMAD relatifs à un contentieux douanier ;

- ✓ 5,5 MMAD pour les consignations de droits de douane (provision devenue sans objet et reprise en 2014) ;
- ✓ 4,7 MMAD pour divers autres risques ;
- provisions pour charges de 15,7 MMAD à fin 2013 (-2,9 MMAD par rapport à 2012), incluant :
 - ✓ 10,3 MMAD de provisions d'indemnités fin de carrière ;
 - ✓ 3,4 MMAD (-2,0 MMAD sur l'exercice) sur l'impôt lié au gain de la fusion avec SDBP (réalisée en 2006), étalé sur 10 ans ;
 - ✓ 2 MMAD pour diverses autres charges.

Evolution des provisions durables pour risques et charges entre 2013 et 2014

Les provisions durables pour risques et charges de Total Maroc s'élèvent à 56,6 MMAD à l'issue de l'exercice 2014 (+4,0% par rapport à 2013), et sont notamment relatives aux éléments ci-après :

- des provisions pour risques de 36,6 MMAD, dont une provision pour litige de 2,3 MMAD (vs 16,5 MMAD en 2013) et autres provisions pour risques de 34,3 MMAD (en hausse de 12,1 MMAD du fait de :
 - ✓ la provision pour intérêts de retard clients pour 16,6 MMAD ;
 - ✓ la reprise, en 2014, de la provision des consignations de droits de douane pour 5,5 MMAD (constituée en 2010 et 2011), suite à leur remboursement par la caisse de compensation en octobre 2014 ;
- 20,0 MMAD de provisions pour charges, dont l'augmentation de 4,3 MMAD s'explique principalement par une hausse des provisions d'indemnité fin de carrière (13,3 MMAD en 2014 vs 10,3 MMAD en 2013) et une hausse des autres provisions pour charges du fait de la provision liée au programme de fidélité lancé en juillet 2013.

I.2.5. Besoin en fonds de roulement

L'évolution du besoin en fonds de roulement de Total Maroc S.A. sur la période considérée se présente comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
(+) Stocks	1 063,4	551,2	761,0	-48,2%	38,1%
(+) Créances de l'actif circulant	2 661,4	2 312,5	2 058,9	-13,1%	-11,0%
(-) Dettes du passif circulant	3 415,0	3 087,4	1 939,7	-9,6%	-37,2%
(-) Autres provisions pour risques et charges	0,2	0,6	0,2	>100%	-69,8%
(+) Ecart de conversion - actif (éléments circulants)	0,2	0,6	0,2	>100%	-69,8%
(-) Ecart de conversion - passif (éléments circulants)	-	-	2,4	Ns	Ns
Besoin en fonds de roulement (BFR)	309,7	-223,6	877,8	Ns	Ns

Source : Total Maroc S.A.

A fin 2014, le besoin en fonds de roulement de Total Maroc S.A. s'élève à 877,8 MMAD. L'évolution des principaux postes qui le composent sur la période 2012-2014 est présentée ci-après.

I.2.5.1 Evolution des stocks

Le détail des stocks se présente comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Marchandises*	977,0	470,6	677,4	-51,8%	43,9%
Matières et fournitures consommables	51,4	44,5	47,9	-13,3%	7,6%
Produits en cours	-	-	-	Ns	Ns
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	Ns	Ns
Produits finis	35,0	36,1	35,7	3,1%	-1,2%
Stocks	1 063,4	551,2	761,0	-48,2%	38,1%
<i>en % du total bilan</i>	<i>21,2%</i>	<i>11,0%</i>	<i>17,5%</i>	<i>-1 027 pbs</i>	<i>656 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

(*) N.B. : les stocks de marchandises sont ajustés à chaque changement de structure de prix via un compte de revalorisation des stocks. Au 31 décembre 2014, ce compte s'élève à 303,9 MMAD.

Le tableau ci-après présente l'évolution du délai de rotation des stocks en jours de chiffre d'affaires :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Stocks	1 063,4	551,2	761,0	-48,2%	38,1%
Chiffre d'affaires TTC*	9 924,1	10 895,0	12 233,3	9,8%	12,3%
Ratio de rotation en jours de CA	39,1 jours	18,5 jours	22,7 jours	-20,6 jours	4,2 jours

Source : Total Maroc S.A.

(**) Le taux de TVA appliqué est différent selon les produits concernés (cf. régime fiscal applicable dans point I. « Renseignements à caractère général » de la partie II relative à la présentation de Total Maroc)

En moyenne des 12 positions fin de mois sur la période 2012-2014, le stock de produits de blancs de Total Maroc se présente comme suit :

	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Valeur des stocks en MMAD	738	680	746	-7,9%	9,7%
En volume	87 kt	76 kt	79 kt	-12,6%	3,9%
En nombre de jours	29 j	25 j	25 j	-13,8%	0,0%

Source : Total Maroc S.A.

Par ailleurs, les stocks de GPL en moyenne des 12 positions fin de mois au cours de la période 2012-2014 sont détaillés dans le tableau ci-après :

	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Valeur des stocks en MMAD	75	75	102	-0,2%	36,3%
En volume	9 kt	10 kt	15 kt	11,1%	50,4%
En nombre de jours	16 j	15 j	20 j	-5,2%	33,1%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution des stocks entre 2012 et 2013

En 2013, les stocks s'élèvent à 551,2 MMAD, marquant ainsi une baisse de 48,2% par rapport à 2012, s'expliquant principalement par :

- le repli des stocks de produits blancs à 393 MMAD à fin 2013 suite à une baisse du volume des stocks de 74 339 m³ ;
- la diminution des stocks de butane à 69,0 MMAD (-38,2% par rapport à 2012), correspondant à une baisse du volume des stocks de 4,5 kt.

Ce niveau anormalement faible des stocks est dû au retard de livraison (pour cause d'intempéries) d'une cargaison prévue en 2013. Cette cargaison a été finalement livrée début 2014.

Evolution des stocks entre 2013 et 2014

Les stocks de Total Maroc s'élèvent à 761,0 MMAD à l'issue de l'année 2014, et comprennent notamment :

- 585,9 MMAD de stocks de produits blancs (+49,1% par rapport à 2013), avec une hausse de volume des stocks de 25 285 m³ ;
- 89,5 MMAD de stocks de butane (+29,7%), dont la progression est marquée par une augmentation en volume de 8,0 kt.

I.2.5.2 Evolution des créances de l'actif circulant

Le tableau ci-dessous présente le détail des créances de l'actif circulant :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	-	-	0,5	Ns	Ns
Clients et comptes rattachés	1 069,6	1 162,0	1 071,4	8,6%	-7,8%
Personnel	4,7	4,7	8,1	-1,1%	72,1%
Etat	1 556,7	1 123,4	958,0	-27,8%	-14,7%
<i>dont créances sur la caisse de compensation</i>	<i>1 056,8</i>	<i>711,4</i>	<i>544,0</i>	<i>-32,7%</i>	<i>-23,5%</i>
Comptes d'associés	-	-	-	Ns	Ns
Autres débiteurs	11,3	7,2	10,3	-35,9%	42,2%
Comptes de régularisation - actif	19,1	15,2	10,7	-20,3%	-29,9%
Créances de l'actif circulant	2 661,4	2 312,5	2 058,9	-13,1%	-11,0%
<i>en % du total bilan</i>	<i>53,1%</i>	<i>46,0%</i>	<i>47,4%</i>	<i>-713 pbs</i>	<i>140 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

Le tableau ci-après illustre l'évolution des délais de paiement clients en jours de chiffre d'affaires :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Clients et comptes rattachés	1 069,6	1 162,0	1 071,4	8,6%	-7,8%
Chiffre d'affaires TTC**	9 924,1	10 895,0	12 233,3	9,8%	12,3%
Ratio de rotation* en jours de CA	39,3 jours	38,9 jours	32,0 jours	-0,4 jours	-7,0 jours

Source : Total Maroc S.A.

(*) Ratio de rotation = (Clients et comptes rattachés / CA TTC) x 365

(**) Le taux de TVA appliqué est différent selon les produits concernés (cf. régime fiscal applicable dans point I. « Renseignements à caractère général » de la partie II relative à la présentation de Total Maroc)

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2012 et 2013

En 2013, les créances de l'actif circulant de Total Maroc font apparaître une diminution de 13,1%, s'établissant ainsi à 2 312,5 MMAD. Elles se composent notamment de :

- 1 123,4 MMAD de créances sur l'Etat, dont 711,4 MMAD de créances sur la caisse de compensation, soit 345,4 MMAD de moins que l'exercice précédent ;
- 1 162,0 MMAD de créances clients et comptes rattachés (+92,4 MMAD par rapport à 2012).

A fin 2013, les créances clients et comptes rattachés représentent 38,9 jours de chiffre d'affaires (vs 39,3 jours en 2012).

Evolution des créances de l'actif circulant entre 2013 et 2014

Au titre de l'exercice 2014, les créances de l'actif circulant de Total Maroc s'établissent à 2 058,9 MMAD, en baisse de 11,0% par rapport à fin 2013, et incluent entre autres :

- 1 071,4 MMAD de créances clients et comptes rattachés, en diminution de 7,8% ;
- 958,0 MMAD de créances sur l'Etat, dont 544,0 MMAD de créances sur la caisse de compensation témoignant d'une baisse de 23,5% suite aux cessions de créances opérées en 2014 (1 939 MMAD) et à l'évolution de la compensation sur les produits blancs (décompensation totale de l'essence à partir de janvier 2014, et réduction graduelle de la compensation unitaire du gasoil entre janvier et octobre 2014).

A fin 2014, les créances clients et comptes rattachés représentent 32 jours de chiffre d'affaires.

I.2.5.3 Evolution des dettes du passif circulant

Le détail des dettes du passif circulant se présente comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Fournisseurs et comptes rattachés	2 753,8	2 595,1	1 439,0	-5,8%	-44,6%
Clients créditeurs, avances et acomptes	-	0,1	10,9	Ns	>100%
Personnel	9,1	9,3	11,7	3,1%	25,6%
Organismes sociaux	6,8	8,0	8,4	16,8%	5,6%
Etat	549,9	453,4	460,2	-17,5%	1,5%
Comptes d'associés	-	-	-	Ns	Ns
Autres créanciers	81,4	14,0	1,6	-82,8%	-88,4%
Comptes de régularisation - passif	14,0	7,5	7,8	-46,3%	3,8%
Dettes du passif circulant	3 415,0	3 087,4	1 939,7	-9,6%	-37,2%
<i>en % du total bilan</i>	<i>68,2%</i>	<i>61,4%</i>	<i>44,7%</i>	<i>-676 pbs</i>	<i>-1 676 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

Le tableau ci-après présente l'évolution des délais de règlement des dettes fournisseurs en jours d'achat :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 753,8	2 595,1	1 439,0	-5,8%	-44,6%
Achats de l'exercice y compris autres charges externes (TTC)	14 313,1	13 970,2	14 357,2	-2,4%	2,8%
Ratio de rotation* en jours d'achats	70,2 jours	67,8 jours	36,6 jours	-2,4 jours	-31,2 jours

Source : Total Maroc S.A.

(*) Ratio de rotation = (Fournisseurs et comptes rattachés / Achats TTC) x 365

Evolution des dettes du passif circulant entre 2012 et 2013

Au titre de l'exercice 2013, les dettes du passif circulant affichent un total de 3 087,4 MMAD, traduisant un recul de 9,6% comparativement à l'exercice antérieur. Leur évolution provient essentiellement de :

- la baisse des dettes fournisseurs et comptes rattachés de 2 753,8 MMAD en 2012 à 2 595,1 MMAD en 2013, en particulier les dettes relatives aux achats de produits pétroliers. Le ratio de rotation des dettes fournisseurs en jours d'achats arrive ainsi à 67,8 jours en 2013, contre 70,2 jours en 2012 ;
- la diminution du poste Etat créditeur, qui passe de 549,9 MMAD à 453,4 MMAD en 2013 : ce repli de 96,5 MMAD est en lien essentiellement avec la baisse du poste de TVA créditeur (-115,6 MMAD au cours de l'exercice).

Evolution des dettes du passif circulant entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, les dettes du passif circulant passent de 3 087,4 MMAD à 1 939,7 MMAD, une baisse qui traduit essentiellement celle des dettes fournisseurs et comptes rattachés (qui passent de 2 595,1 MMAD en 2013 à 1 439,0 MMAD en 2014) du fait du retour en 2014 à un délai fournisseur avec le groupe TOTAL de 25 jours contre 55 jours à fin 2013 (option contractuelle retenue en 2014). Par conséquent, une importation effectuée début décembre 2014 (pour un montant d'environ 237 MMAD), a été réglée au groupe le 30 décembre 2014.

I.2.6. Trésorerie (y compris TVP)

L'évolution de la trésorerie de Total Maroc S.A. sur la période 2012–2014 est présentée dans le tableau ci-après :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Trésorerie actif	96,3	858,3	71,1	>100%	-91,7%
Chèques et valeurs à encaisser	-	-	-	Ns	Ns
Banques, TG et CCP	96,3	1,9	71,1	-98,0%	>100%
Caisse, régies d'avance et accreditifs	0,0	0,0	0,0	11,9%	>100%
Titres et valeurs de placement (TVP)	-	856,3	-	Ns	-100,0%
Trésorerie passif	-	340,4	789,9	Ns	>100%
Crédits d'escompte	-	-	-	Ns	Ns
Crédits de trésorerie	-	340,4	680,8	Ns	100,0%
Banques (soldes créditeurs)	-	-	109,1	Ns	Ns
Trésorerie nette	96,3	517,8	-718,8	>100%	<-100%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution de la trésorerie nette entre 2012 et 2013

A fin 2013, la trésorerie Passif de Total Maroc concerne principalement le refinancement des importations, pour un montant de 340,4 MMAD. A fin 2012, la trésorerie Passif incluait également un refinancement pour les importations, d'un montant de 310,1 MMAD ; cependant, le refinancement en devises des importations de gasoil n'était pas considéré en 2012 comme une dette bancaire proprement dite. Cette opération a été assimilée à un découvert bancaire dont la valeur a été déduite des soldes des comptes de trésorerie

La trésorerie Actif s'élève à 858,3 MMAD en 2013 et inclut un montant de titres et valeurs de placement de 856,3 MMAD, issu de deux placements à très court terme en Bons du Trésor, effectués à fin décembre 2013 et soldés le 2 janvier 2014.

La trésorerie nette de la Société s'établit ainsi à 517,8 MMAD à fin 2013.

Evolution de la trésorerie nette entre 2013 et 2014

La trésorerie Actif de Total Maroc s'établit à 71,1 MMAD au terme de l'exercice clos au 31 décembre 2014, contre 858,3 MMAD au titre de l'exercice antérieur comprenant 856,3 MMAD de Bons du Trésor au 31 décembre 2013.

De son côté, la trésorerie passif s'élève à 789,9 MMAD, dont :

- 305,7 MMAD d'opérations de refinancement en devise des importations (vs 340,4 MMAD au terme de l'exercice 2013) ;
- 375 MMAD de Spots en compte ; et
- 109,1 MMAD de découvert bancaire.

En conséquence de ces évolutions, la trésorerie nette de Total Maroc s'établit à -718,8 MMAD à l'issue de l'année 2014.

I.2.7. Etude de l'équilibre financier

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre financier de Total Maroc S.A. sur la période étudiée :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Financement permanent	1 592,8	1 597,8	1 610,3	0,3%	0,8%
Actif immobilisé	1 186,8	1 303,6	1 451,3	9,8%	11,3%
Fonds de roulement (FR)	406,0	294,2	159,0	-27,5%	-46,0%
Actif circulant (hors TVP)	3 725,0	2 864,3	2 820,1	-23,1%	-1,5%
Passif circulant	3 415,3	3 087,9	1 942,3	-9,6%	-37,1%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	309,7	-223,6	877,8	<-100%	>100%
FR/ BFR	1,3 x	-1,3 x	0,2 x	<-100%	>100%
Trésorerie nette (y compris TVP)	96,3	517,8	-718,8	>100%	<-100%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution de l'équilibre financier entre 2012 et 2013

A fin 2013, le fonds de roulement de Total Maroc arrive à 294,2 MMAD, soit une baisse de 27,5% justifiée par la progression de l'actif immobilisé (+116,8 MMAD), conjuguée à une quasi-stagnation du financement permanent (+0,3%) qui s'explique principalement par la distribution du résultat net de l'exercice 2012 dans sa quasi-intégralité.

Par ailleurs, le BFR de la Société devient négatif en 2013, à -223,6 MMAD, du fait notamment du faible niveau de stocks au 31 décembre 2013, en raison du décalage d'une importation de produits pétroliers sur le mois de janvier 2014 pour cause d'intempéries. Les stocks passent ainsi de 1 063,4 MMAD en 2012 à 551,2 MMAD à fin 2013.

Evolution de l'équilibre financier entre 2013 et 2014

En 2014, le fonds de roulement de la Société s'établit à 159,0MMAD, enregistrant une baisse de 46,0% sous l'effet d'une augmentation de l'actif immobilisé (+11,3% à 1 451,3 MMAD), conjuguée à une progression moins importante du financement permanent (+0,8% à 1 610,3 MMAD, avec notamment un repli de 1,0% des dettes de financement au cours de l'exercice).

D'autre part, le besoin en fonds de roulement s'élève à 877,8 MMAD au terme de l'année 2014, contre un montant de -223,6 MMAD au 31 décembre 2013, ce qui traduit un repli du passif circulant (-11,7%).

I.2.8. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité financière de Total Maroc S.A. est présentée ci-après :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Résultat net (1)	298,6	310,5	317,3	4,0%	2,2%
Fonds propres (2)	797,6	809,9	827,2	1,5%	2,1%
Total bilan (3)	5 008,1	5 026,2	4 342,4	0,4%	-13,6%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	37,4%	38,3%	38,4%	90 pbs	2 pbs
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	6,0%	6,2%	7,3%	21 pbs	113 pbs

Source : Total Maroc S.A.

Evolution de la rentabilité entre 2012 et 2013

Au titre d'un exercice 2013 marqué par une progression du résultat net de 4,0% à 310,5 MMAD, le ROE de Total Maroc ressort à 38,3%, ce qui représente 90 pbs de plus qu'en 2012. Parallèlement, le ROA est également en hausse de 21 pbs, et ressort à 6,2% à fin 2013.

Evolution de la rentabilité entre 2013 et 2014

Avec une hausse du résultat net de 2,2% à 317,3 MMAD en 2014, la rentabilité des fonds propres est en amélioration sur l'exercice, à 38,4%. La rentabilité des actifs s'établit quant à elle à 7,3%, en hausse de 113 pbs par rapport à 2013, notamment sous l'effet d'une baisse du total bilan (-13,6%).

I.2.9. Ratios de liquidité

L'évolution des ratios de liquidité de Total Maroc S.A. sur la période 2012-2014 se détaille comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Trésorerie - actif (y compris TVP) (A)	96,3	858,3	71,1	>100%	-91,7%
Trésorerie - passif (B)	-	340,4	789,9	Ns	>100%
Passif circulant (C)	3 415,0	3 087,4	1 939,7	-9,6%	-37,2%
Liquidité immédiate (A)/(B+C)	2,8%	25,0%	2,6%	22,2 pts	-22,4 pts
Créances de l'actif circulant (D)	2 661,4	2 312,5	2 058,9	-13,1%	-11,0%
Liquidité réduite (D)/(B+C)	77,9%	67,5%	75,4%	-10,5 pts	8,0 pts
Actif circulant* (E)	3 725,0	2 864,3	2 820,1	-23,1%	-1,5%
Liquidité générale (E)/(B+C)	109,1%	83,6%	103,3%	-25,5 pts	19,8 pts

Source : Total Maroc S.A.
 (*) Hors TVP

Evolution de la liquidité entre 2012 et 2013

Entre 2012 et 2013, les ratios de liquidité de Total Maroc S.A. ont évolué suivant les tendances suivantes :

- le ratio de liquidité immédiate a enregistré une hausse de 22,2 points pour s'établir à 25,0% en 2013 en raison principalement de l'augmentation de la trésorerie ;
- le ratio de liquidité réduite a connu un repli de 10,5 points pour ressortir à 67,5% en 2013 en raison notamment du recul des créances de l'actif circulant plus rapide que celui du passif circulant et de la trésorerie passive ;
- le ratio de liquidité générale s'établit à 83,6% en repli de 25,5 points par rapport à 2012 en raison d'un recul plus rapide de l'actif circulant que celui du passif circulant et de la trésorerie passive.

Evolution de la liquidité entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, les ratios de liquidité de Total Maroc S.A. ont évolué suivant les tendances suivantes :

- le ratio de liquidité immédiate a enregistré un recul de 22,4 points pour s'établir à 2,6% en 2014 en raison principalement du repli significatif de la trésorerie actif (-91,7%) ;
- le ratio de liquidité réduite a connu une hausse de 8,0 points pour ressortir à 75,4 % en 2014 en raison notamment du recul du passif circulant et de la trésorerie passive plus rapide que celui des créances de l'actif circulant ;
- le ratio de liquidité générale s'établit à 103,3% en hausse de 19,8 points par rapport à 2013 en raison du recul du passif circulant et de la trésorerie passive plus rapide que celui de l'actif circulant.

I.2.10. Ratios d'endettement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement de Total Maroc S.A. sur la période 2012-2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Endettement net (DN)	652,0	215,7	1 445,3	-66,9%	>100,0%
Capitaux propres (CP)	797,6	809,9	827,2	1,5%	2,1%
Gearing (DN)/(DN+CP)	45,0%	21,0%	63,6%	-23,9 pts	42,6 pts
Total bilan (B)	5 008,1	5 026,2	4 342,4	0,4%	-13,6%
Ratio de solvabilité (DN)/(B)	13,0%	4,3%	33,3%	-8,7 pts	29,0 pts
Charges d'intérêt (I)	88,1	83,9	79,2	-4,7%	-5,7%
Endettement brut* (DB)	-	340,4	789,9	Ns	>100,0%
Coût de la dette (I)/(DB)	Ns	24,7%	10,0%	Ns	-14,6 pts
Remboursements** (R)	-	-	-	Ns	Ns
Excédent brut d'exploitation (EBE)	586,2	580,5	605,8	-1,0%	4,4%
Ratio de service de la dette (I +R)/(EBE)	15,0%	14,5%	13,1%	-0,6 pt	-1,4 pt

Source : Total Maroc S.A.

(*) Hors marge spéciale, dépôts et cautionnements reçus

(**) Hors remboursements de dépôts et cautionnements

Evolution des ratios d'endettement entre 2012 et 2013

Entre 2012 et 2013, l'endettement net de Total Maroc S.A. enregistre un repli significatif pour s'établir à 215,7 MMAD (contre 652,0 MMAD en 2012). Le gearing et le ratio de solvabilité de Total Maroc S.A. ont suivi cette tendance pour s'établir respectivement à 21,0% et 4,3% en 2013 (contre respectivement 45,0% et 13,0% en 2012).

Le coût de la dette s'élève à 24,7% à fin 2013, tandis que le ratio de service de la dette s'établit à 14,5% (vs 15,0% à fin 2012).

Evolution des ratios d'endettement entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, l'endettement net de Total Maroc S.A. enregistre une évolution à la hausse significative pour s'établir à 1 445,3 MMAD (contre 215,7 MMAD en 2013). Le gearing et le ratio de solvabilité de Total Maroc S.A. ont suivi cette tendance pour s'établir respectivement à 63,3% et 33,3% en 2014 (contre respectivement 21,0% et 4,3% en 2013).

Au 31 décembre 2014, le coût de la dette de Total Maroc et son ratio de service de la dette s'établissent respectivement à 10,0% et 13,1% (contre respectivement 24,7% et 14,5% en 2013).

I.3. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE TOTAL MAROC S.A.

Sur la période 2012-2014, le tableau de flux de trésorerie de Total Maroc S.A. se présente comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
I. Ressources stables de l'exercice					
Autofinancement	7,3	116,6	143,5	>100%	23,1%
Capacité d'autofinancement	407,3	414,8	443,5	1,8%	6,9%
Distribution de bénéfices	400,0	298,2	300,0	-25,5%	0,6%
Cessions et réductions d'immobilisations	22,8	30,7	14,0	34,5%	-54,4%
Cessions d'immobilisations incorporelles				Ns	Ns
Cessions d'immobilisations corporelles	21,7	29,8	13,5	37,3%	-54,5%
Cessions d'immobilisations financières				Ns	Ns
Récupérations sur créances immobilisées	1,2	1,0	0,5	-17,6%	-50,0%
Augmentation des capitaux propres et assimilés	-	-	-	Ns	Ns
Augmentations de capital, apports				Ns	Ns
Subvention d'investissement				Ns	Ns
Augmentation des dettes de financement (nettes de primes de remboursement)	2,9			-100,0%	Ns
Total des ressources stables	33,0	147,3	157,5	>100%	6,9%
II. Emplois stables de l'exercice					
Acquisitions et augmentations d'immobilisations	197,3	241,4	285,7	22,3%	18,4%
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,1	13,2	1,0	>100%	-92,7%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	197,2	225,2	284,7	14,2%	26,4%
Acquisitions d'immobilisations financières				Ns	Ns
Augmentation des créances immobilisées	0,0	3,0	0,0	>100%	-99,4%
Remboursement des capitaux propres				Ns	Ns
Remboursement des dettes de financement		14,9	7,0	Ns	-52,9%
Emplois en non valeurs	1,9	2,9		52,4%	-100,0%
Total des emplois stables	199,2	259,1	292,7	30,1%	12,9%
III. Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	-803,6	323,0	245,1	>100%	-24,1%
IV. Variation de la trésorerie*	637,4	-434,8	-380,3	<-100%	12,5%
Total général	836,6	582,1	537,8	-30,4%	-7,6%

Source : Total Maroc S.A.

* Hors titres et valeurs de placement

Evolution des emplois et ressources entre 2012 et 2013

Les ressources stables de l'exercice 2013 sont en amélioration de 114,3 MMAD et s'établissent à 147,3 MMAD, ce qui tient, d'une part, à la progression de la capacité d'autofinancement (+7,4 MMAD) due à un meilleur résultat net en 2013, et d'autre part, à la distribution d'un dividende de 298,2 MMAD en 2013, contre 400,0 MMAD en 2012 qui incluait la distribution d'un dividende exceptionnel.

De leur côté, les emplois stables enregistrent également une hausse de 30,1% au cours de l'exercice 2013 pour s'établir à 259,1 MMAD (vs 199,2 MMAD en 2012). Cette augmentation traduit essentiellement des acquisitions d'immobilisations corporelles plus importantes que celles de l'exercice précédent (225,2 MMAD en 2013 vs 197,2 MMAD en 2012).

Evolution des emplois et ressources entre 2013 et 2014

Au terme de l'exercice 2014, les ressources stables de Total Maroc ressortent à 157,5 MMAD, soit 10,2 MMAD de plus que l'exercice précédent. Cette évolution trouve son origine dans la hausse de l'autofinancement, impacté en 2014 par une capacité d'autofinancement en progression (+28,7 MMAD) et la distribution de 300,0 MMAD de dividendes au cours de l'exercice 2014.

Les emplois stables de la Société passent de 259,1 MMAD en 2013 à 292,7 MMAD en 2014, soit une augmentation de 12,9% se rapportant aux acquisitions d'immobilisations corporelles (284,7 MMAD en 2014 vs 225,2 MMAD en 2013), relatives notamment à l'extension et l'entretien du réseau de stations-service, ainsi que d'autres installations techniques.

II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE TOTAL MAROC

II.1. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Total Maroc sont établis en normes IFRS.

Le périmètre de consolidation sur les exercices 2012, 2013 et 2014 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total Maroc			Maison-mère
Gazber	100,0%	100,0%	IG
Ouargaz	100,0%	100,0%	IG
Mahatta	100,0%	100,0%	IG
Salam Gaz	20,0%	20,0%	MEE
SEJ	50,0%	50,0%	MEE
SDH	33,3%	33,3%	MEE

Source : Total Maroc S.A.

N.B. : IG correspond à la méthode d'intégration globale, MEE correspond à la méthode de mise en équivalence

Les filiales non comprises dans le périmètre de consolidation de Total Maroc sont celles figurant dans l'organigramme juridique (cf. II.7 de la partie III) et qui ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus. Ces filiales n'ont pas été retenues car en deçà du seuil de matérialité validé par les Commissaires aux comptes de la Société.

II.2. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de produits et charges consolidé du Groupe Total Maroc pour la période 2012–2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Ventes de produits de l'activité	10 837,7	10 753,3	10 917,7	-0,8%	1,5%
Ventes de prestations de service	46,0	46,8	43,5	1,9%	-7,0%
Chiffre d'affaires	10 883,7	10 800,1	10 961,2	-0,8%	1,5%
Achats, nets de variation de stocks	9 747,3	9 624,7	9 745,5	-1,3%	1,3%
Charges d'exploitation	554,3	611,8	646,8	10,4%	5,7%
Dotations aux amortissements	147,4	160,8	171,8	9,1%	6,8%
Autres produits	42,8	73,9	48,5	72,6%	-34,4%
Autres charges	25,2	35,9	14,1	42,3%	-60,7%
Résultat opérationnel	452,3	440,8	431,6	-2,5%	-2,1%
<i>Marge opérationnelle (RO/ CA)</i>	<i>4,2%</i>	<i>4,1%</i>	<i>3,9%</i>	<i>-7 pbs</i>	<i>-14 pbs</i>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,9	18,7	5,9	>100%	-68,4%
Coût de l'endettement financier brut	73,6	68,0	59,7	-7,6%	-12,2%
Coût de l'endettement financier net	71,7	49,3	53,8	-31,3%	9,2%
Autres produits financiers	10,5	22,8	33,8	>100%	48,3%
Autres charges financières	52,1	4,3	2,6	-91,8%	-39,5%
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	338,9	410,1	409,0	21,0%	-0,3%
<i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,7%</i>	<i>68 pbs</i>	<i>-7 pbs</i>
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	34,7	31,0	37,1	-10,8%	19,7%
Impôts sur les résultats	109,8	137,5	127,1	25,3%	-7,5%
Résultat net de l'ensemble consolidé	263,9	303,6	319,0	15,0%	5,1%
<i>Marge nette (RN/ CA)</i>	<i>2,4%</i>	<i>2,8%</i>	<i>2,9%</i>	<i>39 pbs</i>	<i>10 pbs</i>
Résultat net Part du Groupe	263,9	303,6	319,0	15,0%	5,1%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	Ns	Ns

Source : Total Maroc S.A.

II.2.1. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe Total Maroc se présente comme suit sur la période 2012–2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Ventes d'hydrocarbures liquides	7 766,1	7 786,7	7 810,7	0,3%	0,3%
Ventes de GPL	2 651,9	2 529,6	2 650,8	-4,6%	4,8%
Ventes de lubrifiants	361,7	377,2	389,8	4,3%	3,3%
Divers	58,0	59,8	66,3	3,1%	10,8%
Ventes de produits de l'activité (1)	10 837,7	10 753,3	10 917,7	-0,8%	1,5%
<i>Contribution* de Total Maroc</i>	<i>98,7%</i>	<i>98,6%</i>	<i>98,1%</i>	<i>-7 pbs</i>	<i>-52 pbs</i>
Ventes de prestations de service (2)	46,0	46,8	43,5	1,9%	-7,0%
<i>Contribution* de Total Maroc</i>	<i>99,9%</i>	<i>100,0%</i>	<i>99,8%</i>	<i>6 pbs</i>	<i>-20 pbs</i>
Chiffre d'affaires (1) + (2)	10 883,7	10 800,1	10 961,2	-0,8%	1,5%
<i>Contribution* de Total Maroc S.A. au CA consolidé</i>	<i>98,7%</i>	<i>98,6%</i>	<i>98,1%</i>	<i>-7 pbs</i>	<i>-51 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

(*) Contribution calculée sur la base des ventes de Total Maroc S.A. après retraitements IFRS et élimination des opérations intragroupe

Evolution du chiffre d'affaires entre 2012 et 2013

En 2013, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 10 800,1 MMAD, soit un repli de 83,6 MMAD imputable notamment à un montant moins important des produits de la caisse de compensation.

Total Maroc représente, au 31 décembre 2013, 98,6% du chiffre d'affaires consolidé.

Evolution du chiffre d'affaires entre 2013 et 2014

Le chiffre d'affaires consolidé enregistre une progression de 1,5% au cours de l'exercice 2014 par rapport à l'exercice 2013, sous l'effet de la croissance des ventes de produits, principalement les hydrocarbures liquides (+24,1 MMAD) et le GPL (+121,3 MMAD), de même que les lubrifiants (+12,6 MMAD). Le chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi à 10 961,2 MMAD à fin 2014, et reste attribuable à plus de 98% à la maison-mère Total Maroc.

Contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Total Maroc	10 742,3	10 652,9	10 755,4	-0,8%	1,0%
<i>en % du CA consolidé</i>	<i>98,7%</i>	<i>98,6%</i>	<i>98,1%</i>	<i>-6 pbs</i>	<i>-51 pbs</i>
Gazber	5,4	3,5	0,0	-36,5%	-100%
<i>en % du CA consolidé</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-2 pbs</i>	<i>-3 pbs</i>
Ouargaz	77,9	84,1	139,6	7,9%	66,0%
<i>en % du CA consolidé</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,3%</i>	<i>6 pbs</i>	<i>49 pbs</i>
Mahatta	58,1	59,7	66,3	2,8%	11,1%
<i>en % du CA consolidé</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,6%</i>	<i>2 pbs</i>	<i>5 pbs</i>
Chiffre d'affaires consolidé	10 883,7	10 800,1	10 961,2	-0,8%	1,5%

Source : Total Maroc S.A.

II.2.2. Résultat opérationnel

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel du Groupe Total Maroc sur la période considérée :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Ventes de produits de l'activité	10 837,7	10 753,3	10 917,7	-0,8%	1,5%
Ventes de prestations de service	46,0	46,8	43,5	1,9%	-7,0%
Chiffre d'affaires	10 883,7	10 800,1	10 961,2	-0,8%	1,5%
Achats, nets de variation de stocks	9 747,3	9 624,7	9 745,5	-1,3%	1,3%
Marge brute	1 136,4	1 175,4	1 215,8	3,4%	3,4%
Charges d'exploitation	554,3	611,8	646,8	10,4%	5,7%
Dotations aux amortissements	147,4	160,8	171,8	9,1%	6,8%
Autres produits	42,8	73,9	48,5	72,6%	-34,4%
Autres charges	25,2	35,9	14,1	42,3%	-60,7%
Résultat opérationnel	452,3	440,8	431,6	-2,5%	-2,1%
<i>Marge opérationnelle (RO/ CA)</i>	<i>4,2%</i>	<i>4,1%</i>	<i>3,9%</i>	<i>-7 pbs</i>	<i>-14 pbs</i>

Source : Total Maroc S.A.

La répartition des achats et des charges d'exploitation sur la période concernée est détaillée dans le tableau ci-après :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Achats de produits pétroliers et pétrochimiques	9 803,1	9 628,2	9 738,3	-1,8%	1,1%
Autres achats de produits	22,8	20,4	24,6	-10,8%	20,8%
Variation de stocks	78,6	23,9	17,5	-69,6%	-26,7%
Sous-total achats (1)	9 747,3	9 624,7	9 745,5	-1,3%	1,3%
Charges de personnel	157,3	162,6	169,6	3,3%	4,3%
Transports produits sur ventes	146,1	153,9	148,8	5,4%	-3,3%
Stockage produits	30,0	27,0	28,8	-10,2%	6,7%
Loyers opérationnels	22,3	24,4	29,0	9,5%	18,9%
Entretien et réparations	14,8	26,5	35,1	79,2%	32,2%
Assistance technique générale groupe	35,3	59,8	53,1	69,2%	-11,1%
Impôts et taxes	5,3	5,5	2,5	4,5%	-54,4%
Autres charges d'exploitation*	143,2	152,2	179,9	6,3%	18,2%
Sous-total charges d'exploitation (2)	554,3	611,8	646,8	10,4%	5,7%
Total achats et charges d'exploitation (1)+(2)	10 301,7	10 236,5	10 392,3	-0,6%	1,5%

Source : Total Maroc S.A.

(*) Incluent notamment les frais de communication et marketing, les honoraires et personnel externe, les primes d'assurances, les frais télécoms, les frais de passage facturés par les dépôts communautaires, les redevances pool aviation et les prestations informatiques, ainsi que divers autres frais

Evolution du résultat opérationnel entre 2012 et 2013

Au titre de l'exercice 2013, le résultat opérationnel consolidé s'établit à 440,8 MMAD, enregistrant ainsi une baisse de 2,5% par rapport à 2012, qui s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- l'évolution du chiffre d'affaires de -83,6 MMAD sur l'exercice 2013, accompagnée d'un recul des achats de 122,6 MMAD, résultant en une hausse de la marge brute de 39,0 MMAD (+3,4%) ;
- l'augmentation des charges d'exploitation de +57,5 MMAD sur l'exercice 2013, liée entre autres à :
 - ✓ l'augmentation des frais de publicité de 11,4 MMAD (suite notamment au lancement du programme de fidélité clients de Total Maroc) ;
 - ✓ la hausse des frais d'entretien et réparation de 11,7 MMAD ;
 - ✓ la hausse des transports sur ventes et des charges du personnel, respectivement de 7,8 MMAD et de 5,2 MMAD ;
- la hausse des autres charges (+10,7 MMAD) qui concerne essentiellement :
 - ✓ la valeur nette comptable des actifs cédés de 2,6 MMAD en 2013 contre 0,4 MMAD en 2012 (+2,6 MMAD) ;
 - ✓ la constatation de frais d'augmentation de capital de 2,3 MMAD en charges (augmentation de capital de Total Maroc réalisée en 2013 pour 228 MMAD par incorporation de réserves) ;
 - ✓ une provision pour risque de non recouvrement des intérêts de retard clients, dotée pour un montant de 16,1 MMAD ;
 - ✓ l'existence en 2012 d'une provision de 15 MMAD pour le risque fiscal SDBP, reprise en 2013 ;
 - ✓ une provision constituée en 2013 relative au contentieux douanier pour un montant de 13 MMAD ;

- la progression des dotations aux amortissements (+13,4 MMAD), en lien avec la hausse des investissements.

Par ailleurs, les autres produits marquent en 2013 une augmentation de 31,1 MMAD pour s'établir à 73,9 MMAD. Cette progression est justifiée par :

- la hausse du produit de cession des immobilisations de 8,1 MMAD. Les immobilisations cédées en 2013 concernaient la vente d'un terrain, la réforme de bouteilles de gaz et autres matériels réseau vendus en ferraille. La valeur brute globale des immobilisations sorties de l'actif est 86 MMAD ;
- l'augmentation des reprises non courantes de 22,5 MMAD, dont :
 - ✓ 15 MMAD de reprise de provision pour le risque fiscal SDBP (provision constituée par Total Maroc en 2012), ainsi que 2,1 MMAD de reprise de la retenue à la source relative aux dividendes de 2006. Ces reprises de provision interviennent suite à un protocole d'accord signé en octobre 2013 avec les autorités fiscales, mettant un terme au contentieux ;
 - ✓ 1,96 MMAD de reprise de provision pour impôt (relative à la plus-value sur la fusion avec SDBP).

Evolution du résultat opérationnel entre 2013 et 2014

Au terme de l'exercice 2014, le Groupe Total Maroc affiche un résultat opérationnel consolidé de 431,6 MMAD, enregistrant ainsi une variation annuelle de -2,1% par rapport à l'exercice 2013. Cette évolution trouve son origine dans :

- la hausse du chiffre d'affaires et des achats respectivement de 161,1 MMAD et de 120,8 MMAD sur l'exercice 2014, résultant en une progression de la marge brute de 40,3 MMAD (+3,4%) ;
- l'évolution à la hausse des charges d'exploitation de 5,7% à 646,8 MMAD essentiellement sous l'effet de :
 - ✓ la progression des charges de personnel (+7,0 MMAD), des charges d'entretien et réparations (+8,5 MMAD) et des loyers opérationnels (+4,6 MMAD) ;
 - ✓ la hausse des autres charges d'exploitation (+27,7 MMAD) s'expliquant par la hausse des frais publicitaires (+9,7 MMAD) et la hausse de la rubrique prestations de services (+6 MMAD). Ces dernières concernent essentiellement les frais de passage facturés par les dépôts communautaires, les redevances pool aviation et les prestations informatiques ;
- l'augmentation des dotations aux amortissements de 6,8% à 171,8 MMAD ;
- la baisse des autres produits (-25,4 MMAD) du fait :
 - ✓ d'un produit de cession d'immobilisations plus important sur l'exercice antérieur (29,8 MMAD en 2013 vs 13,5 MMAD en 2014) ;
 - ✓ de la refacturation en 2014, de prestations d'entretien des bouteilles de gaz aux dépositaires pour 7,8 MMAD ;
 - ✓ les autres produits contenaient en 2013 une reprise de provision pour risque fiscal ex-SDBP, devenue sans objet (-15 MMAD) ;
- la diminution des autres charges (-21,8 MMAD) en lien notamment avec :
 - ✓ la provision pour risque de non recouvrement des intérêts de retard clients de 16,1 MMAD au 31 décembre 2013 (constatée pour la première fois) contre 2,2 MMAD en 2014 ;
 - ✓ la provision de la TVA sur frais transport remboursés par la caisse de compensation aux centres emplisseurs, actualisée en 2013 chez les centres emplisseurs Gazber et Ouargaz à 5,4 MMAD ;
 - ✓ la constatation en 2013 de frais d'augmentation de capital de 2,2 MMAD en charges non courantes (retraitement IFRS-IAS 38).

Contribution des filiales au résultat opérationnel consolidé

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Total Maroc	571,1	455,6	409,4	-20,2%	-10,1%
<i>en % du RO consolidé</i>	<i>126,3%</i>	<i>103,4%</i>	<i>94,9%</i>	<i>-2 292 pbs</i>	<i>-848 pbs</i>
Gazber	-163,6	-84,8	-93,6	48,2%	-10,4%
<i>en % du RO consolidé</i>	<i>-36,2%</i>	<i>-19,2%</i>	<i>-21,7%</i>	<i>1 695 pbs</i>	<i>-246 pbs</i>
Ouargaz	60,9	75,8	126,3	24,5%	66,5%
<i>en % du RO consolidé</i>	<i>13,5%</i>	<i>17,2%</i>	<i>29,3%</i>	<i>373 pbs</i>	<i>1 206 pbs</i>
Mahatta	-16,1	-5,9	-10,6	63,6%	-80,3%
<i>en % du RO consolidé</i>	<i>-3,6%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>-2,5%</i>	<i>223 pbs</i>	<i>-112 pbs</i>
Résultat opérationnel consolidé	452,3	440,8	431,6	-2,5%	-2,1%

Source : Total Maroc S.A.

II.2.3. Résultat financier

L'évolution du résultat financier au cours de la période 2012–2014 est présentée ci-après :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Charges d'intérêts	73,6	68,0	59,7	-7,6%	-12,2%
Coût de l'endettement financier brut	73,6	68,0	59,7	-7,6%	-12,2%
Perte de juste valeur des dérivés de change*	47,1	-	-	-100,0%	Ns
Autres charges financières	5,0	4,3	2,6	-14,0%	-39,5%
Autres charges financières	52,1	4,3	2,6	-91,8%	-39,5%
Total des charges financières (1)	125,7	72,3	62,3	-42,5%	-13,8%
Intérêts et autres produits financiers	1,9	18,7	5,9	>100%	-68,4%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,9	18,7	5,9	>100%	-68,4%
Revenus des participations	7,6	8,5	8,7	11,4%	2,6%
Gain de juste valeur des dérivés de change*	-	12,1	15,0	Ns	23,4%
Autres produits financiers	2,8	2,2	10,1	-23,5%	>100%
Autres produits financiers	10,5	22,8	33,8	>100%	48,3%
Total des produits financiers (2)	12,4	41,5	39,7	>100%	-4,3%
Résultat financier (2)-(1)	-113,4	-30,8	-22,6	72,9%	26,6%

Source : Total Maroc S.A.

(*) « Gains et pertes de juste valeur des dérivés de change » : selon la norme IAS 39, le retraitement des couvertures de change consiste à annuler ces couvertures en fin de la période et à les reprendre en début de période

Evolution du résultat financier entre 2012 et 2013

Le résultat financier consolidé passe de -113,4 MMAD en 2012 à -30,8 MMAD en 2013, traduisant ainsi :

- l'évolution des pertes de juste valeur des dérivés de change (47,1 MMAD en 2012, nuls en 2013) et celle des gains de juste valeur des dérivés de change (nuls en 2012 ; 12,1 MMAD en 2013) ;
- la baisse des charges d'intérêt (-5,6 MMAD) liée principalement à la diminution des agios bancaires et intérêts spot de Total Maroc ;
- la progression des intérêts et autres produits financiers (+16,8 MMAD) attribuable principalement aux intérêts de retard clients de Total Maroc en décembre 2013 et à l'effet du gain de change.

En 2013, le poste revenu des participations s'élève à 8,5 MMAD (11,4% par rapport à 2012), et intègre :

- 1,9 MMAD de dividendes reçus d'Ismailia Gaz (-2,0%) ;

- 2,4 MMAD de dividendes reçus de Sofrenor (+14,3%) ;
- 4,2 MMAD de dividendes reçus de la SOMAS (+17,0%).

Evolution du résultat financier entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, le résultat financier du Groupe Total Maroc passe de -30,8 MMAD à -22,6 MMAD. Son évolution est principalement due à :

- la diminution des charges d'intérêt qui passent de 68,0 MMAD à 59,7 MMAD (soit une baisse de 8,3 MMAD) ;
- la progression des autres produits financiers (+48,3% à 33,8 MMAD) sous l'effet de :
 - ✓ la hausse du gain de change réalisé en 2014 par rapport à 2013, de 8,2 MMAD (impact de l'appréciation du dollar) ;
 - ✓ l'augmentation du gain sur couverture de change (retraitement IFRS - Norme IAS 39) de 2,8 MMAD ;
- l'évolution des revenus des participations, qui passent de 8,5 MMAD en 2013 à 8,7 MMAD en 2014, et qui incluent les montants de dividendes reçus d'Ismailia Gaz (1,1 MMAD), de Sofrenor (3,4 MMAD) et de la SOMAS (4,2 MMAD).

II.2.4. Résultat net

Entre 2012 et 2014, le résultat net consolidé du Groupe Total Maroc a évolué comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Résultat opérationnel	452,3	440,8	431,6	-2,5%	-2,1%
Résultat financier	-113,4	-30,8	-22,6	72,9%	26,6%
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	338,9	410,1	409,0	21,0%	-0,3%
<i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,8%</i>	<i>3,7%</i>	<i>68 pbs</i>	<i>-7 pbs</i>
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	34,7	31,0	37,1	-10,8%	19,7%
Impôts sur les résultats	109,8	137,5	127,1	25,3%	-7,5%
Résultat net de l'ensemble consolidé	263,9	303,6	319,0	15,0%	5,1%
<i>Marge nette (RN/ CA)</i>	<i>2,4%</i>	<i>2,8%</i>	<i>2,9%</i>	<i>39 pbs</i>	<i>10 pbs</i>
Résultat net Part du Groupe	263,9	303,6	319,0	15,0%	5,1%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	Ns	Ns

Source : Total Maroc S.A.

Evolution du résultat net entre 2012 et 2013

A fin 2013, le résultat net part du Groupe s'apprécie de 15,0% pour s'établir à 303,6 MMAD, essentiellement sous l'effet de l'évolution du résultat financier qui passe de -113,4 MMAD en 2012 à -30,8 MMAD en 2013.

Evolution du résultat net entre 2013 et 2014^e

Au terme de l'exercice 2014, le résultat net consolidé du Groupe Total Maroc témoigne d'une amélioration de 5,1% et s'établit à 319,0 MMAD (vs 303,6 MMAD en 2013). Cette progression tient en partie à l'évolution du résultat financier au cours de l'exercice 2014 (à -22,6 MMAD vs -30,8 MMAD en 2013), et à la hausse de quote-part du résultat net dans les entreprises associées (+19,7% à 37,1 MMAD en 2014).

Contribution des filiales au résultat net consolidé

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Total Maroc	217,9	264,8	274,5	21,5%	3,7%
<i>en % du RN consolidé</i>	<i>82,5%</i>	<i>87,2%</i>	<i>86,1%</i>	<i>466 pbs</i>	<i>-114 pbs</i>
Gazber	9,2	4,0	3,1	-57,0%	-21,6%
<i>en % du RN consolidé</i>	<i>3,5%</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,0%</i>	<i>-219 pbs</i>	<i>-33 pbs</i>
Ouargaz	0,7	0,9	4,2	29,6%	>100%
<i>en % du RN consolidé</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>	<i>1,3%</i>	<i>3 pbs</i>	<i>102 pbs</i>
Mahatta	1,4	3,0	0,1	>100%	-97,7%
<i>en % du RN consolidé</i>	<i>0,5%</i>	<i>1,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>45 pbs</i>	<i>-96 pbs</i>
Salam Gaz	33,0	29,2	35,4	-11,6%	21,2%
<i>en % du RN consolidé</i>	<i>12,5%</i>	<i>9,6%</i>	<i>11,1%</i>	<i>-289 pbs</i>	<i>148 pbs</i>
SEJ	0,2	0,3	0,2	25,3%	-30,0%
<i>en % du RN consolidé</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>1 pbs</i>	<i>-3 pbs</i>
SDH	1,5	1,5	1,5	0,0%	0,0%
<i>en % du RN consolidé</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,5%</i>	<i>-7 pbs</i>	<i>-2 pbs</i>
Résultat net consolidé	263,9	303,6	319,0	15,0%	5,1%

Source : Total Maroc S.A.

En moyenne sur la période présentée, la maison-mère Total Maroc représente 85,3% du résultat net consolidé. Salam Gaz contribue pour sa part à hauteur de 11,1% en moyenne au résultat net consolidé entre 2012 et 2014, tandis que les autres filiales contribuent toutes pour moins de 2% en moyenne dans le résultat consolidé.

II.3. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan consolidé du Groupe Total Maroc sur les exercices 2012, 2013, et 2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
ACTIF					
Ecart d'acquisition	86,2	86,2	86,2	0,0%	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,5	12,0	4,3	>100%	-63,8%
Immobilisations corporelles	1 000,9	1 077,7	1 201,7	7,7%	11,5%
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	157,3	157,6	160,6	0,2%	2,0%
Autres actifs financiers	73,1	75,3	74,9	3,0%	-0,5%
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	-	-	-	Ns	Ns
Impôts différés	21,6	25,4	30,3	17,2%	19,2%
Total actifs non courants	1 339,7	1 434,1	1 558,0	7,0%	8,6%
Stocks	1 072,3	569,5	773,6	-46,9%	35,8%
Clients et comptes rattachés	869,6	1 008,9	997,4	16,0%	-1,1%
Autres créances	1 652,6	1 216,7	1 059,6	-26,4%	-12,9%
Autres actifs financiers courants	-	-	-	Ns	Ns
Trésorerie et équivalents de trésorerie	537,8	983,9	84,5	83,0%	-91,4%
Actifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	Ns	Ns
Total actifs courants	4 132,1	3 779,0	2 915,0	-8,5%	-22,9%
Total ACTIF	5 471,8	5 213,1	4 473,0	-4,7%	-14,2%
PASSIF					
Capital	220,0	448,0	448,0	>100%	0,0%
Primes et réserves consolidées	651,9	429,3	448,3	-34,1%	4,4%
Écarts de conversion	-	-	-	Ns	Ns
Actions auto-détenues	-	-	-	Ns	Ns
Total des capitaux propres – part du Groupe	871,9	877,3	896,3	0,6%	2,2%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	Ns	Ns
Total des capitaux propres	871,9	877,3	896,3	0,6%	2,2%
Impôts différés	-	-	-	Ns	Ns
Engagements envers le personnel	13,3	10,3	13,3	-22,5%	28,4%
Provisions et autres passifs non courants	248,3	264,5	256,0	6,5%	-3,2%
Dettes financières non courantes	-	-	-	Ns	Ns
Total passifs non courants	261,6	274,8	269,3	5,1%	-2,0%
Fournisseurs et comptes rattachés	2 016,4	2 004,6	1 321,5	-0,6%	-34,1%
Autres créditeurs et dettes diverses	1 205,4	1 036,5	1 052,5	-14,0%	1,5%
Dettes financières courantes	1 028,5	962,5	889,0	-6,4%	-7,6%
Autres passifs financiers courants	27,1	15,0	-	-44,8%	-100,0%
Provisions et autres passifs courants	60,8	42,3	44,5	-30,4%	5,3%
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	Ns	Ns
Total passifs courants	4 338,3	4 061,0	3 307,4	-6,4%	-18,6%
Total PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	5 471,8	5 213,1	4 473,0	-4,7%	-14,2%

Source : Total Maroc S.A.

II.3.1. Actif non courant

L'actif non courant consolidé se détaille comme suit sur la période 2012–2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Ecart d'acquisition	86,2	86,2	86,2	0,0%	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,5	12,0	4,3	>100%	-63,8%
Immobilisations corporelles	1 000,9	1 077,7	1 201,7	7,7%	11,5%
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	157,3	157,6	160,6	0,2%	2,0%
Autres actifs financiers	73,1	75,3	74,9	3,0%	-0,5%
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	-	-	-	Ns	Ns
Impôts différés	21,6	25,4	30,3	17,2%	19,2%
Total actifs non courants	1 339,7	1 434,1	1 558,0	7,0%	8,6%

Source : Total Maroc S.A.

Le détail des autres actifs financiers non courants se présente comme suit sur la période considérée :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Prêts et créances	34,6	36,7	36,3	6,0%	-1,2%
Actifs disponibles à la vente	34,1	34,1	34,1	0,0%	0,0%
Autres actifs financiers non courants	4,4	4,5	4,5	2,6%	0,3%
Autres actifs financiers non courants	73,1	75,3	74,9	3,0%	-0,5%

Source : Total Maroc S.A.

N.B. : Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, les autres titres immobilisés et les titres et valeurs de placement non reclassées en équivalents de trésorerie. L'ensemble de ces éléments est évalué à la juste valeur à la date de clôture.

Evolution de l'actif non courant entre 2012 et 2013

Au cours de l'exercice 2013, les actifs non courants du Groupe Total Maroc enregistrent une hausse de 7,0%, et s'établissent par conséquent à 1 434,1 MMAD, ce qui fait essentiellement suite à :

- la hausse des immobilisations corporelles de 76,8 MMAD, à mettre en relation principalement avec les investissements en ouvertures et rénovations de stations-service de Total Maroc (investissements réseau de 129 MMAD), ainsi qu'en autres installations techniques (109 MMAD) ;
- l'augmentation des immobilisations incorporelles de 11,4 MMAD, relative notamment au lancement du programme de fidélité clients en juillet 2013 et à des frais relatifs à l'augmentation de capital de Total Maroc ;
- la progression des autres actifs financiers non courants de 3,0% à 75,3 MMAD, imputable principalement à la hausse des prêts et créances de 2,1 MMAD.

Evolution de l'actif non courant entre 2013 et 2014

A fin 2014, les actifs non courants du bilan consolidé du Groupe Total Maroc marquent une augmentation de 8,6% par rapport à l'exercice antérieur, pour se chiffrer à 1 558,0 MMAD. Cette évolution est liée principalement à la progression des immobilisations corporelles à 1 201,7 MMAD (+11,5%), impactées essentiellement par les ouvertures de nouvelles stations-service, la remise à niveau des stations existantes et l'investissement en autres installations techniques.

La baisse des immobilisations incorporelles, qui passent de 12,0 MMAD en 2013 à 4,3 MMAD en 2014, est liée au reclassement d'une partie des immobilisations relatives au programme de fidélité

(8 MMAD) initialement comptabilisées dans la catégorie « Logiciels » vers la catégorie « Autres équipements stations ».

Les autres actifs financiers non courants sont en diminution de 0,5% à 74,9 MMAD en 2014 du fait de la légère baisse (-0,4 MMAD) des prêts et créances.

Enfin, l'évolution des titres de sociétés mises en équivalence (+2,0% à 160,6 MMAD en 2014) s'explique par :

- l'augmentation de la valeur des capitaux propres de SDH à fin 2014, suite à l'affectation de la totalité du résultat distribuable 2013 en réserves (pas de distribution de dividendes en 2014). L'impact de cette augmentation est de +1,5MMAD sur la valeur des titres SDH en comptes consolidés ;
- la hausse du résultat net de Salam Gaz en 2014 compte tenu des retraitements IFRS, conjuguée à la baisse du report à nouveau suite à la distribution en 2014, d'une partie des réserves. L'impact net de ces variations est de +1,4 MMAD sur la valeur des titres Salam gaz sur les comptes consolidés du Groupe Total Maroc.

II.3.2. Actif courant (hors trésorerie et équivalents)

Le détail de l'actif courant du Groupe Total Maroc (hors trésorerie et équivalents) sur la période 2012-2014 est présenté ci-après :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Stocks	1 072,3	569,5	773,6	-46,9%	35,8%
Clients et comptes rattachés	869,6	1 008,9	997,4	16,0%	-1,1%
Autres créances	1 652,6	1 216,7	1 059,6	-26,4%	-12,9%
<i>dont créances sur la caisse de compensation</i>	<i>1 059,9</i>	<i>715,5</i>	<i>548,8</i>	<i>-32,5%</i>	<i>-23,3%</i>
Autres actifs financiers courants	-	-	-	Ns	Ns
Actifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	Ns	Ns
Actif courant hors trésorerie et équivalents de trésorerie	3 594,4	2 795,1	2 830,6	-22,2%	1,3%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) entre 2012 et 2013

A l'issue de l'année 2013, l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) témoigne d'un repli de 22,2% et s'élève à 2 795,1 MMAD, impacté par :

- l'évolution des stocks qui passent de 1 072,3 MMAD en 2012 à 569,5 MMAD en 2013, une évolution principalement justifiée par la baisse des stocks de produits blancs de Total Maroc (baisse du volume de 73 814 m³) ;
- l'évolution des autres créances qui passent de 1 652,6 MMAD en 2012 à 1 216,7 MMAD en 2013, sous l'effet du repli du poste Etat débiteur (-427,8 MMAD en valeur brute en 2013) s'expliquant par la baisse des créances de Total Maroc sur la caisse de compensation, suite notamment aux cessions de créances opérées au cours de l'exercice 2013 (1 586 MMAD) et aux encaissements reçus de la caisse de compensation (2 673 MMAD). L'évolution des autres créances est en outre marquée par le reclassement des créances sur les sociétés confrères en clients et comptes rattachés.

Evolution de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) entre 2013 et 2014

Avec une progression de 1,3% au titre de l'exercice 2014, l'actif courant consolidé (hors trésorerie et équivalents) du Groupe Total Maroc se chiffre à 2 830,6 MMAD, sous l'effet conjugué de :

- la progression des stocks de 35,8% à 773,6 MMAD ;
- la variation de -1,1% des créances clients et comptes rattachés à 997,4 MMAD ;

- le repli des autres créances de -12,9% à 1 059,6 MMAD s'expliquant principalement par le recul des créances sur la caisse de compensation (-166,7 MMAD), suite aux cessions de créances opérées en 2014 (1 939 MMAD) et à l'évolution de la compensation sur les produits blancs (décompensation totale de l'essence à partir de janvier 2014, et réduction graduelle de la compensation unitaire du gasoil entre janvier et octobre 2014).

II.3.3. Capitaux propres

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres consolidés entre 2012 et 2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Capital	220,0	448,0	448,0	>100%	0,0%
Primes et réserves consolidées	651,9	429,3	448,3	-34,1%	4,4%
Écarts de conversion	-	-	-	Ns	Ns
Actions auto-détenues	-	-	-	Ns	Ns
Total des capitaux propres – part du Groupe	871,9	877,3	896,3	0,6%	2,2%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	Ns	Ns
Total des capitaux propres	871,9	877,3	896,3	0,6%	2,2%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution des capitaux propres entre 2012 et 2013

A fin 2013, les capitaux propres consolidés s'établissent à 877,3 MMAD, une évolution de +0,6% marquée par l'augmentation de capital réalisée par Total Maroc par incorporation de réserves, couplée à la distribution de dividendes (298,2 MMAD) aux actionnaires de la Société et à l'effet du résultat net consolidé de l'exercice 2013.

Evolution des capitaux propres entre 2013 et 2014

A l'issue de l'exercice 2014, les capitaux propres consolidés du Groupe Total Maroc s'élèvent à 896,3 MMAD. Leur évolution sur l'année 2014 (+2,2% par rapport à 2013) est marquée en l'occurrence par :

- la mise en distribution par Total Maroc d'un dividende de 300,0 MMAD en juin 2014 ;
- un résultat net consolidé de 319,0 MMAD en 2014 (vs 303,6 MMAD en 2013).

II.3.4. Provisions et autres passifs non courants

Le tableau ci-dessous reprend le détail des provisions et autres passifs non courants du Groupe Total Maroc au cours des trois derniers exercices :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Provisions pour risques et charges - non courants	17,2	48,3	46,8	>100,0%	-3,0%
Dépôts et cautionnements reçus (CGS) - non courants	19,9	23,2	26,7	16,5%	15,2%
Consignation GPL - non courants	211,2	193,0	182,5	-8,6%	-5,5%
Provisions et autres passifs non courants	248,3	264,5	256,0	6,5%	-3,2%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution des provisions et autres passifs non courants entre 2012 et 2013

Entre 2012 et 2013, les provisions et autres passifs non courants passent de 248,3 MMAD à 264,5 MMAD, enregistrant ainsi une hausse de 6,5% liée à :

- une hausse des provisions pour risques et charges de 31,1 MMAD, sous l'effet de la provision pour risque de non recouvrement des intérêts de retard clients et de la provision relative au contentieux douanier ;
- la hausse des dépôts et cautionnements reçus de +3,3 MMAD à 23,2 MMAD ;
- le recul de 8,6% des consignations GPL qui passent de 211,2 MMAD à 193,0 MMAD à fin 2013.

Evolution des provisions et autres passifs non courants entre 2013 et 2014

A fin 2014, le Groupe Total Maroc affiche un total de provisions et autres passifs non courants de 256,0 MMAD, soit -3,2% par rapport à l'exercice antérieur. Ces provisions et autres passifs non courants incluent :

- 46,8 MMAD de provisions pour risques et charges, en repli de 3,0%, essentiellement sous l'effet de la reprise en 2014 de la provision sur les consignations douanières pour 5,5 MMAD ;
- 26,7 MMAD de dépôts et cautionnements reçus, en hausse de 15,2% ;
- 182,5 MMAD de consignations GPL, en repli de 5,5% sur l'exercice 2014.

II.3.5. Endettement financier net

Sur la période 2012–2014, l'endettement financier net du Groupe Total Maroc se présente comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
(+) Dettes financières non courantes	-	-	-	Ns	Ns
(+) Dettes financières courantes	1 028,5	962,5	889,0	-6,4%	-7,6%
<i>dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	22,8	19,7	16,4	-13,7%	-16,8%
<i>dont dette douanière</i>	558,7	450,7	8,4	-19,3%	-98,1%
<i>dont découvert bancaire et ligne de financement des importations en devises</i>	447,0	492,2	864,2	10,1%	75,6%
(-) Trésorerie et équivalents de trésorerie	537,8	983,9	84,5	83,0%	-91,4%
Endettement financier net	490,7	-21,4	804,5	<-100%	>100%

Source : Total Maroc S.A.

N.B. : Du fait des retraitements de consolidation IFRS, l'endettement financier net consolidé n'inclut pas les mêmes éléments que l'endettement financier net de Total Maroc.

Le tableau ci-dessous explicite le passage de l'endettement net social à l'endettement net consolidé en IFRS sur la période 2012-2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
(+) Dettes de financement	748,3	733,5	726,5	-2,0%	-1,0%
(+) Trésorerie - passif	-	340,4	789,9	Ns	>100%
(-) Trésorerie - actif (y compris TVP)	96,3	858,3	71,1	>100%	-91,7%
Endettement financier net social	652,0	215,7	1 445,3	-66,9%	>100%
(-) Financement du stock de sécurité	517,3	517,3	517,3	0,0%	0,0%
(-) Dépôts et cautionnements reçus	231,1	216,2	209,2	-6,4%	-3,2%
(+) Dettes douanières reclassées en dettes financières	558,7	450,7	8,4	-19,3%	-98,1%
(+) Contributif des filiales à 100%	5,6	26,1	60,9	>100%	>100%
(+) Dettes envers les établissements de crédit (Gazber)	22,8	19,7	16,4	-13,5%	-17,0%
Endettement financier net consolidé en IFRS	490,7	-21,4	804,5	<-100%	>100%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution de l'endettement financier net entre 2012 et 2013

A l'issue de l'exercice 2013, l'endettement financier net consolidé s'affiche à -21,4 MMAD, dont :

- 962,5 MMAD de dettes financières courantes, en baisse de 6,4% par rapport à 2012 du fait de la diminution de la dette douanière à 450,7 MMAD à fin 2013 (vs 558,7 MMAD à fin 2012) ;
- 983,9 MMAD de trésorerie et équivalents de trésorerie, en hausse de 83,0% par rapport à 2012 sous l'impact d'un placement à court terme de 856,3 MMAD en bons du Trésor par Total Maroc à fin décembre 2013.

Evolution de l'endettement financier net entre 2013 et 2014

A fin 2014, l'endettement financier net du Groupe Total Maroc s'élève à 804,5 MMAD, incluant :

- 8,4 MMAD de dette douanière, en variation de -442,2 MMAD par rapport à la clôture de l'exercice 2013, ce qui s'explique par le recours, en 2014, à un financement plus avantageux des droits de douane via des concours bancaires ;
- 864,2 MMAD de découvert bancaire et ligne de financement des importations en devises, en augmentation de 372,0 MMAD par rapport à fin 2013 ;
- 84,5 MMAD de trésorerie et équivalents (vs 983,9 MMAD en 2013) ;
- 16,4 MMAD d'emprunts auprès des établissements de crédits (vs 19,7 MMAD en 2013).

II.3.6. Passif courant (hors dettes financières courantes)

Le passif courant du Groupe Total Maroc (hors dettes financières courantes) évolue comme suit sur la période 2012-2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Fournisseurs et comptes rattachés	2 016,4	2 004,6	1 321,5	-0,6%	-34,1%
Autres créditeurs et dettes diverses	1 205,4	1 036,5	1 052,5	-14,0%	1,5%
Autres passifs financiers courants	27,1	15,0	-	-44,8%	-100,0%
Provisions et autres passifs courants	60,8	42,3	44,5	-30,4%	5,3%
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	Ns	Ns
Passif courant hors dettes financières courantes	3 309,8	3 098,5	2 418,5	-6,4%	-21,9%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution du passif courant (hors dettes financières courantes) entre 2012 et 2013

Au terme de l'exercice 2013, le passif courant (hors dettes financières courantes) du Groupe Total Maroc arrive à 3 098,5 MMAD, en repli de 6,4% principalement sous l'effet d'une diminution des autres créditeurs et dettes diverses (-14,0%), induite notamment par :

- la baisse des dettes vis-à-vis de l'Etat à 993,8 MMAD en 2013 vs 1 092,5 MMAD en 2012 ;
- le repli des autres créditeurs à 42,7 MMAD en 2013 vs 112,9 MMAD en 2012, lié en partie au décalage dans la transmission du remboursement de la caisse de compensation d'un montant de créance déjà cédé à la banque.

Evolution du passif courant (hors dettes financières courantes) entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, le passif courant (hors dettes financières courantes) témoigne d'un repli de 21,9% pour s'établir à 2 418,5 MMAD, principalement sous l'effet de :

- la diminution des dettes fournisseurs de 34,1% à 1 321,5 MMAD, s'expliquant entre autres par :
 - ✓ la baisse du délai fournisseur vis-à-vis du groupe TOTAL (cf. analyse financière des comptes sociaux de Total Maroc), qui s'est matérialisée par le paiement d'une cargaison d'une valeur de 237 MMAD en décembre 2014 ;
 - ✓ la baisse des prix des produits pétroliers suite à la mise en place du système d'indexation des prix et au repli significatif du prix du baril en fin 2014 ;
 - ✓ le recul du délai fournisseurs biens et services, effectif à partir de fin 2013, suite à la décision d'harmonisation des délais fournisseurs et leur alignement au délai réglementaire de 60 jours.
- l'augmentation des autres créiteurs et dettes diverses de 1,5% à 1 052,5 MMAD ;
- le repli des autres passifs financiers courants, qui contenaient en 2013 le retraitement IFRS relatif à la couverture de change pour 14,9 MMAD. Au 31 décembre 2014, en l'absence d'importations couvertes non échues, ce poste a été repris avec un impact résultat positif (+14,9 MMAD en résultat financier).

II.3.7. Etude de l'équilibre financier

L'équilibre financier du Groupe Total Maroc pour la période 2012–2014 est présenté ci-après :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Financement permanent	1 156,3	1 171,8	1 181,9	1,3%	0,9%
<i>dont emprunts auprès des établissements de crédit*</i>	22,8	19,7	16,4	-13,7%	-16,8%
Actif non courant	1 339,7	1 434,1	1 558,0	7,0%	8,6%
Fonds de roulement (FR)	-183,4	-262,3	-376,0	-43,0%	-43,4%
Actif courant (hors trésorerie et équivalents)	3 594,4	2 795,1	2 830,6	-22,2%	1,3%
Passif courant (hors dettes financières courantes)	3 309,8	3 098,5	2 418,5	-6,4%	-21,9%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	284,6	-303,4	412,1	<-100%	>100%
FR/ BFR	-0,6 x	0,9 x	-0,9 x	>100%	<-100%
Trésorerie nette	-468,0	41,1	-788,1	>100%	<-100%

Source : Total Maroc S.A.

(*) Poste reclassé depuis les dettes financières courantes vers le financement permanent

Evolution de l'équilibre financier entre 2012 et 2013

En 2013, le BFR consolidé s'élève à -303,4 MMAD, contre 284,6 MMAD en 2012. Son évolution tient essentiellement au repli de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) à 2 795,1 MMAD (soit -22,2% sur l'exercice 2013).

Pour sa part, le fonds de roulement consolidé passe de -183,4 MMAD en 2012 à -262,3 MMAD en 2013, impacté notamment par la hausse de l'actif non courant (+7,0%).

La trésorerie nette consolidée s'établit ainsi à 41,1 MMAD, et inclut 983,9 MMAD de trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que 942,9 MMAD de dettes financières courantes hors emprunts auprès des établissements de crédit.

Evolution de l'équilibre financier entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, le BFR consolidé du Groupe Total Maroc passe de -303,4 MMAD à 412,1 MMAD sous l'effet combiné d'une évolution :

- à la hausse de l'actif courant (hors trésorerie et équivalents) de 1,3% à 2 830,6 MMAD
- à la baisse du passif courant (hors dettes financières courantes) à 2 418,5 MMAD (-21,9%).

Le fonds de roulement s'établit en 2014 à -376,0 MMAD, impacté par une augmentation de l'actif non courant (+123,9 MMAD) plus importante que celle du financement permanent (+10,1 MMAD) au cours de l'exercice.

Retraitement normatif des postes du BFR

Le retraitement normatif des principaux postes du BFR consolidé (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) peut être présenté comme suit pour les trois derniers exercices :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 12/12	Var. 12/13
Stocks - poste comptable	1 072,3	569,5	773,6	-46,9%	35,8%
Stocks - normatif	1 072,3	811,0	773,6	-24,4%	-4,6%
<i>Rotation stocks - poste comptable</i>	<i>32,7 j</i>	<i>17,6 j</i>	<i>23,6 j</i>	<i>-15,1 j</i>	<i>6,0 j</i>
<i>Rotation stocks - normatif</i>	<i>32,7 j</i>	<i>25,0 j</i>	<i>23,6 j</i>	<i>-7,7 j</i>	<i>-1,4 j</i>
Clients et comptes rattachés – poste comptable	869,6	1 008,9	997,4	16,0%	-1,1%
Clients et comptes rattachés - normatif	869,6	1 008,9	997,4	16,0%	-1,1%
<i>Rotation clients - poste comptable</i>	<i>26,5 j</i>	<i>31,1 j</i>	<i>30,4 j</i>	<i>4,6 j</i>	<i>-0,7 j</i>
<i>Rotation clients - normatif</i>	<i>26,5 j</i>	<i>31,1 j</i>	<i>30,4 j</i>	<i>4,6 j</i>	<i>-0,7 j</i>
Fournisseurs et comptes rattachés - poste comptable	2 016,4	2 004,6	1 321,5	-0,6%	-34,1%
Fournisseurs et comptes rattachés - normatif	1 719,4	1 711,6	1 558,5	-0,5%	-8,9%
<i>Rotation fournisseurs - poste comptable</i>	<i>66,4 j</i>	<i>66,6 j</i>	<i>43,4 j</i>	<i>0,3 j</i>	<i>-23,2 j</i>
<i>Rotation fournisseurs - normatif</i>	<i>56,6 j</i>	<i>56,9 j</i>	<i>51,2 j</i>	<i>0,3 j</i>	<i>-5,7 j</i>

Source : Total Maroc S.A.

Les retraitements normatifs des principaux postes du BFR consolidé sont détaillés ci-après :

- stocks : au 31 décembre 2013, le retraitement des stocks a consisté à porter le ratio de rotation des stocks à un niveau normatif de 25 jours (au lieu de 17 jours), ce qui revient à une augmentation de +242 MMAD qui porte les stocks à 811 MMAD au lieu de 569,5 MMAD. Le niveau anormalement faible des stocks constaté au 31 décembre 2013 est dû au retard de livraison d'une cargaison (pour cause d'intempéries), qui finalement été livrée début 2014 ;
- fournisseurs et comptes rattachés :
 - ✓ au 31 décembre 2012, les dettes fournisseurs sont minorées de 297 MMAD (correspondant à la valeur d'une facture produit, réglée à 55 jours au lieu de 25 jours), ce qui porte le délai de rotation à 56,6 jours au lieu de 66,4 jours ;
 - ✓ au 31 décembre 2013, les dettes fournisseurs sont minorées de 293 MMAD (correspondant à la valeur d'une facture produit, réglée à 55 jours au lieu de 25 jours), ce qui porte le délai de rotation à 56,9 jours au lieu de 66,6 jours ;
 - ✓ au 31 décembre 2014, les dettes fournisseurs sont augmentées de 236 MMAD (facture fournisseur pour une cargaison déchargée le 10 décembre 2014 et payée le 30 décembre 2014), ce qui porte le délai de rotation à 51,2 jours au lieu de 43,4 jours.

- les créances clients et comptes rattachés n'ont pas subi de retraitement normatif particulier. Ils représentent respectivement 26,5 jours, 31,1 jours et 30,4 jours du chiffre d'affaires sur les exercices 2012, 2013 et 2013.

II.3.8. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe Total Maroc se présente comme suit sur la période 2012-2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Résultat net (1)	263,9	303,6	319,0	15,0%	5,1%
Capitaux propres (2)	871,9	877,3	896,3	0,6%	2,2%
Total bilan (3)	5 471,8	5 213,1	4 473,0	-4,7%	-14,2%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	30,3%	34,6%	35,6%	434 pbs	99 pbs
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	4,8%	5,8%	7,1%	100 pbs	131 pbs

Source : Total Maroc S.A.

Evolution de la rentabilité entre 2012 et 2013

A fin 2013, grâce à la progression du résultat net consolidé (+15,0% à 303,6 MMAD), le ROE du Groupe Total Maroc ressort à 34,6%, tandis que le ROA s'établit à 5,8%.

Evolution de la rentabilité entre 2013 et 2014

En 2014, la progression du résultat net consolidé (+5,1% à 319,0 MMAD) permet au Groupe Total Maroc d'améliorer à la fois sa rentabilité des actifs (à 7,1% soit une progression de 131 pbs par rapport à 2013) et des fonds propres (à 35,6% soit une hausse de 99 pbs par rapport à 2013).

II.3.9. Ratios de liquidité

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe Total Maroc sur la période 2012-2014 se détaille comme suit :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	537,8	983,9	84,5	83,0%	-91,4%
Dettes financières courantes (B)	1 028,5	962,5	889,0	-6,4%	-7,6%
Passif courant* (C)	3 309,8	3 098,5	2 418,5	-6,4%	-21,9%
Liquidité immédiate (A)/(B+C)	12,4%	24,2%	2,6%	11,8 pts	-21,7 pts
Créances de l'actif courant** (D)	2 522,1	2 225,6	2 057,0	-11,8%	-7,6%
Liquidité réduite (D)/(B+C)	58,1%	54,8%	62,2%	-3,3 pts	7,4 pts
Actif courant*** (E)	3 594,4	2 795,1	2 830,6	-22,2%	1,3%
Liquidité générale (E)/(B+C)	82,9%	68,8%	85,6%	-14,0 pts	16,8 pts

Source : Total Maroc S.A.

(*) Hors dettes financières courantes

(**) Clients et comptes rattachés et autres créances

(***) Hors trésorerie et équivalents

Evolution de la liquidité entre 2012 et 2013

Entre 2012 et 2013, les ratios de liquidité du Groupe Total Maroc ont évolué suivant les tendances suivantes :

- le ratio de liquidité immédiate a enregistré une hausse de 11,8 points pour s'établir à 24,2% en 2013 en raison principalement de l'augmentation de la trésorerie ;

- le ratio de liquidité réduite a connu un repli de 3,3 points pour ressortir à 54,8% en 2013 en raison notamment d'un recul des créances de l'actif courant plus rapide que celui du passif courant et des dettes financières courantes ;
- le ratio de liquidité générale s'établit à 68,8% en repli de 14,0 points par rapport à 2012 en raison d'un recul plus rapide de l'actif courant que celui du passif courant et des dettes financières courantes.

Evolution de la liquidité entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, les ratios de liquidité du Groupe Total Maroc ont évolué suivant les tendances suivantes :

- le ratio de liquidité immédiate a enregistré un recul de 21,7 points pour s'établir à 2,6% en 2014 en raison principalement du repli significatif de la trésorerie (-91,4%) ;
- le ratio de liquidité réduite a connu une hausse de 7,4 points pour ressortir à 62,2% en 2014 en raison notamment du recul du passif courant et des dettes financières courantes plus rapide que celui des créances de l'actif courant ;
- le ratio de liquidité générale s'établit à 85,6% en hausse de 16,8 points par rapport à 2013 en raison de la hausse de l'actif courant associée au repli du passif courant et des dettes financières courantes.

II.3.10. Ratios d'endettement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement du Groupe Total Maroc sur la période 2012-2014 :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
Endettement net (DN)	490,7	-21,4	804,5	<-100,0%	>100,0%
Capitaux propres (CP)	871,9	877,3	896,3	0,6%	2,2%
Gearing (DN)/(DN+CP)	36,0%	-2,5%	47,3%	-38,5 pts	49,8 pts
Total bilan (B)	5 471,8	5 213,1	4 473,0	-4,7%	-14,2%
Ratio de solvabilité (DN)/(B)	9,0%	-0,4%	18,0%	-9,4 pts	18,4 pts
Charges d'intérêt (I)	73,6	68,0	59,7	-7,6%	-12,2%
Endettement brut (DB)	1 028,5	962,5	889,0	-6,4%	-7,6%
Coût de la dette (I)/(DB)	7,2%	7,1%	6,7%	-0,1 pt	-0,3 pt
Remboursements* (R)	2,2	3,1	3,3	40,2%	5,9%
EBITDA	582,2	570,0	599,8	-2,1%	5,2%
Ratio de service de la dette (I + R)/(EBITDA)	13,0%	12,5%	10,5%	-0,5 pt	-2,0 pts

Source : Total Maroc S.A.

(*) Remboursements sur la dette Gazber

Evolution des ratios d'endettement entre 2012 et 2013

Entre 2012 et 2013, l'endettement net du Groupe Total Maroc connaît un repli significatif pour s'établir à -21,4 MMAD (contre 490,7 MMAD en 2012). Le gearing et le ratio de solvabilité du Groupe Total Maroc ont suivi cette tendance pour s'établir respectivement à -2,5% et -0,4% en 2013 (contre respectivement 36,0% et 9,0% en 2012). Le coût de la dette consolidée enregistre pour sa part une légère variation de -0,1 point pour s'établir à 7,1% en 2013. Enfin, le ratio de service de la dette s'établit à 12,5%, en léger repli de 0,5 point par rapport à 2012, sous l'effet principalement de la baisse des charges d'intérêt (-7,6% à 68,0 MMAD).

Evolution des ratios d'endettement entre 2013 et 2014

Entre 2013 et 2014, l'endettement net du Groupe Total Maroc affiche une hausse significative pour s'établir à 804,5 MMAD (contre -21,4 MMAD en 2013). Le gearing et le ratio de solvabilité du

Groupe Total Maroc ont suivi cette tendance pour s'établir respectivement à 47,3% et 18,0% en 2014 (contre respectivement -2,5% et -0,4% en 2013). Avec un montant de charges d'intérêts en baisse de 12,2% en 2014, le coût de la dette s'établit quant à lui à 6,7% (contre 7,1% en 2013). Le ratio de service de la dette enregistre similairement une évolution à la baisse (-2,0 points) et s'établit à 10,5% à fin 2014 (vs 12,5% en 2013).

II.4. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe Total Maroc sur la période 2012–2014 se présente de la manière suivante :

En MMAD	2012	2013	2014	Var. 13/12	Var. 14/13
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION					
Résultat net de l'ensemble consolidé	263,9	303,6	319,0	15,0%	5,1%
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	135,9	150,9	167,4	11,0%	11,0%
Provisions et impôts différés	-4,1	4,8	-1,5	>100%	<-100%
Ajustement de juste valeur par résultat	47,1	-12,1	-15,0	<-100%	-23,4%
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs	-21,3	-26,8	-10,1	-25,6%	62,1%
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-34,7	-31,0	-37,1	10,8%	-19,7%
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	311,0	598,9	-712,7	92,5%	<-100%
Flux de trésorerie d'exploitation	697,9	988,2	-290,1	41,6%	<-100%
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT					
Investissements corporels et incorporels	-237,1	-239,5	-287,1	-1,0%	-19,9%
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	-	-	-	Ns	Ns
Coût d'acquisition de titres	-	-	-	Ns	Ns
Augmentation des prêts non courants	-	-3,0	-0,2	Ns	93,7%
Investissements	-237,1	-242,5	-287,3	-2,2%	-18,5%
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	21,7	29,8	13,5	36,9%	-54,5%
Produits de cession de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	-	-	-	Ns	Ns
Dividendes reçus	24,7	30,7	34,0	24,3%	10,6%
Remboursement de prêts non courants	1,2	1,0	0,6	-14,2%	-40,1%
Désinvestissements	47,6	61,5	48,1	29,1%	-21,7%
Flux de trésorerie d'investissement	-189,5	-181,0	-239,1	4,5%	-32,1%
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT					
Variation de capital :					
- actionnaires de la société mère	-	-	-	Ns	Ns
- actions propres	-	-	-	Ns	Ns
Dividendes payés :					
- aux actionnaires de la société mère	-400,0	-298,2	-300,0	25,5%	-0,6%
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	Ns	Ns
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	Ns	Ns
Emission nette d'emprunts non courants	-	-	-	Ns	Ns
Variation des dettes financières courantes	38,3	-108,0	-442,2	<-100%	<-100%
Variation des actifs et passifs financiers courants	-	-	-	Ns	Ns
Flux de trésorerie de financement	-361,8	-406,2	-742,2	-12,3%	-82,7%
Augmentation (diminution) de la trésorerie	146,6	401,0	-1 271,4	>100%	<-100%
Incidence des variations de change	-	-	-	Ns	Ns
Trésorerie en début de période	-55,9	90,7	491,7	>100%	>100%
Trésorerie à fin de période	90,7	491,7	-779,7	>100%	<-100%

Source : Total Maroc S.A.

Evolution des flux de trésorerie entre 2012 et 2013

En 2013, les flux de trésorerie d'exploitation arrivent à 988,2 MMAD, affichant ainsi une hausse de 41,6% par rapport à 2012, suite à l'amélioration du résultat net consolidé (+15,0% à 303,6 MMAD) ainsi que la variation du besoin en fonds de roulement.

Le montant des flux de trésorerie d'investissement est à 181,0 MMAD : il est marqué en l'occurrence par la progression des investissements à 242,5 MMAD en 2013 contre 237,1 MMAD en 2012.

Le montant du flux de trésorerie de financement passe quant à lui à 406,2 MMAD en 2013, avec par ailleurs la distribution par Total Maroc d'un dividende de 298,2 MMAD et une variation des dettes financières courantes de 108,0 MMAD.

Evolution des flux de trésorerie entre 2013 et 2014

Au terme de l'exercice 2014, les flux de trésorerie d'exploitation consolidés se chiffrent à -290,1 MMAD, grevés principalement par une augmentation du besoin en fonds de roulement de 712,7 MMAD, contrebalancée en partie par un résultat net en hausse (+5,1% sur l'exercice).

Le montant des flux de trésorerie d'investissement s'établit à 239,1 MMAD, avec une progression des investissements à 287,3 MMAD en 2014 vs 242,5 MMAD en 2013.

Pour sa part, le montant des flux de trésorerie de financement passe de 406,2 MMAD en 2013 à 742,2 MMAD en 2014, avec notamment la distribution par Total Maroc d'un dividende de 300,0 MMAD à ses actionnaires en juin 2014.

PARTIE VII. PERSPECTIVES

AVERTISSEMENT

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins en financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la Société.

I. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU MARCHE

D'après les estimations internes de Total Maroc, le marché marocain présente un potentiel de croissance avéré, avec une augmentation moyenne de la demande supérieur à 2% par an sur le long terme (d'ici 2030). A court terme (soit sur les cinq prochaines années), le marché devrait se montrer particulièrement dynamique sur la base des estimations suivantes :

- croissance de l'économie marocaine de l'ordre de 5% par an en moyenne sur les cinq prochaines années (prévisions FMI, octobre 2014) entraînant une croissance du parc automobile ;
- poursuite d'une croissance forte de l'activité touristique au sud du pays, au bénéfice des aéroports et notamment Marrakech et Agadir.

Aussi, malgré une demande de fioul qui devrait rester stable, l'ONEE privilégiant d'autres sources d'énergie (charbon, énergies renouvelables, hydro), le marché des produits pétroliers devrait croître de plus de 3% par an au cours des cinq prochaines années.

II. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT 2015^E-2018^P DE TOTAL MAROC

II.1. AXES STRATEGIQUES

La direction Afrique-Moyen-Orient (AMO) de Total Marketing Services s'est donné pour objectif de se transformer, non seulement en accélérant la croissance de ses business mais aussi en progressant dans des domaines aussi fondamentaux pour ses activités que la sécurité, la diversité et la gestion des talents, la logistique, l'innovation ou encore la communication.

S'inscrivant dans les évolutions souhaitées par la branche Marketing & Services, ce programme de transformation, appelé « Visons le AAA », exprime très concrètement la vision d'AMO, autour de quatre grands axes :

- la croissance ;
- la performance et les coûts ;
- la visibilité ;
- l'agilité.

Il s'agit notamment d'augmenter le résultat opérationnel de la direction AMO de +66% entre 2012 et 2017 et de doubler les volumes de ventes.

La politique de développement de Total Maroc est conçue en cohérence avec ce plan de transformation, et traduit la vision stratégique d'AMO aussi bien en termes de plan d'actions que de plans d'investissement.

En particulier, les opportunités de croissance externe qui peuvent se présenter et qui répondent aux objectifs de développement de la direction AMO sont systématiquement étudiées.

II.2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En termes d'investissements, Total Maroc vise avant tout à accélérer la dynamique observée ces dernières années, avec notamment les objectifs suivants :

- Logistique produits :
 - ✓ amélioration de la logistique GPL ;
 - ✓ déploiement de l'informatique embarquée et des dispositifs de sécurisation des cargaisons sur l'ensemble du parc de camions ;
 - ✓ élargissement du portefeuille de clients professionnels équipés de télématique pour optimiser la chaîne logistique
- Réseau :
 - ✓ maintien du rythme de 10 à 12 créations de stations par an, tout en étant plus sélectif et exigeant sur les potentiels de vente des projets sélectionnés, avec pour objectif notamment d'être présent sur les prochains appels d'offre d'Autoroutes du Maroc ;
 - ✓ déploiement complet de la nouvelle image T-Air sur le reste du parc d'ici mi-2016 ;
 - ✓ mise à niveau aux standards de sécurité et d'environnement les plus élevés du groupe TOTAL.
- GPL conditionné : montée en cadence des injections de nouvelles bouteilles avec pour objectif de gagner en parts de marché
- Lubrifiants : création annuelle de 5 à 10 nouveaux points de service du concept « Espace Auto ».

Ces investissements s'accompagneront d'une communication institutionnelle et commerciale accrue afin que la clientèle perçoive la volonté ferme de Total Maroc de progresser encore en termes de proximité, de fiabilité et d'innovation.

La répartition des investissements sur la période prévisionnelle se détaille comme suit :

En MMAD	2014	2015e	2016p	2017p	2018p
Réseau et C&I	175,9	177,7	162,0	118,1	118,3
GPL	84,0	97,0	97,0	91,0	85,5
Logistique et autres	25,8	37,6	21,0	30,0	31,5
Total	285,7	312,3	280,0	239,1	235,3

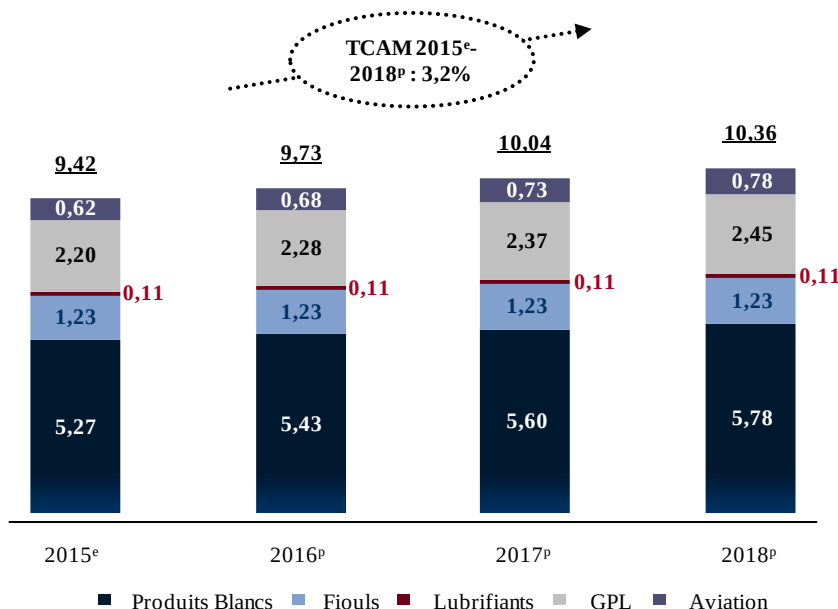
Source : Total Maroc S.A.

III. HYPOTHESES DU BUSINESS PLAN DE TOTAL MAROC (2015^E-2018^P)

III.1. EVOLUTION DU MARCHÉ NATIONAL (2015^E – 2018^P)

Les perspectives d'évolution du marché national des produits pétroliers estimées par Total Maroc sur la période 2015^E-2018^P se détaillent comme suit :

Evolution des ventes en volume prévisionnelles des produits pétroliers sur le marché national (2015^E-2018^P) – en Mt



Source : Total Maroc S.A.

Selon les estimations de Total Maroc, le marché des produits pétroliers devrait poursuivre son trend haussier avec un taux de croissance annuelle moyen s'élevant à 3,2% sur la période 2015^E-2018^P pour ressortir à 10,36 Mt vendues à horizon 2018^P.

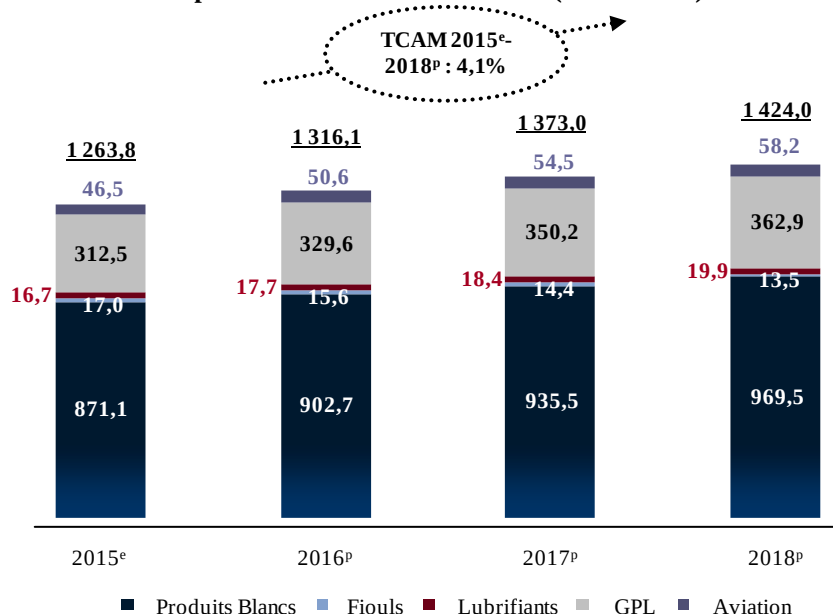
Cette croissance est portée notamment par :

- la progression des ventes de produits blancs (TCAM 2015^E-2018^P à 3,1%) pour ressortir à 5,78 Mt ;
- la hausse des ventes de GPL, qui s'élèvent à 2,45 Mt à horizon 2018^P soit une croissance moyenne annuelle de 3,8% ;
- la croissance significative des ventes de carburants d'aviation (+8,0% en moyenne par an sur la période) pour s'établir à 0,78 Mt ;
- la progression des ventes de lubrifiants de 105,1 kt en 2015^E à 112,3 kt en 2018^P (+2,2% en moyenne par an sur la période) ;
- la stagnation des ventes de fioul.

III.2. EVOLUTION DES VENTES DE TOTAL MAROC (2015^E – 2018^P)

Les ventes prévisionnelles de Total Maroc par produit sur la période 2015^E-2018^P se détaillent comme suit :

Evolution des ventes en volume prévisionnelles de Total Maroc (2015^E-2018^P) – en kt



Source : Total Maroc S.A.

Selon les estimations de Total Maroc, la politique d'investissement mise en œuvre ainsi que la stratégie de développement devraient permettre à la Société d'enregistrer une nette progression de ses ventes à court terme, et ainsi surperformer le marché national des produits pétroliers. En effet, la croissance moyenne annuelle des ventes de Total Maroc devrait ressortir à 4,1% sur la période 2015^P-2018^P (contre 3,2% pour le marché sur la même période), ce qui devrait permettre à la Société de gagner 0,3% de part de marché globalement sur la même période.

Les ventes prévisionnelles de Total Maroc par produit sur la période 2015^E-2018^P évoluent de la manière suivante :

- les produits blancs constitueront la majorité des ventes de Total Maroc (969,5 kt à horizon 2018^P) et enregistreront une croissance soutenue de 3,6% en moyenne sur la période se traduisant par un gain de part de marché de 0,2% à 16,8% à horizon 2018^P ;
- les ventes de GPL et de lubrifiants enregistreront des progressions significatives avec respectivement 5% et 6% de croissance annuelle en moyenne sur la période se traduisant par un gain respectif de part de marché de 0,6% et 1,8% à respectivement 14,8% et 17,7% à horizon 2018^P ;
- les carburants aviation poursuivront leur tendance haussière soutenue, notamment grâce au développement du tourisme à destination de Marrakech et Agadir, avec une croissance annuelle moyenne des ventes de 8% sur la période pour ressortir à une part de marché de 7,4% à horizon 2018^P ;
- enfin, le désengagement progressif de Total Maroc du fioul se traduira par un repli des ventes de près de 7% en moyenne sur la période pour ressortir à une part de marché de 1,1% à horizon 2018^P.

III.3. HYPOTHESES DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution des principales hypothèses du BFR (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) sur la période prévisionnelle se détaille comme suit :

En MMAD	2014	2015e	2016p	2017p	2018p
Stocks	773,6	795,3	828,0	861,2	896,4
<i>Rotation stocks</i>	<i>23,6 j</i>	<i>23,2 j</i>	<i>22,7 j</i>	<i>22,5 j</i>	<i>22,6 j</i>
Clients et comptes rattachés	997,4	946,1	976,7	1 008,4	1 041,6
<i>Rotation clients</i>	<i>30,4 j</i>	<i>27,6 j</i>	<i>26,8 j</i>	<i>26,4 j</i>	<i>26,2 j</i>
Fournisseurs et comptes rattachés	1 321,5	1 482,1	1 533,1	1 588,0	1 638,3
<i>Rotation fournisseurs</i>	<i>43,4 j</i>	<i>46,4 j</i>	<i>45,1 j</i>	<i>44,6 j</i>	<i>44,2 j</i>

Source : Total Maroc S.A.

Les délais de rotation moyens sur la période prévisionnelle s'établissent à 22,7 jours pour les stocks, 26,7 jours pour les clients et comptes rattachés et à 45,1 jours pour les fournisseurs et comptes rattachés.

III.4. AUTRES HYPOTHESES SIGNIFICATIVES

Le business plan de Total Maroc considère l'hypothèse d'un baril de pétrole à 60 USD sur la période prévisionnelle.

Le taux de change USD/MAD est considéré à 9,5 en 2015^e, puis à 10,0 sur le reste de la période prévisionnelle.

Les prix de vente des produits ne considèrent pas d'inflation sur la période prévisionnelle.

Les coûts tiennent compte d'une inflation à 2% sur la période prévisionnelle.

III.5. METHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DU BUSINESS PLAN

L'estimation des produits d'exploitation de la Société sur la période prévisionnelle se base sur l'évolution des ventes en volume par produit ainsi que sur la marge unitaire dégagée sur chacun des produits.

Le chiffre d'affaires étant un indicateur peu parlant dans le domaine d'activité de la Société, il est construit dans le business plan comme une résultante de la marge et du coût d'achat par produit.

Les autres charges d'exploitation consistent essentiellement en les frais variables (transport, logistique, frais de passage, etc.), les frais de marketing et les autres frais généraux.

IV. PERSPECTIVES FINANCIERES DU GROUPE TOTAL MAROC (2015^e-2018^p)

Le business plan du Groupe Total Maroc ayant servi à la valorisation présentée au point VII de la partie II de la présente Note d'Information est construit sur la période prévisionnelle 2015^e-2024^p. Dans la présente section, seuls les comptes consolidés prévisionnels sur la période 2015^e-2018^p sont présentés.

Le Groupe Total Maroc consolide ses comptes selon les normes IFRS.

Le périmètre de consolidation du Groupe Total Maroc se présente comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total Maroc	Société-mère	Société-mère	IG
Gazber	100,0%	100,0%	IG
Ouargaz	100,0%	100,0%	IG
Mahatta	100,0%	100,0%	IG
Salam Gaz	20,0%	20,0%	MEE
SEJ	50,0%	50,0%	MEE
SDH	33,3%	33,3%	MEE

Source : Total Maroc S.A.

IV.1. ETAT DES SOLDES DE GESTION PREVISIONNELS

Le tableau ci-dessous présente l'état des soldes de gestion prévisionnels du Groupe Total Maroc pour la période 2015^e – 2018^p :

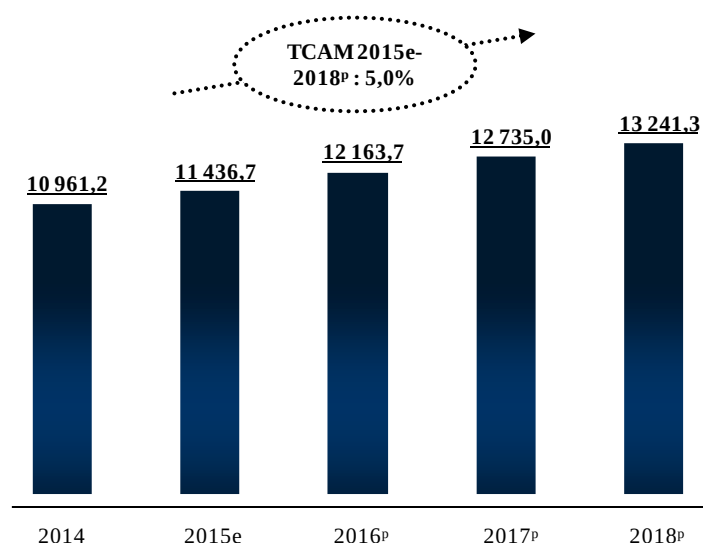
En MMAD	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	TCAM 15 ^e -18 ^p
Ventes de produits de l'activité	10 917,7	11 376,1	12 107,6	12 675,7	13 182,0	5,0%
Ventes de prestations de service	43,5	60,6	56,1	59,4	59,4	-0,7%
Chiffre d'affaires	10 961,2	11 436,7	12 163,7	12 735,0	13 241,3	5,0%
Achats, nets de variation de stocks	9 745,5	10 221,3	10 889,3	11 410,4	11 866,5	5,1%
Charges d'exploitation	646,8	654,7	633,0	662,6	689,1	1,7%
Dotations aux amortissements	171,8	192,6	195,7	195,9	200,9	1,4%
Autres produits	48,5	35,9	3,0	3,0	3,0	-56,3%
Autres charges	14,1	5,9	-	-	-	-100,0%
Résultat opérationnel	431,6	398,1	448,7	469,2	487,8	7,0%
<i>Marge opérationnelle (RO/ CA)</i>	<i>3,9%</i>	<i>3,5%</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,7%</i>	<i>20 pbs</i>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5,9	-	-	-	-	Ns
Coût de l'endettement financier brut	59,7	20,5	20,2	23,7	27,3	10,1%
Coût de l'endettement financier net	53,8	20,5	20,2	23,7	27,3	10,1%
Autres produits financiers	33,8	5,5	6,0	6,0	7,4	10,4%
Autres charges financières	2,6	-	-	-	-	Ns
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	409,0	383,1	434,5	451,5	467,9	6,9%
<i>Marge avant impôts (RAI/ CA)</i>	<i>3,7%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,6%</i>	<i>3,5%</i>	<i>3,5%</i>	<i>18 pbs</i>
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	37,1	31,7	31,7	31,7	32,2	0,6%
Impôts sur les résultats	127,1	117,1	98,6	102,5	106,0	-3,3%
Résultat net de l'ensemble consolidé	319,0	297,7	367,6	380,7	394,1	9,8%
<i>Marge nette (RN/ CA)</i>	<i>2,9%</i>	<i>2,6%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>37 pbs</i>
Résultat net Part du Groupe	319,0	297,7	367,6	380,7	394,1	9,8%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	Ns

Source : Total Maroc S.A.

IV.1.1. Evolution prévisionnelle du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé devrait évoluer comme suit à horizon 2018^p :

Evolution du chiffre d'affaires consolidé sur la période 2014-2018^p (en MMAD)



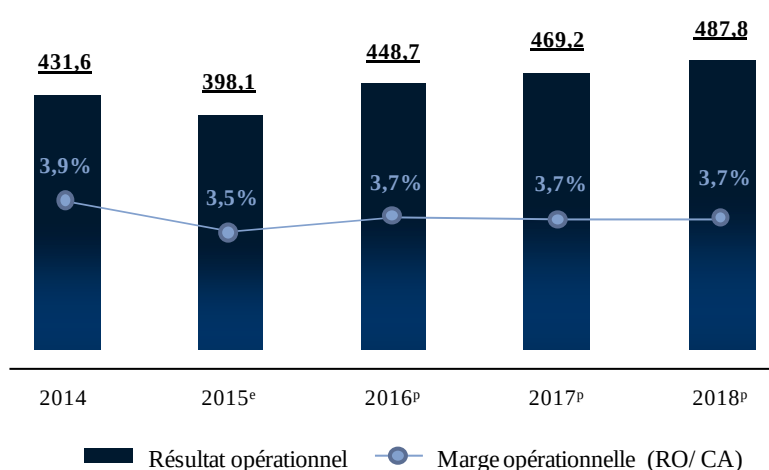
Source : Total Maroc S.A.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Total Maroc devrait progresser sur la période 2015^e – 2018^p suivant un TCAM de 5,0% pour s'établir à 13 241,3 MMAD en 2018^p contre 11 436,7 MMAD en 2015^e. Cette croissance résulte principalement de la hausse des ventes qu'anticipe Total Maroc sur les produits blancs et sur le GPL (TCAM de respectivement 3,6% et 5,1% sur la période considérée) en lien avec la politique d'investissement mise en place.

IV.1.2. Evolution prévisionnelle du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé devrait évoluer, à horizon 2018^p, comme suit :

Evolution du résultat opérationnel consolidé sur la période 2014-2018^p (en MMAD)



Source : Total Maroc S.A.

Le résultat opérationnel consolidé du Groupe Total Maroc devrait augmenter sur la période 2015^e-2018^p suivant un TCAM de 7,0% pour s'établir à 487,8 MMAD en 2018^p contre 398,1 MMAD en 2015^e. Cette croissance s'explique principalement par :

- la hausse du chiffre d'affaires sur la période 2015^e-2018^p de 5,0% en moyenne ;
- le quasi-maintien du niveau de marge brute sur chiffre d'affaires (en moyenne à 10,5% du chiffre d'affaires sur la période 2015^e-2018^p) ;
- une croissance maîtrisée des charges d'exploitation à 1,7% en moyenne sur la période considérée.

Le repli du résultat opérationnel consolidé observé en 2015^e (-7,8% par rapport à 2014) s'explique notamment par la prise en compte des charges liées à l'introduction en bourse de la Société objet de la présente Note d'Information.

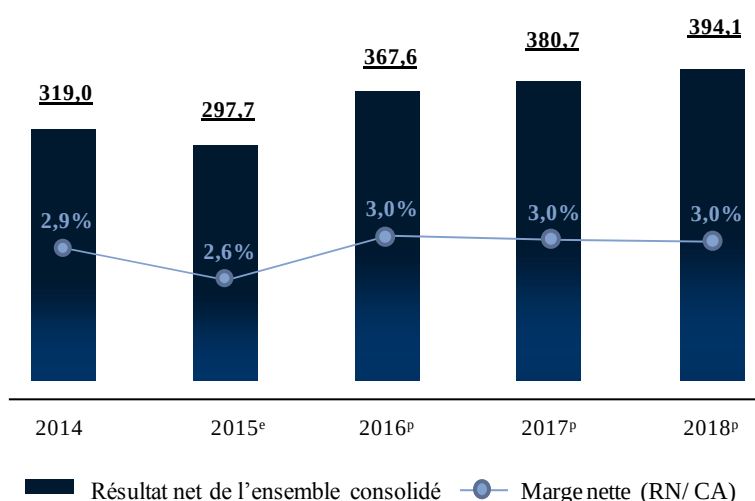
Le recul des autres produits en 2016^p à 3,0 MMAD (vs. 35,9 MMAD) s'explique essentiellement par la baisse des plus values de cession liée à la fin prévue en 2015 d'un programme de cession d'actifs non stratégiques (cession d'un actif immobilier notamment en 2015).

La marge opérationnelle devrait s'apprécier légèrement sur la période prévisionnelle pour s'établir à 3,7% à horizon 2018^p (contre 3,5% en 2015^e).

IV.1.3. Evolution prévisionnelle du résultat net

Le résultat net consolidé devrait évoluer, à horizon 2018^p, comme suit :

Evolution du résultat net consolidé sur la période 2015^e-2018^p (en MMAD)



Source : Total Maroc S.A.

Le résultat net consolidé du Groupe Total Maroc devrait augmenter sur la période 2015^e-2018^p suivant un TCAM de 9,8% pour s'établir à 394,1 MMAD en 2018^p contre 297,7 MMAD en 2015^e.

Le repli du résultat net consolidé observé en 2015^e (-6,7% par rapport à 2014) s'explique principalement par le repli du résultat opérationnel (-7,8%) compensé partiellement par la réduction significative du coût de l'endettement financier net (-62,0%) en raison essentiellement du repli des créances sur la caisse de compensation et de la baisse des taux appliqués.

La marge nette devrait également enregistrer une progression sur la période prévisionnelle pour s'établir à 3,0% à horizon 2018^p (contre 2,6% en 2015^e), liée notamment à la prise en compte de la réduction de 25% de l'impôt sur les sociétés accordée pendant les trois années consécutives à l'introduction en bourse de la Société.

IV.2. BILAN PREVISIONNEL

Le bilan prévisionnel consolidé portant sur la période prévisionnelle 2015^e – 2018^p se présente comme suit :

En MMAD	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	TCAM 15 ^e -18 ^p
ACTIF						
Ecart d'acquisition	86,2	86,2	86,2	86,2	86,2	0,0%
Immobilisations incorporelles	4,3	2,0	-	-	-	-100,0%
Immobilisations corporelles	1 201,7	1 352,6	1 455,7	1 516,1	1 569,2	5,1%
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	160,6	162,4	163,4	164,4	165,9	0,7%
Autres actifs financiers	74,9	74,5	74,2	73,9	73,7	-0,4%
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	-	-	-	-	-	Ns
Impôts différés	30,3	37,7	38,4	39,3	40,3	2,2%
Total actifs non courants	1 558,0	1 715,4	1 817,9	1 879,9	1 935,2	4,1%
Stocks	773,6	795,3	828,0	861,2	896,4	4,1%
Clients et comptes rattachés	997,4	946,1	976,7	1 008,4	1 041,6	3,3%
Autres créances	1 059,6	1 121,7	1 166,6	1 218,4	1 258,3	3,9%
Autres actifs financiers courants	-	-	-	-	-	Ns
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84,5	442,4	341,0	232,3	141,7	-31,6%
Actifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	-	-	Ns
Total actifs courants	2 915,0	3 305,5	3 312,3	3 320,3	3 338,1	0,3%
Total ACTIF	4 473,0	5 020,8	5 130,2	5 200,2	5 273,3	1,6%
PASSIF						
Capital	448,0	448,0	448,0	448,0	448,0	0,0%
Primes et réserves consolidées	448,3	435,9	483,3	496,4	510,1	5,4%
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	Ns
Actions auto-détenues	-	-	-	-	-	Ns
Total des capitaux propres – part du Groupe	896,3	883,9	931,3	944,4	958,1	2,7%
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	Ns
Total des capitaux propres	896,3	883,9	931,3	944,4	958,1	2,7%
Impôts différés	-	-	-	-	-	Ns
Engagements envers le personnel	13,3	13,8	14,3	14,8	15,3	3,5%
Provisions et autres passifs non courants	256,0	287,7	291,9	293,4	292,4	0,5%
Dettes financières non courantes	-	-	-	-	-	Ns
Total passifs non courants	269,3	301,5	306,1	308,1	307,6	0,7%
Fournisseurs et comptes rattachés	1 321,5	1 482,1	1 533,1	1 588,0	1 638,3	3,4%
Autres créditeurs et dettes diverses	1 052,5	1 393,8	1 407,6	1 422,6	1 436,1	1,0%
Dettes financières courantes	889,0	912,9	903,1	885,9	879,6	-1,2%
Autres passifs financiers courants	-	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	Ns
Autres passifs courants	44,5	46,7	48,9	51,2	53,6	4,7%
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	-	-	Ns
Total passifs courants	3 307,4	3 835,5	3 892,7	3 947,7	4 007,5	1,5%
Total PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 473,0	5 020,8	5 130,2	5 200,2	5 273,3	1,6%

Source : Total Maroc S.A.

La taille du bilan consolidé de Total Maroc devrait ressortir à 5 273,3 MMAD à horizon 2018^p soit un TCAM 2015^e-2018^p de 1,6%.

L'augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie en 2015^e à 442,4 MMAD (vs. 84,5 MMAD en 2014) est lié principalement à la baisse des créances sur la caisse de compensation.

IV.2.1. Équilibre financier prévisionnel

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement consolidés du Groupe Total Maroc :

En MMAD	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	TCAM 15 ^e -18 ^p
Financement permanent	1 181,9	1 198,3	1 246,6	1 257,7	1 266,8	1,9%
<i>dont capitaux propres</i>	896,3	883,9	931,3	944,4	958,1	2,7%
<i>dont passif non courant</i>	269,3	301,5	306,1	308,1	307,6	0,7%
<i>dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	16,4	12,9	9,2	5,2	1,1	-56,2%
Actif non courant	1 558,0	1 715,4	1 817,9	1 879,9	1 935,2	4,1%
Fonds de roulement (FR)	-376,0	-517,1	-571,3	-622,1	-668,4	-8,9%
Actif courant (hors trésorerie et équivalents)	2 830,6	2 863,1	2 971,2	3 088,0	3 196,3	3,7%
Passif courant (hors dettes financières courantes)	2 418,5	2 922,6	2 989,6	3 061,8	3 128,0	2,3%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	412,1	-59,5	-18,4	26,3	68,3	Ns
FR/ BFR	-0,9 x	8,7 x	31,1 x	-23,7 x	-9,8 x	
Trésorerie nette	-788,1	-457,6	-552,9	-648,4	-736,7	-17,2%

Source : Total Maroc S.A.

IV.2.2. Ratios de rentabilité

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios de rentabilité du Groupe Total Maroc sur la période prévisionnelle :

En MMAD	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	TCAM 15 ^e -18 ^p
Résultat net	319,0	297,7	367,6	380,7	394,1	9,8%
Capitaux propres	896,3	883,9	931,3	944,4	958,1	2,7%
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	35,6%	33,7%	39,5%	40,3%	41,1%	
Total Bilan	4 473,0	5 020,8	5 130,2	5 200,2	5 273,3	1,6%
Rentabilité de l'actif (ROA)	7,1%	5,9%	7,2%	7,3%	7,5%	

Source : Total Maroc S.A.

Sur la période prévisionnelle 2015^e-2018^p, la rentabilité des capitaux propres devrait passer de 33,7% à 41,1% à fin 2018^p en lien avec la progression du résultat net de 9,8%. La rentabilité des capitaux propres devrait ainsi s'apprécier de 7,5 points sur la période prévisionnelle.

Une évolution à la hausse du ratio de rentabilité de l'actif est un indicateur de la bonne exploitation de la totalité de l'actif de l'entreprise. La rentabilité de l'actif devrait passer à 7,5%, contre 5,9% à fin 2015^e en raison d'un rythme de progression sur la période prévisionnelle du résultat net (+9,8%) plus important que celui du total bilan (+1,6%). La rentabilité de l'actif devrait ainsi s'apprécier de 1,5 point sur la période prévisionnelle.

IV.2.3. Ratios de liquidité

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe Total Maroc sur la période prévisionnelle se détaille comme suit :

En MMAD	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	TCAM 15 ^e -18 ^p
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	84,5	442,4	341,0	232,3	141,7	-31,6%
Dettes financières courantes (B)	889,0	912,9	903,1	885,9	879,6	-1,2%
Passif courant (C)	2 418,5	2 922,6	2 989,6	3 061,8	3 128,0	2,3%
Liquidité immédiate (A)/(B+C)	2,6%	11,5%	8,8%	5,9%	3,5%	
Créances de l'actif courant (D)	2 057,0	2 067,9	2 143,3	2 226,8	2 299,9	3,6%
Liquidité réduite (D)/(B+C)	62,2%	53,9%	55,1%	56,4%	57,4%	
Actif courant (E)	2 830,6	2 863,1	2 971,2	3 088,0	3 196,3	3,7%
Liquidité générale (E)/(B+C)	85,6%	74,6%	76,3%	78,2%	79,8%	

Source : Total Maroc S.A.

Les ratios de liquidité du Groupe Total Maroc devraient évoluer suivant les tendances suivantes :

- le ratio de liquidité immédiate devrait enregistrer un repli sur la période prévisionnelle pour s'établir à 3,5% en 2018^p (contre 11,5% en 2015^e) en raison principalement du recul de la trésorerie ;
- le ratio de liquidité réduite devrait connaître une croissance sur la période prévisionnelle pour s'établir à 57,4% en 2018^p (contre 53,9% en 2015^e) en raison de la croissance plus élevée des créances de l'actif courant que celle du passif courant et des dettes financières courantes ;
- le ratio de liquidité générale devrait enregistrer une hausse sur la période prévisionnelle pour s'établir à 79,8% en 2018^p (contre 74,6% en 2015^e) en raison de la croissance plus élevée de l'actif courant que celle du passif courant et des dettes financières courantes.

IV.2.4. Ratios d'endettement

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement du Groupe Total Maroc sur la période prévisionnelle :

En MMAD	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	TCAM 15 ^e -18 ^p
Endettement net (DN)	804,5	470,5	562,1	653,6	737,8	16,2%
Capitaux propres (CP)	896,3	883,9	931,3	944,4	958,1	2,7%
Gearing (DN)/(DN+CP)	47,3%	34,7%	37,6%	40,9%	43,5%	
Total bilan (B)	4 473,0	5 020,8	5 130,2	5 200,2	5 273,3	1,6%
Ratio de solvabilité (DN)/(B)	18,0%	9,4%	11,0%	12,6%	14,0%	
Charges d'intérêt (I)	59,7	20,5	20,2	23,7	27,3	10,1%
Endettement (D)	889,0	912,9	903,1	885,9	879,6	-1,2%
Coût de la dette (I)/(D)	6,7%	2,2%	2,2%	2,7%	3,1%	
Remboursements* (R)	3,3	3,5	3,7	3,9	4,2	5,9%
EBITDA	599,8	566,1	638,4	659,1	682,7	6,4%
Ratio de service de la dette (I+R)/(EBITDA)	10,5%	4,2%	3,7%	4,2%	4,6%	

Source : Total Maroc S.A.

(*) Remboursements sur la dette Gazber

L'endettement net du Groupe Total Maroc devrait s'apprécier sur la période prévisionnelle 2015^e-2018^p suivant une croissance annuelle moyenne de 16,2%.

Le gearing et le ratio de solvabilité du Groupe Total Maroc suivent ainsi cette tendance haussière pour s'établir respectivement à 43,5% et 14,0% en 2018^p (contre respectivement 34,7% et 9,4% en 2015^e). Le coût de la dette et le ratio de service de la dette ressortent en moyenne respectivement à 2,6% et à 4,2% entre 2015^e et 2018^p.

IV.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNEL

Le tableau de flux de trésorerie consolidé portant sur la période prévisionnelle 2015^e – 2018^p se présente comme suit :

En MMAD	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	TCAM 15 ^e -18 ^p
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION						
Résultat net de l'ensemble consolidé	319,0	297,7	367,6	380,7	394,1	9,8%
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	167,4	163,7	178,9	178,7	182,2	3,6%
Provisions et impôts différés	-1,5	24,7	3,9	1,2	-1,5	<-100%
Ajustement de juste valeur par résultat	-15,0	-	-	-	-	Ns
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs	-10,1	-19,7	-3,0	-3,0	-3,0	46,6%
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-37,1	-31,7	-31,7	-31,7	-32,2	0,6%
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	-712,7	471,6	-41,1	-44,6	-42,1	<-100%
Autres, nets	-	-	-	-	-	Ns
Flux de trésorerie d'exploitation	-290,1	906,2	474,6	481,2	497,5	-18,1%
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT						
Investissements corporels et incorporels	-287,1	-312,3	-280,0	-239,1	-235,3	9,0%
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	-	-	-	-	-	Ns
Coût d'acquisition de titres	-	-	-	-	-	Ns
Augmentation des prêts non courants	-0,2	-	-	-	-	Ns
Investissements	-287,3	-312,3	-280,0	-239,1	-235,3	9,0%
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	13,5	19,7	3,0	3,0	3,0	-46,6%
Produits de cession de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	-	-	-	-	-	Ns
Dividendes reçus	34,0	30,0	30,7	30,7	30,7	0,8%
Remboursement de prêts non courants	0,6	0,4	0,3	0,3	0,2	-14,4%
Désinvestissements	48,1	50,1	34,0	34,0	33,9	-12,2%
Flux de trésorerie d'investissement	-239,1	-262,3	-246,0	-205,1	-201,4	8,4%
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT						
Variation de capital :						Ns
- actionnaires de la société mère	-	-	-	-	-	Ns
- actions propres	-	-	-	-	-	Ns
Dividendes payés :						Ns
- aux actionnaires de la société mère	-300,0	-310,0	-320,2	-367,6	-380,4	-7,1%
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	Ns
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	Ns
Emission nette d'emprunts non courants	-	-	-	-	-	Ns
Variation des dettes financières courantes	-442,2	-1,9	-3,7	-3,9	-4,2	-28,8%
Variation des actifs et passifs financiers courants	-	-	-	-	-	Ns
Flux de trésorerie de financement	-742,2	-312,0	-323,9	-371,5	-384,5	-7,2%

En MMAD	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p	TCAM 15 ^e -18 ^p
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	-1 271,4	332,0	-95,3	-95,5	-88,4	<-100%
Incidence des variations de change	-	-	-	-	-	Ns
Trésorerie en début de période	491,7	-779,7	-447,6	-542,9	-638,4	6,4%
Trésorerie à fin de période	-779,7	-447,6	-542,9	-638,4	-726,7	-17,5%

Source : Total Maroc S.A.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation devraient enregistrer un repli entre 2015^e et 2018^p (-18,1%) en lien principalement avec la variation du besoin en fonds de roulement (augmentation du besoin en fonds de roulement de 42,1 MMAD en 2018^p contre une diminution de 471,6 MMAD en 2015^e).

Les flux de trésorerie d'investissement devraient connaître une hausse significative entre 2015^e et 2016^p par rapport au niveau observé en 2014 traduisant la politique d'investissement soutenue mise en place. En 2018^p, le flux de trésorerie d'investissement devrait ressortir à 201,4 MMAD.

Enfin, la consommation de trésorerie liée au financement, résulte principalement de la distribution de dividendes et de l'effort de désendettement de la société.

La distribution des dividendes sur la période prévisionnelle se présente comme suit :

	2014	2015 ^e	2016 ^p	2017 ^p	2018 ^p
Dividendes distribués en MMAD	300,0	310,0	320,2	367,6	380,4
Taux de distribution	98,8%	97,2%	107,6%	100,0%	99,9%
Nombre d'actions	8 960 000	8 960 000	8 960 000	8 960 000	8 960 000
Dividendes par action en MAD	33,5	34,6	35,7	41,0	42,5

Source : Total Maroc S.A.

Sous réserve de la réalisation des hypothèses définies dans le business plan de Total Maroc, le montant des dividendes distribués en 2018^p devrait s'établir à 380,4 MMAD, correspondant à un dividende par action de 42,5 MAD.

La distribution de dividendes prise en compte au niveau du business plan est basée sur les dispositions de la convention d'actionnaires signée entre Total Outre Mer et Zahid International FZE qui prévoient le principe de la distribution à chaque exercice de 100% du résultat net de la Société de l'exercice antérieur (à l'exclusion de toutes réserves légales). Toutefois, il est entendu que le Conseil d'administration et l'Assemblée générale ordinaire de Total Maroc décident chaque année du montant effectif à distribuer, compte tenu des besoins en trésorerie, ainsi que des prévisions d'investissement et de développement de la Société.

V. SENSIBILITES DU BUSINESS PLAN

AVERTISSEMENT

Les sensibilités ci-après sont données à titre purement indicatif et présentent l'impact de certains paramètres sur le business plan présenté ci-avant.

Il est à noter que les sensibilités présentées ci-après sont réalisées en faisant varier chaque paramètre retenu de manière isolée.

Ces estimations ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de la Société ou de son Organisme conseil Attijari Finances Corp.

V.1. SENSIBILITE AUX VOLUMES VENDUS

Le business plan de la Société étant sensible de manière significative à l'évolution des volumes vendus, et afin de fournir une sensibilité dans des ordres de grandeur permettant d'extrapoler une tendance, le scénario présenté ci-après met en avant la sensibilité du modèle financier à une évolution respectivement à la hausse et à la baisse de 10% des croissances de volume retenus sur la période prévisionnelle.

Les principaux impacts de cette sensibilité sur les projections et sur la valorisation de la Société se présentent comme suit :

- TCAM₂₀₁₅₋₂₀₁₈ volume : respectivement 4,5% et 3,6% (vs 4,1%) ;
- Chiffre d'affaires : évolutions respectives de +249 MMAD par an et de -243 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Résultat opérationnel : évolutions respectives de +21 MMAD par an et de -20 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Résultat net : évolutions respectives de +15 MMAD par an et de -14 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Somme actualisée des free cash flow (CMPC à 8,21%) : évolutions respectives de +96 MMAD et de -95 MMAD par rapport au scénario de base ;
- Free cash flow 2024^p normatif : respectivement 488 MMAD et 430 MMAD (vs. 458 MMAD)

V.2. SENSIBILITE AU PRIX DU BARIL DE PETROLE

La sensibilité présentée ci-après prend en compte des évolutions respectivement à la hausse et à la baisse de 10% du prix du baril de pétrole à partir de 2016.

Les principaux impacts de cette sensibilité sur les projections et sur la valorisation de la Société se présentent comme suit :

- TCAM₂₀₁₅₋₂₀₁₈ volume : sans impact ;
- Chiffre d'affaires : respectivement une hausse et un repli de 774 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Résultat opérationnel : respectivement une appréciation et un repli de 10 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Résultat net : respectivement une augmentation de 7 MMAD par an et une baisse de 8 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Somme actualisée des free cash flow (CMPC à 8,21%) : respectivement une hausse de 11 MMAD et une baisse de 10 MMAD sur la période 2015^e–2024^p par rapport au scénario de base ;
- Free cash flow 2024^p normatif : respectivement 466 MMAD et 450 MMAD (vs 458 MMAD).

V.3. SENSIBILITE AU COURS DE CHANGE

La sensibilité présentée ci-après prend en compte une évolution respectivement à la hausse et à la baisse de 10% du taux de change USD/MAD à partir de 2016 soit 11 MAD/USD (vs 10 MAD/USD).

Les principaux impacts de cette sensibilité sur les projections et sur la valorisation de la Société se présentent comme suit :

- TCAM₂₀₁₅₋₂₀₁₈ volume : sans impact ;
- Chiffre d'affaires : respectivement une hausse de 787 MMAD par an et une baisse de 788 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Résultat opérationnel : respectivement une appréciation et un recul de 22 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Résultat net : respectivement une augmentation de 15 MMAD par an et un recul de 17 MMAD par an en moyenne par rapport au scénario de base ;
- Somme actualisée des free cash flow (CMPC à 8,21%) : respectivement une hausse de 97 MMAD et une baisse de 95 MMAD sur la période 2015^e–2024^p par rapport au scénario de base ;
- Free cash flow 2024^p normatif : respectivement 477 MMAD et 439 MMAD (vs 458 MMAD).

PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE REGLEMENTAIRE

I.1. REGLEMENTATION RELATIVE AUX PRODUITS PETROLIERS

L'activité de Total Maroc est soumise à la réglementation marocaine, notamment la réglementation relative aux produits pétroliers.

En particulier, l'activité de la Société est soumise au Dahir portant loi n°1-72-255 sur l'importation, l'exportation, le raffinage, la reprise en raffinerie et en centre emplisseur, le stockage et la distribution des hydrocarbures, ainsi que son décret d'application n°2-72-513 et les arrêtés qui ont suivi.

Du fait notamment de la mise en application de ces textes et de l'adoption de nouvelles lois et réglementations, la Société pourrait être contrainte d'écourter, modifier ou cesser certaines opérations, ou de répondre aux exigences réglementaires et ainsi par exemple mettre en œuvre les moyens nécessaires tels que des fermetures temporaires de sites, ce qui pourrait conduire à une baisse de sa productivité et avoir ainsi un impact défavorable significatif sur les résultats opérationnels de la Société.

Dans ce contexte, la politique de la Société comprend un suivi des évolutions légales et réglementaires avec comme objectif d'anticiper toute évolution législative ou réglementaire en la matière afin d'être en conformité avec les règles et normes locales régissant son activité.

I.2. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSONNES

En matière de protection de l'environnement et des personnes, les sites et les produits sont soumis au Maroc à des règles de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion de déchets, études d'impact, etc.) et de la santé du personnel et des riverains, dont le respect peut impliquer des coûts significatifs.

De plus, l'adoption de nouvelles lois ou réglementations plus strictes en matière de protection de l'environnement et de la santé du personnel et des riverains, ou le durcissement des conditions d'obtention des permis et licences accordés à Total Maroc, peuvent conduire la Société à supporter des coûts plus élevés pour se conformer aux lois et réglementations applicables, pouvant requérir notamment :

- la modification de la conduite des opérations ;
- la mise en œuvre de mesures de sécurité complémentaires ;
- la remise en état de sites.

La Société a développé des normes en matière de protection de l'environnement et des personnes s'inspirant des règles en vigueur dans des pays à fortes exigences et met progressivement en œuvre des politiques de mise à niveau par rapport à ces normes, avec comme politique de se maintenir en conformité avec la réglementation applicable au Maroc en la matière et, le cas échéant, d'anticiper un durcissement des lois et réglementations localement applicables. Cette politique conduit Total Maroc à considérer comme prioritaires les dépenses en la matière.

I.3. LIBERALISATION DES PRIX

Le gasoil, l'essence et le fioul n°2 ont déjà fait l'objet d'une décompensation complète (suppression progressive de la subvention étatique sur la consommation de ces produits). En vertu de l'accord d'homologation signé en décembre 2014 entre le gouvernement marocain, le GPM et la SAMIR, les prix du gasoil, de l'essence et du fioul n°2 continueront à être réglementés (fixation d'un prix plafond par le gouvernement en concertation avec les pétroliers et la SAMIR), mais uniquement pendant une période transitoire entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 novembre 2015 (inclus). Au-delà de cette période, il est prévu que les prix de ces produits soient entièrement libéralisés.

La réduction ou la suppression de la compensation n'affecte pas les marges des distributeurs de produits pétroliers. Elle peut au contraire être considérée comme réduisant les besoins de trésorerie de ce secteur d'activité. L'augmentation relative des prix induite par une telle réforme pourrait, dans une certaine mesure, ralentir la croissance du marché des hydrocarbures. Toutefois, à court terme, la chute des prix pétroliers sur les marchés internationaux a plus que compensé la disparition de la compensation, de sorte que les prix de détail en janvier 2015 sont inférieurs aux prix de détail en vigueur au début du mouvement de décompensation. A moyen et long terme, les fondamentaux macroéconomiques du Maroc (émergence économique, potentiel d'augmentation du parc automobile, développement de la classe moyenne) conduisent les acteurs à anticiper une augmentation structurelle de la demande.

Malgré le début de la décompensation en janvier 2014, avec l'indexation totale des prix de l'essence et du fioul n°2, et l'indexation partielle d'abord puis totale ensuite (en décembre 2014) du prix du gasoil, le marché des produits blancs a ainsi progressé d'environ 2,2% en cumul en 2014 par rapport à 2013 (estimation Total Maroc des ventes GPM).

Le dispositif réglementaire actuellement en vigueur n'interdit pas à un distributeur de vendre des produits à un prix inférieur à la structure de prix réglementée, permettant ainsi une concurrence libre sur les marges. Cette situation se traduit, en pratique, par des politiques de prix auprès des grands clients déterminées en fonction des investissements à consentir par les fournisseurs, des délais de paiement et des volumes vendus.

La libéralisation du marché des hydrocarbures peut être perçue comme une opportunité pour la Société d'appréhender de manière encore plus sélective sa clientèle par la recherche d'une valorisation au meilleur prix de son savoir-faire, de la qualité de ses produits, de ses innovations et des services associés.

En tout état de cause, une forte pression à la baisse des prix des produits pétroliers pourrait affecter les marges de distribution de l'ensemble des acteurs du secteur.

La Société entend continuer à profiter pleinement de l'expérience et l'expertise du groupe TOTAL auquel elle appartient, en particulier l'expertise et les outils visant à la meilleure appréhension possible des marchés nationaux de produits pétroliers en voie de libéralisation.

Dans ce contexte, la Société se prépare, dès à présent, à la libéralisation prévue des prix des hydrocarbures liquides, avec comme objectif une mise en place rapide des outils et politiques adaptés à une évolution de la réglementation marocaine en ce sens. En particulier, la Société entend tirer parti de son expérience lors de la libéralisation du marché marocain du propane depuis 1995, qui a conduit les différents distributeurs de GPL à passer d'un marché réglementé à un marché libéralisé.

Enfin, si cette évolution de la réglementation des prix devait provoquer une réorganisation du marché et de ses acteurs, la Société entend y jouer un rôle et étudier les opportunités qui pourraient se présenter.

I.4. DROIT DE LA CONCURRENCE

En matière de concurrence, la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence promulguée par le Dahir n°1-14-116 du 30 juin 2014 apporte des changements majeurs par rapport à la loi n°06-99. Cette nouvelle loi rapproche la réglementation marocaine de la concurrence du droit communautaire en la matière.

Les dispositions du droit de la concurrence s'appliquent à la Société. La violation du droit de la concurrence est passible d'amendes et est susceptible d'exposer la Société et ses collaborateurs à des sanctions pénales et des poursuites civiles.

La politique de conformité au droit de la concurrence et de prévention des infractions en la matière, mise en œuvre par la Société, ou développée à l'échelle du groupe TOTAL et déployée par la Société pour ses propres activités, s'appuie sur une organisation dédiée, une implication des hiérarchies et du personnel et un processus d'alerte qui lui sont propres.

I.5. CONFORMITE DES PRODUITS COMMERCIALISES

Les produits pétroliers commercialisés par la Société sont soumis aux normes qualité édictées par la réglementation marocaine ou correspondant à des normes ou spécifications internationales. Tout défaut de qualité des produits pétroliers commercialisés par la Société pourrait porter significativement atteinte à la notoriété de la Société.

Pour se prémunir contre tout défaut de qualité et assurer le niveau de qualité requis, la Société met en œuvre une politique de contrôle qualité des produits représentant un coût significatif. En particulier, la Société pratique des contrôles tout au long du processus d'approvisionnement ou de fabrication, par le biais d'analyses physico-chimiques dans différents laboratoires. Ces analyses sont interprétées pour validation et enregistrées, certains produits faisant, le cas échéant, l'objet d'échantillonnage témoin en cas de réclamations clients.

Le contrôle qualité des produits bénéficie de la certification ISO 9001 – Version 2008 et fait l'objet d'un processus régulièrement audité.

En cas de doute ou de non-conformité avérée sur l'un de ses produits, la Société procède à la récupération du produit pour destruction ou revalorisation dans le cadre de la réglementation marocaine.

I.6. MARGE SPECIALE DE FINANCEMENT DES STOCKS

En matière de financement des stocks de sécurité, tel que prévu par la réglementation applicable, si la Société n'était pas en mesure de montrer qu'elle détient des stocks de sécurité au moins supérieurs au montant de 517 MMAD, tel que collecté jusqu'en 1997 et actualisé en 2000 conformément à la réglementation applicable de l'époque, elle rembourserait le montant manquant. Pour se prémunir contre toute demande d'exigibilité de la dette correspondant au financement du stock de sécurité, la Société maintient dans ses stocks, depuis plusieurs années et de façon récurrente, des quantités valorisées à des montants supérieurs à 517 MMAD. À l'avenir, la Société entend continuer (i) à maintenir des stocks au moins supérieurs et (ii) à disposer des capacités financières nécessaires lui permettant de rembourser le montant de 517 MMAD en cas de demande d'exigibilité.

II. RISQUES DE DEPENDANCE A CERTAINS FOURNISSEURS OU CLIENTS

La Société se fournit en carburants localement auprès de la SAMIR ou de confrères, ayant recours pour le reste de son approvisionnement au service *trading* du groupe TOTAL pour bénéficier de l'expertise et du réseau de cette plateforme dans le but de couvrir ses besoins en importations aux meilleures conditions possibles en termes de prix et acheminement.

La Société ne considère donc pas se trouver actuellement en situation de dépendance économique vis-à-vis d'un fournisseur.

Aucun client de la Société ne représentant plus de 10% de son chiffre d'affaires, la Société considère également ne pas se trouver actuellement en situation de dépendance économique vis-à-vis d'un client.

III. RISQUES LIES AU RESEAU DE DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS

Les stations-service en gestion DODO (*Dealer Owned, Dealer Operated station services*) et CODO (*Company Owned, Dealer Operated station services*) (voir point IV de la partie V de la présente Note d'Information) représentent la plus grande partie du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL au Maroc.

Si ces systèmes de gestion permettent une plus grande flexibilité en matière de gestion, ils font peser un risque sur la Société en matière de qualité, d'homogénéité et de continuité des prestations offertes sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL à travers le Maroc. Toutefois, la Société développe une politique de déploiement d'agents commerciaux à travers le réseau, avec comme objectif de maintenir la confiance et l'écoute des gérants libres et des revendeurs, d'assurer

également une qualité et une animation optimale du réseau et incluant enfin leur formation à l'utilisation d'équipements visant à un niveau élevé de la qualité des services offerts sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL à travers le Maroc.

Par ailleurs, la Société connaît parfois des difficultés de mise à exécution des décisions de justice l'autorisant à résilier des contrats concernant des stations-service gérées sous le mode DODO ou CODO et ainsi à faire cesser l'utilisation de ses marques. La politique de la Société est d'avoir recours à toutes les ressources juridiques et judiciaires à sa disposition pour pallier à de telles difficultés d'exécution.

IV. RISQUES CONCURRENTIELS

Le marché de la distribution de produits pétroliers est un marché concurrentiel. Le risque concurrentiel recouvre aussi bien l'apparition de nouveaux concurrents que le renforcement des parts de marché des concurrents existants.

Toutefois, l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché demeure difficile en raison de l'importance des investissements initiaux (installations, réseau de stations-service...) nécessaires à l'obtention des autorisations de commercialisation de produits pétroliers.

V. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

La Société exploite un large éventail d'activités qui inclut notamment le stockage et la distribution des produits pétroliers. Ces activités comportent des risques opérationnels multiples, parmi lesquels figurent notamment les explosions, les incendies, les accidents, les pannes d'équipement, les fuites de produits toxiques, les émissions ou rejets dans l'air, l'eau ou le sol et les risques environnementaux et sanitaires liés.

Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés, des quantités concernées et enfin, de la sensibilité de la zone traversée (qualité des infrastructures, densité de la population etc.).

Certaines activités de la Société pourraient nécessiter à terme la fermeture et/ou le démantèlement des sites et leur réhabilitation sur le plan environnemental après leur mise en arrêt.

Les événements industriels qui pourraient avoir l'impact le plus significatif sont essentiellement (i) un accident industriel majeur (incendie, explosion, fuite de produits très toxiques) et/ou (ii) une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site particulièrement sensible.

Chacun des risques susvisés correspond à des événements susceptibles de porter atteinte à la vie ou à la santé humaine, à des biens, à des activités économiques ou de provoquer des dommages environnementaux. Les personnes atteintes peuvent être des salariés de la Société, des personnels d'entreprise contractés, des riverains des installations ou des consommateurs. Les biens atteints peuvent être les installations de la Société mais aussi les biens des tiers. L'importance des conséquences de ces événements est variable car liée, d'une part à la vulnérabilité des personnes, des écosystèmes et des activités économiques impactées et, d'autre part, au nombre de personnes situées dans les zones d'impact et à la localisation des écosystèmes et des activités économiques, par rapport aux installations de la Société ou à la trajectoire des produits après l'évènement.

Les actes de terrorisme à l'encontre des installations et sites, système de transport ou systèmes informatiques de la Société sont également susceptibles d'affecter les activités et de causer des dommages aux personnes, à l'environnement et aux biens.

Les systèmes de gestion de crise sont nécessaires pour répondre efficacement aux situations d'urgence, éviter les éventuelles interruptions des activités et des opérations de la Société et minimiser les impacts sur les tiers et sur l'environnement.

La Société a mis en place des plans de gestion de crise pour faire face aux urgences. Ces plans ne peuvent toutefois pas permettre d'exclure le risque que les activités et opérations de la Société puissent être fortement perturbées en situation de crise ni d'assurer l'absence d'impacts sur les tiers ou sur

l'environnement. La Société s'est également dotée de plans de continuité des activités afin de poursuivre ou de reprendre les opérations à la suite d'une mise à l'arrêt ou d'un incident. Une incapacité à restaurer ou remplacer les capacités de production en temps utile pourrait prolonger l'impact des arrêts de production et avoir des conséquences défavorables sur les activités ou les opérations de la Société.

Concernant la gestion et le suivi des risques industriels et environnementaux, la Société dispose de règles strictes permettant de prévenir de tels risques, et respecte notamment l'ensemble des normes qu'exige la profession. La Société, comme tout le groupe TOTAL, est dotée d'une charte « Sécurité Santé Environnement Qualité » qui précise les principes fondamentaux applicables dans la Société concernant la protection de personnes, de l'environnement et des biens. Cette charte est déclinée sur plusieurs niveaux dans la Société dans ses systèmes de management. En l'occurrence, la Société déploie des systèmes de management de la sécurité basés sur le référentiel ISSSRS et les directives de sécurité du groupe TOTAL. Les engagements HSEQ de la Société sont notamment décrits plus en détail au point VIII (Politique HSEQ) de la partie V de la présente Note d'Information.

Dans ce cadre, la Société met en place des organisations performantes et des systèmes de management de la sécurité, de l'environnement et de la qualité, pour lesquels elle recherche leur certification ou leur évaluation (normes telles que International Safety Rating System, ISO14001, ISO 9001).

Enfin, outre les mesures de prévention prises par la Société, elle dispose de polices d'assurance (relatives aux dommages, à la responsabilité et aux personnes) permettant de couvrir ses biens, ses collaborateurs et ses agissements ainsi que ceux de ses filiales à 100% contre plusieurs risques (maladies professionnelles, responsabilité civile exploitation et produits livrés, pollution, vols, incendie, explosion, catastrophes naturelles, recours des riverains et des tiers au titre de la multirisque industrielle, etc.).

VI. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le risque de crédit qui pèse sur la Société porte essentiellement sur les créances commerciales.

Cependant, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place d'un plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation ;
- le recours à des polices d'assurances ou des garanties spécifiques ;
- un état des retards de paiement suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des dossiers contentieux et des retards de paiement (la provision peut aussi être calculée sur une base statistique).

Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adossent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs.

Aussi, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières.

Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédits, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.).

De plus, la Société met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance-crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.

VII. RISQUES DE FLUCTUATION DES COURS INTERNATIONAUX DES PRODUITS PETROLIERS

La Société s'approvisionne en produits pétroliers aussi bien auprès du raffineur national SAMIR qu'auprès de fournisseurs internationaux. La volatilité des cours internationaux de ces produits, induite notamment par les fluctuations de l'offre et de la demande mondiale en pétrole, impacte les prix d'achat de ces produits par la Société. La structure de prix en vigueur au Maroc et le mécanisme de compensation ajustent par quinzaine les prix de ventes à ces cotations internationales. Sur les produits non réglementés, les formules de prix négociées dans les contrats tiennent compte également des cotations internationales. La Société gère le risque de prix en optimisant ses stocks et en calant ses approvisionnements sur les mécanismes de la structure de prix.

VIII. RISQUES DE CHANGE

A l'instar de l'ensemble des entreprises marocaines importatrices de produits pétroliers, la Société est sujette aux variations des taux de change entre les devises étrangères et le dirham, ces variations pouvant influencer significativement à la hausse ou à la baisse les résultats de l'entreprise.

Ayant amplement fluctué au cours des dernières années, l'évolution future des taux de change peut présenter un risque de change pour la Société et avoir une incidence, favorable ou défavorable, sur ses résultats futurs.

La Société s'efforce d'atténuer sensiblement son exposition à ce risque de change de la Société par la mise en place d'un dispositif de couvertures pour les transactions à l'exportation ou à l'importation libellées en dollar américain et en euro. La plupart des transferts à l'international fait ainsi l'objet d'une couverture au préalable par la Société.

IX. RISQUES FISCAUX

A la date de rédaction de la présente Note d'Information, la Société fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS et de la TVA ainsi que l'IR pour les exercices 2010 à 2013 et de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus pour l'exercice 2013.

A ce stade, compte tenu de l'avancement des procédures en cours, la Société n'est pas en mesure de se prononcer sur les conséquences financières de ce contrôle fiscal.

En 2015, la filiale Mahatta a reçu, à l'instar de toutes les sociétés pétrolières, un avis général concernant le paiement des droits de timbre, sans quantification du montant dû. Depuis janvier 2015, le droit de timbre sur les ventes hors carburants est donc déclaré.

A ce titre, la société Total Maroc n'est pas concernée par le paiement des droits de timbre étant donné que toutes ses stations-service sont en location-gérance. Le paiement des droits de timbre a d'ailleurs été abordé lors du dernier contrôle fiscal de Total Maroc, et aucun redressement n'a été notifié à ce sujet. Pour la filiale Mahatta, une provision a été quand même constituée par prudence et réintégrée fiscalement pour 480 kMAD dans les comptes de Mahatta en 2014. Son impact est non significatif sur les comptes consolidés du Groupe Total Maroc.

X. RISQUES ETHIQUES ET DE NON CONFORMITE

Les conduites contraires à l'éthique et les situations de non-conformité aux lois et règlements applicables, y compris les dispositifs de lutte contre la fraude ou la corruption, de la part de la Société, ses partenaires, agents ou autres acteurs agissant pour le compte de la Société, sont susceptibles

d'exposer la Société ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles et peuvent porter atteinte à sa réputation.

La Société applique le code de conduite du groupe TOTAL à l'ensemble de ses collaborateurs, formalisant ainsi l'engagement de la Société en matière d'intégrité et d'exigence de conformité aux règles légales applicables, et définissant ainsi les règles déontologiques et les principes d'actions et de comportement requis de ses collaborateurs pour l'ensemble de ses activités au Maroc.

Depuis 2009, dans le cadre des priorités d'actions définies par la direction générale du groupe TOTAL, des politiques et des programmes d'intégrité et de conformité sont déployés par la Société pour ses propres activités.

XI. RISQUES LIES A L'ACHAT OU LA DETENTION D' ACTIONS TOTAL MAROC

XI.1. RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ DES ACTIONS DE TOTAL MAROC

L'admission des actions Total Maroc aux négociations sur le marché de la Bourse de Casablanca a pour corolaire l'exposition de chaque actionnaire à certains risques résultant des conditions de fonctionnement du marché financier, notamment au regard de sa propre situation personnelle.

Chaque investisseur potentiel est invité à se forger sa propre opinion sur l'opportunité et les risques liés à l'acquisition d'actions Total Maroc au regard de sa situation personnelle. En particulier, chaque investisseur potentiel est invité à :

- disposer d'une connaissance suffisante pour évaluer de manière satisfaisante les actions Total Maroc, notamment l'intérêt et les risques relatifs à un investissement dans ces actions au regard de l'information contenue dans la présente Note d'Information ;
- évaluer, à la lumière de sa situation personnelle, l'effet qu'un investissement dans des actions Total Maroc pourrait avoir sur l'ensemble de son portefeuille d'investissement ;
- disposer de ressources financières et liquidités suffisantes pour faire face à l'ensemble des risques d'un investissement dans les actions Total Maroc ;
- prendre attentivement connaissance des informations rendues publiques par Total Maroc sur ses activités et les caractéristiques des actions représentatives de son capital social, ainsi que se familiariser avec les conditions de fonctionnement du marché financier sur lequel les actions Total Maroc sont admises aux négociations ; et
- évaluer régulièrement, seul ou avec l'aide de tout conseiller approprié de son choix, les possibles évolutions de l'environnement économique et réglementaire dans lequel Total Maroc exerce ses activités, ainsi que tout autre facteur qui pourrait affecter son investissement dans Total Maroc et sa capacité à faire face aux risques encourus.

XI.2. RISQUES RELATIFS AUX RESTRICTIONS LEGALES OU REGLEMENTAIRES DE CERTAINS INVESTISSEMENTS

Certains investisseurs potentiels sont soumis à des lois et réglementations en matière d'investissement, ou à un examen ou une réglementation par certaines autorités de contrôle ou de régulation.

Un investisseur potentiel ne peut s'en remettre à Total Maroc ou à ses actionnaires pour déterminer le caractère légal de l'acquisition par lui d'actions Total Maroc, pour apprécier les facteurs de risques évoqués dans la présente Note d'Information, pour déterminer le droit ou les possibilités de convertir dans une autre devise le produit de la vente d'actions Total Maroc ou transférer à l'extérieur du Maroc tout ou partie de la somme correspondant au prix de vente d'actions Total Maroc, ou plus généralement, pour assurer le respect des lois, réglementations ou recommandations auxquelles cet investisseur doit ou devrait se conformer.

XI.3. RISQUES RELATIFS AU MARCHÉ ACTIF DES ACTIONS TOTAL MAROC QUI PEUT NE PAS SE DÉVELOPPER OU SE MAINTENIR

Total Maroc ne peut pas garantir le fonctionnement satisfaisant et régulier du marché boursier sur lequel les actions Total Maroc sont admises. En particulier, en l'absence d'un volume suffisant de transactions boursières à raison des actions Total Maroc, le prix de marché ou le cours et la liquidité des actions Total Maroc peuvent être affectés, empêchant ainsi un investisseur de céder facilement ses actions Total Maroc ou de les céder à un prix offrant un rendement comparable à des produits similaires pour lesquels un marché actif se serait développé.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de rédaction de la présente Note d'Information, il n'existe pas de faits exceptionnels susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de Total Maroc.

II. LITIGES ET ENQUETES

Litige avec l'administration douanière

L'administration des douanes réclame à Total Maroc le paiement de droits et taxes de marchandises déclarées sous un régime économique sous douane à la suite de la constatation au niveau du dépôt de SEJ, dans lequel la Société stocke ses produits, d'un écart entre les déclarations douanières d'entrée de ces marchandises et les déclarations douanières de sorties de ces marchandises souscrites par Total Maroc.

Total Maroc est actionnaire à hauteur de 50% de SEJ, propriétaire du dépôt dans lequel les produits pétroliers sont stockés sous un régime économique en douane.

Total Maroc conteste le montant réclamé par l'administration des douanes, considérant qu'il n'y a eu aucune sous-déclaration et qu'il s'agit d'imputations dans le système d'information de la douane. Dans ce cadre, plusieurs correspondances ont été échangées avec l'administration des douanes, dans lesquelles une analyse exhaustive des déclarations douanières d'entrée et de sortie des marchandises acceptées sous douanes et souscrites par la Société montrent que le différend doit être circonscrit à un problème de « lettrage » ou de « rapprochement » entre les déclarations d'entrée et les apurements de déclarations et/ou mises à la consommation correspondants.

Total Maroc a demandé à l'administration des douanes une réouverture *a posteriori* des déclarations, dans le but d'apurer et de lettrer toutes les déclarations.

Les documents justificatifs présentés par Total Maroc ont permis de réduire le montant en principal réclamé par l'administration des douanes, en le ramenant de 173 MMAD à 100 MMAD (hors intérêts de retard et pénalités). La Société poursuit cette démarche avec l'administration des douanes pour justifier l'apurement des dossiers résiduels.

Au 31 décembre 2013, Total Maroc a constitué une provision de 13 MMAD au titre de ce contentieux douanier, estimée à l'époque compte tenu de l'état d'avancement des procédures contradictoires.

En 2014, la situation a évolué positivement : les discussions ont permis en effet de rapprocher les positions réciproques sur les modalités d'apurement des dossiers en suspens compte tenu des éléments probants apportés par Total Maroc.

Néanmoins, par mesure de prudence, la Société a maintenu le niveau de provision à 13 MMAD.

A l'exception du litige évoqué ci-dessus, il n'existe pas, à la date de rédaction de la présente Note d'Information, d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de Total Maroc.

Enquête du conseil de la concurrence

Le 19 novembre 2014, la Société a été convoquée par le conseil de la concurrence aux fins d'examiner la saisine du conseil de la concurrence par la Fédération Nationale des Commerçants de Carburant au Maroc (FNCCM) portant sur les prix de vente des lubrifiants et les modalités de commercialisation de ces produits par des sociétés de distribution de produits pétroliers.

Compte tenu de l'avancement des procédures en cours, à ce stade, la Société n'est pas en mesure de se prononcer sur les conséquences financières de cette enquête du conseil de la concurrence, dans la mesure où le rapport du rapporteur du conseil de la concurrence qui conclurait ou non sur l'existence d'infractions n'a pas encore été rédigé.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle serait menacée et susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

PARTIE X. ANNEXES

I. ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX DE TOTAL MAROC

I.1. ETATS DE SYNTHESE RELATIFS A L'EXERCICE 2012

I.1.1. Compte de produits et charges 2012

En dirhams	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	8 974 492 793		8 974 492 793	8 428 773 200
Ventes de biens et services produits	55 770 487		55 770 487	67 811 023
Chiffre d'affaires	9 030 263 280	-	9 030 263 280	8 496 584 224
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-870 331		-870 331	201 720
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation	4 792 774 334		4 792 774 334	4 167 634 990
Autres produits d'exploitation	3 946 759		3 946 759	4 811 963
Reprises d'exploitation, transferts de charges	26 392 310		26 392 310	45 069 552
TOTAL I	13 852 506 352	-	13 852 506 352	12 714 302 449
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	12 699 705 745		12 699 705 745	11 384 771 645
Achats consommés (2) de matières et fournitures	103 362 395		103 362 395	261 137 550
Autres charges externes	294 263 188		294 263 188	299 821 555
Impôts et taxes	3 916 257		3 916 257	4 311 516
Charges de personnel	134 722 560		134 722 560	128 852 193
Autres charges d'exploitation	4 977 361		4 977 361	13 836 823
Dotations d'exploitation	151 366 798		151 366 798	166 424 114
TOTAL II	13 392 314 302	-	13 392 314 302	12 259 155 395
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			460 192 050	455 147 054
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	46 254 936		46 254 936	42 036 977
Gains de change	4 090 584		4 090 584	4 213 560
Intérêts et autres produits financiers	1 104 440		1 104 440	466 255
Reprises financières, transferts de charges			-	245 354
TOTAL IV	51 449 960	-	51 449 960	46 962 146
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	88 081 012		88 081 012	59 153 045
Pertes de change	4 729 502		4 729 502	3 713 313
Autres charges financières			-	-
Dotations financières	242 873		242 873	-
TOTAL V	93 053 387	-	93 053 387	62 866 358
RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-41 603 426	-15 904 212
RESULTAT COURANT (III + VI)			418 588 624	439 242 842
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	21 662 990		21 662 990	1 231 816
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	3 142 593		3 142 593	3 450 264

En dirhams	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
Reprises non courantes : transferts de charges	2 183 830		2 183 830	2 424 051
TOTAL VIII	26 989 413	-	26 989 413	7 106 130
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	365 551		365 551	40 397
Subventions accordées				
Autres charges non courants	9 006 066		9 006 066	277 851
Dotations non courantes aux provisions	15 000 000		15 000 000	2 100 000
TOTAL IX	24 371 617		24 371 617	2 418 248
RESULTAT NON COURANT (VIII -IX)			2 617 796	4 687 883
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)			421 206 420	443 930 725
IMPOTS SUR LES RESULTATS	122 575 240		122 575 240	118 882 911
RESULTAT NET (XI - XII)			298 631 180	325 047 813

I.1.2. Bilan 2012

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	3 392 786	978 557	2 414 228	1 200 000
Frais préliminaires			-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 392 786	978 557	2 414 228	1 200 000
Primes de remboursement des obligations.				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	99 055 657	12 220 568	86 835 089	89 231 264
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	12 900 820	12 220 568	680 252	3 076 427
Fonds commercial	86 154 837		86 154 837	86 154 837
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	2 153 106 873	1 217 530 637	935 576 236	851 043 944
Terrains	80 644 777		80 644 777	49 271 714
Constructions	433 015 817	246 093 064	186 922 753	179 674 002
Installations techniques, matériel et outillage	1 482 377 006	908 806 904	573 570 102	537 928 628
Matériel transport	23 860 188	16 767 714	7 092 474	6 141 508
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	69 362 840	45 862 956	23 499 884	19 818 747
Autres immobilisations corporelles			-	-
Immobilisations corporelles en cours	63 846 246		63 846 246	58 209 346
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	162 436 400	500 000	161 936 400	163 093 371
Prêts immobilisés	3 921 427		3 921 427	5 093 398
Autres créances financières	4 383 480		4 383 480	4 368 480
Titres de participation	154 131 493	500 000	153 631 493	153 631 493
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A + B + C + D + E)	2 417 991 716	1 231 229 762	1 186 761 954	1 104 568 580
STOCKS (F)	1 063 954 699	584 998	1 063 369 702	818 495 589
Marchandises	976 964 802		976 964 802	734 539 614
Matières et fournitures consommables	51 366 965		51 366 965	48 830 825
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis	35 622 932	584 998	35 037 934	35 125 150
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 818 178 242	156 805 612	2 661 372 630	2 549 495 254
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	-		-	15 520
Clients et comptes rattachés	1 226 357 016	156 805 612	1 069 551 404	917 872 420
Personnel	4 741 377		4 741 377	5 037 375
Etat	1 556 710 511		1 556 710 511	1 604 211 789
Comptes d'associés			-	-
Autres débiteurs	11 299 418		11 299 418	8 924 958
Comptes de régularis. Actif	19 069 921		19 069 921	13 433 192

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)			-	500 062 075
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I) (éléments circulants)	242 873		242 873	-
TOTAL II (F+ G+ H+ I)	3 882 375 814	157 390 609	3 724 985 205	3 868 052 918
TRESORERIE - ACTIF	96 330 566		96 330 566	18 059
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques T. G. et C. C. P.	96 320 108		96 320 108	-
Caisse, Régies d'avances et accréditifs	10 458		10 458	18 059
TOTAL III	96 330 566		96 330 566	18 059
TOTAL GENERAL I + II + III	6 396 698 096	1 388 620 371	5 008 077 724	4 972 639 557

PASSIF (en dirhams)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	220 000 000	220 000 000
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital, appelé dont versé		
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	22 000 000	22 000 000
Autres réserves	256 976 919	331 976 919
Report à nouveau (2)		
Résultats nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	298 631 180	325 047 813
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	797 608 099	899 024 732
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	-	-
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	748 340 643	745 444 898
Emprunts obligatoires		
Autres dettes de financement	748 340 643	745 444 898
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	46 844 589	32 327 549
Provisions pour risques	28 188 598	13 056 728
Provisions pour charges	18 655 991	19 270 821
ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	1 592 793 332	1 676 797 180
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	3 415 041 520	2 753 526 700
Fournisseurs et comptes rattachés	2 753 849 823	2 296 357 941
Clients créditeurs, avances et acomptes		
Personnel	9 064 000	9 751 737
Organisme sociaux	6 813 439	7 074 963
Etat	549 926 746	403 934 908
Comptes d'associés		

PASSIF (en dirhams)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
Autres créanciers	81 430 393	24 235 924
Comptes de régularisation-passif	13 957 119	12 171 227
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	242 873	
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		1 247 107
TOTAL II (F+ G+ H)	3 415 284 393	2 754 773 808
TRESORERIE - PASSIF		
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		541 068 569
Banques de régularisation		
TOTAL III	-	541 068 569
TOTAL GENERAL I + II + III	5 008 077 724	4 972 639 557

I.1.3. Etat des soldes de gestion 2012

I-TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

En dirhams		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	8 974 492 793	8 428 773 200
2	- Achats revendus de marchandises	12 699 705 745	11 384 771 645
=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT (*)	-3 725 212 952	-2 955 998 444
+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	54 900 156	68 012 744
3	Ventes de biens et services produits	55 770 487	67 811 023
4	Variation stock de produits	-870 331	201 720
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même		
-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	397 625 582	560 959 105
6	Achats consommés de matières et fournitures	103 362 395	261 137 550
7	Autres charges externes	294 263 188	299 821 555
=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	-4 067 938 378	-3 448 944 806
8	Subvention d'exploitation	4 792 774 334	4 167 634 990
9	- Impôts et taxes	3 916 257	4 311 516
10	- Charges de personnel	134 722 560	128 852 193
=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	586 197 139	585 526 475
=	OU INSUFFISANCE D'EXPLOITATION (IBE)		
11	+ Autres produits d'exploitation	3 946 759	4 811 963
12	- Autres charges d'exploitation	4 977 361	13 836 823
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	26 392 310	45 069 552
14	- Dotations d'exploitation	151 366 798	166 424 114
=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+/-)	460 192 050	455 147 054
(+/-)	RESULTAT FINANCIER	-41 603 426	-15 904 212
=	RESULTAT COURANT (+/-)	418 588 624	439 242 842
(+/-)	RESULTAT NON COURANT (+/-)	2 617 796	4 687 883
15	- Impôts sur les résultats	122 575 240	118 882 911
=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	298 631 180	325 047 813

II -CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)

1	Résultat net de l'exercice	298 631 180	325 047 813
	Bénéfice +	298 631 180	325 047 813
	Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	130 817 136	122 560 036
3	+ Dotations financières (1)		
4	+ Dotations non courantes (1)	15 000 000	2 100 000
5	- Reprises d'exploitation (2)	13 618 130	11 246 000
6	- Reprises financières (2)	-	-
7	- Reprises non courantes (2)	2 183 830	2 424 051
8	- Produits des cessions d'immobilisations	21 662 990	1 231 816
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	365 551	40 397
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	407 348 916	434 846 380
10	- Distributions de bénéfices	325 047 813	282 104 441
	AUTOFINANCEMENT	82 301 103	152 741 939

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

(*) Avant subvention de la caisse de compensation mentionnée en ligne 8 du tableau ESG

I.1.4. Tableau de financement 2012

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN (en dirhams)

MASSES	Exercice	Exercice précédent	VARIATION	
			Emplois C	Ressources D
Financement permanent (1)	1 592 793 332	1 676 797 180	84 003 848	
Moins actif immobilisé (2)	1 186 761 954	1 104 568 580	-82 193 374	
= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	406 031 378	572 228 600	166 197 222	
Actif circulant (4)	3 724 985 205	3 868 052 918		143 067 713
Moins passif circulant (5)	3 415 284 393	2 754 773 808		-660 510 585
= Besoin de financement global (4-5) (B)	309 700 812	1 113 279 110		803 578 298
TRÉSORERIE NETTE (actif - passif) = A - B	96 330 566	-541 050 511	637 381 076	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES (en dirhams)

	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (flux)				
AUTOFINANCEMENT (A)		7 301 103		152 741 939
Capacité d'autofinancement		407 348 916		434 846 380
- Distributions de bénéfices	400 047 813		282 104 441	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		22 834 962		2 539 493
Cession d'immobilisations incorporelles				
Cession d'immobilisations corporelles		21 662 990		1 231 816
Cession d'immobilisations financières		-		-
Récupération sur créances immobilisées		1 171 972		1 307 678
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		-		-
Augmentation de capital, apports				
Subventions d'investissement				
Provision réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provision pour impôts				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		2 895 745		4 051 292
Dettes de financement (nettes de primes de remboursement)		2 895 745		4 051 292
TOTAL I RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		33 031 810		159 332 724
II. EMPLOIS STABLES de l'exercice (flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	197 336 247		168 902 100	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	130 931			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	197 190 315		168 677 310	
Acquisitions d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilières	15 000		224 790	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)				
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	1 892 786		1 500 000	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	199 229 032		170 402 100	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		803 578 298	304 671 019	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE	637 381 076			315 740 394
TOTAL GÉNÉRAL	836 610 108	836 610 108	475 073 118	475 073 118

I.1.5. Tableau des titres de participation 2012

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
SOCICA	IMMOBILIER	956 760	1	7 015	7 015	31.12.1998	2 860 948	102 901	
S.I MERCEDES	"	5 000	90	8 325	8 325				
S.I NAPHTEA	"	20 000	13	2 600	2 600				
PETROCAB	CABOTAGE	40 000 000	9	1 620 150	1 620 150	31.12.2011	49 447 752	-20 241 922	
Cie-ENTR-COMM. (C.E.C)	STOCKAGE	39 600 000	23	9 197 600	9 197 600	31.12.2011	80 456 099	5 733 220	
OUARGAZ	EMPL-GAZ	31 000 000	100	33 613 155	33 613 155	31.12.2011	40 315 617	6 908 145	6 562 737
ISMAELIA GAZ	"	20 000 000	20	4 000 000	4 000 000	31.12.2011	35 102 456	9 834 238	1 967 400
SOFRENOR	FABR-RESERV	34 432 000	17	9 300 000	9 300 000	31.12.2011	81 763 985	11 030 374	2 066 680
BANQUE POPULAIRE	BANQUE	-	-	50 000	50 000				
MAHATTA S.A	GEST-STATIONS	100 000	100	100 000	100 000	31.12.2011	-3 362 192	3 982 825	
SOMAS	STOCKAGE	60 000 000	6	8 394 004	8 394 004	31.12.2011	262 324 958	87 432 452	3 600 000
GAZBER SA	EMPL-GAZ	25 000 000	100	25 000 000	25 000 000	31.12.2011	33 632 248	7 710 301	7 324 786
STE ENTREP. JORF SFAR	STOCKAGE	30 000 000	50	15 000 000	15 000 000	31.12.2011	31 335 412	368 966	
SALAM GAZ	APP-STOK-EMPL	150 000 000	20	38 438 681	38 438 681	31.12.2011	445 828 642	135 514 231	24 000 000
DAKHLA HYDROCARBURE	STOCKAGE	22 000 000	33	7 399 964	7 399 964	31.12.2011	40 484 453	7 449 464	733 333
SCBP - TAFILALET	DIST GPL	4 000 000	50	2 000 000	1 500 000	en arrêt			
TOTAL				154 131 493	153 631 493				46 254 936

I.1.6. Tableau des créances 2012

CREANCES (en dirhams)	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par les effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	8 304 907	7 687 035	617 872					
- Prêts immobilisés	3 921 427	3 303 555	617 872					
- Autres créances financières	4 383 480	4 383 480						
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 661 372 630	45 920 441	2 615 452 189	313 724 569	15 390 488	1 612 582 089	241 411 469	66 951 196
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	-		-					
- Clients et comptes rattachés	1 069 551 404	45 920 441	1 023 630 963	223 703 168	15 390 488	55 871 578	241 411 469	66 951 196
- Personnel	4 741 377		4 741 377					
- Etat	1 556 710 511		1 556 710 511	90 021 401		1 556 710 511		
- Compte d'associés								
- Autres débiteurs	11 299 418		11 299 418					
- Comptes de régularisation-actif	19 069 921		19 069 921					

I.1.7. Tableau des dettes 2012

DETTES (en dirhams)	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	748 340 643	748 340 643						
- Emprunt obligataires								
- Autres dettes de financement	748 340 643	748 340 643				517 270 000		
DU PASSIF CIRCULANT	3 415 041 520	83 794 726	3 331 246 794	-	1 081 171 333	556 740 185	497 341 976	-
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 753 849 823	83 794 726	2 670 055 097		1 081 171 333		495 841 976	
- Clients créditeurs, avances et acomptes								
- Personnel	9 064 000		9 064 000					
- Organismes sociaux	6 813 439		6 813 439			6 813 439		
- Etat	549 926 746		549 926 746			549 926 746		
- Compte d'associés								
- Autres créanciers	81 430 393		81 430 393				1 500 000	
- Comptes de régularisation-passif	13 957 119		13 957 119					

I.2. ETATS DE SYNTHESE RELATIFS A L'EXERCICE 2013

I.2.1. Compte de produits et charges 2013

En dirhams	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 630 939 048		13 630 939 048	13 852 506 352
Ventes de marchandises (en l'état)	9 892 898 384		9 892 898 384	8 974 492 793
Ventes de biens et services produits	54 795 101		54 795 101	55 770 487
Chiffre d'affaires	9 947 693 485		9 947 693 485	9 030 263 280
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	907 213		907 213	-870 331
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation	3 642 792 352		3 642 792 352	4 792 774 334
Autres produits d'exploitation	720 076		720 076	3 946 759
Reprises d'exploitation: transferts de charges	38 825 922		38 825 922	26 392 310
TOTAL I	13 630 939 048		13 630 939 048	13 852 506 352
CHARGES D'EXPLOITATION	13 191 451 580		13 191 451 580	13 392 314 302
Achats revendus (2) de marchandises	12 422 357 761		12 422 357 761	12 699 705 745
Achats consommés (2) de matières et fournitures	92 664 287		92 664 287	103 362 395
Autres charges externes	349 722 758		349 722 758	294 263 188
Impôts et taxes	4 333 299		4 333 299	3 916 257
Charges de personnel	141 797 230		141 797 230	134 722 560
Autres charges d'exploitation	7 997 823		7 997 823	4 977 361
Dotations d'exploitation	172 578 422		172 578 422	151 366 798
TOTAL II	13 191 451 580		13 191 451 580	13 392 314 302
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	439 487 468		439 487 468	460 192 050
PRODUITS FINANCIERS	69 363 815		69 363 815	51 449 960
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	50 664 008		50 664 008	46 254 936
Gains de change	1 432 663		1 432 663	4 090 584
Intérêts et autres produits financiers	16 524 271		16 524 271	1 104 440
Reprises financières: transfert de charges	742 873		742 873	
TOTAL IV	69 363 815		69 363 815	51 449 960
CHARGES FINANCIERES	88 200 779		88 200 779	93 053 387
Charges d'intérêts	83 926 711		83 926 711	88 081 012
Pertes de change	3 199 411		3 199 411	4 729 502
Autres charges financières				
Dotations financières	1 074 657		1 074 657	242 873
TOTAL V	88 200 779		88 200 779	93 053 387
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-18 836 964		-18 836 964	-41 603 426
RESULTAT COURANT (III + VI)	420 650 505		420 650 505	418 588 624
PRODUITS NON COURANTS	53 820 507		53 820 507	26 989 413
Produits des cessions d'immobilisation	29 752 897		29 752 897	21 662 990
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	5 000 195		5 000 195	3 142 593

En dirhams	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
Reprises non courantes : transferts de charges	19 067 415		19 067 415	2 183 830
TOTAL VIII	53 820 507		53 820 507	26 989 413
CHARGES NON COURANTES	27 064 748		27 064 748	24 371 617
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	2 999 940		2 999 940	365 551
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	8 517 956		8 517 956	9 006 066
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	15 546 853		15 546 853	15 000 000
TOTAL IX	27 064 748		27 064 748	24 371 617
RESULTAT NON COURANT (VIII -IX)	26 755 759		26 755 759	2 617 796
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)	447 406 263		447 406 263	421 206 420
IMPOTS SUR LES BENEFICES	121 646 968	15 282 216	136 929 184	122 575 240
RESULTAT NET (XI - XII)	325 759 295	-15 282 216	310 477 079	298 631 180

I.2.2. Bilan 2013

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	6 276 636	2 233 884	4 042 751	2 414 228
Frais préliminaires	2 280 200	456 040	1 824 160	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 996 436	1 777 844	2 218 591	2 414 228
Primes de remboursement des obligations.				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	113 120 056	14 035 522	99 084 534	86 835 089
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	26 965 218	14 035 522	12 929 696	680 252
Fonds commercial	86 154 837		86 154 837	86 154 837
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	2 291 164 870	1 254 672 105	1 036 492 764	935 576 236
Terrains	89 589 344		89 589 344	80 644 777
Constructions	480 501 346	266 628 600	213 872 746	186 922 753
Installations techniques, matériel et outillage	1 570 410 382	917 449 386	652 960 996	573 570 102
Matériel transport	23 860 188	18 906 690	4 953 499	7 092 474
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	75 254 559	51 687 430	23 567 129	23 499 884
Autres immobilisations corporelles				-
Immobilisations corporelles en cours	51 549 052		51 549 052	63 846 246
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	164 437 547	500 000	163 937 547	161 936 400
Prêts immobilisés	5 806 074		5 806 074	3 921 427
Autres créances financières	4 499 980		4 499 980	4 383 480
Titres de participation	154 131 493	500 000	153 631 493	153 631 493
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
TOTAL I (A + B + C + D + E)	2 574 999 109	1 271 441 512	1 303 557 597	1 186 761 954
STOCKS (F)	551 641 816	415 338	551 226 478	1 063 369 702
Marchandises	470 593 062		470 593 062	976 964 802
Matières et fournitures consommables	44 518 608		44 518 608	51 366 965
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis	36 530 145	415 338	36 114 807	35 037 934
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 469 839 044	157 299 096	2 312 539 948	2 661 372 630
Fournis, débiteurs, avances et acomptes				-
Clients et comptes rattachés	1 319 271 910	157 299 096	1 161 972 814	1 069 551 404
Personnel	4 690 107		4 690 107	4 741 377
Etat	1 123 431 827		1 123 431 827	1 556 710 511
Comptes d'associés				-
Autres débiteurs	7 245 803		7 245 803	11 299 418

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Comptes de régularis. Actif	15 199 397		15 199 397	19 069 921
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	856 299 985		856 299 985	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I) (éléments circulants)	574 657		574 657	242 873
TOTAL II (F+ G+ H+ I)	3 878 355 502	157 714 434	3 720 641 068	3 724 985 205
TRESORERIE - ACTIF	1 960 130		1 960 130	96 330 566
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques T. G. et C. C. P.	1 948 426		1 948 426	96 320 108
Caisse, Régies d'avances et accréditifs	11 705		11 705	10 458
TOTAL III	1 960 130		1 960 130	96 330 566
TOTAL GENERAL I + II + III	6 455 314 741	1 429 155 946	5 026 158 795	5 008 077 724

PASSIF (en dirhams)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	809 877 079	797 608 099
Capital social ou personnel (1)	448 000 000	220 000 000
moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital, appelé	448 000 000	220 000 000
dont versé	448 000 000	220 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	22 000 000	22 000 000
Autres réserves	29 137 037	256 976 919
Report à nouveau (2)	262 963	
Résultats nets en instance d'affectation (2)		
Résultat net de l'exercice (2)	310 477 079	298 631 180
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	809 877 079	797 608 099
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	733 474 920	748 340 643
Emprunts obligatoires		
Autres dettes de financement	733 474 920	748 340 643
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	54 418 773	46 844 589
Provisions pour risques	38 683 030	28 188 598
Provisions pour charges	15 735 743	18 655 991
ECART DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	1 597 770 773	1 592 793 332
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	3 087 374 957	3 415 041 520
Fournisseurs et comptes rattachés	2 595 075 032	2 753 849 823
Clients créditeurs, avances et acomptes	54 570	
Personnel	9 344 790	9 064 000
Organisme sociaux	7 958 611	6 813 439

PASSIF (en dirhams)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
Etat	453 415 870	549 926 746
Comptes d'associés		
Autres créanciers	14 031 752	81 430 393
Comptes de régularisation-passif	7 494 331	13 957 119
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	574 657	242 873
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		
TOTAL II (F+ G+ H)	3 087 949 613	3 415 284 393
TRESORERIE - PASSIF	340 438 409	
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie	340 438 409	
Banques de régularisation		
TOTAL III	340 438 409	
TOTAL GENERAL I + II + III	5 026 158 795	5 008 077 724

I.2.3. Etat des soldes de gestion 2013

I-TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

En dirhams		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	9 892 898 384	8 974 492 793
2	- Achats revendus de marchandises	12 422 357 761	12 699 705 745
=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT (*)	-2 529 459 377	-3 725 212 952
+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	55 702 314	54 900 156
3	Ventes de biens et services produits	54 795 101	55 770 487
4	Variation stock de produits	907 213	-870 331
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même		
-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	442 387 046	397 625 582
6	Achats consommés de matières et fournitures	92 664 287	103 362 395
7	Autres charges externes	349 722 758	294 263 188
=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	-2 916 144 109	-4 067 938 378
8	Subvention d'exploitation	3 642 792 352	4 792 774 334
9	- Impôts et taxes	4 333 299	3 916 257
10	- Charges de personnel	141 797 230	134 722 560
=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BUTE D'EXPLOITATION (IBE)	580 517 714	586 197 139
11	+ Autres produits d'exploitation	720 076	3 946 759
12	- Autres charges d'exploitation	7 997 823	4 977 361
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	38 825 922	26 392 310
14	- Dotations d'exploitation	172 578 422	151 366 798
=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+/-)	439 487 468	460 192 050
(+/-)	RESULTAT FINANCIER	-18 836 964	-41 603 426
=	RESUTAT COURANT (+/-)	420 650 505	418 588 624
(+/-)	RESULTAT NON COURANT (+/-)	26 755 759	2 617 796
15	- Impôts sur les résultats	136 929 184	122 575 240
=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	310 477 079	298 631 180

II -CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)

1	Résultat net de l'exercice	310 477 079	298 631 180
	Bénéfice +	310 477 079	298 631 180
	Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	152 711 843	130 817 136
3	+ Dotations financières (1)	500 000	
4	+ Dotations non courantes (1)	15 546 853	15 000 000
5	- Reprises d'exploitation (2)	18 119 000	13 618 130
6	- Reprises financières (2)	500 000	-
7	- Reprises non courantes (2)	19 067 415	2 183 830
8	- Produits des cessions d'immobilisations	29 752 897	21 662 990
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	2 999 940	365 551
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	414 796 403	407 348 916
10	- Distributions de bénéfices	298 208 101	325 047 813
	AUTOFINANCEMENT	116 588 303	82 301 103

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

(*) Avant subvention de la caisse de compensation mentionnée en ligne 8 du tableau ESG

I.2.4. Tableau de financement 2013

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN (en dirhams)

MASSES	Exercice	Exercice précédent	VARIATION	
			Emplois C	Ressources D
Financement permanent (1)	1 597 770 773	1 592 793 332		4 977 441
Moins actif immobilisé (2)	1 303 557 597	1 186 761 954	116 795 643	
= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	294 213 176	406 031 378	116 795 643	4 977 441
Actif circulant (4)	3 720 641 068	3 724 985 205		4 344 137
Moins passif circulant (5)	3 087 949 613	3 415 284 393	327 334 779	
= Besoin de financement global (4-5) (B)	632 691 455	309 700 812	322 990 642	
TRÉSORERIE NETTE (actif - passif) = A - B	-338 478 279	96 330 566		434 808 844

II. EMPLOIS ET RESSOURCES (en dirhams)

	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (flux)				
AUTOFINANCEMENT (A)		116 588 303		7 301 103
Capacité d'autofinancement		414 796 403		407 348 916
- Distributions de bénéfices		298 208 101		400 047 813
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		30 719 143		22 834 962
Cession d'immobilisations incorporelles				
Cession d'immobilisations corporelles		29 752 897		21 662 990
Cession d'immobilisations financières				-
Récupération sur créances immobilisées		966 247		1 171 972
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				-
Augmentation de capital, apports				
Subventions d'investissement				
Provision réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provision pour impôts				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				2 895 745
TOTAL I RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		147 307 446		33 031 810
II. EMPLOIS STABLES de l'exercice (flux)				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	241 376 075		197 336 247	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	13 166 249		130 931	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	225 242 433		197 190 315	
Acquisitions d'immobilisations financières				
Augmentation des créances immobilières	2 967 393		15 000	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	14 865 723			
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	2 883 850		1 892 786	
TOTAL II EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	259 125 648		199 229 032	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	322 990 642			803 578 298
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		434 808 844	637 381 076	
TOTAL GÉNÉRAL	582 116 290	582 116 290	836 610 108	836 610 108

I.2.5. Tableau des titres de participation 2013

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
SOCICA	IMMOBILIER	956 760	1	7 015	7 015	En liquidation			
PETROCAB	CABOTAGE	40 000 000	9	1 620 150	1 620 150	31/12/2012	50 166 290	718 538	
Cie-ENTR-COMM. (C.E.C)	STOCKAGE	39 600 000	23	9 197 600	9 197 600	31/12/2012	87 353 612	6 897 514	
OUARGAZ	EMPL-GAZ	32 150 000	100	33 613 155	33 613 155	31/12/2012	34 877 181	1 124 301	1 026 320
ISMAELIA GAZ	EMPL-GAZ	20 000 000	20	4 000 000	4 000 000	31/12/2012	34 905 542	9 640 087	1 928 000
SOFRENOR	FABR-RESERV	34 431 900	17	9 300 000	9 300 000	31/12/2012	84 266 829	14 554 009	2 361 920
BANQUE POPULAIRE	BANQUE			50 000	50 000	31/12/2012			
MAHATTA S.A	GEST-STATIONS	100 000	100	100 000	100 000	31/12/2012	-1 931 651	1 430 541	
SOMAS	STOCKAGE	60 000 000	6	8 394 004	8 394 004	31/12/2012	295 215 763	92 890 805	4 212 000
GAZBER SA	EMPL-GAZ	25 000 000	100	25 000 000	25 000 000	31/12/2012	37 257 394	10 949 932	10 402 435
STE ENTREP. JORF SFAR	STOCKAGE	30 000 000	50	15 000 000	15 000 000	31/12/2012	31 797 035	461 624	
SALAM GAZ	APP-STOK-EMPL	150 000 000	20	38 438 681	38 438 681	31/12/2012	493 355 768	167 527 126	30 000 000
DAKHLA HYDROCARBURE	STOCKAGE	22 000 000	32	7 399 964	7 399 964	31/12/2012	42 684 452	4 399 999	733 333
SCBP -TAFILALET	DIST GGPL	4 000 000	50	2 000 000	1 500 000	En liquidation			
SI MERCEDES	IMMOBILIER	5 000	90	8 325	8 325	Cessation d'activité			
SI NAPHTEA	IMMOBILIER	20 000	13	2 600	2 600				
CITE UN DES JEUNES SA	IMMOBILIER	739 200	1			Cessation d'activité			
TOTAL				154 131 493	153 631 493		1 189 948 217	310 594 476	50 664 008

I.2.6. Tableau des créances 2013

CREANCES (en dirhams)	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par les effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	10 306 054	9 794 689	511 365					
- Prêts immobilisés	5 806 074	2 390 256	3 415 818					
- Autres créances financières	4 499 980	4 499 980						
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 469 839 044	189 836 929	1 631 756 734	648 245 382	32 829 068	1 175 620 775	208 753 710	69 820 906
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes								
- Clients et comptes rattachés	1 319 271 910	189 836 929	1 129 434 981	378 475 858	32 829 068	52 188 948	208 753 710	69 820 906
- Personnel	4 690 107		4 690 107					
- Etat	1 123 431 827	5 535 193	1 117 896 634	269 769 524		1 123 431 827		
- Compte d'associés								
- Autres débiteurs	7 245 803		7 245 803					
- Comptes de régularisation-actif	15 199 397		15 199 397					
TOTAL	2 480 145 099	199 631 618	1 632 268 099	648 245 382	32 829 068	1 175 620 775	208 753 710	69 820 906

I.2.7. Tableau des dettes 2013

DETTES (en dirhams)	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	733 474 920	733 474 920				517 270 000		
- Emprunt obligataires								
- Autres dettes de financement	733 474 920	733 474 920				517 270 000		
DU PASSIF CIRCULANT	3 087 374 957	79 086 264	3 008 288 692		783 511 908	461 374 481	494 415 088	
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 595 075 032	79 086 264	2 515 988 768		783 511 908		492 915 088	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	54 570		54 570					
- Personnel	9 344 790		9 344 790					
- Organismes sociaux	7 958 611		7 958 611			7 958 611		
- Etat	453 415 870		453 415 870			453 415 870		
- Compte d'associés								
- Autres créanciers	14 031 752		14 031 752				1 500 000	
- Comptes de régularisation-passif	7 494 331		7 494 331					
TOTAL	3 820 849 877	812 561 184	3 008 288 692		783 511 908	978 644 481	494 415 088	

I.2.8. Tableau des immobilisations 2013

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	3 392 786	2 883 850						6 276 636
Frais préliminaires		2 280 200						2 280 200
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 392 786	603 650						3 996 436
Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	99 055 657	13 166 249		898 150				113 120 056
Immob. en recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	12 900 820	13 166 249		898 150				26 965 218
Fonds commercial	86 154 837							86 154 837
Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 153 106 873	225 242 433		56 056 480	86 286 287		56 954 630	2 291 164 870
Terrains	80 644 777	9 000 000			55 433			89 589 344
Constructions	433 015 817	26 177 089		21 456 238	147 797			480 501 346
Installat. techniques, matériel et outillage	1 482 377 006	138 897 733		34 110 831	84 975 188			1 570 410 382
Matériel de transport	23 860 188							23 860 188
Mobilier, matériel bureau et aménagements	69 362 840	6 510 176		489 412	1 107 868			75 254 559
Immobilisations corporelles diverses								
Immobilisations corporelles en cours	63 846 246	44 657 436					56 954 630	51 549 052

I.3. ETATS DE SYNTHESE RELATIFS A L'EXERCICE 2014

I.3.1. Compte de produits et charges 2014

En dirhams	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	13 979 789 953		13 979 789 953	13 630 939 048
Ventes de marchandises (en l'état)	11 136 771 729		11 136 771 729	9 892 898 384
Ventes de biens et services produits	68 637 449		68 637 449	54 795 101
Chiffres d'affaires	11 205 409 178		11 205 409 178	9 947 693 485
Variation de stocks de produits (1)	291 244		291 244	907 213
Subventions d'exploitation	2 736 594 213		2 736 594 213	3 642 792 352
Autres produits d'exploitation	700 000		700 000	720 076
Reprises d'exploitation : transferts de charges	36 795 317		36 795 317	38 825 922
TOTAL I	13 979 789 953		13 979 789 953	13 630 939 048
CHARGES D'EXPLOITATION	13 515 763 835		13 515 763 835	13 191 414 722
Achats revendus(2) de marchandises	12 714 999 690		12 714 999 690	12 422 357 761
Achats consommés(2) de matières et fournitures	105 418 964		105 418 964	92 664 287
Autres charges externes	369 206 954		369 280 454	349 722 758
Impôts et taxes	1 440 880		1 440 880	4 333 299
Charges de personnel	145 387 206		145 313 706	141 797 230
Autres charges d'exploitation	8 282 033		8 282 033	7 997 823
Dotations d'exploitation	171 028 107		171 028 107	172 578 422
TOTAL II	13 515 763 835		13 515 763 835	13 191 451 580
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	464 026 118		464 026 118	439 487 468
PRODUITS FINANCIERS	60 218 363		60 218 363	69 363 815
Produits des titres de partic. et autres titres immobilisés	49 653 318		49 653 318	50 664 008
Gains de change	7 150 937		7 150 937	1 432 663
Interêts et autres produits financiers	2 839 452		2 839 452	16 524 271
Reprises financières : transfert charges	574 657		574 657	742 873
TOTAL IV	60 218 363		60 218 363	69 363 815
CHARGES FINANCIERES	81 769 079		81 769 079	88 200 779
Charges d'interêts	79 184 649		79 184 649	83 926 711
Pertes de change	2 411 109		2 411 109	3 199 411
Autres charges financières				
Dotations financières	173 321		173 321	1 074 657
TOTAL V	81 769 079		81 769 079	88 200 779
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-21 550 716		-21 550 716	-18 836 964
RESULTAT COURANT (III+VI)	442 475 402		442 475 402	420 650 505
PRODUITS NON COURANTS	31 291 497		31 291 497	53 820 507
Produits des cessions d'immobilisations	13 526 220		13 526 220	29 752 897
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	445 976		445 976	5 000 195
Reprises non courantes ; transferts de charges	17 319 301		17 319 301	19 067 415

En dirhams	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1 + 2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
TOTAL VIII	31 291 497		31 291 497	53 820 507
CHARGES NON COURANTES	28 547 476		28 547 476	27 064 748
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	3 376 449		3 376 449	2 999 940
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	7 497 783		7 497 783	8 517 956
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	17 673 245		17 673 245	15 546 853
TOTAL IX	28 547 476		28 547 476	27 064 748
RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	2 744 021		2 744 021	26 755 759
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	445 219 423		445 219 423	447 406 263
IMPOTS SUR LES BENEFICES	127 894 019		127 894 019	136 929 184
RESULTAT NET (XI-XII)	317 325 404		317 325 404	310 477 079

I.3.2. Bilan 2014

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
Immobilisations en non valeurs (A)	6 276 636	3 489 211	2 787 424	4 042 751
Frais préliminaires	2 280 200	912 080	1 368 120	1 824 160
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 996 436	2 577 131	1 419 304	2 218 591
Primes de remboursement des obligations				
Immobilisations incorporelles (B)	106 329 075	14 669 422	91 659 653	99 084 534
Immobilisations en Recherche et Dev.				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	20 174 237	14 669 422	5 504 815	12 929 696
Fonds commercial	86 154 837		86 154 837	86 154 837
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles (C)	2 527 693 203	1 334 331 622	1 193 361 581	1 036 492 764
Terrains	89 694 989		89 694 989	89 589 344
Constructions	517 725 472	280 858 100	236 867 372	213 872 746
Installations techniques, matériel et outillage	1 717 581 641	976 366 563	741 215 078	652 960 996
Matériel de transport	23 846 240	20 960 701	2 885 539	4 953 499
Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	79 854 793	56 146 258	23 708 535	23 567 129
Autres immobilisations corporelles			-	
Immobilisations corporelles en cours	98 990 068		98 990 068	51 549 052
Immobilisations financières (D)	163 972 296	500 000	163 472 296	163 937 547
Prêts immobilisés	2 850 893		2 850 893	5 806 074
Autres créances financières	6 989 910		6 989 910	4 499 980
Titres de participation	154 131 493	500 000	153 631 493	153 631 493
Autres titres immobilisés				
Ecarts de conversion actif (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentations des dettes financières				
TOTAL (A+B+C+D+E)	2 804 271 210	1 352 990 256	1 451 280 954	1 303 557 597
Stocks (F)	761 535 604	559 380	760 976 224	551 226 478
Marchandises	677 381 445		677 381 445	470 593 062
Matières et fournitures consommables	47 915 258		47 915 258	44 518 608
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis	36 238 901	559 380	35 679 521	36 114 807
Créances de l'actif circulant (G)	2 221 607 521	162 698 597	2 058 908 924	2 312 539 948
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	478 663		478 663	
Clients et comptes rattachés	1 234 122 109	162 698 597	1 071 423 512	1 161 972 814
Personnel	8 071 267		8 071 267	4 690 107
Etat	957 975 969		957 975 969	1 123 431 827
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	10 305 551		10 305 551	7 245 803
Comptes de régularisation- Actif	10 653 962		10 653 962	15 199 397
Titres valeurs de placement (H)				856 299 985
Ecarts de conversion actif (I) Eléments circulants	173 321		173 321	574 657

ACTIF (en dirhams)	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT Net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	
TOTAL II (F+G+H+I)	2 983 316 446	163 257 977	2 820 058 469	3 720 641 068
Trésorerie-Actif	71 102 871		71 102 871	1 960 130
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, T.G et C.C.P	71 059 048		71 059 048	1 948 426
Caisse, Régie d'avances et accreditifs	43 823		43 823	11 705
TOTAL III	71 102 871		71 102 871	1 960 130
TOTAL GENERAL I+II+III	5 858 690 527	1 516 248 233	4 342 442 294	5 026 158 795

PASSIF (en dirhams)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES	827 202 483	809 877 079
Capital social ou personnel (1)	448 000 000	448 000 000
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé	448 000 000	448 000 000
Dont versé	448 000 000	448 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	37 523 854	22 000 000
Autres réserves	24 353 225	29 137 037
Report à nouveau (2)		262 963
Résultat en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice (2)	317 325 404	310 477 079
Total des capitaux propres (A)	827 202 483	809 877 079
Capitaux propres assimilés (B)		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
Dettes de financement (C)	726 471 980	733 474 920
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	726 471 980	733 474 920
Provisions durables pour risques et charges (D)	56 619 893	54 418 773
Provisions pour risques	36 609 924	38 683 030
Provisions pour charges	20 009 969	15 735 743
Ecarts de conversion-passif (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1 610 294 356	1 597 770 773
Dettes du passif circulant (F)	1 939 683 466	3 087 374 957
Fournisseurs et comptes rattachés	1 438 958 101	2 595 075 032
Clients créditeurs, avances et acomptes	10 933 063	54 570
Personnel	11 739 000	9 344 790
Organismes sociaux	8 406 634	7 958 611
Etat	460 232 580	453 415 870
Comptes d'associés		
Autres créanciers	1 631 871	14 031 752
Comptes de régularisation passif	7 782 217	7 494 331
Autres provisions pour risques et charges (G)	173 321	574 657
Ecarts de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	2 407 798	
TOTAL II (F+G+H)	1 942 264 585	3 087 949 613
TRESORERIE PASSIF	789 883 353	340 438 409
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie	680 769 211	340 438 409
Banques de régularisation	109 114 142	
TOTAL III	789 883 353	340 438 409
TOTAL GENERAL I+II+III	4 342 442 294	5 026 158 795

I.3.3. Etat des soldes de gestion 2014

I-TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

En dirhams		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de Marchandises (en l'état)	11 136 771 729	9 892 898 384
2	- Achats revendus de marchandises	12 714 999 690	12 422 357 761
=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT (*)	-1 578 227 960	-2 529 459 377
+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	68 928 693	55 702 314
3	Ventes de biens et services produits	68 637 449	54 795 101
4	Variation stocks produits	291 244	907 213
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	474 699 419	442 387 046
6	Achats consommés de matières et fournitures	105 418 964	92 664 287
7	Autres charges externes	369 280 454	349 722 758
=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	-1 983 998 686	-2 916 144 109
8	+ Subventions d'exploitation	2 736 594 213	3 642 792 352
9	- Impôts et taxes	1 440 880	4 333 299
10	- Charges de personnel	145 313 706	141 797 230
=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	605 840 941	580 517 714
11	+ Autres produits d'exploitation	700 000	720 076
12	- Autres charges d'exploitation	8 282 033	7 997 823
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	36 795 317	38 825 922
14	- Dotations d'exploitation	171 028 107	172 578 422
=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ou-)	464 026 118	439 487 468
(+/-)	RESULTAT FINANCIER	-21 550 716	-18 836 964
=	RESULTAT COURANT (+ou-)	442 475 402	420 650 505
(+/-)	RESULTAT NON COURANT	2 744 021	26 755 759
15	- Impôts sur les résultats	127 894 019	136 929 184
=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	317 325 404	310 477 079

II -CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)

1	Résultat net de l'exercice	317 325 404	310 477 079
	Bénéfice +	317 325 404	310 477 079
	Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	152 019 037	152 711 843
3	+ Dotations financières (1)		500 000
4	+ Dotations non courantes (1)	17 673 245	15 546 853
5	- Reprises d'exploitation (2)	16 082 426	18 119 000
6	- Reprises financières (2)		500 000
7	- Reprises non courantes (2)	17 319 301	19 067 415
8	- Produits des cessions d'immobilisations	13 526 220	29 752 897
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	3 376 449	2 999 940
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	443 466 188	414 796 403
10	- Distributions de bénéfices	300 000 000	298 208 101
	AUTOFINANCEMENT	143 466 188	116 588 303

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

(*) Avant subvention de la caisse de compensation mentionnée en ligne 8 du tableau ESG

I.3.4. Tableau de financement 2014

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN (en dirhams)

MASSES	Exercice	Exercice précédent	VARIATION	
			Emplois C	Ressources D
Financement permanent (1)	1 610 294 356	1 597 770 773		12 523 584
Moins actif immobilisé (2)	1 451 280 954	1 303 557 597	147 723 357	
= Fonds de roulement fonctionnel (1-2) (A)	159 013 403	294 213 176	147 723 357	12 523 584
Actif circulant (4)	2 820 058 469	3 720 641 068		900 582 599
Moins passif circulant (5)	1 942 264 585	3 087 949 613	1 145 685 028	
= Besoin de financement global (4-5) (B)	877 793 884	632 691 455	245 102 429	
TRÉSORERIE NETTE (actif - passif) = A - B	-718 780 481	-338 478 279		380 302 203

II. EMPLOIS ET RESSOURCES (en dirhams)

	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		143 466 188		116 588 303
Capacité d'autofinancement		443 466 188		414 796 403
- Distributions de bénéfices		300 000 000		298 208 101
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		14 009 471		30 719 143
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles		13 526 220		29 752 897
Cessions d'immobilisations financières				
Récupérations sur créances immobilisées		483 252		966 247
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
Augmentations de capital, apports				
Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		157 475 659		147 307 446
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	285 672 492		241 376 075	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	961 663		13 166 249	13 166 249
Acquisitions d'immobilisations corporelles	284 692 829		225 242 433	225 242 433
Acquisitions d'immobilisations financières			-	-
Augmentation des créances immobilisées	18 000		2 967 393	2 967 393
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	7 002 940		14 865 723	
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)			2 883 850	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	292 675 432		259 125 648	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	245 102 429		322 990 642	
IV. VARIATION DE LA TRÉSORERIE		380 302 203		434 808 844
TOTAL GENERAL	537 777 862	537 777 862	582 116 290	582 116 290

I.3.5. Tableau des titres de participation 2014

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
SOCICA	IMMOBILIER	956 760	1,21	7 015	7 015	31/12/1998	2 860 948	102 901	
S.I MERCEDES	IMMOBILIER	5 000	90,00	8 325	8 325				
S.I NAPHTEA	IMMOBILIER	20 000	13,00	2 600	2 600				
PETROCAB	CABOTAGE	40 000 000	8,71	1 620 150	1 620 150	31/12/2013	56 777 453	6 611 163	
Cie-ENTR-COMM. (C.E.C)	STOCKAGE	39 600 000	23,22	9 197 600	9 197 600	31/12/2013	89 475 407	2 121 794	
OUARGAZ	EMPL-GAZ	31 000 000	99,99	33 613 155	33 613 155	31/12/2013	35 011 781	1 160 919	1 102 873
ISMAELIA GAZ	EMPL-GAZ	20 000 000	19,99	4 000 000	4 000 000	31/12/2013	30 973 188	5 707 646	1 141 600
SOFRENOR	FABR-RESERV	34 432 000	17,15	9 300 000	9 300 000	31/12/2013	90 410 484	19 916 415	3 365 736
BANQUE POPULAIRE	BANQUE			50 000	50 000	31/12/2013			
MAHATTA S.A	GEST-STATIONS	100 000	100,00	100 000	100 000	31/12/2013	1 060 482	2 992 133	940 481
SOMAS	STOCKAGE	60 000 000	6,00	8 394 004	8 394 004	31/12/2013	294 659 139	69 643 376	4 212 000
GAZBER SA	EMPL-GAZ	25 000 000	99,99	25 000 000	25 000 000	31/12/2013	32 002 988	5 148 029	4 890 627
STE ENTREP. JORF SFAR	STOCKAGE	30 000 000	49,99	15 000 000	15 000 000	31/12/2013	32 375 480	578 445	
SALAM GAZ	APP-STOK-EMPL	150 000 000	19,99	38 438 681	38 438 681	31/12/2013	490 863 800	147 508 032	34 000 000
DAKHLA HYDROCARBURE	STOCKAGE	22 000 000	32,33	7 399 964	7 399 964	31/12/2013	44 884 452	4 400 000	
SCBP - TAFILALET	DIST GPL	4 000 000	49,50	2 000 000	1 500 000				
TOTAL		457 113 760		154 131 493	153 631 493		1 201 355 600	265 890 851	49 653 318

I.3.6. Tableau des créances 2014

CREANCES (en dirhams)	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par les effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 840 803	6 968 613	2 872 190					
- Prêts immobilisés	5 322 823	2 450 633	2 872 190					
- Autres créances financières	4 517 980	4 517 980						
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 221 607 521	199 615 266	2 021 992 255					
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	478 663		478 663					
- Clients et comptes rattachés	1 234 122 109	198 284 335	1 035 837 774	320 875 705	42 411 687	51 780 651	115 640 375	52 954 103
- Personnel	8 071 267		8 071 267					
- Etat	957 975 969	1 330 931	956 645 039	177 356 729		957 975 969		
- Compte d'associés								
- Autres débiteurs	10 305 551		10 305 551					
- Comptes de régularisation-actif	10 653 962		10 653 962					
TOTAL	2 231 448 324	206 583 879	2 024 864 445					

I.3.7. Tableau des dettes 2014

DETTES (en dirhams)	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	726 471 980		726 471 980				517 270 000	
- Emprunt obligataires								
- Autres dettes de financement	726 471 980		726 471 980				517 270 000	
DU PASSIF CIRCULANT	1 939 683 466	107 070 866	1 832 612 600					
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 438 958 101	107 070 866	1 331 887 235		212 116 234			282 489 411
- Clients créditeurs, avances et acomptes	10 933 063		10 933 063					
- Personnel	11 739 000		11 739 000					
- Organismes sociaux	8 406 634		8 406 634			8 406 634		
- Etat	460 232 580		460 232 580			460 232 580		
- Compte d'associés								
- Autres créanciers	1 631 871		1 631 871				1 500 000	
- Comptes de régularisation-passif	7 782 217		7 782 217					
TOTAL	2 666 155 446	107 070 866	2 559 084 580					

I.3.8. Tableau des immobilisations 2014

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	6 276 636							6 276 636
Frais préliminaires	2 280 200							2 280 200
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3 996 436							3 996 436
Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 120 056	961 663			2 708		7 749 936	106 329 075
Immob. en recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	26 965 218	961 663			2 708		7 749 936	20 174 237
Fonds commercial	86 154 837							86 154 837
Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 291 164 870	284 692 829		53 787 188	55 914 432		46 037 252	2 527 693 203
Terrains	89 589 344	173 000			67 354			89 694 989
Constructions	480 501 346	36 309 795		8 382 241	7 467 911			517 725 472
Installat. techniques, matériel et outillage	1 570 410 382	148 870 915		43 189 044	44 888 700			1 717 581 641
Matériel de transport	23 860 188				13 948			23 846 240
Mobilier, matériel bureau et aménagements	75 254 559	5 860 851		2 215 903	3 476 519			79 854 793
Immobilisations corporelles diverses								-
Immobilisations corporelles en cours	51 549 052	93 478 268					46 037 252	98 990 068

I.3.9. Tableau des immobilisations 2014

N A T U R E	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissement sur les immobilisations sorties	Cumul d'amortissement en fin d'exercice
	1	2	3	4 = 1 + 2 - 3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	2 233 884	1 255 327		3 489 211
Frais préliminaires	456 040	456 040		912 080
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 777 844	799 287		2 577 131
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 035 522	2 255 830	1 621 930	14 669 422
Immob. en recherche et développement				
Brevets, marques droits et valeurs similaires	14 035 522	2 255 830	1 621 930	14 669 422
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 254 672 105	130 578 277	50 918 760	1 334 331 622
Terrains				
Constructions	266 628 600	21 052 370	6 822 870	280 858 100
Installations techniques, matériel et outillage	917 449 386	100 168 080	41 250 903	976 366 563
Matériel de transport	18 906 690	2 067 959	13 948	20 960 701
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	51 687 430	7 289 868	2 831 040	56 146 258
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				

I.3.10. Sûretés réelles données ou reçues 2014

Tiers Débiteurs ou Tiers Créditeurs	Montant couvert par la sureté	Nature (1)	Date et Lieu d'inscription	Objet (2)(3)	Valeur Nette Comptable de la sureté donnée
Sûretés données			N E A N T		
Sûretés reçues					
Hypothèques reçues	12 271 930				
Nantissements reçus	23 160 000				

I.3.11. Engagements financiers donnés ou reçus 2014

Engagements donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals ou cautions (sur marchés et autres)	47 245 510	31 340 214
- Engagements en matière de pensions de retraite et obligations similaires		
- Autres engagements donnés (Cautions en Douane)	873 000 000	873 000 000

Engagements reçus	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals ou cautions clients	145 745 754	121 705 812
- Autres engagements reçus		

I.3.12. Répartition du capital social 2014

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1)	Identifiant fiscal	N° C.I.N ou Carte Etranger	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
				Exercice N-1	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
			2	3	4	5	6	7	8
TOTAL OUTRE - MER	12542038716		2, Rue KLEBER Paris LA DEFENSE	895 996	6 271 970	50	313 598 500	313 598 500	313 598 500
MOMAR NGUER		09PD96396	2, Rue KLEBER Paris LA DEFENSE	1	10	50	500	500	500
OLIVIER CHALVON DEMERSAY		11AR24124	2, Rue KLEBER Paris LA DEFENSE	1	10	50	500	500	500
ZAYD MOHAMED ZAHID		K951849	Office n° TPOFCA0612 – Jebel Ali - Dubai, United A		10	50	500	500	500
ZAHID INTERNATIONAL FZE	164873		Office n° TPOFCA0612 – Jebel Ali - Dubai, United A		2 687 990	50	134 399 500	134 399 500	134 399 500
GERARD PRUNEAU		06AX90010	2, Rue KLEBER Paris LA DEFENSE	1		50			
ARNAUD LE FOLL		BW00074V	2, Rue KLEBER Paris LA DEFENSE	1	10	50	500	500	500

I.3.13. Affectation des résultats 2014

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Décision du		Réserve légale	15 523 854
Report à nouveau	262 963	Autres réserves	24 353 225
Résultats nets en instance d'affectation		Tantièmes	
Résultat net de l'exercice	310 477 079	Dividendes	300 000 000
Prélèvements sur les réserves	29 137 037	Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	
TOTAL A	339 877 079	TOTAL B	339 877 079

I.3.14. Datation et événements postérieurs 2014

Date de clôture (1)	31-déc.-14
Date d'établissement des états de synthèse (2)	31-mars-15
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
N E A N T	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
N E A N T	

EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION DES ETATS DE SYNTHESE

DATE	
Favorables	N E A N T
Défavorables	N E A N T

I.3.15. Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise 2014

I. ACTIF IMMOBILISE		
A ÉVALUATION A L'ENTRÉE		
1	Immobilisation en non valeurs	Valeur d'entrée
2	Immobilisation incorporelles	Valeur d'entrée
3	Immobilisation corporelles	Valeur d'entrée
4	Immobilisation financières	Valeur d'entrée
B CORRECTIONS DE VALEUR		
1	Méthode d'amortissements	Linéaire
2	Méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation	Selon situation nette
3	Méthode de détermination des écarts de conversion - actif	Au cours du 31 Décembre
II ACTIF CIRCULANT		
A ÉVALUATION A L'ENTRÉE		
1	Stocks	Prix de structure du Ministère de l'énergie
2	Créances	Valeur d'entrée
3	Titres de placement	NÉANT
B CORRECTIONS DE VALEUR		
1	Méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation	- Selon ancienneté des créances non contentieuses - Selon avancée des procédures judiciaires pour les créances contentieuses
2	Méthode de détermination des écarts de conversion - Actif	Au cours du 31 Décembre
III FINANCEMENT PERMANENT		
1	Méthode de réévaluation	NÉANT (non applicable)
2	Méthode d'évaluation des provisions réglementées	Suivant textes en vigueur
3	Dettes de financement permanent	Valeur d'entrée
4	Méthode d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Situation dossier juridique
5	Méthode de détermination des écarts de conversion - Passif	Au cours du 31 Décembre
IV PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)		
1	Dettes du passif circulant	A l'entrée
2	Méthode d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	NÉANT
3	Méthode de détermination des écarts de conversion - Passif	Au cours du 31 Décembre
V. TRÉSORERIE		
1	Trésorerie - Actif	Solde fin de période
2	Trésorerie - Passif	Solde fin de période
3	Méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation	NÉANT

I.3.16. Etat des dérogations 2014

Indication des dérogations	Justifications des dérogations	Influence des dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		N E A N T

II. ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES DU GROUPE TOTAL MAROC

II.1. ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE 2012

II.1.1. Compte de résultat consolidé 2012

Au 31 décembre (en milliers de dirhams)		2012	2011
Ventes de produits de l'activité	(Notes 4)	10 837 719	9 884 976
Ventes de prestations de service	(Notes 4)	45 988	37 095
Chiffre d'affaires		10 883 707	9 922 071
Achats, nets de variation de stocks	(Notes 5)	-9 747 312	-8 825 719
Charges d'exploitation	(Notes 5)	-554 343	-507 409
Dotations aux amortissements	(Notes 7)	-147 392	-138 146
Autres produits	(Notes 8)	42 811	29 318
Autres charges	(Notes 8)	-25 191	-2 764
Résultat opérationnel		452 280	477 352
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(Notes 9)	1 900	539
Coût de l'endettement financier brut	(Notes 9)	-73 642	-60 767
Coût de l'endettement financier net		-71 743	-60 228
Autres produits financiers	(Notes 9)	10 479	36 656
Autres charges financières	(Notes 9)	-52 088	-3 719
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		338 929	450 061
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées		34 737	30 065
Impôts sur les résultats	(Notes 10)	-109 751	-137 065
Résultat net de l'ensemble consolidé		263 914	343 061
Part du Groupe		263 914	343 061
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat net par action		600	780
Résultat net dilué par action		600	780

II.1.2. Etat du résultat global consolidé 2012

Au 31 décembre (en milliers de dirhams)	2012	2011
Résultat de l'exercice	263 914	343 061
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des AFS	-	-
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global	-	-
Résultat Global	263 914	343 061
Intérêts Minoritaires	-	-
Résultat Global net - Part du Groupe	263 914	343 061

II.1.3. Etat de la situation financière 2012

ACTIF (en milliers de dirhams)		2012	2011
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	(Notes 13)	86 155	86 155
Immobilisations incorporelles	(Notes 14)	540	2 998
Immobilisations corporelles	(Notes 15)	1 000 923	928 321
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(Notes 11)	157 307	147 303
Autres actifs financiers	(Notes 16)	73 083	43 627
Impôts différés	(Notes 10)	21 646	8 816
Total actifs non courants		1 339 653	1 217 220
Actifs courants			
Stocks	(Notes 17)	1 072 253	831 158
Clients et comptes rattachés	(Notes 18)	869 552	806 205
Autres créances	(Notes 18)	1 652 553	1 689 708
Autres Actifs financiers courants	(Notes 16)	-	19 991
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(Notes 19)	537 768	591 829
Actifs destinés à être cédés ou échangés		-	-
Total actifs courants		4 132 126	3 938 889
Total actif		5 471 780	5 156 109

PASSIF (en milliers de dirhams)		2012	2011
Capitaux propres			
Capital		220 000	220 000
Primes et réserves consolidées		651 907	788 041
Total des capitaux propres – part du Groupe		871 907	1 008 041
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Total des capitaux propres		871 907	1 008 041
Passifs non courants			
Impôts différés	(Notes 10)	-	5 997
Engagements envers le personnel	(Notes 21)	13 321	11 752
Provisions et autres passifs non courants	(Notes 20)	248 278	251 145
Total passifs non courants		261 599	268 894
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(Notes 23)	2 016 426	1 676 052
Autres créditeurs et dettes diverses	(Notes 23)	1 205 432	996 070
Dettes financières courantes	(Notes 22)	1 028 504	1 168 110
Autres passifs financiers courants	(Notes 24)	27 125	-
Provisions et autres passifs courants	(Notes 20)	60 786	38 943
Total passifs courants		4 338 273	3 879 174
Total passif et capitaux propres		5 471 780	5 156 109

II.1.4. Etat de la variation des capitaux propres consolidés 2012

En milliers de dirhams	Capital social	Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er janvier 2011	220 000	-	727 084	-	-	947 084	-	947 084
Résultat net			343 061			343 061		343 061
Autres éléments du résultat global						-		-
Résultat Global	-	-	343 061	-	-	343 061		343 061
Dividendes distribués			-282 104			-282 104		-282 104
Augmentation de capital						-		-
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 décembre 2011	220 000	-	788 041	-	-	1 008 041	-	1 008 041
Résultat net			263 914			263 914		263 914
Autres éléments du résultat global						-		-
Résultat Global	-	-	263 914	-	-	263 914		263 914
Dividendes distribués			-400 048			-400 048		-400 048
Augmentation de capital						-		-
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 décembre 2012	220 000	-	651 907	-	-	871 907	-	871 907

II.1.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé 2012

En milliers de dirhams	2012	2011
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	263 914	343 061
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	135 910	127 503
Provisions et impôts différés	-4 089	10 041
Ajustement de juste valeur par résultat	47 116	-23 368
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs	-21 297	-1 191
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-34 737	-30 065
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	311 036	188 739
Flux de trésorerie d'exploitation	697 852	614 719
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		
Investissements corporels et incorporels	-237 124	-211 539
Augmentation des prêts non courants	-	-
Investissements	-237 124	-211 539
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	21 735	2 539
Dividendes reçus	24 733	23 400
Remboursement de prêts non courants	1 172	-
Désinvestissements	47 641	25 939
Flux de trésorerie d'investissement	-189 483	-185 600
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		
Dividendes payés :		
- aux actionnaires de la société mère	-400 048	-282 104
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Variation des dettes financières courantes	38 266	38 266
Flux de trésorerie de financement	-361 782	-243 839
Augmentation (diminution) de la trésorerie	146 587	185 281
Incidence des variations de change	-	-
Trésorerie en début de période	-55 862	-241 143
Trésorerie à fin de période	90 725	-55 862

II.2. ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE 2013

II.2.1. Compte de résultat consolidé 2013

Au 31 décembre (en milliers de dirhams)		2013	2012
Ventes de produits de l'activité	(Notes 4)	10 753 302	10 837 719
Ventes de prestations de service	(Notes 4)	46 844	45 988
Chiffre d'affaires		10 800 146	10 883 707
Achats, nets de variation de stocks	(Notes 5)	-9 624 709	-9 747 312
Charges d'exploitation	(Notes 5)	-611 802	-554 343
Dotations aux amortissements	(Notes 7)	-160 832	-147 392
Autres produits	(Notes 8)	73 902	42 811
Autres charges	(Notes 8)	-35 854	-25 191
Résultat opérationnel		440 850	452 280
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(Notes 9)	18 702	1 900
Coût de l'endettement financier brut	(Notes 9)	-68 022	-73 642
Coût de l'endettement financier net		-49 320	-71 743
Autres produits financiers	(Notes 9)	22 820	10 479
Autres charges financières	(Notes 9)	-4 274	-52 088
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		410 076	338 929
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées		30 979	34 737
Impôts sur les résultats	(Notes 10)	-137 468	-109 751
Résultat net de l'ensemble consolidé		303 587	263 914
Part du Groupe		303 587	263 914
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat net par action		588	600
Résultat net dilué par action		588	600

II.2.2. Etat du résultat global consolidé 2013

Au 31 décembre (en milliers de dirhams)		2013	2012
Résultat de l'exercice		303 587	263 914
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des AFS		-	-
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		-	-
Résultat Global		303 587	263 914
Intérêts Minoritaires		-	-
Résultat Global net - Part du Groupe		303 587	263 914

II.2.3. Etat de la situation financière 2013

ACTIF (en milliers de dirhams)		2013	2012
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	(Notes 13)	86 155	86 155
Immobilisations incorporelles	(Notes 14)	11 984	540
Immobilisations corporelles	(Notes 15)	1 077 744	1 000 923
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(Notes 11)	157 552	157 307
Autres actifs financiers	(Notes 16)	75 290	73 083
Impôts différés	(Notes 10)	25 371	21 646
Total actifs non courants		1 434 096	1 339 653
Actifs courants			
Stocks	(Notes 17)	569 496	1 072 253
Clients et comptes rattachés	(Notes 18)	1 008 887	869 552
Autres créances	(Notes 18)	1 216 692	1 652 553
Autres Actifs financiers courants	(Notes 16)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(Notes 19)	983 926	537 768
Total actifs courants		3 779 001	4 132 126
Total actif		5 213 097	5 471 780

PASSIF (en milliers de dirhams)		2013	2012
Capitaux propres			
Capital		448 000	220 000
Primes et réserves consolidées		429 286	651 907
Total des capitaux propres – part du Groupe		877 286	871 907
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Total des capitaux propres		877 286	871 907
Passifs non courants			
Impôts différés	(Notes 10)	-	-
Engagements envers le personnel	(Notes 21)	10 322	13 321
Provisions et autres passifs non courants	(Notes 20)	264 521	248 278
Total passifs non courants		274 843	261 599
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(Notes 23)	2 004 632	2 016 426
Autres créditeurs et dettes diverses	(Notes 23)	1 036 547	1 205 432
Dettes financières courantes	(Notes 22)	962 511	1 028 504
Autres passifs financiers courants	(Notes 24)	14 983	27 125
Provisions et autres passifs courants	(Notes 20)	42 296	60 786
Total passifs courants		4 060 967	4 338 273
Total passif et capitaux propres		5 213 097	5 471 780

II.2.4. Etat de la variation des capitaux propres consolidés 2013

En milliers de dirhams	Capital social	Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er janvier 2012	220 000	-	788 041	-	-	1 008 041	-	1 008 041
Résultat net			263 914			263 914		263 914
Autres éléments du résultat global						-		-
Résultat Global	-	-	263 914	-	-	263 914		263 914
Dividendes distribués			-400 048			-400 048		-400 048
Augmentation de capital						-		-
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 décembre 2012	220 000	-	651 907	-	-	871 907	-	871 907
Résultat net			303 587			303 587		303 587
Autres éléments du résultat global						-		-
Résultat Global	-	-	303 587	-	-	303 587		303 587
Dividendes distribués			-298 208			-298 208		-298 208
Augmentation de capital	228 000		-228 000			-		-
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 décembre 2013	448 000	-	429 286	-	-	877 286	-	877 286

II.2.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé 2013

En milliers de dirhams	2013	2012
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	303 587	263 914
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	150 869	135 910
Provisions et impôts différés	4 774	-4 089
Ajustement de juste valeur par résultat	-12 142	47 116
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs	-26 753	-21 297
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-30 979	-34 737
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	598 854	311 036
Flux de trésorerie d'exploitation	988 209	697 852
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		
Investissements corporels et incorporels	-239 476	-237 124
Augmentation des prêts non courants	-2 982	-
Investissements	-242 458	-237 124
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	29 753	21 735
Dividendes reçus	30 733	24 733
Remboursement de prêts non courants	1 006	1 172
Désinvestissements	61 492	47 641
Flux de trésorerie d'investissement	-180 966	-189 483
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		
Dividendes payés :		
- aux actionnaires de la société mère	-298 208	-400 048
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
Variation des dettes financières courantes	-108 012	38 266
Flux de trésorerie de financement	-406 220	-361 782
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	401 023	146 587
Incidence des variations de change	-	-
Trésorerie en début de période	90 725	-55 862
Trésorerie à fin de période	491 749	90 725

II.3. ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE 2014

II.3.1. Compte de résultat consolidé 2014

Au 31 décembre (en milliers de dirhams)		2014	2013
Ventes de produits de l'activité	(Notes 4)	10 917 699	10 753 302
Ventes de prestations de service	(Notes 4)	43 544	46 844
Chiffre d'affaires		10 961 244	10 800 146
Achats, nets de variation de stocks	(Notes 5)	-9 745 470	-9 624 709
Charges d'exploitation	(Notes 5)	-646 791	-611 802
Dotations aux amortissements	(Notes 7)	-171 789	-160 832
Autres produits	(Notes 8)	48 485	73 902
Autres charges	(Notes 8)	-14 077	-35 854
Résultat opérationnel		431 603	440 850
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(Notes 9)	5 908	18 702
Coût de l'endettement financier brut	(Notes 9)	-59 742	-68 022
Coût de l'endettement financier net		-53 834	-49 320
Autres produits financiers	(Notes 9)	33 835	22 820
Autres charges financières	(Notes 9)	-2 584	-4 274
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		409 019	410 076
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées		37 093	30 979
Impôts sur les résultats	(Notes 10)	-127 126	-137 468
Résultat net de l'ensemble consolidé		318 986	303 587
Part du Groupe		318 986	303 587
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat net par action		36	59
Résultat net dilué par action		36	59

II.3.2. Etat du résultat global consolidé 2014

Au 31 décembre (en milliers de dirhams)		2014	2013
Résultat de l'exercice		318 986	303 587
Pertes et profits relatifs à la réévaluation des AFS		-	-
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		-	-
Résultat Global		318 986	303 587
Intérêts Minoritaires		-	-
Résultat Global net - Part du Groupe		318 986	303 587

II.3.3. Etat de la situation financière 2014

ACTIF (en milliers de dirhams)		2014	2013
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	(Notes 13)	86 155	86 155
Immobilisations incorporelles	(Notes 14)	4 335	11 984
Immobilisations corporelles	(Notes 15)	1 201 692	1 077 744
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(Notes 11)	160 645	157 552
Autres actifs financiers	(Notes 16)	74 876	75 290
Impôts différés	(Notes 10)	30 251	25 371
Total actifs non courants		1 557 953	1 434 096
Actifs courants			
Stocks	(Notes 17)	773 567	569 496
Clients et comptes rattachés	(Notes 18)	997 395	1 008 887
Autres créances	(Notes 18)	1 059 595	1 216 692
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(Notes 19)	84 485	983 926
Total actifs courants		2 915 042	3 779 001
Total actif		4 472 995	5 213 097

PASSIF (en milliers de dirhams)		2014	2013
Capitaux propres			
Capital		448 000	448 000
Primes et réserves consolidées		448 272	429 286
Total des capitaux propres – part du Groupe		896 272	877 286
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Total des capitaux propres		896 272	877 286
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	(Notes 21)	13 253	10 322
Provisions et autres passifs non courants	(Notes 20)	256 047	264 521
Total passifs non courants		269 300	274 843
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(Notes 23)	1 321 452	2 004 632
Autres créditeurs et dettes diverses	(Notes 23)	1 052 472	1 036 547
Dettes financières courantes	(Notes 22)	888 958	962 511
Autres passifs financiers courants	(Notes 24)	-	14 983
Provisions et autres passifs courants	(Notes 20)	44 542	42 296
Total passifs courants		3 307 423	4 060 967
Total passif et capitaux propres		4 472 995	5 213 097

II.3.4. Etat de la variation des capitaux propres consolidés 2014

En milliers de dirhams	Capital social	Prime d'émission	Résultats non distribués	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er janvier 2013	220 000	-	651 907	-	-	871 907	-	871 907
Résultat net			303 587			303 587		303 587
Autres éléments du résultat global						-		-
Résultat Global	-	-	303 587	-	-	303 587		303 587
Dividendes distribués			-298 208			-298 208		-298 208
Augmentation de capital	228 000		-228 000			-		-
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle						-		-
Autres variations						-		-
Au 31 décembre 2013	448 000	-	429 286	-	-	877 286	-	877 286
Résultat net			318 986			318 986		318 986
Autres éléments du résultat global						-		-
Résultat Global	-	-	318 986	-	-	318 986		318 986
Dividendes distribués			-300 000			-300 000		-300 000
Augmentation de capital								
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle								
Autres variations								
Au 31 décembre 2014	448 000	-	448 272	-	-	896 272	-	896 272

II.3.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé 2014

En milliers de dirhams	2014	2013
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	318 986	303 587
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	167 402	150 869
Provisions et impôts différés	-1 509	4 774
Ajustement de juste valeur par résultat	-14 983	-12 142
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs	-10 150	-26 753
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	-37 093	-30 979
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	-712 707	598 854
Flux de trésorerie d'exploitation	-290 053	988 209
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT		
Investissements corporels et incorporels	-287 077	-239 476
Augmentation des prêts non courants	-188	-2 982
Investissements	-287 265	-242 458
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	13 526	29 753
Dividendes reçus	34 000	30 733
Remboursement de prêts non courants	602	1 006
Désinvestissements	48 128	61 492
Flux de trésorerie d'investissement	-239 137	-180 966
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT		
Dividendes payés :		
- aux actionnaires de la société mère	-300 000	-298 208
Variation des dettes financières courantes	-442 225	-108 012
Flux de trésorerie de financement	-742 225	-406 220
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	-1 271 414	401 023
Incidence des variations de change	-	-
Trésorerie en début de période	491 749	90 725
Trésorerie à fin de période	-779 666	491 749

II.3.6. Notes aux comptes consolidés 2014

NOTE 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel comptable

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.3 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009, les états financiers consolidés du Groupe Total Maroc sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 Décembre 2014 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) et leurs interprétations SIC et IFRIC (*Standards Interpretations Committee* et *International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Le Groupe suit régulièrement les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC.

Le Groupe Total Maroc avait opté, dans le cadre de la norme IAS 1 révisée, pour la présentation du résultat global en deux états :

- Etat détaillant les composants du résultat (état du résultat) ;
- Etat commençant par le résultat et détaillant les autres éléments du résultat global (état du résultat global).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

1.2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.3. Principes de consolidation

1.3.1. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

1.3.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du

Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint ou une influence notable, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées conformément aux dispositions de IAS 39.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote part détenue par le groupe.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (i.e. les entités sont consolidées mais présentées sur une seule ligne de l'actif et du passif).

1.3.3. Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe. Les participations non significatives sont traitées en tant que titres disponibles à la vente (AFS).

1.3.4. Retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

1.3.5. Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe Total Maroc sont consolidées à partir des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2014.

1.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société Total Maroc est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe.

Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note 1.13.3 « Instruments dérivés ci-après ».

1.5. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;

- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe «1.6 Goodwill ».

1.6. Goodwill

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

1.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire.

1.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) des immobilisations corporelles ou de leurs composants harmonisées et fixées au niveau du groupe pour toutes les filiales :

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. Ce mode d'amortissement reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques liés à l'actif.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, par type d'immobilisation, se présentent comme suit :

Type d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Constructions	Linéaire	10 ans - 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	10 ans - 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique		3 ans
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	Linéaire	10 ans

1.9. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués au titre de contrats de location simple (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de locations signés par le Groupe (bailleur) avec ses clients sont des contrats de location simple. Dans ces contrats, les produits des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur les durées fermes des baux. En conséquence, les dispositions particulières et avantages définis dans les contrats de bail (franchises, paliers, droits d'entrée) sont étalés sur la durée ferme du bail, sans tenir compte de l'indexation. La période de référence retenue est la première période ferme du bail. Les frais directement encourus et payés à des tiers pour la mise en place d'un contrat de location sont inscrits à l'actif, dans le poste « immeubles de placement » ou autres postes d'immobilisations concernées, et amortis sur la durée ferme du bail.

1.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle

des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de trois ans extrapolée pour trois autres années et d'une valeur terminale.

1.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

1.12. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition encouru pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent.

Le prix de revient des stocks de produits pétroliers structurés est déterminé selon le prix de structure de la quinzaine publié par le ministère de l'énergie et des mines et celui des autres stocks est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.13. Actifs financiers

1.13.1. Evaluation des créances clients et actifs financiers non courants

Les créances clients, prêts et autres actifs financiers non courants sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Ils peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

1.13.2. Titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres titres immobilisés sont qualifiés d'actifs disponibles à la vente (AFS) et figurent au bilan pour leur juste valeur. Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse. Pour les autres titres, si la juste valeur n'est pas estimable de façon fiable, elle correspond au coût d'acquisition net des dépréciations éventuelles.

En cas d'indication objective d'une perte de valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est comptabilisée en résultat.

La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

1.13.3. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur les lignes instruments dérivés en actifs financiers courants ou non courants ou passifs financiers courants ou non courants. L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

Application de la comptabilité de couverture :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants au bilan, la partie couverte de ces éléments est évaluée à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat financier et compensée pour la part efficace par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés ;
- dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat financier.

1.14. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en autres produits et charges financiers). Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat (en autres produits et charges financiers) dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière ou en cas de cession.

1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

1.16. Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 "Instruments financiers: informations à fournir et présentation" est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

1.17. Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

1.18. Avantages du personnel

Le Groupe participe à des régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « charges d'exploitation ».

1.19. Provisions et autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

1.20. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport, en cas d'insuffisance, ces frais restants sont comptabilisés en charges.

1.21. Passifs financiers

1.21.1. Dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

1.21.2. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres crédetes. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

1.22. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- ventes de biens ;
- ventes de prestation de services ;

Un produit est comptabilisé en revenus lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisées en déduction du revenu à l'exception des actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits qui sont comptabilisés dans le coût des ventes et provisionnés conformément aux dispositions d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

1.23. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent notamment :

- Redevance réseau ;
- Prestations services cartes ;
- Autres produits.

1.24. Coût de l'endettement net

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des comptes courants d'associés, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement éventuellement).

La dette nette consolidée correspond à la dette brute moins la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

1.25. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif.

NOTE 2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE

2.1. Cessions

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de 2014.

- Activités abandonnées

Le groupe ne dispose pas d'activités abandonnées en 2014.

2.2. Acquisitions

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition en 2014.

NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

3.1. Niveaux d'information sectorielle

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe Total Maroc est le secteur d'activité.

Activité 1 : Carburants

Activité 2 : Gaz

Activité 3 : Lubrifiants

Activité 4 : Autres

3.2. Informations par secteur d'activité

Les principaux agrégats du Compte de résultat se décomposent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

Au 31 Décembre 2014

En Milliers de MAD	Carburants	Gaz	Lubrifiants	Autres	Total
Externe	7 854 285	2 650 847	389 823	66 289	10 961 244
Chiffre d'affaires total	7 854 285	2 650 847	389 823	66 289	10 961 244
Résultat opérationnel	212 600	118 688	64 946	960	397 194
Autres produits et autres charges				34 409	34 409
Résultat financier	-19 086	-1 127	-2 409	39	-22 583
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	193 514	117 561	62 537	35 407	409 019
Impôts sur les sociétés				-127 126	-127 126
Résultat des activités poursuivies	193 514	117 561	62 537	-91 719	281 893

Au 31 Décembre 2013

En Milliers de MAD	Carburants	Gaz	Lubrifiants	Autres	Total
Externe	7 833 501	2 529 557	377 246	59 842	10 800 145
Chiffre d'affaires total	7 833 501	2 529 557	377 246	59 842	10 800 145
Résultat opérationnel	226 750	106 168	64 993	4 892	402 802
Autres produits et autres charges				38 048	38 048
Résultat financier	-23 587	-4 348	-2 747	-92	-30 775
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	203 163	101 819	62 246	42 847	410 076
Impôts sur les sociétés				-137 468	-137 468
Résultat des activités poursuivies	203 163	101 819	62 246	-94 620	272 608

NOTE 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe Total Maroc se décomposent de la manière suivante :

En milliers de MAD	Note	déc-14	déc-13
Ventes de produits de l'activité	4.1	10 917 699	10 753 302
Ventes de prestations de service	4.2	43 544	46 844
Chiffre d'affaires		10 961 244	10 800 146

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe Total Maroc se décompose comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Ventes de carburants	7 810 741	7 786 657
Ventes de gaz	2 650 847	2 529 557
Ventes de lubrifiants	389 823	377 246
Divers	66 289	59 842
Total des ventes de produits de l'activité	10 917 699	10 753 302

Le chiffre d'affaires de 2014 s'élève à 10 917,7 MMAD, en augmentation de 164,4 MMAD par rapport à 2013. Cette augmentation est due principalement à la hausse des volumes vendus.

4.2. Autres produits de l'activité

Les autres produits des activités ordinaires se détaillent comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Redevance réseau	26 422	25 590
Assistance technique pool aviation	6 158	6 656
Prestations services cartes	3 752	4 801
Autres	7 213	9 797
Total autres produits des activités ordinaires	43 544	46 844

NOTE 5. ACHATS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Achats de produits pétroliers et pétrochimiques	9 738 341	9 628 205
Autres achats de produits	24 613	20 369
Variation de stocks	17 484	23 864
Achats	9 745 470	9 624 709
Charges de personnel <i>Note 6</i>	169 576	162 552
Transports produits sur ventes	148 834	153 879
Stockage produits	28 785	26 976
Loyers opérationnels	29 015	24 403
Entretiens et réparations	35 054	26 520
Impôts et taxes	2 526	5 540
Autres charges d'exploitation	233 001	211 934
Charges d'exploitation	646 791	611 802
Total Achats et Charges d'exploitation	10 392 261	10 236 512

Les autres charges d'exploitations englobent essentiellement les frais de publicité et de promotion des ventes, les achats de matières et fournitures consommables, les frais d'assurance et de télécom.

NOTE 6. LES FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

6.1. Frais de personnel

Les charges de personnel de l'exercice sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Salaires et traitements	129 412	120 579
Charges sociales	31 444	29 905
Charges sociales diverses	8 720	12 068
Total	169 576	162 552

6.2. Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration se ventilent comme suit :

	déc.-14			déc.-13		
	Cadres	Non cadres	Total	Cadres	Non cadres	Total
Total Maroc S.A.	147	150	297	145	154	299
Gazber		48	48		44	44
Ouargaz	1	34	35	1	24	25
Mahatta		141	141		145	145
Total	148	373	521	146	367	513

6.3. Rémunérations des organes d'administration et de direction

Le détail de la rémunération des organes d'administration et de direction est inclus dans la note 28.1.

NOTE 7. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant pour les périodes closes les 31 Décembre 2014 et 31 Décembre 2013 se décomposent comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Amortissements nets impactant le résultat opérationnel		
Immobilisations incorporelles	3 587	2 686
Immobilisations corporelles	163 920	148 183
Sous-total	167 507	150 869
Provisions et Pertes de valeur nettes impactant le résultat opérationnel		
Stocks	243	-181
Créances	5 400	474
Avantages du personnel	2 931	-2 999
Dotations nettes pour risques et charges	-4 291	12 670
Sous-total	4 282	9 963
Total	171 789	160 832

Une description des variations d'amortissements et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation s'analysent de la façon suivante :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Cessions d'actifs	13 526	29 753
Autres produits et charges	20 882	8 295
Total autres produits et charges d'exploitation	34 409	38 048

Les autres produits et charges d'exploitation passent de 38 MMAD en 2013 à 34,4 MMAD en 2014. Cette baisse s'explique par un produit de déconsignation des bouteilles de gaz moins important en 2014 (-16 MMAD), une hausse des prestations de services relatives à l'entretien des bouteilles GPL (8 MMAD) et une augmentation des subventions des frais de transport chez les centres emplisseurs propres à Total Maroc (5 MMAD).

NOTE 9. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 Décembre 2014 et 31 Décembre 2013 se décomposent de la façon suivante :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Charges d'intérêts	59 742	68 022
Coût de l'endettement financier brut	59 742	68 022
Autres charges financières	2 584	4 274
Autres charges financières	2 584	4 274
Total des charges financières	62 326	72 296
Intérêts et autres produits financiers	5 908	18 702
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5 908	18 702
Revenus des participations	8 719	8 502
Gain de juste valeur des dérivés de change	14 983	12 142
Autres produits financiers	10 133	2 176
Autres produits financiers	33 835	22 820
Total des produits financiers	39 743	41 522
Résultat financier	-22 583	-30 774

Le coût de l'endettement net (charges d'intérêt – produits d'intérêt) s'élève à -22,6 MMAD au 31 Décembre 2014 contre -30,8 MMAD au 31 Décembre 2013.

NOTE 10. IMPOTS

10.1. Charge d'impôt

La charge d'impôt se compose comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Charge d'impôt courant	132 006	141 193
Produit/charge d'impôt différé	-4 880	-3 725
Total	127 126	137 468

10.1.1. Impôts différés comptabilisés au bilan

Les impôts différés comptabilisés au bilan se présentent comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Différences entre la base comptable et la base fiscale		
Immobilisations corporelles	22 022	14 071
Provisions créances clients	2 507	2 449
Avantages au personnel	3 976	3 097
Instruments financiers	-	4 495
Autres	1 746	1 259
Total	30 251	25 371
<i>Impôts différés actif</i>	<i>30 251</i>	<i>25 371</i>

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

En milliers de MAD	Impôts différés nets
Au 1er janvier 2013	21 646
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat	3 725
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres	
Au 31 Décembre 2013	25 371
Au 1er janvier 2014	25 371
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat	4 880
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres	
Au 31 Décembre 2014	30 251

10.1.2. Preuve d'impôt

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Résultat net	318 986	303 587
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	37 093	30 979
Produit d'impôt sur les sociétés (charge)	-127 126	-137 468
Résultat avant impôt et quote-part de résultat dans les entreprises associées	409 019	410 076
Taux d'imposition statutaire au Maroc	30%	30%
Impôt sur les sociétés théorique	-122 706	-123 023
Autres charges non déductibles fiscalement	-4 420	-14 445
Différences expliquées	-4 420	-14 445
Impôts sur les résultats	-127 126	-137 468

NOTE 11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La liste des participations dans les entreprises associées, les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont fournis en note 29.

Les principaux agrégats financiers, représentant 100% des principales entreprises associées, se présentent comme suit :

En milliers de MAD	Salam Gaz		SDH		SEJ	
	déc.-14	déc.-13	déc.-14	déc.-13	déc.-14	déc.-13
Actifs non courants	421 943	424 885	72 274	77 788	72 525	76 501
Actifs courants	3 944 970	3 089 805	1 509	771	16 314	5 519
Passifs courants	3 883 736	3 023 826	24 498	33 675	56 059	49 644
Capitaux propres	483 177	490 864	49 284	44 884	32 780	32 375

En milliers de MAD	Salam Gaz		SDH		SEJ	
	déc.-14	déc.-13	déc.-14	déc.-13	déc.-14	déc.-13
Chiffre d'affaires	5 136 484	5 313 908	18 630	16 360	28 066	28 955
Achats, nets de variation de stocks	-4 774 776	-4 937 188	-399	-241	-	-3 732
Autres charges opérationnelles	-346 703	-308 119	-12 284	-9 646	-26 920	-21 375
Résultat opérationnel	15 006	68 601	5 946	6 473	1 146	3 847
Autres produits et charges d'exploitation	192 445	135 970	-107	-32	1 759	-99
Résultat des activités opérationnelles	207 451	204 571	5 840	6 442	2 905	3 749
Produits et charges financiers	19 563	12 844	-1 440	-2 042	-2 223	-2 618
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	227 014	217 415	4 400	4 400	682	1 131
Impôts sur les sociétés	64 701	69 907	-	-	277	552
Résultat net	162 313	147 508	4 400	4 400	405	578

NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

Exercices clos le 31 décembre	2014	2013
Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère (en Kdh)	318 986	303 587
<i>Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action</i>	<i>8 960 000</i>	<i>5 160 000</i>
Résultat de base par action (en Dh)	36	59
Résultat dilué par action (en Dh)	36	59

NOTE 13. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Au 1er janvier	86 155	86 155
Valeur brute	86 155	86 155
Au 31 Décembre	86 155	86 155

Il s'agit essentiellement du goodwill issu de la fusion – absorption, de la société ex-SDBP, réalisée en 2006.

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

En milliers de MAD	Concessions brevets et droits similaires	Autres	Total
VALEURS BRUTES			
Au 1er janvier 2013	13 675	-	13 675
Acquisitions	13 235		13 235
Autres mouvements	898	-	898
Au 31 Décembre 2013	27 809	-	27 809
Au 1er janvier 2014	27 809	-	27 809
Acquisitions	1 044		1 044
Autres mouvements	-7 753	-	-7 753
Au 31 Décembre 2014	21 100	-	21 100
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR			
Au 1er janvier 2013	-13 135	-	-13 135
Amortissements	-2 686		-2 686
Autres mouvements	-4		-4
Au 31 Décembre 2013	-15 825	-	-15 825
Au 1er janvier 2014	-15 825	-	-15 825
Amortissements	-2 562		-2 562
Autres mouvements	1 622		1 622
Au 31 Décembre 2014	-16 765	-	-16 765
VALEURS NETTES			
Au 31 décembre 2013	11 984	-	11 984
Au 31 décembre 2014	4 335	-	4 335

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers de MAD	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres	Total
VALEURS BRUTES						
Au 1er janvier 2013	99 497	487 922	1 594 396	63 846	113 223	2 358 884
Acquisitions	9 604	26 869	141 122	44 657	6 642	228 894
Cessions et assainissement	-55	-148	-84 975		-1 108	-86 286
Autres mouvements		21 456	34 120	-56 955	-635	-2 014
Au 31 décembre 2013	109 045	536 100	1 684 662	51 549	118 122	2 499 478
Au 1er janvier 2014	109 045	536 100	1 684 662	51 549	118 122	2 499 478
Acquisitions	173	37 425	148 839	93 478	5 936	285 851
Cessions et assainissement	-67	-7 468	-44 903		-3 477	-55 914
Autres mouvements		8 382	43 189	-46 037	2 216	7 750
Au 31 décembre 2014	109 151	574 438	1 831 788	98 990	122 797	2 737 164
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 1er janvier 2013		-281 122	-995 843	-	-80 997	-1 357 961
Amortissements		-27 606	-108 281		-12 296	-148 183
Cessions et assainissement		148	82 107		2 156	84 411
Autres mouvements						-
Au 31 décembre 2013	-	-308 580	-1 022 017	-	-91 136	-1 421 733
Au 1er janvier 2014	-	-308 580	-1 022 017	-	-91 136	-1 421 733
Amortissements		-29 327	-122 813		-12 518	-164 657
Cessions et assainissement		6 823	41 265		2 831	50 919
Au 31 décembre 2014	-	-331 084	-1 103 565	-	-100 823	-1 535 472
VALEURS NETTES						
Au 31 décembre 2013	109 045	227 519	662 645	51 549	26 986	1 077 744
Au 31 décembre 2014	109 151	243 354	728 223	98 990	21 975	1 201 692

Les acquisitions de la période concernent principalement, les rubriques suivantes :

- Création de nouvelles stations (62,9 MMAD)
- Amélioration du réseau existant (97,4 MMAD)
- Investissements GPL « Bouteilles de gaz et citernes » (83,9 MMAD)
- Installations chez les clients hors Réseau (15,6 MMAD)
- Investissements Dépôts et Blending (18,6 MMAD)

NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Prêts et créances	36 256	36 683
Actifs disponibles à la vente (Note 16.1)	34 080	34 080
Autres actifs financiers non courants	4 540	4 527
Autres actifs financiers non courants	74 876	75 290

16.1. Actifs financiers disponibles à la vente ou titres disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés, les autres titres immobilisés et les titres et valeurs de placement non reclassées en équivalents de trésorerie.

L'ensemble de ces éléments est évalué à la juste valeur à la date de clôture.

Les actifs financiers disponibles à la vente se décomposent de la façon suivante au 31 Décembre 2014 et au 31 Décembre 2013 :

Société	Forme juridique	Activité	En MMAD			
			Capital Social	Part TM %	Valeur brute des titres chez TM	Valeur nette des titres chez TM
PETROCAB	SA	Cabotage	40,0	8,71%	1,6	1,6
C.E.C	SA	Stockage	39,6	23,22%	9,2	9,2
ISMAILIA GAZ	SA	Emplissage GPL	20,0	19,99%	4,0	4,0
SOFRENOR	SA	Prod bouteilles de gaz	34,4	17,15%	9,3	9,3
SOMAS	SA	Stockage	60,0	6,00%	8,4	8,4
SCBP - TAFILALET	SA	Emplissage GPL	4,0	49,50%	2,0	1,5
SOCICA	SA	Immobilier	1,000	1,21%	0,007	0,007
SCI MERCEDES	SCI	Immobilier	0,005	90,00%	0,008	0,008
SCI NAPHTEA	SCI	Immobilier	0,020	13,00%	0,003	0,003
Cité 1 des jeunes	SA	Immobilier	0,7	1,14%	0,008	0,008

NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 Décembre 2014 et 31 Décembre 2013 :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Stocks de marchandises	690 612	489 404
Stocks de matières et fournitures consommables	47 269	44 519
Stocks de produits finis	36 885	36 530
Total des stocks en valeur brute	774 766	570 453
Montant de la perte de valeur en début de période	-957	-1 138
Perte de valeur constatée sur la période	-243	181
Montant de la perte de valeur en fin de période	-1 199	-957
Total des stocks en valeur de réalisation	773 567	569 496

L'augmentation du niveau des stocks, à fin 2014 par rapport à fin 2013, s'explique essentiellement par la hausse des approvisionnements en carburants, effectués auprès du fournisseur local SAMIR, sur la dernière période de l'exercice 2014.

NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients au 31 Décembre 2014 et 31 Décembre 2013 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Fournisseurs débiteurs - Avances et acomptes	479	
Créances clients	1 160 192	1 166 284
Personnel débiteur	11 614	5 285
Etat débiteur	1 026 354	1 188 917
Autres débiteurs	21 149	22 491
Total des créances clients et autres débiteurs en valeur brute	2 219 787	2 382 977
Montant de la perte de valeur en début de période	-157 397	-156 924
Perte de valeur constatée sur la période	-5 400	-474
Montant de la perte de valeur en fin de période	-162 797	-157 397
Total des créances clients et autres débiteurs en valeur nette	2 056 990	2 225 579

La baisse de l'état débiteur est due essentiellement à la baisse de l'encours de la caisse de compensation.

NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Trésorerie actif	84 485	127 626
Equivalents de trésorerie	-	856 300
Trésorerie passif	864 151	492 177
Total	-779 666	491 749

NOTE 20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS

Les provisions et autres passifs se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 Décembre 2014 et 31 Décembre 2013 :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Provisions pour risques et charges - non courants	46 845	48 317
Dépôts et cautionnements reçus (CGS) - non courants	26 686	23 162
Consignation GPL - non courants	182 516	193 043
Provisions et autres passifs non courants	256 047	264 521
Provisions pour risques et charges - Courants	-	1 204
Comptes courants marge spéciale / stock de sécurité	44 542	41 092
Provisions et autres passifs courants	44 542	42 296
Provisions et autres passifs	300 589	306 817

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes s'analysent comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Litiges	3 255	2 486
Garanties	-	5 541
Fiscal	3 175	3 368
Douane	16 626	16 626
Autres risques	23 789	21 501
Provisions pour risques et charges	46 845	49 520

En milliers de MAD	Solde au 1er janvier 2014	Ecart de conversion	Dotation de l'exercice	Reprise provision		Solde au 31 décembre 2014
Litiges	2 486		1 561	-792		3 255
Garanties	5 541			-5 541		-
Fiscal	3 368		1 580	-1 772		3 175
Douane	16 626					16 626
Autres risques	21 501		2 299	-10		23 789
Total	49 520	-	5 440	-8 115		46 845
Dont:						
- Part non courante	48 317		5 440	-8 115	1 204	46 845
- Part courante	1 204				-1 204	-

En milliers de MAD	Solde au 1er janvier 2013	Ecart de conversion	Dotation de l'exercice	Reprise provisions utilisées		Solde au 31 décembre 2013
Litiges	3 442		1 197	-2 153		2 486
Garanties	5 541					5 541
Fiscal	22 435			-19 067		3 368
Douane	3 000		16 626	-3 000		16 626
Autres risques	5 672		15 829			21 501
Total	40 089	-	33 652	-24 220		49 520
Dont:						
- Part non courante	17 207		33 432	-1 339	-984	48 317
- Part courante	22 882		220	-22 882	984	1 204

La baisse des provisions pour risques et charges, entre 2013 et 2014, s'explique principalement par la reprise en 2014 de la provision sur les consignations douanières, pour 5,5 MMAD, suite à leur recouvrement en 2013. Cette reprise, a été compensée par l'actualisation de la provision pour risque de non recouvrement des intérêts de retard clients à fin 2014, pour un montant global de 23 MMAD.

NOTE 21. AVANTAGES DU PERSONNEL

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice	10 322	13 321
Coût des services	735	862
Prestations payées	-812	-809
Pertes/gains actuariels	3 009	-3 053
Montant des engagements à la clôture de l'exercice	13 253	10 322

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Montant (provisions) au 1er janvier 2014	10 322	13 321
Dotations de l'exercice/ Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	3 744	-2 191
Reprises pour utilisation / prestations payées	-812	-809
Montants (provisions) au 31 décembre 2014	13 253	10 322

Sensibilité de l'engagement	déc.-14
Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation	-12%
Sensibilité du coût des services par rapport au taux d'actualisation	-15%

	déc.-14
Hypothèses	
Taux d'actualisation	0%
Taux d'augmentation de salaires	4%
Nombre de bénéficiaires:	
-Actifs	282

NOTE 22. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Dettes envers les établissements de crédit	16 359	19 660
Trésorerie Passif	864 151	492 177
Autres dettes financières	8 449	450 673
Total dettes financières courantes	888 958	962 511
Total	888 958	962 511

Les autres dettes financières concernent la dette douanière qui a enregistré une baisse significative en passant de 450,6 MMAD en 2013 à 8,4 MMAD en 2014. Cette baisse s'explique par un recours, en 2014, à des concours bancaires pour un financement plus avantageux des droits de douane.

NOTE 23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Dettes fournisseurs	1 321 452	2 004 632
Etat	1 003 726	993 804
Autres crédateurs	48 745	42 743
Total des dettes fournisseurs et autres crédateurs	2 373 924	3 041 179

NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

24.1. Informations relatives à la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers correspond au montant auquel l'instrument pourrait être échangé lors d'une transaction courante entre deux parties consentantes, à l'exclusion de cas de vente

forcée ou de liquidation. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer la juste valeur :

- La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants est proche de leur valeur comptable du fait de leur échéance courte,
- La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.
- Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.
 - ✓ Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
 - ✓ Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
 - ✓ Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines. En l'absence d'information sur la situation nette IFRS ou Maroc GAAP, les titres sont valorisés à leur coût.
- Instruments dérivés : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Les tableaux ci-après détaillent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Clients et autres débiteurs	2 056 990	2 225 579
Autres actifs financiers	74 876	75 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie	84 485	983 926
Total	2 216 351	3 284 795

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Fournisseurs et autres créditeurs	2 373 924	3 041 179
Dettes financières courantes	888 958	962 511
Total	3 262 882	4 003 689

24.2. Gestion des risques

Le Groupe Total Maroc utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change.

Les risques de change font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de Total Maroc S.A.

La politique du risque de change au sein du Groupe Total Maroc vise à couvrir les engagements fermes à l'importation.

Les opérations de couverture sont réalisées par Total Maroc dans le cadre de procédures et politiques de gestion du risque de change établies par le Groupe.

Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité des devises étrangères par rapport au dirham.

La nature des instruments financiers utilisés en couverture est strictement limitée aux seuls dérivés fermes autorisés sur la place financière marocaine.

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Instruments dérivés - passif		
Matières		
Change		-14 983

NOTE 25. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le résultat opérationnel courant inclus une charge de loyer relative aux contrats de location simple de 23 110 KDH au 31 Décembre 2013 et de 25 943 000 KDH au 31 Décembre 2014.

En milliers de MAD*	déc.-14	déc.-13
CLÔTURE	25 943	23 110
N+1	24 092	21 673
N+2	23 813	21 861
N+3	21 755	21 660
N+4	13 944	19 899
N+5	11 682	12 814
>N+5	93 617	111 142

NOTE 26. AUTRES ENGAGEMENTS

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Avals, cautions et garanties reçus	145 746	121 706
Total Engagements reçus	145 746	121 706
Aval, cautions et garanties donnés	47 246	31 340
Autres engagements donnés	873 000	873 000
Total Engagements donnés	920 246	904 340

Les autres engagements donnés correspondent à des cautions douanières (lignes de crédit d'enlèvement).

NOTE 27. PASSIFS EVENTUELS

Le Groupe Total Maroc a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

La société Total Maroc a fait l'objet au cours de l'exercice 2014 d'un contrôle fiscal et a reçu une notification de la part de l'administration fiscale, portant sur la taxe sur la valeur ajoutée (Périodes du 01/10/2008 au 31/12/2013), l'impôt sur le résultat (exercices 2010 à 2013), l'impôt sur les revenus (exercices 2010 à 2013) ainsi que la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus (exercice 2013). La société a répondu à l'administration fiscale et a demandé un pourvoi devant la Commission Locale de Taxation.

L'administration des douanes réclame à Total Maroc le paiement de droits et taxes de marchandises déclarées sous un régime économique sous douane à la suite de la constatation au niveau du dépôt de SEJ, dans lequel la Société stocke ses produits, d'un écart entre les déclarations douanières d'entrée de ces marchandises et les déclarations douanières de sorties de ces marchandises souscrites par Total Maroc.

Total Maroc est actionnaire à hauteur de 50% de SEJ, propriétaire du dépôt dans lequel les produits pétroliers sont stockés sous un régime économique en douane.

Total Maroc conteste le montant réclamé par l'administration des douanes, considérant qu'il n'y a eu aucune sous-déclaration et qu'il s'agit d'imputation dans le système d'information de la Douane. Dans ce cadre, plusieurs correspondances ont été échangées avec l'administration des douanes, dans lesquelles une analyse exhaustive des déclarations douanières d'entrée et de sortie des marchandises acceptées sous douanes et souscrites par la Société montrent que le différend doit être circonscrit à un problème de « lettrage » ou de « rapprochement » entre les déclarations d'entrée et les apurements de déclarations et/ou mises à la consommation correspondants.

Total Maroc a demandé à l'administration des douanes une réouverture à posteriori des déclarations, dans le but d'apurer et de lettrer toutes les déclarations.

Les documents justificatifs présentés par Total Maroc ont permis de réduire le montant en principal réclamé par l'administration des douanes, en le ramenant de 173 MMAD à 100 MMAD (hors intérêts de retard et pénalités). La Société poursuit cette démarche avec l'administration des douanes pour justifier l'apurement des dossiers résiduels.

Au 31 décembre 2013, Total Maroc a constitué une provision de 13 MMAD au titre de ce contentieux douanier, estimée à l'époque compte tenu de l'état d'avancement des procédures contradictoires.

En 2014, la situation a évolué positivement ; les discussions ont permis en effet de rapprocher les positions réciproques sur les modalités d'apurement des dossiers en suspens compte tenu des éléments probants apportés par Total Maroc.

Néanmoins, par mesure de prudence, Total Maroc a maintenu le niveau de provision à 13 MMAD.

NOTE 28. PARTIES LIEES

28.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les avantages accordés aux principaux dirigeants se décomposent comme suit :

En milliers de MAD	déc.-14	déc.-13
Rémunérations globales y compris les charges patronales	14 196	14 978
Total	14 196	14 978

28.2. Transactions avec les autres parties liées

En milliers de MAD	Ventes	Achats	Créances	Dettes
Entités contrôlant le groupe				
a/ Total Outre Mer				
31/12/2013		4 406 000		663 000
31/12/2014		3 589 000		112 000
Entités sous le contrôle commun				
b/ Filiales du groupe Total Outre Mer				
31/12/2013	19 000	231 000	29 000	49 000
31/12/2014	14 000	218 000	44 000	23 000
Entités contrôlées sous influence notable				
c/ Salam Gaz				
31/12/2013	28	966 971	533	284 126
31/12/2014	20	1 030 045	392	7 000
d/ SDH				
31/12/2013	450	3 344	916	-
31/12/2014	300	3 963	1 276	30
e/ SEJ				
31/12/2013	598	15 913	1 735	2 669
31/12/2014	1 147	13 727	5 279	83

NOTE 29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2014

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total Maroc S.A.	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Gazber	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Ouargaz	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Mahatta	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Salam Gaz	20,00%	20,00%	Mise en équivalence
SEJ	50,00%	50,00%	Mise en équivalence
SDH	33,33%	33,33%	Mise en équivalence

Au 31 décembre 2013

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total Maroc S.A.	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Gazber	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Ouargaz	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Mahatta	100,00%	100,00%	Intégration Globale
Salam Gaz	20,00%	20,00%	Mise en équivalence
SEJ	50,00%	50,00%	Mise en équivalence
SDH	33,33%	33,33%	Mise en équivalence

III. LISTE DES SOCIÉTÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION COMPTABLE DE TOTAL S.A.

Le tableau ci-dessous présente les principales sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable de Total S.A. au 31 décembre 2014 :

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Amont	Abu Dhabi Gas Industries Limited	15,00%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Amont	Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Ltd	5,00%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Amont	Abu Dhabi Marine Areas Limited	33,33%	Royaume-Uni	Émirats arabes unis
Amont	Abu Dhabi Petroleum Company Limited	23,75%	Royaume-Uni	Émirats arabes unis
Amont	Angola Block 14 B.V.	50,01%	Pays-Bas	Angola
Amont	Angola LNG Limited	13,60%	Bermudes	Angola
Amont	Angola LNG Supply Services LLC	13,60%	États-Unis	États-Unis
Amont	Bonny Gas Transport Limited	15,00%	Bermudes	Nigéria
Amont	Brass Holdings S.A.R.L.	100,00%	Luxembourg	Luxembourg
Amont	Brass LNG Ltd	20,48%	Nigéria	Nigéria
Amont	CDF Énergie	100,00%	France	France
Amont	Cepsa Gas Comercializadora S.A.	35,00%	Espagne	Espagne
Amont	Deer Creek Pipelines Limited	75,00%	Canada	Canada
Amont	Dolphin Energy Limited	24,50%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Amont	Dorstfontein Coal Mines (Proprietary) Limited	74,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	E. F. Oil And Gas Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Eastern Power And Electric Company Limited	28,00%	Thaïlande	Thaïlande
Amont	Elf Exploration Production	100,00%	France	France
Amont	Elf Exploration UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Elf Hydrocarbons Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Elf Petroleum Iran	100,00%	France	Iran
Amont	Elf Petroleum UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Eloff Mining Company (Proprietary) Ltd	51,01%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Fina Exploration Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Fina Petroleum Development Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Finosca	100,00%	Colombie	Colombie
Amont	Forzando Coal Mines (Proprietary) Limited	86,74%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Fosmax LNG	27,50%	France	France
Amont	Gas Del Litoral Srlcv	25,00%	Mexique	Mexique
Amont	Gas Investment and Services Company Ltd	10,00%	Royaume-Uni	Oman
Amont	Geomethane	28,04%	France	France
Amont	Geosud	56,08%	France	France
Amont	Gulf Total Tractebel Power Company Psjc	20,00%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Amont	Hazira LNG Private Limited	26,00%	Inde	Inde
Amont	Hazira Port Private Limited	26,00%	Inde	Inde
Amont	Ichthys LNG PTY Ltd	30,00%	Australie	Australie
Amont	Ithemba Farm Proprietary Ltd	100,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Mabruk Oil Operations	100,00%	France	Libye
Amont	Manyeka Coal Mines (Proprietary) Limited	100,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Masinketa Coal Mines Proprietary Limited	74,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Mmakau Coal (Proprietary) Limited	49,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Moattama Gas Transportation Company Limited	31,24%	Bermudes	Myanmar
Amont	National Gas Shipping Company Ltd	5,00%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Amont	Newcastle Coal Mines (Proprietary) Limited	100,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Nigéria LNG Ltd	15,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Norpipe Oil A/S	34,93%	Norvège	Norvège

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Amont	Norpipe Petroleum UK Ltd	32,87%	Royaume-Uni	Norvège
Amont	Norsea Pipeline Limited	32,87%	Royaume-Uni	Norvège
Amont	Novatek	18,24%	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
Amont	Oman LNG LLC	5,54%	Oman	Oman
Amont	Pars LNG Limited	40,00%	Bermudes	Iran
Amont	Petrocedeno	30,32%	Vénézuela	Vénézuela
Amont	Private Oil Holdings Oman Ltd	10,00%	Royaume-Uni	Oman
Amont	Qatar Liquefied Gas Company Limited (II)	16,70%	Qatar	Qatar
Amont	Qatargas Liquefied Gas Company Limited	10,00%	Qatar	Qatar
Amont	Ruwais Fertilizer Industries Limited	33,33%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Amont	Shtokman Development Ag	25,00%	Suisse	Russie, Fédération de
Amont	South Asia Lpg Private Limited	50,00%	Inde	Inde
Amont	South Hook Chp	8,35%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	South Hook LNG Terminal Company Ltd	8,35%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Terneftegas LLC	58,30%	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
Amont	Total (Btc) B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Amont	Total Abu Al Bu Khoosh	100,00%	France	Émirats arabes unis
Amont	Total Austral	100,00%	France	Argentine
Amont	Total Coal South Africa (PTY) Ltd	100,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Total Colombia Pipeline	100,00%	France	Colombie
Amont	Total Dolphin Midstream Limited	100,00%	Bermudes	Bermudes
Amont	Total E&P Absheron B.V.	100,00%	Pays-Bas	Azerbaïdjan
Amont	Total E&P Algérie	100,00%	France	Algérie
Amont	Total E&P Amborip VI	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Angola	100,00%	France	Angola
Amont	Total E&P Angola Block 15 / 06 Limited	100,00%	Bermudes	Angola
Amont	Total E&P Angola Block 17.06	100,00%	France	Angola
Amont	Total E&P Angola Block 25	100,00%	France	Angola
Amont	Total E&P Angola Block 31 Limited	100,00%	Bahamas	Angola
Amont	Total E&P Angola Block 32	100,00%	France	Angola
Amont	Total E&P Angola Block 33	100,00%	France	Angola
Amont	Total E&P Angola Block 39	100,00%	France	Angola
Amont	Total E&P Angola Block 40	100,00%	France	Angola
Amont	Total E&P Arafura Sea	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Aruba B.V.	100,00%	Pays-Bas	Aruba
Amont	Total E&P Australia	100,00%	France	Australie
Amont	Total E&P Australia II	100,00%	France	Australie
Amont	Total E&P Australia III	100,00%	France	Australie
Amont	Total E&P Azerbaijan B.V.	100,00%	Pays-Bas	Azerbaïdjan
Amont	Total E&P Bolivie	100,00%	France	Bolivie
Amont	Total E&P Borneo B.V.	100,00%	Pays-Bas	Brunéi
Amont	Total E&P Bulgaria B.V.	100,00%	Pays-Bas	Bulgarie
Amont	Total E&P Cambodge	100,00%	France	Cambodge
Amont	Total E&P Canada Ltd	100,00%	Canada	Canada
Amont	Total E&P Chine	100,00%	France	Chine
Amont	Total E&P Colombie	100,00%	France	Colombie
Amont	Total E&P Congo	85,00%	Congo	Congo
Amont	Total E&P Côte d'Ivoire	100,00%	France	Côte d'Ivoire
Amont	Total E&P Côte d'Ivoire Ci-514	100,00%	France	Côte d'Ivoire
Amont	Total E&P Côte d'Ivoire Ci-515	100,00%	France	Côte d'Ivoire
Amont	Total E&P Côte d'Ivoire Ci-516	100,00%	France	Côte d'Ivoire

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Amont	Total E&P Cyprus B.V.	100,00%	Pays-Bas	Chypre
Amont	Total E&P Deep Offshore Borneo B.V.	100,00%	Pays-Bas	Brunéi
Amont	Total E&P Denmark B.V.	100,00%	Pays-Bas	Danemark
Amont	Total E&P Do Brasil Ltda	100,00%	Brésil	Brésil
Amont	Total E&P Dolphin Upstream Limited	100,00%	Bermudes	Qatar
Amont	Total E&P East El Burullus Offshore B.V.	100,00%	Pays-Bas	Égypte
Amont	Total E&P Egypt Block 2 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Égypte
Amont	Total E&P Égypte	100,00%	France	Égypte
Amont	Total E&P France	100,00%	France	France
Amont	Total E&P Golfe Holdings Ltd	100,00%	Bermudes	Bermudes
Amont	Total E&P Golfe Limited	100,00%	Émirats arabes unis	Qatar
Amont	Total E&P Guyane Française	100,00%	France	France
Amont	Total E&P Holding Ichthys	100,00%	France	France
Amont	Total E&P Holdings Australia PTY	100,00%	Australie	Australie
Amont	Total E&P Holdings Russia	100,00%	France	France
Amont	Total E&P Hydrocarbons Yemen B.V.	100,00%	Pays-Bas	Yémen
Amont	Total E&P Ichthys	100,00%	France	Australie
Amont	Total E&P Ichthys B.V.	100,00%	Pays-Bas	Australie
Amont	Total E&P Indonesia Gmb Kutai II	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Indonesia Mentawai B.V.	100,00%	Pays-Bas	Indonésie
Amont	Total E&P Indonesia South Mandar	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Indonesia Telen B.V.	100,00%	Pays-Bas	Indonésie
Amont	Total E&P Indonesia West Papua	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Indonésie	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Iran	100,00%	France	Iran
Amont	Total E&P Iraq	100,00%	France	Irak
Amont	Total E&P Italia	100,00%	Italie	Italie
Amont	Total E&P Kazakhstan	100,00%	France	Kazakhstan
Amont	Total E&P Kenya B.V.	100,00%	Pays-Bas	Kenya
Amont	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Harir) B.V.	100,00%	Pays-Bas	Irak
Amont	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Safen) B.V.	100,00%	Pays-Bas	Irak
Amont	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Taza) B.V.	100,00%	Pays-Bas	Irak
Amont	Total E&P Kurdistan Region of Iraq B.V.	100,00%	Pays-Bas	Irak
Amont	Total E&P Kutai Timur	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Libye	100,00%	France	Libye
Amont	Total E&P Lublin B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pologne
Amont	Total E&P Madagascar	100,00%	France	Madagascar
Amont	Total E&P Malaysia	100,00%	France	Malaisie
Amont	Total E&P Maroc	100,00%	France	Maroc
Amont	Total E&P Mauritania Block C9 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Mauritanie
Amont	Total E&P Mauritanie	100,00%	France	Mauritanie
Amont	Total E&P Mauritanie Block Ta29 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Mauritanie
Amont	Total E&P Montelimar	100,00%	France	France
Amont	Total E&P Mozambique B.V.	100,00%	Pays-Bas	Mozambique
Amont	Total E&P Myanmar	100,00%	France	Myanmar
Amont	Total E&P Nederland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Amont	Total E&P New Ventures Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Amont	Total E&P Nigeria Deepwater A Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total E&P Nigeria Deepwater B Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total E&P Nigeria Deepwater C Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total E&P Nigeria Deepwater D Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Amont	Total E&P Nigeria Deepwater E Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total E&P Nigeria Deepwater F Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total E&P Nigeria Deepwater G Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total E&P Nigeria Deepwater H Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total E&P Nigeria Ltd	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total E&P Norge AS	100,00%	Norvège	Norvège
Amont	Total E&P Nurmunai	100,00%	France	Kazakhstan
Amont	Total E&P Oman	100,00%	France	Oman
Amont	Total E&P Oman Petroleum B.V.	100,00%	Pays-Bas	Oman
Amont	Total E&P Philippines B.V.	100,00%	Pays-Bas	Philippines
Amont	Total E&P PNG 1 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle Guinée
Amont	Total E&P PNG 2 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle Guinée
Amont	Total E&P PNG 3 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle Guinée
Amont	Total E&P PNG 4 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle Guinée
Amont	Total E&P PNG 5 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle Guinée
Amont	Total E&P PNG Limited	100,00%	Papouasie-Nouvelle Guinée	Papouasie-Nouvelle Guinée
Amont	Total E&P Poland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pologne
Amont	Total E&P Qatar	100,00%	France	Qatar
Amont	Total E&P RDC	100,00%	Congo, République Démocratique du	Congo, République Démocratique du
Amont	Total E&P Research & Technology USA LLC	100,00%	États-Unis	États-Unis
Amont	Total E&P Russie	100,00%	France	Russie, Fédération de
Amont	Total E&P Sadang	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Sageri	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Sebuk	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P Shtokman	100,00%	France	Russie, Fédération de
Amont	Total E&P South Africa B.V.	100,00%	Pays-Bas	Afrique du Sud
Amont	Total E&P South East Mahakam	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P South Sageri	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total E&P South Sudan	100,00%	France	Soudan du Sud
Amont	Total E&P Syrie	100,00%	France	Syrie
Amont	Total E&P Tajikistan B.V.	100,00%	Pays-Bas	Tadjikistan
Amont	Total E&P Thailand	100,00%	France	Thaïlande
Amont	Total E&P Uganda B.V.	100,00%	Pays-Bas	Ouganda
Amont	Total E&P UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Total E&P Uruguay B.V.	100,00%	Pays-Bas	Uruguay
Amont	Total E&P Uruguay Onshore B.V.	100,00%	Pays-Bas	Uruguay
Amont	Total E&P USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Amont	Total E&P USA Oil Shale, LLC	100,00%	États-Unis	États-Unis
Amont	Total E&P Well Response	100,00%	France	France
Amont	Total E&P Yamal	100,00%	France	France
Amont	Total E&P Yemen	100,00%	France	Yémen
Amont	Total E&P Yemen Block 3 B.V.	100,00%	Pays-Bas	Yémen
Amont	Total Énergie Gaz	100,00%	France	France
Amont	Total Exploration M'Bridge	100,00%	Pays-Bas	Angola

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Amont	Total Exploration Production Nigeria	100,00%	France	France
Amont	Total Facilities Management B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Amont	Total Gabon	58,28%	Gabon	Gabon
Amont	Total Gas & Power Actifs Industriels	100,00%	France	France
Amont	Total Gas & Power Asia Private Limited	100,00%	Singapour	Singapour
Amont	Total Gas & Power Brazil	100,00%	France	France
Amont	Total Gas & Power Chartering Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Total Gas & Power India	100,00%	France	France
Amont	Total Gas & Power Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Total Gas & Power North America Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Amont	Total Gas & Power Services Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Total Gas & Power Thailand	100,00%	France	France
Amont	Total Gas Contracts Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Total Gas Pipeline USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Amont	Total Gas Shale Europe	100,00%	France	France
Amont	Total Gas Transport Ventures	100,00%	France	Azerbaïdjan
Amont	Total Gas Y Electricidad Argentina S.A.	100,00%	Argentine	Argentine
Amont	Total Gasandes	100,00%	France	France
Amont	Total Gass Handel Norge AS	100,00%	Norvège	Norvège
Amont	Total Gastransport Nederland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Amont	Total Gaz Electricité Holdings France	100,00%	France	France
Amont	Total GLNG Australia	100,00%	France	Australie
Amont	Total Holding Dolphin Amont Limited	100,00%	Bermudes	Bermudes
Amont	Total Holdings International B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Amont	Total Holdings Nederland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Amont	Total LNG Angola	100,00%	France	France
Amont	Total LNG Nigeria Limited	100,00%	France	France
Amont	Total LNG Supply Services USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Amont	Total Midstream Holdings UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Total NNS LLC	100,00%	États-Unis	Royaume-Uni
Amont	Total Oil and Gas South America	100,00%	France	France
Amont	Total Oil and Gas Venezuela B.V.	100,00%	Pays-Bas	Vénézuéla
Amont	Total Pars LNG	100,00%	France	Iran
Amont	Total Participations Pétrolières Gabon	100,00%	Gabon	Gabon
Amont	Total Petroleum Angola	100,00%	France	Angola
Amont	Total Profils Pétroliers	100,00%	France	France
Amont	Total Qatar Oil and Gas	100,00%	France	France
Amont	Total SCP S.A.R.L.	100,00%	Luxembourg	Luxembourg
Amont	Total Shtokman B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Amont	Total South Pars	100,00%	France	Iran
Amont	Total Tengah	100,00%	France	Indonésie
Amont	Total Termokarstovoye B.V.	100,00%	Pays-Bas	Russie, Fédération de
Amont	Total Tractebel Emirates O & M Company	50,00%	France	Émirats arabes unis
Amont	Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	France	Émirats arabes unis
Amont	Total Upstream Nigeria Limited	100,00%	Nigéria	Nigéria
Amont	Total Upstream UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Amont	Total Venezuela	100,00%	France	Vénézuéla
Amont	Total Yemen LNG Company Ltd.	100,00%	Bermudes	Bermudes
Amont	Transportadora De Gas Del Mercosur S.A.	32,68%	Argentine	Argentine
Amont	Tumelo Coal Mines Proprietary Limited	49,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Amont	Unitah Colorado Resources II, LLC	100,00%	États-Unis	États-Unis
Amont	Yamal LNG	30,95%	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Amont	Yemen LNG Company Ltd	39,62%	Bermudes	Yémen
Amont	Ypergas S.A.	100,00%	Venezuela	Venezuela
Raffinage-Chimie	Appryl SNC	50,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Architectural & Structural Adhesives PTY Ltd	100,00%	Australie	Australie
Raffinage-Chimie	Atlantic Trading And Marketing Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Ato Findley Deutschland GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Atotech (China) Chemicals Ltd.	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Atotech Asia Pacific	100,00%	Hong-Kong	Hong-Kong
Raffinage-Chimie	Atotech B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage-Chimie	Atotech Canada Ltd	100,00%	Canada	Canada
Raffinage-Chimie	Atotech Cz	100,00%	République Tchèque	République Tchèque
Raffinage-Chimie	Atotech De Mexico	100,00%	Mexique	Mexique
Raffinage-Chimie	Atotech Deutschland GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Atotech Do Brasil Galvanotecnica	100,00%	Brésil	Brésil
Raffinage-Chimie	Atotech Espana S.A.	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Atotech France	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Atotech India Ltd	100,00%	Inde	Inde
Raffinage-Chimie	Atotech Istanbul Kimya Sanayi Ticaret Limited Sirketi	100,00%	Turquie	Turquie
Raffinage-Chimie	Atotech Italia	100,00%	Italie	Italie
Raffinage-Chimie	Atotech Japan	100,00%	Japon	Japon
Raffinage-Chimie	Atotech Korea Ltd.	100,00%	Corée, République de	Corée, République de
Raffinage-Chimie	Atotech Malaysia Sdn Bhd	100,00%	Malaisie	Malaisie
Raffinage-Chimie	Atotech Nederland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage-Chimie	Atotech Österreich GmbH	100,00%	Autriche	Autriche
Raffinage-Chimie	Atotech Poland	100,00%	Pologne	Pologne
Raffinage-Chimie	Atotech SEA Pte	100,00%	Singapour	Singapour
Raffinage-Chimie	Atotech Servicios De Mexico S.A. De Cv	100,00%	Mexique	Mexique
Raffinage-Chimie	Atotech SK	100,00%	Slovaquie	Slovaquie
Raffinage-Chimie	Atotech Skandinavién	100,00%	Suède	Suède
Raffinage-Chimie	Atotech Slovenija, Proizvodnja Kemičnih Izdelkov, D. D.	100,00%	Slovénie	Slovénie
Raffinage-Chimie	Atotech Taïwan	100,00%	Taïwan	Taïwan
Raffinage-Chimie	Atotech Thaïlande	100,00%	Thaïlande	Thaïlande
Raffinage-Chimie	Atotech UK	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Atotech USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Atotech Vietnam Company Limited	100,00%	Vietnam	Vietnam
Raffinage-Chimie	Balzatex S.A.S.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Barry Control Aerospace SNC	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Basf Total Petrochemicals LLC	40,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Bay Junction, Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Borrachas Portalegre Ltda	100,00%	Portugal	Portugal
Raffinage-Chimie	Bostik (Shanghai) Management Co. Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Bostik (Thaïlande) Co. Ltd	100,00%	Thaïlande	Thaïlande
Raffinage-Chimie	Bostik A / S	100,00%	Danemark	Danemark
Raffinage-Chimie	Bostik AB	100,00%	Suède	Suède
Raffinage-Chimie	Bostik Argentina S.A.	100,00%	Argentine	Argentine
Raffinage-Chimie	Bostik AS	100,00%	Norvège	Norvège
Raffinage-Chimie	Bostik AS	100,00%	Estonie	Estonie
Raffinage-Chimie	Bostik Australia PTY Ltd	100,00%	Australie	Australie
Raffinage-Chimie	Bostik Belux NV S.A.	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Bostik B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Raffinage-Chimie	Bostik Canada Ltd	100,00%	Canada	Canada
Raffinage-Chimie	Bostik Egypt For Production of Adhesives S.A.E.	100,00%	Égypte	Égypte
Raffinage-Chimie	Bostik Findley China Co, Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Bostik Findley Hong Kong Company Limited	100,00%	Hong-Kong	Hong-Kong
Raffinage-Chimie	Bostik Findley Malaysia Sdn-Bhd	100,00%	Malaisie	Malaisie
Raffinage-Chimie	Bostik GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Bostik Holding B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage-Chimie	Bostik Holding Hong Kong Ltd	100,00%	Hong-Kong	Hong-Kong
Raffinage-Chimie	Bostik Holding S.A.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Bostik Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Bostik India Private Ltd	100,00%	Inde	Inde
Raffinage-Chimie	Bostik Industries Limited	100,00%	Irlande	Irlande
Raffinage-Chimie	Bostik Korea Limited	100,00%	Corée, République de	Corée, République de
Raffinage-Chimie	Bostik Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Bostik Mexicana S.A. de CV	100,00%	Mexique	Mexique
Raffinage-Chimie	Bostik Nederland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage-Chimie	Bostik New Zealand Ltd	100,00%	Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande
Raffinage-Chimie	Bostik Oberursel GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Bostik Ooo	100,00%	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
Raffinage-Chimie	Bostik Oy	100,00%	Finlande	Finlande
Raffinage-Chimie	Bostik Philippines, Inc	100,00%	Philippines	Philippines
Raffinage-Chimie	Bostik Polska Sp Z.O.O	99,50%	Pologne	Pologne
Raffinage-Chimie	Bostik S.A.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Bostik S.A. (Spain)	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Bostik SIA	100,00%	Lettonie	Lettonie
Raffinage-Chimie	Bostik UAB (Lithuania)	100,00%	Lituanie	Lituanie
Raffinage-Chimie	Bostik Unipessoal LDA	100,00%	Portugal	Portugal
Raffinage-Chimie	Bostik Vietnam Company Limited	100,00%	Vietnam	Vietnam
Raffinage-Chimie	Bostik-Nitta Co. Ltd	66,00%	Japon	Japon
Raffinage-Chimie	Buckeye Products Pipeline, L. P.	14,66%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Caoutchoucs Modernes S.A.S.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Catelsa-Caceres SAU	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Catelsa-Parets SLU	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Cekomastik Kimya Sanayi Ve Ticaret A.S	100,00%	Turquie	Turquie
Raffinage-Chimie	Cie Tunisienne Du Caoutchouc SARL	100,00%	Tunisie	Tunisie
Raffinage-Chimie	Cosden, LLC	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Cos-Mar Company	50,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Cray Valley (Guangzhou) Chemical Co., Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Cray Valley Czech	100,00%	République Tchèque	République Tchèque
Raffinage-Chimie	Cray Valley HSC Asia Limited	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Cray Valley Italia S.R.L.	100,00%	Italie	Italie
Raffinage-Chimie	Cray Valley S.A.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	CSSA – Chartering And Shipping Services S.A.	100,00%	Suisse	Suisse
Raffinage-Chimie	Dalian Total Consulting Co Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Dalian West Pacific Petrochemical Co Ltd (Wepec)	22,41%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Espa SARL	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Ethylene Est	99,98%	France	France
Raffinage-Chimie	Feluy Immobati	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Fina Technology, Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Raffinage-Chimie	FPL Enterprises, Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Gasket (Suzhou) Valve Components Co., Ltd.	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Gasket International S.p.A.	100,00%	Italie	Italie
Raffinage-Chimie	Geosel Manosque	53,40%	France	France
Raffinage-Chimie	Grace Development Limited	100,00%	Hong-Kong	Hong-Kong
Raffinage-Chimie	Grande Paroisse S.A.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Guangzhou Sphere Chemicals Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Gulf Coast Pipe Line, L. P.	14,66%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	HBA Hutchinson Brasil Automotiva Ltda	100,00%	Brésil	Brésil
Raffinage-Chimie	Hutchinson Polymers SNC	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Hutchinson SRO	100,00%	République Tchèque	République Tchèque
Raffinage-Chimie	Hutchinson (UK) Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Hutchinson (Wuhan) Automotive Rubber Products Company Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Hutchinson Aeronautique & Industrie Limited	100,00%	Canada	Canada
Raffinage-Chimie	Hutchinson Aeroservices GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Aeroservices S.A.S.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Hutchinson Aeroservices SL	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Aerospace & Industry, Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Hutchinson Aerospace GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Aftermarket USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Hutchinson Antivibration Systems, Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Hutchinson Argentina S.A.	100,00%	Argentine	Argentine
Raffinage-Chimie	Hutchinson Autopartes De Mexico S.A.de CV	100,00%	Mexique	Mexique
Raffinage-Chimie	Hutchinson Borrachas De Portugal Ltda	100,00%	Portugal	Portugal
Raffinage-Chimie	Hutchinson Corporation	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Hutchinson Do Brasil S.A.	100,00%	Brésil	Brésil
Raffinage-Chimie	Hutchinson Flexibles Automobile SNC	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Hutchinson FTS Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Hutchinson GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Holdings UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Hutchinson Iberia, S.A.	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Industrial Rubber Products (Suzhou) Co.,Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Hutchinson Industrias Del Caucho Sau	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Industries Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Hutchinson Japan Co., Ltd	100,00%	Japon	Japon
Raffinage-Chimie	Hutchinson Korea Limited	100,00%	Corée, République de	Corée, République de
Raffinage-Chimie	Hutchinson Nichirin Brake Hoses, S.L.	70,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Palamos	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Poland Sp ZO.O.	100,00%	Pologne	Pologne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Porto Tubos Flexíveis Ltda	100,00%	Portugal	Portugal
Raffinage-Chimie	Hutchinson S.A.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Hutchinson Sales Corporation	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Hutchinson Santé SNC	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Hutchinson Seal de Mexico S.A.de CV	100,00%	Mexique	Mexique
Raffinage-Chimie	Hutchinson Sealing Systems Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Hutchinson SNC	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Hutchinson SRL (Italie)	100,00%	Italie	Italie
Raffinage-Chimie	Hutchinson SRL (Roumanie)	100,00%	Roumanie	Roumanie
Raffinage-Chimie	Hutchinson Stop-Choc GmbH & Co. Kg	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Hutchinson Suisse S.A.	100,00%	Suisse	Suisse

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Raffinage-Chimie	Hutchinson Transferencia De Fluidos S.A.de CV	100,00%	Mexique	Mexique
Raffinage-Chimie	Hutchinson Tunisie SARL	100,00%	Tunisie	Tunisie
Raffinage-Chimie	Industrias Tecnicas De La Espuma SL	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Industrielle Desmarquoy SNC	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Jehier S.A.S.	99,89%	France	France
Raffinage-Chimie	Jiangsu Bostik Adhesive CO	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	JPR S.A.S.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Keumah Flow Co Ltd	100,00%	Corée, République de	Corée, République de
Raffinage-Chimie	Keumhan Co Ltd	100,00%	Corée, République de	Corée, République de
Raffinage-Chimie	Keumhan Vietnam Co., Limited	100,00%	Vietnam	Vietnam
Raffinage-Chimie	Ktn Kunststofftechnik Nobitz GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	La Porte Pipeline Company, L. P.	50,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	La Porte Pipeline GP, L.L.C.	50,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Laffan Refinery Company Limited	10,00%	Qatar	Qatar
Raffinage-Chimie	Le Joint Francais SNC	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Legacy Site Services LLC	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Les Stratifies S.A.S.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	LJF(UK) Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Lone Wolf Land Co.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	LSS Funding Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Machen Land Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Mapa Spontex Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Mem Bauchemie GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Mydrin SRL	100,00%	Italie	Italie
Raffinage-Chimie	Naphtachimie	50,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Olutex Oberlausitzer Luftfahrttextilien GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Pamargan (Malta) Products Limited	100,00%	Malte	Malte
Raffinage-Chimie	Pamargan Products Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Paulstra Silentbloc S.A.	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Paulstra SNC	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	PT Bostik Indonesia	100,00%	Indonésie	Indonésie
Raffinage-Chimie	Qatar Petrochemical Company Q.S.C. (Qapco)	20,00%	Qatar	Qatar
Raffinage-Chimie	Qatofin Company Limited	49,09%	Qatar	Qatar
Raffinage-Chimie	Résilium	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Retia	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Retia USA LLC	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Samsung Total Petrochemicals Co. Ltd	50,00%	Corée, République de	Corée, République de
Raffinage-Chimie	San Jacinto Rail Limited	17,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company	37,50%	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
Raffinage-Chimie	Sigmakalon Group B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage-Chimie	Socap International Ltd	100,00%	Bermudes	Bermudes
Raffinage-Chimie	Société Marocaine Des Colles	97,01%	Maroc	Maroc
Raffinage-Chimie	Sovereign Chemicals Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Starquartz Industries, Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Stillman Seal Corporation	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Stop-Choc (UK) Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Techlam S.A.S.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Tekbau Yapi Malzemeleri Madencilik Sanayi AS	100,00%	Turquie	Turquie

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Raffinage-Chimie	Total Activites Maritimes	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Total Australia Limited	100,00%	Australie	Australie
Raffinage-Chimie	Total Deutschland GmbH *	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Total Downstream UK Plc	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Total European Trading	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Total International Limited – Totinter	100,00%	Bermudes	Bermudes
Raffinage-Chimie	Total Laffan Refinery	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Total Laffan Refinery II B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage-Chimie	Total Lindsey Oil Refinery Ltd	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Total Oil & Gas Australia PTY Ltd	100,00%	Australie	Australie
Raffinage-Chimie	Total Olefins Antwerp	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Total Opslag En Pijpleiding Nederland NV	55,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Raffinage-Chimie	Total Par LLC	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals & Refining USA Inc *	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals & Refining S.A. / NV*	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals (China) Trading Co Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals (Foshan) Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals (Hong Kong) Ltd	100,00%	Hong-Kong	Hong-Kong
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals (Ningbo) Ltd	100,00%	Chine	Chine
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals Development Feluy	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals Ecaussinnes	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals Feluy	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals France	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals Iberica	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals Pipeline USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Total Petrochemicals UK Ltd	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Raffinage-Chimie	Total Polymers Antwerp	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Total Raffinaderij Antwerpen NV	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Total Raffinage Chimie	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Total Raffinage France	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Total Raffinerie Mitteldeutschland GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Raffinage-Chimie	Total Refining & Chemicals Saudi Arabia S.A.S.	100,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Total Research & Technology Feluy	100,00%	Belgique	Belgique
Raffinage-Chimie	Total Splitter USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie	Total Trading and Marketing Canada LP	100,00%	Canada	Canada
Raffinage-Chimie	Total Trading Asia Pte Ltd	100,00%	Singapour	Singapour
Raffinage-Chimie	Total Trading Canada Limited	100,00%	Canada	Canada
Raffinage-Chimie	Total Trading Products S.A.	100,00%	Suisse	Suisse
Raffinage-Chimie	Totsa Total Oil Trading S.A.	100,00%	Suisse	Suisse
Raffinage-Chimie	Transalpes SNC	67,00%	France	France
Raffinage-Chimie	Trans-Ethylene	99,98%	France	France
Raffinage-Chimie	UAB Atotech-Chemeta	100,00%	Lituanie	Lituanie
Raffinage-Chimie	Usina Fortaleza Industria E Comercio De Massa Fina Ltda	100,00%	Brésil	Brésil
Raffinage-Chimie	Vibrachoc SAU	100,00%	Espagne	Espagne
Raffinage-Chimie	Zeeland Refinery N.V.	55,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Marketing & Services	Aetolia Energy Site Anonymi Energeiaki Etairaia (Distinctive Tiel Aetolia Energeiaki Etairaia)	41,84%	Grèce	Grèce
Marketing & Services	Aetolia Energy Site Malta Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	Air Total (Suisse) S.A.	100,00%	Suisse	Suisse
Marketing & Services	Air Total International S.A.	100,00%	Suisse	Suisse
Marketing & Services	Alexsun 1 Malta Limited	59,77%	Malte	Malte

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services	Alexsun2 Malta Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	Almyros Energy Solution Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive Title Almyros Energeiaki A.E.)	41,84%	Grèce	Grèce
Marketing & Services	Almyros Energy Solution Malta Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	Alvea	100,00%	France	France
Marketing & Services	Amyris Inc.	17,23%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Antilles Gaz	100,00%	France	France
Marketing & Services	Ardeches Solaire – Draga 1	59,77%	France	France
Marketing & Services	Aristea	51,00%	Belgique	Belgique
Marketing & Services	Arteco	49,99%	Belgique	Belgique
Marketing & Services	AS 24	100,00%	France	France
Marketing & Services	AS 24 Belgie NV	100,00%	Belgique	Belgique
Marketing & Services	AS 24 Espanola S.A.	100,00%	Espagne	Espagne
Marketing & Services	AS 24 Fuel Card Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Marketing & Services	AS 24 Polska Sp ZOO	100,00%	Pologne	Pologne
Marketing & Services	AS 24 Tankservice GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	Auo SunPower Sdn. Bhd.	29,88%	Malaisie	Malaisie
Marketing & Services	Badenhorst Pv 2 Equity Co LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Badenhorst Pv 2 Hold Co LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Beit Hagedi Renewable Energies Ltd	59,77%	Israël	Israël
Marketing & Services	Bertophase (PTY) Ltd	59,77%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	Bnb Bloomfield Solar LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Caldeo	100,00%	France	France
Marketing & Services	Charente Maritime Solaire – St Leger 1	59,77%	France	France
Marketing & Services	Charvet La Mure Bianco	100,00%	France	France
Marketing & Services	Clean Acquisition Co., LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Compagnie Petroliere de l'Ouest- CPO	100,00%	France	France
Marketing & Services	Corona Sands, LLC	29,88%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	CPE Énergies	100,00%	France	France
Marketing & Services	Cristal Marketing Egypt	80,78%	Égypte	Égypte
Marketing & Services	Dca-Mory-Shipp	100,00%	France	France
Marketing & Services	Deaar Pv Equity Co LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Deaar Pv Hold Co LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Diamond Energy PTY Ltd	14,94%	Australie	Australie
Marketing & Services	Dragonfly Systems, Inc	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Eau Chaude Réunion (ECR)	50,00%	France	France
Marketing & Services	Egedis	100,00%	France	France
Marketing & Services	Elf Lubricants (Guangzhou) Co Ltd	58,00%	Chine	Chine
Marketing & Services	Elf Oil UK Aviation Ltd	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Marketing & Services	Elf Oil UK Properties Ltd	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Marketing & Services	Filipinas Third Millenium Realty	64,00%	Philippines	Philippines
Marketing & Services	First Philec Solar Corporation	8,97%	Philippines	Philippines
Marketing & Services	Fiwado B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Marketing & Services	Gilat Renewable Energies Ltd	59,77%	Israël	Israël
Marketing & Services	Greenbotics, Inc.	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Hemathia Successful Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive Title Hemathia Successful A.E.)	41,84%	Grèce	Grèce
Marketing & Services	Hemethia Successful Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	High Plains Ranch I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Huaxia Cpv (Inner Mongolia) Power Co., Ltd	14,94%	Chine	Chine
Marketing & Services	Immo Énergie	59,77%	France	France
Marketing & Services	Institut Photovoltaïque D'Ile De France (IPVF)	43,00%	France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services	Jda Overseas Holdings, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Klipgats Pv 3 Equity Co LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Klipgats Pv 3 Hold Co LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Klipgats Pv 7 Equity Co LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Klipgats Pv 7 Hold Co LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Kozani Energy Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive Title Kozani Energy S.A.)	59,77%	Grèce	Grèce
Marketing & Services	Kozani Energy Malta Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	La Defense Filipinas Holding Corporation	40,00%	Philippines	Philippines
Marketing & Services	Lemoore Stratford Land Holdings IV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Luis Solar, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Mariveles Joint Venture Corp	49,98%	Philippines	Philippines
Marketing & Services	Michel Mineralölhandel GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	National Petroleum Refiners of South Africa (PTY)	18,22%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	Nevatim Green Energies Ltd	59,77%	Israël	Israël
Marketing & Services	Parrey, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Patish (West) Green Energies Ltd	59,77%	Israël	Israël
Marketing & Services	Peninsula Land Bay Realty Corporation	31,94%	Philippines	Philippines
Marketing & Services	Photovotaica Parka Veroia Anonymi Etaireia	59,77%	Grèce	Grèce
Marketing & Services	Pluto Acquisition Company LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Produits Pétroliers Stela	99,99%	France	France
Marketing & Services	Pv Salvador SPA	20,00%	Chili	Chili
Marketing & Services	Quimica Vasca S.A. Unipersonal	100,00%	Espagne	Espagne
Marketing & Services	Ray of success Anonymi Energeiaki Etaireia (Distinctive title Ray of success A.E.)	41,84%	Grèce	Grèce
Marketing & Services	Ray of success Malta Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	Rotem SunPower Ltd	59,77%	Israël	Israël
Marketing & Services	Servauto Nederland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Marketing & Services	Sgula (West) Green Energies Ltd	59,77%	Israël	Israël
Marketing & Services	Shams Power Company PJSC	20,00%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Marketing & Services	Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles	50,00%	France	France
Marketing & Services	Société des transports petroliers par pipeline	35,50%	France	France
Marketing & Services	Société d'Exploitation de centrales photovoltaïques	29,94%	France	France
Marketing & Services	Société mahoraise de stockage de produits pétroliers	100,00%	France	France
Marketing & Services	Société pour l'exploitation de l'usine de Rouen	98,98%	France	France
Marketing & Services	Société Urbaine des Pétroles	100,00%	France	France
Marketing & Services	S-Oil Total Lubricants Co Ltd	50,00%	Corée, République de	Corée, République de
Marketing & Services	Solar Assurance Capital PTY Ltd	59,77%	Australie	Australie
Marketing & Services	Solar Beacon California 1, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Greenhouse I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Arizona HMR-I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Arizona I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Arizona II, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Arizona III, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Arizona IV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Arizona V, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Arizona VI, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Arizona VII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Blythe Mesa I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services	Solar Star California I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California IV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California VII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XIII Parent, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XIII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XIX, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XLIX, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XV Parent, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XVI, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XVII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XVIII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XX, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXI, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXIII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXIV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXIX, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXVI, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXVII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXVIII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXX, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXI, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXIII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXIV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXIX, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXVI, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXVII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star California XXXVIII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Colorado I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Colorado II, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Colorado III, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Connecticut I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Hawaii I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Hawaii II, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Hawaii III, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Hawaii IV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Hi Air, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Holding, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star New Jersey III, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star New Jersey IV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star New York I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Oceanside, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Puerto Rico I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Rancho Cwd I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Texas I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Texas II, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Texas III, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star Texas IV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services	Solar Star XI, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solar Star YC, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Solarbridge Technologies, Inc.	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Sp Cordobesa Malta Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	Sp Quintana Malta Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	Spml Land, Inc.	59,77%	Philippines	Philippines
Marketing & Services	Spwr Energias Renovaveis Unipessoal, Lda.	59,77%	Portugal	Portugal
Marketing & Services	Spwr EW 2013-1, LLC	0,60%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Spwr MS 2013-1, LLC	29,88%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Spwr PP 2014-1, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Spwr Solar Energeiaki Hellas Single Member EPE	59,77%	Grèce	Grèce
Marketing & Services	Spwr Usb 2013-1, LLC	0,60%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Spwr Usb 2013-2, LLC	0,60%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Spwr Usb 2013-3, LLC	0,60%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SSSA, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Access I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Assetco, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Beacon 1 Holdings LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Bermuda Holdings	59,77%	Bermudes	Bermudes
Marketing & Services	SunPower Capital Australia PTY Ltd	59,77%	Australie	Australie
Marketing & Services	SunPower Capital Services, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Capital, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Commercial Finance I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Coppa Holdings LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Corp Israel Ltd	59,77%	Israël	Israël
Marketing & Services	SunPower Corporation	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Corporation (Switzerland) SARL	59,77%	Suisse	Suisse
Marketing & Services	SunPower Corporation Australia PTY Ltd	59,77%	Australie	Australie
Marketing & Services	SunPower Corporation Limited	59,77%	Hong-Kong	Hong-Kong
Marketing & Services	SunPower Corporation Malta Holdings Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	SunPower Corporation Mexico, S. de R. L. De C.V.	59,77%	Mexique	Mexique
Marketing & Services	SunPower Corporation Southern Africa (PTY) Ltd	59,77%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	SunPower Corporation SPA	59,77%	Chili	Chili
Marketing & Services	SunPower Corporation UK Limited	59,77%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Marketing & Services	SunPower Corporation, Systems	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Devco, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Development Company	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Energy Systems (PTY) Ltd	59,77%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	SunPower Energy Systems Canada Corporation	59,77%	Canada	Canada
Marketing & Services	SunPower Energy Systems Korea	59,77%	Corée, République de	Corée, République de
Marketing & Services	SunPower Energy Systems Singapore Pte Ltd	59,77%	Singapour	Singapour
Marketing & Services	SunPower Energy Systems Southern Africa (PTY) Ltd	59,77%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	SunPower Energy Systems Spain, SL	59,77%	Espagne	Espagne
Marketing & Services	SunPower Foundation	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower France S.A.S.	59,77%	France	France
Marketing & Services	SunPower GmbH	59,77%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	SunPower Holdco, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Italia S.R.L.	59,77%	Italie	Italie
Marketing & Services	SunPower Japan KK	59,77%	Japon	Japon

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services	SunPower Malta Limited	59,77%	Malte	Malte
Marketing & Services	SunPower Manufacturing (PTY) Ltd	59,77%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	SunPower Manufacturing de Vernejoul	59,77%	France	France
Marketing & Services	SunPower North America, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Philippines Ltd. – Regional Operating Headquarters	59,77%	Caïmans, Îles	Philippines
Marketing & Services	SunPower Philippines Manufacturing Ltd.	59,77%	Caïmans, Îles	Philippines
Marketing & Services	SunPower Residential I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Software I, Inc.	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solar Energy Technology (Tianjin) Co., Ltd	59,77%	Chine	Chine
Marketing & Services	SunPower Solar India Private Limited	59,77%	Inde	Inde
Marketing & Services	SunPower Solar Malaysia Sdn. Bhd.	59,77%	Malaisie	Malaisie
Marketing & Services	SunPower Solar Monitoring, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram I, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram II, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram III, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram IV, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram V, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram VI, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram VII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram VIII, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram IX, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Solarprogram X, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	SunPower Systems Belgium Sprl	59,77%	Belgique	Belgique
Marketing & Services	SunPower Systems Hispaniola SARL	59,77%	République Dominicaine	République Dominicaine
Marketing & Services	SunPower Systems Mexico S. de R. L. de C.V.	59,77%	Mexique	Mexique
Marketing & Services	SunPower Systems SARL	59,77%	Suisse	Suisse
Marketing & Services	SunPower Technology Ltd.	59,77%	Caïmans, Îles	Caïmans, Îles
Marketing & Services	Sunray Italy S.R.L.	59,77%	Italie	Italie
Marketing & Services	Sunrente Investissement France S.A.S.	59,77%	France	France
Marketing & Services	Sunrise 1, LLC	33,78%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Sunzil	50,00%	France	France
Marketing & Services	Sunzil Caraïbes	50,00%	France	France
Marketing & Services	Sunzil Mayotte S.A.S.	50,00%	France	France
Marketing & Services	Sunzil Océan Indien	50,00%	France	France
Marketing & Services	Sunzil Pacific	50,00%	France	France
Marketing & Services	Sunzil Polynésie	50,00%	France	France
Marketing & Services	Sunzil Polynésie Services	50,00%	France	France
Marketing & Services	Sunzil Services Caraïbes	50,00%	France	France
Marketing & Services	Sunzil Services Océan Indien	50,00%	France	France
Marketing & Services	Swingletree Operations, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Temasol	59,77%	Maroc	Maroc
Marketing & Services	Tenesol de Mexico S.A. de CV	59,77%	Mexique	Mexique
Marketing & Services	Tenesol Energie Maroc	59,77%	Maroc	Maroc
Marketing & Services	Tenesol S.A.S.	59,77%	France	France
Marketing & Services	Tenesol SPV1	59,77%	France	France
Marketing & Services	Tenesol SPV2	59,77%	France	France
Marketing & Services	Tenesol Technologies	59,77%	France	France
Marketing & Services	Tenesol VDP	59,77%	France	France
Marketing & Services	Tenesol Venezuela	59,77%	Venezuela	Venezuela
Marketing & Services	Tilt Solar, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services	Torimode (PTY) Ltd	59,77%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	Toriprox (PTY) Ltd	59,77%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	Torisol (PTY) Ltd	59,77%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	Total (Africa) Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Marketing & Services	Total (Fiji) Limited	100,00%	Fidji	Fidji
Marketing & Services	Total (Tianjin) Manufacturing Co., Ltd.	100,00%	Chine	Chine
Marketing & Services	Total Abengoa Solar Emirates Investment Company B.V.	50,00%	Pays-Bas	Émirats arabes unis
Marketing & Services	Total Additifs et Carburants Spéciaux	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Africa S.A.	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Aviation And Export Ltd	100,00%	Zambie	Zambie
Marketing & Services	Total Belgium	100,00%	Belgique	Belgique
Marketing & Services	Total Bitumen Deutschland GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	Total Bitumen UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Marketing & Services	Total Botswana (PTY) Ltd	50,10%	Botswana	Botswana
Marketing & Services	Total Burkina	100,00%	Burkina Faso	Burkina Faso
Marketing & Services	Total Cambodge	100,00%	Cambodge	Cambodge
Marketing & Services	Total Cameroun	67,01%	Cameroun	Cameroun
Marketing & Services	Total Caraïbes	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Ceska Republika S.R.O	100,00%	République Tchèque	République Tchèque
Marketing & Services	Total China Investment Co Ltd	100,00%	Chine	Chine
Marketing & Services	Total Congo	99,70%	Congo	Congo
Marketing & Services	Total Corse	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Côte d'Ivoire	73,01%	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
Marketing & Services	Total Denmark A / S	100,00%	Danemark	Danemark
Marketing & Services	Total Deutschland GmbH *	100,00%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	Total Egypt	80,78%	Égypte	Égypte
Marketing & Services	Total Énergie Développement	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Énergie Do Brasil	59,77%	Brésil	Brésil
Marketing & Services	Total Énergie Solaire Concentrée	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Énergies nouvelles Activités USA	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Espana S.A.	100,00%	Espagne	Espagne
Marketing & Services	Total Especialidades Argentina	100,00%	Argentine	Argentine
Marketing & Services	Total Ethiopia	100,00%	Éthiopie	Éthiopie
Marketing & Services	Total Fluides	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Freeport Corporation	100,00%	Philippines	Philippines
Marketing & Services	Total Fuels Wuhan Company Limited	100,00%	Chine	Chine
Marketing & Services	Total Glass Lubricants Europe GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	Total Guadeloupe	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Guinea Ecuatorial	80,00%	Guinée Équatoriale	Guinée Équatoriale
Marketing & Services	Total Guinee	100,00%	Guinée	Guinée
Marketing & Services	Total Holding Asie	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Hungaria Kft	100,00%	Hongrie	Hongrie
Marketing & Services	Total Jamaica Ltd	100,00%	Jamaïque	Jamaïque
Marketing & Services	Total Jordan	100,00%	Jordanie	Jordanie
Marketing & Services	Total Kenya	93,96%	Kenya	Kenya
Marketing & Services	Total Lesotho (PTY) Ltd	50,10%	Lesotho	Lesotho
Marketing & Services	Total Liban	100,00%	Liban	Liban
Marketing & Services	Total Liberia Inc	100,00%	Libéria	Libéria
Marketing & Services	Total Lubricants (China) Co Ltd	86,49%	Chine	Chine
Marketing & Services	Total Lubricants Taïwan, Ltd.	63,00%	Taïwan	Taïwan
Marketing & Services	Total Lubrifiants	99,98%	France	France
Marketing & Services	Total Lubrifiants Services Automobile	99,98%	France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services	Total Luxembourg S.A.	100,00%	Luxembourg	Luxembourg
Marketing & Services	Total Madagasikara S.A.	79,44%	Madagascar	Madagascar
Marketing & Services	Total Mali	100,00%	Mali	Mali
Marketing & Services	Total Marine Fuels	100,00%	Singapour	Singapour
Marketing & Services	Total Marketing Egypt	80,78%	Égypte	Égypte
Marketing & Services	Total Marketing Gabon	90,00%	Gabon	Gabon
Marketing & Services	Total Marketing Middle East Free Zone	100,00%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Marketing & Services	Total Marketing Services	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Marketing Tchad	100,00%	Tchad	Tchad
Marketing & Services	Total Marketing Uganda	100,00%	Ouganda	Ouganda
Marketing & Services	Total Maroc	70,00%	Maroc	Maroc
Marketing & Services	Total Mauritius	55,00%	Maurice	Maurice
Marketing & Services	Total Mayotte	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Mexico S.A. de CV	100,00%	Mexique	Mexique
Marketing & Services	Total Mineraloel Und Chemie GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	Total Mineralöl GmbH	100,00%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	Total Mozambique	100,00%	Mozambique	Mozambique
Marketing & Services	Total Namibia (PTY) Ltd	50,10%	Namibie	Namibie
Marketing & Services	Total Nederland NV	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Marketing & Services	Total New Energies Ltd	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Marketing & Services	Total New Energies USA, Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Total New Energies Ventures USA, Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Total Niger S.A.	100,00%	Niger	Niger
Marketing & Services	Total Nigeria Plc	61,72%	Nigéria	Nigéria
Marketing & Services	Total Nuevas Energias Chile SPA	100,00%	Chili	Chili
Marketing & Services	Total Oil Asia-Pacific Pte Ltd	100,00%	Singapour	Singapour
Marketing & Services	Total Oil India Pvt Ltd	100,00%	Inde	Inde
Marketing & Services	Total Oil Pakistan (Private) Limited	100,00%	Pakistan	Pakistan
Marketing & Services	Total Oil Turkiye AS	100,00%	Turquie	Turquie
Marketing & Services	Total Outre Mer	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Pacifique	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Parco Pakistan Limited	60,00%	Pakistan	Pakistan
Marketing & Services	Total Petroleum (Shanghai) Company Limited	100,00%	Chine	Chine
Marketing & Services	Total Petroleum Ghana Limited	76,74%	Ghana	Ghana
Marketing & Services	Total Petroleum Guangzhou Co Ltd	100,00%	Chine	Chine
Marketing & Services	Total Petroleum Puerto Rico Corp	100,00%	Porto Rico	Porto Rico
Marketing & Services	Total Philippines Corporation	100,00%	Philippines	Philippines
Marketing & Services	Total Polska	100,00%	Pologne	Pologne
Marketing & Services	Total Polynésie	99,54%	France	France
Marketing & Services	Total RDC	60,00%	Congo, République Démocratique du	Congo, République Démocratique du
Marketing & Services	Total Réunion	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Sénégal	69,14%	Sénégal	Sénégal
Marketing & Services	Total Sinochem Fuels Company Ltd	49,00%	Chine	Chine
Marketing & Services	Total Sinochem Oil Company Limited	49,00%	Chine	Chine
Marketing & Services	Total South Africa (PTY) Ltd	50,10%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Marketing & Services	Total Specialties USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Total Supply MS S.A.	100,00%	Suisse	Suisse
Marketing & Services	Total Swaziland (PTY) Ltd	50,10%	Swaziland	Swaziland
Marketing & Services	Total Togo	76,72%	Togo	Togo
Marketing & Services	Total Tunisie	100,00%	Tunisie	Tunisie
Marketing & Services	Total UAE LLC	49,00%	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Marketing & Services	Total Uganda Limited	100,00%	Ouganda	Ouganda
Marketing & Services	Total UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Marketing & Services	Total Union Océane	100,00%	France	France
Marketing & Services	Total Vostok	100,00%	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
Marketing & Services	Total Zambia	100,00%	Zambie	Zambie
Marketing & Services	TotalErg Spa	49,00%	Italie	Italie
Marketing & Services	Totalgaz	100,00%	France	France
Marketing & Services	Tyczka Totalgaz GmbH	50,00%	Allemagne	Allemagne
Marketing & Services	Urim Green Energies Ltd	59,77%	Israël	Israël
Marketing & Services	Whippletree Solar LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Whirlwind Solar Star, LLC	59,77%	États-Unis	États-Unis
Marketing & Services	Zruha Green Energies Ltd	59,77%	Israël	Israël
Holding	Elf Aquitaine	100,00%	France	France
Holding	Elf Aquitaine Fertilisants	100,00%	France	France
Holding	Elf Aquitaine Inc.	100,00%	États-Unis	États-Unis
Holding	Elf Forest Products, LLC	100,00%	États-Unis	États-Unis
Holding	Etmofina	100,00%	Belgique	Belgique
Holding	Financiere Valorgest	100,00%	France	France
Holding	Fingestval	100,00%	France	France
Holding	Omnium Reinsurance Company S.A.	100,00%	Suisse	Suisse
Holding	Pan Insurance Limited	100,00%	Irlande	Irlande
Holding	Septentrion Participations	100,00%	France	France
Holding	Socap S.A.S.	100,00%	France	France
Holding	Société Civile Immobilière CB2	100,00%	France	France
Holding	Sofax Banque	100,00%	France	France
Holding	Sogapar	100,00%	France	France
Holding	Total Overseas Holding (PTY) Ltd	100,00%	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Holding	Total Affiliates Capital USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Holding	Total American Services Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Holding	Total Capital	100,00%	France	France
Holding	Total Capital Canada Ltd.	100,00%	Canada	Canada
Holding	Total Capital International	100,00%	France	France
Holding	Total Corporate Management (Beijing) Company Limited	100,00%	Chine	Chine
Holding	Total Delaware Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Holding	Total E&P Holdings	100,00%	France	France
Holding	Total Energy Ventures Europe	100,00%	France	France
Holding	Total Energy Ventures International	100,00%	France	France
Holding	Total Finance	100,00%	France	France
Holding	Total Finance Corporate Services Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Holding	Total Finance Global Services S.A.	100,00%	Belgique	Belgique
Holding	Total Finance International Ltd	100,00%	Bermudes	Bermudes
Holding	Total Finance Nederland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Holding	Total Finance USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Holding	Total Funding Nederland B.V.	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Holding	Total Gestion Filiales	100,00%	France	France
Holding	Total Gestion USA	100,00%	France	France
Holding	Total Global Services	100,00%	France	France
Holding	Total Global Services Belgium S.A.	99,80%	Belgique	Belgique
Holding	Total Holding Allemagne	100,00%	France	France
Holding	Total Holdings Europe	100,00%	France	France
Holding	Total Holdings UK Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Holding	Total Holdings USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt groupe	Pays d'immatriculation du siège social	Pays d'opérations
Holding	Total International NV	100,00%	Pays-Bas	Pays-Bas
Holding	Total Nucléaire	100,00%	France	France
Holding	Total Operations Canada Ltd	100,00%	Canada	Canada
Holding	Total Participations	100,00%	France	France
Holding	Total Petrochemicals & Refining USA Inc*	100,00%	États-Unis	États-Unis
Holding	Total Petrochemicals & Refining S.A. / NV*	100,00%	Belgique	Belgique
Holding	Total Petrochemicals Security USA Inc	100,00%	États-Unis	États-Unis
Holding	Total Resources (Canada) Limited	100,00%	Canada	Canada
Holding	Total S.A.		France	France
Holding	Total Treasury	100,00%	France	France
Holding	Total UK Finance Limited	100,00%	Royaume-Uni	Royaume-Uni

Source : Total S.A.
 (*) Entités multisectorielles

IV. MODELES DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

IV.1. MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION POUR LES TYPES D'ORDRE I ET II

ORDRE DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE A PRIX OUVERT DES ACTIONS TOTAL MAROC

N° de bulletin :

Nom et prénom :

Raison sociale :

Fonction du signataire (personnes morales) :

Sexe (F/M) : Code Identité¹ :

Date de naissance : Numéro d'identité :

Nationalité : Catégorie de personne morale :

Adresse :

.....

Tél : Fax :

N° de compte (RIB/Banque) :

N° de compte titres :

Connaissance prise des modalités de souscription figurant dans la Note d'Information visée par le CDVM et disponible auprès des membres du syndicat de placement, veuillez me souscrire :

TYPE D'ORDRE	
MONTANT DEMANDE	

MODE DE PAIEMENT ET DE COUVERTURE	ESPECES	CHÈQUE	COLLATERAL
N° du chèque/ détail du collatéral			
Identité du dépositaire			

IMPORTANT

Le bulletin de souscription est irrévocable à la clôture de la période de souscription.

Le client s'engage à couvrir intégralement le montant de ses souscriptions selon les modalités convenues avec les membres du syndicat de placement et conformément à la Note d'Information relative à l'Opération.

Dans le cas où la Bourse de Casablanca procède à un appel de fonds, conformément à l'article 1.2.8 du Règlement Général de la Bourse, les investisseurs qualifiés devront verser au membre du syndicat de placement auprès duquel ils ont souscrit la provision nécessaire à la couverture dudit appel de fonds.

Les commissions relatives à cette Opération se déclinent comme suit : la commission d'intermédiation est de 0,6% HT ; la commission de règlement livraison est de 0,2% HT et la commission de la Bourse est de 0,1% HT.

La TVA est au taux de 10%.

Les souscriptions multiples sont interdites : un même souscripteur ne peut souscrire qu'une seule fois au même type d'ordre, à l'exception des salariés qui ont la possibilité de souscrire une seule fois aux types d'ordre I et II dans la limite des plafonds appliqués.

Le prix de cession par action de l'offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les souscripteurs aux types d'ordre III. Ce prix de cession sera fixé le 21 mai 2015 dans les locaux de la Bourse de Casablanca en présence de la Société, du représentant du cédant, d'Attijari Finances Corp., des co-chefs de file du syndicat de placement, de la Bourse de Casablanca et du CDVM.

- Etape 1 : sélection des souscriptions éligibles :
 - ✓ Seules les souscriptions comprises à l'intérieur de la fourchette de prix proposée, dans le cadre de cette opération, seront éligibles ;
 - ✓ Les souscriptions retenues pour la détermination du prix final correspondront aux prix les plus élevés jusqu'à ce que le nombre d'actions de l'Opération (soit 1 344 000 actions) soit atteint.
- Etape 2 : détermination du prix final de souscription :
 - ✓ Le prix final correspondra au prix le plus faible des souscriptions retenues pour la détermination du prix.

Le prix de cession sera unique et s'appliquera à l'ensemble des souscripteurs au type d'ordre II et aux souscripteurs au type d'ordre III ayant exprimé leurs ordres à ce prix ou à un prix supérieur. Les souscripteurs au type d'ordre I bénéficieront d'une décote de 20% par rapport au prix de cession retenu.

Si le nombre de titres demandés par les souscripteurs du type d'ordre III est inférieur à 1 344 000 actions, le prix de cession correspondra au prix le plus faible des souscriptions collectées des souscripteurs du type d'ordre III.

A le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature et cachet du client

Avertissement :

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une Note d'Information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de Total Maroc, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription, à la Bourse de Casablanca et également sur les sites du CDVM (www.cdvm.gov.ma) et de la Bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.co.ma).

I Code d'identité

Registre de commerce pour les personnes morales ; numéro et date d'agrément pour les OPCVM

IV.2. MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION POUR LE TYPE D'ORDRE III

ORDRE DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE A PRIX OUVERT DES ACTIONS TOTAL MAROC

N° de bulletin :

Nom et prénom :

Raison sociale :

Fonction du signataire (personnes morales) :

Sexe (F/M) : Code Identité¹ :

Qualité du souscripteur² :

Date de naissance : Numéro d'identité :

Nationalité : Catégorie de personne morale :

Adresse :

Tél : Fax :

N° de compte (RIB/Banque) :

N° de compte titres :

Connaissance prise des modalités de souscription figurant dans la Note d'Information visée par le CDVM et disponible auprès des membres du syndicat de placement, veuillez me souscrire :

TYPE D'ORDRE	
NOMBRE DE TITRES DEMANDE	
PRIX DEMANDE	

MODE DE PAIEMENT ET DE COUVERTURE	ESPECES	CHÈQUE
N° du chèque/ détail du collatéral		
Identité du dépositaire		

IMPORTANT

Le bulletin de souscription est irrévocable à la clôture de la période de souscription, y compris en cas de clôture anticipée.

Le client s'engage à couvrir intégralement le montant de ses souscriptions selon les modalités convenues avec les membres du syndicat de placement et conformément à la Note d'Information relative à l'Opération.

Dans le cas où la Bourse de Casablanca procède à un appel de fonds, conformément à l'article 1.2.8 du Règlement Général de la Bourse, les investisseurs qualifiés devront verser au membre du syndicat de placement auprès duquel ils ont souscrit la provision nécessaire à la couverture dudit appel de fonds.

Les commissions relatives à cette Opération se déclinent comme suit : la commission d'intermédiation est de 0,6% HT ; la commission de règlement livraison est de 0,2% HT et la commission de la Bourse est de 0,1% HT.

La TVA est au taux de 10%.

Les souscriptions multiples sont autorisées pour les investisseurs du type d'ordre III qui peuvent transmettre plusieurs ordres auprès du même membre du syndicat de placement dans le cadre de la procédure d'OPO dans la limite des plafonds appliqués.

Le prix de cession par action de l'offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les souscripteurs aux types d'ordre III. Ce prix de cession sera fixé le 21 mai 2015 dans les locaux de la Bourse de Casablanca en présence de la Société, du représentant du cédant, d'Attijari Finances Corp., des co-chefs de file du syndicat de placement, de la Bourse de Casablanca et du CDVM.

- Etape 1 : sélection des souscriptions éligibles :
 - ✓ Seules les souscriptions comprises à l'intérieur de la fourchette de prix proposée, dans le cadre de cette opération, seront éligibles ;
 - ✓ Les souscriptions retenues pour la détermination du prix final correspondront aux prix les plus élevés jusqu'à ce que le nombre d'actions de l'Opération (soit 1 344 000 actions) soit atteint.
- Etape 2 : détermination du prix final de souscription :
 - ✓ Le prix final correspondra au prix le plus faible des souscriptions retenues pour la détermination du prix.

Le prix de cession sera unique et s'appliquera à l'ensemble des souscripteurs au type d'ordre II et aux souscripteurs au type d'ordre III ayant exprimé leurs ordres à ce prix ou à un prix supérieur. Les souscripteurs au type d'ordre I bénéficieront d'une décote de 20% par rapport au prix de cession retenu.

Si le nombre de titres demandés par les souscripteurs du type d'ordre III est inférieur à 1 344 000 actions, le prix de cession correspondra au prix le plus faible des souscriptions collectées des souscripteurs du type d'ordre III.

A le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature et cachet du client

Avertissement :

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Une Note d'Information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de Total Maroc, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription, à la Bourse de Casablanca et également sur les sites du CDVM (www.cdvm.gov.ma) et de la Bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.co.ma).

1 Code d'identité	Registre de commerce pour les personnes morales ; numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur	A : OPCVM B : Compagnies financières C : Etablissements de crédit D : Entreprises d'assurance et de réassurance E : Caisse de Dépôt et de Gestion F : Organisme de retraite et de pension